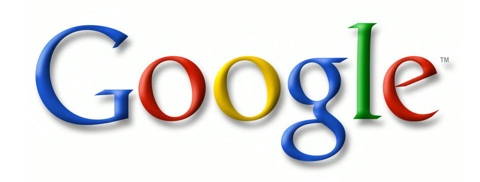
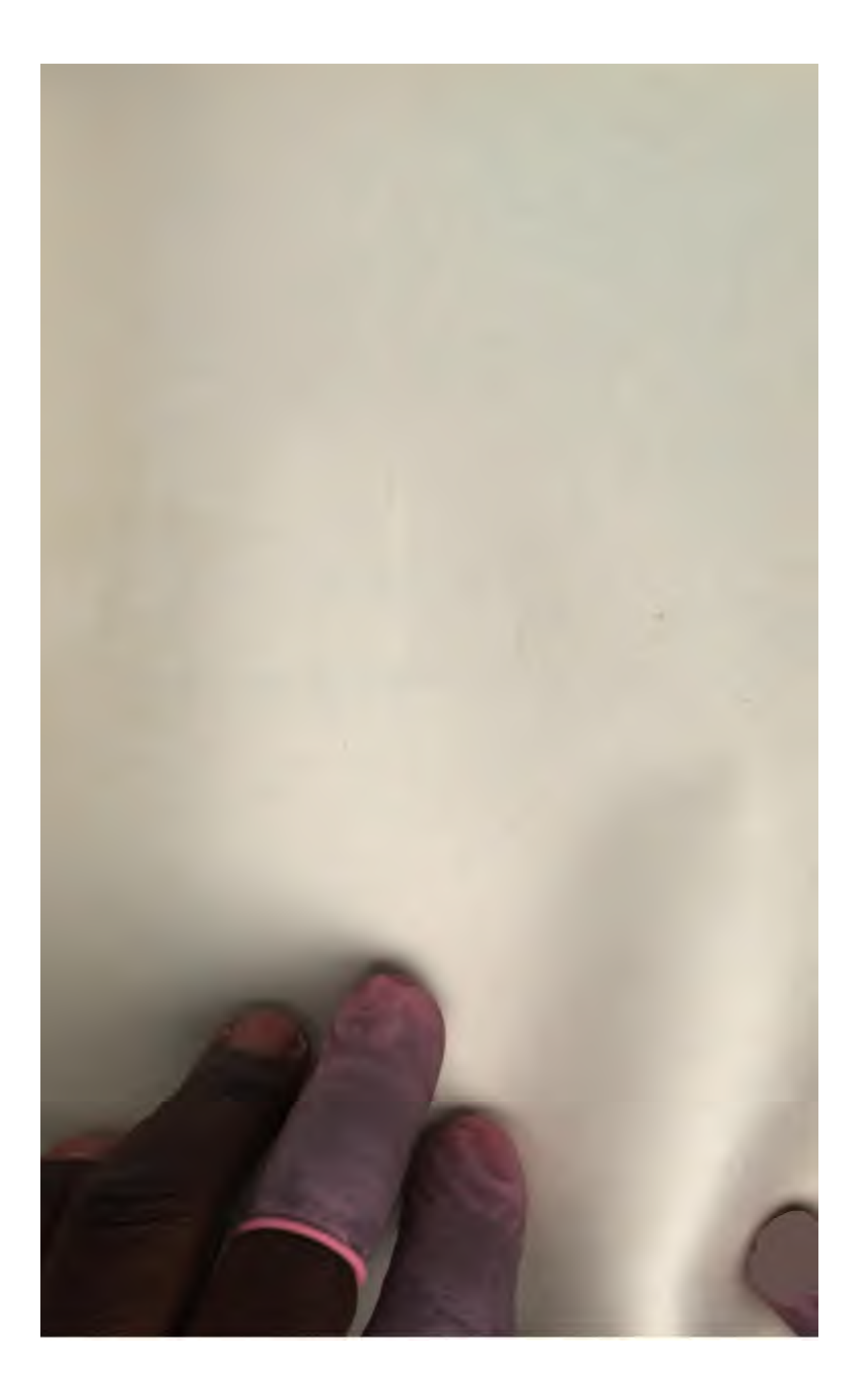

Google







BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET ARTS DE BAYONNE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET ARTS

DE

BAYONNE

ANNÉE 1907



BAYONNE
IMPRIMERIE A. LAMAIGNÈRE, RUE JACQUES LAFFITTE, 9
1907

LE PAYS DE LABOURD

AVANT 1789



DEUXIÈME PARTIE

LES OFFICIERS DU BAILLIAGE

§ 2. — LE LIEUTENANT GÉNÉRAL

(Suite)

Pour répondre aux accusations et aux poursuites dont il était l'objet, Boniface de Lasse ne trouva rien de mieux que d'informer à son tour contre le Corps de ville et contre les officiers municipaux. Il fit recueillir par un notaire les dépositions de quelques témoins qui, plus tard, vinrent le déclarer en pleine séance du corps municipal (1).

Un peu après (juin 1576), les échevins et les bourgeois notables se plaignirent vivement au juge de l'Amirauté qu'il ne faisait point justice de deux insignes pirates, les capitaines Bardin et Gaston, arrêtés depuis trois mois et retenus prisonniers pour avoir *piraté* plusieurs navires espagnols et anglais, qui n'osaient plus maintenant s'aventurer dans nos parages, au grand détriment du public et des marchands de cette ville.

Jehan de Marqua, juge en l'Amirauté, répondit à ces plaintes que le retard n'était point de son fait ; mais que Mᵉ Boniface de Lasse, procureur du roi en ladite Amirauté, l'avait récusé dans toutes les affaires en cours, pour arri-

(1) Séance du 7 octobre 1574. *Registres Français*, I, p. 407.

ver par ce moyen à empêcher l'œuvre de la justice et traîner les procès en longueur. En présence d'une pareille déclaration les échevins se pourvurent devant le Parlement de Bordeaux, pour obtenir une prompte et rapide satisfaction (1).

Cependant ils ne purent empêcher de Lasse de continuer ses agissements tortueux. Au mois de mars 1578, ils délibéraient encore sur les pirateries qui se faisaient à Biarritz. Mandé devant eux, Esteben Duhalde, abbé de cette paroisse, déclara qu'il avait bien réuni l'assemblée communale du lieu, mais que les habitants, *intimidés par Me Boniface de Lasse,* n'avaient pu résoudre aucune chose, ni donner aucune réponse. Les échevins comprirent alors que les pirates dont ils se plaignaient étaient de connivence avec le procureur du roi en l'Amirauté. En même temps ils apprenaient que celui-ci, voulant couvrir ses fautes, avait remis au juge, de Marqua, une requête contenant contre eux de fausses imputations ; mais que les déclarations récentes d'un prisonnier avaient fait découvrir *les pilleries, concussions et prévarications* dudit procureur. Ils décidèrent que tous ces renseignements et les pièces à l'appui seraient envoyés au roi, par l'intermédiaire des députés de la ville qui étaient déjà en Cour. (*Reg. Français,* I, pp. 500-501).

Ces députés obtinrent du roi des lettres patentes, ordonnant d'informer contre Boniface de Lasse *et autres pirates de mer.* Ces lettres furent lues en séance et remises pour être exécutées à l'échevin de Naguille ; tous les membres du Corps « promirent de tenir secret ce que estoit contenu en icelles, comme fit aussi le greffier soubz signé. » (*Reg. Français,* I, p. 515).

(1) *Registres Français,* de Bayonne, I, pp. 458-459.

Malgré ce secret rigoureux, de Lasse put savoir qu'il avait été dénoncé, et sa haine contre les officiers municipaux ne connut plus de bornes. Un jour que le lieutenant de maire, Jehan de Sorhaindo, se rendait au Château-Vieux, appelé par le gouverneur pour affaire de service, il rencontra Boniface de Lasse, qui l'outragea publiquement de la façon la plus grave, lui dit qu'il avait voulu trahir la ville, qu'il était coupable de lèse-majesté et qu'il pouvait le prouver par témoins. (*Reg. Français,* I, p. 515).

Le vieux lieutenant fut très ému de ces grossières injures, et après avoir consulté l'assemblée communale il intenta un procès à de Lasse, afin de réduire à néant ses accusations calomnieuses (1).

Entre temps de Lasse s'était rendu à Bordeaux pour y poursuivre, devant le Parlement, la cassation des informations faites contre lui au sujet des *malversations exécrables* qu'il avait commises. Il apprit la plainte du lieutenant de maire par un jeune Bayonnais, qui partageait sa chambre à l'hôtellerie. Cette nouvelle le transporta de colère et proférant un violent juron il s'écria : *Cent Bayonnais ne me garderont de tuer ledit sieur lieutenant!* Puis frappant du pied contre terre il ajouta : *le Corps de ville ne vaut pas cela* (2).

De Lasse ne put ni revenir à Bayonne ni voir la fin de ses procès. Il mourut à Bordeaux et fut enterré au couvent des Augustins de cette ville (août 1579). Nous connaissons ce détail par Jehan de Lasse, qui dans son testament olographe déclare être fils « de feu m[e] Boniface de Lasse, *quand vivoit* conseiller du roy et lieutenant civil

(1) Archives de Bayonne, FF. 8, pp. 117-118.

(2) Séance du 23 février 1579. Déposition de Petry de Monho, *Registres Français*, I, p. 533.

et criminel au bailliage de Labourd. » (1). Cette formule nous fait voir que Boniface exerça jusqu'à sa mort la charge de lieutenant. Cependant on a peine à comprendre qu'un homme aussi décrié ait pu conserver des fonctions publiques, et rester magistrat en dépit des plus graves accusations. Il faut l'attribuer sans doute à l'idée de propriété personnelle, qui s'attachait à cette époque à une charge vénale qu'on avait achetée et payée.

Son fils devint lieutenant du vissénéchal des Lannes. J'en reparlerai en traitant plus tard des officiers de la maréchaussée.

Le nom de *Lasse* est encore aujourd'hui celui d'un village de la vallée de Baïgorry. Ce village a longtemps possédé une famille seigneuriale qui portait le même nom. Il est probable qu'un cadet de cette famille vint dans le temps s'établir à Bayonne, et fut l'ancêtre du lieutenant de Labourd. Nos vieux *Registres Gascons* signalent, en 1481, Mathiugo de Lasse, propriétaire au quartier Lachepaillet, et plus tard Saubadon de Lasse, maître chirurgien, en 1517.

MICHEL ET MICHEAU DE SOSSIONDO exercèrent l'un après l'autre la charge de lieutenant de Labourd, et aucun intervalle ne paraît les avoir séparés. On les trouve mentionnés tous les deux dans une série de textes, qui les distinguent si peu qu'on pourrait croire, si on ne connaissait la mort du premier, qu'il s'agit toujours du même personnage. Ces textes se succèdent de 1580 à 1599, je les reproduis ci-après.

La famille de Sossiondo a eu l'honneur de donner un évêque au siège de Bayonne, en la personne de Jean de

(1) Archives de Bayonne, FF. 62, pièce 1.

Sossiondo, qui gouverna le diocèse de 1566 à 1578. A côté et en même temps que ce prélat, on voit figurer Pierre de Sossiondo, bourgeois bayonnais, commerçant notable, échevin et fermier de l'imposition appelée *la coutume*. Tout porte à croire que ce Pierre était un frère de l'évêque et qu'il laissa plusieurs enfants, Michel, Micheau, Ogier, Jeanne et Françoise.

On voit encore à Ascain la maison natale de l'évêque ; elle garde toujours son nom et son souvenir, perpétués par une vieille inscription gravée sur la pierre. Son épiscopat à Bayonne fut attristé par un événement de la plus haute gravité, le démembrement du diocèse. Avant lui, nos évêques étendaient leur juridiction en pays basque espagnol, sur une partie notable de la Haute-Navarre et de la Guipuzcoa. Philippe II, qui avait fait alliance avec le parti de la Ligue, prétexta qu'il fallait préserver cette portion de l'Espagne de l'hérésie protestante, alors si dangereuse en France. Il sollicita et obtint du pape Pie V un bref ordonnant à l'évêque Sossiondo de nommer un grand vicaire espagnol, qui résiderait dans la partie espagnole du diocèse, et y ferait au nom de l'évêque tous les actes du juridiction. Le pape ajoutait que, faute de satisfaire à ce bref dans les six mois après sa notification, l'évêque de Pampelune serait chargé d'administrer ce territoire. Le bref, néanmoins, décidait que ce démembrement ne durerait qu'autant que l'hérésie subsisterait en France. Mais cette restriction considérable ne fut pas respectée, et la séparation une fois opérée, resta définitive (1).

En effet, l'évêque Sossiondo eut peur de paraître consentir à la diminution de son diocèse, et il s'abstint de

(1) *Manuscrit du chanoine Veillet*, édition Dubarat, p. 177.

nommer le vicaire général espagnol qu'on lui demandait. Aussi se trouva-t-il, à l'expiration du délai, privé d'une partie considérable de ses droits. Il ne cessa, dans la suite, de les réclamer. Ses successeurs firent de même, mais toujours sans succès. Ce conflit perpétuel n'a fini qu'avec l'ancien régime, et le Concordat de 1804 a consacré les faits accomplis.

Jean de Sossiondo mourut à Espelette, le 23 novembre 1578, laissant un testament dans lequel il disait : « Je crée « mon héritier universel de tout le bien que Dieu m'a « baillé, tant meubles que immeubles, à Micheau de « Sossiondo, *mon neveu,* lequel est maintenant à Rome, « contre l'evesque de Pampelune » (1).

Quelque temps après Micheau de Sossiondo, revenu à Bayonne, se présentait devant le lieutenant du Sénéchal et lui demandait, le 25 février 1579, d'être mis en possession réelle et effective de l'hérédité de son oncle. Ce qui lui fut accordé, après que Boniface de Lasse et autres, *proches parents dudit feu evesque,* eurent déclaré qu'ils n'entendaient aucunement empêcher ledit Sossiondo de jouir de l'hérédité en question.

Le lieutenant de Labourd, Michel de Sossiondo (que l'on peut croire frère de Micheau), mourut lui aussi un peu plus tard, comme on le voit par la lettre suivante :

Sire. — Je me suis tellement asseuré ès promesses qu'il a pleu à Vostre Magesté de me faire, mesmes à la confirmation d'icelles par voz lettres closes du viiie may dernier, sur la récompense des services que j'ay faicts en l'estat du lieutenant en la mairerie de ceste ville par longues années, que se présentant ceste occasion vous honoreriez m^e Pierre de

(1) *Manuscrit du chanoine Veillet,* appendice, pièce XIII.

Sorhaindo, mon fils, advocat en Parlement, à Bordeaux, de l'office de lieutenant du bailly de Labourt, quy vacque *par le decez de feu me Michel de Sossiondo.* — Et sy tel est vostre bon plaisir (comme j'en supplye très humblement Vostre Magesté), Sire, vous obligerez, moy et mondict fils, d'employer non seulement le peu de moyens que Dieu m'a donnez, mais noz vies propres, pour vous faire très humble service ; comme sans cella nous serons tousjours disposés à faire de la mesme vollunté de laquelle je supplie Nostre Seigneur, Sire, vous donner en toute perfection de santé, très heureuse et longue vie.

SORHAINDO.

Escript à Bayonne, ce ixe juillet 1584 (1).

Cette lettre fut adressée au Roi par Jehan de Sorhaindo, le vieux lieutenant de Maire, qui plusieurs fois avait été député en Cour par le Corps de ville, et par conséquent s'était trouvé en relation directe et personnelle avec le souverain. La faveur dont il jouissait auprès de celui-ci devait être bien grande, car il obtint pour son fils une charge encore plus importante que celle qu'il avait sollicitée.

En effet un texte de nos archives (GG. 2, p. 34), nous apprend que Pierre de Sorhaindo devint lieutenant du sénéchal au siège de Bayonne, et que la lieutenance de Labourd fut donnée à Micheau de Sossiondo. Ces deux personnages étaient probablement beaux-frères, car le premier était marié à Françoise de Sossiondo. Et comme les Sorhaindo étaient originaires de Saint-Jean-de-Luz et les Sossiondo d'Ascain, une alliance entre ces deux familles n'aurait rien d'étonnant.

Nous surprenons ici un de ces arrangements de conve-

(1) Bibliothèque de Bayonne, *Papiers Communay*, Portefeuille n° 1, *Histoire*.

nance, dont le XVIIe siècle nous offrira des exemples nombreux, résultats directs de la vénalité des offices. Nous voyons déjà les charges publiques, considérées comme propriétées privées et partagées entre parents, absolument comme des biens fonds ou des capitaux. Nous savons, d'ailleurs, que Micheau de Sossiondo était gendre d'André de Lasserre, *en son vivant* lieutenant du sénéchal (1). Il semble donc qu'à défaut de fils, c'était ce gendre qui aurait dû recueillir sa charge. Pourquoi donc la laisse-t-il à Sorhaindo? Et pourquoi prend-il la lieutenance de Labourd que Sorhaindo avait tout d'abord convoitée? Tout cela ne peut s'expliquer que par des convenances personnelles. Et si l'on voit très bien pourquoi Sorhaindo aimait mieux être lieutenant à Bayonne, Sossiondo ne pouvait avoir qu'un motif pour préférer la lieutenance d'Ustarits, le désir de remplacer son frère décédé.

Je donne ici le commencement d'un procès-verbal, qui nous le montre dans l'exercice d'une fonction tout à fait spéciale au lieutenant de Labourd, c'est la présidence du Bilçar d'Ustarits.

« Aujourd'huy, vingt quatriesme jour du mois de janvier mil cinq cens quatre vingtz quinze, estans nous, Micheau de Sossiondo, licentié ez droictz, lieutenant général civil et criminel, par authorité royale, au païs ou bailliaige de Labourd, en la paroisse d'Ustaridz, au parquet et audictoire où les causes ordinaires dudict bailliaige ont accoustumées estre expédiées ; estans illec assamblés en plain bilsarre à la manière accoustumée (les abbés et

(1) Testament de Guillaume de Castetnau, dont une fille, *Laurentine*, était mariée à André de Lasserre. — Ce testament, conservé aux Archives de Bayonne, série II. 22, a péri dans l'incendie du 31 décembre 1889. Il n'en reste qu'une copie faite par le regretté M. Charles Bernadou, membre de la Commission municipale des Archives.

députés dudit païs), tractans et comuniquans des affaires communs des paroisses du dict bailliaige, etc. » (1).

Cette même année (1595), à l'exemple de ses prédécesseurs, Sossiondo eut à s'occuper du ravitaillement du Labourd, en vue de procurer aux habitants les provisions qui leur étaient nécessaires :

Voyant lesdicts sieurs (du Conseil, de Bayonne), la grande disette des bleds qui est en ceste Basse Guyenne, et que la raison vouloit que ceulx qui sont tenus d'ayder et secourir ceste ville, fussent privilégiés devant tous aultres, principalement ceulx du pays et bailliaige de Labourt, envoyèrent quérir M. Maître Michel *(sic)* de Sossiondo, lieutenant audict bailliaige, et luy remonstrèrent avoir délibéré de (faire) participer ceulx dudict pays de Labourt, du peu de grains qui estoient en ceste ville, *quoyque les voisins d'icelle fussent au pain party*. Et prièrent ledict lieutenant de faire venir les abbés des parroisses pour leur faire part du peu de grain qu'il y a en ceste ville, afin que lesdicts abbés le puissent distribuer, chascun en sa parroisse. Ce que ledict lieutenant promist faire.

Fust permis aux abbés des parroisses de Labourt, la traite de deux mille conques de bled, pour estre distribués par chascun desdicts abbés en sa parroisse : sçavoir est, deux cens conques froment, sept cens conques seigle, et les douze cens conques restans bailharge (2). Et pour distribuer ledict bled furent commis de Crutchette et Dibusty, jurats (3).

J'ai déjà dit combien était grande la pauvreté du pays de Labourd, et combien il avait à souffrir de la pénurie

(1) Archives de Bayonne, EE. 17, p. 46. Ce procès-verbal est le plus ancien qui nous soit parvenu des séances du Bilçar. Je le reproduirai en entier, quand j'étudierai plus tard l'assemblée d'Ustarits.

(2) *Bailharge*, espèce d'orge (Ducange).

(3) Archives de Bayonne, BB. 15, p. 176-177. — 7 et 21 avril 1595.

de grains. La distribution ordonnée par le Conseil de Bayonne fut insuffisante, et quelques jours après le bailli du pays, Jean-Paul d'Amou, se présentait en personne à la maison de ville et priait les échevins : « d'avoir consi-« dération des gens de Labourt et lui vouloir octroyer cer-« tain nombre de bled pour leur nourriture, et pour éviter « qu'ils ne périssent de pure faim. Lui fut accordé le nom-« bre de mil conques d'orge qui est sur le port, pour estre « distribué par les abbés de Labourt à chacune de leurs « paroisses, autres touteffois que celles qui en ont déjà eu. « Et pour faire descharger ladite orge furent commis les « srs du Prat et du Vergier, eschevin et jurat » (1).

Un acte de baptême du 7 août 1598 nous fait voir que Micheau de Sossiondo était encore à cette date lieutenant de Labourd (2). Sa trace se perd dès l'année suivante, et il ne paraît pas avoir eu de postérité. La charge de lieutenant passe après lui dans une famille nouvelle.

PIERRE DE CHIBAU, lieutenant général de Labourd, était déjà en fonction le 16 mars 1601 :

Ledict jour vint en Conseilh (à Bayonne). me Pierre de Chibau, *lieutenant au bailliage de Labourt*. Lequel dict qu'il a condempné ung homme basque d'estre pendu et estranglé pour avoir meurtry (3) ung autre homme basque. Lequel condempné a appelé en la Court (du parlement) et par arrest d'icelle la sentence a esté confirmée. Et a délibéré de faire exécuter demain ladicte sentence. — Sy pria lesdicts sieurs (du Conseilh) de luy laisser le maistre des haultes œuvres pour faire ladicte exécution. Ouye laquelle requeste verballe fut octroyé audict de Chibau le maistre des haultes œuvres

(1) Archives de Bayonne, BB. 15, p. 182. — 2 mai 1595.

(2) Archives de Bayonne, GG. 2. Registres paroissiaux de la Cathédrale.

(3) *Meurtrir*, commettre un meurtre.

soubz la prommesse et obligacion que ledict de Chibau fist de le rendre en ceste ville incontinant ladicte exécution faicte (1).

La famille de Chibau sortait de Saint-Jean-de-Luz et la maison de ce nom existe encore dans cette commune, sur le bord de la mer, près du quartier Sainte-Barbe. Pierre était probablement fils d'Adam de Chibau, armateur dans ce port, l'un des premiers qui ressentirent la richesse et l'opulence que cette ville a connues au XVII[e] siècle. En 1593, au moment où Bayonne redoutait une attaque des Espagnols, Adam de Chibau fit cadeau à la ville d'une pièce de canon.

Pierre de Chibau avait épousé Louyse de Haïtce, demoiselle, huitième enfant de Laurens de Haïtce, seigneur de Haïtce à Ustarits.

J'ai eu occasion, à propos des baillis de Labourd, de mentionner la maison noble de Haïtce ; c'était l'une des plus anciennes et des plus considérables du pays. J'ai déjà dit comment une branche des Lahet, de Sare, était entrée dans cette maison par un mariage avec la fille héritière. Suivant l'habitude invariable des Basques, ces Lahet, de Haïtce, prirent le nom de la maison où ils étaient entrés. Ils en continuèrent sans interruption la descendance et, en 1564, le *seigneur jeune* de Haïtce, noble Laurens de Haïtce, écuyer, contractait mariage avec damoyselle Menjonne d'Ibarboure, appartenant elle aussi à une vieille maison noble d'Ustarits.

Ils eurent de nombreux enfants parmi lesquels je me contenterai de citer : *Pierre,* avocat à Bayonne, syndic du Corps de ville, marié à Jeanne de Crutchette ; *Bernard,*

(1) Archives de Bayonne, BB. 17, p. 48.

prêtre et curé d'Ustarits ; *Jean,* marié à Ysabeau Duhart ; et enfin *Louyse,* mariée au lieutenant de Labourd (1).

Pierre de Chibau eut à intervenir dans cette lutte interminable, qui se prolongeait toujours entre les riverains de la Bidassoa. Il fut chargé de plusieurs enquêtes à ce sujet. Une première fois, le 25 janvier 1617, il dut se transporter à Hendaye, assisté de M. Laurens d'Arcangues, procureur du roy au bailliage de Labourd, afin d'informer sur les faits suivants que lui avait dénoncés une lettre du comte de Gramont, gouverneur de Bayonne.

Les Espagnols persistaient à soutenir que la rivière leur appartenait dans toute sa largeur ; et au mépris des revendications françaises, l'alcalde de Fontarabie était venu poursuivre un malfaiteur jusque sur le rivage d'Hendaye. Il avait même essayé d'attérir *portant son bâton de justice* (2). Arrêté à son tour, avec les bateliers qui le conduisaient, il fut envoyé par les autorités d'Hendaye au gouverneur de Bayonne, qui les garda tous prisonniers jusqu'à ce qu'une enquête fut faite.

Usant de représailles, les Espagnols arrêtèrent et emprisonnèrent plusieurs pêcheurs français qui naviguaient tranquillement sur les eaux de la Bidassoa. Ils firent plus ; ils saisirent trois navires de Saint-Jean-de-Luz, armés pour la pêche de Terre-Neuve, qui, à cause du mauvais temps, s'étaient réfugiés dans la baie de Fontarabie.

Le comte de Gramont soumit au roi tout le détail de ces violences. Il lui envoya l'enquête de Pierre de Chibau et la requête formée par les armateurs des navires saisis. Louis XIII traita cette affaire par la voie diplomatique. Il

(1) Archives et papiers du château de Haïtce.

(2) Aujourd'hui encore, en Guipuzcoa, le *bâton* est l'insigne des alcaldes et des agents de police.

donna ordre de relâcher les Espagnols contre remise des prisonniers français. Cet échange réciproque eut lieu, en effet, le 4 mai 1617. Mais au moment où les pêcheurs français libérés abordaient sur la côte d'Hendaye, le château de Fontarabie leur envoya, en guise d'adieux, une volée de dix coups de canon. Personne, heureusement, ne fut blessé par ces décharges, mais une d'elles endommagea sérieusement le clocher de l'église.

Pour la seconde fois Pierre de Chibau dut se transporter à Hendaye et informer encore sur ces nouveaux excès (1).

Cette deuxième enquête fut suivie d'une longue série de conférences internationales, durant lesquelles les délégués français et espagnols prirent l'habitude de se réunir dans l'île des Faisans. Nous savons déjà que ce long différend, réservé dans le Traité des Pyrénées, ne fut aplani et réglé qu'en 1683.

Une affaire d'une autre nature appela Pierre de Chibau à Saint-Jean-de-Luz au mois de novembre 1627. Le roi avait ordonné des travaux importants pour la création d'un port au Socoa et l'amélioration de la barre entre Ciboure et Saint Jean-de-Luz. Il avait ordonné aussi de construire dans ces deux communes quatre navires de guerre. Le lieutenant de Labourd fut commissionné par le Conseil de Sa Majesté pour examiner l'état de ces travaux et évaluer les dépenses qu'ils avaient exigées. Il se fit assister pour exécuter cette commission par deux charpentiers de navires et par me Louis de Millet, ingénieur du roi en la ville et gouvernement de Bayonne. Il constata que les travaux étaient fort avancés ; que les navires de

(1) Manuscrit de M. Détroyat. *Différend entre les rois de France et d'Espaigne pour la rivière d'Andaye.*

guerre étaient au nombre de deux grands de 500 tonneaux chacun et de deux petits de 150 tonneaux chacun ; que chacun des petits représentait 10,000 livres de dépenses et chacun des grands, une fois équipés, 30,000 livres (1). Ces chiffres font voir l'importance que Saint-Jean-de-Luz et Ciboure avaient à cette époque.

De son mariage avec Louise de Haïtce, Pierre de Chibau n'avait eu que des filles : *Etiennette,* mariée à Mathieu Dolives ; *Marie,* épouse de Martin d'Aguerre, et *Jeanne,* religieuse au couvent des Ursulines à Bayonne-St-Esprit. Cette situation de famille nous est révélée par un acte de Haran, notaire à Bayonne, du 28 juin 1641 (2).

Il est dit dans cet acte que Pierre de Chibau et son épouse, demoiselle Louise de Haïtce, décédée, ayant marié leur fille, Marie, à s[r] Martin d'Aguerre, écuyer (fils de Pierre d'Aguerre, écuyer, seigneur dudit lieu (3) et de damoiselle Suzanne de Garat, conjoints), avaient promis à leur gendre d'Aguerre une constitution dotale pour le paiement de laquelle m[e] Mathieu Dolives, lieutenant général au bailliage de Labourd, gendre lui aussi des Chibau de Haïtce, s'était porté caution. La dot n'ayant été payée qu'en partie à Martin d'Aguerre, l'acte dont s'agit a pour objet d'en assurer le paiement intégral.

Cet acte nous fait voir qu'en l'année 1641, Pierre de Chibau vivait encore, mais avait cessé précédemment de remplir sa charge. Il l'avait probablement résignée en faveur de son gendre, car ces résignations volontaires en faveur d'un parent ou d'un allié étaient fréquentes à

(1) *Procès-verbal du 19 novembre 1627.* Archives de Bayonne, EE. 56, p. 6.

(2) Étude actuelle de M[e] Haulon, à Bayonne.

(3) L'ancienne maison noble d'Aguerre existe encore à Monguerre ; elle ne paraît pas antérieure au XVII[e] siècle.

cette époque. Chibau fut le premier lieutenant qui se fit assister d'un assesseur criminel.

AUGER DE SÉGURE, assesseur criminel au bailliage de Labourd, termine une série nombreuse de bourgeois bayonnais, qui se distinguent tous et se signalent à l'attention par les emplois divers qui leur furent confiés. Je rappellerai d'après nos vieux registres municipaux :

Johan Peritz de Segure, nommé clerc de ville en 1483, malgré la compétition d'Adam Diuhurrutsu.

Saubadon de Segure, clavier de la corporation importante des *faures,* ou des forgerons, conseiller de ville en 1488.

Michel de Segure, armateur pour Terre-Neuve, échevin, capitaine de quartier (1515-1519).

Jehan de Segure, échevin, lieutenant du Sénéchal des Lannes au siège de Bayonne (1517-1522).

Saubat de Segure, échevin, trésorier de la ville, et ensuite clerc-assesseur de 1530 à 1563.

Jean de Segure, licencié en droits, avocat, procureur-syndic du Corps de ville (1565-1582).

Bertrand de Segure, échevin en 1569, *fabriqueur* de la Cathédrale.

Et enfin *Auger* de Segure, avocat, assesseur criminel au bailliage de Labourd.

Il est probable que cette adjonction d'un assesseur au lieutenant du bailliage fut motivée par le nombre considérable des procès de sorcellerie, qui se multiplièrent si étrangement à cette époque. Dans une délibération du 19 janvier 1609, les échevins de Bayonne décident que plusieurs femmes arrêtées et emprisonnées sous cette accusation, seront remises à me Auger de Segure.

Sur la remonstrance faicte par le scindic que m[e] Auger de Segure, assesseur criminel au bayliage de Labourt, avoit prié lesdicts sieurs de lui permettre de mettre quelques femmes accusées de sorcellerie en leurs prisons ordinaires, ce qu'ils lui auroient accordé parce qu'il promist de les relaxer des dictes prisons pendant les festes de Noel dernier passé, ce qu'il n'a tenu ni voulu faire, quoy qu'il en ait esté semoncé : — Fut ordonné que ledict de Segure sera sommé de tirer ces prisonnières hors desdictes prisons ordinaires, par tout le jour ; et aultrement protester qu'il y sera procédé ainsy que de raison. (*Arch. de Bayonne*, BB. 18, p. 12).

Tous ces procès se terminèrent par une Commission royale donnée au président Despagnet et au conseiller de Lancre, appartenant tous les deux au parlement de Bordeaux. Et quand, plus tard, ces Commissaires quittèrent le pays de Labourd, la charge d'assesseur criminel ne paraît pas avoir été maintenue. Il faut en effet remarquer que, soit dans l'enquête de 1617 faite à Hendaye, soit dans son procès-verbal de 1627, à Saint-Jean-de-Luz, Pierre de Chibau prend les titres de « conseiller du Roy, lieutenant général, *civil et criminel*, au pays et bailliaige de Labourd. » On peut en conclure qu'il avait repris la plénitude de ses fonctions judiciaires. D'ailleurs dans un acte de baptême de 1625, relaté ci-dessous, Auger de Segure est simplement qualifié *avocat*, sans aucune autre mention.

MATHIEU DOLIVES, gendre de Pierre de Chibau, était lieutenant de Labourd dès l'année 1640, comme nous l'avons vu plus haut (1).

(1) *Registres paroissiaux d'Ustaritz :* 14 septembre 1638. Baptême de Catherine Dolives, fille de Mathieu Dolives et de demoiselle Etiennette de Chibau. Parrain : m[e] Pierre de Chibau, lieutenant général du bailliage de Labourd. Marraine : Catherine du Martin, ayeule paternelle. — 23 octobre 1640. Baptême de Catherine

La famille Dolius ou Dolives commence à paraître à Bayonne dans les dernières années du XVI[e] siècle, au moment où les résultats de l'ouverture du Boucau, de l'amélioration du port, des armements pour Terre Neuve, de l'extension du commerce avec la Hollande, la Norwège et les Pays du Nord amenèrent dans notre ville une période de réelle prospérité. Beaucoup de fortunes particulières s'élevèrent à cette époque, produites par l'activité du négoce, et le succès des affaires. Des familles inconnues surgirent de l'ombre, grandirent très vite, et se placèrent au premier rang. La famille Dolius fut une de celles-là.

Elle avait pour auteur Laurens Dolius, garde particulier de la Monnaie, à Bayonne, vers l'année 1565. Il devint échevin en 1570, et il eut au moins deux fils, *Mathieu* et *Jean le Bon.* A côté de ceux-ci on trouve encore *Pierre* Dolius, qui était probablement un troisième frère. Mathieu se maria à Domengine Dithurbide ; Jean le Bon à Catherine du Martin ; et Pierre à Jeanne Darguibel (1).

Le nom de cette famille s'écrivit successivement Dolius, Doliues et Dolives. J'adopterai cette dernière orthographe, puisqu'elle a fini par prévaloir.

Les frères Dolives suivirent la carrière du commerce et prirent place rapidement dans la haute bourgeoisie bayonnaise. De 1595 à 1620, on en voit toujours un faire partie du Corps de ville. Mathieu fut même lieutenant de Maire de 1607 à 1609 (2).

Il est inutile d'énumérer les enfants et les descendants

Dolives, fille de M[e] Mathieu Dolives, *lieutenant général de Labourd*, et de damoiselle Etiennette de Chibau. Parrain, sieur Laurens Dolives. Marraine, Catherine de Chibau, tante maternelle.

(1) Archives de Bayonne, série GG. *passim.*

(2) Archives de Bayonne, BB. 17.

qu'ils eurent les uns et les autres. Il suffit d'indiquer ceux qui sont nécessaires à connaître, pour expliquer plus tard la succession des lieutenants de Labourd.

Mathieu Dolives eut un fils, *Adam,* qui épousa dans la suite Madeleine de Lalande, fille de Jacques de Lalande, sieur de Luc et de Bériots. On verra plus loin les résultats de cette alliance.

Des enfants de Jean Dolives, je n'en mentionnerai que deux : *Mathieu,* qui épousa Étiennette de Chibau, et devint lieutenant de Labourd (1) ; *Marie,* qui fut mariée à Pierre de Larre, bourgeois, et devint mère du lieutenant *Pierre de Larre,* que nous retrouverons ci-après.

Dès le début de sa charge, Mathieu Dolives eut à s'occuper d'une affaire d'ordre purement administratif, mais qui offrait une importance majeure pour tous les habitants du Labourd. Il s'agissait de savoir à qui appartenaient les landes et les terres vagues si nombreuses dans ce pays de montagnes ; à qui appartenaient les bois, les pâturages, les cours d'eaux, en un mot tous les biens d'un usage commun et public. Etaient-ils au roi, ou bien aux habitants ?

On se souvient que pendant la domination anglaise, une enquête de 1310 avait établi que ces biens appartenaient au roi, mais que les habitants en avaient la jouissance gratuite. La question ne fut pas soulevée après la conquête française, et les Labourdins continuèrent paisiblement à prendre dans les forêts les bois nécessaires à leurs besoins, à nourrir dans les landes les bestiaux et les troupeaux, dont le produit compensait l'insuffisance des récoltes et la stérilité du sol.

(1) Archives de Bayonne, GG. 3 : — 30 décembre 1511. Baptême de Mathieu Dolives, fils de Jehan le bon Dolives et Catherine Dumartin, Parrain : Mathieu Dolives, oncle paternel.

Mais sous le ministère de Richelieu, après la création des Intendants, ces nouveaux fonctionnaires cherchèrent à étendre partout les droits du roi et les prérogatives royales. Ils prétendirent que les biens et terres vagues du Labourd appartenaient au souverain comme autrefois sous la domination anglaise ; que le roi avait toujours le droit de louer ou d'affermer ses domaines ; et que par conséquent il pouvait taxer les habitants pour leurs droits séculaires d'usage, de pacage et de libre parcours.

On comprend l'émotion soulevée par cette prétention. Le Syndic du Pays composa des mémoires pour démontrer que les bois et les terres communes appartenaient aux paroisses, et que le roi n'y possédait qu'un droit de *quint,* lorsque du bétail étranger venait y pacager.

Cette thèse ne fut pas admise en haut lieu, mais une transaction fut cependant ménagée. Des commissaires furent nommés pour procéder à la vente des domaines du roi dans le ressort du parlement de Bordeaux. Cette vente eut lieu le 26 août 1641, et les terres vagues du Labourd furent adjugées aux habitants du Pays pour la somme de 8,400 livres. Cette somme fut payée par les mains de Mathieu Dolives, lieutenant général, tant pour lui même que pour les autres officiers et habitants du bailliage.

Mais pour réaliser ce paiement il fallut faire des emprunts à Bordeaux, sous le nom du marquis d'Amou, bailli de Labourd, et de Mathieu Dolives, lieutenant général. Ceux-ci furent obligés de rembourser ces emprunts, et pour être couverts de leurs avances, ils firent un procès au Pays, représenté par le Syndic général. Celui-ci prétendait que les officiers du bailliage devaient contribuer aux paiements effectués, suivant l'évaluation de leurs

offices ; et le parlement de Bordeaux nomma des arbitres qui firent cette évaluation.

Dolives fit appel de la sentence arbitrale ; cet appel traîna en longueur et le procès ne fut terminé qu'en 1687 par une transaction passée devant Habans, notaire royal.

Mathieu Dolives n'eut pas de fils. Une de ses filles se maria avec Auger (ou Ogier) de Lalande, qui devint après ce mariage lieutenant criminel au bailliage de Labourd. Ces faits résultent de l'acte suivant conservé dans les Registres paroissiaux d'Ustarits :

« 4 novembre 1669 : Baptême de *Mathieu* de Lalande, né le 8 février 1668, fils de Me Ogier de Lalande, lieutenant criminel au bailliage de Labourd et de Catherine Dolives, damoiselle. Parrain : Me Mathieu Dolives, lieutenant général audit bailliage. Marraine : damoiselle Marie Regnault, épouse de Me Jacques de Lalande, procureur du Roy au siège de Bayonne. »

AUGER DE LALANDE, lieutenant criminel de Labourd, était fils d'André de Lalande, maître des Ports à Bayonne et petit-fils de Jacques de Lalande, sieur de Luc et de Bériots, dont la fille Madeleine s'était mariée avec Adam Dolives, comme nous l'avons vu ci-dessus.

Auger était né à Bayonne le 5 mai 1625. Il avait pour mère dame Aimée d'Urtubie, sœur de Salvat d'Urtubie, bailli d'épée du Pays de Labourd. Son parrain était Auger de Segure, *avocat*, qui avait été précédemment assesseur criminel au bailliage d'Ustarits. Il avait un frère, Jacques, procureur du roi à Bayonne, qui épousa en premières noces dame Marie Regnault, et en secondes noces, damoiselle Claude d'Olce, nièce de Mgr d'Olce, évêque de Bayonne (1).

(1) Archives de Bayonne, Registres GG. 7 et 9.

Auger de Lalande eut plusieurs enfants, entre autres : *Mathieu,* que j'ai cité déjà, et *Jacques,* qui fut avocat à Ustarits, et dont nous aurons à parler tout à l'heure.

Sa femme mourut en 1690, ainsi que le constate cette mention des registres paroissiaux d'Ustarits :

« 17 décembre 1690 : Sépulture de Catherine Dolives, « damoiselle, fille de..... M. le Lieutenant. »

Ce texte nous fait voir que Mathieu Dolives était encore en fonctions à cette date. Il dut mourir bien vite après, car dès l'année suivante il était remplacé par son neveu.

PIERRE DE LARRE, lieutenant général de Labourd, était le fils, avons nous vu, de Marie Dolives, et le neveu de Mathieu Dolives, auquel il succédait.

Il était né à Bayonne le 17 septembre 1640, en même temps qu'une sœur jumelle, Catherine de Larre, et le 12 janvier 1679 il contracta mariage avec dame Marie Dutournier, déjà veuve, âgée de 30 ans. Il était alors avocat (1).

Il ne jouit pas longtemps de la magistrature qu'il venait d'obtenir ; et à peine nommé, il mourut victime d'une agression, dont ses fonctions modestes paraissaient devoir le préserver. Voici comment s'exprime sur ce fait le Livre des Sépultures de la Cathédrale :

« Le 28e jour de janvier 1691, a esté enterré dans « l'église de céans M. Me *Pierre de Larre,* lieutenant géné- « ral au bailliage de Labourt, qu'il fust trouvé mort dans « sa chambre, apparemment d'un coup de pistolet, la « veille, à Ustaritz, en la maison du sieur de Lalande. — « Au convoi duquel assistèrent Dominique de Larre, son

(1) Archives de Bayonne, GG. 23.

« frère, et Salvat de Larre, son neveu. » (*Arch. de Bayonne*, GG. 23) (1).

Sous les dates des 9 et 12 mai 1691, on trouve dans les actes de Monho, notaire à Bayonne (aujourd'hui étude Haulon), deux procurations consenties par Dominique de Larre pour porter plainte du meurtre commis sur la personne de mᵉ Pierre de Larre, son frère, lieutenant général du pays de Labourd, assassiné le samedi matin, 27 janvier dernier, dans sa chambre, auprès du feu. Accusation portée contre mᵉ Jacques de Lalande, avocat, petit-neveu du défunt (2), *qui s'est réfugié en Espagne ;* et contre Michel d'Etchegoyen, aussi avocat à Ustarits, qui s'est présenté pour se faire recevoir lieutenant criminel au bailliage de Labourd.

Ces textes nous permettent d'entrevoir que de violentes compétitions avaient dû s'élever à propos de la succession de Mathieu Dolives, et qu'une rivalité implacable s'était produite entre son neveu de Larre et son petit-fils de Lalande. On ne peut s'expliquer que par une vengeance toute personnelle l'assassinat que je viens de relater.

Jacques de Lalande jugea sans doute prudent de rester en Espagne et de ne pas venir s'expliquer devant la justice. On ne retrouve plus sa trace depuis ce moment. Son frère Mathieu devait être étranger au crime, car c'est lui qui obtint la lieutenance de Labourd.

P. YTURBIDE.

(A continuer).

(1) Les registres d'Ustarits portent aussi cette mention : 27 janvier 1691. Décès de M. le Lieutenant du pays de Labourd, nommé de Larre, *qui fut assassiné dans sa maison.*

(2) Il était fils de Catherine Dolives, *cousine germaine* de Larre.

BAYONNE SOUS L'EMPIRE

ÉTUDES NAPOLÉONIENNES

LCXIV

L'EMPEREUR ET LES RÉGIMENTS PORTUGAIS

L'armée portugaise. — Formation de la légion. — Itinéraire. — L'empereur passe en revue des régiments portugais. — Un banquet militaire. — Danse portugaise. — Les logements à Bayonne. — Départ. — Les colonels des régiments. — Les uniformes. — La cavalerie. — Désarmement.

Dans une lettre à Clarke, ministre de la guerre, l'empereur lui disait que la cavalerie portugaise actuelle se composait de deux régiments et d'un escadron de chasseurs. Le 1er régiment de cavalerie comprenait 220 hommes montés ; le 2e régiment 367 hommes montés, et l'escadron de chasseurs, 108 hommes. Total : 680 hommes montés. L'infanterie actuelle se composait de cinq régiments de ligne et d'un régiment d'infanterie légère. Le 1er régiment était de 800 hommes ; le 2e de 700 ; le 3e de 300 ; le 4e de 500 ; le 5e de 680, et le régiment d'infanterie légère, de 620 hommes ; environ 4,000 hommes. Il y avait avec ce corps plusieurs généraux de brigade et de division. Il faut les faire recruter en Portugal jusqu'à ce qu'ils arrivent au chiffre de 14,000 hommes. La cavalerie, ajoutait-il un peu plus tard, n'est ni dragons, ni cavalerie légère, ni grosse cavalerie. L'intention de l'empereur est qu'elle soit de l'arme des chasseurs. Il faudra réformer

l'équipement et le harnachement, car la sellerie date de quarante ans.

Avant de partir pour Bayonne, les cinq régiments de l'infanterie portugaise avaient été fondus en cinq régiments et un bataillon de chasseurs à pied. Le 4e régiment, le 5e et le bataillon de chasseurs à pied furent envoyés au siège de Saragosse. Le 22 avril 1808, Napoléon écrivait de Bayonne à Bessières : « Vous devez faire filer les régiments portugais sur Saint-Jean-de-Luz, en me prévenant de leur arrivée, afin que je connaisse leur direction, et que je les envoie se reposer dans les meilleurs pays du Languedoc. » En conséquence de ces ordres, la marche continua par Briviesca, Pancorbo, Miranda, Vittoria, Mondragon, Villafranca, Tolosa, Hernani, Irun, Saint-Jean-de-Luz, Bayonne, Peyrehorade, Orthez, Pau. Les 1er, 2e, 3e régiments d'infanterie, ainsi que les deux régiments de cavalerie, dans lesquels fut incorporé l'escadron isolé des chasseurs à cheval, entrèrent en France le 1er juin 1808. Les 4e et 5e régiments, ainsi que le bataillon de chasseurs, n'entrèrent, le 4e régiment que le 11 juillet, le 5e régiment et le bataillon de chasseurs, le 16 septembre 1808.

C'était une partie de ces troupes que l'empereur allait passer en revue le 1er juin 1808. Le matin de bonne heure la population de la ville se porta sur les glacis. Le temps était très beau. Le 1er régiment d'infanterie portugaise, fort de 800 hommes et de 45 officiers, était rangé en bataille, faisant très bonne figure avec ses hommes petits, basanés et lestes, mais robustes, et dont les armes, sinon l'habillement, étaient en très bon état. Ensuite se trouvait déployé un bataillon de fusilliers de la garde, en grande tenue, puis venait le 3e régiment de cavalerie portugaise.

L'empereur, qui était accompagné du maréchal Berthier, du général Duroc et de plusieurs officiers d'ordonnance, mit pied à terre devant le 1er régiment portugais, et fut reçu par le général Pamplona, commandant la première brigade d'infanterie entrant en France. Il passa lentement sur le front de ces nouveaux auxiliaires, fit ouvrir les rangs et les examina longuement. Lorsque la revue fut terminée, le général Pamplona fit manœuvrer les Portugais à la grande satisfaction de tous et même de l'empereur, qui parut content de la justesse et de la rapidité de leurs mouvements ; lorsqu'il fallut défiler, les régiments portugais prirent la tête, et furent suivis par les fusilliers de la garde. Les troupes suivirent le chemin de Marrac, où, par ordre de l'empereur, la garde impériale devait offrir un banquet à ses nouveaux camarades, sur l'esplanade où se dressaient ses tentes. Là, sur un vaste espace, de longues tables avaient été placées, et avec l'ingéniosité naturelle aux soldats français, richement décorées de guirlandes de feuillages et de fleurs. La musique des grenadiers joua pendant le repas, qui fut aussi gai que possible, mais sans désordre, car les fusilliers de la garde attendaient à chaque instant la visite de l'empereur, et la sobriété ordinaire des Portugais ne leur permettait pas de faire d'excès d'aucune sorte.

Ces derniers se mirent bientôt à danser leurs danses nationales avec cette grâce et cette agilité commune à tous les peuples de la Péninsule, et aux acclamations et aux applaudissements de leurs nouveaux camarades. Napoléon parut enfin, accompagné du major-général, du général Duroc et d'une petite suite d'officiers. Il portait, sans doute pour faire honneur à ses nouveaux alliés, l'uniforme des grenadiers de la garde, et avait le cordon

rouge de la Légion d'honneur sur un gilet blanc. Il passa lentement entre les tables, au milieu des soldats qui s'étaient levés et qui le saluaient. Il parla à quelques-uns d'entr'eux et ne tarda pas à s'éloigner, sachant que sa présence interrompait leurs jeux. Il fut rejoindre l'impératrice qui, avec quelques-unes de ses dames, s'était avancée jusqu'aux derniers arbres du parc, et contemplait de loin cette scène historique.

Vers deux heures, le régiment portugais reprenait ses rangs et rentrait en ville. Pendant ce temps que devenait Bayonne, surchargée de logements militaires, une lettre du maire va nous l'apprendre. Il priait le général Sol, commandant d'armes, de prendre les mesures nécessaires pour éviter la confusion. Il lui disait que le 3e régiment de cavalerie portugaise, qui venait d'arriver, avait un effectif qui n'était pas connu, que le 1er régiment d'infanterie avait 800 hommes et 45 officiers. Il y avait en outre, à Bayonne, un régiment de lanciers polonais dont les chevaux occupaient les écuries de la ville, et quelques-uns d'entr'eux étaient même au bivouac. En outre, tant en mulets de transport que de bât, ou chevaux du train, leur nombre dépassait 400. Les personnes de la suite de l'empereur occupaient un grand nombre de logements, ainsi que les gens de son service, et les officiers en très grand nombre appartenant aux corps de troupes. Il ne restait de disponible que huit logements d'officiers de premier rang, et dix-sept d'officiers inférieurs. On en demandait au moins onze nouveaux, ce qui réduisait les vacants à quatorze environ. Or, les deux corps portugais qui venaient d'arriver en exigeaient 45 pour l'infanterie, sans compter ceux nécessaires à la cavalerie. Heureusement pour les Bayonnais, le lendemain même ils partirent

pour Peyrehorade. Le soir le général Pamplona fut retenu à dîner par l'empereur, et comme il parlait très bien français, Napoléon passa une partie de la soirée à causer avec lui. Cependant les désertions et les hôpitaux réduisirent tellement la petite armée du marquis d'Alorna pendant sa traversée en Espagne, que 3,240 soldats seulement arrivèrent à Bayonne. Les cinq régiments d'infanterie étaient commandés : le 1er par le colonel Joachim d'Alburquerque de Saldanha ; le 2e par le colonel D. Thomas, marquis de Ponte-Lima ; le 3e par le colonel Freyre Pego ; le 4e par le colonel Botello Alraso, comte de San Miguel, et le 5e par le colonel de Vasconcellos. Napoléon, qui les passa tous en revue, dit à l'aide de camp de l'empereur de Russie, qui se trouvait avec lui : « Ce sont des hommes du Midi, ils ont de la passion, j'en ferai une excellente infanterie. » Le lendemain 2 mai, le marquis d'Alorna, qui commandait en chef les troupes portugaises, arriva à Bayonne et fut reçu par l'empereur.

Bientôt après ces troupes furent formées en une légion portugaise composée de 5 régiments d'infanterie, 2 régiments de cavalerie, 1 batterie d'artillerie, et en 1812 1 bataillon de pionniers armés et équipés comme les pionniers français.

Napoléon qui, dans une de ses lettres, se disait excessivement content des Portugais qu'il avait vus à Bayonne, voulut faire changer leur uniforme. Ils perdirent par conséquent le bleu de ciel qui était la couleur nationale, pour prendre l'uniforme suivant : habit-veste brun capucin, revers, collet, parements et retroussis rouge, liseré de blanc, pantalon brun à bandes rouges, shako garni sur le devant d'une plaque de feutre dépassant la hauteur du shako de 60 millimètres environ ; plumet et épaulettes

rouges pour les grenadiers, plumet vert et rouge, épaulettes jaunes pour les chasseurs ; pattes d'épaulettes liserées de rouge, pompon pour les compagnies du centre, boutons blancs.

Les chasseurs à cheval avaient l'habit pareil à celui de l'infanterie ; le pantalon par dessus la demi botte ; ils portaient un casque en cuir vernissé avec chenille. L'armement et l'équipement étaient ceux de la cavalerie légère.

Les Portugais se conduisirent bien pendant les guerres de l'Empire. En 1809 le major de Cathelin, qui commandait un bataillon de marche de la légion portugaise, écrivait qu'au moment de leur départ les soldats étaient fournis d'effets neufs, mais qu'il était sûr qu'avant moitié route, ils auraient tout vendu : « Le sac d'un Portugais ou d'un Espagnol, ressemble au tonneau des Danaïdes : les punitions ne sont pas capables de les contenir. A la guerre ils se battent bien, mais en garnison ils sont détestables. »

Un moment Napoléon songea à employer la légion portugaise dans la Péninsule, mais il se ravisa bientôt et seulement un certain nombre d'officiers supérieurs furent attachés à l'état-major de Masséna.

Avec les autres corps de troupes au service de la France, les Portugais furent désarmés en 1813, après la campagne de Saxe. Lorsqu'après la chute de Napoléon les Portugais rentrèrent dans leur pays, un certain nombre d'entr'eux obtinrent de rester en France, où ils s'établirent et exercèrent des industries diverses.

LCXV

UN OFFICIER DU GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Les rédacteurs de Mémoires militaires. — Le général Lejeune. — Un officier du grand état-major général. — Première entrée en Espagne. — En poste. — A la suite de l'empereur. — Le siège de Saragosse. — Retour en France. — Une mission périlleuse. — Pris par les guérillas. — Un Bayonnais à la retraite de Russie.

Plusieurs officiers ayant appartenu au grand quartier général de Napoléon ont écrit des Mémoires ou des Souvenirs. Soit qu'ils fussent attachés au prince Berthier ou aux aides de camp généraux de Napoléon, les uns et les autres ont légué à leurs enfants des écrits du plus grand intérêt et dont les historiens profitent très largement. Parmi ces officiers, qui tous arrivent aux grades supérieurs, on peut citer : Castellane, aide de camp du général Mouton ; Paulin, aide de camp du général Bertrand ; Lejeune, colonel du génie à l'état-major de Berthier. Mais à l'exception de Castellane, peu d'entr'eux nous donnent des renseignements précis sur le grand quartier général, sur son administration et son fonctionnement, si bien que, quoique cette époque soit encore très rapprochée de nous, on ne sait que bien peu de choses sur cet organe essentiel des succès du grand capitaine. C'est là un sujet que nous aborderons prochainement, autant du moins que nous le permettront les quelques renseignements qu'il nous a été donné de recueillir.

Le général Lejeune fit toute sa carrière au grand état-major du prince de Neufchâtel, et quoique ses *Mémoires* soient assez précieux pour avoir été dernièrement réimprimés par M. M. G. Bapst, il est loin de jeter une vive

lumière sur le sujet duquel nous venons de parler. Aussi nous contenterons-nous de dire ici ses différents passages dans notre pays, pendant les diverses missions dont il fut chargé par ses illustres patrons.

Après la campagne de Pologne, Lejeune reçut l'ordre de se rendre en Espagne, et partit de Paris avec ses chevaux et ses équipages. Quoiqu'il ne le dise pas dans ses *Mémoires*, il dut accompagner le grand quartier général qui se rendait à Burgos et passa par Bayonne au commencement du mois de mars 1808.

Ce fut pendant qu'il était dans cette ville qu'il vit l'épée de François Ier, qu'un officier de ses amis portait à Napoléon de la part du prince Murat. Ce fut aussi là qu'il vit le prince des Asturies se rendant à Bayonne au rendez-vous donné par l'empereur. Il assista à un commencement d'insurrection qui eut lieu à Burgos, enfin il reçut l'ordre de se rendre à Bayonne auprès de l'empereur.

Il partit à l'instant même à franc étrier, et ne mit que ving-trois heures à traverser les cent dix lieues qui le séparaient de Bayonne. Aussitôt arrivé, le prince Berthier le conduisit à l'empereur, qui lui dit : « Je sais que vous aimez Bernadotte, et je vous ai choisi pour lui porter une nouvelle qu'il accueillera avec plaisir. Par suite des démêlés qui existent entre Charles IV et son fils, j'ai accepté leur abdication au trône d'Espagne en faveur de mon frère Joseph, roi de Naples ; allez l'annoncer à son beau-frère Bernadotte, qui en sera flatté. Vous annoncerez cette même nouvelle au marquis de la Romana, ainsi qu'aux troupes espagnoles sous ses ordres, et vous leur direz qu'ils auront en mon frère un roi attentif à mériter leur amour, à s'occuper de leur fortune et de leur gloire ; dites-leur, enfin, tout le bien que je pense de mon frère. Berthier vous donnera les dépêches. »

« Une heure de repos ! c'était bien peu pour un homme fort maltraité par un premier voyage à franc étrier. N'importe ; c'était assez pour aller nager un moment dans l'Adour et prendre un repas qui rétablit mes forces, pendant que l'on préparait la voiture légère où j'allais m'enfermer huit jours et huit nuits pour me rendre de Bayonne au fort du Juntland, occupé par l'armée de Bernadotte. »

Lejeune accomplit assez rapidement sa mission pour revenir à Bayonne y retrouver l'empereur avant que celui-ci eut quitté notre ville. Il ne dit rien de ce qu'il fit jusqu'au moment de sa rentrée en Espagne avec le grand quartier général. Sa réception fut toute autre qu'elle ne l'avait été la première fois.

« Ma rentrée dans Irun, dit-il, à la suite de l'empereur, fut bien différente de ce qu'avait été mon arrivée à mon premier voyage, lorsque je croyais le précéder. L'*alcalde,* alors, et les *corrégidors,* étaient venus m'accompagner dans le meilleur logement de la ville, où ils m'avaient offert un repas et un lit excellent, après m'avoir fait voir l'arc de triomphe et l'hôtel préparé pour l'empereur. Cette fois j'arrivais par une nuit noire, à onze heures du soir, dans une ville encombrée de troupes, où je ne trouvai ni logement, ni écurie, ni abri, ni fourrage pour mes chevaux, et où le matin, au point du jour, je m'aperçus que l'objet par trop dur sur lequel j'avais pu m'étendre la nuit pour prendre un peu de repos, était un de ces amas de terreau desséché que les pauvres ramassent avec soin sur les pas des chevaux, le long des routes, pour fumer quelques mètres carrés de terre. »

Il accompagna l'empereur dans sa rapide campagne et fut envoyé assister au siège de Saragosse, que personne

n'a mieux décrit que lui au point de vue pittoresque et anecdotique. Tous les détails en sont soignés avec le talent d'un artiste, et nous n'en prendrons pour preuve que ce récit du défilé de la garnison de la capitale de l'Aragon, après un siège qui allait devenir célèbre dans l'histoire.

« Le 21, à la pointe du jour, tous les postes extérieurs de la ville étaient occupés par les Français. A midi, notre armée, peu nombreuse, mais imposante pourtant par sa belle tenue, était rangée en bataille, mèche allumée, faisant face à l'Ebre, sur la route d'Aragon ; elle avait ses réserves bien placées pour les cas d'événements. La colonne espagnole sortit d'abord, en ordre, avec ses drapeaux et ses armes. Jamais peut-être un spectacle plus triste et plus touchant ne vint affliger nos regards. Treize mille hommes malades, portant dans le sang le germe de la contagion, et tous d'une maigreur hideuse, la barbe longue, noire et négligée, et ayant à peine la force de soutenir leurs armes, se traînant lentement au son du tambour. Leurs vêtements étaient sales et en désordre. Enfin, tout en eux retraçait le tableau de la plus affreuse misère. Un sentiment d'orgueil et de fierté indéfinissable perçait encore à travers les traits de leurs visages livides, tout noircis par la fumée de la poudre, et sombres de colère et de tristesse. La ceinture espagnole de couleur vive dessinait leur taille, le large chapeau rond surmonté de quelques plumes de coq noir ou de vautour, ombrageait leur front, et le manteau brun ou la couverture de mulet, jeté négligemment sur tous ces costumes variés d'Aragonnais, de Catalans, de Valenciens, donnaient encore de la grâce et presque de l'élégance à leurs vêtements déchirés dans de si nobles fatigues, et aux haillons rembrunis dont ces spectres vivants étaient couverts. Leurs femmes

et leurs enfants en pleurs, qui encombraient les rangs, se tournaient fréquemment vers la madone, qu'ils imploraient encore. Au moment où ces braves déposèrent les armes et nous livrèrent leurs drapeaux, beaucoup d'entr'eux exprimèrent un violent sentiment de désespoir. Leurs yeux étincelaient de colère, et leurs regards farouches semblaient nous dire qu'ils comptaient nos rangs et qu'ils regrettaient vivement d'avoir faibli devant un si petit nombre d'ennemis. Ils partirent pour la France, et Saragosse était conquise. »

Le soir même de la capitulation, qui eut lieu le 21 février 1809, Lejeune partit à franc étrier pour aller rejoindre sa voiture à Bayonne et porter à l'empereur la nouvelle de la prise de Saragosse. Quoique les chemins fussent inondés de guérillas, il parvint à destination sans accidents.

Malheureusement les *Mémoires* de Lejeune, rédigés de longues années après les événements, ne sont pas toujours d'une exactitude rigoureuse. Pour ne citer qu'un fait entre cent, nous nous contenterons de dire que ce ne fut pas à Paris que Napoléon fit grâce de la vie au marquis de Saint-Simon, mais bien à Madrid, après la prise de la capitale de l'Espagne, ainsi que nous l'avons déjà raconté.

Mais bientôt allait commencer la mission la plus importante qui devait être confiée au colonel Lejeune, car il avait obtenu ce grade après la campagne de 1809. Ce fut le 14 février 1810, qu'il reçut l'ordre du prince Berthier de se rendre le lendemain même aux Tuileries, où l'empereur voulait lui parler.

Le 15, à l'heure qui avait été fixée, l'aide de camp de service l'introduisait dans le cabinet de Napoléon, qui était déjà en uniforme et était prêt à sortir. Il lui dit sans

préambule : « Il y a longtemps que je n'ai vu l'Espagne ; j'en reçois difficilement des nouvelles ; partez pour aller trouver mon frère. Rappelez-lui qu'avec les forces que j'ai mises à ses ordres, il doit me seconder énergiquement. Insistez sur ce point. Informez-vous des dispositions du pays et des besoins de l'armée. Voyez les troupes. Voyez le maréchal Soult, les maréchaux, les généraux. Dites à Dorsenes, à Burgos, de se défier de N. N..... Il devra rendre compte au duc d'Istrie de ce qu'il apprendra. Vous irez à Grenade, vous verrez l'armée de Sébastiani, vous direz à ce général de faire transporter le plus qu'il pourra de mercure des mines d'Almaden dans les magasins de Malaga. J'envoie exprès une frégate à Malaga pour chercher ce mercure, dont la France commence à manquer. L'on mettra tout le secret possible dans cette opération, pour que la croisière anglaise ne gêne pas le retour. Visitez l'arsenal de Séville; pressez le siège de Cadix. Voyez tout en détail, personnel et matériel ; prenez note de tout ; revenez sans perdre de temps, et faites que je croie avoir vu lorsque je vous aurai parlé. Passez au Luxembourg prendre les commissions de ma belle-sœur pour son mari, et partez de suite. Berthier vous donnera ses dépêches. Puis en me congédiant, l'empereur ajouta gracieusement : Allez-y chercher vos étoiles. »

Le colonel Lejeune fit ses dispositions de départ. Il alla chez la reine d'Espagne chercher ses lettres pour le roi Joseph, reçut les ordres du major général, remplit d'or la ceinture de son valet de chambre William, et le soir même se mit en route pour Bayonne.

Dans notre ville il laissa sa voiture pour continuer son voyage à cheval. Le baron de Soulages et M. Clouet, deux de ses amis et officiers du génie, retournant auprès du

maréchal Ney, voulurent l'accompagner, et ils partirent pour Tolosa.

Il fallait traverser toute l'Espagne en feu. Partout des guérillas, partout des coups de fusil, des attaques imprévues. A Ségovie, il trouva le comte de Tilly qui vivait sous la loi d'une belle Piémontaise, laquelle ne manquait pas de donner avis aux chefs de bande du départ des convois et des courriers. Nous ne suivrons pas, d'ailleurs, le colonel Lejeune dans son long voyage en Andalousie, où il accomplit la mission de laquelle il avait été chargé par Napoléon. Mais à son retour il fut pris par la bande du Médico, Don Juan Madalea, et son escorte massacrée. Lui-même ne dut la vie qu'à un miracle. Le Médico réussit à le protéger, et après des aventures sans nombre, il fut envoyé prisonnier chez les Anglais, à Lisbonne, et de là à Londres.

Il réussit cependant à s'évader et rentra à Paris assez tôt pour faire la campagne de Russie. Promu général de brigade il fut envoyé, au commencement de la retraite, comme chef d'état-major du corps du maréchal Davout, et ce ne fut pas sans récriminations qu'il se décida à servir sous cet illustre chef, dont l'exigence était devenue proverbiale.

De cette longue et douloureuse retraite si bien racontée par le général Lejeune, nous ne retiendrons qu'un seul fait, car il intéresse directement notre citée. C'était à Vilna, et le général se rendait au devant du maréchal Davout et des généraux Haxo et Gérard, qu'il introduisait en ville par une voie facile qu'il avait découverte. « En me rendant vers eux, dit-il, je retrouvai dans le faubourg, à l'endroit où je l'avais laissé une heure auparavant, un jeune officier d'artillerie qui venait d'être amputé d'un

bras. Je lui avais proposé de me suivre pour l'aider à traverser l'encombrement ; il m'avait remercié en me disant qu'il avait promis à un soldat, son domestique, de l'attendre à l'entrée du faubourg. Je n'insistai pas ; mais lorsque, après plusieurs heures, je le retrouvai encore à la même place, je le pressai de questions en lui faisant observer combien il y avait d'imprudence à rester stationnaire par un froid si meurtrier : « J'en conviens, dit-il, mais Geor-« ges, mon soldat, mon fidèle serviteur, c'est mon frère de « lait. Depuis que je suis à l'armée et depuis que je suis « blessé, il m'a donné cent preuves de dévouement. Ma « mère ne serait pas plus attentionnée que lui. Il était « souffrant, je lui ai promis de l'attendre, et j'aime mieux « mourir ici que de manquer de parole. » Vivement touché de ce dévouement fraternel. dans un temps où il restait à peine au plus grand nombre le sentiment instinctif de sa propre conservation, je n'osai pas lui communiquer mes craintes sur son malheureux frère de lait, qui pouvait être mort de froid ou avoir été fait prisonnier, et je me bornai à lui demander son nom, son âge et son pays. « Je suis de Bayonne, je m'appelle Arthur de Biras-« saye, et j'ai vingt-deux ans. » Je n'ai plus revu cet officier ; en passant à Bayonne, il y a quelques années, j'appris qu'il n'y avait pas reparu.

Le général Lejeune parvint à se sauver. et après avoir touché barre à Paris, repartit pour faire la campagne de Saxe. Il fut fait prisonnier à Dresde avec le corps d'armée commandé par le maréchal Gouvion-Saint-Cyr. et ne revint en France qu'après la chute de Napoléon.

LCXVI

UN GÉNÉRAL MALHEUREUX

Un lieutenant de Wellington. — Sir John Hope. — Sa bravoure. — Jugement de Wellington. — Sous les murs de Bayonne. — Etats de service. — Le 14 avril 1814. — La grande sortie. — Hope fait prisonnier. — Diverses versions. — Le général Hope est conduit à la citadelle. — Les voltigeurs du 82e. — Le lieutenant de vaisseau Bourgeois. — L'adjudant Pigeon.

Un général en chef commandant une armée de siège, blessé et pris par une sortie de la garnison est un fait qui n'est pas commun. Nous ne savons même pas si un événement de ce genre peut être relevé dans l'histoire des guerres modernes, et ce fut pourtant ce qui arriva au général Hope, que Wellington avait chargé du blocus et de la prise de Bayonne, avec une importante fraction de l'armée d'invasion.

C'est à sa bravoure excessive et pour ainsi dire à sa témérité que le général anglais dut le retour de cette fortune de guerre. Le chef de l'armée de blocus, sir John Hope, plus tard comte de Hopetown, qui avait relevé sir Thomas Graham du commandement de l'aile gauche de l'armée était second sous lord Wellington. Au combat qui eut lieu au château de Baroillet, appartenant au maire de Biarritz, sir John Hope, à cheval à la tête de quelques cavaliers, chargea les Français avec la plus grande intrépidité. Il reçut trois balles dans son chapeau et son cheval, grièvement blessé, eut juste la force de le porter hors du lieu du danger; mais la charge avait été décisive.

Wellington avait une grande estime pour son lieutenant, et voici ce qu'il écrivit quelques jours après au colo-

nel Torens : « J'ai depuis longtemps conçu la plus haute opinion de sir John Hope, et je crois que tout le monde la partage, mais l'expérience de chaque jour me convainct de plus en plus de son mérite. Nous le perdrons cependant s'il continue à s'exposer au feu comme il l'a fait ces trois derniers jours. C'est un miracle vraiment qu'il ait échappé. Son habit et son chapeau étaient touts criblés de balles, outre la blessure qu'il a reçue à l'épaule. Il se met au milieu des tirailleurs sans s'abriter, comme ils le font, contre le feu de l'ennemi. Celà ne sert à rien, et j'espère que ses amis lui feront des représentations à ce sujet. J'en ai parlé à Macdonald, et je veux en parler moi-même à sir John Hope quand j'en trouverai l'occasion, mais c'est un sujet délicat. »

Quelques mots maintenant sur ce vaillant soldat. Au moment du blocus de Bayonne, le général Hope était âgé de 48 ans, étant né à Hopetown-House, le 17 août 1766. Il entra dans l'armée anglaise en qualité de cornette dans le 10e régiment de dragons légers. Il franchit rapidement tous les grades jusqu'à celui d'adjudant-général, et fut blessé au Helder, en août 1799. Il fit l'expédition d'Egypte avec le général Abercrombie, et fut encore blessé à la bataille d'Alexandrie. En 1802 il était major général et gouverneur de Portsmouth. Il était avec sir John Moore en 1808, dans les campagnes de Portugal et de Galice contre Napoléon, et prit le commandement de l'armée anglaise après la mort du général en chef. Il réussit à sauver l'armée anglaise à la Corogne, et fut en cette occasion nommé chevalier de l'ordre du Bain. Envoyé de nouveau en Espagne en 1810, il en fut rappelé presque aussitôt pour prendre le commandement de l'Irlande. Il fut rejoindre Wellington dans la Péninsule, en 1813 ; la

guerre tirait à sa fin, les Français reculaient et allaient repasser la frontière. Hope commanda l'aile gauche anglaise à la bataille de la Nivelle, le 10 novembre; une attaque vigoureuse sur les avant-postes établis par les Français en tête de leurs retranchements sur la basse Nivelle, le rendit maître de la redoute d'Urrugne, et il s'établit sur les hauteurs, vis-à-vis de Ciboure, pour être en position de mettre à profit sur le champ tous les mouvements de la droite ennemie. Celle-ci, avec le reste de l'armée, se retira la nuit suivante sur Bidart, après avoir détruit tous ses travaux et tous les ponts de la basse Nivelle. Hope, avec la gauche anglaise, traversa la rivière le plus vite qu'il put et se mit à la poursuite de l'armée en retraite qui, de Bidart, s'était dirigée sur le camp retranché de Bayonne. Parti de Saint-Jean-de-Luz, il vint faire la reconnaissance de ce camp et des rives de l'Adour, et soutint plusieurs attaques désespérées des Français sans perdre de terrain. Après la traversée de l'Adour par l'armée alliée, il fut chargé par Wellington de la prise de Bayonne, et nous allons voir comment il éprouva l'humiliation suprême d'être fait prisonnier par la garnison de la ville qu'il devait prendre.

Ce fut au moment même de la grande sortie du 14 avril 1814, dont nous avons raconté les péripéties dans une étude précédente.

La colonne de gauche, composée du 1er bataillon du 26e, du 1er bataillon du 70e et du 1er bataillon du 82e de ligne, sous les ordres du commandant Vivien, de ce dernier régiment, déboucha par la redoute de Basterrèche, et franchissant à la course le ravin qui la séparait de l'ennemi, s'empara de la maison *Basterrèche,* de la crête qui la liait à celle de *Montaigu,* et de tous les retranchements au

milieu desquels on se battait corps à corps et avec un acharnement qui, en un instant, les couvrit de morts et de blessés. Une vingtaine de voltigeurs du 82e, embusqués dans le taillis de la maison *Mounet,* entendirent un bruit de chevaux sur le sentier qui conduisait au Boucau ; aussitôt l'adjudant Pigeon, qui commandait le détachement, ordonna de croiser la baïonnette, et de ne faire feu qu'à bout portant. Cet ordre fut exécuté avec une telle précision que les trois cavaliers qui se montrèrent seuls tombèrent à la fois grièvement blessés. C'étaient le général Hope, commandant en chef des troupes assiégeantes, et deux officiers d'état-major, qui se rendaient au camp de *Lous Teys*, pour diriger la défense des alliés, et qui furent faits prisonniers et conduits à la citadelle. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que le général Hope n'était pas en uniforme. Il y a plusieurs versions bayonnaises de cette capture. Lorsque le général sir John Hope arriva dans le chemin creux, dit le *Journal d'un Subalterne,* il trouva les troupes anglaises en pleine retraite.

« — Pourquoi allez-vous dans cette direction ? leur cria le général.

« — L'ennemi est là, répondirent-ils.

« — Eh bien, il faut le chasser. »

Il donna de l'éperon à son cheval et le força à s'avancer.

L'historien Morel dit qu'une vingtaine de voltigeurs du 82e, commandés par l'adjudant Pigeon, étaient embusqués dans le taillis de la maison *Mounet,* et entendant un bruit de chevaux sur la route conduisant au Boucau, firent un feu de peloton. Le cheval du général, ajoute Southey, percé de trois balles, s'abattit, et les soldats, le voyant tomber, s'enfuirent aussitôt. Sir John Hope, qui était d'une grande corpulence, ne put se relever, et eut sa jambe

droite engagée sous sa monture. Les deux aides de camp, le capitaine Haries et le lieutenant Moore, mirent pied à terre pour l'aider à se relever, mais l'un fut blessé au bras et l'autre reçut également une blessure grave, pendant que le général Hope était aussi atteint au bras. Les voltigeurs français, qui avaient croisé la baïonnette, les firent prisonniers et les transportèrent à la citadelle. Mais avant d'y entrer, le général en chef reçut encore une balle à la jambe, qu'on suppose partie des avant-postes anglais. A son tour, le lieutenant de vaisseau Bourgeois, dans ses *Souvenirs,* s'exprime de la manière suivante : « Comme je commandais l'arsenal de la marine et les batteries qui en dépendaient, j'avais, dès la veille, fait approvisionner les batteries de mitraille ensabotée en biscayens. Causant avec l'enseigne de vaisseau Longuet, qui commandait la batterie la plus élevée, je lui ordonnai de tirer constamment, à charge entière, pour que nos troupes puissent, de confiance, se placer sous la protection de notre feu ; d'avoir le plus grand soin de rafraîchir constamment les pièces et de diriger son feu sur l'avenue du Boucau, en avant de la maison *Mounet.*

« Quelques vingt hommes à peu près, voltigeurs du 82e, commandés par un sergent, s'embusquèrent dans le taillis du revers de *Mounet,* sous la protection de notre feu. Le général en chef Hope et un de ses aides de camp furent sur nos biscayens ; ils crurent pouvoir se diriger sur *Montaigu,* mais les voltigeurs français les firent prisonniers avec toute leur escorte, composée de 35 à 40 hommes, et les conduisirent à la batterie de l'enseigne Fouquet. M'étant aperçu que cette batterie ne tirait plus, je m'y rendis et en demandai la cause. La capture m'ayant été amenée, je demandai qui l'avait faite ; le sergent me

répondit que c'était lui avec ses voltigeurs. J'ordonnai de continuer le feu et de faire conduire les prisonniers à la citadelle, ce qui fut fait. »

Quoi qu'en dise le lieutenant de vaisseau Bourgeois, l'adjudant Pigeon fut fait sous-lieutenant. Quant au général Hope, sa détention fut des plus courtes, la chute de Napoléon ayant entraîné la fin des hostilités ; il fut bientôt rendu aux troupes qu'il commandait.

LCXVII

LE GÉNÉRAL DE DIVISION BARON CONROUX DE PÉPINVILLE

L'église de Saint-Étienne. — Une épitaphe. - Le général Conroux de Pépinville. — Sa carrière militaire. — En Espagne. — La défense de la Nivelle. — La redoute de Sainte-Barbe. — La mort d'un brave. — Les armes d'un baron de l'Empire.

En entrant dans la jolie petite église de Saint-Étienne, on voit incrusté dans le pilier de gauche une plaque de marbre noir, où se trouve, en lettres dorées, l'inscription suivante :

« M. le baron Conroux de Pépinville, lieutenant général des Armées du Roy, commandeur de la Légion d'honneur, né à Douai le 17 février 1770, blessé mortellement au combat de Sare le 10 novembre 1813, et décédé au Saint-Esprit le lendemain.

« Soldats qui avez combattu avec ce brave, pleurez sa mort.

« L'Italie, l'Allemagne, la Prusse, la Pologne, l'Espagne, l'ont vu au premier rang des guerriers, leur donnant le plus noble exemple.

« France, tout son sang s'est épuisé pour ta gloire. Après 27 années de service et 22 campagnes, il a péri pour toi.

« Bon époux, bon père, ami sincère, il quittait tout pour ses devoirs. Il a laissé une épouse et cinq enfants ; plaignez leur sort. Sa veuve, retenue à la vie comme mère, est condamnée à des larmes éternelles.

« Metz, sa patrie, l'a vue vingt ans gémir de l'absence d'un époux adoré.

« Metz la verra mourir gémissant et pensant à lui.

« Cette tombe a été érigée par ses ordres.

« Fecit Dagelliés die 11mo novembrii 1814. »

Voyons maintenant quel était ce général des armées de Louis XVIII le Désiré.

Nicolas Conroux, baron de Pépinville, né le 10 février 1770 à Douai, entra au service le 17 février 1786, dans le 6e régiment d'artillerie, où son père, Germain Conroux, chevalier de Saint-Louis, était officier. Il passa comme sous-lieutenant dans le 58e régiment d'infanterie le 22 août 1792, et lieutenant le 11 septembre suivant. Cette même année il se trouva au siège de Thionville. En 1793 il combattit à l'affaire d'Arlon avec la division commandée par le général Laage, et il prit part, en l'an II, à l'affaire de Kayserslautern, au déblocus de Landau, à la reprise, du Palatinat par le général Hoche, et à celle d'Arlon, par l'armée de la Moselle. Enfin, le 22 germinal an VIII, il fut nommé adjudant-général sur le champ de bataille, à l'affaire de Mondovi. Nous passerons rapidement sur ses campagnes pour en arriver à son entrée en Espagne en qualité de général de brigade. Il avait été fait commandeur de la Légion d'honneur par décret du 22 juin 1807. Le 31 juillet 1809, il fut promu au grade de général de

division, et le 26 mars 1810 il reçut l'ordre de se rendre à l'armée de Catalogne, d'où il alla prendre le commandement de la 2e division du 9e corps de l'armée d'Espagne. Il se trouva, le 5 mai 1811, à la bataille de Fuentes de Oñoro, où il fit preuve de capacité et de bravoure. Au mois de juin suivant il fut envoyé en Andalousie, mais son expédition n'eut d'autre résultat que de forcer les Espagnols à évacuer précipitamment leur camp de Niebla à l'approche des troupes françaises. Le 27 juillet 1811, il remplaça le général Leval dans le commandement de la 4e division d'infanterie, et de la 3e division de dragons. Le 31 mai 1812, le général espagnol Ballesteros passa la Guadalete entre Bornos et Arcos, et se porta sur le derrière de la position de Bornos, dans l'intention d'y surprendre les divisions aux ordres du général Conroux. Le 1er juin, à six heures du matin, les Espagnols se trouvèrent en présence des troupes françaises. Ils commencèrent l'attaque par un feu très vif de mousqueterie; mais quoique beaucoup plus nombreux que les Français, ils ne purent résister à l'impétuosité de leurs adversaires. Les 9e léger, 96e de ligne, un escadron du 5e de chasseurs à cheval et un détachement du 2e de la même arme, suffirent pour culbuter et repousser les Espagnols jusqu'au delà de Guadalete, après leur avoir tué un grand nombre de soldats, pris 600 hommes, 4 pièces de canon et 2 drapeaux. Chargé, en 1813, pendant le siège de St-Sébastien, de garder, avec sa division, le débouché de Sare, il y fut attaqué le 31 août, mais il se maintint à son poste et repoussa l'ennemi. Le 8 octobre, au moment où la division Conroux se préparait à passer la revue du maréchal duc de Dalmatie, les Espagnols vinrent l'attaquer à l'improviste et lui enlevèrent la redoute de Sainte-Barbe avant

que le général Conroux put arriver à donner des ordres. Mais lorsqu'il se fut mis à la tête de ses troupes, leur bonne contenance arrêta les progrès de l'ennemi. Le 20 du même mois, après un combat très opiniâtre, les généraux Conroux et Reille, à la tête d'une colonne de grenadiers, rentrèrent dans la redoute de Sainte-Barbe et s'y maintinrent. Le 10 novembre, le général Wellington débouchait avec un corps de 30,000 hommes derrière la montagne de la Rhune, et tomba sur la division Conroux qui défendait cette montagne, la redoute Sainte-Barbe et le camp de Sare. Après la résistance la plus vive, la redoute fut prise par les ennemis. Les troupes qui occupaient le sommet de la Rhune, voyant l'ennemi maître de ces retranchements, craignirent d'être forcés à leur tour, et, sans attendre d'ordre, elles abandonnèrent leur poste et descendirent dans la plaine ; le reste de l'armée française fut bientôt forcée de battre en retraite, les ouvrages de seconde ligne, construits en arrière d'Ascain, furent presque aussitôt enlevés par l'ennemi, et ce fut en les défendant avec le plus grand courage, que le brave Conroux tomba grièvement blessé d'une balle dans la poitrine. Transporté à Saint-Esprit, près de Bayonne, il mourut le lendemain, 11 novembre 1813. Son nom est gravé sur l'arc de triomphe de l'Etoile, côté Est.

Créé baron de l'Empire sous la dénomination de Pépinville par lettres patentes du 27 novembre 1808, il avait reçu les armoiries suivantes : écartelé aux 1er et 4e de sinople à trois étoiles d'argent ; au 2e des barons militaires ; au 3e de sable à un léopard couché d'or, surmonté de trois grenades d'argent, allumées de gueules.

LCXVIII

LE CORPS LÉGISLATIF EN ESPAGNE

Les drapeaux de Somo Sierra. — Une délégation du Corps législatif. — Le général Junot. — Les Landes. — Un bon repas. — Séjour à Bayonne. — Le convoi. — Le partisan du roi Joseph. — Le général de Lorges et ses dragons. — A la poursuite de Napoléon.

Afin de féliciter l'empereur de sa brillante campagne d'Espagne et surtout pour le remercier de l'envoi qu'il venait de faire au Corps législatif des drapeaux conquis par ses troupes à Burgos, on nomma aussitôt trois membres pour aller trouver Napoléon en Espagne et le remercier de l'honneur qu'il venait de faire à ce grand corps. Cette délégation fut composée du prince de Salm, de M. de Lamardelle et de Stanislas Girardin. C'est ce dernier qui nous fournit les renseignements qu'on va lire, et il est d'autant plus intéressant qu'il avait déjà été en Espagne avec le roi Joseph et avait fait le double voyage de Bayonne à Madrid, et de Madrid à Vittoria. Il donne des détails très piquants sur la nouvelle Majesté Catholique, sur lesquels nous aurons à revenir. Mais ici nous ne nous occuperons que de son second voyage en Espagne à la rencontre de l'empereur.

Nous avons dit comment était composée cette députation. M. de Salm-Dick était devenu Français par la réunion de sa principauté à la France ; il avait épousé une française très belle et fort connue dans la littérature sous le nom de *Constance Pipelet ;* Lamardelle, d'une famille créole, avait servi dans les troupes légères, puis était entré dans la magistrature ; c'était un homme d'esprit. Il avait été chargé d'acquitter la dépense du voyage, de

tenir les comptes et d'indiquer à la questure du Corps Législatif l'emploi de la somme qui avait été remise pour payer les frais du voyage. Stanislas Girardin, en sa qualité de premier écuyer, eut à s'occuper des voitures et des chevaux de poste. M. Salm, comme le premier nommé, était chargé du discours à l'empereur.

Ils partirent de Paris le 20 novembre 1808. Ils étaient à Bordeaux le 30, et déjeunèrent chez le général Junot, qui revenait en Portugal, d'où l'avait chassé la convention de Cintra.

« Junot, dit Stanislas Girardin, était un soldat dans toute la force du terme ; il joignait à beaucoup d'esprit naturel une rare intrépidité ; il aimait les lettres et écrivait d'une manière remarquable ; il soignait sa bibliothèque sans négliger sa cave, car il aimait aussi le vin et ne haïssait pas les femmes ; il se livrait à toutes les passions, comme le font en général tous les hommes dont l'existence est environnée de périls toujours renaissants ; il répète sans cesse : *Amis, si nous avons peu de temps à vivre, du moins passons-le gaiement.* »

Le récit du passage des Landes et de l'arrivée à Bayonne est particulièrement intéressant, si intéressant que nous le reproduisons intégralement et sans y rien changer :

« La grande quantité de troupes qui s'est rendue en Espagne a tellement détérioré la route, qu'elle est devenue presque impraticable, et les soldats ont commis de si grands désordres à leur passage dans les Landes, qu'ils y ont répandu l'effroi et la consternation. Nous étions convenu de nous arrêter, pour y dîner, à une poste appelée des *Agrots ;* j'avais chargé le courrier de commander ce dîner ; lorsque nous arrivâmes à cette poste, le courrier vient nous prévenir qu'il n'y avait rien à manger, pas même du pain.

« — Celà n'est pas possible, me suis-je écrié ; vous ne m'avez donc pas nommé ?

« — Non, Monsieur.

« — Eh bien ! dites mon nom au maître de poste.

« A peine fut-il prononcé, qu'il vint me faire des excuses, nous engagea à entrer dans son auberge, et donna des ordres pour nous faire préparer un repas excellent. Lorsque je lui en fis mon compliment, je lui témoignai combien j'avais été surpris de la réponse qu'il avait faite à mon courrier.

« — Vous n'en seriez pas étonné, si vous aviez vu les excès auxquels des militaires se sont portés, en traversant notre département ; non-seulement ils ne nous ont pas payés, mais ils nous ont maltraités ; pourquoi votre courrier ne vous a-t-il pas nommé, vous auriez trouvé votre dîner tout prêt.

« L'effroi dont ce maître de poste nous a parlé était tellement répandu, que nous eûmes beaucoup de peine à parvenir à décider un aubergiste des environs de Bayonne à nous donner à coucher. Nous étions rendus dans cette ville le 5 ; il fallait y séjourner pour y faire nos préparatifs de départ, y prendre des lettres de crédit chez M. Cabarrus, y acheter des chevaux de selle, un fourgon, et y louer des mules ; nous fûmes obligés de payer, de celles qui devaient nous mener et nous ramener de Madrid, cinq mille francs ; de nous charger de les nourrir et de payer un prix déterminé pendant tout le temps que nous resterions en Espagne. Lorsque la nouvelle de notre départ fut connue dans Bayonne, c'était à qui ferait partie de notre convoi, parce que l'on pensait qu'il serait protégé plus qu'aucun autre. Des négociants de Lyon, compris dans notre caravane, trouvèrent le moyen de

faire remplir notre fourgon de leurs marchandises et de leurs paquets. Je fis tout ôter, malgré les instances réitérées de mes collègues, et toutes ces marchandises furent remplacées par des comestibles et des vins de Bordeaux. Je donnai à mes compagnons de voyage l'assurance que cette précaution ne serait pas la précaution inutile. Un pâtissier du roi, nommé Pennelle, qui se rendait à Madrid, me demanda une place sur le siège du fourgon ; je la lui accordai volontiers, à condition qu'il nous ferait la cuisine pendant la route. »

La délégation quitta Bayonne le 8 décembre : le convoi se composait d'une berline attelée de huit mules, d'une dormeuse de six. Cet attelage, qui provenait des écuries du roi Joseph, avait été envoyé à Bayonne pour M. de Girardin, par M. de Liene, commandant des équipages.

Il y avait, en outre, un fourgon attelé de quatre chevaux. Quatre chevaux de selle, cinq muletiers, deux postillons, trois domestiques, le sous-piqueur Nicolas, un palefrenier, un fourrier du train, un pâtissier et un frotteur appartenant au roi. Plus quelques Français qui avaient demandé la permission d'accompagner le convoi.

On mit quatre jours pour se rendre à Vittoria, par un temps horrible et un froid affreux. La route était jonchée de morts. Burgos était encore sous le poids du pillage dont elle avait été l'objet. Les députés dînèrent chez le général Darmagnac, en compagnie du général Fournier. « Il a conté des anecdotes fort piquantes, car en sa qualité de mauvais sujet, il a beaucoup d'esprit. Deux ou trois femmes font toujours partie de ses équipages. Il avait à Burgos une jolie Calabroise habillée en homme, qu'il avait enlevée à ses parents, dans le royaume de Naples, et qui devait avoir à se repentir tous les jours de la sottise qu'elle avait faite. »

La députation se remit enfin en route pour Madrid. Arrivés à Lerma, les députés allèrent dans une grande maison habitée par le général Delorges et son état-major, et Stanislas Girardin rapporte, dans tous ses détails, une conversation qu'il eut avec le général et qui montre à quel point la discipline des troupes françaises était déjà relâchée.

« Après un repas, qui ne ressemblait guère à ceux que nous fîmes pendant notre séjour à Burgos, nous allâmes prendre possession du grand salon où nous couchâmes sur des tapis de nattes, enveloppés dans nos manteaux. Nous étions sûrement plus de trente, étendus dans la même pièce. Le général Delorges était mon plus proche voisin ; il me dit :

« — Que pensez-vous de mes dragons ?

« — C'est une belle et bonne troupe, mais...

« — Ce mais veut dire que vous croyez aussi qu'ils sont fort indisciplinés ; lorsque vous les connaîtrez davantage, vous changerez d'opinion ; ce sont de véritables *demoiselles* pour la sagesse, que mes dragons.

« A peine avait-il achevé l'éloge qu'un de ses aides de camp vint lui dire :

« — Mon général, vos dragons enfoncent toutes les portes.

« — Pourquoi ?

« — Pour tâcher de se procurer des subsistances.

« — Est-ce que leurs rations ne leur ont point été distribuées ?

« — Non, général, la distribution n'a pu en être faite.

« — Ah ! je conçois qu'alors ils aient cherché à y suppléer.

« Ces paroles étaient à peine prononcées qu'un autre

officier vint lui apprendre que ses dragons étaient entrés dans toutes les caves et qu'ils prenaient tout le vin dont ils pouvaient s'emparer.

« — C'est tout simple, ils ont mangé, il faut bien qu'ils boivent.

« Le général était à peine endormi qu'un officier de l'état-major le réveilla brusquement.

« — Qu'avez-vous donc, lui dit-il, l'ennemi est-il sur nos talons ?

« — Non, mon général, je viens seulement vous prévenir que vos dragons ont mis le feu dans différents quartiers.

« — C'est tout simple, ils étaient sûrement ivres !

« — Je vous en réponds, mon général.

« Eh bien ! les gens qui ont trop bu ne savent ce qu'ils font. Donnez les ordres nécessaires pour que la maison où nous sommes soit préservée de l'incendie.

« — Elle n'a rien à craindre.

« — En ce cas, je vous souhaite bien le bon soir ; Monsieur le député, dormons tranquilles.

« — Mais vos dragons nous laisseront-ils dormir en paix !

« — Oh ! je vous le garantis ; je vous l'ai déjà dit, et vous le répète encore, ce sont des *filles* pour la sagesse.

« — Je désire beaucoup, général, que l'ennemi ne vienne pas nous attaquer cette nuit, car dans l'état où sont vos *filles,* vous concevez, général, qu'elles seraient facilement.....

« — Je vous entends, et vous avez tort, car mes *filles* ne défendent jamais mieux leur honneur que lorsqu'elles sont ivres. »

La députation du Corps Législatif continua sa route sur

Madrid au milieu de toutes sortes d'aventures. Elle fut logée chez le duc de la Roca, rue de Tolède, en face de S. Isidore. Mais elle jouait de malheur et ne put joindre l'empereur, qui était déjà parti à la poursuite des Anglais. La députation, qui était arrivée dans la capitale de l'Espagne le 26 décembre, y attendit jusqu'au 24 janvier les ordres de Napoléon. Elle était à Valladolid peu de jours après le départ de Napoléon pour la France, où le rappelait la guerre contre l'Autriche. Partout, sur le chemin, des ruines, des villages incendiés, des cadavres d'hommes et de chevaux. A Burgos, elle fut reçue par le général Thiébault, et ce ne fut qu'à Paris que les députés purent rejoindre l'empereur et lui présenter enfin les félicitations du Corps Législatif.

LCXIX

LA GARDE D'HONNEUR DES LANDES

Comment se forment les légendes. — Une garde d'honneur sur des échasses. — Formation de la garde d'honneur à cheval. — Fêtes et banquets. — L'uniforme. — L'armement et l'équipement. — Nouvel uniforme. — Les voltigeurs de la garde d'honneur. — Officiers et sous-officiers. — Nominations.

Les légendes se forment avec une si grande facilité, que deux ans à peine s'étaient écoulés depuis le passage de Napoléon dans les Landes, qu'une de ces histoires était déjà répandue. Se basant sur ce que des pasteurs landais, montés sur des échasses, avaient accompagné un moment la berline impériale, des officiers qui se rendaient en Espagne, et parmi ceux-ci nous pouvons citer Reiset,

d'Espinchal et quelques autres, n'hésitèrent pas à affirmer que le département était si pauvre, qu'il s'était trouvé dans l'impossibilité absolue de former une garde d'honneur. Nous allons démentir, au contraire, à l'aide de curieux documents inédits, que la cavalerie des Landes fut une des plus somptueuses et des plus magnifiques du célèbre voyage impérial de 1808. On nous pardonnera ces détails très techniques qui, s'ils ennuient quelques-uns de nos lecteurs, seront vivement appréciés par les collectionneurs de costumes militaires. Et on sait combien ces derniers sont devenus nombreux depuis un petit nombre d'années.

Ce qui avait été le plus délicat à constituer parmi les préparatifs faits par les Landes pour la réception de Napoléon, avait été l'organisation d'une garde d'honneur, car il fallait s'y prendre assez à l'avance pour que cette garde, montée, équipée et habillée avec luxe, put s'exercer aux manœuvres et ne point paraître gauche devant ce général qui commandait la plus belle armée de l'Europe. La garde d'honneur des Landes fut donc constituée vers la fin du mois de décembre 1807, et un beau et élégant uniforme fut choisi par les autorités supérieures du département.

Les habitants des Landes mirent une telle hâte à se faire inscrire que les cadres de la garde d'honneur furent promptement remplis. Dans les premiers jours de janvier, une revue eut lieu à Tartas, où il fut donné en l'honneur des nouveaux gardes une fête charmante à laquelle assistèrent trois officiers supérieurs qui se rendaient en Espagne. Le 10 janvier, une autre revue eut lieu à Mont-de-Marsan, et les gardes d'honneur de cette ville donnèrent à leurs camarades une fête qui se termina par un bal très brillant. Des réunions de ce genre durent avoir

lieu successivement dans tous les chefs-lieux du département. D'ailleurs l'objet principal était de faire manœuvrer avec plus d'ensemble les cavaliers composant la garde d'honneur.

« Une circonstance bien intéressante pour ce pays, dit un journal du temps, a rendu plus solennelle la réunion de la garde d'honneur dans la ville de Tartas ; le même jour de cette réunion, S. Exc. le maréchal Moncey se rendait à Bayonne ; il eut connaissance du motif de ce rassemblement, et écrivit à cet égard à M. le préfet les choses les plus agréables sur le zèle de ses administrés ; la garde d'honneur a été très sensible à cette marque de bienveillance, qui nous a tous dédommagés un peu de n'avoir pas vu M. le Maréchal séjourner dans un pays où il était attendu avec empressement, par suite des souvenirs qu'il a laissés de son caractère pendant un commandement de l'armée des Pyrénées Occidentales, pourquoi ne dirait-on pas que dans des temps de malheur et de proscription, M. le Maréchal trouva dans notre département une terre amie et hospitalière. »

Le 14 janvier, il y eut à Saint-Sever une revue générale de la garde d'honneur. Tous les détachements s'y rendirent, et un magnifique banquet y fut servi. Le préfet y assista ainsi que plusieurs fonctionnaires, et après des toasts nombreux, un garde d'honneur chanta des couplets vivement applaudis et, comme le dit le style de l'époque, « analogues à la circonstance ». Ils avaient été faits par M. de Dussey de Leyris, ancien capitaine de chasseurs à cheval.

Le 24 janvier, ce fut le tour de la ville de Mont-de-Marsan à fêter la garde d'honneur à cheval des Landes. Il y eut, comme pour les revues précédentes, un banquet,

avec ce détail que la salle de la fête avait été décorée d'un transparent représentant l'empereur, et où se trouvait l'inscription :

Vainqueur partout,
Adoré parmi nous.

Il y eut toasts, couplets et bal, et on apprenait en même temps que la ville de Saint-Esprit qui, à cette époque, faisait partie du département des Landes, fournirait, de son côté, une garde d'honneur à pied composée de 80 hommes, et qui avait été placée sous le commandement du docteur Chevillon. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler plus en détail. Les gardes d'honneur des Landes furent placés sous le commandement général de M. de Pinsun.

Voici maintenant la description exacte des uniformes et de l'équipement de la garde d'honneur des Landes. Nous devons la communication de ces précieux documents à l'aimable et savant M. Toulet, archiviste de département, à qui nous sommes heureux d'exprimer ici toute notre reconnaissance. Ces renseignements ont d'autant plus d'intérêt qu'il n'existe aucune gravure ou représentation figurée de ces uniformes qui ne servirent que si peu de jours.

Le cheval devait avoir 4 pieds 6 pouces au moins et 9 pouces au plus. La chabraque de drap vert dragon, garnie tout autour en drap chamois, posé à plat, de la largeur d'un pouce et demi, avec deux coins où était brodé en soie ou en coton chamois une N. La chabraque devait être taillée de manière à pouvoir placer le manteau sur le devant du cheval, ce qui donnait aux selles une forme égale approchant de celles des hussards, sans palette sur le derrière. Bride à filet, boucles carrées

argentées et bossettes unies. Bottines au-dessous du mollet, plus hautes du devant que du derrière, talon haut de dix lignes pour placer les éperons qui doivent y être cloués. Le rebord de la bottine garni d'une petite tresse et d'un galon noir.

L'habit en forme de surtout, drap vert dragon, sans revers, collet et parements chamois ; retroussis brodé en soie ou coton chamois figurant une étoile à 5 pointes, circonférence de 18 lignes. Gilet de drap ou de casimir collant chamois. Pantalon du même drap que l'habit, sans garnitures, boutons blancs bombés comme les hussards et les chasseurs. Chapeau claque gansé en or, cocarde à bords d'argent. Plumet vert surmonté d'une touffe chamois.

L'armement et l'équipement se composaient d'un sabre de chasseur, garniture argentée du haut en bas, dragonne jaune ; ceinturon vert, à deux branches, pour porter le sabre traînant. Gants en buffle, à l'écuyère.

Les trompettes avaient l'habit bleu de ciel, la culotte écarlate.

Le département des Landes ne devait pas s'en tenir là, et ne fut sans doute pas satisfait de l'uniforme qui servit pour le passage de Napoléon en 1808, car le 28 octobre 1809 et comme on attendait encore l'empereur qui devait traverser le département pour se rendre de nouveau en Espagne, un autre uniforme fut décidé, plus beau encore que celui de l'année précédente, mais qui ne servit pas, car, ainsi qu'on le sait, Napoléon n'alla pas en Espagne, où il se fit remplacer par Masséna. Le nouvel uniforme est décrit de la manière suivante : Habit frac en drap vert dragon foncé, doublure du même drap. Collet, parements et revers en drap cramoisi. Hauteur du collet, 7 centimè-

tres (2 pouces 7 lignes). Deux agrafes au collet et trois aux revers ; les parements et les revers terminés en pointe. Boutons blancs de hussards, 3 petits boutons à chaque revers, 2 petits boutons à chaque manche, 2 gros boutons au bas de la taille. Gilet veste en casimir blanc, avec un rang de boutons à la hussarde. Pantalon en drap vert pareil à l'habit, avec un liseré cramoisi sur les coutures extérieures. Trèfle simple en cordonnet cramoisi. Aiguillettes blanches en coton. Chapeau retapé. Glands en argent, cocarde et ganse en argent, panache blanc.

Chabraque en drap vert, garnie d'une bande de drap cramoisi de trois doigts de largeur et découpée dans le bas en dents de loup. La lettre N brodée en blanc aux deux pointes de la chabraque. Gants de chamois à la crispin, bride à la française, mors plaqué, sabre à fourreau blanc et ceinturon vert traînant.

Mais comme s'il n'y eut pas eu là une assez grande variété d'uniformes, dans cette même séance du 25 octobre 1809, les autorités administratives des Landes décidèrent la formation des *Voltigeurs de la Garde d'honneur,* dont le costume fut ainsi arrêté :

Veste à la hussarde en drap vert dragon foncé, fourrure gris clair, liseré en soie blanche sur les coutures de la veste. Brandebourgs en soie blanche. Boutons blancs, gilet en casimir blanc, trois rangs de boutons ; ganse en soie cramoisie, pantalon en drap cramoisi, liseré blanc sur les coutures extérieures. Trèfle à double nœud en soie blanche. Ancien bonnet de hussard couleur vert et cramoisi, panache blanc. Bottes à la hussarde, avec la bordure en blanc. Eperons de bronze attachés aux bottes. Petite giberne et baudrier rouge avec bordure blanche. Aigle en plomb blanchi sur la giberne. Sabretache fond

vert garni en blanc, la lettre N bordée en blanc au milieu. Sabre à fourreau blanc. Ceinturon vert traînant. Selle, bride et licol à la hussarde. Fontes de pistolets. Chabraque en drap vert dragon, garnie d'une bande de drap cramoisi de trois doigts de largeur et découpée dans le bas en dents de loup. La lettre N brodée en blanc aux deux pointes de la chabraque.

Les officiers et sous-officiers de la garde d'honneur des Landes étaient les suivants : de Pinsun, commandant ; de Capdeville, capitaine ; de La Teulade, lieutenant ; Cadiry, lieutenant ; de Navailles, de Dauzade et Bacleau, sous-lieutenants ; Lesacman Clasun, porte étendart ; Dubroca, adjudant-major ; Du Casse Gontaud, maréchal des logis ; Telli, idem ; Damar et Sobgeois, brigadiers.

On voit qu'il y a loin de cette troupe d'élite, commandée par les fils des principales familles du département avec les grossiers pasteurs des Landes, montés sur des échasses et suivant sans se fatiguer les chevaux de la berline impériale.

Nous terminerons en disant que M. Lasaye, un des gardes d'honneur natif de Mugron, fut nommé par Napoléon sous-lieutenant au 89e régiment d'infanterie. Il avait accompagné l'empereur de Mont-de-Marsan à Tartas, lors du passage du souverain à Bayonne.

C

UN AIDE-DE-CAMP DU GÉNÉRAL MOUTON

Une carrière militaire. — Boni de Castellane. — Le 86e de ligne à Bayonne. — Officier d'ordonnance. — Entrée en Espagne. — Sur les grandes routes. — A l'Escurial. — La garde de Charles IV et de Marie-Louise. — Retour à Bayonne. — La garde royale de Naples. — Retour en France.

Débuter dans la carrière militaire le 2 décembre 1804, et monter sa première garde à Pau, l'arme au pied, puis finir comme maréchal d'Empire, c'est avoir parcouru assez lestement les échelons militaires, c'est le sort du maréchal de Castellane, célèbre par son rigorisme, et qui, lorsque sa mémoire était presque effacée, s'est vu revivre tout entier par la publication de ses curieux souvenirs militaires.

Ceux-ci sont trop connus pour que nous fassions autre chose que relever dans leurs pages intéressantes les épisodes relatifs aux séjours et aux passages qu'y fit le futur maréchal pendant les premières années des événements d'Espagne.

Boni de Castellane, fils du général de brigade, préfet des Basses-Pyrénées, prit du service dans le 5e régiment d'infanterie légère, colonel Dubreton. Ce régiment, qui arrivait de Saint-Domingue, ne comptait plus que 120 soldats, restes de 17 bataillons. Le nouveau militaire accompagna son père, le préfet, dans une tournée qu'il faisait à Bayonne, et où se trouvait aussi le 86e de ligné, qui revenait de Saint-Domingue. Le colonel Lacroix, qui le commandait, en présentant au préfet un corps d'officiers, lui dit :

— Mon général, ce sont de pauvres « aufragés. »

Cet officier supérieur, commandant en chef par ancienneté une plaine à Saint-Domingue, écrivait : « Lacroix, chef de brigade, commandant supérieurement la plaine du Cul-de-Sac. »

Après quelques années passées en Italie, M. de Castellane, pourvu d'une sous-lieutenance, entra comme officier d'ordonnance au service du général Mouton, aide de camp de l'empereur.

Accompagnant son général, il passa la Bidassoa le 21 janvier 1808. Le général Mouton était chargé de passer l'inspection des troupes nouvellement entrées en Espagne, et qui laissaient fort à désirer sous le rapport de la tenue et de l'instruction. Le 5 mars, M. de Castellane se rendit à franc étrier de Pampelune à Bayonne, où se trouvait alors le grand duc de Berg. Le 15 du même mois il était de retour à Burgos. Il fut rejoint à Buitrago par Murat, qui parut avec un véritable costume de théâtre : « des cheveux longs, bouclés, tombant sur ses épaules, un shako cramoisi et des pelisses magnifiques. »

E. DUCÉRÉ.

(A continuer).

L'ANCIENNE CORPORATION DES FAURES

DE BAYONNE

Autrefois à Bayonne et dans toutes les villes populeuses, les artisans et les ouvriers étaient groupés entre eux et formaient ensemble de multiples associations, dont chacune avait sa vie propre, ses règlements, ses traditions, et aussi quelquefois son histoire, ses privilèges et même ses armoiries. Ces sociétés ouvrières ont reçu des noms divers, tels que *corporations, maîtrises, jurandes.* A Bayonne on les appelait des *offices,* ou bien des *compagnies.* Les membres qui en faisaient partie se traitaient entre eux de *compagnons.*

Ces groupements se faisaient toujours par Corps de Métiers ; et d'habitude les ouvriers vivant du même travail se rapprochaient les uns des autres et habitaient la même rue ; cette rue prenait alors le nom de la corporation. Par suite de cet ancien usage, plusieurs de nos rues conservent aujourd'hui encore le nom d'associations disparues. Ainsi la rue *Argenterie* rappelle l'ancienne compagnie des *orfèvres, doreurs et argentiers ;* la rue *Poissonnerie,* celle des marchandes de poissons ; la rue *Sabaterie,* celle des maîtres savetiers : et enfin la rue des *Faures* nous rappelle la corporation des Forgerons bayonnais.

Toutes ces sociétés populaires étaient placées sous la dépendance directe de l'autorité communale. Les affaires et les procès qui les regardaient étaient jugés par la *Cour du Maire ;* et leurs règlements devaient être approuvés par le Corps de ville qui, pour les rendre stables et permanents, les faisaient transcrire en entier sur les registres de la maison commune.

Ces registres existent encore, et nos Archives Municipales, si riches et si intéressantes, possèdent, dans leur intégralité, les Statuts des anciennes Corporations Bayonnaises. Elles étaient très nombreuses, et pour prévenir les querelles et les compétitions qui surgissaient entre elles, quand elles se rencontraient toutes ensemble aux processions publiques, le Corps municipal en avait dressé la liste officielle, prescrivant l'ordre et le rang qu'elles étaient tenues d'observer. Voici le texte de ce règlement disciplinaire :

Rang de ceulx qui doibvent passer en ordre, le jour et feste du Sacre (1), à la procession qui se faict à jamais ledict jour.

OFFICES

Potiers d'estaing.
Les menusiers.
Les chaussetiers.
Les tixiers (*tisserands*).
Les hachiers (2) (*portefaix*).
Les abiroers (*avironiers*).
Les argentiers (*orfèvres*).
Les braymans (*rouleurs*).
Les bouviers.
Les duranguiers (3).
Les fourniers (*boulangers et pâtissiers*).
Les mosniers (*meuniers*).
Les barbiers.
Les vignerons.
Les galuppiers.
Les cordonniers.
Les massons.
Les tilholiers.
Les charpantiers de maisons.
Les poissonières.
Les merciers.
Les thonneliers.
Les cordiers.
Les faures.
Les bouchiers.
Les cousturiers.
Les charpantiers de navires
Les mariniers.

DUTHOYA, *notaire royal, greffier* (4).

(1) De temps immémorial la Fête-Dieu s'appelait à Bayonne *le jour du Sacre*.

(2) Probablement du mot gascon *hachoat*, fagot, fardeau.

(3) Fabricants de gros draps de laine appelés *marègues* et *mandilars*. Peut-être cette industrie venait-elle de *Durango*, en Espagne ?

(4) Archives de Bayonne. *Livre des Établissements*, p. 472.

Le notaire Augier Duthoya fut longtemps greffier de l'Hôtel de Ville, mais il cessa de remplir cette fonction en 1599. C'est donc au plus tard à la fin du XVIe siècle que fut établie la liste qui précède. Elle nous donne donc le nombre des corporations qui existaient à cette époque. On pourrait en remontant en arrière en trouver plusieurs autres, disparues avec le Moyen-Age, telles que les hastiers *(faiseurs de lances)* et les pellissiers *(marchands de fourrures)*. Mais je préfère m'en tenir à l'époque moderne et citer seulement les corporations, qui par suite des modes ou des industries nouvelles, se créèrent ou se reformèrent à Bayonne, pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle.

Ce furent : les tourneurs, les fondeurs, les chapeliers, les frobisseurs *(couteliers)*, les taverniers, les selliers, les sabatiers *(saveliers)*, les peintres et vitriers, les apothicaires, les boutonniers et faiseurs de franges, les tapissiers, les gantiers et parfumeurs, les tailleurs d'habits, les courtiers, les maîtres écrivains, les pilotes de la barre et de la rivière, les perruquiers, les baigneurs et étuvistes, les chaudronniers, les serruriers, les chocolatiers.

Toutes ces corporations, qui furent longtemps si actives et si vivantes, sont tombées dans l'oubli. Le silence s'est fait sur le passé des classes laborieuses. On ignore aujourd'hui ces vieux Corps de métiers, et la tradition bayonnaise n'en connaît guère que deux : les *faures* et les *tilholiers*.

Ces anciennes sociétés sont cependant intéressantes à étudier et utiles à connaître. Et puisque à notre époque les questions ouvrières sont partout à l'ordre du jour, il est certain qu'on trouverait dans les statuts des corporations d'autrefois la solution de bien des problèmes contemporains. J'ai donc pensé que mes lecteurs aimeraient à connaître quels ont été jadis les règlements des Faures

de Bayonne, qui formaient, dans notre cité, l'une des plus anciennes et des plus nombreuses *compagnies*.

Les Faures, en effet, comprenaient tous les ouvriers travaillant le fer, l'acier, le cuivre et le laiton. On voit donc qu'ils embrassaient des métiers très divers, tels que les ferronniers (appelés *grosseurs*), les taillandiers, les armuriers, les étameurs, les rémouleurs, les maréchaux-ferrants. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, plusieurs spécialités se détachèrent d'eux et formèrent des corps séparés. Ce furent d'abord les couteliers, et ensuite les fondeurs, les chaudronniers et les serruriers.

La Corporation des Faures était déjà puissante sous la domination anglaise, et c'est à cette époque lointaine qu'elle reçut deux privilèges importants qu'elle a toujours conservés depuis : la franchise de la rue et le monopole des ouvrages forgés.

La franchise de la rue était un droit particulier en vertu duquel quand une maison, un atelier, un emplacement, situés dans leur rue, se trouvaient à vendre, à louer, ou hypothéquer, les Faures à prix égal avaient la préférence sur toute autre personne, et obtenaient s'ils le voulaient l'immeuble disponible.

Nous ne possédons pas il est vrai le document original qui concéda ce privilège aux Faures de Bayonne, mais cette concession résulte d'une manière certaine de l'acte ci-après, dont voici l'origine :

En l'année 1342 les pellissiers (en gascon *pericers*) qui étaient alors nombreux à Bayonne, se groupèrent dans le quartier Saint-Léon, dans une rue dite *de la periceirie*, et ils demandèrent au Corps Communal d'avoir dans cette rue le même privilège que les Faures avaient dans la rue qu'ils habitaient. Pès de Puyane, maire de cette époque, leur accorda cette faveur dans les termes suivants :

« A tods aquetz qui les presens lettres veiran e audiran, Pes de Puyane, maire, los juratz e Cent pars de le ciptat de Baione, salutz e dar fe a les presens. »

« A le supplication e requeste dous pericers, los avem dat e autreiat, per nom de nos e de tote le comunautat de le ciptat de Baione, les franqueces et libertatz qui s'en seguen :

« Tot prumeiremens los dam e autreiam, que edz aien e pusquin aver obs à lor estatge (1) los hostaus qui son en le carreire de le Periceirie, per are e per tot lo temps qui apres s'en seguira, per lo pretz e some que los hostalers qui estaven en los diitz hostaus, quent le present ordenacion fo feite, en pagaven per cascun an. E que plus no sien tincudz de pagar aus seinhors e daunes dous diitz hostaus. »

« Item los dam e autreiam lo privilegi, libertat e franquece, quant aus hostaus e places qui son en le carreire de le Periceirie, per mediche maneire e forme que es estat dat e autreiat, sa en rer (2), aus Faurs e a lor mestir, per nostres predecessors maire, juratz e cent pars de Baione. E que assi pusquin usar en le Periceirie, com fen los Faurs en lor carreire, l'arrue dous Faurs aperade. So es assaber, que si maison place obredeir (3) se bene, acceissave, empeinhave en aquere carreire de le Periceirie, e y ave negun pericer qui le volos artier, que le deu aver, e que l'aie davant tote autre persone, per tant com l'autre persone hi voleri dar. »

« Dat e feit fo à Baione, xvj dies fens lo mes d'ahost, en l'an de Nostre Seinhor miu ccc e xlij *(16 août 1342)* » (4).

(1) *Obs a lor estatge*, pour leur installation.
(2) *Sa en rer*, autrefois.
(3) *Obredeir*, atelier, ouvroir.
(4) Archives de Bayonne, *Livre des Etablissements*, p. 329.

Le monopole des ouvrages forgés, dans l'intérieur de Bayonne et de sa juridiction, fut accordé aux Faures par une Lettre patente d'Edouard Ier, roi d'Angleterre, dont on trouvera le texte ci dessous. Cette lettre ordonne qu'aucune œuvre de fer, d'acier, ou de cuivre, ne pourra être portée et mise en vente à Bayonne, sans le consentement des Faures, et cela sous peine de confiscation. Exception est faite pour les pièces d'armures protégeant le corps, que sans doute nos forgerons bayonnais n'avaient pas les moyens de fabriquer sur place.

Par une dérogation aux usages de la chancellerie anglaise, qui employait toujours le latin, la Lettre concédant ce monopole est écrite en gascon :

« Eudoart, per le graci de Diu, rey d'Anglaterre, seinhor d'Irlande, e duc de Guiayne, a totz aus quoaus les presens lettres seran presentades, salutz.

« Sapiatz que nos, reguoardan lo bon effet e fidelitat lequoau los Faurs nostres, habitans en le carrere nostre aperade deus Faurs de Baionne et lors predecessors, bert nos e les nostres an agut e an feits ; assi medichs reguoardades los agradables e laudables servicis per lor a nos e aus nostres feits ; ordenam, volem, e ausditz Faurs, hereters, e a lors successors, per tenor de las presens, en tote libertat, a nostre voluntat, dam e mandam atau : So es assaber que degune part d'Espainhe, de Navarre, de Bearn, o de augune autre terre o loc, sie defens aportat, per augun o per augune persone, per terre o per aigue, a le ciutat nostre de Baione, ni defens le juridiction d'aquere, chedz voluntat e licenci deusditz Faurs, augune obre de fer, ni d'asser, ni de coyre à bener. E que augun habitant en Baione de augune persone estrange no crompi, exceptat armedures de corps. Volem outre d'asso que si augunes

obres estranges per auguns en Baione, cum dessus es dit, eren portades, o defens los dex (1) à bener, que losditz Faurs, e lors hereters e successors, aqueres obres assi portades prenquen e tinquen, a nostre saub e deus nostres. Dam empero, per le tenor de las presens, en mandement a totz nostres subgitz, que en les causes susdites ni en augunes d'aqueres losditz Faurs, hereters, e lors successors, no impedisquen ni pertorbin; avans los defenin e guoardin en les causes susdites. »

« En testimoniage de lequoau cause aquestes nostres lettres avem feit far patentes, tant quoant a nos playra duredores. Testimoni Rey medichs. A Vesminster, lo prumer jorn de martz, l'an de nostre regne xxiij. » *(1er mars 1295).*

« Per lo medichs Rey, notificatum (2) :
« WILHIAM DE LAURERTON. »

C'est également de la période anglaise que dataient les statuts primitifs de la Compagnie des Faures, et les ordonnances municipales qui les régissaient dès le Moyen-Age. Mais en l'année 1500, sous l'administration de Roger de Gramont, maire et gouverneur de Bayonne, ils représentèrent au Corps de Ville que leurs statuts et règlements étaient écrits sur un papier tellement vieux et ancien, qu'à grand peine leurs maîtres et leurs claviers parvenaient à les lire; que s'ils attendaient davantage encore ils ne pourraient plus dans l'avenir se gouverner par ces vieilles ordonnances ; car déjà elles étaient en partie déchirées, comme on pouvait le voir par le morceau attaché à leur requête; pour prévenir ce danger ils avaient fait transcrire leurs privilèges en les mettant bien au net,

(1) *Defens los dex*, dans les limites (de la juridiction).
(2) Archives de Bayonne, *Livre des Établissements*, p. 449.

et à cause de ce fait, ils demandaient une nouvelle approbation municipale.

Elle leur fut accordée ; mais comme ces anciens statuts étaient rédigés en langage gascon, suivant l'usage de l'époque, le Corps de Ville leur ordonna, en 1602, de les faire traduire en langue française. Les Faures profitèrent de cette nouvelle rédaction, pour retrancher dans leurs règlements certains articles devenus inutiles, et en ajouter d'autres qu'ils estimaient nécessaires.

C'est cette version retouchée de 1602 que je vais reproduire en son entier, sans altérer son texte ni dans sa forme ni dans sa teneur.

Statuts des Maîtres Faures de la Ville de Bayonne (1)

Au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit : S'ensuivent les ordonnances faites par Martinon de Parcade, Menjonin et Pierre de Segure, Peyrot de Harriague, Ogier Detcheverry, Peyrot de Recroutx, Arnaud Darronomendy, Martinon de Parcade le jeune, Petry de Harostéguy, Peyrot et Menjon de Saint-Steven, Bernard Daubaignan, Arnaud Guillem Dubounau, Bertrand de Carrere, Arnauton Daisinx, Pierre Jamieux, Jean Coupar, Esteven de Segure, Jean de Parcade, Pernauton Dufaur, Mathieu Dayharart, Pes de Ressil, Heliot de Garat, Sansinon de Segure, Arnaud de Carrere et Saubadon de Gouchet, voisins et habitans de la ville de Bayonne, et maitres de l'office des Faures en icelle : avec le vouloir et consentement de noble et puissant seigneur Messire Roger de Gramont, conseiller et chambellan du roy, maire et capitaine de ladite ville ; de son honorable lieutenant, des échevins et Conseil d'icelle ;

(1) Archives de Bayonne, registre HH. 192, p. 227.

Faites les ordonnances suivantes, bonnes coutumes et autres usages dudit office, à l'honneur de Dieu, notre créateur, de la glorieuse Vierge Marie, du glorieux corps saint de Monsieur St Eloy et de tous les saints et saintes de la Cour céleste de Paradis; pour le bien, police et règlement des maitres dudit office, qui sont à présent et seront à l'avenir; aux fins de vivre entr'eux en bonne paix, union et concorde, et que toute malice, haine et rancune sorte de la rue des Faures de ladite ville; et que tous ensemble soient plus enclins à servir Dieu, notre créateur, le glorieux corps saint de Monsieur St Eloy et tous les saints et saintes du Paradis; et qu'ils soient prompts à s'aider et secourir en leurs necessitez, desirant être et demeurer en bonne amitié et union et fuyant discorde et division. Car, ainsy qu'il est écrit en la sainte Ecriture, tout royaume, toute cité, tout office, divisé en soy, sera désolé;

Nous, Maitres Faures susdits, avec le vouloir et consentement que dessus, avons ordonné ce que s'ensuit :

I. — Et premièrement a été statué et ordonné qu'il sera créé et élu, chacun an à jamais, un patron et deux claviers dudit office, gens de bien, et de bonne vie et conver sation, suffisans et capables desdites charges. Lequel patron tiendra la boëte dudit office et les claviers garderont chacun une clef d'icelle. Et l'un desdits claviers tiendra et aura en garde les ornemens d'autel servans à la célébration des messes dudit office. Et se changeront lesdits patron et claviers, par chacun an, le lendemain du jour et fête de Monsieur St Eloy de juin, et seront créés et élus par les patron et claviers sortans de charge, ayant avec eux quatre maitres des plus anciens dudit office. Ne pourra néantmoins aucun dudit office être pourvu à la

charge de patron, que premièrement il n'ait été pour le moins second clavier dudit office.

II. — Celuy des claviers qui tiendra et gardera les ornemens d'autels, servans à la célébration des messes dudit office, sera tenu, chacun samedy soir, et les jours et fêtes qu'il y aura *Gaudes,* allumer la lampe qui est au-devant l'autel du Corps de Monsieur St Eloy. Et ce à peine de deux sols, pour chacune fois qu'il manquera ez dits jours allumer ladite lampe. Lesdits sols payables sans déport et applicables à la boète dudit office. Et à faute de payer promptement icelle amende, sera tenu bailler pignore au simple et premier commandement d'une des amendes. Autrement et où il sera refusant de payer promptement ou bailler pignore, encourra l'amende de sept sols six deniers, applicables comme dessus. Pour le paiement de laquelle sera constraint et executé, ainsy qu'il est observé de tous temps en pareil cas.

III. — Et d'autant qu'aucuns refusans souventes fois lesdites charges de patron et claviers, après avoir été élus et créés, à raison de quoy ledit office demeure fort souvent en désordre, a été ordonné que ceux qui seront dorsenavant nommez et élus en la manière que dessus, ne pourront refuser lesdites charges ; ains seront tenus icelles accepter à peine de quatre écus sol, applicables moitié à la boète et l'autre moitié à la Ville. Pour le provenu desquels quatre écus seront pignorés les refusans sans déport.

IV. — Feront lesdits patron et claviers bon et fidèle état des droits et amendes, qu'ils léveront et prendront durant le temps de leur charge et administration. Et du tout rendront compte et prèteront le reliquat, le même jour qu'ils sortiront de charge, par devant les patron et claviers

de nouveau élus ayant prêté le serment au cas requis et accoutumé. Le tout en présence de la Compagnie. Et se purgeront les comptables sur la vérité de leurs comptes. Et (pour) ce qui se trouvera des droits appartenans à la Ville, ayant préalablement du tout averty le sieur Lieutenant en la Mairerie, ou celuy qui fera la charge, devant lui se purgeront semblablement, qu'il n'y a pour ladite ville autre chose que ce qu'ils représenteront, et qu'ils n'y ont commis dol ny fraude.

V. — Item a été ordonné et statué qu'en la rue des Faures, de part et d'autre, il y aura, toutes les semaines et à jamais, deux *mandes,* maitres dudit office, forge tenans. Lesquels mandes se changeront chacune semaine, au lundy matin ; et le sera chacun à son rang le long de ladite rue, jusqu'à ce qu'on sera au bout d'icelle. Et ne pourra aucun refuser ladite charge, à peine d'un écu d'amende, applicable comme dessus, moitié à la boëte et l'autre moitié à la Ville. Pour laquelle amende seront, les refusans icelle charge, exécutés ainsy que dessus est dit.

VI. — Lesquels mandes, chacun en sa semaine, seront tenus recouvrer des maitres dudit office les droits et devoirs qu'ils ont coutume payer par semaine, pour l'entretènement dudit office. Lesquels droits et devoirs iceux mandes remettront èz mains des patron et claviers, ou l'un d'eux, pendant le dimanche au soir qu'expire leur semaine. Autrement et à faute de ce faire, ledit jour passé encourront l'amende de sept sols six deniers, applicables aux affaires dudit office. Pour le payement de laquelle amende seront constraints et exécutez comme dessus.

VII. — Pareillement seront tenus lesdits mandes représenter et mettre èz mains des patron et claviers, ou l'un d'eux, les pignores par eux prises pour les fautes contre

les présentes ordonnances. Lesquels patron et claviers garderont lesdites pignores quinze jours, durant lesquels ceux qui auront été pignorés pourront recouvrer leurs pignores, en payant l'amende par eux encourue suivant lesdites ordonnances. Et aprez les quinze jours expiréz seront lesdites pignores mises en vente par les patron et claviers au profit dudit office. A la vente desquelles néantmoins les propriétaires seront préférez.

VIII. — A aussy été ordonné que maitre ou autre de la rue des Faures qui ôtera par force aucune pignore, ou autrement par menace la fera laisser aux mandes, depuis que lesdits mandes l'auront demandée pour aucune faute commise, payera sept sols six deniers. Et semblablement qui dira aucune injure, blâme ou vitupère aux dits mandes faisans et exécutans leurs charges, payera aussy sept sols et demi, sans préjudice d'autre amende arbitraire à la discrétion de la Compagnie, qui en ordonnera au premier *Capitou* ensuivant.

IX. — Seront tenus lesdits mandes, chacun en sa semaine, assembler le *Capitou* lorsqu'il leur sera mandé par les patron et claviers dudit office, ou l'un d'eux ; léveront les pignores pour les fautes qui pourront être faites par les maîtres et autres dudit office, ou l'un d'eux ; et autrement feront tout ainsy que par les patron et claviers dudit office, ou l'un d'eux, (aura) été ordonné. Et où ils seront refusans à ce faire, paieront cinq sols d'amende à la boète, pour chaque fois qu'ils refuseront. Et à ce seront constraints sans déport.

X. — Et parce que plusieurs maitres ne tiennent compte de se trouver promptement au *Capitou* lorsqu'il est mandé ; ains diffèrent et attendent leur commodité sans considérer quelquefois l'importance de ladite assemblée, a été aussy

ordonné et statué que chacun maitre dudit office sera tenu soy trouver au jour et heure du *Capitou*, incontinant après que le mande aura été à tout le moins par seconde fois, mander ledit *capitou* par ladite rue. Et qui manquera lors se trouver au *capitou* paiera deux sols d'amende à ladite boête.

XI. — Que quand la Compagnie sera assemblée en conclave et *capitou*, chacun par ordre prendra place et sera assis, préférant toujours les plus anciens maitres dudit office. Et après, celuy des patron et claviers qui aura fait mander le *capitou*, déclarera celuy à la requête de qui ledit *capitou* est mandé. Ce fait, celuy qui aura requis le *capitou* proposera le sujet d'iceluy. Et ladite proposition faite et représentée, chacun des maitres, à son rang, l'un après l'autre, les plus anciens parlans les premiers, en toute décence et modestie, dira son avis, sans qu'il soit loisible à aucun interrompre les opinans à peine d'un sol. Moins sera loisible à aucun des maitres se lever de sa place, ny sortir du *capitou*, jusqu'à tant que la cause qui aura été mise en délibération soit décise. Sauf toutesfois excuse légitime, et demandant permission et congé à la Compagnie. Et celuy qui contreviendra paiera deux sols six deniers à la boête.

XII. — Et parce que souventes fois ceux de la Compagnie ne tiennent compte se trouver au *capitou* et assemblée à l'heure qui leur est mandée, ains viennent depuis que ceux qui s'y trouvent ont commencé d'opiner sur le sujet de leur assemblée, est aussy ordonné et statué que aucun de la Compagnie qui ne se trouvera audit *capitou* du commencement, et n'aura entendu l'occasion de ladite assemblée ne pourra opiner sur ledit sujet, (sans) que ceux qui étoient avant le défaillant n'ayent opiné. Bien pourra opiner sur la fin et après que tous auront opiné.

XIII. — Davantage a été ordonné, en suivant toute disposition de droit et raison, que tout ce qui aura été arrêté et statué au *Capitou* par la majeure partie d'iceluy pour le bien et utilité dudit office sortira son effet et sera mis à exécution. Et s'il advient que les opinions soient parties en deux ou plusieurs parts égales, ne sera la cause pour laquelle le *Capitou* étoit assemblé mise à exécution ; ains sera remise jusqu'à ce qu'étans une autre fois assemblés, la plus grande partie de la Compagnie soit et demeure sur icelle de même avis et opinion.

XIV. — Et au cas qu'aucun de ladite Compagnie, étans assemblez en conclave et *Capitou,* jurât et blasphémât le saint nom de Dieu, par colère ou autrement, paiera incontinant à la boëte deux sols six deniers, pour chacune fois qu'il aura juré ou blasphémé.

XV. — Item a été ordonné et statué qu'aucun dudit office des maitres Faures, forge tenant, ne pourra travailler les jours de fêtes mandées par Sainte Mère Eglise. Et celuy qui se trouvera contrevenant au présent article, paiera deux sols tournois pour chaque fois qu'il contreviendra ; si ce n'est qu'il travaillât pour accommoder sa forge, ou pour autre cas de nécessité, dont il sera tenu avertir les patron et claviers dudit office, ou l'un d'eux, leur demandant congé et permission de ce faire. Et ce faisant leur sera permis travailler.

XVI. — Et d'autant que par ancienne coutume il étoit inhibé et défendu aux maitres dudit offices et autres, travailler les jours de samedy et veilles de bonnes fêtes, puis l'heure de trois heures après midy, et que depuis telle coutume a discontinué et pris fin, a été ordonné que dorénavant chacun dudit office pourra travailler, lesdits jours de samedy et veilles de bonnes fêtes, tant que le

jour durera seulement, et non puis la nuit close. Et ce à peine de trois sols chacun contrevenant ; sauf et comme est dit à l'article précédent. Pourront toutesfois les maréchaux, qui sont de la Compagnie, travailler à ferrer seulement, s'ils en sont requis, en tout temps, cas et nécessité advenant.

XVII. — Et parce que le bienheureux saint Monsieur St Eloy est le patron en Paradis de ladite Compagnie des maitres Faures, a été ordonné et statué que chacun jour, vingt-quatre juin, veille de la fête du bienheureux saint Monsieur St Eloy, tous les maitres et autres dudit office s'assembleront, les tous ensemble, en la rue des Faures, au devant de l'enseigne de ladite Compagnie. Avec laquelle iront en corps à vespres, ladite veille de féte ; et le lendemain, jour propre de la féte, à la grande messe et à vespres, pour servir Dieu et le prier à l'intercession du bienheureux St Eloy. Et celuy qui ne se trouvera pas auxdites vespres et grande messe, paiera deux sols à la boète dudit office.

XVIII. — Auquel jour et fête dudit bienheureux saint Monsieur St Eloy, à l'honneur de Dieu et de la bienheureuse Bénite Vierge Marie, lesdits patron et claviers apprêteront honnêtement un dîner, en ladite rue, aux dépens communs dudit office, et le bailleront à treize pauvres, en mémoire de la bienheureuse Compagnie des saints apôtres de Notre Seigneur, seul sauveur et rédempteur, Jésus-Christ.

XIX. — Aussi, en l'honneur de Dieu et du bienheureux saint Monsieur St Eloy, a été statué que doresenavant seront célébrées annuellement et à jamais quinze messes, savoir : chacun premier dimanche du mois, une messe, qui sera mandée chacun mois par le *mande* dudit office ;

une autre messe le premier dimanche ensuivant le jour et fête de Monsieur St Eloy, de juin ; l'autre le lendemain du Sacre et Fête Dieu ; l'autre le jour et fête de Monsieur St Eloy de décembre. Auxquelles messes seront tenus s'y trouver et assister tous les maitres dudit office. Autrement chacun qui defaudra payera deux sols. Comme aussy payera même somme celuy qui ne se trouvera au commencement, devant que le saint évangile se dira aux dites messes.

XX. — Que lesdits patron et claviers, avec l'avis d'aucuns maitres plus anciens de la Compagnie, éliront par cy-après les porte cierges, porte enseigne et soldats pour le jour du Sacre et Fête de Dieu. Et sy ceux qui seront ainsy élus et nommez, refusent les charges qui leur seront commises, paieront sans déport trois livres tournois, moitié à la boète et l'autre moitié à la Ville.

XXI. — Et pour que Dieu maintienne et conserve ladite Compagnie en bonne union et concorde, a été ordonné et statué qu'à toutes assemblées et *capitous* qui se feront, les patron et claviers d'icelle, l'un en défaut de l'autre, s'enquerra et s'informera savoir s'il y a entre eux aucun bruit ou différend, noize ou débat. Et s'il s'en trouve aucun, chacun de sa part tachera de mettre bonne paix, amitié et concorde entre eux, en manière que bonne union soit et demeure en ladite Compagnie. Et sy aucun étoit refusant réconciliation, sera contraint se soumettre à la Compagnie.

XXII. — Semblablement a été ordonné que sy aucun maitre dudit office se plaint de son serviteur ou aprentif, ou aucun serviteur de son maitre, pour quelque faute, ou de n'entretenir leurs pactes, ils remettront leur différend au dire de deux maitres dudit office. Et celuy des

maitres qui refusera de ce faire s'il en est requis, sera privé de la franchise de la rue. Et si ledit défaut procède de la part du serviteur ou aprentif, est défendu à tous autres maitres recevoir iceluy serviteur ou aprentif en leurs boutiques ; n'y leur bailler à travailler en aucune besogne. Et ainsy a toujours été accoustumé de faire. Et celuy desdits maitres qui contreviendra paiera cinq sols, pour chacun jour qu'il aura reçu lesdits serviteur ou aprentif, et leur baillera à travailler, jusqu'à ce que ledit serviteur ou aprentif aura accomply leur pacte ou promesse, ou composé tout autre différend, qu'ils auront avec leur maitre, au dire de deux maitres dudit office. Et le même est ordonné de ceux qui servent et sont louéz à la journée.

XXIII. — Item a été aussy ordonné et statué que quand aucun maitre, qui est à présent ou sera à l'avenir dudit office, ira de vie à trépas, soit en la ville, ou juridiction d'icelle, sa femme, parent, ou domestique du décédé, avertiront promptement le patron ou l'un des claviers qui sera en charge, premier trouvé en commodité. Lequel premier averty du décez le fera savoir tout aussitôt aux mandes, lesquels seront tenus mander incontinant le Corps. Et sy c'est en jour ouvrier feront quitter l'œuvre et fermer les boutiques. A quoy faire seront tenus d'obéir les maitres dudit office, jusqu'à tant que le décédé sera enterré et la Compagnie de retour. Seront aussy tenus lesdits maitres visiter et aller à la maison du décédé et en l'honneur d'iceluy ; ainsy qu'il est observé de bonne et chrétienne coutume.

XXIV. — Seront pareillement tenus lesdits mandes mander tous les maitres de la rue, chacun en sa maison, à ce qu'ils aient à assister et honorer ledit défunt, tant à

la levée du cadavre dans sa maison qu'à l'église. Et celuy qui ne sera au lever dudit cadavre et sortie d'iceluy hors sa maison, paiera deux sols; si ce n'est qu'il fut absent avec excuse légitime. Et pareillement seront tenus assister aux honneurs qui se feront aux églises, jusqu'à ce que le cadavre sera ensevely. Et à faute de ce, paieront deux sols pour chacune fois. Et d'abondant est ordonné qu'aucun desdits maitres ne pourra sortir hors ladite église, sauf à aller aux champs, pendant la célébration des honneurs funèbres, sur peine de deux sols par chacune fois qu'ils feront le contraire.

XXV. — Aussy seront tenus les patron et claviers mander quatre hommes dudit office, autant que besoin sera, pour porter le cadavre de la maison jusqu'à l'église où il aura ordonné etre enterré. Et celuy qui sera rebelle et désobéissant audit mandement, paiera sept sols et six deniers tournois pour chacune fois.

XXVI. — Que quand les messes d'église ou service funèbre d'aucuns maitres ou leurs femmes se feront, comme sont *septeys, trenteys,* ou la messe du bout d'an, et qu'il sera temps d'ouyr la messe audit service, les mandes seront tenus mander ladite messe, à laquelle messe chacun dudit office sera tenu soy trouver, sur peine de deux sols pour chacune fois qu'il manquera, sauf excuse légitime.

XXVII. — Item a été ordonné et statué que tout aprentif, qui sera tenu doresnavant par aucun maitre dudit office, s'obligera par devant notaire et témoins de bien et loyalement servir son maitre par l'espace de cinq ans entiers. Et sera tenu ledit aprentif payer le jour qu'il s'obligera une livre de cire, pour les cierges que la Compagnie des maitres Faures a accoustumé de porter le jour et la fête de Dieu.

XXVIII. — Pareillement que chacun maitre qui prendra aucun aprentif, sera tenu le faire obliger à le servir ledit temps et terme de cinq ans ; et ladite obligation sera passée dans un mois après que ledit aprentif aura commencé à demeurer avec luy. Autrement et faute de ce faire, paiera ledit maitre une livre de cire pour lesdits cierges et sera tenu quitter ledit serviteur.

XXIX. — Que tout aprentif qui aura servi son maitre bien et fidellement audit office, pendant ledit terme de cinq ans complets et parfaits, s'étant obligé comme dit est, sera reçu en la franchise de la rue et maitrise dudit office, s'il le requiert, en faisant chef d'œuvre ainsy qu'il sera dit cy-après en l'article suivant, et faisant outre ce aparoir par luy avoir servi ledit terme de cinq ans, tant par ladite obligation que par le rapport de son maitre, s'il est vivant. Et au cas qu'il fut décédé par les voisins qui en déposeront clairement.

XXX. — Item a eté ordonné et statué que quand aucun, soit étranger forain, soit natif de la ville, voudra être reçu maitre audit office des maitres Faures, et jouir de la franchise de la dite rue, sera tenu présenter requête à Messieurs du Corps de Ville, narrative de ce Et après que lesdits Sieurs lui auront député commissaire, requerra les patron et claviers dudit office, ou l'un d'eux, faire assembler les maitres en *Capitou.* Et là étant priera tous les maitres et chacun d'eux le vouloir recevoir en leur Compagnie, et pour ce faire lui donner chef d'œuvre. Et après que ledit chef d'œuvre sera fait et représenté à la Compagnie en *Capitou,* sy le requérant est trouvé suffisant et capable, homme de bien, et non famé d'aucun mauvais renom, sera reçu à la maitrise dudit office et franchise de la rue, sous le bon plaisir desdits Sieurs du Corps de

Ville ; payant néantmoins ledit etranger à la boète dudit office dix francs bourdelais, pour supporter les charges de la Compagnie, et une livre de cire pour le luminaire du bienheureux Monsieur St Eloy. Et sy celuy qui se présente, soit étranger ou natif de la ville, est tel qu'il ait longuement servy en ladite rue, sera reçu comme dessus, en payant seulement quatre francs bourdelais et demy livre de cire. Et s'il etoit fils de maitre, faisant chef d'œuvre comme dessus, ne payera qu'une livre de cire seulement.

XXXI. — Et s'il advient qu'aucun ayant été une fois reçu maitre audit office et aux franchises de ladite rue, se voulusse séparer de la Compagnie, ou qu'il en fut chassé par icelle étant en *Capitou,* pour ne vouloir, par de colère et de malice, ou autrement, obéir à ce qui auroit été ordonné ou arrêté par la Compagnie, pour le bien ou police dudit office, celuy-là sera tenu payer incontinent et sans délay à ladite Compagnie ou boète sept sols six deniers, ou pour iceux bailler suffisante pignore au patron et claviers ou mande dudit office. Et néantmoins aura tel refusant ou contrevenant huit jours de délay pour apaiser sa colère et revenir à soy. Pendant lesquels huit jours il pourra travailler en sa boutique dudit office. Et sy pendant lesdits huit jours il reconnait sa faute et veut être remis audit office, y sera remis par les maitres en *Capitou.*

XXXII. — Plus a été ordonné et statué que s'il y a aucune forge en ladite rue qui soit rompue, au moyen de quoi les voisins puissent encourir aucun inconvénient, perte ou dommage, les patron et claviers dudit office, avec les voisins de ladite rue, ayant avec eux un ministre du Corps de Ville, feront inhibitions et défenses, de part

lesdits Sieurs, à celuy à qui la forge apartiendra, de n'allumer feu en ladite forge, ny en faire aucun service, jusqu'à ce qu'il l'aura bien et duement faite racoutrer avec l'avis de deux voisins. Et sy le maitre de ladite forge rompue ne fait promptement racoutrer icelle après ledit commandement, sera permis et loisible aux claviers appeler deux voisins, abattre icelle forge et la mettre par terre, afin d'éviter qu'aucun inconvénient n'arrive en la rue des Faures.

XXXIII. — Est aussy ordonné que tout maitre qui s'associera avec autre maitre dudit office, soit voisin de la ville ou étranger, ores qu'il soit dudit office ou non, sans en avertir auparavant la Compagnie, sera tenu quitter promptement ladite association et outre ce payer trente sols, la moitié à la boète de la Compagnie, et l'autre moitié à la Ville.

XXXIV. — Semblablement a été ordonné que aucun maitre dudit office, logis tenant en ladite rue, ne pourra prêter forge, barquin, mule, ny autre chose dépendant de ladite forge à aucun homme étranger, ny autre de la ville, s'il n'est de la Compagnie, ou maitre fondeur de la présente ville. Et celuy qui contreviendra paiera cinq sols d'amende applicable comme dessus.

XXXV. — Aussy a été ordonné qu'aucun, soit de la ville ou d'ailleurs, s'il n'est maitre de ladite Compagnie, ne pourra tenir ny porter aucun ouvrage de cuivre, léton, fer, ou acier ouvré, ou labouré à lime ou mule, pour iceluy vendre en cette ville, sy ce n'est les jours de marché et de foire. Et ce à peine de confiscation de la marchandise qui sera trouvée, icelle applicable moitié à la Ville, et l'autre moitié pour les affaires de la Compagnie. Sauf ouvrage venant par mer. Et sera faite ladite confis-

cation par celuy des maitres dudit office qui trouvera tel ouvrage, ayant avec luy un ministre de justice.

XXXVI. — Pareillement a été ordonné et statué que doresenavant nul ne pourra louer maison en ladite rue, pour y demeurer, s'il n'est dudit office. En tout cas sy aucun en loue, et qu'un dudit office veuille y demeurer, aura la préférence, en payant pourtant ce qui aura été servy par ledit locataire, puis le temps qu'il aura pris la maison.

XXXVII. — Est inhibé et défendu à tous *pirolliers* étrangers travailler en ladite ville qu'au préalable ne soient reçus maitres dudit office; ny aller par les rues de la ville qu'aux jours de marché et en temps de foire, prendre chaudières ny chaudrons à racoutrer; ny porter aucune clef ny serrures à vendre ; à peine de perdition des ouvrages, applicables à la boëte. Et est permis aux patron, claviers et autres maitres desdits Faures, leurs compagnons, serviteurs et domestiques, leur saisir et prendre par autorité desdits sieurs du Corps de Ville, ayant un ministre avec eux.

XXXVIII. — Pourront les maitres dudit office, ayant maison ou maisons appartenantes en propriété, tenir en icelles tant de forges que bon leur semblera. Es quelles seulement et non ailleurs, ils pourront travailler et faire travailler et ouvrer de tout ouvrage de leur office, qu'ils savent faire et ouvrer de leurs mains, et non autrement. Et ne leur sera licite ny permis prendre aucun compagnon, qui ne soit de leur art, et pour travailler de leur ouvrage seulement. Et pour regard des maitres dudit office qui n'ont maison à eux appartenante, ains en tiennent à louage d'autruy, ne pourront iceux maitres prendre et tenir qu'une seule maison à louage, dans laquelle

seulement et non ailleurs pourront tenir tant de forges que bon leur semblera, et en icelles travailler comme est dit dessus et non autrement. Et qui contreviendra au présent article paiera trente livres tournoises, applicables moitié à la boète et l'autre moitié à la Ville, pour chacune fois qu'il y sera contrevenu.

XXXIX. — Est permis et sera loisible aux veuves des maitres tenir boutique ouverte dudit office, en paiant seulement pour chaque semaine les droits dûs et accoutumés à la boête, et tenant compagnon suffisant et capable de bonne vie, mœurs et religion, qui ne soit atteint et convaincu d'aucun cas digne de repréhension publique ; des actions duquel et malversations audit office lesdites veuves répondront envers ceux qui leur donneront besogne.

XL. — Item a été ordonné et statué que les mandes, chacun en sa semaine, mandera le charbon qui sera porté en la rue des Faures. Et où il se trouvera aucun qui ait pris et vuidé sac de charbon sans congé desdits mandes, sera tenu la valeur et estimation dudit charbon, et en outre, rendre et restituer ledit charbon à la Compagnie, s'il est en nature. Et au cas qu'il eut employé et brûlé ledit charbon, sera tenu tel contrevenant paier la double valeur du charbon. Le tout applicable à la boète dudit office et pour supporter les charges d'iceluy.

XLI. — Que sy aucun de ladite Compagnie achète du charbon en la ville, ou en fait acheter par autre quelconque interposée personne, hors la rue des Faures, paiera sept sols six deniers applicables à la boète.

XLII. — En outre a été aussy statué, que sy aucun de ladite Compagnie fait faire du charbon hors la juridiction de la présente ville, par autre que son serviteur, ou autre

personne qui serve à la journée, et qui auparavant aye demeuré ou demeure encore pour lors avec luy, paiera à la boëte commune sept sols six deniers pour être distribuez aux affaires dudit office, pour chacune fois qu'il contreviendra.

XLIII. — Aussy a été ordonné que tout le charbon propre aux dits maitres Faures, qui sera porté à la rue des Faures, soit par terre, soit par la rivière du Nive, sera party également et fidèlement par les deux mandes dudit office entre les maitres et veuves forges tenans de la rue, sans en ce comprendre le charbon que le Maitre de la Monnaie, les orfèvres, duranguiers et autres voisins de la ville auront besoin pour le service de leurs offices et maisons. Et celuy des maitres et autres qui empêcheront les mandes faire la distribution, ou le blâmera de ce que justement il aura fait et departy, paiera sept sols six deniers tournois.

XLIV. — Pareillement a été ordonné que tout le charbon qui sera porté par la rivière de l'Adour en la presente ville, puis Hourgave et au dessus jusqu'à Capbreton, comme aussy du pays de Gosse et Seignans, pourra être acheté par chacun maitre dudit office, à son profit particulier, pourvu que ledit achat se fasse hors la rue des Faures. Et sy ledit charbon est porté en ladite rue, avant qu'aucun l'ait acheté, sera party également par les deux mandes ainsy que dessus est dit.

XLV. — Finalement parce que le plus souvent il s'y commettoit plusieurs contraventions en l'observation des articles precedens, concernant la distribution et vente du charbon, et que plusieurs en achètent sans en vouloir faire raison lorsque les claviers en sont avertis, à cause qu'ils nient la contravention, est ordonne que dorsenavant

les patron et claviers pourront ouyr moyénant serment tels contrevenans et les contraindre, par indiction de peines, à faire ledit serment pour par après les punir, suivant la teneur des articles précédens, au cas que ladite contravention soit trouvée avoir été commise.

XLVI. — Item a été ordonné et statué que tout homme, femme, ou domestique d'aucun maitre dudit office, qui jettera sur ladite rue paille, balleiures, ou autres ordures, devant l'autre voisin, paiera un sol chacune fois. Et qui ne tiendra le devant de sa maison net, paiera deux liards par chacune fois qu'il sera trouvé en faute. Le tout applicable à la boête.

XLVII. — Aussy est ordonné que toute personne, qui jètera ou metra de sa maison ou de la rue en hors aucune ordure, qu'elle soit sur la pusterle ou muraille de la ville, ny en autre lieu au-delà, si ce n'est du consentement de celuy qui voudra recevoir ladite ordure en son fonds, paiera par chacune fois deux sols applicables à la boète dudit office, sans préjudice des actions qui, pour raison de ce fait, peuvent appartenir au sieur Sindicq de la présente ville, et d'en faire par luy la poursuite ainsy qu'il verra être à faire.

XLVIII. — Et pour que personne de ladite Compagnie ne puisse ignorer aucune chose du contenu èz prèsens articles et statuts d'icelle Compagnie, lesdits Sieurs du Corps de Ville font commandement aux patron et claviers de faire lecture d'iceux en la présence de ladite Compagnie deux fois l'an, sçavoir est : le jour du lendemain de la fête dudit bienheureux saint Monsieur St Eloy, que ladite Compagnie sera assemblée pour faire la nomination des patron et claviers et mandes, et avant procéder à icelle. Et la seconde fois, six mois après. Pour que cha-

cun soit instruit et informé de son devoir. Et où lesdits patron et claviers manqueront faire faire ladite lecture en la forme que dessus, payeront chacun deux cens sols d'amende, applicable moitié à la Ville et l'autre moitié à la boète dudit office. Et seront les présentes enregistrées ez registres de la Ville, aux dépens de la boète dudit office, pour y avoir recours quand besoin sera.

L'an mil six cent cinq, et le lundy vingt-troisième de may, en Conseil et dans la maison commune de la Ville, les privilèges et statuts des maitres Faures de ladite ville, cy-dessus écritz et insérez, ont été lus d'un bout à l'autre. Et ce requérant Me Etienne de Poheyt, sindic et procureur de ladite ville, ensemble les maitres claviers dudit office ; les Sieurs du Corps de Ville ont alloué, ratifié, autorisé et homologué iceux et ordonné qu'ils sortiront leur plein et entier effet ; sauf et réservé en ce qui est dit au trente-huitième article, par lequel est permis tenir tant de forges qu'ils voudront en leurs maisons particulières, et qui leur seront ou appartiendront en propriété. Lequel article lesdits Sieurs ont modéré à ce que lesdits maitres, tant de présent qu'à l'avenir, pourront tenir tant de forges qu'ils voudront, pour travailler de leur métier en lime, èz maisons où ils tiendront leur domicile et non ailleurs. Et pareillement en ce qui est dit par le trente-neuvième article d'iceux, que les veuves pourront tenir boutique après leur viduité, en payant les devoirs y mentionnez ; pour certaines considérations avons borné et limité tel temps à six mois seulement. Pendant lesquels elles pourront faire travailler en leur boutique par des compagnons suffisans, capables et gens de bien, soit pour achever la besogne que leurs défunts maris leur pourront avoir laissé

commencée, ou autrement ainsy qu'elles aviseront, et tout ainsy qu'est porté par ledit article, auquel les parties auront recours, sauf en ce qui regarde le temps qui est limité ausdits six mois seulement. Demeurans lesdits articles et privilèges quant au reste en leur force et vigueur.

Et pour servir ce que de raison, a été ordonné qu'il leur sera expédié copie des présents articles, statuts et privilèges, en bonne et due forme, pour leur servir de règlement à l'avenir; et condamné lesdits maitres présens et à venir iceux garder, et observer, et entretenir inviolablement, selon leur forme et teneur, avec inhibitions et défenses à tous autres d'y contrevenir, aux peines contenues èz dits articles, et de plus grandes s'il y échoit.

Ainsy signez : D'Ibarboure, lieutenant,
et De Lane, greffier.

Quelques explications de détail feront mieux comprendre les articles qui précèdent.

La *chapelle de St Eloy,* dont il est parlé dans les statuts des Faures, n'existe plus à la Cathédrale. Malgré ses actives recherches, M. l'abbé Dubarat n'a pas pu arriver à déterminer son emplacement (1). On peut donc penser que cette chapelle était adossée à l'ancien chœur des chanoines, qui se trouvait autrefois au milieu de la grande nef; il fut démoli en 1704, sous l'épiscopat de Mgr de Beauvau. La démolition de ce chœur entraîna celle de toutes les chapelles dont il était entouré.

L'*enseigne* que les Corps de Métiers avaient l'habitude de porter dans les processions était une bannière qui, en

(1) L'abbé Dubarat. *Le Missel de Bayonne de 1543.* Préface.

général, représentait d'un côté les armoiries de la corporation, et de l'autre le saint qu'elle avait choisi pour patron.

Nous savons déjà que les Faures avaient pour patron St Eloy ; les chapeliers avaient St Jacques ; les peintres et les vitriers, St Luc ; les charpentiers de maisons, St Joseph ; les charpentiers de navires, St Nicolas ; les tilholiers et les pêcheurs, St Pierre, etc.

D'après l'Armorial officiel de 1696, la compagnie des Faures de Bayonne avait pour armoiries trois enclumes d'*argent* sur champ ou fond d'*azur* ; les tonneliers, deux tonneaux d'*or* et un d'*argent* sur champ de *sable* (noir) ; les maçons, trois étoiles d'*argent* sur champ de *gueules* (rouge) ; les charpentiers de maisons, cinq chevrons de *gueules* sur champ d'*or*, et ainsi des autres.

Bayonne conserve encore de nombreux ouvrages provenant des anciens maîtres Faures ; et malgré le temps écoulé nous pouvons apprécier par nous-mêmes leur adresse et leur habileté. Il suffit de circuler dans nos rues pour constater, que la plupart des balcons et fenêtres portent des grilles de fer forgé du XVIIIe siècle. Ces grilles se distinguent par le fini du travail et l'élégance des dessins. On voit aussi, au dessus de beaucoup de portes des impostes en fer qui méritent d'être examinés. En général ils reproduisent les initiales du maître de la maison. Il faut surtout signaler parmi ces impostes celui du n° 10 dans la rue Thiers, et celui qui surmonte l'entrée de l'Evêché. Il faut signaler aussi les ferrures ouvragées qui ferment, à la cathédrale, le pourtour des chapelles absidales et l'escalier de la chaire.

En outre, les vieilles maisons bayonnaises possèdent des rampes d'escaliers qu'un observateur attentif ne saurait

s'empêcher de remarquer. Ne pouvant les énumérer toutes, je me borne à indiquer ici les rampes des maisons suivantes :

Rue Victor Hugo, n° 1, ancienne maison Cabarrus, aujourd'hui Chambre de Commerce. Même rue, n°s 25, 31 ;

Rue Bourgneuf, n° 23, ancien hôtel de l'Amirauté ;

Rue Marengo, n° 1, ancien hôpital St-Léon ;

Rue de la Monnaie, n° 5, ancienne maison Ravignan, Caisse actuelle d'Épargne ;

Rue Thiers, n° 18, ancienne maison de Lalande, et dans la même rue, les n°s 20, 22, 29 et 31.

Il y avait aussi à Bayonne, autrefois, dans quelques rues retirées, des enseignes de boutiques suspendues à de longs bras de fer, formant des supports arrondis et ornés. Elles ont toutes disparues. Mais ces supports à dessins contournés se trouvent encore à Bidache en assez grand nombre. Pourrait-on les attribuer aux Faures de Bayonne? Peut-être? Les Gramont ayant été si longtemps maires de Bayonne et seigneurs de Bidache, des rapports étroits devaient rattacher ces deux localités ; et sans doute les ouvriers d'alentour venaient en notre ville faire leur apprentissage, et s'initier au travail de la ferronnerie.

Il serait très à souhaiter qu'un dessinateur songeât à reproduire, avant qu'elles disparaissent, toutes ces œuvres éparses de nos Faures bayonnais. Ce receuil formerait une curiosité locale, qui serait sûrement appréciée par les artistes et recherchée par les collectionneurs.

Déjà ce travail de reproduction a été exécuté pour le *heurtoir* de la Cathédrale, qui est sans contredit l'ouvrage de fer le plus ancien et le plus précieux que possède Bayonne. Il est placé sur la porte qui précède la place

Notre-Dame, et se compose d'un gros anneau ciselé qu'un monstre tient avec ses dents. Cet anneau a fait l'admiration de bien des connaisseurs. M. Didron en a fait une description minutieuse dans les *Annales Archéologiques,* t. XIX, année 1859. M. de Chasteignier a reconnu qu'il porte encore, quoique très effacés, les léopards d'Angleterre, et ce détail nous fait voir qu'il remonte à la période anglaise. Peut-être est-il de l'époque où Edouard Ier donnait aux Faures bayonnais le monopole des ouvrages forgés. Il témoigne, en tous cas, que si nos ferronniers obtenaient des privilèges, ils étaient dignes de les recevoir ; et qu'à Bayonne comme ailleurs, le régime corporatif avait pour résultat de produire des ouvriers de sérieuse valeur, et des œuvres d'un mérite certain.

P. YTURBIDE.

BAYONNE SOUS L'EMPIRE

ÉTUDES NAPOLÉONIENNES

C

UN AIDE-DE-CAMP DU GÉNÉRAL MOUTON

(Suite)

Le 12 avril, le général Mouton prit à l'Escurial le commandement d'une division chargée de la garde du roi Charles IV. « Le costume de ce prince me frappa : il avait soixante-dix ans, était gros, assez grand ; il avait l'air très peu spirituel. Son habit droit, à la française, était couvert de plaques de différents ordres, garnissant, sur deux rangées, l'espace entre son épaule et la poche de son habit. Il portait des bas gris, remontant par dessus ses culottes. La raide petite reine Marie-Louise, droite, crêtée, se tenait toujours derrière Sa Majesté, elle ne quittait jamais le roi et le gouvernait entièrement. »

Le lieutenant de Castellane était tous les trois jours de service auprès de Charles IV, il l'accompagnait à cheval, à la promenade, à côté de sa voiture. L'escorte était composée de seize carabiniers appartenant par moitié à chaque

nation. Charles IV recommandait surtout d'entremêler les Français avec les Espagnols et de surveiller ces derniers. Il mourait de peur d'être enlevé, et répétait à chaque instant à l'aide de camp du général Mouton : « Vous avez un joli cheval, ne me laissez pas emmener. » Il était dans sa voiture avec la reine et ils avaient entre eux deux la petite fille du prince de la Paix.

Tout à coup le général Mouton fut appelé à Bayonne par l'empereur pour y organiser une division d'élite. M. de Castellane partit avec lui le 27, et voyageant nuit et jour, le général dans sa voiture et l'aide de camp à cheval, ils arrivèrent à Bayonne le 30 juin. Cependant le général s'arrêta en route, car il avait reçu l'ordre d'attendre sa division.

M. de Castellane ne repartit de notre ville que le 4 juillet, il fit la route à franc étrier et se croisa le 5, à Vittoria, avec le grand duc de Berg, qui venait d'être nommé roi de Naples. Il rejoignit le même jour, à Miranda de Ebro, la division Mouton, et commença alors cette courte campagne qui allait se terminer par la victoire de Medina de Rio Seco.

Tout n'était pas rose dans la vie d'aide de camp, s'il y avait des avantages considérables, les périls y étaient aussi plus nombreux que pour les officiers de troupes. La bataille à peine livrée, M. de Castellane fut envoyé en mission à Paris. Il partit le 27 août, escorté à chaque poste par plusieurs cavaliers d'ordonnance. On lui montra, à Mondragon, un endroit où, la veille, on avait assassiné des Français. Le 28 il arriva à Bayonne, mais de ce nouveau passage il ne dit rien qui vaille la peine d'être mentionné.

A son retour il trouva dans Bayonne l'officier d'ordon-

nance Tournon « faisant l'important suivant son usage » et lui racontant qu'il y était pour rendre compte à l'empereur. M. de Castellane fut obligé d'attendre dans notre ville jusqu'au 10 octobre le départ des chevau-légers du roi de Naples, car il n'était plus possible de voyager en Espagne avec sécurité sans être escorté de très forts détachements. Le moment est curieux à noter, car c'est l'instant du passage dans notre pays des troupes du roi Joseph qu'il avait fait venir de Naples. Les chevau-légers avaient pris, le 12, tous les logements de Tolosa, ce qui obligea M. de Castellane d'aller, avec un détachement du 31e de ligne, jusqu'au joli bourg de Alegria. « Les grenadiers à pied de la garde du roi Joseph y arrivèrent un instant après, conduits par leur major. Je le priai à dîner; il me traita à merveille quand il me sut le fils du préfet des Basses Pyrénées. En passant à Pau, il avait menacé le maire de se faire fournir de force toutes les voitures qui ne lui étaient pas dues; mon père, averti, se rendit à la municipalité et assura qu'il le ferait arrêter, lui, major, au premier mouvement de sa troupe, par le commissaire de police, puis mettre en prison et conduire de brigade en brigade à l'empereur. Celà calma singulièrement cet officier supérieur et lui donna une haute idée du préfet. »

M. de Castellane rejoignit le général Mouton, et fit avec sa division la courte campagne d'Espagne. Lorsque Napoléon quitta la Péninsule, rappelé à Paris par les menaces de l'Autriche. les officiers d'ordonnance et les aides de camp de l'empereur reçurent l'ordre de rester à Valladolid auprès du prince de Neufchâtel, qui ne partait pas avec Sa Majesté, pour être expédiés successivement. Le tour de M. de Castellane arriva enfin, il quitta Valla-

dolid le 19 janvier, avec la fièvre. Il était le 21 janvier à Briviesca, où il prit un bidet de poste ; à un relai plus loin il monta dans une galère, sorte de charette couverte, et où il eut pour compagnon d'infortune le colonel Bartaglia, de la garde d'honneur italienne. Il remonta à cheval à Vittoria. Entre Salinas et Mondragon, il y avait un passage très dangereux. Son guide détacha les grelots de la sous-gorge de son cheval pour éviter d'appeler l'attention des brigands. M. de Castellane arriva à Bayonne le 22 janvier 1809. Il se faisait d'avance une fête de souper à la française et demanda une bouteille de vin de champagne, mais il avait une fièvre si forte qu'il ne put ni manger, ni boire. Enfin il arriva à Pau, chez son père, où quelques jours de tranquillité le remirent complètement sur pied.

Il fit la campagne d'Autriche et ne devait plus revenir en Espagne, et par conséquent à Bayonne, ce qui est le but constant de ces études. Il était en Russie avec le général Mouton, comte de Lobau, et ensuite avec le général de Narbonne, tous deux aides de camp de l'empereur. Il était colonel à la fin de l'Empire, et le premier volume de ses *Souvenirs* est l'un des meilleurs qui aient été écrits sur la période impériale.

CI

LE PERSONNEL D'UNE AMBASSADE IMPÉRIALE

Les ambassadeurs de Napoléon. — L'ambassade de Portugal. — L'ambassadrice. — L'empereur et Mme Junot. — Inspection. — Arrivée à Bayonne. — Le personnel de l'ambassade. — M. de Rayneval. — Les voitures et les mules. — Le *coche de collera*. — Junot quitte le Portugal.

Dans une de nos précédentes études, nous avons raconté l'arrivée à Bayonne du général Junot, envoyé en Portugal en qualité d'ambassadeur. Nous allons consacrer les pages suivantes à ce célèbre général, à sa femme, et au personnel de son ambassade, qui s'arrêtèrent dans notre ville pendant quelques jours pour y préparer le long et difficile voyage de la frontière à Madrid, et de la capitale de l'Espagne à Lisbonne.

Napoléon se servit beaucoup de ses généraux comme ambassadeurs : Savary à St-Pétersbourg, Duroc à Berlin, Bernonvile à Vienne, Gouvion St-Cyr à Madrid, indiquent qu'il aimait à montrer dans les capitales étrangères ces glorieux soldats qui avaient fait tant de conquêtes sous le commandement du plus grand de tous.

Et il est certain que le général Junot, dans un splendide uniforme de colonel général des hussards frappait beaucoup plus l'imagination que l'habit assez simplement brodé d'un ambassadeur diplomate.

Le départ eut lieu le 26 février 1805. Ce n'était pas une petite affaire qu'un voyage de ce genre. Mme Junot a laissé dans ses *Mémoires* le récit de toutes les difficultés et lenteurs qu'il fallut subir. Les chemins étaient horribles : sa voiture cassa cinq fois de Paris à la frontière ; il fallut

s'arrêter deux jours à Angoulême, autant à Bordeaux, et l'on en mit quatre pour aller de cette ville à Bayonne. On devait accepter en même temps les obligations d'un voyage d'apparat, l'empereur ayant voulu que le premier ambassadeur envoyé depuis son avènement fut reçu partout avec solennité. Des salves de coups de fusil, parfois aussi d'artillerie, les harangues dès fonctionnaires, signalèrent le passage dans les principales villes : il y eut nombre de réceptions et de banquets. A Bayonne, l'ambassade descendit à l'hôtel Saint-Étienne, et fut visité et harangué par le maire et son conseil. Mais Junot, qui savait sa mission urgente, résolut, en arrivant à Bayonne, de rattraper le temps perdu et de ne pas subir les longs ennuis d'une route à petites journées en Espagne, et partit pour Madrid à franc étrier, laissant ses amis, l'ambassadrice de dix-neuf ans, sa suite et ses fourgons.

Nous savons qui était la femme du général Junot. Laure de Permon, devenue plus tard duchesse d'Abrantès, était une charmante personné fort instruite, et des meilleures amies de l'empereur. Mais comme il connaissait l'esprit malin de la jeune femme, il voulut lui donner des instructions diplomatiques spéciales, car l'ambassadeur lui-même en avait déjà reçu de Napoléon et du ministre de l'intérieur.

« Une ambassadrice, dit-il, est une *pièce* plus importante qu'on ne croit dans une ambassade. Cela est partout, et chez nous plus qu'ailleurs, en raison des préjugés qui existent contre la France. C'est à vous à donner aux Portugais une idée juste des façons de la cour impériale. Ne soyez pas banale, ne soyez pas vaine, et encore moins susceptible, mais apportez dans vos relations avec les femmes de la noblesse portugaise une grande réserve et

une grande dignité. Vous trouverez à Lisbonne plusieurs femmes émigrées de la cour de Louis XVI, vous en trouverez aussi à Madrid ; faites une attention scrupuleuse à vos démarches vis-à-vis d'elles. C'est dans cette circonstance qu'il faut vous rappeler les leçons de Madame Permon dans ce qu'elles avaient de bon. Prenez garde surtout de vous moquer des usages du pays lorsque vous ne les comprendrez pas, ni de l'intérieur de la cour. On dit que l'on peut s'en moquer et en médire. Si tant ne pouvez vous empêcher de faire l'un ou l'autre, médisez, mais ne vous moquez pas. Rappelez-vous que les souverains ne pardonnent jamais une raillerie. Soyez très bien pour l'Espagne ; vous serez présentée à la cour ; soyez circonspecte en étant confiante ; vous devez me comprendre.

« Et comme je le regardais comme pour l'interroger, il dit avec une sorte d'humeur :

« — J'entends par circonspecte, point bavarde, point caillette. La reine d'Espagne vous fera des questions sur l'impératrice, sur la princesse Louis, sur la princesse Caroline, sur la princesse Joseph, c'est à vous à savoir mesurer vos paroles... L'intérieur de ma famille peut être exposé à tous les regards... cependant il ne me serait pas agréable que mes sœurs fussent peintes par un mauvais peintre (je n'ai jamais oublié cette expression).

« — Votre Majesté, dis-je alors, doit penser que je ne puis être même accusée de l'intention de mal faire.

— « Je le sais... je le sais... mais vous êtes moqueuse... vous aimez à raconter... c'est une chose que vous devez éviter... La reine d'Espagne vous fera d'autant plus de questions que l'ambassadrice de France à Madrid ne connait pas du tout la cour impériale et fort peu la France, ayant passé toute sa jeunesse dans l'émigration... La reine

vous fera donc beaucoup de demandes sur l'impératrice et sur la cour. Tant qu'elles n'auront pour objet que la façon dont on porte une robe, cela va bien... mais aussitôt que l'entretien prendra une tournure plus sérieuse, ce qui arrivera, parce que Marie-Louise est une personne fine et madrée, alors prenez garde à vous... Quant à moi, vous savez que mon nom ne doit être prononcé que comme il l'est dans le *Moniteur.* »

Lorsque l'ambassade arriva à Bayonne elle se composait, en outre de Junot, de sa femme et de sa fille, du colonel de Laborde, premier aide de camp du général, et de M. de Cherval, qui suivit jusqu'à Lisbonne sans aucune dénomination particulière. Il y avait encore un nommé Legoy « honnête et brave garçon, » qui s'était trouvé dans la même étude que Junot lorsqu'il travaillait pour être avocat. Il lui fut attaché en qualité de secrétaire particulier. Il y avait encore un nommé Magnien, chirurgien-major de régiment, et qui était sans emploi, du reste sans aucun talent si ce n'est celui de savoir le dictionnaire par cœur.

Mais la personne la plus remarquable parmi le personnel de cette ambassade, était M. de Rayneval le fils, qui arrivait de Saint-Pétersbourg, où il remplissait les fonctions de secrétaire auprès du général Hédouville, et qui fut attaché en la même qualité auprès du général Junot.

« On est heureux d'avoir à tracer un portrait comme celui de M. de Rayneval, dit la duchesse d'Abrantès. C'est surtout aujourd'hui, lorsque je regarde autour de moi, lorsque je ne rencontre que des pantins politiques, des Gilles, des Cassandre, ou des hommes ambitieux sans amour de la gloire, et enfin parmi cette foule nul caractère estimable, rien qui provoque notre esprit curieusement,

c'est alors que je suis toute heureuse d'avoir à parler d'un homme qui présente à la fois dans un individu public et privé l'homme d'honneur, d'intégrité, et surtout l'homme habile, et puis le père de famille, le mari, le fils, l'ami. Toutes ces qualités sont dans M. de Rayneval avec une telle netteté, une telle franchise, que la malveillance, qui toujours s'attaque à la vertu, n'ose pourtant parler devant lui. »

Voilà quel était le personnel de l'ambassade de Portugal, et si on y ajoute un certain nombre de domestiques et de femmes de chambre, on comprendra qu'il y avait quelque difficulté à faire voyager tout ce monde à travers la Péninsule.

Le convoi organisé par les soins de M. Dubrocq, banquier de l'ambassade, partit enfin. On avait fait des arrangements avec un homme de Saint-Sébastien, qui fournit une armée de mules pour traîner les voitures, qui étaient au nombre de cinq, sans compter un fourgon et une foule de caisses et de paniers. Le *chef des mules,* car c'est ainsi que l'intitule Mme Junot, s'engagea à les mener à Madrid en treize jours, et lorsqu'on lui demanda s'il ne pouvait pas abréger ce délai, il eut l'air de ne pas comprendre ce qu'on lui demandait. Depuis plus de trente ans que cet homme faisait le voyage de Bayonne à Madrid et de Madrid à Bayonne, il avait d'abord couché à Irun, en partant de Bayonne, puis à Villafranca, puis à Tolosa, puis à Vittoria, etc., et on ne pouvait lui en demander davantage.

« Les *coches de culleras,* dit-elle, ont été trop souvent décrits pour que j'en fasse ici une nouvelle peinture. Je dirai seulement ma terreur lorsque, à une descente rapide, bordant un précipice de trois cents pieds de profondeur,

dans une route fort belle et pavée de grandes dalles à la manière des voies romaines, car c'est un des beaux héritages de l'Espagne, le *mayoral* lança ses sept mules pour qu'elles en usassent à leur caprice et volonté. Or, comme ces dames ne tiennent à la voiture, comme on le sait, que par une simple corde qui vient se rattacher à la cheville ouvrière, mais qui, du reste, n'est aucunement fixée au timon, que même on enlève, on peut juger de l'effroi qu'on éprouve en se voyant à la merci de ces bêtes quinteuses et singulièrement fantasques et contrariantes. La voiture de ma fille, surtout, aussitôt que je la vis entraîner avec cette rapidité étonnante, me causa un saisissement et un serrement de cœur qui voilèrent mes yeux et me rendirent froide. Je voulus crier, je poussai même un cri perçant, mais je ne pus recommencer, mon gosier s'était contracté. Arrivé au bas de la montagne, le *mayoral* et son *zagal* étaient à peine essoufflés, quoiqu'ils eussent suivi à pied leurs méchantes péronnelles de bêtes ; ils se mirent à rire en voyant ma figure consternée et vinrent à la portière en tendant la main.

« — Qu'est-ce qu'ils veulent ? demandai-je à mon interprète.

« — Ils demandent la bonne main à Votre Excellence, comme en Italie, me dit l'homme, parce qu'ils ont été entraînés en descendant. »

Que dire d'un voyage qui commençait sous d'aussi heureux auspices ! Cependant l'ambassade arriva à Lisbonne sans accident, mais non sans aventures. C'est une des parties les plus attachantes des *Mémoires* de la duchesse. On sait que Junot quitta la capitale du Portugal et traversa l'Espagne, la France et l'Allemagne à franc étrier et arriva auprès de Napoléon la veille même de la bataille

d'Austerlitz, à laquelle il assista. M. de Rayneval était resté en qualité de chargé d'affaires, quand à Mme Junot, elle revint en France à petites journées.

CII

LE PRINCE DE LA PAIX A BAYONNE

Délivrance de Manuel Godoï. — En route pour Bayonne. — Le valet de chambre du prince. — Le colonel Martés. — Le prince de la Paix au *Grand Bayle.* — Visite à Marrac. — Jugement de l'empereur. — Godoï à *Beyris.* — Manuel Godoï et les rois d'Espagne.

Aussitôt après les événements d'Aranjuez, Godoï fut écroué au château de Villaciciosa, dans les environs de Madrid, et placé sous la garde du marquis de Castelar. Un ordre péremptoire de Napoléon à Murat, le fit remettre en liberté. Le grand duc de Berg envoya à Villaciosa ses deux aides de camp Excelmans et Rosetti, et ce ne fut qu'à l'aide de menaces qu'on obligea le marquis de Castellar à lacher sa proie.

Godoï voulut interroger les officiers français, mais le moment n'était pas opportun. Excelmans se borna à lui apprendre qu'ils étaient, son compagnon et lui, les aides de camp du grand duc de Berg, et qu'ils venaient le chercher de sa part. Ces paroles lui rendirent un peu de tranquillité, et le cortège disparut par une petite porte donnant sur la campagne.

Le comte Murat, dans son beau livre ayant pour titre : *Murat, lieutenant de l'Empereur en Espagne,* raconte ainsi cette scène de la délivrance du prince de la Paix : « Rosetti, au journal duquel nous empruntons tous ces

détails, note que Godoï était d'une haute taille et d'une figure imposante. Il était en pantoufles et couvert d'une grosse capote.

« Comme le jour allait paraître, on gagna à travers champs la voiture dans laquelle on le fit monter, et qu'escortait le détachement et les aides de camp du grand duc de Berg. On fila sur le camp de Chamartin pour éviter Madrid, car c'était l'heure où les paysans des environs apportaient leurs denrées au marché de la ville. Godoï s'accroupit au fond de la voiture, et il fallut lui persuader qu'il ne courait aucun risque d'être reconnu pour lui faire reprendre sa place.

« Et voilà l'homme, remarque Rosetti en guise de moralité, qui pendant douze ans avait gouverné l'Espagne et les Indes au gré de ses caprices et de ses plaisirs.

« On atteignit à dix heures le camp de Chamartin, où Godoï fut commis à la garde du général Robert. Excelmans et Rosetti revinrent à Madrid rendre compte au grand duc de Berg du résultat de leur opération.

Murat se mit immédiatement en devoir de faire partir l'ancien ministre pour Bayonne, accompagné d'un de ses aides de camp. On le lui avait donné sans linge, sans habits, sans effets. Godoï dùt passer la matinée et une partie de la journée au milieu du camp « dans une mauvaise barraque et en très grand incognito » en attendant que la Junte l'ait pourvu des objets qui étaient indispensables. »

Il partit enfin pour Bayonne sous la conduite du colonel Martés, aide de camp de Murat, et accompagné de son valet de chambre, seul domestique qui fut resté fidèle. « J'eus occasion, dit Constant, de causer avec ce serviteur dévoué, qui parlait très bien le français, ayant été élevé

près de Toulouse. Il me raconta qu'il n'avait pu obtenir la permission de rester près de son maître pendant sa captivité; que ce malheureux prince avait souffert des tourments inimaginables; qu'il ne se passait pas un jour sans que l'on vint dans son cachot lui dire de se préparer à la mort, parce qu'il subirait le dernier supplice le soir même ou le lendemain. Il m'a dit qu'on laissait quelquefois le prisonnier trente heures sans nourriture; qu'il n'avait pour lit que de la paille, point de linge, point de livres, pas de lumière, et nulle communication avec le dehors. Lorsqu'il sortit de son cachot pour être remis à l'aide de camp de Murat, il était effrayant à voir à cause de sa longue barbe et de la maigreur que le chagrin et les mauvais aliments lui avaient causé. Il avait la même chemise depuis un mois, n'ayant jamais pu obtenir qu'on lui en donnât d'autre. Ses yeux avaient perdu l'habitude de voir le soleil et il fut obligé de les fermer et se trouva mal au grand air. »

On remit au prince, sur la route de Bayonne, une lettre du roi et de la reine. Le papier en était tout taché de larmes. Le prince dit à son valet de chambre, après l'avoir lue : « Voilà la seule consolation que j'ai reçu depuis un mois; tout le monde m'abandonne, excepté mes excellents maîtres. Les gardes du corps qui ont trahi et vendu leur roi, trahiront et vendront aussi son fils. Quant à moi, je n'espère plus rien, qu'on me permette seulement de trouver un asile en France pour mes enfants et pour moi. Le colonel Martés lui ayant montré des papiers publics où il était dit que le prince possédait une fortune de cinq cents millions, il se récria hautement, disant que c'était une calomnie atroce, et qu'il défiait ses plus cruels ennemis de fournir la preuve de celà.

Il arriva à Bayonne le 25 avril, et par égard pour le prince des Asturies, Napoléon donna des ordres pour qu'il fut logé en dehors de la ville, dans une des nombreuses maisons de campagne des environs. Un officier de la garde d'honneur fut envoyé en courrier et joignit le prince au relai de poste de Bidart. Il n'avait avec lui aucun bagage et reçut l'officier bayonnais avec beaucoup de bonne grâce, puis il s'informa de la santé de l'empereur, et parut apprendre avec plaisir que Sa Majesté s'occupait de lui. Il regardait avec curiosité les campagnes environnantes, et fit de nombreuses questions à l'officier qui galopait à la portière de sa voiture. Il répéta plusieurs fois qu'il était heureux de se trouver en France, où il se considérait en parfaite sûreté. Arrivé à la porte d'Espagne, au lieu de pénétrer en ville, il fut conduit au *Grand Bayle,* où, par ordre de l'empereur, il devait être logé, afin de ne pas être exposé à rencontrer Ferdinand, son mortel ennemi.

Le propriétaire de la maison qui lui était attribuée vint le recevoir à la porte d'entrée, et comme les affaires nombreuses de ce dernier, car il était banquier, l'avaient conduit plusieurs fois à Madrid et même à l'honneur d'être admis à l'audience de l'ancien premier et tout puissant ministre de Charles IV, il lui fit, en espagnol, un compliment de bienvenue, auquel Godoï répondit avec beaucoup de politesse. Après qu'on lui eut servi un repas substantiel, où il parut apprécier fort la cuisine bayonnaise, comme il était très fatigué de son rapide voyage, il demanda son appartement et alla prendre un repos dont, disait-il, il avait le plus grand besoin.

Le lendemain 26, à midi, le général Savary fut au *Grand Boyle* pour y chercher le prince de la Paix et le

conduisit chez l'empereur qui voulait avoir un entretien avec lui. Il arriva dans une voiture impériale attelée de deux chevaux, montée par un postillon. Emmanuel Godoï, tout vêtu de noir, et portant à son cou les insignes de la Toison d'Or, monta dans la voiture du général et arriva à Marrac demi-heure plus tard, où on le fit entrer dans le cabinet de l'empereur. L'entrevue fut longue, mais on ne put savoir ce qui s'était passé entr'eux. Seulement, en sortant du cabinet de Napoléon, Godoï avait le visage si radieux que les témoins qui occupaient le salon de service, comprirent que les choses tournaient mal pour Ferdinand.

Ce fut à la suite de cette entrevue, que l'empereur écrivit à Talleyrand : « Ce malheureux homme fait pitié. Il a été un mois entre la vie et la mort, toujours menacé de périr. Croyez-vous que dans cet intervalle il n'a pas changé de chemise, et qu'il avait une barbe de sept pouces. La nation espagnole a montré là une inhumanité sans exemple. On débite sur son compte les faits les plus absurdes. On dit qu'on lui a trouvé 500 millions, et hier encore les curieux disaient : « — Qu'a-t-il donc fait de son argent ? Nous n'avons trouvé que le courant d'une grande maison. » Faites faire des articles sûrs qui purifient le prince de la Paix, mais qui peignent en traits de feu le malheur des événements populaires et attirent la pitié sur ce malheureux homme. »

Peu de jours après, le prince de la Paix quittait le *Grand Bayle*, et allait s'établir à *Beyris*, sur la route d'Espagne. Il y resta jusqu'à l'arrivée des vieux souverains, qu'il rejoignit au palais du Gouvernement, où leur logement avait été préparé. La réception qu'ils firent au prince de la Paix fut des plus touchantes. Le parent le plus cher et

le plus dévoué n'eut pas été accueilli par des démonstrations plus extraordinaires. Tous trois versèrent des larmes abondantes en se retrouvant. Godoï vint demeurer avec ses maîtres au palais du Gouvernement et alla avec eux dîner à Marrac, à la table de Napoléon. Ce fut Godoï qui prépara la scène honteuse du 5 mai, après l'insurrection de Madrid, et le soir même, au château de Marrac, il rédigea et signa avec le général Duroc, l'acte d'abdication de Charles IV en faveur de Napoléon. Il quitta Bayonne en même temps que les vieux souverains et les accompagna à Fontainebleau, à Compiègne, à Marseille, et enfin à Rome. Il vécut avec eux jusqu'à la mort de Charles IV et de Marie-Louise, et après la Révolution de 1830, il vint à Paris, et de tant de pouvoirs, de tant de richesses, de tant d'ennuis, il ne restait rien. Il vécut dans un petit appartement de la rue Michodière, d'une maigre pension que lui faisait le gouvernement français, touché de sa situation misérable. C'est là qu'il mourut en 1851, à l'âge de 85 ans. Il a laissé des mémoires en six volumes qui ont été traduits en français par le colonel J. D. d'Esménard.

CIII

LA LÉGION ROYALE ALLEMANDE

Un corps auxilliaire. — La 2e brigade de la garde royale anglaise. — La légion allemande. — L'uniforme. — La cavalerie. — Mercenaires. — Dragons et hussards. — Les uniformes. — L'artillerie et le génie. — Une bonne cavalerie. — Soins accordés aux chevaux. — Les pertes allemandes au blocus de Bayonne.

Ce corps, qui n'eut qu'une existence éphémère, forma, pendant les guerres de la Péninsule et du Midi de la

France, la deuxième brigade des gardes anglaises. La première était composée du régiment des Grenadiers Guards, du régiment de Coldstream, et du régiment des Fusilliers Scotts. Ces corps à deux bataillons chacun et dont nous avons parlé précédemment n'étaient pas assez forts pour former à eux seuls une division, et on leur avait adjoint la Légion royale allemande, de laquelle nous allons nous occuper ici.

Elle se composait de trois bataillons de ligne et de deux bataillons d'infanterie légère. Mais avant de parler de ces troupes dont la bravoure et la discipline jouissaient d'une grande réputation dans l'armée anglaise, disons un mot de l'uniforme et de l'équipement de ces soldats d'élite.

Cette légion, créée en 1803 et licenciée en 1816, a eu son historien. N. Ludlow Beanish, major royal britannique, a publié en 1832, chez Hahn, Hanovre, en 3 vol. in-8°, une *Histoire de la Légion Royale allemande,* qui eut aussitôt après une édition anglaise. Les bataillons de ligne portaient l'uniforme de l'infanterie anglaise, shako à plumet blanc, habit écarlate, brandebourgs blancs, ainsi que les parements, collet, parements bleu de soie, pattes d'épaules bleu terminées par des chenilles blanches, retroussis blancs à l'habit, pantalons gris, boutons blancs, épaulettes en argent pour les officiers, buffleteries blanches ; les voltigeurs (Sharps hooters) avaient la même tenue, mais étaient armés de la carabine.

L'infanterie légère, forte de deux bataillons, avait, le premier en shako noir, plumet, tresses, habit et tous les accessoires verts, fermé avec un rang de boutons blancs pour la troupe, buffleteries noires, et deux rangs de boutons pour les officiers, pantalon gris ; le 2e bataillon avait le même habit, mais trois rangs de boutons pour la troupe,

brandebourgs noirs à la hussarde pour les officiers ; les deux bataillons étaient armés de la carabine.

La Légion royale allemande avait aussi cinq régiments de cavalerie dont nous nous occuperons plus tard.

Ces troupes, recrutées principalement en Hesse et en Hanovre, fournirent une excellente infanterie. Le général Foy, qui l'a bien connue parce qu'il l'a souvent combattue, dit dans son ouvrage malheureusement inachevé : « Tandis que des invasions et des retraites tumultueuses amenaient sur nos soldats français des misères, incompréhensibles à quiconque ne les a pas éprouvées ; tandis que des troupes autrichiennes et prussiennes, combattant dans leur propre pays, sur les gens de leur prince, n'osaient tenter que des attaques insignifiantes ou de molles défenses ; quinze mille mercenaires allemands, recrutés sans choix, servant sans affection, mais exactement payés, vêtus avec une espèce de luxe, bien nourris, encore mieux abreuvés, se sont montrés les rivaux de gloire des Anglais qui les soldaient. Tant est puissante l'influence des bons traitements et d'une organisation vigoureuse. »

Les Anglais eux-mêmes leur rendaient pleine justice, et un simple soldat auquel nous devons des souvenirs d'un grand intérêt sur les campagnes de la Péninsule, dit en parlant de la Légion germanique : « A partir de ce moment j'ai toujours eu une grande considération pour les Allemands, considération qu'ils ont du reste toujours méritée de la part des Anglais, non seulement pour leur humanité et leurs bonnes dispositions envers nous, mais à cause de leur bravoure décidée et de leur discipline en campagne. »

La Légion germanique formant la 2e brigade de la divi-

sion des gardes anglaises était commandée par le général major Hinnuber. Elle fut campée entre le village de Saint-Etienne et Tarnos. Ce fut surtout à l'aide du renfort de ses bataillons que les Anglais parvinrent à repousser en partie les troupes de la garnison lors de la fameuse sortie du 14 avril. La légion royale perdit beaucoup de monde dans cette sanglante affaire, et fut honorablement citée dans le rapport adressé par le général Colville au gouvernement anglais. Celui-ci commandait, en effet, les troupes de blocus après la capture du général en chef Hope. Plusieurs officiers perdirent la vie, ainsi qu'un grand nombre de soldats, payant ainsi leur tribut à la terre française, qu'ils venaient d'envahir.

Cette légion avait une division de cavalerie composée de sept régiments, meilleurs peut-être encore que l'infanterie. Ces régiments, qui firent les campagnes de la Péninsule et des Pyrénées, se subdivisaient de la manière suivante : deux régiments de dragons lourds, deux régiments de dragons légers, et trois régiments de hussards. Quoique le sujet soit bien spécial, il n'est pas sans intérêt de donner un aperçu de leurs uniformes aujourd'hui bien oubliés. Quelques personnes pourront peut-être trouver que ce sont là des soins inutiles, mais ces détails seront accueillis sans doute avec faveur par ceux qui s'occupent aujourd'hui de l'étude intéressante des uniformes militaires, et en se souvenant que la plus petite contribution à l'histoire des troupes qui combattirent dans l'une ou dans l'autre camp de l'épopée impériale ont leur importance par la minutie même des détails. En outre, ainsi que nous l'avons dit plus haut, les sabots des chevaux de la légion royale allemande, foulèrent le sol de notre pays à la suite de Wellington. C'est donc encore de l'histoire

locale que nous nous gardons bien de perdre de vue, car elle seule excuse ces infiniments petits.

Les deux régiments de dragons lourds de la *King German's Légion* portaient le chapeau tricorne à plumet droit, blanc et rouge à la base, habit écarlate à brandebourgs et ornements jaunes, ainsi que les boutons, collet bleu foncé avec deux boutonnières jaunes, retroussis foncés, passepoils jaunes, parements en pointe bleu foncé, buffleteries blanches, culottes blanches et bottes.

Le 1er régiment des dragons légers avait l'habit bleu de roi, collet, revers et parements écarlates, pantalons longs gris, le shako à la française, plumet bleu droit, rouge à la base, boutons et ornements jaunes. Le 2e régiment avait la même tenue, boutons et ornements blancs.

Les trois régiments de hussards formant la deuxième brigade de cette division de cavalerie, portaient des uniformes touts différents. Nous allons les décrire rapidement :

Le 1er hussards avait le dolman, la pelisse, les pantalons longs bleu de roi, parements écarlates, tresses et ornements jaunes pour la troupe, en or pour les officiers. Comme coiffure, le colbach à flamme rouge, plumet blanc et rouge à la base, fourrure de la pelisse noire, sabretache.

Le 2e régiment de hussards portait le shako noir à flamme rouge, même plumet que le 1er régiment, dolman et pelisse bleu de roi, pantalon long, gris, collet, parements, fourrure de la pelisse blancs, broderies en argent pour les officiers.

Enfin le 3e régiment avait le shako à flamme rouge, plumet noir et rouge à la base, le dolman et la pelisse bleu de roi ; le pantalon long gris, collet, parements jaune

jonquille, tresses blanches, ces dernières en argent pour les officiers.

Comme tous les corps de troupes de même formation, la légion royale allemande était complète en toutes armes. C'est-à-dire qu'en outre de son infanterie et de sa cavalerie, que nous venons de décrire, il y avait encore de l'artillerie à pied, de l'artillerie à cheval, et une section du génie. Pour compléter ce travail, nous dirons aussi quelques mots des uniformes particuliers à ces corps de troupes.

L'artillerie à pied avait le shako anglais, l'habit bleu de roi, plumet blanc et rouge à la base. Les officiers portaient le collet, revers, parements et écharpe écarlate, les épaulettes et les galons sur les revers en or, le pantalon gris à bande écarlate. La troupe avait le même habit, mais sans revers, le collet, les parements, les pattes d'épaules écarlate, des brandebourgs sur l'habit, passepoils jaunes ; tresse jaune au shako, le pantalon gris, un sabre briquet pour arme et les buffleteries blanches.

L'artillerie à cheval était coiffée du casque en cuir bouilli à chenille noire, le dolman bleu de roi, le collet, les parements écarlates, tresse du dolman et les passepoils jaunes, buffleteries blanches, culottes blanches entrant dans les bottes.

Le génie avait l'habit écarlate, le collet, parements noirs, pantalon gris, buffleteries noires, et était coiffé du tricorne. Toutefois ce corps paraît n'avoir été composé que d'officiers.

Le général Foy dit de la cavalerie de *King's German Légion :* Ils ont surpassé la cavalerie nationale pour le service des avant-gardes et pour la bataille. La charge la plus audacieuse de la guerre d'Espagne a été fournie, le

lendemain de la bataille des Arapiles, par l'Hanovrien Bock, à la tête de la brigade pesante de la légion allemande. »

Les Français ne furent pas les seuls à leur rendre justice, et les Anglais eux-mêmes savaient bien juger ces auxilliaires dont ils appréciaient la valeur et la discipline. Voici ce qu'en dit un soldat anglais dont nous avons précédemment cité les *Mémoires* militaires :

« Vraiment, en parlant de la cavalerie de la Légion germanique, je ne puis m'empêcher de faire remarquer le soin que les hommes prenaient de leurs chevaux et quelle affection ils leur témoignaient. Un soldat allemand songeait rarement à trouver de quoi manger et un abri pour la nuit, tant que son cheval n'était pas pourvu de tout. Ces nobles bêtes paraissaient parfaitement comprendre l'attention dont elles étaient l'objet de la part de leurs cavaliers, et plus d'une fois j'ai été amené de voir les chevaux des Allemands suivre leurs maîtres comme des chiens. Grâce aux soins que ces cavaliers prenaient de leurs bêtes, celles-ci se trouvaient dans un excellent état, alors que celles de notre cavalerie mouraient, où bien se trouvaient dans un état lamentable. Ceci soit dit sans aucune intention de ma part de vouloir dénigrer mes compatriotes; et je n'attribue cette différence des soins qu'aux coutumes différentes des deux pays. Quand nous voyons une vedette ou une estafette allemande galopper à bride abattue, nous savions que cela signifiait de la besogne pour quelqu'un ; aux avant-postes, admirable était leur vigilance. »

A son tour, le lieutenant anglais Gleig, qui assista avec son régiment au blocus de Bayonne, dit qu'un jour il vit passer deux régiments allemands de grosse cavalerie,

et il remarqua que leurs chevaux étaient mieux soignés que ceux des Anglais. « Je crois, ajoute-t-il, que les Anglais, qui se piquent d'être habiles cavaliers, n'ont pas pour leurs montures l'attachement des Allemands. Ceux-ci, dans n'importe quelle occasion, ne pensaient jamais à eux avant d'avoir pourvu au bien-être de leurs bêtes. Ils dorment fréquemment à côté de leur cheval de choix, et le noble animal manque rarement de rendre son affection à son maître, dont il connaît la voix, et qu'il suit généralement comme un chien. »

En 1816, ces troupes se fondirent avec l'armée hanovrienne, qui en engloba une partie, savoir : 20 escadrons sur 52, et 36 compagnies d'infanterie sur 110. Le reste fut licencié ou mis à la suite pour les officiers. Les deux bataillons d'infanterie légère, les 1er, 2e et 5e bataillons de ligne figurèrent devant Bayonne en 1814. Ils eurent 54 tués, 105 blessés et 35 disparus.

CIV

L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE AU CHATEAU DE RABA

L'impératrice à Bordeaux. — Promenade à Talence. — Le château de Raba. — Le Trianon Bordelais. — Le mobilier. — Un buste de Napoléon. — Les oiseaux des îles. — Une poésie du temps. — Une brochure rare.

On ne sait que peu de choses sur le séjour de Joséphine à Bordeaux, jusqu'au moment de son départ. Le 15 avril, accompagnée par un détachement de la garde d'honneur à cheval, Sa Majesté alla visiter à Talence « l'agréable

maison de campagne de M. Raba, » que l'empereur avait déjà honoré de sa présence ; Napoléon lui-même l'y invitait, en lui écrivant de Bayonne, le 17 avril 1808 : « Je reçois ta lettre du 15 avril. Ce que tu me dis des propriétaires de la campagne, me fait plaisir, vas-y passer la journée quelquefois. » Puis il ajoute : « Je donne ordre qu'il soit fait un supplément de 20,000 fr. par mois à ta cassette, pendant ton voyage, à partir du 1er avril. » Joséphine se promena longtemps dans les jardins de ce lieu de plaisance, dont les propriétaires s'empressaient de lui faire les honneurs.

Une anecdote assez curieuse a été racontée sur le château de Raba. « Un fait, dit l'auteur de *Bordeaux sous la Terreur,* pourra faire juger de l'ignorance des misérables qui s'étaient faits les bourreaux de la France. Quelques-uns d'entr'eux voulurent se donner le plaisir de visiter la belle propriété de MM. Raba frères. Etant introduits ils aperçurent le chiffre de R. F., abréviation de Raba frères. Ils décidèrent de suite que c'étaient des armoiries prohibées par le décret du 1er août. Les propriétaires voulurent s'amuser de leur ignorance et prouver leur patriotisme pour échapper à la détention et à la mort, leur fit croire que le chiffre R. F. signifiait *République Française,* ils le crurent, et MM. Raba frères échappèrent à la persécution de ces savants montagnards. »

Le château qui attira l'attention de Napoléon et de Joséphine, mérite que nous nous y arrêtions quelque peu. Il remplaçait, paraît-il, une ancienne maison noble, où coucha Henri IV l'avant-veille de la bataille de Coutras. Situé à six kilomètres de Bordeaux, sur la route de Bordeaux, il fut construit en 1783 sur les plans de Louis, pour les frères Raba, qui l'entourèrent de jardins magnifiques, ornés

de statues et agréments divers, lesquels lui valurent le nom de Trianon Bordelais. Après avoir été le rendez-vous de la société bordelaise, il fut « ouvert au peuple » après la Révolution et devint la promenade favorite des Bordelais et l'un des buts d'excursion les plus fréquentés des étrangers.

Il est vraisemblable que les frères Raba, que leurs armements attirèrent souvent à Saint-Domingue et dans les Antilles, y connurent la famille de Joséphine pendant leurs longs et fréquents séjours. D'après la tradition, lorsque l'impératrice arriva à Bordeaux, elle refusa tout d'abord de descendre à la Préfecture, en disant : « J'irai coucher chez mes amis Raba. » Aussitôt on se hâta de meubler la chambre impériale et son mobilier se détache encore aujourd'hui par « sa massivité imposante, de l'ensemble général, qui est du plus pur Louis XVI. » C'est un lit d'acajou massif élevé d'une marche, avec pilastres, surmonté de bronzes verts, une psychée, un secrétaire, des tables garnies de bronzes, quelques sièges qui en composent l'ameublement principal. Les rideaux du lit, en damas vert, brochés d'or, sont surmontés de l'aigle de bronze aux ailes déployées. Sur la cheminée un buste de l'empereur en biscuit de Sèvres. Son socle en bois, aux ornements de cuivre, porte en lettres dorées l'inscription suivante : « Donné par S. M. l'Impératrice aux frères Raba, l'an 1808. » Ce buste est authentiqué par la lettre suivante :

« A Bayonne, le 3 mai 1808.

« J'ai l'honneur de vous donner avis, Monsieur, que je viens de faire mettre à la diligence, par ordre de Sa Majesté l'Impératrice, une caisse à votre adresse contenant le buste de Sa Majesté l'Empereur.

« Je suis charmé, Monsieur, d'être chargé de vous annoncer une chose aussi agréable.

« J'ai l'honneur d'être, avec une considération distinguée,

« de Beaumont. »

L'impératrice vint visiter le château de Raba, accompagnée de ses dames du Palais, de ses lectrices, et de Mme Fauchet, épouse du préfet du département. Elle admira dans les jardins les oiseaux des îles qui étaient renfermés dans une volière placée dans un cabinet de verdure situé près de sa chambre. Les frères Raba les lui envoyèrent en hommage, mais les oiseaux moururent bientôt faute d'une nourriture spéciale. Il lui en fut envoyé de nouveau, mais ceux-ci étaient accompagnés de la recette particulière à leur alimentation, et ces envois successifs furent l'objet d'une correspondance particulière avec le chambellam de Beaumont, dont le ton fait deviner une affection réelle et une entente cordiale avec les maîtres du logis.

A ces renseignements qui précèdent et dont nous devons une partie à l'obligeance de M. Robert Elissen, propriétaire actuel du château de Raba, nous ajoutons la poésie suivante qui, sans nom d'auteur, porte la date du 9 avril 1808. Nous la reproduisons à titre de curiosité :

Napoléon le Grand, dans ce champêtre asile
A paru tout couvert de ses lauriers touffus.
Ceux qui croissent ici sont d'espèce fragile,
Mais les cieux fleurissent mille et mille ans et plus.

Enfin l'on voit régner sur son auguste trône
Et le génie et l'âme et le cœur de Titus,
L'amour de ses sujets sans cesse l'environne,
L'univers rend hommage à ses hautes vertus.

Quelle âme magnanime ! Ah ! son désir suprême
Est et sera toujours de voir son peuple heureux,
C'est le serment qu'il fit lorsque du diadème
Un pontife ceignit son front majestueux.

Qu'il vive ce génie resplendissant de gloire,
Qu'il vive et qu'il se voit au comble de ses vœux,
Sa carrière héroïque et chère à la mémoire
Servira de modèle à nos derniers neveux.

Bernadau, l'historien bordelais, a fait une publication sur le château de Raba, qui porte le titre suivant : *Promenade à Talence, ou description de la maison de campagne de MM. Raba frères, Extraits de quelques lettres sur les environs de Bordeaux, adressées à M., négociant à Marseille. Lettre en prose et en vers.* Bordeaux, an XII (1803), Paris, Beaune. Cette brochure est devenue rarissime.

CV

LA SUITE DU ROI JOSEPH

Le roi Joseph. — Sa maison. — A Bayonne. — Les personnages de sa suite. — *Pepe botella.* — Le général Salligny. — Une dure vérité. — Le général Dumas. — Franceschi et Filanghieri. — Le cuisinier du roi et son valet de chambre. — Piqueurs et domestiques. — Le pillage de Bilbao.

Dans son magnifique ouvrage, *Napoléon et sa Famille,* M. Frédéric Masson dit en parlant du départ du roi de Naples et de son arrivée à Bayonne : « Joseph emmenait son ministre des affaires étrangères, les colonels généraux de sa garde, des écuyers, des chambellans, des officiers de tous grades, une domesticité immense. »

Mais quoique plusieurs des familliers du nouveau roi d'Espagne aient écrit leurs Mémoires, et parmi ceux-ci nous citerons le maréchal Jourdan, Miot de Melito, Girardin, le général Hugo, son aide de camp le général Bigarré, et même la comtesse Merlin, on ne trouve nulle part une liste exacte et complète de la suite du frère aîné de Napoléon à son arrivée dans notre ville. C'est donc à l'aide de ces différents ouvrages et de quelques documents inédits que nous essayerons de combler cette lacune historique.

Tous ceux qui quittèrent Naples pour s'attacher à la fortune de Joseph dans son nouveau royaume, n'arrivèrent pas à Bayonne avec lui. Mais il était accompagné de son ministre le marquis del Gallo, du général Salligny, de son écuyer Stanislas Girardin, de M. Deslandes, secrétaire intime, du jeune Clary, surnommé Bienvenu, de son aide de camp M. de Clermont-Tonnerre, de ses deux valets de chambre Maillard et Christophe. Le service de la bouche de l'empereur fut chargé, pendant la route de Bayonne à Madrid, de la bouche du roi. Les autres personnages appartenant à Joseph le rejoignirent plus tard et principalement après la première évacuation de Madrid et l'arrivée de Joseph et de son armée à Vittoria.

Ce fut à Burgos qu'on trouva, arrivant de Naples, les généraux Dumas, Strolz, Ferry, Bigarré et Hugo, les chevaux attachés aux écuries du roi, et tous les gens appartenant aux divers services.

La ville de Bayonne fut pendant longtemps le lieu de passage et de séjour de tous ces personnages et on doit juger de l'animation extraordinaire qui y régna à cette époque. Ce fut pendant que Joseph était encore à Bayonne qu'il fit une abondante distribution d'argent à ses fidèles,

épuisant pour cela le trésor du royaume de Naples qui ne lui appartenait plus. Ses libéralités intempestives ne se montèrent pas à moins de 11,247,436 fr. en argent comptant en inscrivant des rentes à 5 pour cent. De cette somme considérable il fit part au marquis de Gallo, au maréchal Jourdan, aux généraux Saligny, Maurice Mathieu, Lanchaurin, Campredon, Dumas, Franceschi, Dedon, Montserrat, Requin, Pastoureaux, Strolz, Merlin, Cataneo, aux colonels Franceschi, Ampère, Capitaine, Janin, Domar, Ferrier, Mansi, Puy ; aux lieutenants-colonels Roderer, Expert, Bigarré, à Mme Lafon Blaniac, à Mmes Saint-Méme, Domar, Paroisse et Miot, au secrétaire d'Etat Riciardi, à la duchesse d'Astri, au prince de Nigliani et au duc de Noja.

La plupart de ces personnages le suivirent en Espagne, mais tous n'eurent pas également à se louer de lui. En effet, à peine pourvu par la volonté de son puissant frère de la couronne d'Espagne et des Indes, Joseph émit l'étrange prétention de voir tous ceux qui l'avaient suivi abandonner leur qualité de Français pour devenir Espagnols et arborer la cocarde rouge. « Dès lors, dit encore M. Frédéric Masson, comment s'étonner que les amis anciens, hommes de bon conseil, de valeur et de poids, bien choisis la plupart, et dont la collaboration avait donné quelque éclat au fugitif royaume de Naples, eussent été délibérément écoutés, ils étaient Français et voulaient rester tels : Saliceti s'était attaché à Murat ; Roederer, averti qu'il ne pouvait être ministre, n'étant pas espagnol, et demandé comme ambassadeur de France, était trop avisé pour ne pas comprendre que, entre son devoir et son amitié, la place serait intolérable ; Girardin, presque renvoyé à Bayonne, l'était tout à fait à Miranda,

parce qu'il avait déplu à la maîtresse du roi ; Fréville et Mathieu Dumas étaient expédiés, sous prétexte de missions, auprès de l'empereur. Maurice Mathieu et Saligny, tout neveux qu'ils étaient de la reine, étaient mis à l'écart, tenus en suspicion parce qu'ils n'approuvaient pas tout ce qui se faisait. Il restait avec quelques Espagnols qui, peut-être de bonne foi, s'étaient dévoués au nouveau règne ou que l'intérêt y attachait, de rares Français de second ordre qui, tout heureux d'approcher d'un roi, admiraient bouche bée tout ce qui se disait, des militaires d'un grade et d'un esprit trop inférieur pour se permettre une opinion, des complaisans et des besogneux. »

A ces lignes si explicites et si complètes, nous ajouterons cependant quelques traits sur les personnes de la suite du roi qui l'accompagnèrent à Bayonne ou qui le rejoignirent plus tard.

Tout d'abord reproduisons le portrait du roi Joseph lui-même, dû à la plume de son ami Stanislas Girardin, et qui nous donne des détails sur cette légende qui courut bientôt dans toute la Péninsule, que le nouveau roi catholique était un ivrogne et un amateur du bon vin.

Ce fut aussitôt après la retraite de Madrid. Le roi occupait à Calahorra une très belle maison appartenant à un grand d'Espagne où se trouvait une belle bibliothèque et surtout une cave excellente et qui fut jugée telle par les officiers attachés au service du roi : « la brèche qui fut faite dans cette cave a été très considérable, et l'intendant de la maison en a rendu compte sans doute à son maître. C'est ce compte-rendu qui a donné pendant quelque temps à Joseph une réputation qu'il ne méritait pas, celle d'aimer beaucoup le vin. Il était, sous ce rapport, d'une sobriété remarquable. Les gazettes espagnoles, publiées

dans les parties occupées par les insurgés, cherchèrent à accréditer l'opinion que Joseph était un ivrogne. L'on fit une petite pièce qui fut jouée sur un des théâtres de la capitale, où il paraissait dans un état d'ivresse complet; cette pièce était intitulée : *Don Pepe Bottiglio*. L'on représentait Joseph difforme et d'une laideur épouvantable. C'était en donner l'idée la plus fausse, car il est bien fait et d'une physionomie agréable ; les traits de sa figure sont très réguliers ; mais les amis de Ferdinand cherchaient à le présenter au peuple sous ceux qu'ils savaient pouvoir lui déplaire davantage. »

Le maréchal Jourdan, qui était un ami de Joseph, était le seul des généraux français qui fut très bien avec le roi, cela venait un peu de ce qu'il était mal avec l'empereur. Aussi attendit-il en vain le duché de Fleurus.

Le général Saligny, qui était capitaine des gardes, avait été nommé par lui duc de San Germano, qui était une petite ville à l'entrée du royaume de Naples, au pied de l'abbaye du mont Casira. Cependant le général ayant demandé au roi quels étaient les avantages que lui procurait ce titre, celui ci lui répondit :

— Rien.

— Comment rien ! Mais, dit Joseph, cependant beaucoup dans l'opinion, car le titre que je viens de vous conférer est beau, il est historique et répandra sur vous, et conséquemment sur votre famille, une grande illustration, car ce que je dois éviter, surtout en Espagne, c'est d'avoir auprès de moi des hommes nouveaux.

Et comme le général Saligny ne paraissait pas bien convaincu, Joseph ajouta que pour être un de ses capitaines des gardes à Madrid, il fallait être grand d'Espagne.

Le nouveau roi trouva moins de complaisance dans son

premier écuyer, Stanislas Girardin, qui, après l'avoir accompagné à Naples, le suivit à Bayonne et de là à Madrid. Celui-ci avait une certaine liberté de langage qui n'était pas faite pour plaire au successeur de Charles-Quint ; on en aura pour preuve la conversation suivante, qui a été fidèlement rapportée.

C'était peu de temps après l'entrée à Madrid, et comme le roi Joseph manifestait quelques idées d'indépendance et disait que les Espagnols eux-mêmes viendraient probablement à son secours et l'appuieraient, son premier écuyer le rappela assez brutalement à la réalité en lui parlant de l'empereur et en lui disant :

— Songez bien qu'il est le tronc de l'arbre dont vos frères et vous êtes les branches. Si le tronc périt, n'importe comment, les branches se dessèchent et tombent. Vous devez donc, vos frères et vous, travailler à affermir les racines de l'arbre qui vous protège. Napoléon est tellement puissant, même dans votre capitale, qu'il vous ferait arrêter jusque dans votre palais.

— Par qui ? demanda le général Saligny.

— Par vous.

— Par moi ?

— Oui, par vous. Il n'est aucun de ses généraux qui osât lui désobéir ; il n'y a point de troupes ici qui puissent résister à ses ordres. Je vous ai fait connaître, sire, ma pensée toute entière.

— J'avoue que vous ne m'avez rien dissimulé.

— Je désire, et je fais des vœux pour que vous redeveniez tout à fait français ; votre force, votre sûreté, votre avenir est dans nos armées, et pour commander celles qui sont ici et obtenir leur confiance, il faut qu'elles vous croient animé de sentiments tout à fait français.

On conçoit qu'un si mauvais courtisan ne pouvait avoir aucune chance de succès auprès du nouveau roi, aussi s'arrangeât-on à le faire partir après la première évacuation de Madrid. Nous reviendrons d'ailleurs sur ces intéressants mémoires.

Le général Dumas avait repris ses fonctions de grand maréchal du palais. Joseph disait de lui : « Dumas n'est nullement changé, et sous le rapport des qualités aimables et de l'attachement pour moi, c'est fort heureux ; mais il joue ici son rôle de grand maréchal tout aussi sérieusement qu'il le faisait à Naples ; il arrive à ne pas s'apercevoir, ou plutôt à ne pas me faire savoir combien ma position a subi de modifications. Il ne veut pas reconnaître que les projets dont je lui ai fait part sont un jeu de mon imagination et ne peuvent être exécutés. Cependant je sens que son esprit et sa bonne grâce m'entraîneraient peut-être à les commettre, mais l'économie est devenue pour moi une chose de première nécessité. »

Le général Franceschi Delorme commandait une division de cavalerie. Ce général était aide de camp du roi et avait épousé à Naples la fille cadette du général Dumas ; c'était un officier distingué dont nous avons déjà raconté la fin prématurée. Il avait pris le nom de Delorme pour ne pas être confondu avec Francheschi, ancien aide de camp de Masséna, que le roi venait de prendre pour le placer parmi ses écuyers.

Ce second Franceschi périt aussi malheureusement, et voici en quelle occasion : Lorsque Stanislas Girardin quitta Vittoria, dans le mois d'octobre, pour se rendre à Paris, il remit l'exercice de sa place à l'écuyer le plus ancien ; c'était un Napolitain appelé Filanghieri, c'était le

fils d'un homme très distingué, et lui-même l'était également ; il avait été élevé dans un lycée de Paris, et joignait à beaucoup d'instruction une grande bravoure. Le choix fait par Girardin était conforme à l'usage, mais il ne fut pas ratifié pai le roi, qui confia l'intérim de sa place à un écuyer récemment nommé : c'était le général Franceschi. Il était Milanais et jouissait d'une grande faveur auprès de Joseph, et voici pourquoi : Un jour qu'il accompagnait S. M. qui était à cheval, elle eut besoin de mettre un manteau pour se garantir de la pluie ; il l'arracha des mains du piqueur pour le présenter au roi, et lorsque le roi vint à le quitter, il voulut absolument s'en charger. S. M. fut flattée de son acte de complaisance, et au moment du départ de Girardin, elle lui prouva sa satisfaction. La faveur qu'il obtint alors lui coûta fort cher, puisqu'elle lui coûta la vie ; lorsqu'il prévint Filanghieri qu'il exercerait ses fonctions d'après la volonté que le roi lui avait exprimée, Filanghieri lui déclara positivement qu'il n'obéirait point à ses ordres, et lui dit à ce sujet des choses que les militaires ne tolèrent pas ; ils se battirent au pistolet, Francheschi fut tué et Filanghieri repartit immédiatement pour Naples. Après la mort de Francheschi, le roi donna pour successeur temporaire à Girardin, le général Merlin. Depuis quelques jours il avait été nommé aide de camp du roi, et un autre aide de camp, le général Strolz, avait été fait écuyer.

E. DUCÉRÉ.

(A continuer).

LE PAYS DE LABOURD

AVANT 1789

DEUXIÈME PARTIE

LES OFFICIERS DU BAILLIAGE

§ 2. — LE LIEUTENANT GÉNÉRAL

(Suite et fin)

MATHIEU DE LALANDE, fils d'Auger de Lalande et de Catherine Dolives, remplaça Pierre de Larre, et devint lieutenant général de Labourd dans les circonstances relatées ci-dessus.

Bien vite après, une affaire, dont il eut à connaître, remit encore en question la compétence des officiers du bailliage, et provoqua de nouveau les plaintes des officiers du sénéchal.

Jean d'Artaguiette, syndic général du pays, avait représenté à l'Intendant de Guyenne qu'on faisait de la fausse monnaie sur le territoire du Labourd ; qu'on y trouvait des pièces fausses et nouvellement fabriquées, dont il importait de rechercher et de punir les auteurs. A cette requête l'Intendant répondit par une Ordonnance du 21 mai 1695, disant que : « à la requête du s^r de Habans, « procureur du roy au bailliage d'Ustaritz, il serait informé « sur ladite fabrication, émission et exposition de fausse « monnaie, par M. de Lalande, lieutenant général, et le « procès par lui fait et instruit contre les accusés, jusqu'au « jugement définitif exclusivement. »

D'un arrêt du Parlement de Bordeaux, rapporté dans l'*Inventaire* de Planthion (p. 23), il résulte que les officiers du bailliage informèrent en effet contre trois accusés de fausse monnaie. Mais ceux-ci ayant été traduits au Parlement, les officiers du sénéchal de Bayonne intervinrent pour demander la cassation de la procédure, prétendant que les officiers du bailliage n'avaient pas pu en connaître, le crime de fausse monnaie étant un des *cas royaux* interdits en général aux juges inférieurs. Le syndic général du Pays intervint lui aussi et demanda l'exécution de l'arrêt de 1572, rendu au profit de Boniface de Lasse. Finalement, après de longues écritures, la procédure fut maintenue et les faux monnayeurs condamnés.

Pour le surplus, sur l'appel des officiers de Bayonne, l'opposition de ceux d'Ustaritz et l'intervention du syndic de Labourd, il fut ordonné par un nouvel arrêt du 4 septembre 1697, que les parties se pourvoieraient devant le roi, pour être par S. M. statué comme il appartiendra ; et que cependant suivant ledit arrêt de 1572, *et par provision,* lesdits officiers connaîtraient respectivement des cas royaux, tout ainsi qu'il est contenu dans la Coutume du pays de Labourd et qu'ils ont accoutumé de jouir jusqu'à présent.

Au moment où fut dressé, par les ordres de Louis XIV, l'*Armorial* officiel de 1696, Lalande fit enregistrer son écusson, dans un article ainsi conçu :

« Mathieu de Lalande, conseiller du Roy, et son lieute-
« nant-général au bailliage de Labourd, porte écartelé :
« — au 1er *d'or,* à trois pals de gueules ; — au 2e *d'azur,*
« à une tête et col de cheval d'argent, bridée de sable ; —
« au 3e *d'argent,* à un aigle le vol abaissé de sable ; — au
« 4e *d'or,* à un lion passant de gueules » (1).

(1) Revue de Béarn, Navarre et Lannes, *année* 1884, p. 430.

On dirait que tristement affecté par la mort violente de son prédécesseur, Mathieu de Lalande avait le sentiment du sort qui l'attendait lui-même. On ne comprend pas sans cela comment « étant en santé » et encore jeune, il ait songé à faire son testament le 24 décembre 1701 (1). Il avait alors 33 ans et il institua pour son héritier général, Dominique de Larre, citoyen de Bayonne, *son petit oncle,* auquel le rattachait la parenté suivante :

Jean le Bon Dolives, bourgeois de Bayonne.

Mathieu Dolives, lieutenant de Labourd.	Marie Dolives, épouse Pierre de Larre.
Catherine Dolives, épouse Auger de Lalande.	Pierre de Larre, lieutenant de Labourd et Dominique de Larre, son frère.
Mathieu de Lalande, lieutenant de Labourd.	

Quelques mois plus tard, Lalande tombait lui aussi d'une façon tragique, et c'est encore dans les Registres paroissiaux d'Ustaritz que se trouve cette mention lugubre :

« Le 8 juillet 1704, Me Mathieu de Lalande, conseiller « du Roy et Lieutenant général au pays de Labourd, a été « assassiné dans le territoire de Faldracon, et enterré le « lendemain dans l'église St-Vincent, d'Ustaritz. — *Signé :* DAGUERRE-DUHART, vicaire. »

Le territoire de Faldracon est une immense lande qui confine aux communes de Saint-Pierre d'Irube, Villefranque, Halsou, Mouguerre, et touche les vastes forêts d'Hasparren et Briscous. Elle est encore aujourd'hui com-

(1) Acte de Distiart, notaire. (Etude d'Ustaritz).

plètement déserte. Peu d'endroits sont aussi propres aux agressions criminelles et aussi défavorables aux recherches de la justice.

Dominique de Larre, agissant en qualité d'héritier testamentaire de Mathieu de Lalande, s'empressa de donner procuration à Me Pierre de St-Castet, avocat, pour rechercher les véritables auteurs de cet assassinat. Il avait porté plainte contre Jacques de Lalande, frère de la victime, auquel il attribuait encore ce nouveau meurtre. Mais peu de jours après, le 15 juillet 1704, il se désistait de cette plainte directe, et déclarait par acte notarié qu'il n'agirait plus que comme partie jointe du Procureur du Roy et des officiers de la Maréchaussée, à cause des frais énormes qu'il aurait fallu exposer, et auxquels n'auraient pas suffi les biens du défunt (1).

PIERRE DE CASTERA, successeur de Mathieu de Lalande, était lieutenant général en l'année 1708 et conserva cette fonction jusqu'en 1712. Dans l'intervalle qui paraît avoir existé entre lui et son prédécesseur, la cour d'Ustaritz fut tenue par Michel d'Etchegoyen, lieutenant criminel, dont je parlerai ci-dessous.

On voit encore à Biarritz, près de l'église Saint-Martin, une maison de Castera dans laquelle vivait, au XVIIe siècle, une famille notable qui a joué un rôle marqué. Mais ce n'est point à celle-là qu'appartenait le lieutenant de Labourd. Une autre famille de Castera, originaire des Landes, était venue s'établir à Bayonne vers l'année 1638. Elle avait pour chef un Pierre de Castera, natif de Pontonx, qui était marié à Françoise Ditieux, et qui laissa trois fils, François, Jean et Thomas.

(1) Actes de Dubarbier, notaire à Bayonne. (Etude actuelle de Me Ramond).

Le 6 février 1658, par devant Reboul, notaire royal (1), François de Castera, s'embarquant pour le Portugal, fait un testament dans lequel il institue légataires ses deux frères encore mineurs. Nous ne savons ce que devinrent François et Thomas, mais le troisième frère, Jean, fut d'abord avocat ; puis il devint procureur du roi en l'Amirauté, et juge-garde en la Monnaie de notre ville. Il avait épousé, le 19 mars 1673, Marie Detcheverry, et de ce mariage naquirent deux enfants, *Pierre* et *Anne*.

Pierre de Castera, avocat à Bayonne, y contracta un premier mariage, le 28 janvier 1705, avec Angélique de Lalande, damoiselle, fille de Tristan de Lalande-Berriots. Il devenait par ce mariage cousin-germain de Mathieu de Lalande, le dernier lieutenant général de Labourd. C'est sans doute ce lien de parenté qui l'amena à devenir son successeur, à défaut de parents plus rapprochés (2).

Devenu veuf il contracta un second mariage, le 3 janvier 1712, avec Jeanne de Gaillardie, fille de Martin de Gaillardie, receveur de l'impôt appelé *la Coutume*.

Sa sœur, Anne de Castera, avait épousé Jean de Gouzian, écuyer, seigneur de Souhy et de St-Martin, à Urcuit, ancien lieutenant général du sénéchal de Gramont, à Came (3).

Leur père, Jean de Castera, mourut le 11 septembre 1711, laissant un codicille par lequel il léguait à son fils

(1) Etude actuelle de Me Detchart, à Bayonne

(2) Voici le tableau de cette parenté :

Tristan de Lalande,	— était frère de : —	Auger de Lalande,
|		lt criminel à Ustaritz.
Angélique de Lalande,		|
épouse Pierre de Castera.		Mathieu de Lalande.

(3) Archives de Bayonne, *Registres GG. passim.*

son office de juge-garde en la Monnaie de Bayonne (1). Pierre de Castera, devenu titulaire de la charge qu'avait exercée son père, quitta le bailliage d'Ustaritz et vint se fixer à Bayonne, où il vécut désormais.

Les armes de cette famille sont décrites comme il suit dans l'Armorial général de 1696 :

« Jean de Castera, avocat en Parlement, et juge-garde « royal en la Monnoie de cette ville, porte : *de gueules à un « chevron d'or, accompagné de trois croix pattées d'argent, 2 en « chef et 1 en pointe ; et un chef cousu d'azur chargé de trois « étoiles d'or* » (2).

MICHEL, PIERRE ET JEAN D'ETCHEGOYEN, furent tous les trois lieutenants criminels au bailliage d'Ustaritz et se succédèrent l'un à l'autre, depuis 1692 jusqu'en 1757.

La famille d'Etchegoyen jouissait à Ustaritz d'une situation importante qui ne peut être laissée dans l'oubli. Elle a donné au Pays de Labourd une série de praticiens et de fonctionnaires, dont le souvenir doit être rappelé.

Dès l'année 1519 un Pierre d'Etchegoyen était greffier du bailliage, et comme tel accompagnait le lieutenant Jehan de Saint-Pé dans une enquête faite à Hendaye, au sujet de la Bidassoa.

En 1551 c'est aussi un d'Etchegoyen, notaire à Ustaritz, qui rédigea le pouvoir syndical donné à Anthoine Dithurbide, pour réclamer des Bayonnais l'autorisation de faire passer plusieurs bateaux de froment.

Nos Archives municipales signalent, en 1572, un Jehan d'Etchegoyen, avocat à Ustaritz, qui portait le titre de *substitut en Labourd du Procureur général.*

(1) Acte du 23 septembre 1710, Pinaquy, notaire. (Etude actuelle Detchart).
(2) Revue de Béarn, Navarre et Lannes, *année* 1884, p. 432.

Vers la même époque les d'Etchegoyen entrèrent dans la maison noble et ancienne de Hirigoyen, par une alliance avec la fille et unique héritière de Pierre de Hirigoyen, le vaillant capitaine des guerres d'Italie.

En 1599 Charles d'Etchegoyen, avocat, fut nommé par le Bilçar d'Ustaritz, syndic général du Pays de Labourd. Il avait plusieurs frères, notamment : Jehan d'Etchegoyen, sieur de la Salle ou Maison noble de Hirigoyen (1), Joannes d'Etchegoyen, capitaine, marié à Catherine de Luro ; Pierre d'Etchegoyen, lui aussi avocat, qui devint également syndic général du Pays de Labourd, en 1618.

Un autre Pierre d'Etchegoyen, avocat, épousa vers 1650 l'héritière de la maison noble de Sorhoette et mourut à Ustaritz le 11 août 1680. Ce fut un de ses fils, Miguel ou Michel d'Etchegoyen, qui, après le décès d'Auger de Lalande, réussit à obtenir la charge de *lieutenant criminel.*

Ce n'est pas sans peine et sans intrigues qu'il put entrer en possession de cette place. Il rencontra devant lui une opposition énergique, qui malheureusement se trouvait justifiée par les plus graves motifs. Nous avons vu qu'il avait été soupçonné de complicité dans l'assassinat du lieutenant Pierre de Larre. Voici quels étaient les indices sérieux qui avaient fait naître ces soupçons :

« Cejourd'huy neufvième du mois de may 1691, Dominique de Larre, bourgeois de Bayonne, désirant poursuivre en justice la punition du crime d'assassinat commis sur la personne de Mr Pierre de Larre, son frère, conseiller du roy et lieutenant général du pays et bailliage de Labourt, qui se trouva avoir été tué à coup de pistolet

(1) Sa fille épousa, vers 1627, noble Laurens de Haget, qui devint par ce mariage sieur adventice de Hirigoyen. Cette maison passa ensuite aux d'Ibarrart, qui la gardèrent jusqu'à la Révolution.

dans sa chambre auprès du feu, le samedy matin, 27e janvier dernier, expose : Que me Jacques de Lalande, advocat, petit neveu, desdits de Larre, demeuroit en mesme maison, et n'a pas paru du depuis, et s'est réfugié dans le royaume d'Espagne, où il est, ce qui le rend entièrement coupable; Et que le coup a été reconnu avoir été baillé par le dessous de l'oreille gauche et sorti sur le haut de la teste du côté droit ; qui n'a pu être donné que le deffunt ne fut saizi et tenu par quelque complice, dans le temps qu'il a été ainsi tué, sans qu'on aie pu découvrir autrement ces complices que des pratiques, allées et venues que me Miguel d'Etchegoyen faisoit de jour et de nuit, le vendredi avant que le deffunt lieutenant fut ainsi trouvé mort ; Ayant ledit d'Etchegoyen disné ledit jour de vendredi, 26e du mois de janvier, avec ledit de Lalande, dans l'appartement de celluy-cy qui étoit au dessus de celluy qu'occupoit, et où se trouva mort, ledit lieutenant général ; où sera remarqué qu'au plancher de l'appartement dudit de Lalande, il y avoit, comme il y a encore, une ouverture ou trappe qui donne descente et communication dans l'appartement dudit deffunt ; Et apres avoir lesdits de Lalande et d'Etchegoyen ainsi disné teste à teste, sans que autre personne de la maison y fut, ils seraient aller passer le reste de la journée à faire la desbauche dans des cabarets dudit lieu d'Ustaritz ; Et seroient retournés dans ladite maison où le meurtre a été commis, environ les sept à huit heures du soir, tant ils estoient inséparables ; Ledit de Lalande ne fréquentant autre que ledit d'Etchegoyen, de jours et de nuits, quoiqu'il sçut que c'estoit un homme chargé et convaincu de plusieurs crimes, et qui portoit du ressentiment audit lieutenant général, pour avoir procédé à des informations crimi-

nelles contre ledit d'Etchegoyen. A raison de quoi, ledit de Larre ne pouvant s'adresser, pour en porter sa plainte aux fins d'en être informé, par devant ledit bailliage, pour n'y avoir pas d'autre officier que le Procureur du Roy, et que les *curiaux* (1) se trouvent suspects pour en connaître, soit contre ledit de Lalande, soit contre ses complices, ledit de Larre se voit obligé de recourir à l'autorité de Nosseigneurs du Parlement de Bordeaux. A cette cause, icellui de Larre a fait et constitué son procureur me Pierre Daniel Herman, procureur en ladite Cour de Parlement, pour, et au nom dudit Dominique de Larre, présenter devant nosd. seigneurs requête et plainte narrative de ce que dessus; aux fins qu'il lui soit permis d'informer dudit meurtre tant contre ledit de Lalande que ses complices, et ce par devant le plus prochain juge royal des lieux, non suspect; et pour faciliter la preuve, obtenir la permission des fulminations ecclésiastiques; déclarant ledit de Larre se rendre partie instigante; promettant avoir et tenir pour agréable tout ce que par son dit procureur sera fait et ne le révoquer, à peine de tous dépens domages et intérets. — Signé : Dominique de Larre » (2).

Trois jours après, par devant le même notaire, Dominique de Larre faisait encore consigner dans un acte public, les graves déclarations qu'on va lire :

« Ayant été averti que Me Miguel d'Etchegoyen, avocat, s'était présenté à la Cour de Parlement de Bordeaux, pour être reçu et installé en la charge de lieutenant criminel au siège d'Ustaritz, en vertu de Lettres (patentes) qu'il

(1) Ce mot désigne les avocats *à la cour d'Ustaritz*, qui avaient le privilège de remplacer les lieutenants, et d'en faire les fonctions, lorsque ces officiers se trouvaient absents ou empêchés.

(2) Acte de Monho, notaire à Bayonne (étude actuelle Ramond).

aurait obtenues par surprise, ayant commis plusieurs crimes pour lesquels il y a eu condamnation à mort devant l'ordinaire, et sur l'appel arrest en lad. Cour qui le condamna à un bannissement du ressort durant cinq ans, avec des amendes où led. d'Etchégoyen n'a pas satisfait, ayant même rompu le ban dix-huit mois avant l'échéance, et commis plusieurs autres crimes avec attroupement et port d'armes, comme il résulte des informations qui ont été faites, et qui néanmoins restent impunis par le suport et crédit que led. d'Etchegoyen a dans le siège d'Ustaritz, où tous les *curiaux* sont ses parents. A raison de quoi et pour l'intérêt que ledit de Larre peut avoir, il en auroit donné connoissance et communiqué les pièces à M. le Procureur Général du Roy en ladite Cour de Parlement, aux fins de faire voir que lesd. Lettres avaient en effet été surprises, et que led. d'Etchegoyen étant ainsi sous les liens de la justice, ne pouvait être reçu en lad. charge de lieutenant criminel ; si bien que la Cour de Parlement l'ayant pleinement reconnu par son arrest donné le 10 de ce moys, auroit renvoyé quant à présent ledit d'Etchegoyen, et ordonné que mondit s^r le Procureur Général en refereroit en Cour. Et d'autant que led. de Larre entend soutenir en Cour ce qu'il a advancé au Parlement, à cette cause fait et constitue son procureur..... *(en blanc)* ; pour se présenter par devant Mgr le Chancelier et Nosseigneurs tenans le Conseil privé du Roy et devant eux faire toutes réquisitions fondées sur lesd. pièces et memoires fournis et à fournir pour soutenir que lesd. Lettres de provisions ont été par led. d'Etchegoyen surprises et mal obtenues et qu'à raison de ses crimes il ne pouvoit être reçu à exercer lad. charge ni en prendre la quallité » (1).

(1) Acte de Monho, notaire, du 12 mai 1691 (étude actuelle Ramond).

Malgré ces accusations nettes et précises, Michel d'Etchegoyen fut maintenu dans l'office de lieutenant criminel. Il l'exerça pendant vingt-quatre ans, et les Registres du bailliage font voir qu'à plusieurs reprises il remplaça le lieutenant général, lorsqu'une vacance venait interrompre la succession des titulaires.

Cependant ses accusateurs ne se découragèrent pas. Ils continuèrent à le poursuivre de leurs réclamations et de leurs plaintes et nous apprenons par un acte du notaire Pinaquy, qu'ils obtinrent à la longue une tardive satisfaction. Cet acte, en même temps, jette un triste jour sur l'existence et la moralité de d'Etchegoyen.

Il y est dit en effet que Pierre et Michel d'Etchegoyen, père et fils, avaient été condamnés par le Parlement de Bordeaux, le 18 mars 1678, à 3,500 livres de dommages-intérêts en faveur de Louis Duhalde et Joannes Darmore, d'Ustaritz, pour réparation civile du meurtre commis sur leurs enfants. Un long procès s'ensuivit au cours duquel le père d'Etchegoyen mourut, en 1680. Pour se libérer de cette dette Michel d'Etchegoyen, lieutenant criminel au bailliage de Labourd et Pierre d'Etchegoyen, avocat à Ustaritz, tous deux frères, vendirent une partie de leurs biens, moyennant 22,000 livres, à François de Larralde, bourgeois de Ciboure.

Cet acte est daté du 8 octobre 1714, et il offre cette rare particularité qu'il est passé dans les prisons royales de Bayonne, où Michel d'Etchegoyen se trouvait détenu, *sur la recommandation du sieur Dominique de Larre.* Toutefois ce dernier consent à l'élargissement du prisonnier, moyennant consignation d'une somme suffisante. Il estime cette précaution nécessaire parce qu'une première fois d'Etche-

goyen avait réussi à corrompre son geolier et à se faire élargir sans aucun droit (1).

Il ressort de ces faits que, vingt trois ans après la mort de son frère, Dominique de Larre était enfin parvenu à faire emprisonner le lieutenant criminel, malgré le caractère officiel dont il était investi et malgré l'âge auquel il était parvenu.

Michel d'Etchegoyen avait alors plus de soixante-trois ans. Il mourut à Ustaritz le 4 mai 1716, et son acte de décès a bien soin de rappeler son titre de *lieutenant criminel au bailliage de Labourd.* Son frère Pierre lui succéda dans cette charge.

Pierre d'Etchegoyen était avocat et avait épousé Gratianne de Gasteluzar, originaire de Ciboure (2). Sa carrière s'écoula dans l'obscurité et c'est à peine s'il est mentionné dans quelques actes des registres d'Ustaritz. Il eut plusieurs enfants, entre autres *Jean* qui fut son successeur.

Jean d'Etchegoyen, sieur de Sorhoette, devint lieutenant criminel vers 1725, après la démission de son père (3). Durant les trente années qu'il exerça cette charge, les audiences de la cour d'Ustaritz ne signalent sur son compte rien de particulier, si ce n'est l'affaire suivante qui semblerait indiquer qu'il avait été, lui aussi, l'objet d'une agression.

« Audience criminelle du 27e novembre 1748, *coram* « Me Sorhaitz *(avocat).* — Entre M. Me Jean d'Etchegoyen,

(1) Acte de Pinaquy, notaire. (Etude actuelle Detchart).

(2) Du 13 octobre 1719, Sépulture de Gratianne de Gasteluzar, dame de Sorhoette, et femme de M. le lieutenant criminel de Labourd.

(3) Dans un contrat de mariage de janvier 1725, ils figurent les deux comme témoins, et sont ainsi qualifiés : Pierre d'Etchegoyen, ancien conseiller du roy, ancien lieutenant criminel au bailliage de Labourd ; Jean d'Etchegoyen, conseiller du roy et lieutenant criminel audit bailliage. *(Etude d'Ustaritz).*

« conseiller du roy, lieutenant criminel au bailliage de « Labourd, demandeur en crime de voies de fait, d'une « part ; — Et Jean Duhalde, fils cadet de la maison d'Et- « chehandy, et Pierre Latxalde, valet du maître jeune de la « maison de Moccoet, du présent lieu d'Ustaritz, accusés, « d'autre part ; — Ouïs Dibarrart, avocat, pour le deman- « deur, et Mondutéguy, avocat, pour les accusés ; ensem- « ble ouï Me Antoine Charles de Gardera, avocat plus « ancien, pour le procureur du Roy ; avons octroyé acte « audit Mondutéguy, de sa présentation ; et attendu qu'il « a allégué que ses parties ont rendu leurs interroga- « toires, ordonnons qu'il les rapportera à la prochaine « audience. »

Il n'est plus question de cette affaire dans les audiences suivantes, et il est probable qu'elle se termina, comme beaucoup d'affaires de cette époque, par une transaction pécunière.

Jean d'Etchegoyen mourut en 1755, et après lui la charge qu'il avait exercée fut supprimée par un Edit royal que je rapporterai plus loin. Nous n'aurons plus à parler par conséquent des lieutenants criminels du bailliage, et je puis reprendre, pour ne plus l'interrompre, la suite des lieutenants généraux de Labourd.

JEAN DE HODY, succéda directement à Pierre de Castera, en 1712, et resta en fonctions jusqu'en 1736.

On ne saurait dire avec certitude de quelle partie du pays basque sortait la famille de Hody. On en trouve des branches à Bayonne, Mouguerre, Ustaritz, Hasparren et St-Jean-de-Luz. C'est dans cette dernière ville qu'habitaient les trois derniers lieutenants de Labourd dont il me reste à parler.

Jean de Hody était marié à Marie-Martine de Lasson, fille de la maison *Latinenia,* de Saint-Jean-de-Luz. Il en eut deux fils, *François* qui lui succéda, et *Martin.*

Martin de Hody, embrassa l'état ecclésiastique, et tout jeune encore il devint l'un des collaborateurs de M. Daguerre, le pieux fondateur du séminaire de Larressore, sous l'épiscopat de Mgr de Bellefont. L'abbé de Hody se fit promptement remarquer par son mérite et sa capacité; Mgr de Bellefont ayant été transféré de Bayonne à Arles, écrivit à M. Daguerre pour lui demander un prêtre dont il pourrait faire le supérieur du séminaire diocésain. M. Daguerre lui envoya l'abbé de Hody qui reçut à Arles le meilleur accueil, et dirigea avec un plein succès le grand séminaire de cette ville. Il en sortit pour suivre à Paris Mgr de Bellefont et à la mort de ce prélat, il entra dans la congrégation des Missions Étrangères, dont il fut plusieurs fois le supérieur général. Il exerçait pour la quatrième fois cette fonction, lorsque la Révolution vint le chasser de sa résidence et l'obliger à chercher une retraite écartée. Il fut habiter Amiens et y mourut en 1793 (1).

FRANÇOIS DE HODY fut nommé lieutenant général de Labourd, par Lettres patentes de Louis XV du 22 juin 1636 (2).

Il est dit dans ces Lettres qu'après le décès de son père, Jean de Hody, dernier possesseur dudit office, c'était la veuve de celui-ci qui avait présenté au roi leur fils François, pour tenir et exercer l'office que le défunt avait laissé vacant.

(1) L'abbé Duvoisin. *Vie de M. Daguerre*, pp. 117, 194.
(2) Archives de la Gironde, *registre* B, 83, p. 130.

François était né à Saint-Jean-de Luz le 9 novembre 1711. Il avait épousé dans cette ville Marie-Josèphe de Jalday, dont il eut deux fils, *Jean* et *Louis,* qui furent tous les deux avocats à la cour d'Ustaritz.

La charge de lieutenant criminel étant restée sans titulaire après le décès de Jean d'Etchegoyen, François de Hody demanda la suppression de cette place, devenue inutile, et que les besoins du service n'exigeaient nullement.

Cette suppression fut prononcée par un Edit du Roi, dont voici la teneur :

EDIT DU ROY, portant suppression de l'office de Lieutenant Criminel au Bailliage d'Ustaritz. Donné à Fontainebleau, au mois de septembre 1757. Registré au Parlement de Bordeaux le 21 novembre 1757, et au Bailliage d'Ustaritz, le 9 janvier 1758.

« Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre à tous présents et à venir, salut. Le Lieutenant général au bailliage d'Ustaritz païs de Labourt, ayant levé en nos parties casuelles l'office de Lieutenant criminel audit bailliage, Nous aurions crû qu'il seroit du bien de la justice de supprimer ledit office et d'en réunir les fonctions à celles de Lieutenant Général dud. siège. A ces causes et autres considérations à ce nous mouvans, de l'avis de notre Conseil et de notre certaine science, pleine puissance et authorité royalle, Nous avons par notre présent Edit, perpétuel et irrévocable, éteint et suprimé, éteignons et suprimons l'office de Lieutenant criminel aud. bailliage d'Ustaritz, et en conséquence ordonnons que les fonctions dud. office seront exercés doresnavant et à perpétuité par le Lieutenant g[al] dud. siège, sans que le titulaire dud. office, ny ses successeurs soient tenus de

payer autres et plus grands droits de prêt et annuel, sceau, marc d'or et autres frais de mutation que ceux qui sont dûs pour raison dud. office de Lieutenant général. Sy donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers, les gens tenans notre Cour de Parlement de Bordeaux, que notre présent Edit ils aient à faire registrer, même en temps de vacations, et le contenu en iceluy garder, observer et exécuter selon sa forme et teneur, Car tel est notre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, Nous y avons fait mettre notre scel, Donné à Fontainebleau, au moys de septembre, l'an de grâce mil sept cens cinquante sept, et de notre règne le XLIX[e]. Signé, *Louis*. Et plus bas : Par le Roy, *Phelypeaux*. Scellé du grand sceau de France, sous cire verte. » (1).

A partir de ce moment les audiences criminelles de la Cour d'Ustaritz furent tenues par le Lieutenant général *exerçant la justice criminelle*.

François de Hody, parvenu à l'âge de 80 ans, résigna sa charge en faveur de son fils, et procéda lui-même à l'installation de celui-ci.

JEAN, dit JEAN-BAPTISTE DE HODY, écuyer, devint lieutenant général de Labourd, par la résignation de son père. Quand il fut pourvu de cette charge il avait déjà 48 ans, et depuis bien des années il exerçait la profession d'avocat devant la cour d'Ustaritz.

Il fut nommé par Lettres patentes de Louis XVI, du 23 mai 1780, et installé dans ses fonctions le 11 juin 1781. Les Registres du Bailliage nous ont conservé le procès-verbal de cette installation ; et malgré la longueur de cette

(1) Anciens registres du Bailiage de Labourd, année 1758.

pièce, je n'hésite pas à la reproduire tout entière, et à terminer par cette citation mon étude sur les Lieutenants de Labourd.

Ce texte, en effet, donne un tableau très exact des formalités nombreuses qui, sous l'ancien régime, précédaient et accompagnaient la nomination des officiers du bailliage. Et puisque maintenant nous connaissons la suite et la succession de ces fonctionnaires, il ne sera pas hors de propos de connaître aussi de quelle manière ils étaient investis et revêtus de leurs charges.

De l'audience du lundy 11e juin 1781,
tenue par M. le Lieutenant général

« *Requête judiciaire.* — Aujourd'huy, ouï la requête judiciairement faitte par Me Martin Pierre Dibarrart jeune, avocat de M. Me Jean de Hody, qui a dit pour sa partie, que S. M. lui ayant accordé l'office de son conseiller, lieutenant général civil et criminel, au présent bailliage, la cour de Parlement de Bordeaux, par son arret du seize mai dernier, l'a reçu en cette qualité pour jouir de l'effet des Provisions de son office, conformément à la volonté du Roy; Ledit me Dibarrart requiert en conséquence : Etre ordonné sur les conclusions de M. le Procureur du Roy qu'il lui soit donné acte du rapport tant desdites provisions, accordées à M. Me Jean de Hody par S. M., que dudit arrêt de la Cour : Ordonner que l'enregistrement en sera fait ez registres du siège, pour y avoir recours si besoin est ; A l'effet par ledit M. Me de Hody, conformément à la volonté du Roy, de jouir des honneurs, pouvoirs, libertés, fonctions, autorités, privilèges, droits, exemptions, franchises, immunités, prérogatives, préémi-

nences, entrée, rang, séance, gages, attributions, émoluments y appartenants. Signé, Dibarrart, jeune. »

« Sur ce, ouï Me Pierre Harriet, avocat et procureur du roy au présent bailliage, qui a déclaré avoir eu en communication les Lettres patentes de Lieutenant général civil et criminel au même bailliage, accordées par S. M. à Me Jean de Hody, datées à Paris le vingt trois may mil sept cent quatre vingt et signées sur le reply, par le Roy *Le Bègue,* duement scellées du grand sceau de France de cire jaune ; l'arrêt de la cour du Parlement de Bordeaux du vingt-un may dernier, sur ledit reply contenant sa prestation de serment et sa réception dans la charge de conseiller du roy, lieutenant general civil et criminel au présent bailliage, duement collationné, controllé et signé *Lafargue,* Monsieur *Le Berthon* premier président, enregistré au bureau des Finances de la Généralité de Bordeaux le trante may dernier, signé *Percy* loco *Pireteau.* Et la comission de la Chancellerie près ledit Parlement expediée sur ledit arrêt à nous adressée, collationnée, controllée, scellée et signée, par la Chambre, *Casenave de Lacaussade.* Et lui à ce consentant ; Nous François de Hody, lieutenant général, octroyons acte audit Dibarrart jeune, avocat, du rapport des dites lettres patentes, arrêt et commission expédiée sur icellui ; Et après que lecture en a été judiciairement faite par le greffier du siège, ordonnons que les mêmes lettres patentes, arrêt et commission seront enregistrées ez registres de la cour du présent bailliage, conformément aux dites lettres, arrêt et commission. De tout quoi nous avons dressé le présent verbal *et ensuitte nous sommes retiré.* Fait à Ustarits en l'audiance du bailliage de Labourt, tenu par M. François de Hody, lieutenant général, le lundy onzième juin mil sept cent quatre-vingt-un. »

« *Provisions.* — Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut. Le s^r François de Hody, ayant rempli pendant plus de quarante trois années consécutives l'office de notre conseiller lieutenant général civil au bailliage de Labourt, à Ustaritz, sur la démission de son père, Nous avons cru devoir lui donner des preuves de notre satisfaction de ses longs services en agréant la résignation qu'il a faite dudit office en faveur du s^r Jean de Hody, son fils, avocat au Parlement, dans la confiance où nous sommes qu'avec de tels exemples il en remplira dignement les fonctions. A ces causes et autres, Nous avons, audit sieur Jean de Hody, nommé par inadvertance Jean-Baptiste, dans différents actes dont l'erreur a été rectifiée par acte de notoriété cy-joint, nous lui avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes l'office de notre conseiller, lieutenant général civil au bailliage de Labourd, à Ustarits, dont était pourvu le s^r François de Hody, son père ; auquel office nous avons jugé à propos d'unir par édit du mois de septembre 1757, l'office de lieutenant criminel audit bailliage ; et en supprimant cet office, nous avons ordonné que les fonctions en seroient exercées doresnavant et à perpétuité par le lieutenant général dudit siège, sans que le titulaire dudit office ni ses successeurs soient tenus de payer autres et plus grands droits que ceux dûs pour l'office de lieutenant général civil. Lequel s^r de Hody père s'est volontairement démis dudit office, et qui en exécution de nos Lettres patentes du vingt-sept février 1780, a fait le rachat du droit annuel pour le temps de huit années au moyen du payement par lui fait des six années portées par l'article premier des dites Lettres patentes. Pour ledit office avoir, tenir et

exercer, en jouir et user par le s[r] de Hody fils, aux honneurs, pouvoirs, libertés, fonctions, autorités, privilèges, droits, exemptions, franchises, immunités, prérogatives, prééminences, entrée, rang, séance, gages, attributions, fruits, profits, revenus, et émoluments y appartenans, tels et ainsi qu'en a joui ou du jouir le s[r] son père, et qu'en jouissent ou doivent jouir les pourvus de pareils offices. A condition toutefois que le s[r] de Hody fils ait atteint l'age de ving sept ans accomplis requis, suivant son extrait baptistaire du huit juillet 1732, duement legalizé, et qu'il n'ait au nombre des officiers dudit bailliage aucun parent ni allié aux degrés prohibés par nos ordonnances, conformément au certificat qu'il en rapporte, cy-attaché avec ledit baptistaire et autres pièces, sous le contre scel de notre chancellerie, à peine de perte dudit office, nullité des présentes et de sa réception. Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers, les gens tenans notre Cour de Parlement, à Bordeaux, que leur étant aparu des bonnes vie, mœurs, âge susdit, conversation et religion catholique, apostolique et romaine dudit de Hody fils, et de lui pris et receu le serment requis et accoutumé, ils le reçoivent, mettent et instituent, de par Nous, en possession dudit office, l'en fassent jouir et user pleinement et paisiblement, ensemble des honneurs, pouvoirs, gages et droits susdits, et lui fassent obéir et entendre de tous ceux et ainsy qu'il appartiendra èz choses concernant ledit office, Mandons en outre à nos amés et féaux conseillers, les présidents trésoriers de France et généraux de nos finances à Bordeaux, que par les trésoriers, receveurs, payeurs et autres comptables qu'il appartiendra, ils fassent payer comptant audit de Hody fils, lesdits gages et droits doresnavant, par chacun an aux termes

accoutumés, à commencer du jour de sa réception ; de laquelle ainsi que des présentes rapportant copie duement collationnée, pour une fois seulement, avec quittances sur ce suffisantes, nous voulons lesd. gages et droits être passés et alloués en la dépense de ceux qui en auront fait le payement, par nos amés et féaux conseillers les gens de nos comptes à Paris, auxquels mandons le faire, sans difficulté, car tel est notre plaisir. En témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel aux dites présentes. Donné à Paris le vingtroisième jour de may, l'an de grace mil sept cent quatre vingt, et de notre règne le septième. Par le Roy, *Le Bègue.* »

« *Arrêt du Parlement.* — Vu par la Cour la requette à elle présentée par Jean de Hody, fils, avocat en la Cour, contenant qu'ayant été pourvu par S. M. de l'état et office de lieutenant général civil et criminel au bailliage d'Ustaritz, sur ladite requette par lui présentée à la Cour pour être reçu dans ledit office, il a été rendu arrêt le quatre du présent mois qui ordonne une enquête préalable de ses bonne vie et mœurs ; laquelle ayant été faite, il requiert qu'il plaise à la Cour la vérifier ; en conséquence le recevoir et prêter le serment dans ledit état et office de conseiller du roy, lieutenant général civil et criminel au bailliage d'Ustarits pour par lui en jouir et l'exercer aux droits et privilèges, prerogatives et émoluments qui y sont attachés, conformément à la volonté de S. M. Et ordonner que lesdites provisions seront enregistrées èz registres de la Cour pour y avoir recours quand besoin sera. Ladite requette signée *Rateau jeune* son procureur, répondue le seize du présent mois d'une ordonnance de la Cour portant *soit montré au procureur général du Roy,* ayant à la suitte ses conclusions du même jour signées

Dudon. Vu aussi les provisions de conseiller du roy et lieutenant général civil et criminel au bailliage d'Ustarits, datées à Paris du vingt-trois mai mil sept cent quatre-vingt, signées sur le reply *par le roy Le Begue,* l'arrêt de la Cour du quatre du présent mois qui ordonne l'enquette préalable de bonne vie et mœurs dudit de Hody ; l'enquette faite en conséquence du douze dudit mois ; Et ouï le rapport du sieur de Lacolonie, conseiller du roy et doyen de la Cour ; Dit a été que la Cour, ayant égard à ladite requette et aux conclusions du Procureur général du roy, a vérifié l'enquette de bonne vie et mœurs, religion catholique, apostolique et romaine dudit de Hody faite en exécution de l'arrêt de la Cour ; En conséquence l'a reçu et reçoit à prêter le serment de l'office de lieutenant général civil et criminel au bailliage de Labourt, à Ustaritz. Et ordonne que les provisions à lui accordées dudit office seront enregistrées èz registres de la Cour, pour y avoir recours quand besoin sera, et par lui jouir de leur effet, conformément à la volonté du roy. Prononcé à Bordeaux en Parlement, le seize mai mil sept cent quatre vingt un. Reçu six sols dix deniers pour les 3 ss. pour ll. des épices, compris les 8 ss. pour ll. A Bordeaux le 23 may 1781, signé *Peschaud;* Collationné, signé *J. Lafargue* et controllé. A cotté est écrit. Messieurs *Le Berthon,* premier président, *Lacolonie,* rapporteur, *épices* deux écus. »

« *Enregistrement.* — Le dix sept mai mil sept cent quatre vingt un, en conséquence de l'arrêt de la cour du seize du présent mois, les présentes provisions ont été enregistrées ez registres du greffe de la Cour, pour y avoir recours quand besoin sera, à l'effet par le pourvu de jouir du contenu en icelles, conformément à la volonté du Roy. Fait à Bordeaux, au greffe, lesdits jour, mois et an que dessus. Collationné, signé *J. Lafargue* et controllé. »

« *Prestation de serment.* — La Cour, après que de son ordonnance Me Jean de Hody fils, avocat en icelle, est entré dans la Chambre, qu'il a levé la main, fait et prêté le serment en tel cas requis et accoutumé l'a reçu et reçoit dans la charge de conseiller du Roy, lieutenant général civil au bailliage de Labourt, à Ustaritz, lui enjoint de garder et observer les ordonnances royaux, arrêts et réglements de la Cour, et de rendre la justice au pauvre comme au riche. Fait à Bordeaux, en Parlement, le vingt un mai mil sept cent quatre vingt un. Collationné, signé *J. Lafargue,* et controllé. A coté étant écrit, Monsieur *Le Berthon,* premier président. »

« *Commission.* — Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à nos amés et féaux les lieutenant général, conseillers et autres officiers de notre bailliage de Labourt, à Ustarits : Vous mandons installer bien et duement notre amé Jean de Hody fils, dans l'office de notre Conseiller, lieutenant général civil audit bailliage de Labourt, à Ustarits, dans lequel il a été reçu en notre Cour de Parlement de Bordeaux, par arrêt du vingt un de ce mois, sur les provisions dudit office que nous lui avons accordées le vingt trois mai dernier. Le tout cy attaché sous le contre scel des présentes. Mandons en outre au premier notre huissier ou sergent, sur ce requis, de faire pour raison de ce tous exploits, signiffications et autres actes de justice requis et nécessaires. De ce faire te donnons pouvoir. Donné à Bordeaux, en notre dit Parlement, le vingt trois mai l'an de grace mil sept cent quatre vingt un et de notre règne le viiie. Collationné ; par la Chambre, signé *Cazenave de Lacaussade.* Scellé et controllé. »

« F. de Hody, »
« lieutenant général. »

Jean-Baptiste de Hody s'était marié à Bayonne, le 5 juin 1764, avec dame Marguerite Duthil, « native du Cap « Français (à St-Domingue), et veuve du s^r^ Dominique « Larralde, capitaine de la compagnie des Grenadiers du Cap » (1). Ce mariage se trouva entaché d'un vice, qui fut réparé par l'acte suivant :

« L'an 1765 et le 19e d'avril, me Jean Baptiste de Hody, « avocat en Parlement, et Dame Marguerite Duthil, tous « deux habitans de St Jean de Luz, ayant découvert qu'il « y avait entre eux un empêchement dirimant d'affinité « au quatrième degré ; qu'ainsi leur mariage était nul en « face de l'Eglise, quoique contracté de bonne foy, sans « avoir connoissance dudit empêchement ; les cérémonies « et les formalités prescrites ayant été observées, comme « il conste par l'acte de la célébration dudit mariage, en « date du 5 juin 1764, ils se sont adressés à Mgr l'Evesque, « qui leur a accordé la dispense dudit empêchement, et « nous a commis pour procéder à la réhabilitation de leur « mariage. En conséquence il a été réhabilité dans l'église « cathédrale et paroissiale de cette ville, les parties s'étant « donné de nouveau le consentement réciproque, et ayant « reçu de nous la bénédiction nuptiale, en présence de « MM....., témoins, qui ont cy signé, avec les parties et « nous. — Dop, chanoine, curé-majeur, commissaire » (2).

Le bailliage d'Ustaritz et la sénéchaussée de Bayonne furent supprimés par la loi du 24 août 1790, votée par l'Assemblée Constituante. Ils furent remplacés tous les deux par une seule juridiction qui fut appelée : *Tribunal du District d'Ustaritz,* et qui dès sa création s'établit à

(1) Archives de Bayonne, GG. 106, p. 88.
(2) Archives de Bayonne, GG. 106, p. 168.

Bayonne, *dans la cy-devant église des Carmes* (1). Jamais il ne siégea à Ustaritz. A l'imitation des anciens sièges présidiaux, ce tribunal comprenait un président et plusieurs juges, ce qui permettait de faire entrer dans sa composition les anciens officiers, qui avaient perdu leurs charges dans le changement de régime.

Jean de Hody était dans ce cas, et il devint l'un des juges du nouveau tribunal. Mais pour satisfaire aux exigences de l'époque, il dut renoncer à la particule qui accompagnait son nom de famille. Et tandis qu'à Ustaritz il avait toujours signé ses sentences *J. de Hody*, désormais à Bayonne, il signa seulement *Hody*.

Malgré ce sacrifice il ne put pas longtemps se soustraire aux dangers de cette période fatale. Il était noble et il avait servi la royauté. Il n'en fallait pas tant pour subir la *Loi des suspects* et pour être traité comme un citoyen dangereux. L'acte suivant nous fait voir, dans son laconisme officiel, quelle fut la fin attristante du dernier Lieutenant de Labourd.

« Du 19e floréal, an 2 de la République une et indivisi-
« ble : *(8 mai 1794)*. — JEAN HODY, ci devant juge au
« tribunal du District d'Ustaritz, agé de soixante (un) ans,
« décédé le 4 de ce mois, à l'hopital civil *des détenus par*
« *mesure de sureté générale* » (2).

P. YTURBIDE.

---

(1) Située sur l'emplacement de la maison no 23, rue Thiers actuelle.
(2) Archives de Bayonne, *Registre des Décès de l'an 2*.

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

Estat au vray de la recepte et de la despense du Domaine du Roy en la Senechaulcée des Lannes, présenté par Me Jean de Moleres, recepveur dudit domaine, pour l'année 1607. (ARCHIVES DE LA GIRONDE, série C, n° 4046).

GAGES DES OFFICIERS ROYAUX (extraits)

Au comte de Gramont, maire perpétuel de Bayonne.	500 l. t.
au capitaine du Château-Neuf de Bayonne.........	120 l. t.
au sénéchal des Lannes..........................	273 l. t.
au lieutenant du sénéchal à Bayonne..............	30 l. t.
au lieutt du sénéchal de Dax, moitié de ses gages..	15 l. t.
au procureur du roy, au siège de Bayonne.........	80 l. t.
au bailli de Labourd, pour moitié de ses gages.....	50 l. t.

Lettre de M. Megret de Sérilly, Intendant de la Généralité d'Auch, à M. de Breteuil, Ministre de la Guerre, sur la Milice du Labourd. (ARCHIVES DU GERS, C. 1, p. 95).

A Mr DE BRETEUIL,

Bayonne, le 6 novembre 1740.

Monsieur. — J'ay reçu avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15 octobre, le placet cy joint par lequel le sr Pierre Duhalde demande qu'il vous plaise de confirmer le choix que les communautés de Mouguerre, Villefranche et St Pierre Dyrrube ont fait de sa personne pour remplir la place de capitaine de milice au régiment de Labourt vacante par le décès de son père, non obstant l'opposition de ceux de la communauté de Durcuit qui ont nommé

de leur costé le s[r] de Lissalde. Vous désires, Monsieur, de savoir en quoy consiste cette espèce de troupe, de quelle manière elle est composée ; quel est l'usage observé dans le choix des officiers et s'ils ne reçoivent pas leurs ordres du Secrétaire d'Etat du département de la guerre. Je vais répondre à ces quatre articles le plus exactement qu'il me sera possible.

Il y a, Monsieur, dans le païs de Labourd, de tous les temps, un régiment de milice composé de mille hommes destinés pour la garde de cette partie de la frontière d'Espagne.

Ce régiment est subdivisé en vingt compagnies de 50 hommes chacune ; chaque compagnie a pour officiers un capitaine et un lieutenant.

Il y a un certain nombre de communautés désignées pour fournir les hommes de chaque compagnie ; ces mêmes communautés ont la nomination des officiers, sur laquelle nomination le Commandant de la Province est dans l'usage d'expédier une commission à l'officier élû.

M[r] le vicomte D'Urtubie en qualité de Baillif du païs de Labourt est colonel de ce régiment ; il a le droit en cette qualité de choisir les officiers de sa compagnie sans le concours des communautés.

Les officiers de l'Etat major sont nommés par l'assemblée des Etats du païs, le Sindic est regardé comme major né et on ne fait que le confirmer dans cette place par l'unité des sufrages.

L'assemblée de ces milices se fait par l'autorité du Commandant de la Province ; elles furent assemblées aux fraix du païs pendant la dernière guerre d'Espagne et resterent toujours armées pour garder les passages.

Cependant le Roy ayant eu besoin en 1733 de retirer ses troupes reglées de cette frontière pour les employer ailleurs, Sa Majesté fit espedier une ordonnance le 10 x[bre] 1733 pour faire mettre sur pied six compagnies des milices des pro-

vinces de Béarn, Navarre, Soule et Labourt, composées de 100 hommes chacune et de trois officiers. qui furent pris parmi ceux qui étoient déjà sur pied, dont un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant.

Ces compagnies furent formées conformément à cet ordonnence et aux ordres particuliers qui furent adressés à Mr de Pomereu qui donna les siens pour les assembler et les envoyer aux lieux de leur destination. On ne voit point que le Commandant ny le Gouverneur de la Province s'en soient mêlés.

Trois compagnies du pays de Labourt et deux compagnies de la Navarre furent envoyées à Bayonne où elles demeurerent à la solde du Roy jusqu'au mois de may 1734 : que Sa Majesté jugea à propos de les licencier suivant son ordonnance du 8 du dit mois de may. Elles furent remplacées par le bataillon de Segur des milices de la Généralité de Bordeaux.

Dans la contestation qui est entre le sieur Duhalde qui a eu l'honneur de vous présenter le placet cy joint et le sieur Lissalde sur la nomination de la compagnie vacante, le sieur Lissalde s'est adressé à Mr le Duc de Gramont comme gouverneur particulier de Bayonne et du pays de Labourt; lequel luy a expédié une commission particulière dont je joins icy une copie et a donné l'exclusion au sieur Duhalde.

Le sieur Duhalde s'est pourvu d'abord devant Mr le comte d'Eu comme gouverneur général de Guyenne, qui n'a point voulu se mesler de cette affaire et a renvoyé ce particulier à se pourvoir devant vous, Monsieur, pour y statuer.

Suivant un receuil qui m'a été représenté des différens usages du païs, il paroit que ce sont Messieurs les Commandans de la Province de Guyenne qui sont successivement entrés dans le détail de ce qui concerne ces milices, et que c'est sous leur autorité immédiate qu'elles ont été employées dans différens temps pour la garde du païs. Tels sont, Monsieur, les éclaircissemens que je puis avoir l'honneur

de vous donner sur ce qui concerne ces milices. Je n'ai rien veu qui ait pû m'indiquer si le Secrétaire d'Etat du département en avoit pris connoissance ou non dans aucun temps. Le sindic actuel n'a pû me donner sur cela aucun renseignement.

Si vous désirés d'estre instruit de ce qui se pratique pour les milices du Béarn, Navarre et Soule, je m'en feray informer et j'auray l'honneur de vous en rendre compte.

Je suis, etc.

Commission donnée par François Ier au capitaine Hirigoyen pour lever 500 hommes de pied en Labourd. (REGISTRES GASCONS de Bayonne, t. II, p. 28).

François, par la grace de Dieu, Roy de France, au capitaine Hirigoyen, salut et dilection. Comme pour la seureté tant de nos villes de Bayonne et Dacqs que de la frontiere et pays d'environ et obvier aux surprinses que aucuns noz ennemys y pourroyent faire, nous ayons ordonné faire mectre sus et lever le nombre et quantité de cinq cens hommes de guerre à pyé pour estre mis et establiz en garnison à la morte paye ès dictes villes de Bayonne et Dacqs, c'est assavoir en ladicte ville de Bayonne trois cens cinquante et en la ville Dacqs cent cinquante, pour lesquelz lever et iceulx choisir et eslire soit besoing commectre et depputer aucun bon personnaige en ce cognoissant et à nous seur et feable. A ces causes, confians à plain de vostre personne et de vos sens, suffisance, loyaulté, preudomie, expériance et bonne dilligence, vous avons commis, ordonné et depputé, commecttons et depputons par ces presentes à lever et mectre sus iceulx cinq cens hommes. Si voulons et vous mandons que incontinant et en toute diligence vous levez et mectez sus les dictz cinq cens hommes, et iceux choisissez des plus beaux hommes et meilleurs combattans et experimentes au

fait de la guerre, tant de ceulx de la bande dont souliez avoir charge, de ceulx de Hurtebie (1), que autres que pourrez trouver au Pays de Basque. Et iceulx par vous levés, menez et conduisez ès dictes villes de Bayonne et de Dacqs, en la forme et manière que dessus est dict, les faisant vivre en ordre, justice et police sur les champs, sans leur souffrir faire aucunes pilleryes, forces ni viollances sur nostre peuple, ains des delinquans faictes faire la pugnicion telle qui appartiendra, en manière que ce soit exemple aux autres. De ce faire vous avons donné et donnons pouvoir, auctorité, permission, commission et mandement especial. Mandons et commandons noz justiciers, officiers et subgectz que à vous en ce faisant soyt obéy. Car tel est nostre plaisir.

Donné à Paris le troisiesme jour de janvier, l'an de grâce mil cinq cens quatorze, et de nostre règne le premier.

Ainsi signé : Par le Roy.
DE NEUFVILLE (2).

Lettres patentes de Louis XII, permettant au capitaine Hirigoyen de transporter chaque année en Labourd 400 tonneaux de grains. Du 3 Août 1514. (REGISTRES GASCONS, de Bayonne, t. II, p. 16).

Loys, par la grace de Dieu Roy de France, à tous nos lieuxtenans, gouverneurs, marechaulx, admirаulx, visadmiraulx, bailliz, seneschaulx, juges, prevostz, cappitaines et gardes des bonnes villes, citez, chasteaulx, forteresses, ponts, portz, paissaiges, jurisdictions, destroictz, et à aultres nos justiciers et officiers, ou à leurs lieuxtenans, salut.

Sçavoir faisons, que pour consideracion des bons, agrea-

(1) Louis de Montréal, dit d'Urtubie, bailli de Labourd de 1511 à 1516, et capitaine de la milice du pays.

(2) Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, secrétaire d'Etat de François Ier et Henri II (1507-1539).

bles et recommandables services, que nostre chier et bien amé Pierre de Hirigoyen, chevalier, cappitaine de cinq cens hommes, estans du nombre des xxij^m hommes de pied, que nous avons derrenierement mis sus en nostre royaulme, nous a par ci-davant faiz tant de çà que de là les montz, faict et continue chascun jour et espérons qu'il fera ci-apres ; pour ces causes et aultres à ce nous mouvans, avons permis et octroyé, permectons et octroyons par ces presentes, qu'il puisse et luy loise achapter, tirer et enlever, ou par ses commis, facteurs et serviteurs, faire achapter, tirer et enlever, de noz pays et duchié de Guienne, Xaintonge, La Rochelle, ou aultre part de nostre royaulme, doresenavant pour chascun an, sa vie durant, la quantité de quatre cens tonneaux de blé, tant froment, seigle que orge, et iceulx mener et conduyre, ou faire mener et conduyre, franchement et quittement, tant par la haulte mer que par les rivieres de Garonne, Dourdogne, Charente, l'Adour, le Nybe, et aultres rivieres de nostre royaulme, pays, terres, seigneuries et obeyssances, ez bailliaige et pays de Labourt, ouquel y a souventes fois grandes necessitez de blez, pour illec les vendre et adenerer ausdictz subjectz et non à aultres ; pourveu qu'il ne conduyra ne fera conduyre lesdictz blez ailleurs que en nostre dict royaulme, pays, seigneuries et obeyssances ; sans pour ce prendre ne exiger de luy, ne de ses dictz facteurs et commis, portans ces presentes avec certifficacion dudict Hirigoyen, aucun droit de tiraige, peaige, ou aultre droict à nous appartenant. Et lesquels droictz à quelque valeur et estimacion qu'ils soient et puissent estre et monter, nous luy avons donné et donnons par ces presentes, signées de nostre main, sans ce que luy soit besoing de recouvrer de nous, dans un an, aultres lettres acquit ne descharge que ces dictes presentes. Par lesquelles vous donnons en mandement, et paraillement à noz amez et feaulx les tresoriers de France et généraux conseillers, par nous ordonnes sur le faict et gouvernement de nos

finances, et à chascun de vous en droict soy, et si comme a luy appartiendra, que de nos presens grâce, congié, don et permission vous faictes, souffrez et laissez ledict Hirigoyen, ses dictz facteurs et entremetteurs, ou commis, joyr et user plainement et doresenavant, pour chascun an, sans leur faire, mectre, ou donner, ne souffrir estre faict, mis, ou donné aucun destourbier ou empeschement ; lequel si faict, mis, ou donné leur estoit, repparez et mectez incontinent a plaine delivrance et au premier estat deu. Et par rapportant ces dictes presentes, ou vidimus d'icelles faict soubz scel royal, certifficacion et recognoissance dudict Hirigoyen, sur ce souffizant seulement nous voulons tous nos receveurs, fermiers, et aultres, a qui ce pourra toucher, en estre tenus quictes, et descharges en leurs comptes, et rabatuz de leurs receptes par nos amez et feaulx gens de nos comptes, auxquels pareillement mandons le faire sans difficulté. Car tel est nostre plaisir. Nonobstant que la valleur desdictz droictz ne soit cy especiffiée, que la somme à quoy ils se peuvent monter ne soit couchée en l'estat général de nos finances, que descharge ne soit levée, et quelzconques aultres ordonnances, restrinctions, mandemens, ou deffences à ce contraires.

Donné à Sainct Germain en Laye, le troisiesme jour d'aoust, l'an de grâce mil cinq cens et quatorze, et de nostre regne le dix-septiesme.

Ainsi signé : LOYS.

Plus bas : par le Roy, le sieur de Lautrec et aultres presens,

ROBERTET.

BAYONNE SOUS L'EMPIRE

ÉTUDES NAPOLÉONIENNES

CV

LA SUITE DU ROI JOSEPH

(Suite)

Parmi les autres aides de camp du roi, il faut encore citer M. de Clermont-Tonnerre, qui s'était si fort hâté de prendre la cocarde espagnole, que Napoléon en fut mécontent.

Parmi les civils faisant partie de la suite du roi, signalons son secrétaire Deslandes, le plus aimable des hommes, si malheureusement tué dans l'attaque du convoi à Salinas. Miot, comte de Mélito, auteur de Mémoires très estimés. « Il jouissait, dit Girardin, à juste titre de la confiance du roi Joseph et dirigeait toute sa maison dont il ordonnait et réglait les dépenses. Il avait été ministre de l'intérieur à Naples, et n'arriva au quartier général que le 10 septembre 1808. Le médecin du roi, M. Paroisse, en qui Joseph avait toute confiance.

Les secrétaires du roi l'avaient presque tous suivis de Naples en Espagne. Il convient de signaler surtout son cusinier, Méo. « On a beaucoup célébré Vatel ; sa mort et les lettres de Mme de Sévigné l'ont immortalisé. Méo mériterait un Homère pour chanter toutes les ressources de son génie, son art à dresser un festin, son habileté à

créer chaque jour des mets inconnus dans les fastes de la gastronomie. Il fallait le voir en présence d'un dîner lorsque, avant de faire annoncer que le roi était servi, il faisait le tour de la table en habit à la française, le chapeau sous le bras, et portant au côté une très courte épée. Si, par exemple, il avait quelque doute sur un morceau de chevreuil, il tirait sa petite épée, la plongeait dans le filet, la rapportait sur ses lèvres et s'assurait ainsi s'il était cuit à point. On eut dit un général passant une espèce de revue avant de livrer bataille. »

Nous passerons rapidement sur les autres personnes composant la suite du roi Joseph, sur le pâtissier du roi nommé Pennelle, son valet de chambre Christophe, dont nous parlerons plus tard ; M. de Livine, commandant des équipages, les muletiers, les domestiques, le sous-piqueur Nicolas, les fourriers du train et les frotteurs. Nous terminerons cette énumération déjà longue par une anecdote relative aux valets de pied et qui ne manque pas d'intérêt.

Ce fut pendant le séjour de Joseph à Vittoria, aussitôt après la première évacuation de Madrid. Des troupes envoyées à Bilbao sous les ordres du général Merlin s'emparèrent de la ville après avoir éprouvé une assez vive résistance de la part des insurgés qui en défendaient les approches. Un grand nombre s'étaient retranchés dans un couvent et s'y défendaient avec opiniâtreté. Le couvent fut emporté d'assaut, et tous ceux qui tombèrent entre les mains des soldats furent passés au fil de l'épée. Bilbao était une ville riche et commerçante ; elle fut livrée au pillage, et la division qui s'était emparée de la ville revint au camp de Miranda chargée de butin. Afin d'associer leurs camarades qui n'avaient point été de l'expédition aux avantages qu'ils en avaient recueillis, ils leur

cédèrent des marchandises un peu au-dessous du prix coûtant, « ce qui ne les rendait pas bien chères. » Le camp devint une véritable foire, et cette foire fut ensuite transportée dans les rues de Miranda, parce que les habitants avaient tout acheté des soldats. On vit aussi des marchandises étalées dans l'antichambre du roi, et ses valets de pied les offrir aux officiers de la maison. Stanislas Girardin, qui raconte ces faits, menaça les valets de pied de les faire punir s'ils ne se hâtaient de faire disparaître tout ce qu'ils avaient acheté dans le camp. Le tableau qu'offrait le camp affligeait profondément ceux qui gémissaient des désordres dont l'Espagne avait été et était encore le théâtre.

CVI

NAPOLÉON ET LA BAÏONNETTE

L'arme des Français. — Ordre de Napoléon sur l'emploi de la baïonnette. — Une lettre de l'empereur. — Les soldats français et la baïonnette. — Elle est inventée à Bayonne. — Différentes versions. — Les couteliers bayonnais. — Une corporation d'artistes. — Le couteau bayonnais. — Sa décoration. — Il devient la baïonnette. — Coutelier bayonnais. — Une plaque commémorative.

L'illustre maréchal russe Souwarow répétait souvent comme un anxiome que la balle était folle, et seule la baïonnette était sage. Les soldats français maniaient cette arme redoutable avec une telle vigueur que Napoléon lui dut bien souvent ses victoires. Ce fut pendant qu'il était à Bayonne, la ville où avait été inventée la baïonnette, ainsi que nous le démontrerons plus loin, qu'il donna des

ordres relatifs à cette arme, dont devaient être pourvus les équipages des embarcations destinées à la protection des côtes et du cabotage français. Le 25 mai 1808, il écrivait du château de Marrac au général Clarke, ministre de la guerre, la lettre suivante :

« Monsieur le général Clarke, j'approuve le projet que vous m'exposez dans votre lettre du 20. J'ai pris un décret, que vous recevrez, pour organiser huit divisions de petits bâtiments dans nos différents ports, voulant donner un plus grand développement à l'idée du ministre de la marine. Chaque division sera montée par un détachement commandé par un chef de bataillon que vous désignerez. Envoyez des hommes de vigueur et auxquels vous voudrez du bien, pour les mettre en évidence.

« Vous donnerez l'ordre pour que tous les détachements soient exercés à tirer à la cible deux fois par jour, en leur donnant des récompenses et excitant leur adresse. On exercera les hommes à aiguiser leurs baïonnettes sur trois tranchants, pour que l'ennemi ne puisse pas les empoigner à l'abordage. Chaque officier sera armé d'une bonne épée pouvant servir, et non d'une épée de parade, et d'une paire de pistolets portés sur la poitrine. Le ministre de la marine désignera des officiers de marine pour s'entendre avec ces officiers. Chaque soldat aura une paire de pistolets qui lui sera fournie par la marine, et il sera exercé au tir de cette arme. Les bâtiments seront également munis de sabres d'abordage, de haches et de quelques lances.

« Le ministre de la marine donnera des instructions à l'officier de marine sur les manœuvres à faire pour attirer les chaloupes ennemies et les prendre.

« Vous donnerez l'ordre à l'officier de terre qui com-

mandera ces hommes, de les faire un peu exercer à la rame, et de les amariner le plus qu'il pourra.

« Il faut choisir, pour commander chaque détachement, huit jeunes gens instruits, braves et intelligents. Vous vous ferez rendre un compte journalier de leur situation et de tout ce qu'ils feront. »

Cette recommandation de Napoléon de faire aiguiser les trois tranchants des baïonnettes, est une réminiscence de la campagne d'Egypte, où les corps à corps fréquents avec les intrépides Mamelucks ou avec les Turcs fanatiques, faisaient que ces derniers empoignaient à pleines mains les armes de leurs adversaires et réussissaient quelquefois à les arracher des canons des fusils. Aussi, pour parer à cet inconvénient, les hommes des demi-brigades avaient tous dans leur havre-sac une lime ou un fragment de brique qui servaient à leur donner le fil, et encore ils assujettissaient fortement la douille de la baïonnette à l'aide d'une courroie plusieurs fois enroulée.

L'orsqu'après la désastre de Baylen les soldats de la Grande Armée arrivèrent à Bayonne et y apprirent de quelle manière inhumaine et cruelle leurs jeunes camarades étaient mutilés par les insurgés espagnols, ils devinreux furieux et on les vit dans toutes les rues, sur les places et à leurs campements, s'occuper à affiler leurs baïonnettes en proférant d'horribles projets de vengeance. On sait qu'ils ne tinrent que trop bien parole.

C'est à Bayonne que fut inventée la baïonnette, mais non point dans les conditions qui ont été dites jusqu'à présent. Tous ceux qui se sont occupés de l'histoire de cette arme et une foule de dictionnaires et d'encyclopédies ont répété à ce sujet des fables plus ou moins ingénieuses. Voici en quoi consistent la plupart d'entr'elles. On lit

dans une chronique du Midi de la France dont l'écrivain que nous citons s'est bien gardé de donner le titre : « Ce fut durant le siège de Bayonne soutenu en 1523 contre les rois d'Angleterre et d'Aragon réunis, que les femmes de la ville se chargèrent courageusement d'en défendre les remparts et inventèrent la baïonnette. » Un auteur moderne, plus poète qu'historien, a osé dire, toujours sans citer de textes, que cette arme redoutable fut inventée « par une grisette charmante de la rue des Basques. » D'un autre côté, on montre dans les Pyrénées Occidentales une position nommée la *Redoute de la Baïonnette*, et la tradition rapporte que ce lieu fut ainsi nommé parce que, à une époque qui n'est pas bien déterminée, les Basques ayant épuisé leurs munitions contre les Espagnols, ne seraient parvenus à les repousser qu'en attachant leurs couteaux au bout de leurs fusils, et ce fait aurait donné l'idée d'une arme spéciale, d'une lame pointue fabriquée tout exprès. Enfin, une dernière opinion fait remonter cette invention aux Malais de Madagascar, et ce seraient les Hollandais qui auraient emprunté à ces barbares l'idée de fixer une dague au canon du fusil, afin que cette arme ne fût pas inutile après que l'on s'en est servi. Comment démêler la vérité au milieu de ces versions si différentes. Une seule chose paraît certaine, c'est que la ville de Bayonne joue un rôle positif dans l'histoire de l'arme ou dans celle de son nom. D'autres écrivains ont donné une explication ingénieuse que nous reproduisons seulement à titre de curiosité. D'après eux, si ce n'est pas à Bayonne que la baïonnette fut réellement inventée, c'est là au moins qu'elle dût être fabriquée pour la première fois sous une forme spéciale, et c'est là, en effet, qu'elle continua à l'être pendant très longtemps. Enfin, d'après le

général Marien, la fabrication des baïonnettes à Bayonne ne remonterait qu'à l'an 1641, et Gassendi recule cette date jusqu'en 1671. D'autres écrivains, qui veulent tout expliquer par des étymologies, pensent que baïonnette vient réellement de Bayonne, et non pas du mot espagnol *Bayona,* gaine, ni du terme roman *Bayoneta,* petite gaine, comme l'ont prétendu certains philologues trop curieux d'étudier la transformation des langues pour laisser aux faits matériels l'influence qui leur appartient naturellement dans la création des termes nouveaux.

Nous allons voir maintenant, d'après l'étude approfondie des textes, que ce fut bien à Bayonne que fut inventée la baïonnette, non pas pendant une action de guerre, mais peu à peu et par les efforts constants et réfléchis d'une corporation d'arts et métiers de notre vieille cité.

Les maîtres couteliers appartinrent, pendant de longs siècles, à la grande corporation des Faures ou forgerons, comme d'ailleurs toutes les industries du fer. Ce ne fut qu'en 1712 que les maîtres couteliers adressèrent une requête au Corps de ville, demandant la séparation et désirant former une compagnie distincte, car ils sont, disent ils, des artistes, et sont choqués d'appartenir à une corporation renfermant des métiers aussi grossiers.

En effet les couteliers bayonnais avaient eu, au XIVe et au XVe siècle, une très grande réputation, et les objets sortant de leurs ateliers se rencontrent dans beaucoup d'inventaires, non seulement à Bayonne, mais chez les plus grands personnages. Ce sont d'abord leurs canifs ou tranche plumes qui paraissent attirer l'attention et avoir la vogue. On trouve en 1556 « Pour une escriptoire garnie d'un pendent de soye avecque un tranche plume de Bayonne avec 2 plumes de Hollande. — 3 tranche plumes

de Bayonne pour servir à la garde robe dudit seigneur. (*Comptes de Henri II*, Bibl. Nat. n° 10,406, fasc. 16 v° et 25). Et en 1560 : « Pour une escriptoire garnie d'un canivet de Bayonne, de plumes de Hollande et de tresses de fine soye, 10 s. t. » (*Troisième compte royaux de David Blandin*, f° 131).

Cependant les couteliers bayonnais allaient mettre le comble à leur réputation en inventant la baïonnette. Cette arme porta tout d'abord le nom de *couteau bayonnais*, ainsi qu'on pourra s'en assurer par les citations que nous allons en faire. Ce fut au début une dague à lame large et aiguë avec une poignée conique, pouvant entrer dans le canon de l'arquebuse ou du mousquet, aussitôt qu'on avait fait feu. Ces couteaux bayonnais étaient plus ou moins luxueux, garnis d'or ou d'argent, et quelques-uns d'entr'eux richement damasquinés. Ils étaient portés dans une petite gaine en cuir historié et gauffré, accrochée à la ceinture. Voici quelques preuves de la vogue et de la fabrication des couteliers bayonnais pendant le XVI° siècle, 1565. « Nul ne peult garnir aucuns poignards de Bayonne, dagues vieilles ou neufves ». (*Statuts des couteliers*, Y. 12, reg. de Taumières, t. VII, f° 11 v°). — 1577. « A Arnaud de Urgier, bourgeois et marchand de La Rochelle, 8 livres pour 2 dagues de Bayonne, livrées à la royne. » (*Comptes de la cour de Navarre. Revue d'Aquitaine*, t. XI, p. 417). En 1591 on trouve dans l'inventaire de Guillaume de Montmorency « deux poignards de Bayonne garnis chacun d'argent doré ». « Mais le baron ayant saisi un grand couteau bayonnais qui pendait lez la braquette de Colanau, le porta aux gorges de sa femme. » (*Les Aventures du baron de Feneste*, édit. Joncuel, p. 219).

Bientôt ce couteau bayonnais, qui servit d'abord à la

chasse, allait devenir la baïonnette, et les troupes royales en furent armées. En 1665 Bosel, *Trésor des Recherches et Antiquités gauloises,* dit : « A présent on fait à Bayonne de meilleures dagues qu'on appelle des bayonnettes ou des Bayonne simplement. » Enfin, en 1675, Gaye, dans un *Traité des armes,* p. 17, décrit ainsi l'ancien couteau bayonnais : « La baïonnette est à peu près de la longueur d'un poignard. Elle n'a ni garde ni poignée, mais seulement avec un manche de bois de la longueur de 8 à 9 pouces, la lame est pointue et taillante, longue d'un bon pied et large d'un bon pouce. » Enfin, en 1690, Furretière la décrit ainsi : « Baionette dague, couteau pointu qui n'a que deux petits boutons pour garde, et qui arrive originairement de Bayonne. Le régiment Royal Artillerie, sous Louis XIV, fut le premier qui fut armé de baïonnettes à douille. Lorsqu'on arrêta Ravaillac, l'assassin de Henri IV, on trouva sur lui une collection de poignards, et parmi ces instruments de mort, un couteau bayonnais ou baïonnette richement orné. Les armoiries délivrées par d'Hozier à la ville de Bayonne en 1696, étaient de sable à la baïonnette d'argent posée en pal.

Ainsi s'évanouit la légende de l'invention de la baïonnette. Quand à nous, nous nous trouvons fort heureux de rencontrer ces textes précieux qui donnent à notre ville une illustration aussi grande en prouvant d'une manière indiscutable qu'une de nos corporations d'arts et métiers inventa réellement cette arme redoutable qui donna pendant si longtemps la victoire aux armées françaises.

Le Corps de ville fit droit à la requête des maîtres couteliers, et ceux-ci se séparant des Faures, formèrent une corporation particulière. Parmi les principaux maîtres, nous trouvons Bernard de Soubise en 1583, Jean Dubar-

bés en 1694, Arnaud Tausiet, Charles Videlia et Bernard Dissegurs en 1712, Jacques Lannau en 1726, Jacques Lizardiné en 1731, Joseph Vigreu en 1735, Clément Dupuy en 1750, Jean Desbats en 1753, Jean Bordenave en 1771, Jean-Baptiste Bertin en 1774.

Les couteliers bayonnais, ainsi que toutes les industries du fer, avaient leurs ateliers dans la rue des Faures. Quel aspect pittoresque aurait cette vieille rue si une plaque commémorative y était placée relatant en termes brefs l'invention qui honore notre ville et les artisans qui lui donnèrent le jour. Elle pourrait être conçue à peu près en ces termes :

EN CETTE RUE DES FAURES
FUT INVENTÉE DANS LE COURS
DU XVI[e] SIÈCLE
LA BAÏONNETTE
PAR LA CORPORATION DES
COUTELIERS BAYONNAIS

CVII

NAPOLÉON ET LA CARICATURE ANGLAISE

L'humour anglaise. — Un dîner à Marrac. — La famille royale. — Napoléon toréro. — Le taureau espagnol. — Napoléon et les infants. — Joseph à Bayonne. — L'armée espagnole. — Le boucher politique. — Les collectionneurs.

Les caricaturistes anglais, qui ne laissaient passer aucun des événements importants de la vie et des actions de l'empereur sans publier une foule d'estampes plus ou moins spirituelles, ne pouvaient laisser sous silence les

événements d'Espagne qui donnèrent cours aussitôt à leur malignité naturelle. La réunion à Bayonne de la famille royale de Bourbon et même les fameux dîners de Marrac furent l'objet d'une caricature particulière qui fut bientôt répandue dans le monde entier. Cette estampe, devenue fort rare, porte le titre suivant : *Bellingsgate* (le marché au poisson de Londres), *c'est-à-dire le langage de la halle à Bayonne ou le dîner impérial.* Les membres de la famille royale d'Espagne, attirés dans un piège, à Bayonne, prennent part à un repas mouvementé.

La reine s'est levée de table et, fort en colère, en un langage digne de la halle, elle crie à son fils Ferdinand :

« — Je vais vous le dire en face, et devant mon cher ami Boney, — vous n'êtes pas le fils du roi ; — ainsi vous n'avez qu'à vous taire. » Mais celui-ci répond :

« — Madame, je connais vos ruses, ainsi que celles de votre prince de la Paix. »

Les infants d'Espagne encouragent le fils du roi en lui disant :

« — Frère, ne l'écoutez pas, nous les infants, nous vous reconnaissons pour souverain. » Un personnage d'allure peu commode, portant sur le dossier de son siège l'emblème de la royauté, fait des menaces du poing et dit : « — Ne suis-je pas le grand ? Voulez-vous rester tranquilles. »

Charles qui, sur l'ordre de Bonaparte, avait abdiqué en faveur de son fils Ferdinand, s'écrie . « — Je voudrais bien qu'on laissât un pauvre roi jouer tranquillement du violon. »

Quant à Napoléon, assis au haut de la table, sur un trône élevé en rapport avec la dignité impériale, il affecte d'être très en colère en voyant cette dispute générale qu'il

a su habilement préparer, et il s'écrie : « — Si vous continuez à mener pareil vacarme à ma table, le diable m'emporte, je vous envoie tous au corps de garde. »

Cette pièce est de Rowlandson, et porte la date du 10 juillet 1808.

Les caricaturistes anglais ne pouvaient oublier les courses de taureaux, aussi une autre pièce représente-t-elle une course, et porte-t-elle pour titre : *The Spanish Bull Fights, or the corsican matador in danger.* C'est-à-dire combat de taureaux espagnols ou le matador corse en danger. Dans le haut de l'estampe on lit : « Le taureau espagnol est remarquable comme intelligence ; si le matador ne le frappe point à mort du premier coup, le taureau parvient toujours à le tuer. »

Les spectateurs de ce « théâtre royale de l'Europe » pour respecter l'orthographe de l'artiste anglais, sont fort intéressés par le spectacle qui se joue devant eux, sont les monarques européens eux-mêmes : on voit également parmi eux l'hospodar de Pologne, le sultan de Turquie et le bey d'Alger. Le pape tient devant lui une bulle d'excommunication contre « l'usurpateur corse. »

Le taureau espagnol secoue sa chaîne. Il a déjà donné le coup de grâce à Joseph Bonaparte, et il envoie promener Napoléon au même plan pour réjouir le monde. Les taureaux expirant dans l'arène personnifient l'Allemagne, la Prusse, le Danemarck. La caricature est de Gibray, du 11 juillet 1808.

« Très nombreuses sont les caricatures relatives aux affaires d'Espagne, dit M. John Grand Carteret, à qui nous empruntons ces curieux détails, dans lesquelles le taureau occupe la première place. Certains même mettent en présence le taureau anglais et le taureau espagnol, « ces

deux défenseurs de la liberté de l'Europe aux frères Bruin. » Et si ces nobles animaux haïssent tant Napoléon, nous apprend la légende d'une estampe de 1803, « c'est parce qu'il est couvert de sang, et que les taureaux ont, on le sait, une antipathie répulsive pour le rouge. Voilà qui devait être concluant. Voilà qui devait fixer définitivement le peuple français sur les sentiments de l'Europe à l'égard de son « tyran. »

Les infants d'Espagne, que nous avons vu passer à Bayonne et partir pour l'exil, font aussi l'objet d'une caricature. C'est encore Rowlandson qui, le 12 juillet 1808, grave une estampe de Woodward, portant pour titre : *La nourrice corse endormant les infants d'Espagne.* Napoléon sert de nourrice aux prétendants rivaux d'Espagne, mais il n'a quitté ni son uniforme, ni ses bottes, ni, non plus, l'indispensable chapeau retroussé. Il est en train d'endormir toute la famille royale : avec un pied il balance le berceau impérial qui soutient le bon vieux roi et son aimable compagne, tandis que Don Carlos et Antonio, tous deux emmaillottés, un cadenas autour du cou, sont assoupis sur ses genoux. De son autre pied, le fieffé séducteur fait aller un second berceau impérial dans lequel repose l'inconscient prince d'Autriche.

Les dessinateurs anglais ne se lassèrent pas de publier des caricatures, et tous les événements qui se produisirent à la suite de cette funeste affaire d'Espagne, exercèrent leur verve plus ou moins satirique. Nous terminerons cet exposé déjà bien long par la description de trois de ces pièces les plus importantes et les plus rares.

Du pupitre au trône, ou enjambée rapide de Joseph Bonaparte. Au couronnement de Napoléon, ses frères avaient été créés princes, et Joseph avait été fait roi de Naples avant l'intrigue espagnole.

D'après la gravure, Joseph Bonaparte a mis un pied sur le banc, devant le pupitre où il était assis peu de temps auparavant, tandis que, de l'autre, il essaie de toucher Madrid sur la carte. Sa plume est tombée de son oreille et il fait de nombreux efforts pour attraper les insignes de la royauté espagnole qui sont au dessus de sa tête.

Un papier épinglé au mur nous apprend que cette ambition extraordinaire s'est révélée dans l'étude d'un notaire public, à Bayonne.

Les compagnons clercs, leurs plumes en l'air, étonnés de cette ambition subite, font diverses réflexions à ce propos ; l'un dit : « — Quoi, Joseph, où vas-tu ? » « — Où, répond le clerc ambitieux, mais remplir une haute destinée, et, comme mon noble frère, diriger le sceptre d'un autre. »

Ses collègues estiment qu'il paiera de sa tête cette ambition sans pareille et font la remarque qu'il y a de bien faux pas entre la coupe et les lèvres. Cette caricature de Saulet Farnham est datée du 18 août 1808.

Une autre estampe signée Woodward, 21 août 1808, est relative à la première évacuation de Madrid après le désastre de Baylen, et porte pour titre : *Le roi Joseph quitte Madrid*. L'occupation du trône d'Espagne n'a pas été une sinécure d'une longue durée. Le roi Joseph abandonne à toutes jambes sa nouvelle dignité, laissant tomber sa couronne dans sa fuite. Les drapeaux du fugitif et la Légion d'honneur sont en loques, mais les mains des Français ne sont pas vides ; le roi, les officiers, les soldats, sont tous chargés de sacs d'or et d'argent.

Les soldats espagnols sont sous les armes, et les prêtres les encouragent à la poursuite, tandis qu'ils font pleuvoir des balles sur les envahisseurs terrifiés.

« — Arrêtez les voleurs !... crient-ils, ils ont volé l'argenterie du Palais. »

Joseph a peur et il en appelle à son grand petit frère : « — Pourquoi ne vous arrêtez-vous pas ? les Philistins nous poursuivent. »

De sa voiture, descendant une colline avec toute la rapidité que le cocher peut demander aux chevaux, Napoléon répond : « — Je ne puis, frère Joé, je suis moi-même très pressé. »

Isacac Cruiskhand fit paraître, le 26 août 1808, une caricature dédiée aux invincibles armées espagnoles, qui avaient obtenu le désastre de Baylen. Celle-ci porte pour titre : *Le four en feu, ou la dernière fournée de Bony entièrement perdue.* Napoléon est à genoux, les bras étendus en signe de consternation, car en mettant Dupont sur une pelle, dans le four — lequel est ici figuré par l'Espagne et le Portugal, — il voit sortir des flammes sur lesquelles on lit : « Légion asturienne, armée de Portugal, armée de Biscaye, armée de Catalogne, armée de Gallicie, armée d'Andalousie, armée de la Vieille et de la Nouvelle Castille, armée et marine anglaise, armée de l'Estramadure, armées de Léon, de Valence, de Murcie, armée de Grenade. » Au centre des flammes apparaît la légende : « Un peuple uni ne peut pas être vaincu. »

Le pauvre Dupont s'écrie : « Oh ! Nap. Nap., qu'est que celà ? Au lieu d'un roi vous m'avez fait un Dup(é)ont ! »

Quant à Napoléon il est censé murmurer : « Je serai écrasé par cette flamme patriotique. Je croyais qu'il ne restait pas une seule étincelle, et je vois un feu que tous les engins de France seraient impuissants à éteindre. » Talleyrand, qui est à côté de son pétrin sur lequel on lit *Prison d'Etat,* reste tranquille, se contentant de murmu-

rer : « — Ah ! ah ! je vous disais bien que vous alliez vous brûler les doigts avec cette fournée de pain d'épice, je n'en suis point cause. »

Enfin la dernière que nous voulons décrire montre, par sa platitude, combien il fallait peu de choses aux esprits pour s'égayer aux dépens d'un ennemi abhorré. Elle a pour titre : *Le boucher politique ou l'Espagne découpant Bonaparte au profil de ses voisins.* L'Espagnol a mis des manches et un habit de boucher. Le corps du « perturbateur de la paix de l'Europe » est étendu sur une table de dissection, et l'opérateur découpe le Corse avec une véritable ardeur professionnelle.

Soulevant la tête de son ennemi, il la montre aux autres puissances qui sont venues pour prendre leur part du dépeçage et leur tient ce langage : « — Maintenant, mes amis, il y a pour tous des os à ronger. La viande, fraîchement tuée, sera un peu ferme, mais je la déclare d'une saveur exquise. C'est du vrai veau corse, regardez la tête. »

L'aigle impérial d'Autriche se précipite sur ce morceau : « J'ai longtemps désiré enfoncer mes serres dans cette tête, j'espère y arriver maintenant. »

L'aigle prussien, estropié, se lamente de ne pouvoir prendre plus grande part au festin : « Oh ! quel délicieux morceau pour un aigle ; mais mes ailes coupées ne peuvent me porter si haut ; cruel Bony, pourquoi me les avoir coupées si courtes. »

Le lévrier italien étudie un nouveau concerto intitulé : « Si vous ne voulez pas quand vous pouvez, vous ne pourrez plus quand vous voudrez ; » harmonie par l'Espagne et le Portugal.

Le chien danois prend toute la chair laissée sur le bras : « Le plus près de l'os, meilleur est la viande, mais (faisant

allusion à la présence de l'Angleterre), plus John Bull est près, moins je peux manger. »

Le bull-dog anglais, qui s'est déjà régalé d'une vraie pièce de viande, digère tout en pensant : « Je voudrais bien avoir cette tête, car elle doit être quelque peu écervelée. »

L'ours russe lèche les bottes de Napoléon et commence à avoir grande envie d'attraper un os et le reste ; mais la Turquie est un bien beau jardin et il trouve que pareille acquisition ne serait point à mépriser.

La Suède, un chien à poils blancs, donne un bon conseil à son voisin : « Un oiseau dans la main vaut mieux que deux dans le buisson. »

La grenouille hollandaise est assise sur un poële de Hollande à côté d'un baril de cordial somnifère.

Quant au roi Louis, il fume, tout en réfléchissant à l'avenir : « Si j'étais sûr que les affaires dussent tourner ainsi définitivement, je prendrais volontiers un os, c'est certain ; mais la sagesse nous recommande le doute, la prudence défend de se hâter : je viserai donc une autre bouffée. »

Dans le lointain, à l'abattoir, on voit les cadavres de Murat, Dupont, Junot et autres, suspendus par les talons.

Ces caricatures, quoique pénétrant difficilement en France, étaient cependant recherchées avec ardeur par les curieux. Quelques généraux eux-mêmes les collectionnaient. Lorsque Larpent, avocat général de l'armée de Wellington, fut fait prisonnier et amené à Bayonne, le général comte Gazan, chef d'état-major du duc de Dalmatie, le pria de lui procurer plusieurs pièces qui lui manquaient et qu'il recherchait avec ardeur.

CVIII

UN AIDE DE CAMP DU ROI JOSEPH

Le général Bigarré. — Il entre en Espagne. — Audience de l'empereur. — La cour du roi Joseph. — La vie au palais. — La table et la tenue. — Joseph et les femmes. — Les chambellans. — Les aides de camp. — Mission en France. — Un général anglais prisonnier. — Retour en Espagne.

Quoiqu'il ait été aide-de camp du roi de Naples d'abord, du roi d'Espagne ensuite, le général Bigarré aurait passé facilement inaperçu au milieu de tous les hommes de guerre que firent surgir les guerres de la Révolution et de l'Empire, s'il n'avait eu l'idée d'écrire ses *Mémoires*, qui, publiés il y a peu d'années, ont attiré quelque peu l'attention sur lui.

Sans doute ses souvenirs militaires n'ont pas la valeur de beaucoup d'autres imprimés vers la même époque, mais tels qu'ils sont ils nous donnent des détails fort curieux sur la situation des Français en Espagne et même sur l'intérieur de la cour du roi Joseph et de la nouvelle Majesté Catholique. C'est à ce titre que nous allons nous en occuper, car le général Bigarré, chargé de missions à diverses reprises, passa par Bayonne et y séjourna même plusieurs fois.

Bigarré eut les commencements de la plupart des généraux de la Révolution et de l'Empire. Il fit comme eux les principales campagnes, et s'étant attaché à la fortune de Joseph, il le suivit dans son royaume de Naples.

Le 1er juillet 1808 il recevait une lettre du frère aîné de Napoléon, datée de Bayonne, dans laquelle il lui annonçait sa nomination au grade de général de brigade et lui donnait l'ordre de venir aussitôt le rejoindre à Madrid.

Il arriva dans notre ville le 18 du même mois entre huit et neuf heures du matin, et à midi il se présentait au château de Marrac pour y recevoir les ordres de Napoléon qui était à la veille de son départ.

L'empereur lui demanda si le régiment qu'il venait de quitter et qui était le 2e de ligne napolitain, était en état d'entrer en Espagne, qu'elle était sa force, son esprit, et si les Napolitains regrettaient le roi Joseph.

« L'empereur s'assura par lui-même, lors de mon départ, que tous les hommes de mon détachement avaient deux bonnes paires de souliers, et si les cent hommes de cavalerie qui en faisaient partie étaient montés comme ils devaient l'être. A l'air sombre et soucieux qu'il avait en passant sur le front de ma troupe, je crus m'apercevoir que quelque chose n'allait pas à sa tête; effectivement j'appris qu'il avait brusqué le prince de Neufchâtel parce que ce dernier avait différé d'un jour à faire partir ce convoi et que les pièces d'artillerie n'étaient pas attelées ainsi qu'il en avait donné l'ordre.

Le général Bigarré était le 1er août à Burgos, et le 6 il y apprit l'évacuation de Madrid par les Français. Il y fut rejoint par le roi Joseph, qui le nomma au commandement de la brigade des grenadiers et des voltigeurs français de sa garde, sans que pour cela il eut cessé d'être son aide de camp.

Revenu à Madrid après la courte campagne de Napoléon, le général Bigarré nous donne quelques détails précieux sur la composition de la cour du nouveau roi qui, si elle n'était ni aussi nombreuse ni aussi somptueuse que celle du puissant empereur, n'en était pas moins asservie à toutes les rigueurs de l'étiquette impériale.

Le palais de Madrid était à cette époque un des plus

beaux de l'Europe, il ne faut guère s'étonner si le roi Catholique s'y trouvait mieux logé que Napoléon aux Tuileries. « Dans ce palais, où tous les lambris sont en marbre les plus beaux et les plus rares, il y avait une si grande quantité de glaces et de pendules qu'on estimait ces deux seuls objets à une valeur de cinq millions. »

Quand le roi Joseph n'était pas à l'armée, il se levait ordinairement vers six ou sept heures du matin ; à neuf heures il recevait le service de sa maison ; à neuf heures et demie il déjeunait avec deux œufs à la coque ou un petit poisson ; à dix heures il donnait audience à ses ministres, recevait le maréchal Jourdan et les généraux français ou espagnols qui avaient à lui parler ; à 1 heure il assistait au Conseil d'Etat ; à 4 heures il allait à la *Casa del Campo,* où il dînait avec le maréchal Jourdan, le comte de Mélito, le général Belliard, quelquefois des dames de la cour et quelques officiers de sa maison ; après dîner il montait à cheval ou en calèche, faisait une partie de vingt-et-un le soir, et, avant de se coucher, expédiait l'estafette pour la France.

Chaque officier général ou colonel français qui passait par Madrid était constamment invité à dîner avec le roi où à la table de service ; à cette table, que présidait un majordome de la maison, mangeaient journellement les officiers de service auprès de Sa Majesté et souvent des ministres et des généraux, mais le nombre des couverts ne dépassait pas douze.

Quand le roi Joseph faisait inviter des dames, des ministres, des généraux et des officiers de sa maison à dîner avec lui, le nombre des invités était toujours de seize ou de vingt-quatre ; à ces dîners les dames venaient en robe courte et les hommes en uniforme et en bas de soie.

La tenue du roi était toujours celle de colonel d'infanterie de sa garde, ou bien un frac bleu avec des épaulettes.

Les personnes admises dans l'intimité de Sa Majesté étaient : le maréchal Jourdan, les généraux O'Farill, Salligny et Merlin, le comte de Mélito, le chambellan Carafa, le conseiller d'Etat Ferri Pisarri et M. Deslandes son secrétaire particulier.

Nul n'était plus aimable que le roi Joseph dans ce qu'il appelait ses amitiés de famille ; amateur très distingué des arts et des sciences, il jugeait les auteurs avec un discernement exquis, et comme il aimait la poésie, il lui arrivait souvent de déclamer des vers de Corneille, de Racine et de Voltaire avec tout le goût dont il était pénétré.

« En Espagne comme à Naples, dit le général Bigarré, on a reproché amèrement au prince de s'être un peu trop occupé des femmes pendant qu'il a gouverné ces deux royaumes.

« Je conviendrai qu'il eut pour ce sexe une prédilection particulière, qu'il ne dédaignait pas des entretiens avec les dames les plus spirituelles de sa cour, qu'il fut même très galant auprès de plusieurs d'entr'elles, mais pourtant, je le répète, il n'oublia jamais ce que lui imposaient ses devoirs de souverain. »

Dans le nombre des chambellans que le roi Joseph avait à son service, on en comptait quatre qui, n'étant point Espagnols, revendiquaient néanmoins l'honneur d'appartenir à des familles historiques de l'Europe. De ce nombre étaient MM. les ducs d'Esclignac, de Crillon, de Soto-Mayor et le marquis de Salinas. Quant aux officiers supérieurs français qui furent attachés à Sa Majesté, il n'en fut pas un seul qui, sans mentir à sa conscience, put se plaindre du roi Joseph à son égard.

A une certaine époque où ce prince put se permettre de faire quelques libéralités envers les officiers de sa maison, il donna à chacun de ses colonels généraux deux millions de réaux, et à chaque aide de camp un million. Ces aides de camp étaient au nombre de douze, et voici leurs noms par ordre d'ancienneté : Franceschi, général ; Stroltz, général ; Bigarré, général ; Guy, général ; Henri Tascher de la Pagerie, colonel ; Marius Clary, colonel ; Firmin Marie, colonel ; Rœderer fils aîné, colonel ; Desprez, colonel ; Clermont-Tonnerre, général ; Lafon Blaniac, général ; le marquis de Casa Palacio, général.

Le général fit, à la suite du roi Joseph, la campagne de la conquête de l'Andalousie, et cette partie de ses *Mémoires* est fort attrayante. Pourvu par le roi du commandement d'Aranjuez, il se mit à la poursuite de la guérilla de l'Abuelo, et ce dernier s'étant enfui, il parvint à capturer sa femme, qu'il lui rendit cependant en échange d'un superbe cheval anglais. Enfin en février 1812 le général Bigarré obtint du roi Joseph un congé de six mois pour se rendre en France où le réclamaient des affaires de famille.

Il arriva à Paris le 2 mars après avoir échappé à une poursuite de guérilla dans les environs de Santa-Maria de la Nueva et à une seconde, près de la montagne de Salinas. Mais de son passage dans notre ville il ne dit absolument rien.

Il rendit à Napoléon les dépêches de son frère Joseph dont il était porteur. Il assista aussi à Paris au départ de l'empereur pour la fatale campagne de Russie. Et ce ne fut qu'au moment où l'armée française entrait à Smolensk, qu'il reçut du duc de Feltre l'ordre de partir pour l'Espagne. Mais comme le roi Joseph s'était trouvé dans l'obli-

gation d'évacuer Madrid, il se porta à Valance auprès du maréchal Suchet ; au lieu de passer par Bayonne, le général Bigarré traversa les Pyrénées d'Oloron à Jaca ; c'est alors qu'il rencontra un convoi de voitures de maîtres et de dames de la cour qui quittaient définitivement l'Espagne.

En 1813 il reçoit encore une mission du roi Joseph pour la France. Il était accompagné par le colonel Shée, chargé par le duc de Dalmatie de se rendre auprès du ministre de la guerre pour lui rendre compte du dénouement de la campagne de 1812. L'escorte était composée du 1er régiment de hussards et gardait en même temps une colonne de prisonniers anglais, et le général sir Edward Paget, commandant en second de l'armée britannique, capturé pendant la retraite de Wellington sur Ciudad Rodrigo. « Ce général avait à sa suite une douzaines de mules portant des provisions de toutes espèces, tandis que dans l'armée française nous manquions de choses de première nécessité. Il nous fit les honneurs de sa table avec infiniment de cordialité et pourvut à tous nos besoins depuis Palancanque jusqu'à Burgos. Ce général avait été placé sous la surveillance du chef d'escadron Thureau, du 1er régiment de hussards, qui, dans deux occasions différentes, le préserva d'être assassiné par les Espagnols, qui avaient en horreur les Anglais.

« Il faut, dit le général Bigarré, avoir fait la guerre d'Espagne pour savoir combien les officiers d'état-major couraient de dangers en allant en mission d'une armée à l'autre et en parcourant le pays avec ou sans escorte. »

Aussi quand on atteignait le pont de la Bidassoa en revenant d'Andalousie ou de Portugal, ils éprouvaient un bonheur, une satisfaction qu'ils ne pouvaient rendre,

« d'abord parce qu'on venait d'échapper à la mort, et qu'ensuite on rentrait sur le territoire d'une patrie toujours si chère aux Français. »

Bigarré arriva à Paris le 12 décembre 1812 et se disposait à partir pour la Russie afin de remettre les dépêches du roi Joseph à l'empereur, lorsque le ministre de la guerre lui donna l'ordre d'attendre. Au retour de Napoléon il eut plusieurs entretiens avec lui et repartit pour Madrid où il arriva le 25 après avoir manqué d'être enlevé par des brigands entre Ségovie et la venta de Saint-Raphaël.

Le général Bigarré suivit la fortune du roi d'Espagne, et lorsqu'après avoir été battu à Vittoria celui-ci vint placer son quartier général à Saint-Jean-de-Luz, il était encore accompagné de son aide de camp.

CIX

LA MARCHE D'UN RÉGIMENT

Les lieux d'étapes. — Un régiment en marche. — Formation d'un convoi. — Le capitaine Blaze. — Le départ d'Irun. — D'Irun à Hernani. — Les voyageurs civils. — Salinas. — Les brigands. — Burgos. — Un crucifix espagnol. — Les femmes à l'armée. — Les logements.

De 1807 à 1814, il est passé par notre ville un si grand nombre de régiments, qu'il est intéressant en s'aidant pour cela des souvenirs de témoins oculaires, de voir comment un corps d'infanterie se comportait sur les routes et dans les gîtes d'étapes où il devait séjourner. Infanterie de ligne, infanterie légère, légion de réserve, garde impériale, régiments suisses, étrangers, wespha-

liens, polonais, sans compter les troupes de la Confédération du Rhin. Bayonne a vu passer la presque totalité de ces troupes, et nos archives sont remplies de mentions plus ou moins curieuses sur leur séjour dans notre pays.

Lorsqu'un régiment de ligne était arrivé à Bayonne et se préparait à rentrer en Espagne, on le faisait presque toujours servir à l'escorte d'un convoi, car il n'était pas possible de voyager isolément. Aussi le gouverneur arrêtait-il dans notre ville tous les détachements, les officiers isolés, et lorsque le tout présentait une masse capable de résister, le convoi partait pour Irun.

Lorsque le capitaine Elzéar Blaze franchit la Bidassoa pour entrer en Espagne, son convoi se composait d'une douzaine de détachements de différents corps, d'une grande quantité d'officiers isolés rejoignant leurs régiments, d'employés aux vivres, de jeunes gens allant à Madrid solliciter des places et d'administrateurs des droits réunis.

Au moment du départ d'Irun le chef du convoi régla la marche du cortège, ce qui n'était pas facile. Soixante voitures traînées par des bœufs portaient les bagages et marchaient au centre ; dix charrettes à trois chevaux auraient facilement porté tout cela, mais les voitures de la Biscaye étaient faites de manière que quatre havresacs les remplissaient entièrement. Les roues étaient pleines, sans jantes ni rayons, et ressemblaient aux deux bords d'un tonneau traversés par un essieu ; tout cela tournait avec un tapage infernal.

Entre Irun et Hernani, quelques guérilleros tirèrent sur le convoi des coups de fusil du haut des montagnes, mais les tirailleurs les eurent bientôt mis en fuite. « Mais, dit un officier, il fallait voir alors les figures pâles et blêmes

de nos fashionables de Paris ; ils se cachaient derrière les voitures de bagages lorsqu'ils ne trouvaient pas assez de place derrière les bœufs. Chaque fois qu'une pareille chose se renouvellait, tous ceux qui ne portaient pas l'uniforme se séparaient des militaires au milieu desquels ils étaient auparavant ; ils cherchaient un abri qui ne les protégeait pas toujours. Pourquoi, me disais-je, ces gens ont-ils peur, et pourquoi les soldats, qui sont là comme eux, ne pensent-ils pas au danger ? Voici la réponse que je me fis à la question que j'avais posée :

« On dit que l'habit ne fait pas le moine, je prétends qu'il fait presque toujours le soldat. Parmi les militaires dont les oreilles entendaient siffler les balles, il en existait certainement beaucoup, à qui leur bruit aigu, discordant, faisait une impression fâcheuse ; mais, dans ce cas, chacun évite de montrer de la faiblesse à son voisin ; il redoute la plaisanterie, les sarcasmes qui nécessairement en seraient la suite. Le devoir, l'honneur, l'amour-propre, tout se réunit pour combattre la peur, et j'ai vu souvent les plus poltrons être les premiers à crier : « En avant ». Si tous ces employés, avocats, auditeurs, avaient eu l'uniforme sur le dos, s'ils avaient fait partie d'un régiment, s'ils avaient été forcés d'être braves, ils n'auraient pas osé montrer de la peur, et rien n'eut trahi leur émotion intérieure. Mais tout cela ne les regardait en aucune façon, ils pouvaient trembler à leur aise sans que personne y fît attention. Leur habit, coupé suivant la dernière mode parisienne, laissait voir un jabot bien plissé, quelque balle en aurait peut-être dérangé l'élégante disposition, et c'est un dérangement qu'ils voulaient éviter ; les soldats en faisaient des gorges chaudes, si je puis me servir de cette expression, et bien souvent, pour se

moquer d'eux, ils annonçaient que dans un quard d'heure le convoi serait attaqué par des troupes qu'ils avaient vues se glisser derrière les montagnes, que tout ce qui pouvait leur arriver de plus heureux c'était d'être tués dans le combat, car s'ils étaient pris ils seraient pendus, brûlés, écorchés, etc. Il est certain qu'en entendant ces propos, messieurs les fashionables auraient bien voulu ne pas être sortis de France, et qu'ils auraient renoncé volontiers à tous leurs rêves d'ambition. »

Mais le convoi continuait sa marche et arrivait à la fameuse montagne de Salinas, lieu favori des exploits des célèbres guérilleros Mina, Longa, El Pastor, etc. Ce qui devait arriver ne manqua pas, l'escorte fut attaquée et fut saluée soudain d'une salve de 300 coups de fusil. Un ravin la séparait des Espagnols, et lorsque les tirailleurs français eurent monté l'autre versant, les guérillas avaient disparu. Quatorze hommes furent tués, et une femme charmante, épouse d'un employé supérieur des hôpitaux, et qui se rendait à Madrid auprès de lui, fut mortellement blessée.

Cependant le convoi s'arrêtait fréquemment ; à chaque ville c'était une halte nouvelle, et chaque fois quelque fraction de l'escorte, arrivée à destination, le quittait, et était aussitôt remplacée par d'autres soldats ; une partie de l'armée française était employée à ce service aussi dangereux que pénible. Les forces françaises étaient exactement comptées à chaque village qu'elles traversaient. Un colonel arrivant dans une ville, demanda 2400 rations pour son régiment. « — Vous avez 1860 hommes, lui répondit l'alcalde, elles sont prêtes. »

« Dans beaucoup de villages, les paysans appelaient brigands les Français et les guérillas. Lorsqu'il m'est

arrivé de demander à l'alcalde : « — Y a-t-il longtemps « que vous n'avez vu les brigands dans votre pays ? « — Lesquels ? me répondait-il, parlez-vous des Français « ou des Espagnols ? *Los brigantes de ustedes,* voilà comment « ils nous désignaient nos soldats. »

Du reste, ces bandes fuyaient devant quelques tirailleurs ; il fallait qu'elles fussent de beaucoup supérieures en nombre pour oser attaquer franchement, et dans ce cas elles avaient l'immense avantage de surprendre les Français dans des embuscades. Le pays est tellement coupé par des montagnes et des précipices, qu'il était impossible de faire bien éclairer la route. Lorsqu'un chef de guérillas avait fait une expédition, toute la troupe se divisait, les armes étaient cachées, chacun rentrait dans ses foyers, mais après s'être donné rendez-vous pour tel jour, à vingt ou trente lieues plus loin. Les Français se mettaient à leur poursuite, ils ne rencontraient personne, et les journaux de Paris annonçaient à l'Europe que tel général, avec une rare intrépidité, digne des plus grands éloges, avait repoussé les brigands dans leurs montagnes, qu'ils étaient des lâches, indignes de porter les armes, etc. Mais toutes ces belles phrases officielles n'empêchaient pas que les brigands, puisqu'on les nommait ainsi, en fissent parfaitement leur métier. En harcelant sans cesse les Français, ils fatiguaient les soldats qui tombaient malades ; ils occupaient la moitié de l'armée à protéger les courriers et bien souvent un bataillon ne suffisait pas pour escorter une lettre.

Notre capitaine, arrivé à Burgos, alla visiter la magnifique cathédrale. Son cicérone lui dit qu'à l'hôpital on lui montrerait un crucifix dont les ongles croissent tellement qu'on est obligé de les lui faire chaque semaine. Il alla

donc à l'hôpital pour voir le crucifix. Le gardien était absent, mais il affirme qu'on lui montra l'homme qui, tous les huit jours, se chargeait de l'opération chirurgicale.

Beaucoup de femmes suivaient leurs maris à l'armée, soit que par tendresse conjugale elles ne voulussent point se séparer d'eux, soit que leur modeste fortune ne leur permit point d'entretenir deux ménages. Cependant, lorsque les troupes entraient en campagne, elles restaient au dépôt; mais aussitôt la paix faite, on les voyait arriver par voitures pleines. Ces dames voyageaient en cabriolet, en calèche, en charrette, et marchaient avec les équipages; leurs oreilles entendaient chaque jour des propos bien bizarres; leurs yeux voyaient à chaque halte des objets plus hideux encore. En Allemagne, ces dames suivant l'armée vivaient d'une manière assez agréable : nul danger n'existait pour elles; mais en Espagne c'était bien différent. Voyageant sur la route, elles étaient exposées aux coups de fusil, et lorsque leur escorte, tombant dans une embuscade, les livrait à la merci des brigands espagnols, elles subissaient les plus infâmes traitements.

Quant aux logements que les convois trouvaient sur leur route, c'était encore bien pire. Quelle différence avec nos logements d'Allemagne, dit un officier d'infanterie; à la propreté la plus recherchée, à la bonhomie des habitants d'Outre-Rhin, succédaient la saleté, la mine renfrognée des Espagnols. Bien plus, quoique habitués au climat de la Pologne, nous avions froid en Espagne. Dans la Biscaye, dans la Castille, il est impossible de se réchauffer en hiver; on ne s'y doute pas qu'une porte, qu'une fenêtre, sont faites pour être fermées. On ignore ce que c'est qu'un parquet, un tapis; le métier de ramoneur est

inconnu, car il n'existe pas de cheminées. Dans les cuisines on voit un trou d'où s'échappe la fumée, quand elle veut s'échapper. Dans les grandes villes comme Burgos et Valladolid, on compte une ou deux cheminées chez les grands seigneurs. » Ainsi on le voit, le confortable existait peu dans les villes de la Péninsule, et n'était pas fait pour reposer les soldats et les officiers qui avaient fait de si dures campagnes et soutenu des combats si sanglants.

CX

NAPOLÉON ET LA BARRE DE L'ADOUR

Visite de Napoléon à la Barre. — Lettre à Decrès. — La frégate la *Comète*. — Elle force l'entrée de la Barre. — Les contre-maîtres hollandais. — Possibilité de construire des vaisseaux. — Les chameaux. — Dernière visite de l'empereur à l'embouchure de l'Adour. — Le port de Passages.

A peine était-il arrivé à Bayonne que le lendemain matin Napoléon se transportait à la Barre de l'Adour, afin de s'assurer par lui-même de l'importance des travaux qu'il fallait y exécuter. Il y revint souvent et peu de jours se passèrent sans qu'il n'y fit quelque visite. Le 28 juin l'empereur annonçait au ministre de la marine qu'un petit paquebot anglais, qui appartenait à un armateur de Bordeaux, se trouvait au Passages. Comme il était doublé en cuivre et bon marcheur, l'empereur donnait l'ordre au capitaine Beaulieu d'aller l'examiner, car il avait l'intention de l'acheter, s'il était bon. « J'attends le brick *Oreste* ici, demain ; la frégate la *Comète* s'allège pour passer la Barre de Bayonne. Cette frégate est une vieille carcasse toute déliée, et qui ne peut même pas marcher ;

il faut en faire un ponton et une machine à mâter pour ce port. Les négociants m'ont fait un rapport sur ce port ; ils me proposent d'y dépenser un million et en espèrent de bons effets. Je vais y dépenser 400,000 fr. en plusieurs années, et, si je m'aperçois qu'ils produisent quelques bons résultats, je les ferai continuer. »

Au nombre des souvenirs bayonnais de cette époque, l'entrée de la frégate la *Comète* resta l'un des plus vivaces. Un des écrivains du pays qui fut à même de recueillir quelques traditions orales, dit que la Barre de l'Adour surtout était le plus fréquent but des promenades de l'empereur et ses variations, ses dangers et son avenir le préoccupaient vivement. On raconte que dans un de ces moments où il eut voulu que les éléments eux-mêmes cédassent à sa volonté, il fit armer la chaloupe du pilote-major, s'y embarqua avec lui, et là, au milieu des brisants, on le vit jeter lui-même la sonde, déterminer un tirant d'eau de quinze pieds et demi, il avait porté environ à un pied la chute de la lame. Le commandant de la frégate la *Comète,* M. Monnier, lieutenant de vaisseau, reçut ordre de laisser son artillerie au Passages, et de ne conserver que le tirant d'eau nécessaire. En effet, le lendemain la *Comète* attaqua vigoureusement la Barre, donna un terrible coup de talon et entra toutes voiles dehors, au milieu de l'étonnement d'une immense population. Tous les officiers de marine, consultés, avaient déclaré l'entrée de la *Comète* impossible.

La seule présence de Napoléon suffisait pour enflammer tous les zèles. Déjà, le 28 juin, il annonçait à son ministre de la marine que l'*Oreste* était en partance depuis huit jours ; la mouche n° 3 allait se rendre à la Guadeloupe, et les mouches n°s 4 et 5 étaient également prêtes à partir.

Puis, afin de bien indiquer avec quel soin il s'occupait de tous les détails de ces immenses travaux, nous reproduisons la lettre suivante qu'il adressait encore à son ministre de la marine et qui est capitale pour l'histoire de la Barre de l'Adour :

« La frégate la *Comète* est entrée hier dans le port, tirant treize pieds et demi d'eau.

« J'ai causé longtemps avec le contre maître hollandais, voici ce qu'il m'a dit : En Hollande, les vaisseaux passent dans des endroits où il n'y a que huit pieds d'eau. S'il fallait faire passer ainsi la Barre de Bayonne, il ne le croit pas possible à cause de la manœuvre ; mais puisque une frégate l'a passée avec treize pieds et demi d'eau, et qu'il ne s'agit d'employer pour un vaisseau qu'un petit chameau élevant d'un pied et demi, comme il y en avait en Hollande et comme il n'y en a plus aujourd'hui, il est dans l'opinion que cela est facile. Il est donc nécessaire que le sieur Saxé s'abouche avec lui et que vous envoyiez des ingénieurs intelligents pour prendre des renseignements auprès des constructeurs d'Amsterdam.

E. DUCÉRÉ.

(A continuer).

LE PAYS DE LABOURD

AVANT 1789

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

(Suite)

Lettres patentes de François Ier, permettant à Martin Dupin, marchand de Bayonne, de transporter en Labourd 500 tonneaux de blés par an. Du 18 avril 1515. (REGISTRES GASCONS, de Bayonne, t. II, p. 125.

Françoys, par la grâce de Dieu, roy de France, a tous nos lieutenans, mareschaulx, vis admiraulx, tresoriers de France, generaulx, conseilliers par nous ordonnez sur le faict et gouvernement de noz finances, baillifs, senneschaulx, juges, prevostz, cappitaines et gardes des bonnes villes, citez, chasteaulx, forteresses, bastides, pontz, portz, peaiges, passadges, jurisdictions et destroictz, et à tous nos autres justiciers, officiers, ou à leurs lieutenans, salut et dilection.

Nous voulons et vous mandons, et à chacun de vous en droict soy, et si comme à luy appartiendra, que vous faictes, souffrez et permectez à nostre chier et bien amé Martin Dupin, natif de Baionne, achapter, tirer et enlever, ou par ses comminis et serviteurs faire achapter, tirer et enlever de nos pays et duchié de Guyenne, Xaintonge, La Rochelle, ou autre part de notre royaume, par chascun an, sa vie durant, à comencer du jorn et dacte de ces presentes, la quantité de cinq cens tonneaulx de blé, tant froment, seille, que orge, et iceux mener et conduyre franchement et quictement par les haulte mer, rivieres Dordonne, Garonne, Charente, l'Ador, et autres rivieres de nostre royaume, pays, terres et seigneuries

de nostre obéissance jusques au bailliaige de Labort; et illec les vendre à nos subgectz et non à autres; pourveu qu'il ne conduira ne fera conduire lesditz blés ailleurs que en nostre dict royaume, pays, terres et seigneuries de nostre obéissance; sans pour ce prendre ne exiger de luy, ses dictz facteurs, et serviteurs, et entremecteurs, ou commis portans ces presentes, ou vidimus d'icelle faict soubz scel royal, avec certifficacion dudict Dupin, aulcun droit de tiraige, peaige ou autres droiz à nous appartenans: et lesquels droiz, à quelque somme qu'ilz soyent et puissent estre, nous luy avons, en faveur de nostre très chier et bien amé cousin le duc de Suffolc, qui de ce nous a très justement requis, donné et donnons par ces presentes signées de nostre main, sans que pour ce luy soit besoin recruver d'an en an acquit, mandement, ne descharge de ces dictes presentes; en rappourtant lesquelles ou ledict vidimus, nous voulons tous nos receveurs, fermiers, ou autres, à qui se pourra toucher en estre tenuz quictes et deschargez en leur compte par nos amez et féables gens de nos comptes; ausquelx nous mandons ainsy le faire sans difficulté. Car tel est nostre plaisir. Nonobstant que la valleur desdictz droitz ne soit cy speciffiée, que la somme à quoy ilz se montent ne soyt cy après couchée en l'estat général de nos finances par chascun an; que descharge n'en soit levée, et quelxconques autres ordonnances, restrincts, mandemens, ou deffences à ce contraire.

Donné à Paris, le xviij[e] jour d'avril, l'an de grace mil v[c] quinze, et de nostre regne le premier.

Signées : FRANÇOYS.

Par le Roy, le sire de Boyse, grand maitre de France, et aultres présens.

ROBERTET.

Congé donné par le Conseil de Bayonne, pour faire passer en Labourd douze chalands de blés. Du 14 octobre 1503. (REGISTRES GASCONS, de Bayonne, t. I, p. 378).

A monseigneur Guyon Leroy, sieur de Silhon, commis par le Roy en ses pays et duchié de Guienne :

Supplicque humblement Gachernaud Distuart, parroissien de la paroisse de Sainct Jehan de Viutz (1), au bailliaige de Labort, disant que come cy devant il ayt accoustumé achapter et vendre des bléz, entre les subgectz du Roy seulement, et mesmement audict bailliaige, lequel aucunes ffoys en demeure en grande necessité, et a present volontiers se transpourteroyt au pays de hault sur Garonne et ailleurs, pour pareillement en achapter, et iceulx vendre entre lesdictz subgectz du Roy, et audict bailliaige, si le bon plaisir de vous, avant ditz seinheurs, estoyt. A ceste cause, vous supplie et requiert ledict suppliant, à vous avant dictz seinheurs, come a ce ayant pouvoir et aucthorité, que de vostre benigne grace vous plaise luy bailler congié, permission et licence d'aller esdictz pays pour illec achapter desdictz blez, jusques à douze bateaulx nommes chalanz, et iceulx achaptez, les distribuer audict bailliaige de Labort, et aux subgectz dudict Seinheur seulement, et aussi pour son entretenement et de sa famille. Et ainsi faisant, ferez aumoyne et justice audict suppliant, et sa femme et ses enfans seront tenuz de prier Dieu pour vostre haulte seigneurie.

Viste le present requeste, per mosseinhor de Silhon à Mosseinhor lo Loctenent, esclevins et Conseil de le ciutat de Baionne tremesse, et aquere legide et messe en déliberacion, autreiat es estat audict supplicant, per deliberacion deudit conseilh, et à contemplacion et intercession deudit Mosseinhor de Silhon, congiit, permission et licenci de poder passar per deffens le presente ciutat deu haut pays en fore, lo nombre et

(1) Nom ancien de la parroisse de Mouguerre, en Labourd.

quoantitat de dotze chalans de froment; losquoaus passera successivement, et dequi a Pasco prumer venent, per los menar en Labort; et aqui los distribuir aus subgectz deu Rey nostre Seinhor, et no ad autres et juran de non mau usar. Et so chens prejudice deus establimens de ledite ciutat, mas a contemplacion deudit Silhon, et desirant lo far plaser et servici.

Feyt en Conseilh lo xiiij^{e} jorn d'octobre mil v^{c} et tres.

Renseignements sur le domaine de Berriots d'après le LIVRE D'OR *et les* ARCHIVES MUNICIPALES *de Bayonne*

Le domaine de Berriots est situé sur la rive gauche de la Nive, en face de Villefranque, et non loin d'Ustaritz. Tout auprès se trouve un débarcadère, connu sous le nom de *port de Berriots*, qui a joué un rôle fameux dans notre histoire locale, à l'époque tragique de Pès de Puyane.

Ce domaine est un des plus anciens de la région bayonnaise. Il est cité dans le *Livre d'Or* du Chapitre de la Cathédrale, au nombre des héritages qui devaient, aux XIIe et XIIIe siècles, payer la dîme à l'Eglise de Bayonne et contribuer ainsi à l'entretien des Chanoines.

Seulement à cette époque reculée le nom de ce domaine s'écrivait *Beios*. C'est sous cette forme primitive que le *Livre d'Or* le mentionne dans le texte ci-dessous, où l'on trouve en même temps des précisions qui permettent de le reconnaître sans peine.

MÉMOIRE DE CE QUI APPARTENAIT A L'EGLISE DE BAYONNE ET A LA FABRIQUE, PAR MOITIÉS

« Soit chose connue que l'Eglise de Bayonne et l'Œuvre « *(la Fabrique)* prennent par moitié la dîme : ..... du sieur « P. de Pinsole, pour deux vergers qui sont au port de Beios ; « ..... du sieur P. de Beios, pour tout ce qu'il possède à

« Beios; ..... du sieur Amad de Luc et du sieur J. de Sagars, « pour le verger de Beios; ..... et pour toute l'étendue du « quartier de Beios et de Villefranque » (1).

M. l'abbé Bidache, l'éditeur du *Livre d'Or*, donne à ce texte la date de 1198, en tenant compte des actes qui le précèdent et de ceux qui le suivent dans le manuscrit original. En adoptant cette date qui paraît vraisemblable, il résulte des énonciations de ce texte qu'à la fin du XIIe siècle, il existait une famille de Beios ou Berriots, qui possédait une partie seulement de ce domaine; et que les autres parties appartenaient à divers personnages, notamment à un membre de la famille de Luc.

La famille de Beios disparut de bonne heure, et n'a laissé derrière elle aucune trace ni aucun souvenir. Au contraire la famille de Luc grandit et prospéra, pendant la période anglaise, et devint l'une des plus puissantes de Bayonne. Aussi voyons-nous en 1310, son chef, Parnaud Sans de Luc, seul maître de la totalité du domaine de Berriots, et préoccupé d'assurer et de déterminer les bornes exactes de sa propriété.

Il semblerait que ce fut par voie d'héritage, que de Luc se trouva maître unique de Berriots et qu'il fut le successeur d'une famille disparue. Car au lieu de s'adresser pour en fixer les limites aux détenteurs qui l'avaient précédé, il s'adresse à la justice. Le bailli de Labourd vient en personne procéder à une enquête et rechercher sur place l'étendue et les confrontations du domaine. Je donne plus loin l'original de cette curieuse enquête de 1310, qui nous fait assister aux détails d'une procédure de bornage, telle qu'elle se pratiquait à cette époque dans une justice inférieure et de premier ressort.

(1) Sabude cause sie que le Glizie de Baione e l'Obre prenen par maitadz le dezme; ..... d'En P. de Pinsole, de ij bergers qui son au port de Beios; ... d'En P. de Beios, de tot quant à Beios a; ... d'En Amad de Luc e d'En J. de Saguars, dou berger de Beios; ... e de tot l'afar de le biele de Beios e de Biele franque. (*Livre d'Or de Bayonne*, édition Bidache, p. 83).

Les de Luc avaient leur maison à Bayonne, dans la rue qui porte encore leur nom. Vers la moitié du XVe siècle, l'héritière de cette maison épousa Laurens de Prat, l'un des hommes les plus en vue de la bourgeoisie bayonnaise, qui fut successivement échevin, capitaine de quartier, lieutenant de maire, *fabriqueur laïque* et trésorier de la cathédrale. Il attira l'attention de Louis XI, quand ce monarque vint dans notre pays, en 1463. Et comme en partant le roi l'amena avec lui, pour en faire un officier de sa suite, il est probable que c'est à ce moment que la famille de Prat fut anoblie, et que les maisons de Luc et de Berriots reçurent aussi alors le titre de *maisons nobles;* elles l'ont porté jusqu'en 1789.

Laurens eut pour successeur Johan de Prat, écuyer, sieur de Luc, lieutenant de maire, mort en 1516, laissant deux fils : Laurens et Johan (1).

Laurens II de Prat, écuyer, sieur de Luc et de Berriots, fut marié en premières noces à Catherine de Navailles, et en deuxièmes noces à Catherine de Lalande, sœur d'Augier de Lalande. De son premier mariage Laurens eut un fils, Augier de Prat, écuyer, qui mourut un peu avant 1555, laissant une fille unique, Madeleine de Prat. De son second mariage Laurens eut un autre fils, Jehan de Prat, *dit de Luc*, procureur-syndic, puis clerc-assesseur du Corps de ville, enfin juge du bourg St-Esprit. Jehan fut marié à Claire de Lalande (2).

Madeleine de Prat hérita des deux maisons de Luc et de Berriots ; et encore mineure, elle épousa un fils d'Augier de Lalande, mentionné ci-dessus. Elle porta dans sa nouvelle famille le double héritage qu'elle avait recueilli, et elle donna naissance à la tige des Lalande-Berriots, dont il sera parlé ci-après (3).

---

(1) *Registres Gascons*, de Bayonne, II, p. 104.
(2) *Registres Français*, de Bayonne, I, pp. 234, 236.
(3) Archives du château de Haïtce.

Enquête sur les limites de la terre de Berriotz, faite en 1310 par Brasc de Tarzedz, bailli de Labourd

L'original de cette enquête écrit sur parchemin, en cursive gothique, appartient à M. de Laborde-Noguez, propriétaire actuel du domaine de Berriotz. Il est dans un état remarquable de conservation. Les Archives de Bayonne en possèdent une copie sur papier, datée de Bordeaux 9 juillet 1619 et signée : *de Pontac, greffier du Parlement.*

Carte d'estermients de le terre de Berriotz, d'Arcangos (1)

Conegude cause sie a todz, que cum sober lo pleit content e desacord quj ere o esperabe a esser enter Parnaut Sans de Luc, ciptadan de Baione seinher de Berriots d'ue part ; e los parropians de Sant Vizens d'Arcangos d'autre ; sober lo loc e le terre de Berriots, e sober sas apertiences, quj es en le di.te parropi d'Arcangos, lo dibeys prosman (2) passad quj fo dauant le date d'aqueste present carte, per dauant En Brasc de Tarzedz, baile de Labord, en la Cort d'Ustaridz, e per dauant los judges de la Cort, e mots d'autres bons homjs e bones gens de le terre de Labord, de voluntad e d'auctrey deus dijts Parnaut Sans de Luc e deus parropians d'Arcangos o de la maior partide de lor, fos estad judiat e ordenat enter lor, si cum fo dijt, que lo dijt Parnaut Sans, seinher de Berriots e los dijts parropians d'Arcangos o le maior partide de lor, ensems ab lo dijt baile de Labord, fossen lo die que aqueste present carte fo feyte, per dauant lo dijt baile, au dijt loc e terre de Berriots, e que aquj per dauant lo dijt baile lo dijt Parnaut Sans aosse bons homis ancians de le terre, qui sabossen e conegossen los decs (3) eus termis de le dijte terre de Berriots, ab los quaus estermias e mostras au dijt baile e

(1) *Berriotz* est situé sur le territoire de Bassussarry, qui autrefois faisait partie d'Arcangues.

(2) *Lo dibeys prosman passad.* Le jeudi dernier passé.

(3) *Decs*, bornes, limites ; *estermiar*, borner, délimiter.

aus dijts parropians d'Arcangos le dijte soe terre de Berriots, quant s'estenos nj quant duraue, ne quaus assignemens ne termis aue; Es assaber que lo die que aqueste present carte fo feite, presents lo dijt en Brasc de Tarzedz, baile de Labort e gran partide deus melhors parropians d'Arcangos, e present mj notarj eus testimonis dejus escriuts (1) e mot d'autres bones gens de Labord, estermia e mostra au dijt baile et aus dijts parropians d'Arcangos, le dijte sa terre de Berriots, per aquestes presonnes e per aques bons homis ancians de le terre de Labord, no estans de partide, los quaus anan de lonc e de treuers de le diite terre de Berriots, ensems ab lo dijt baile de Labord, e ab los dijts parropians d'Arcangos, e ab los dijts Parnaut Sans, e ab mj notari, e ab los testimonis dejus escriuts, e ab mots d'autres bons homis de Labord quius seguem e anauem pres lor e le dijte terre de Berriots, aissi cum ere estad judiat e ordenat per lo dijt baile, e per le Cort de Labord a Ustaridz, e per lo dijt Parnaut e per los dijts parropians d'Arcangos, si cum fo dijt, estermian e mostran sos assignemens e sons termis, cum e quant duraue, en le forme qui s'ensec : — En Per Jehan d'Onderidz (2), parropiant de Sent Leon de Baione, ancian de le terre de Labort, anans e passans per le dijte terre de Berriots e per les assignemens e termis dejus escriuts, disso e mostra que le terre de Berriots dure e atenh deu cap deu barat suzan quj es ente part de l'ostau de Berriots, quj estermie le terre de Berriots e le terre d'Urdaidz (3), a cab bat part, le lonc de le lane, aissi cum l'ariu quj passa ente la terre d'Urdaidz e le de Berriotz, aperat Harbern, dure entro a l'estanh (4), lo quau ariu bin deu cab deu dijt barat de Berriots, a cab bat, lo lonc de le lane e atenh entro a l'estanh d'Urdaidz; e deu dijt estanh

(1) *Dejus escriuts*, ci-dessous désignés.

(2) *Onderidz*, Ondritz, héritage du quartier St-Léon, à Bayonne, tout proche d'Arcangues.

(3) *Urdaidz*, aujourd'hui *Urdanche*, domaine situé à Bassussarry.

(4) *Entro a l'estanh*, jusqu'à l'étang.

d'Urdaidz dure le dijte terre de Berriots, cab sus part (1) bert le terre d'Arcangos lo lonc de l'ariu que Peis de Bensoler comenssa a far, entro a le peire aperade *bonne*, quj es ficade per le terre hifens haut sus en le lane, ente le terre de Berriots e le terre d'Arcangos ; e de le dijte terre enfores dure e atenh le dijte terre de Berriots, cab bat part, au trauers per le canaou en bad, lo lonc de l'ariu aperad d'Iharre aissi cum ba, cab sus part, entro a l'ariu maior quj bin e passa per lo costad deu puy de Senssanecoidz (2), e dure entro au termy d'Ustaridz ; e d'aquet ariu major dure e atenh, cab sus part, entro au termj d'Ustaridz, qui ba per lo miey loc deu puy de Sanssanecoidz ; e d'aquj en fores ba e atenh, a cab bat part, entro a l'ariu de Chilaro ; e d'aqued ariu dure e ateuh, a cab bat, entro au biner au port de Berriots. — Pauline de Lahiton, parropiante d'Ustaridz, anciane de Labort, disso que le dijte terre de Berriots dure e atenh deu dijt estanh d'Urdaidz cap sus lo lonc de le lane entro a le peire aperade *le bonne*, quj es ficade cap fens (le) terre quj es ente le terre d'Arcangos e le terre de Berriots ; e disso que ere audi diser a sa may que aquere ere *bonne* e termj quj estermiaue e departe le terre de Berriots e le terre d'Arcangos. — En Gonsalvo de Chiverri, parropiant d'Ustaridz, ancian de Labort, disso que le dijte terre de Berriots dure e atenh de lonc e de trauers per aquedz medis assignemens e termis que Per Johan d'Onderidz, ancian de Labord, parropiant de Sent Leon de Baione, a dijt e mostradz dessus au diit baile e aus parropians d'Arcangos. — En Bernard de Maysoas, parropiant de Sent Leon de Baione e En Bernard, seinher de Mayesc, parropiant d'Arcangos, ancian de Labort, disso que le dijte terre de Berriots dure e atenh de lonc e de trauers per aqueds medis termis e assignemens assi cum lo dijt En P. Johan d'Onderidz l'a mostrade dessus. — Laquau mostre de le dijte terre de Ber-

(1) *Cab sus part*, dans la partie supérieure ; *cab bat part*, dans la partie inférieure.

(2) *Puy*, monticule. *Senssanecoidz*, nom ancien de la hauteur *Sainte-Barbe*

riots aissi feite au dijt bayle de Labord e aus dijts parropians d'Arcangos per lo dijt Parnaud Sans de Luc, e per los dijts sons ancians dessus escriuts en le manere que dessus es dijt, lo dijt Parnaut Sans de Luc a requeri aquj medis lo dijt baile, de les pars Nostre Seinhor lo rey d'Anglaterre, e de son senescaut de Gasconhe, e de son Cosseilh, que le dijte sa terre e loc de Berriots lo guardas e l'emparas (1) de tort e de force de si medis e d'autruy, qar si ed nj nulhe autre persone o personnes de Labort o d'alhor, le bole ares domanar (2) en le dijte soe terre e loc de Berriots, ed ere prest e aparelhad de far a dret per dauant luys, e d'esponer e far dret en sa mang en le Cort d'Ustaridz, a tote persone o persones quj ares lo volos o entenos a domanar. E d'aquero tier e complir lo de en parpara fidances (3) En Bernard senher de Haidzse d'Ustaridz e En Martin de Hirigoyen ; puis apres aquj medis requeri mj notari en presence dous testimonis dejus escriuts, que de l'auant dijt esterniement e de le mostre de le dijte sa terre e loc de Berriots, lequau ed aue feite au dijt baile e aus parropians d'Arcangos, ab los auants dijts ancians, lo die en quau aqueste present carte fo feite, loquau dize que l'ere estad assignad per lo dijt baile e per boluntad deus dijts parropians d'Arcangos en le dijte Cort d'Ustaridz cum dessus es dijt, e de ledijte arequeste que ed aue feite au dijt baile e de les dijtes fidances que ed l'aue dat e presentad, per que lo guardas, si medis e le dijte sa terre eu loc de Berriots, de tort e de force de si medis e d'autruy, lo fessi eu dessi vn o dus o taus cum ne borre jnstrumens publics d'ue tenor. — E so fo feit sus le dijte terre de Berriots quatorze dies en l'issent deu mes de gier (4), en l'an de Nre. Seinhor miu e tres cens e dedz, regnant Philippus, rey de France, Eudoart, rey d'Anglaterre e duc de Aquitaine, En Peis de Maredme, abesque de Baione,

(1) *Lo guardas e l'emparas*, le gardât et le préservât.

(2) *Domanar*, demander, réclamer *en justice*.

(3) *Parpara fidances*, présenta pour cautions.

(4) *Mes de gier*, mois de janvier.

En Guilhem Arnaut de Biele, maire. Testimonis son : mosseinher En Guassarnaut, senhor d'Espelette, cauer (1), En Per Arnaut deu Bielar, Johan Filhon, ciptadans de Baione, Bernard de le Campanhe, los dijts En Martin de Hirigoyen, e En Bernard, senher de Haidzse, e mots d'autres. — E jo Bertomiu de Majes, etc. E jo Bernard de le Reule, notari public de Baione, quj per mandement deu maire e deus juradz de Baione, queste carte enqueride e arcebude per lo dijt maeste Bertomiu de Mages, notari quj fo de Baione, en aqueste forme publique escriscuy e y pausei mon senhau.

Notes généalogiques sur la famille de Lalande-Berriots, d'après les Archives Municipales de Bayonne. (REGISTRES GG, *baptêmes, mariages et décès*, 1598-1789).

De toutes les familles bayonnaises qui se distinguent dans le courant des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, la plus nombreuse et la plus remarquable est sans contredit la famille de Lalande. Ses membres, mêlés constamment à la vie municipale, remplissaient aussi d'importantes charges royales, telles que procureurs du Roy, lieutenants de l'Amirauté, officiers de la Monnaie, maîtres des Ports. Leurs biens s'étendaient non-seulement sur le territoire de Bayonne, mais encore dans les pays d'alentour, et par leurs alliances successives, les Lalande devinrent maîtres du vieux domaine de Berriots, à Bassussarry, du château de Haïtce, à Ustaritz, de celui d'Urtubie, à Urrugne, de la maison de Salha, à Bardos, des seigneuries de Montaut et de Magesc dans les Landes, et de beaucoup d'autres propriétés. En ville, ils possédaient presque tout entières les rues Douer, de Luc et de Montaut; de nombreux héritages d'Anglet et de la banlieue leur appartenaient aussi.

(1) *Caver*, chevalier.

Il est d'ailleurs impossible de savoir à quelle époque cette famille commence à faire figure à Bayonne. Nos registres municipaux ne remontent pas au-delà de 1474 et 1481 ; et déjà dans ces années lointaines, les deux frères Laurens et Pernauton de Lalande faisaient partie du Corps communal et siégeaient à l'hôtel de ville comme bourgeois de qualité. Un troisième frère, Johan de Lalande, était chanoine de la cathédrale. Après eux une nombreuse série de Lalande deviennent jurats, échevins, trésoriers de la ville, capitaines de quartiers, lieutenants de maire. Ils deviennent aussi marchands notables et riches négociants, armateurs pour Terre-Neuve, juges à la Bourse, etc.

Bientôt les Lalande se multiplièrent de telle sorte que pour se distinguer les uns des autres, ils furent obligés d'ajouter à leur nom celui du domaine que chacun d'eux possédait. C'est ainsi qu'on trouve énumérés dans les actes de cette époque les Lalande-Gayon, les Lalande-Gaillac, les Lalande d'Anglade, les Lalande Montaut, les Lalande-Magescq, les Lalande d'Arcondau, les Lalande de Luc et de Berriots, et enfin les Lalande d'Olce qui subsistent encore aujourd'hui.

Il serait intéressant de suivre pas à pas le développement de ces diverses branches, et de dresser le tableau complet de cette vaste et opulente famille. Mais ce travail considérable m'entraînerait hors de mon sujet, et je dois me restreindre à la branche des Lalande-Berriots, dont plusieurs membres furent officiers du bailliage de Labourd.

C'est vers l'année 1560 que la terre de Berriots entra dans cette famille, par le mariage d'un fils d'Augier de Lalande, avec Madeleine de Prat, damoyselle, héritière des maisons de Luc, à Bayonne, et de Berriots, à Bassussarry.

A cette époque deux Augier de Lalande vivaient à Bayonne et ils occupaient tous les deux une position élevée. L'un, marié à Marie Benoist, damoyselle, était sieur de Gayon, lieutenant de maire et receveur des tailles en la sénéchaussée des Lannes. L'autre, marié à Catherine de Marrac, était sieur de

Gaillac, homme d'armes du Château-Vieux, 1er échevin, juge à la Bourse des Marchands (1).

L'absence de documents ne permet pas de dire lequel de ces deux Augier fut le père du Lalande qui avait épousé l'héritière de Luc et de Berriots, mais il est vraisemblable que c'était le sieur de Gaillac ; car à partir de 1560, on ne trouve plus mention des Lalande-Gaillac, ce qui permet de croire qu'ils avaient changé de nom. Au contraire, les Lalande-Gayon se maintiennent et se continuent jusqu'à la Révolution (2).

Quelque soit du reste leur origine, les Lalande-Berriots se succédèrent de père en fils de la manière suivante :

I. — Pierre de Lalande, fils de Madeleine de Prat, devint sieur de Luc et de Berriots, du chef de sa mère, et transmit ce double héritage à ses descendants. Il était receveur des tailles et avait épousé Gentinne de Marca, dont il eut au moins trois fils : Jacques, qui suit, Abel, commerçant notable, et Louis, avocat, auteur des Lalande-d'Arcondau.

II. — Jacques de Lalande-Berriots, sieur de Luc, fut receveur des tailles et ensuite maître des ports à Bayonne. Cette charge correspondait à peu près à celle de nos directeurs des douanes. Marié à Delle Marie de Ségure, il fut père de Madeleine de Lalande, qui épousa vers 1631 Adam Dolives, cousin germain de Mathieu Dolives, lieutenant de Labourt. Il eut aussi trois fils, *André*, Auger et Bertrand.

Jacques de Lalande augmenta beaucoup l'exploitation et le rendement du domaine de Berriots, en y plantant un nombre considérable de pieds de vigne et de pommiers à faire du cidre. Cette augmentation de produits amena un singulier procès entre lui et la Ville de Bayonne.

Pour récompenser les services rendus à la Ville par les de

(1) *Gayon, Marrac* et *Gaillac*, noms d'héritages dans la banlieue de Bayonne.

(2) D'ailleurs il est certain qu'Augier de Lalande-Gaillac eut deux fils, *Pierre* qui fut la souche des Lalande-Montaut, et *Antoine* qui fut l'auteur des Lalande-Magescq.

Prat et les de Luc, premiers possesseurs de Berriots, le corps municipal avait décidé que les produits venant de ce domaine entreraient à Bayonne affranchis de tout droit et de toute imposition. Ces produits s'étant considérablement accrus sous l'administration de Jacques de Lalande, les Bayonnais prétendirent que l'exemption ne pouvait s'étendre à ces produits nouveaux. Lalande résista et obtint gain de cause devant le Parlement et devant le Conseil Privé. (*Archives de Bayonne*, FF., 428).

Il fut moins heureux dans un autre procès concernant une *nasse* ou pêcherie, située dans la Nive, près du port de Berriots. Sur les réclamations du Corps de ville, cette nasse fut détruite par autorité de justice. (*Archives de Bayonne*, FF., 404.

III. — André de Lalande-Berriots, sieur de Luc, fut marié à Aymée d'Urtubie, damoyselle, fille de Tristan, seigneur d'Urtubie, et de Catherine de Montaigne, nièce de Mgr de Montaigne, évêque de Bayonne. Par suite de ce mariage, André de Lalande était le beau-frère de Salvat d'Urtubie, bailli du pays de Labourd.

Il succéda à son père dans les fonctions de maître des Ports et fut en outre procureur du Roy au siège de Bayonne. Il laissa quatre fils :

1. — *Jacques*, qui suit.

2. — *Tristan*, marié d'abord à Jeanne de Sorhoette, d'Ustaritz, et ensuite à Marie de Héguy. Il eut deux fils, *Mathieu* et *André*, qui n'ont laissé aucune trace, et une fille, *Angélique*. Celle-ci, après la mort de ses parents, se maria, en 1688, avec Pierre de Castera, qui devint plus tard lieutenant de Labourd.

3. — *Raymond*, d'abord capitaine d'infanterie, devint ensuite vissénéchal des Lannes. Après lui cette charge fut supprimée et les officiers de la maréchaussée en reçurent les attributions.

4. — *Auger*, lieutenant criminel au bailliage de Labourd, eut deux fils, *Mathieu*, lieutenant général de Labourd, et

Jacques, qui fut accusé d'avoir assassiné le lieutenant Pierre de Larre. Réfugié d'abord en Espagne, Jacques put en revenir plus tard et vécut à Ustaritz où il se fit avocat. Il y mena une vie déréglée, et le 7 février 1731 il contracta mariage avec Gracianne Teilletcha. Dans cet acte de mariage les époux firent légitimer un fils et une fille âgés de dix et douze ans. Jacques de Lalande mourut bien vite après et sa descendance s'éteignit rapidement. (*Registres paroissiaux d'Ustaritz*).

IV. — Jacques de Lalande-Berriots, sieur de Luc, écuyer, fut comme son père maître des ports et procureur du roy à Bayonne. D'abord marié à Delle Marie Reignaut, dont il n'eut pas d'enfants, il épousa en secondes noces, en 1672, damoyselle Claude d'Olce, nièce de Mgr d'Olce, évêque de Bayonne. Il en eut quatre enfants : Jeanne, *Jean*, Gabriel et Tristan (1).

Jacques de Lalande et Claude d'Olce moururent à deux jours d'intervalle, probablement en temps d'épidémie, le 17 et le 19 décembre 1689.

V. — Jean de Lalande-Berriots, sieur de Luc, n'avait que 15 ans à la mort de son père ; il ne put donc pas lui succéder dans les fonctions de maître des ports et de Procureur du roy. Cette dernière charge fut concédée à Mathieu de Bats, sieur de Garritz, qui sans doute témoigna une affection particulière au fils de son prédécesseur, et le laissa pénétrer dans son intérieur. On ne peut pas s'expliquer autrement les événements qui suivirent.

Le nouveau Procureur du roi avait une fille unique, Catherine de Bats, un peu plus jeune que Jean de Lalande, et ce dernier ne tarda pas à la remarquer. Il n'était encore qu'étudiant en droit que déjà il la demandait en mariage ; mais les parents lui répondirent qu'ils voulaient attendre encore quel-

(1) Jeanne d'Olce, sœur aînée de Claude, avait épousé Saubat de Golard, et leur fille Françoise de Golard se maria avec Pierre de Lalande-Magescq, suivant contrat du 25 janvier 1680. L'évêque d'Olce intervint dans ce contrat et institua sa petite nièce pour légataire universelle, à la condition que ses enfants porteraient le nom d'Olce. C'est de ce mariage que sont issus les Lalande d'Olce, qui subsistent encore aujourd'hui.

ques années. Sur cette réponse Lalande s'adressa directement à la jeune fille, et celle-ci ne repoussa pas ces avances. De là plainte au grand criminel adressée par le père au Corps de ville de Bayonne :

« Supplie humblement Mathieu de Bats, seigneur de Garritz, conseiller du Roy et son procureur en la sénéchaussée de cette ville, disant que par les informations de la procédure criminelle faite à sa requête contre Jean de Lalande, seigneur de Berriots, il paraît que ledit de Lalande est suffisamment convaincu d'avoir ravi delle Catherine de Bats, fille unique du suppliant. Et qu'il l'a rendue mère d'un enfant dont elle a accouché le 16e du moys de novembre dernier. Et quoyque le suppliant ne doive prendre que des conclusions civiles pour son intérêt particulier, celui de sa fille et de l'enfant, il dira néanmoins qu'il n'y eut jamais d'artifice si noir, ny si malin que celuy dudit de Lalande pour venir à bout de son malheureux et détestable dessein. Car le suppliant et son épouse luy ayant fait connaître qu'il ne leur faisait pas plaisir de voir leur fille et de se rendre assidu auprès d'elle, il la leur fit demander en mariage pour mieux la tromper et s'insinuer dans son esprit, par le sr de Lambert, chanoine de l'église cathédrale, son petit oncle maternel, et par Delle Isabelle d'Olce, sa tante aussi maternelle, Et comme ses démarches ne purent pas lui réussir, il prit le parti de la suborner et de la séduire ; comme il a fait. Ce qui mérite une punition sévère et exemplaire, d'autant mieux que ladite de Bats n'étoit agée que de 16 ans. Aussi les ordonnances royaux veulent que ces sortes de ravisseurs et suborneurs soient condamnés à la mort, et vous l'avez toujours pratiqué en de semblables cas, quoy qu'il n'y eut pas des circonstances si graves ny si atroces que dans le fait dont s'agit » (1).

L'affaire était d'autant plus retentissante que l'inculpé avait pris la fuite, probablement du côté de l'Espagne. Après avoir entendu un grand nombre de témoins, le Corps de ville rendit

(1) Archives de Bayonne, FF. 103.

le 30 septembre 1698 une sentence par laquelle il ordonnait : « Qu'icelluy de Lalande-Berriots serait livré à l'exécuteur de la haute justice pour être par luy conduit sur un tombereau au-devant de l'église cathédrale, pour y demander à genoux pardon à Dieu, au Roy et à la justice ; et de là au-devant de la maison dudit de Bats, pour lui demander aussi pardon ; et de là à la place publique, pour être pendu et étranglé, jusques à tant que mort s'ensuive, à une potence, laquelle pour cet effet y sera dressée, Et au cas où il ne pourrait être appréhendé, que ladite exécution s'en fera en effigie » (1).

Les lois de cette époque permettaient au séducteur d'arrêter toute poursuite, en épousant la jeune fille. Lalande eut recours à cette faculté légale, qui lui permit d'obtenir son absolution et de réaliser le mariage qu'il avait projeté. Il eut plusieurs enfants :

1 et 2. — *Pierre* et *Antoine* durent mourir jeunes, car ils ne succédèrent pas à leur père.

3. — *Jeanne,* resta célibataire.

4. — *Placide,* mariée en 1732 à Bernard, seigneur de Haïtce, à Ustaritz.

5. — *Angélique,* mariée à messire Jean-Valentin de Ferrière, lieutenant-général des armées du roi d'Espagne.

6. — *Marie,* née le 11 avril 1712, prit le voile et fut une des premières compagnes de Melle d'Etcheverry, fondatrice de la maison religieuse d'Hasparren. Elle y mourut à l'âge de 28 ans.

VI. — Placide de Lalande-Berriots, épouse de Haïtce, et sa sœur Jeanne procédèrent en 1755 au partage des biens laissés par leur père. Placide garda pour elle le domaine de Berriots, et Jeanne resta héritière de la maison de Luc, à Bayonne.

Pierre de Haïtce, fils de Bernard de Haïtce et de Placide de Lalande, hérita de Haïtce du chef de son père et de Berriots

(1) Archives de Bayonne, FF. 103.

du chef de sa mère. Depuis lors ces domaines sont toujours restés réunis. Pierre de Haïtce, mort sans enfants en 1798 eut pour héritier son frère, André, chevalier de Haïtce, qui mourut lui-même sans postérité en 1813. Après lui les deux maisons de Haïtce et de Berriots sont revenues par héritage à M. de Laborde-Noguez, qui les possède actuellement.

Constitution de Dot pour Jehanne de Chibau, religieuse au monastère de Ste-Ursule, à St-Esprit-Bayonne, fille de Pierre de Chibau, lieutenant de Labourd, et de Louise de Haïtze. (Acte du 28 août 1628). — ARCHIVES DE BAYONNE, GG., 204, pièce 1.

Au nom de Dieu, soict. — Sçachent tous presans et advenir que cejourd'huy bas escript, pardevant moy notaire royal soubz signé, presans les tesmoings baz nommes, ont esté constitues personnellement; Monsieur Me Pierre de Chibau, lieutenant general au bailiage de Labourt, d'autre part ;

Et Dame Magdelaine Delpechs prieure du monastère Ste Ursule de St Esprict, lès la ville de Bayonne, au dioceze d'Acqs ; Srs Françoise Delpechs, Anne du Fournier et Anne de la Boirie, religieuses dudict monastère ; faisant tant pour elles que pour les aultres religieuses, quy sont à presant et quy par cy-après seront audict monastere ; d'autre :

Lesquelz ont dict que Jehanne de Chibau, fille legitime dudict monsieur Me Pierre de Chibau et de damoyselle Louize de Haïtze, son espouze, illec presante, s'estant, longtemps y a, vouee au service de Dieu, se seroict resolue de son propre mouvement et sans aulcune induction, de se rendre religieuse dans ledict monastere Ste Ursule ; et aiant long temps y a persevere en ceste saincte et pieuse intention, en auroict donne cognoissance ausdicts de Chibau et de Haïtze, ses pere et mere, et les auroict supplies de l'avoir pour agreable ;

Lesquelz, apres avoir donne temps suffisant à ladicte

Jehanne, leur fille, d'y penser ; aiant veu qu'elle perseveroict en ceste resolution auroient condessandu à la volonte de leur dicte fille, et prié ladicte Dame prieure et aultres religieuses dudict monastere de la vouloir recepvoir en icelluy, luy donner l'habit de religieuse, pour s'instruire et se rendre capable pendant l'annee du noviciat, des regles et formes de l'Ordre ; aiant au surplus ledit de Chibau pere, offert dotter sa fille convenablement.

A quoy les Dame prieure et religieuses se seroient condessandues, et prins jour pour recepvoir ladicte de Chibau en religion dans ledict monastère et luy donner l'habit.

Ausquelles mesmes finx ledict de Chibau, pere, a constitué et promis bailler et payer a ladicte Dame prieure et aultres susdictes religieuses pour le dot *(sic)* de ladicte Jehanne de Chibau, sa fille, sçavoir est : les habits et meubles requis et necessaires a ladicte de Chibau, tout ainsy et comme les aultres religieuses ont accoustumé de donner lorsqu'elles entrent en religion ; ensemble la somme de quinze cens livres.

En desduction de quoy lesd. Dame prieure et religieuses ont confessé avoir prins et receu cejourd'huy un peu avant les presans, des mains dudict de Chibau, pere, lesdicts habits et meubles qu'il a envoyés dans ledict monastere, dont elles ont dict et declaré se tenir pour bien contentes.

Plus le mesme de Chibau a presentement baillé, payé et delivré reaulmant et d'esfaict ausd. Dame prieure et religieuses la somme de cent livres tournoiz pour la pention de ladicte Jehanne, sa fille, durant l'année du noviciat ; que lesd. Dame prieure et religieuses ont compté, nombré, prins et receu en leur pouvoir, en quartz d'escus et aultre monnaye ; et d'icelle declaré se tenir pour bien contentes ; et en ont acquitté ledit de Chibau père.

Et quant aux quinze cens livres dudict dot, ledit de Chibau sera tenu les payer ausd. Dame prieure et religieuses, ou à leurs successeresses, sçavoir est :

la somme de cinq cens livres tournoiz, le jour que Jehanne de Chibau fera sa profession, sans interest ny rente

plus cinq cens livres tournoiz, un an apres ladicte profession ;

et les aultres cinq cens livres restantes pour le final paiement, un aultre an aprez et ensuivant ;

avec la rente desdictes mil livres, pour les deux derniers paiemens, à raison de sept et demy pour cent, et l'ung terme n'attendant l'aultre.

Et iceulx termes finis, ledict de Chibau pere pourra estre constrainct au paiement desdictes sommes restantes et rentes d'icelles, s'il en est deues, par toutes voies dheues et raisonables.

Estant accordé qu'en cas que ladicte Jehanne décedde pendant l'annee du noviciat, ou que ne pouvant supporter les regles et austerites dudict Ordre, elle se sentit obligee et constraincte de quitter l'habit et se retirer hors du monastere, en ce cas il ne luy sera loysible, non plus qu'audit de Chibau père, ny ceulx quy auront droit de luy, de retirer ny recouvrer lesd. habitz ny meubles par elle baillés et portés dans led. monastere, non plus que ladicte somme de cent livres baillée et payée pour lad. pention. Ains le tout sera et demeurera acquis en toute proprietté à la communaulté desd. religieuses. Comme aussy en cas de decez de ladicte Jehanne de Chibau, apres lad. profession, en quelque temps que ce soict, ladicte somme de quinze cens livres, habitz et meubles susdicts seront et demeureront acquis en plaine propriété ausd. Dame et religieuses et leurs successeresses ; dont elles pourront faire le recouvrement, sy faict n'a esté, et disposer comme de leur propre patrimoine ; sans que ledict de Chibau ny ses hoirs y puissent rien avoir ny pretandre.

Et a esté aussy convenu et accordé que lesd. quinze cens livres dud. dot seront employees par lesd. Dame prieure et religieuses au proffict de leur communaulté et dudict monastere Saincte Ursule.

Promettant lesd. parties, checun pour son regard, tenir et accomplir tout le dessus, ferme et valable, sans y contrevenir,

à peyne de tous despans, domages et interests. Et à ces finx, ont obligé et hypotéqué, sçavoir led. sieur de Chibau tous et checuns ses biens et causes, meubles et immeubles, presans et advenir, qu'ils ont soubz mis à toutes rigueurs de justices et chescune d'icelles premier sur ce requise, et à quy la cognoissance en appartiendra. Renonçant à toutes recusations, exceptions et moiens à ce dessus contraires ; promis et juré ne venir au contraire.

Faict et passé dans ledict monastere Ste Ursule, avant midy, le vingt huictiesme jour d'aoust mil six cens vingt huict. Presans : Me Augier d'Arnouilh, chanoine de l'Eglize collegialle dudict Sainct Esprit ; et monsieur Me de Haïtze, escuyer, sieur dudict lieu, advocat en la cour, cittoyen dudict Bayonne ; tesmoings à ce requis, quy ont signé à la cedde, avec les parties contractantes et moy.

De Haran, note royal.

Jeanne de Chibau fit profession le 21 octobre 1629, sous le nom de Sœur de la Trinité. Dix ans plus tard, le 24 septembre 1639, elle fut envoyée à Saint-Jean-de-Luz avec plusieurs religieuses de sa communauté pour y fonder une maison d'Ursulines. (*Archives de Bayonne*, GG. 203).

Mémoire sur la Généralité de Bordeaux, dressé par M. de Besons, intendant général de Guyenne, en 1698 (1). — *Extraits concernant le Pays de Labourd.* — Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts, de Pau, t. 33e (année 1905), pp. 202, 209.

La Généralité de Bordeaux fait partie du Gouvernement de Guyenne et Gascogne. (Elle) est composée de : — six Elec-

(1) Louis Bazin, seigneur de Bezons, d'abord conseiller au Parlement de Paris, maître des requêtes et conseiller d'Etat, devint en 1686, intendant de Guyenne. Il mourut à Bordeaux le 9 août 1700.

tions (1) — la Bigorre, qui est un pays d'états ; — le pays de Marsan, pays abonné ; — la Soule et le Labourd, qui ne paient rien et sont voisins de l'Espagne.

Le Pays de Labourd est composé de 40 paroisses, parmi lesquelles il y a de gros bourgs sur le bord de la mer, qui sont plus considérables que de petites villes.

Bayonne et les quatre évêchés suivants, Dax, Aire, Tarbes, Bazas, qui sont dans la Généralité de Bordeaux, sont suffragants de l'archevêché d'Auch. L'évêché de Bayonne se nommait *Lapurdensis* jusque dans le XII[e] siècle, à cause du pays de Labourd qui en est.

M. le duc de Chevreuse (2) est gouverneur de la Guyenne et de la Gascogne. L'on nomme pour l'ordinaire la généralité de Bordeaux *Guyenne*, et celle de Montauban *Gascogne*.

Le Roy, ayant créé des Lieutenants de roy particuliers dans chaque Election, celle de l'élection des Lannes est rempli par M. le marquis de Caupenne d'Amou, qui avait épousé la sœur de M. de Gassion. Il a l'élection des Lannes dans son étendue, le pays de Labourd et celui de Soule. C'est un gentilhomme d'une ancienne noblesse qui demeure dans ses terres, qui sont dans cette étendue.

Il y a plusieurs places fortes en Guyenne, Bayonne est la plus considérable. — M. le duc de Gramont a le gouvernement ; il a aussi la lieutenance générale du pays de Labourd.

Il y a une redoute que l'on nomme *Hendaye*, sur la rivière Bidassoa qui sépare la France de l'Espagne. Cette redoute est vis à vis de Fontarabie et à deux cents pas de la mer. L'on y envoie deux compagnies en garnison. Le commandant de cette redoute reconnait le gouverneur de Bayonne.

L'on a commencé de construire un fort et de faire une bat-

(1) Celles de Bordeaux, Périgueux, Sarlat, Agen, Condom, et celle des Lannes.

(2) Charles Honoré d'Albert, duc de Luynes, de Chaulnes et de Chevreuse, capitaine des chevau-légers de la garde royale, fit la guerre en Hongrie, Espagne et Hollande, reçut le gouvernement militaire de Guyenne en 1696 et le conserva jusqu'à sa mort (1712).

terie, dans le pays de Labourd, à un demi quart de lieu de Ciboure, au dessous du port du Socoa, pour assurer les bâtiments qui sont dans le port et ceux qui sont dans la rade de St Jean de Luz, afin qu'ils ne puissent pas être brûlés par des vaisseaux ennemis. Ce fort n'est que commencé, mais on va travailler à le mettre en sa perfection. La batterie en est faite.

Il y a un Parlement à Bordeaux ; il a dans l'étendue de son ressort le pays de Labourd.

Il y a dans l'étendue de la Généralité de Bordeaux neuf grandes sénéchaussées. — Il y a quatre sénéchaussées moins considérables. — Dans la sénéchaussée de Bayonne, il y a un bailliage particulier pour tout le pays de Labourd, à la réserve des paroisses de Guiche, Bardos et Urt, qui font partie du duché de Gramont.

Il y a une Maitrise des Eaux et Forêts pour toute la Guyenne. Il y a deux sièges d'Amirauté dans l'étendue de la Généralité de Bordeaux, l'un à Bordeaux et l'autre à Bayonne. Il y a un lieutenant à chaque siège et un procureur du roy.

Il y a dans le pays de Labourd un régiment de milice de mille hommes, dont M. d'Urtubie, bailly du pays, est colonel. C'est un gentilhomme du pays d'une ancienne noblesse ; il est lieutenant de vaisseau. M. de Garro, qui est frère de feu M. son père, est lieutenant colonel de ce régiment qui s'assemble lorsqu'on en a besoin. L'on en a mis quelques compagnies sur pied en certaines occasions pendant la dernière guerre. Il est destiné pour la défense de Bayonne. Il y a trois autres régiments de milice dans l'étendue du même gouvernement de Bayonne (1) qui sont obligés de s'y rendre et de marcher quand le gouverneur de Bayonne le trouve à propos. Il y a aussi un régiment de milice dans le pays de Soule.

Il y a un vice sénéchal à Dax pour l'élection des Lannes et le pays de Labourd.

La Cour des Aydes de Bordeaux ni le Bureau des Finances

(1) Ces trois régiments étaient : celui de Béarn, celui du pays de Cize et de Mixe, celui de la seigneurie de Bidache.

n'ont aucune juridiction dans le Marsan, la Bigorre, le pays de Labourd et la Soule. Pour ce qui est du pays de Labourd et de la Soule, il n'y a point d'impositions ordinaires pour le roy. Il y en a eu plusieurs extraordinaires pendant la guerre et il s'en fait quelques-unes tous les ans pour les affaires du pays.

On prend à Bayonne et dans le pays de Labourd les droits de la *Coutume* de Bayonne.

Le papier et parchemin timbré a lieu dans la Généralité de Bordeaux comme dans tout le royaume, à la réserve de Bayonne et du pays de Labourd.

L'on envoie tous les ans de Bayonne et du pays de Labourd plusieurs bâtiments aux pêches de la baleine et de la morue. Ce sont les Basques qui ont commencé à aller à la pêche de la baleine proche l'ile de Finlande et en Groenland en 1605. Et comme ils sont fort éloignés des lieux où ils sont obligés d'aller à la pêche de la baleine et qu'elle serait corrompue avant leur retour, ils ont trouvé le secret de fondre la baleine à la mer, de la mettre en huile et en fanon. Les voyages sont longs et les équipages coûtent plus cher qu'en Hollande. Cela fait qu'il est à craindre qu'ils ne soient point en état de les soutenir et d'envoyer à cette pêche, lorsqu'il n'y aura pas de plus grands droits sur les huiles et fanons venant de la pêche des étrangers que sur celle des Français. Ils envoyent en Terre Neuve à la pêche de la morue. Il y a plus de cent ans que cette ile a été découverte. Ils allaient auparavant à la traque au Canada. Ils y envoyent encore quelques vaisseaux.

Il y a la rade de St Jean de Luz où l'on entre par les mêmes vents que dans la barre de Bayonne. Les bâtiments qui sont mouillés dans cette rade souffrent beaucoup par la grosse mer. Ils se trouvent en danger lorsque les vents cessent tout d'un coup, parce que la mer demeure agitée et que les cables se raguent sur les rochers.

Le Socoa, à demi quart de lieue de Ciboure, est un autre port de mer. Ce sont les habitants d'Urrugne, de St Jean de

Luz et de Ciboure qui l'ont fait il y a plus de 60 ans, voyant que la rade de St Jean de Luz était mauvaise, pour pouvoir mettre leurs batiments à couvert pendant l'hiver, et pour éviter de les envoyer hiverner dans les ports d'Espagne, comme ils faisaient auparavant.

Le port du Socoa est entre des rochers ; il ne faut point de vents pour y entrer. Les batiments qui sont à la rade de St Jean de Luz s'y font haller avec des grelins et des cabestans qui sont sur les digues pour y entrer. Les batiments sont à sec à toutes les marées.

Le pays de Labourd est composé des paroisses qui sont situées au delà de la rivière de l'Adour, près de Bayonne, jusques à l'Espagne. Il y a trente huit communautés dont trente assistent aux assemblées du pays. Trois ont été distraites des assemblées, ne contribuent pas aux affaires du pays et font partie du duché de Gramont. Les habitants du pays de Labourd ne payent qu'une petite redevance au roy. Il n'y a point d'impositions ordinaires pour le roy. Ils ont fourni plusieurs sommes pour les différentes affaires extraordinaires pendant la guerre qui vient de finir. Ils ont un Syndic général qui se nomme dans l'une des assemblées qui se tient, lequel ils continuent pour l'ordinaire pendant trois ans. Ce Syndic du Pays demande permission à M. d'Urtubie, bailly du pays, de faire l'assemblée du *Bilçar* (c'est ainsi que l'on nomme celle du pays). Il lui expose la raison pour laquelle on veut la tenir. Il y a un député de chacune des 30 communautés, qui sont pour l'ordinaire les baïles ou abbés qui sont à la tête de la communauté, comme les maires sont en d'autres endroits. Ces députés rendent compte à leurs communautés des affaires que l'on leur a proposées et se trouvent au jour marqué pour rapporter l'avis de chaque communauté.

Les communautés situées le long de la mer et dans lesquelles beaucoup des habitants vont sur mer sont très peuplées. Le grand commerce de ces paroisses est par mer. Ils se sont

adonnés il y a longtemps d'aller aux pêches de la baleine et de la morue, ainsi qu'il a été expliqué ci devant.

Saint Jean de Luz et Ciboure sont deux gros bourgs sur le bord de la mer qui ne sont séparés que par un pont qui est sur une petite rivière que l'on nomme la Nivelle qui passe entre ces deux bourgs. Il y a quelques bons bourgeois dans ces deux bourgs qui sont ceux qui font armer des bâtiments pour envoyer aux pêches. Il y a un grand nombre de capitaines et maîtres de batiments marchands. Ces deux communautés et celle d'Urrugne ont fait construire le port du Socoa pour mettre en sûreté les bâtiments qui viennent des pêches et qui ne pourraient pas passer l'hiver dans la rade de St Jean de Luz.

Le pays de Labourd est stérile ; il y a peu de blé, très peu de vin ; les terres sont mauvaises et rapportent peu. Les habitants sont obligés de tirer des marchés de Bayonne et de Dax, ou des paroisses de l'élection des Lannes en droiture, ce qu'il faut pour leur subsistance.

Les Basques, qui sont les habitants de ce pays, sont légers, très fidèles pour le service du roy. Ils sont assez bien faits, marchent bien, étant accoutumés d'aller dans les montagnes.

Il se fait des nourrissages dans les paroisses voisines d'Espagne. Il y a des bois.

Ustaritz est le bourg où se tient la justice et où se font les assemblées du Pays.

Plusieurs des habitants de Labourd vont travailler l'été en Espagne, pour la culture des terres et pour toutes les autres choses qui sont à faire. Ils en reviennent l'hiver.

Quand la guerre est entre la France et l'Espagne il se fait un traité de commerce entre les habitants de Bayonne, du pays de Labourd, et ceux des provinces de Guipuzcoa et de Biscaye. Ces traités sont autorisés par les roys. Il y en a un qui s'est fait pendant la dernière guerre et qui contient 12 articles. Cela s'est pratiqué de même pendant les guerres précédentes et a commencé en 1653. Les députés de part et

d'autre s'assemblent à l'ile de la Conférence où l'entrevue des deux rois se fit en 1660. Ils conviennent de tous les articles du Traité que l'on nomme *de bonne correspondance*. Les Espagnols ont besoin qu'on leur conduise de France des bestiaux pour fournir, dans les principales boucheries de la province de Guipuzcoa et de la H^te^ Navarre, une partie de ce qui s'y consomme. C'est une des raisons pour lesquelles ils consentent à ce Traité.

P. YTURBIDE.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE

BAYONNE SOUS L'EMPRISE

ÉTUDES NAPOLÉONIENNES

CX

NAPOLÉON ET LA BARRE DE L'ADOUR

(Suite)

« Quelle est l'espèce de chameau la plus facile à manœuvrer, qui tienne le moins de place ? Quel en est le plan et que devrait-il arriver s'il ne devait avoir pour but que de faire gagner six pouces à un vaisseau de 74 ? Que devra-t-il coûter, s'il lui faisait gagner un pied ? Combien coûterait-il s'il lui faisait gagner deux, trois, quatre et six pieds ? Et quand tous ces plans seront faits, on pourra juger le cas où l'on peut se servir de ces moyens. Les vaisseaux tels que l'on en construit à Anvers peuvent, je crois, être allégés à seize pieds ; il ne s'agirait donc que d'élever ces vaisseaux par le moyen d'un chameau de deux pieds et demi. Le contre-maître croit que ces chameaux ne déborderaient pas de plus de six pieds de chaque côté. Enfin il est un fait : si je demandais que l'on construise à Bayonne un vaisseau de 74 qui ne tirât que dix-huit ou dix-neuf pieds d'eau, c'est-à-dire qu'on pût alléger à ne tirer que treize ou quatorze pieds et demi d'eau, il est clair que le vaisseau serait fort bon : il n'y aurait qu'un inconvénient, c'est qu'il ne tiendrait pas contre le vent. Ne pourrais-je pas, par des moyens

factices, comme, par exemple, en y adaptant une fausse quille, lui fa're franchir la passe et lui ôter cette quille ou chameau lorsqu'il serait en mer. Quant à la Barre de Bayonne, nous avons éprouvé hier que, lorsque le temps est beau, on ne la sent pas, et lorsque la mer est agitée, les bateaux disparaissent tout à fait. Hier, les bateaux pilotes ont passé la Barre sans éprouver un mouvement, on ne la sent qu'avec la sonde, et la frégate l'a passée sans que je m'aperçoive du moment où elle l'a passée.

« Occupez-vous de résoudre ces questions. Faites venir de Hollande des constructeurs de chameaux, et faites faire le plan et prendre les dimensions d'un chameau pour un vaisseau de 74 à construire sur le modèle du *Pluton,* dans le chantier de Bayonne. Il y trouverait de grands avantages. Le bassin de l'Adour a une grande quantité de bois qui ne sont employés qu'à Rochefort; il en coûte trop pour les employer dans ce port, où ils pourrissent. On pourrait construire à Bayonne deux ou trois vaisseaux avec le bois des Pyrénées, et il n'y a pas de doute qu'un chameau fait avec art et allégeance de deux pieds, pourra mettre ces vaisseaux hors de la Barre au milieu de l'été et dans un temps propice. On les chargera ensuite suffisamment pour les mettre en état de se rendre à Rochefort ou à Passages. »

En même temps il faisait mieux encore, car il enlevait le service des travaux de la Barre et du port au génie militaire pour le remettre aux Ponts et Chaussées. Le 19 juillet 1808, veille de son départ de Bayonne, il se rendit encore à la Barre dans sa belle péniche, et avant de la quitter remercia son vigoureux et fidèle équipage qui l'avait si bien servi et qui le voyait pour la dernière fois. Les braves marins levèrent leurs rames et poussèrent tous ensemble le cri de : Vive l'Empereur !

Cependant la question de la Barre de Bayonne continua à intéresser Napoléon. Le 22 septembre 1810 il écrivait de Saint-Cloud au ministre de la marine : « Monsieur le comte Decrès, je vous renvoie le rapport du pilote de Bayonne sur le port du Passages. Faites-moi un projet d'amélioration de ce port, que je donne des ordres pour le fortifier. Il paraît qu'il peut donner refuge à quatre frégates. Je désire avoir des réponses sur les questions suivantes :

« 1° Si un vaisseau de 74 se présentait devant Bayonne poursuivi par des forces supérieures, il n'aurait d'autre moyen de leur échapper que de s'échouer, et dès lors il serait perdu.

« S'il se présentait devant Saint-Jean-de-Luz il y trouverait refuge et serait protégé par les batteries ; il n'aurait rien à craindre, il n'y aurait que l'inconvénient qu'il se trouverait dans un très mauvais mouillage, où la mauvaise saison lui serait funeste.

« Qu'arriverait-il s'il cherchait le port de Passages ? Pourrait-il s'y placer de manière à n'être pas endommagé et à pouvoir sortir dans une autre occasion.

« 2° Etant obligé de transporter les bois de Bayonne pour Rochefort, et ne sachant que faire des Pyrénées, je désirerais transporter au Passages tous les bois de Bayonne. Pourrait-on conduire au Passages un vaisseau de 74, l'armer et l'en faire partir dans des circonstances favorables, même pour un grand voyage ? Pourrait-on y construire un vaisseau à trois ponts ?

« Parlez-moi dans votre rapport de la situation actuelle du port, et ensuite des travaux qu'on pourrait y faire et que comportent les localités. »

Le 1er novembre de la même année il se dispose à envoyer plusieurs convois à destination de Batavia.

Bayonne doit expédier une des corvettes et six bâtiments américains, portant chacun 20 hommes, 1,000 fusils, des sabres et autres objets de cette nature nécessaires à Batavia.

Enfin, dans ses projets continuels de constructions navales, le 1er mars 1811 l'empereur rappelle à l'amiral Decrès les deux frégates commandées à Bayonne, et deux frégates et deux vaisseaux à construire en 1811 et 1812 sur les chantiers du Passages.

Mais les grandes idées de Napoléon furent interrompues par la fatale campagne de Russie, et ses prodigieuses facultés employées entièrement à la reconstitution des armées avec lesquelles il devait faire les immortelles campagnes de Saxe et de France.

CXI

UN BAYONNAIS SUR LES PONTONS ESPAGNOLS

Un Bayonnais sur les pontons espagnols. — Le lieutenant de vaisseau Dauriac. — La *Vieille Castille*. — Projet d'évasion. — Une tentative hardie. — Héroïque défense. — Le ponton à la côte. — Délivrance des prisonniers.

Au nombre des drames les plus émouvants de la sanglante guerre d'Espagne, il faut placer en première ligne l'évasion en masse des prisonniers français relégués depuis deux années à bord du ponton la *Vieille Castille,* mouillé dans la rade de Cadix.

Quoique le sujet soit des plus curieux, il a été si souvent raconté soit par des témoins oculaires, soit par les historiens, que nous l'aurions cependant passé sous silence si un Bayonnais, le lieutenant de vaisseau Dauriac,

n'eut joué un des principaux rôles dans cette merveilleuse évasion.

Dans une autre étude que nous lui consacrerons un jour, nous raconterons avec détail la vie et les hauts faits de ce vaillant marin. Ici nous nous contenterons de dire que fait prisonnier au Rio de la Plata, au cours d'une expédition dont Napoléon lui-même, alors à Bayonne, lui avait confié le commandement, il eut le malheur de tomber entre les mains des Espagnols, qui lui firent traverser de nouveau l'Océan et l'enfermèrent dans l'un des nombreux pontons qu'ils avaient à Cadix et qui furent le tombeau d'un si grand nombre de Français.

En effet, le corps entier du général Dupont, capturé à Baylen par une violation de la capitulation, les équipages de l'escadre de l'amiral Rosily, qui furent obligés de se rendre à Cadix, et beaucoup d'autres prisonniers faits pendant cette guerre, avaient été internés à bord de ces vieux navires où, manquant de vivres et même d'eau, ils mouraient par centaines. Les officiers, un peu mieux traités, avaient été rassemblés à bord de la *Vieille Castille*, mais n'en soupirèrent pas moins ardemment vers la liberté.

Sur ces entrefaites, le corps d'armée du maréchal Victor, qui vint mettre le siège devant Cadix, porta à son comble la soif de délivrance des malheureux Français. Ils entendaient tous les jours le canon et voyaient les Français remuer la terre pour la construction de leurs batteries. De plus, le 7 mars 1810, vers les 10 heures du soir, il s'éleva une tempête si furieuse que vingt bâtiments marchands, trois vaisseaux de guerre espagnols, un vaisseau de guerre portugais et un brick de guerre anglais furent jetés à la côte où ils devinrent la proie des Fran-

çais. La prise du fort de Matagorda détermina enfin une douzaine de marins et huit officiers de marine parmi lesquels était le lieutenant de vaisseau Dauriac, sur le ponton la *Vieille Castille*, à faire un effort pour s'échapper.

Il s'agissait d'enlever le ponton lui même, car la distance était trop grande pour pouvoir franchir à la nage l'espace de mer qui le séparait de la côte. On confectionna une voile pour aider à la dérive du ponton lorsque ses amarres seraient coupées. Mais il fallait attendre que le vent et la marée fussent favorables et le moment propice arriva le 15 mai 1810. Les cables sont coupés en effet, et une bande de conjurés s'empare du poste de soldats espagnols commandé par un sergent et prit les fusils après avoir enfermé les soldats à fond de cale.

Ces préparatifs terminés, la *Vieille Castille* se mit en marche aidé par une forte brise et une haute marée. On craignait la canonnière et la gabarre de garde qui auraient pu manœuvrer dans la rade, mais elles ne bougèrent pas et on fut seulement attaqué par trois barques anglaises qui s'avancèrent en tirant des coups de fusil auxquels on riposta. S'étant approchés du bord sans discontinuer la fusillade, les officiers et les soldats qui étaient sur le pont commencèrent à lancer des gueuses et des boulets qui servaient de lest, sur cette barque. favorisés par la position élevée du ponton, si peu lesté qu'il s'élevait à environ vingt-cinq pieds au-dessus du niveau de l'eau. Un amas de projectiles du poids de cinquante livres, jetés de si haut par des hommes décidés à mourir plutôt que de se rendre, dut nécessairement estropier des Anglais qui se trouvaient sous leur volée. Des cris plaintifs annoncèrent bientôt que plusieurs d'entr'eux étaient blessés. Les

Anglais voyant cette résistance et l'inutilité de leurs efforts, prirent le parti de gagner le large. On perdit dans cette escarmouche M. Moreau, lieutenant de vaisseau, qui avait pris la direction de la manœuvre.

La brise assez forte qui s'était élevée pendant que l'on coupait les cables, opération qui fut retardée par le défaut de scie, cessa entièrement et laissa le ponton à la merci de la marée qui, n'étant pas assez vive pour le porter hors du canal, fit craindre que le courant ne l'amenât sous le feu du fort Puntalés, occupé par les Espagnols. Ce contretemps jeta un moment la consternation parmi les fugitifs, mais la prévoyance et l'activité des officiers de marine dissipèrent au même instant toutes les alarmes. Ils firent aussitôt monter sur le pont quelques couvertures et des hamacs qu'ils attachèrent de manière que le faible vent qu'il faisait alors put enfler les couvertures et faciliter le moyen de sortir du canal. Cette inspiration fut secondée par le retour du vent qui devint aussi largue qu'au moment du départ de la grande rade. Vers les onze heures du soir, le 15 mai 1810, on eut enfin le bonheur d'échouer sous la protection d'une nouvelle batterie que l'armée française venait de construire depuis peu de jours, et dans un lieu où l'ennemi ne pouvait guère être inquiétant, sans courir lui-même le risque d'être coulé à fond.

Les prisonniers passèrent la nuit à construire un radeau et à se garder militairement pour éviter toute surprise. On peut juger avec quelle impatience ils attendirent le jour. « Nous le vîmes poindre, dit un des acteurs de ce drame, à cinq heures et demie, mais c'était le moment du jusant. Le retard mis à couper les cables et l'inconstance du vent avaient singulièrement contrarié les opérations dirigées par les officiers de marine. Au lieu d'échouer

à trois pieds d'eau, nous eumes la douleur d'en trouver cinq et demi. Le vaisseau ne flottait plus, et nous touchions à marée *étalle*. La mer, d'ailleurs, était fort agitée et clapoteuse. Cette différence de profondeur, d'après notre erreur d'estime, fut, pour beaucoup d'entre nous, un grand sujet d'alarme, car sur plus de sept cents personnes que renfermait le ponton, la moitié ne savaient pas nager et il y avait à bord vingt femmes et plusieurs enfants. »

Le radeau qui devait servir de va-et-vient au moyen de plusieurs piquets fichés en terre par des nageurs du ponton, et retenu par des cables, était venu à se disloquer dans un trajet à terre, cet accident fit passer ceux qui ne savaient pas nager de l'espérance la plus douce au désespoir le plus cruel. Chacun imaginait un moyen de se sauver quel qu'il fut. Ceux qui savaient nager profitèrent de la marée basse pour se rendre à terre, tandis qu'il ne restait aux autres d'autre ressource que de se confier à la Providence. Les uns assemblaient des planches et des tonneaux et se confiaient à cette frêle embarcation ; d'autres plus téméraires ou plus pressés encore de se soustraire à l'esclavage, saisissaient des planches et se laissaient aller à la dérive. Souvent le courant ou le vent de terre les entraînait en pleine mer au lieu de les porter vers le rivage

Cependant le danger était imminent, les prisonniers se trouvaient sous le feu du port Puntalés, des canonnières espagnoles et de deux bombardes anglaises sans pouvoir sortir de leur position. Le Gremet, adjudant-major de la 5e légion, allait exposer sa femme, sa fille, et une jeune sœur de sa femme, sur des planches qu'il venait de clouer à deux tonneaux, lorsque le chef d'escadron Tourras, du

10e dragons, qui s'était sauvé à la nage, aborda le ponton vers les huit heures du matin et vint ranimer les esprits par ces paroles : « Messieurs, rassurez-vous, ne vous jetez pas à la mer, M. le maréchal duc de Bellune a donné ordre de vous envoyer des barques, on les chargeait sur des voitures pendant que je partais du Fort-Royal. »

Cette heureuse nouvelle ramena la confiance, et cependant la canonnade fut beaucoup plus vive que le matin. Chacun attendait son salut avec impatience. Le chef d'escadron était resté peu de temps à bord. Cette attente ne fut pas vaine ; une heure après son départ on vit une voiture attelée de huit chevaux se diriger vers le bord de la mer, et l'on mit à flot une embarcation.

Il serait difficile de rendre les sensations que produisirent sur les prisonniers l'approche de cette barque, la vue des Français armés ; la joie agitait tous les cœurs ; on l'exhalait par mille acclamations, c'était le délire de l'espoir réalisé. Un grand nombre de nageurs exercés, au nombre de six cents environ, suivaient la barque ; leur secours était essentiel pour accélérer le débarquement, qui s'opéra en commençant par les femmes et par les enfants. Mais l'empressement que tous voulaient mettre à se soustraire à la pluie de bombes qui partaient des bâtiments ennemis, occasionna un grand désordre. Chacun se précipitait dans la barque et essayait d'emporter le peu d'effets qui lui restaient, peu s'en fallut qu'elle ne chavirat sous le nombre. Une seconde embarcation vint heureusement mettre fin à cette confusion, qui pouvait devenir funeste.

Une heure après il en arriva deux autres. Enfin tous les prisonniers touchèrent la terre tant désirée. « Etourdis par notre délivrance, nous paraissions sortir d'un rêve ;

mais bientôt nos sens ranimés nous firent sentir toute l'étendue de notre bonheur. Nous étions dans les bras de nos libérateurs, de nos frères d'armes, qui se dépouillaient avec joie de leurs vêtements pour nous en revêtir. »

Le débarquement se termina le 16 mai, à deux heures de l'après-midi, sous le feu du fort Puntalés, des canonnières espagnoles et des bombardes anglaises qui tiraient à toute volée. Mais les prisonniers étaient sous la protec tion d'une batterie française, et quelques pièces d'artillerie légère placées sur la côte ripostaient à l'ennemi et amortissaient son feu. Qu'on se figure cinq à six cents personnes entassées, menacées par une pluie de bombes et de boulets qui, par un heureux hasard, passaient sur leurs têtes. Dans un débarquement si long et si pénible, on n'eut à déplorer que la perte de dix à douze personnes.

Le ponton la *Vieille Castille*, séjour de douleurs accumulées sur les Français pendant dix-sept mois et quatre jours, fut livré aux flammes aux acclamations de l'armée.

Les prisonniers furent envoyés à Séville, où ils furent passés en revue par le maréchal Soult, duc de Dalmatie. Après avoir été habillés et équipés, ils furent divisés en deux colonnes et envoyés en France. Le lieutenant de vaisseau Dauriac, qui avait été un des principaux acteurs de ces événements vint à Bayonne, et ne tarda pas à être replacé sur les vaisseaux de la marine impériale, où il continua de se distinguer.

CXII

LE RÉGIMENT DES TIRAILLEURS-CHASSEURS DE LA GARDE IMPÉRIALE

La jeune garde. — Le capitaine Rattier et sa correspondance. — Le régiment des tirailleurs-chasseurs à Bayonne. — L'uniforme. — Entrée en Espagne. — La garnison de Lérida. — Les belles Espagnoles. — A Vittoria. — La promenade. — A Valladolid. — Retour à Bayonne.

Tous les corps, si nombreux, de la garde impériale, prirent part à la guerre d'Espagne, et par conséquent passèrent par Bayonne à diverses reprises, soit en allant soit en revenant de la Péninsule et souvent même y firent un séjour plus ou moins long. C'était à Bayonne, en effet, que les corps s'arrêtaient pour visiter sérieusement leur équipement et leur armement, prendre leurs cartouches, car de l'autre côté de la Bidassoa on allait trouver l'ennemi. C'est ainsi que le régiment des tirailleurs-chasseurs passa par notre ville comme les autres, et un de ses officiers, le capitaine Rattier, nous a conservé dans ses intéressants souvenirs les faits les plus saillants des campagnes de son régiment.

Les tirailleurs-chasseurs partirent de Paris dans les premiers jours de mai 1810, le 15 il était à Poitiers et devait faire un séjour à Angoulême, Bordeaux, Mont-de-Marsan et Bayonne. Ils arrivèrent dans cette ville le 5 juin, mais avant de les voir partir pour l'Espagne, nous donnerons une description sommaire de l'uniforme porté par cette belle jeunesse qui devait revenir si étrangement diminuée de la sanglante guerre qu'elle allait soutenir.

L'uniforme était celui des tirailleurs-grenadiers, sauf

les différences suivantes : les retroussis étaient garnis d'aigles en drap vert, la patte d'épaule était en drap vert avec liseré écarlate, le shako noir, garni seulement d'un aigle couronné, d'un cordon blanc et d'un pompon vert, en boule, pour tous les régiments.

Les sous-officiers de la jeune garde, attachés au corps des chasseurs, portaient le même uniforme que les soldats, avec les galons en chevrons sous les parements en pointe.

Dans tous les temps les shakos des sous-officiers furent garnis de jugulaires et de cercles en cuivre à la visière, de cordons en or et laine verte, d'un galon d'or en haut du shako des sergents. Les sergents-major avaient un second galon d'or au-dessous du premier. Ils ont toujours porté les épaulettes à franges entièrement vertes pour les soldats, mélangées d'or pour les sous-officiers de la vieille garde.

Le 7 juin 1810, le régiment des tirailleurs-chasseurs partait de Saint-Jean-de Luz et traversait la Bidassoa. Le matin même de son départ il rencontra le général gouverneur de Lérida avec des officiers au nombre de 400, qui se rendaient prisonniers en France. On remarqua que les officiers d'un régiment suisse, qui en faisaient partie, avaient conservé leur épée, tandis que les Espagnols ne l'avaient pas.

Arrivé à Vittoria le 14 juin, on y trouva un bataillon de conscrits grenadiers faisant partie de la garnison. Là commença la vie fatigante et périlleuse à la fois, qui consistait à courir sans cesse après les guérillas qui, ne tenant nulle part, se reformaient aussitôt dispersés.

« Nous voyons, chaque soir, les petites mais belles Espagnoles à la promenade. Les prêtres ont soin de les

escorter, ce qui les rend inabordables et très méchantes. Si on se permet d'en saluer, on est payé d'une grimace ou de sottises. Elles nous disent, chez elles, en riant des dents, que nous sommes des brigands. Les habitants regrettent beaucoup les cloches qu'on transporte en France. En mon particulier je trouve cela bien impolitique, et ce n'est pas seulement ceci que je désapprouve. »

En 1811, le régiment de tirailleurs-chasseurs devient 3e de voltigeurs de la garde et est envoyé à Valladolid. C'est pendant son séjour dans cette ville qu'il donne quelques renseignements sur l'alimentation dans cette partie de la Péninsule : « Je mange des châtaignes d'Espagne ; nous nous en servons à chaque repas, que nos cuisiniers font rôtir. Nous les payons 5 à 6 sols la livre, et les sèches 8 à 9 sols. Les pommes de terre coûtent 3 à 4 sols la livre, encore n'en trouve-t-on que dans le Nord de l'Espagne et en très petite quantité. Les Espagnols méprisent trop ce légume, ils préfèrent le chocolat pour déjeuner, dîner et souper. Leur nourriture se réduit à très peu de chose, étant extrêmement sobres. Le pain, qui est très bon, n'est pas plus cher qu'en France. Nos soldats font partout notre cuisine ; il y a ici quelques traiteurs français, mais pour dîner passablement il faut payer 12 francs. »

Le régiment contribua au ravitaillement de Ciudad-Rodrigo, opération qui a été si bien racontée par le général Thiebault dans ses *Mémoires*. Le 1er novembre Rattier passe adjudant major au 1er régiment de voltigeurs de la garde impériale. Le 12 il partit pour Bayonne afin d'aller chercher des effets pour le régiment. L'avancement se faisait vite dans la jeune garde, du moins pour quelques-uns. Voici ce qu'en dit notre officier, non sans une légère pointe d'amertume :

« Je remplace un jeune homme fait capitaine il y a quatre mois, qui était simple chasseur lorsque je suis venu dans la garde ; il était dans la compagnie que je commandais en l'an XII, lorsque le capitaine et le lieutenant se trouvaient détachés à Boulogne. Il faisait au moins, chaque semaine, quatre jours de salle de police ; il jouit de la plus mauvaise réputation, ayant volé, assassiné, violé, etc. Du reste il est superbe homme et grand farceur ; voilà ses qualités.

« Un autre jeune homme de vingt-six ans, qui a sept ou huit ans de service, passa lieutenant-colonel dans la garde ; son père n'est cependant qu'un général de brigade. Trois ou quatre de nos cadets passent aussi lieutenants-colonels. De plus anciens que moi, officiers distingués, restent comme moi, ce qui me fait prendre mon mal en patience, mais cependant ne me console pas. »

Mais la garde impériale allait rentrer en France pour aller périr presque toute entière dans la campagne de Russie. Dans une lettre qu'il écrivait à son père, il lui annonçait son départ pour Bayonne, où il pensait arriver du 10 au 15 décembre, et il se proposait d'écrire aussi à un oncle qu'il avait dans notre ville. Il croyait y rester environ une quinzaine de jours, ce qu'il trouvait bien court. « Un capitaine du 3e, de mes amis, militaire comme ma poche, passe adjudant-major aux chasseurs. Nous voyagerons ensemble et désirons partir bien vite, nos chevaux n'ayant ici qu'une petite demi-ration par jour. La cavalerie est traitée de même, ainsi que celle qui passe ici, venant de France. Leurs chevaux tombent sur la route. L'Espagne est le tombeau de tous. Tout le monde y perd son latin. »

Bientôt les régiments de la jeune garde furent rappelés d'Espagne pour se préparer à faire la campagne de Russie.

Le 3e de voltigeurs arriva à Bayonne le 13 mars 1812, et repartait le 16 pour Paris, où il devait arriver le 16 avril.

« J'avais obtenu la permission pour passer en Ardèche, dit le capitaine Rattier dans une lettre datée de notre ville, mais il fallait être rendu dans la capitale le 15 avril, ce qui m'a empêché de la prendre. Je n'aurais pu passer auprès de vous qu'une huitaine.. ..

« On nous a fait mille difficultés à la frontière et à Bayonne pour l'entrée de nos bagages. Des cadenas ont été cassés, des serrures ont été enfoncées, celle de ma malle l'a été parce que j'avais été obligé de marcher en avant. J'ai été obligé de courir pendant deux heures pour faire entrer quelques aunes de drap appartenant au corps. Ce soir on nous a arrêté quatre cents aunes de coutil de France pour le soldat, je ne sais si on ne les confisquera pas? Qui servons-nous? Que faut-il faire? Bientôt on nous dépouillera ; bientôt on nous fera payer pour l'insupportable commerce qu'on nous fait faire.

« On nous a ôté aujourd'hui les fourgons de nos portemanteaux (par ordre de l'Empereur). Il faut que nous nous procurions des transports à nos dépens. De quel côté que nous nous tournions, nous ne sommes pas heureux.

« Nous ne sommes pas très contents d'aller en Pologne ; mais si nous avons une guerre avec la Russie, elle aura une fin, tandis que celle d'Espagne n'en aura pas pour nous, si on la continue de cette manière. »

La campagne eut, en effet, une fin pour la jeune garde, mais ce fut la destruction presque totale de ces magnifiques régiments que Bayonne avait vu passer à diverses reprises. De toute cette brillante jeunesse il ne restait plus, au commencement de 1813, que quelques soldats éclopps.

CXIII

UN DIRECTEUR DE PARCS

Le général baron Bourgeat. — Un commandant de parc d'artillerie. — A Séville et à Grenade. — Départ pour la France. — Une attaque de Mina. — Pillage des bagages. — Une curieuse relation. — Les pertes.

Une armée d'occupation qui devait stationner en Espagne pendant de si longues années, nécessitait un nombreux état-major. Les sièges qu'il fallut faire et qui sont devenus célèbres, demandèrent beaucoup d'officiers appartenant aux armes spéciales, et l'artillerie et le génie furent représentés par leurs meilleurs généraux. Le général baron Bourgeat fut de ceux-là, et ce fut lui qui dirigea les parcs d'artillerie de l'armée d'Andalousie.

Le cadre restreint de ces études ne nous permet pas de nous étendre sur les premières années de la vie militaire de ce brave officier de la Révolution et de l'Empire, et nous ne le prendrons qu'au moment où, comme colonel, il fut nommé, le 9 janvier 1808, directeur du parc d'artillerie du corps d'observation des côtes de l'Océan, qui se formait à Bayonne sous le commandement du maréchal Moncey.

Il arriva dans notre ville vers la fin de février, et ayant trouvé le maréchal et son corps d'armée déjà parti pour Madrid, il se hâta d'aller le rejoindre dans cette dernière ville. Mais il fut bientôt réclamé par le maréchal Bessières, qui lui donna le commandement de l'artillerie de son armée. Après la bataille de Médina del Rio Seco, il était nommé général de brigade et passa au 6e corps sous le commandement du maréchal Ney. Des dissentiments

entre le directeur du parc et son illustre chef le fit changer de corps, il passa au 3e, commandé par le maréchal Soult.

Il se rendit à Séville, où il eut fort à travailler pour préparer l'artillerie aux sièges importants que le duc de Dalmatie méditait.

Le général Bourgeat, devenu baron d'Empire sur la demande du duc de Dalmatie, était très fatigué par les rudes sièges que venait de faire l'armée d'Andalousie, et il fut envoyé, pour se reposer, à Grenade, où il prit le commandement de l'artillerie du 4e corps. Il y résida sept mois, et c'est là qu'il commença à annoncer son intention de prendre sa retraite. Mais Napoléon ne voulut pas se priver encore des services de cet habile général, et lui donna le commandement en chef de l'artillerie du 11e corps de l'armée de Russie. Ce fut alors que le général quitta Grenade, en mars 1812, pour se rendre en France, en passant par Madrid, Burgos et Vittoria.

Cette dernière phase du séjour du général Bourgeat en Espagne est particulièrement intéressante. L'Espagne, disent ses biographes J. Rey et E. Remy, était alors sillonnée de partisans prêts à attaquer les convois et les voyageurs. Bourgeat et son aide de camp, le capitaine Pernet, suivirent à Vittoria un convoi escorté du 7e bataillon polonais pour trouver, au besoin, une protection efficace en cas d'agression des bandes espagnoles. Cette précaution n'était point inutile ; le convoi fut attaqué dans les défilés de Salinas ; l'escorte fut décimée, le capitaine Pernet grièvement blessé, le général fort contusionné. Presque tous les chevaux, ainsi que tous les bagages, furent enlevés, et sans un blockhaus qui se trouva providentiellement à l'entrée de la gorge, la petite troupe était entièrement anéantie.

Bourgeat arriva quelques jours après à Bayonne sans bagages et sans voiture ; il prit la poste le lendemain même pour se rendre à Paris, et laissa à l'hôpital son fidèle aide de camp qu'il ne devait plus revoir et qui allait être obligé, par ses dangereuses blessures, à renoncer au brillant avenir que faisait présager son passé. Laissons la parole au capitaine Pernet, qui racontera mieux que nous ne pourrions le faire, cette tragique aventure :

« Après être resté à Grenade 7 ou 8 mois, mon général reçut l'ordre de se rendre à l'armée de Russie.

« *1812. Avril, 9.* — Nous nous mîmes en route en passant par Jaen, Andujaz, Madrid, Valladolid et Vittoria. Nous faisions partie d'un convoi de prisonniers espagnols, de malades évacués en France, escorté par le 7e bataillon polonais, qui allait rejoindre l'armée allant en Russie. Le 9 avril 1812, nous partîmes le matin de Vittoria. Notre colonne étant arrivée dans les gorges de Salinas, elle fut vivement attaquée par la bande du général espagnol Mina, qui nous tua beaucoup de monde, égorgea nos malades, délivra les prisonniers espagnols, s'empara de tous nos bagages, voitures, et nous poursuivit jusques sous la protection d'un blockhaus armé de deux canons qui se trouvait à l'entrée de la gorge, sur une hauteur, près de la route. Les ennemis, au nombre de dix à douze mille hommes, étaient embusqués dans les bois et les gorges. Dans cette action je reçus une balle qui entra plus de six pouces dans mon épaule droite et se logea le long de l'os du bras, où elle causa des esquilles ; deux autres balles mirent mon chapeau en lambeaux, dont une me blessa légèrement à la tête ; j'eus un cheval tué sous moi ; en ayant monté un second, il eut une cuisse traversée par une balle et en périt. Je perdis tous mes effets qui étaient

dans le fourgon de mon général, lequel renfermait aussi tous les siens et qu'il perdit, ainsi que sa calèche et ses chevaux de trait.

« Perdant beaucoup de sang, j'entrai dans le blockhaus où je fus pansé. Notre colonne se reforma pour marcher en avant, nous rentrâmes dans la gorge où nous avions été attaqués ; les ennemis s'étaient retirés dans les montagnes où nous passâmes librement. Au bout de cinq jours j'arrivai à Bayonne et entrai de suite à l'hôpital. Le même jour, entre Saint-Jean-de-Luz et Bayonne, je fus atteint d'une forte hémorragie par ma blessure. Des chirurgiens, qui faisaient partie du convoi, me donnèrent leurs soins et eurent bien de la peine d'arrêter cette hémorragie.

« Dès le lendemain de notre arrivée à Bayonne, mon général prit la poste et se rendit à Paris et de là à Dresde, pour commander l'artillerie du 11e corps d'armée qui s'y formait ; ses domestiques, avec ses chevaux, se mirent en route pour le Rhin, emmenant le cheval qui me restait, les deux autres ayant été tués à Salinas.

« Arrivé à l'hôpital, je fus soigné et pansé. Au bout d'un mois, ma blessure était à peu près guérie..... Je ressentais des faiblesses dans mon bras droit et une forte gêne dans ses mouvements. Craignant de ne pouvoir continuer mon service d'une façon active, je sollicitai ma retraite..... J'obtins provisoirement l'autorisation d'entrer dans mes foyers. J'étais en correspondance avec mon général. Je lui fis part de mes dispositions en lui témoignant tout le regret que j'éprouvais de ne pouvoir le rejoindre et en le remerciant de toute la confiance et de l'affection particulière dont il m'avait honoré. »

Avant de quitter Bayonne, le général Bourgeat établit

un état de ses pertes aux gorges de Salinas. Elles se montaient à la somme importante de 12,718 fr. ; ils ne restait plus de tous ses bagages et de son superbe équipement que des effets courants, son cheval de voyage et celui de son aide de camp.

Ce ne fut pas là d'ailleurs le seul exploit du célèbre Mina. Des convois beaucoup plus importants furent pris et pillés par lui, et nous nous occuperons bientôt de ce chef de guérillas et de ses nombreux bataillons.

CXIV

L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE DANS LES LANDES

Napoléon appelle Joséphine à Bayonne. — Départ de Bordeaux. — Le préfet des Landes. — Arrivée à Mont-de-Marsan. — Les moutons mérinos. — Présents de fleurs. — Saint-Paul-lès-Dax. — Joséphine et les sœurs de Charité. — Un régiment de marche. — Les Landes. — Arrivée à Bayonne.

Le roi et la reine d'Espagne s'approchant rapidement de la frontière, l'empereur jugea que le moment était arrivé de faire venir Joséphine, qu'il avait laissée à Bordeaux, car personne mieux qu'elle n'était à même de recevoir les vieux souverains. Il lui écrivit le 23 avril, et tout en lui annonçant l'heureux accouchement de la reine Hortense, il lui disait : « Tu peux partir le 26, aller coucher à Mont-de-Marsan et arriver ici le 27. Fais partir ton premier service le 25 au soir. Je te fais arranger une petite campagne à côté de celle que j'occupe. » Il est facile de deviner qu'il s'agissait du domaine de *Saint-Michel,* dont l'empereur avait fait l'acquisition en même temps que du château de Marrac.

Le 26, en effet, à cinq heures du matin, elle quitta Bordeaux et prit la route de Langon escortée jusque dans cette ville par la garde d'honneur à cheval. Un peu avant qu'elle ne montât en voiture, les autorités eurent l'honneur de lui présenter leurs hommages, auxquels elle répondit avec sa bonté et sa grâce habituelle. Elle fut accompagnée jusqu'à Langon par le préfet.

En sortant de Roquefort l'impératrice fut reçue par le préfet des Landes qui, se trouvant à Bayonne, avait appris un peu tard son départ de Bordeaux. Il voulut l'escorter lui-même en galopant à sa portière, mais Joséphine exigea qu'il montât dans une voiture qui précédait la sienne et où se trouvaient déjà le général Ordener, son premier écuyer, et ses chambellans de Beaumont et Dumanoir.

A une lieue de Mont-de-Marsan on trouva la garde d'honneur à cheval des Landes, dont le commandant se plaça aussitôt à la portière de la voiture impériale. Joséphine, ayant avec elle Mmes de Montmorency et Maret, arriva à neuf heures du soir à Mont-de-Marsan. Une foule considérable se pressait sur son passage ; la ville était illuminée, ainsi que l'arc de triomphe. Son des cloches, salves d'artillerie, démonstrations d'amour et de dévouement, rien ne manqua, et tout fut semblable à ce qui s'était passé à l'arrivée de Napoléon. Joséphine fut conduite aux appartements qu'il avait lui-même occupés peu de jours auparavant dans la maison Papin et où Mme Duron, fille du sénateur Papin, lui fut présentée, et fut invitée par elle à souper, ainsi que le préfet.

Le départ devait avoir lieu le lendemain à six heures du matin, et un peu avant toutes les autorités furent admises à l'audience de Sa Majesté, et lui furent présen-

tées par son chambellan, M. de Beaumont. « Au moment où l'on allait monter en voiture, M. le Préfet a prié Sa Majesté dont la bienfaisance et la générosité ont donné naissance à la bergerie des Landes, de vouloir bien jeter un coup d'œil sur une portion d'un troupeau de mérinos qui avait été conduit sous ses croisées. Sa Majesté a paru satisfaite du bon état de ces animaux, du bélier surtout, et a prouvé, par les détails dans lesquels elle a bien voulu entrer, qu'elle prend beaucoup de part à la science pastorale. »

Le cortège impérial se mit en marche « mais, disent les souvenirs du temps, en reprenant le récit du passage de Sa Majesté l'impératrice dans le département des Landes, nous rétablirons un fait que nous avons omis : c'est qu'en entrant dans son appartement, Sa Majesté y fut complimentée par une réunion de jeunes demoiselles qui lui présentèrent des fleurs qu'elle voulut bien agréer. Cette jolie députation fut accueillie avec bonté et reçut avec plaisir une leçon remarquable d'affabilité. »

En traversant la commune de Saint-Pierre, on trouva la route entièrement jonchée de fleurs et de verdure, la voiture de Joséphine était conduite par le sieur Lesgourgues, maître de poste, et arriva bientôt à Tartas Là il y eut une réception générale des autorités de l'arrondissement. Toutes les rues étaient semées de fleurs et les façades des maisons décorées de guirlandes. La voiture relaya à Pontonx et l'impératrice arriva à midi à Saint-Paul-lès-Dax, où elle descendit dans la maison du sieur Loustalot, adjoint au maire de Saint-Paul, pour y prendre un léger repas. Les habitants de Dax et ceux des communes voisines s'y étaient rendus en grand nombre. Il y eut comme toujours présentation officielle, et pendant ce temps la

cour et les jardins de M. Loustalot furent bientôt remplis d'une foule considérable. Après le déjeuner douze jeunes demoiselles de Dax, ayant à leur tête Mlle Pémolier, complimentèrent l'impératrice et lui présentèrent une corbeille de fleurs. Sa Majesté en ayant remarqué quelques-unes, permit que ces demoiselles se chargeassent de lui procurer des pieds et des graines des fleurs qu'elle indiqua. Ils lui furent, en effet, adressés au château de Marrac par Mlle Pémolier.

Du salon où elle avait déjeûné, Joséphine se rendit à sa voiture en traversant une haie formée par les fonctionnaires civils et militaires et dans laquelle on remarquait les sœurs de la Charité chargées de l'hôpital de Dax. « J'aime beaucoup les Sœurs de la Charité, dit l'impératrice en leur adressant la parole, et M. le Préfet sera chargé de leur donner, pour les pauvres, un souvenir de ma part.

« Un régiment d'infanterie se trouva sous les armes lorsque Sa Majesté arriva à Saint-Paul ; s'étant aperçue que quelques soldats étaient en punition, elle fit dire à l'officier que si les fautes n'étaient pas bien graves, elle désirait qu'il fut fait grâce aux coupables.

« A ce trait, qui caractérise si bien notre souveraine, nous ajouterons qu'ayant remarqué dans sa route plusieurs soldats couchés sur le bord du chemin, elle envoya à plusieurs reprises ses coureurs pour leur porter des pièces d'or et du vin : « Donnez celà de ma part à ces braves gens. C'est avec peine que je les vois si fatigués. »

Le voyage continua sans incident. A sept heures et demie on approchait de Bayonne, et ce ne fut pas sans plaisir que l'on vit cesser l'éternelle monotonie des Landes, surtout si l'on se reporte à la description qu'en fait Mlle Avrillion, première femme de chambre de l'impéra-

trice : « Nous traversons les Landes, dit elle dans ses *Mémoires*, c'est-à-dire un véritable désert qui ne produit absolument que de la résine et du liège. On est stupéfait quand on n'a vu que les riches et belles provinces du Nord et de l'Italie, à l'aspect d'un pays aussi aride, où croissent seulement des pins et le chêne liège. Les habitants sont en très petit nombre, et présentent aux yeux le symbole de la plus affreuse misère. Ils sont en général recouverts d'une peau de mouton, et je n'ai pas besoin d'ajouter qu'ils marchent sur des échasses. Il est telle saison de l'année, nous dit-on, où il serait impossible d'aller autrement. Nous les crûmes facilement, car bien que la saison ne fut pas précisément mauvaise, nos voitures s'enfonçaient dans le sable jusqu'à l'essieu, et il fallut atteler douze chevaux à chacune d'elles pour qu'elles puissent charrier au pas. »

Mais le cortège arrivait à Bayonne et nous l'abandonnerons ici, car dans une étude précédente nous avons donné la relation de l'entrée dans notre ville et de la réception qui fut faite à l'impératrice reine.

CXV

NAPOLÉON ET LES CADEAUX ESPAGNOLS

L'alliance espagnole. — Les présents du premier consul. — Nécessaire d'armes. — Cadeau au prince de la Paix. — Les chevaux du roi d'Espagne. — Générosité française. — Les robes de la reine d'Espagne. — La citoyenne Minette. — Contrebande. — Présentation de trente-six robes. — Coquetterie de la reine Marie-Louise. — Une épée en diamants.

L'étroite alliance qui devait se faire entre la République française et la Monarchie espagnole fut précédée et suivie

de nombreux et riches cadeaux. Les archives nationales et les Mémoires des contemporains en ont gardé de fréquentes mentions et on nous permettra d'en dire ici quelques mots.

Déjà le 7 frimaire an IX (28 novembre 1800), il fut fait au chevalier Urquijo, secrétaire d'Etat de Sa Majesté le roi d'Espagne, un présent en tapisserie des Gobelins de la valeur de de 36,000 fr., et à M. San y Barres, premier secrétaire de la secrétairerie d'Etat du roi, un présent de trois cents pièces d'or de vingt-quatre francs.

Le 15 nivôse an IX, la lettre suivante fut adressée à Boutet, directeur de la manufacture d'armes de Versailles : « J'ai besoin, citoyen, pour le service de mon département, de trois ou quatre nécessaires d'armes composés chacun d'une carabine et d'une paire de pistolets renfermés dans leur boîte d'acajou et dans le prix de 6,000 fr. l'une.

« Je vous prie de vous occuper immédiatement de ce travail et de donner tous vos soins pour sa prompte exécution. Vous n'épargnerez rien, sans doute, pour que ces ouvrages, par leur richesse et leur perfection, remplissent les vues que je me propose et ajoutent encore à la réputation de votre établissement. » Le 8 janvier 1801, un nécessaire d'armes de cette même manufacture de Versailles, du prix de 20,000 fr., fut envoyé au prince de la Paix. M. de Tailleyrand, ministre des relations extérieures, proposait une armure et pressait les Consuls de ne pas négliger le présent au prince de la Paix.

« J'ignore, leur écrivait-il, par quelles circonstances l'envoi de ce présent a été retardé ; mais quoi qu'il en soit il n'a point été fait encore et il pensait cependant que le prince de la Paix serait très flatté de le recevoir.

« C'est ce que M. de Musquiz a fait entendre à mon

prédécesseur avec discrétion, et duquel pourtant on a pu infuser que M. d'Urquijo l'avait expressément invité à rappeler cet objet.

« Dans l'état actuel de nos relations avec l'Espagne et à raison de l'influence que conserve le prince de la Paix, il paraît convenable de lui faire le présent qu'on lui a donné le droit d'attendre. »

Le présent du premier Consul ne passa pas inaperçu. « Cette attention du plus grand personnage de l'Europe, dit M. Thiers, avait touché la vanité du prince de la Paix. Quelques soins de notre ambassadeur (M. Alquier) avaient achevé de nous le conquérir, et depuis lors la cour d'Espagne tout entière semblait se donner à nous sans réserve. »

Le roi Charles IV ayant vu les belles armes expédiées au prince, exprima le désir d'en avoir de pareilles. « On se hâta d'en faire fabriquer de magnifiques qu'il reçut avec une véritable joie. La reine aussi désira des parures, et Mme Bonaparte, dont le goût était renommé, lui envoya tout ce que Paris produisait en ce genre de plus recherché et de plus élégant. Charles IV, généreux comme un Castillan, ne voulut pas rester en arrière, et prit soin de s'acquitter d'une manière toute royale. Sachant que des chevaux seraient agréables au premier Consul, il dépeupla de leurs plus beaux sujets les haras d'Aranjuez, de Medina-Celi et d'Altamira pour trouver d'abord six, puis douze, puis seize chevaux, les plus beaux de la péninsule. »

Nous avons déjà vu passer ces chevaux par Bayonne et y faire un séjour et nous avons dit comment furent récompensés ceux qui les conduisaient.

Mais continuons l'énumération des cadeaux offerts à

l'Espagne par le gouvernement du premier Consul. Le 28 germinal an IX (18 avril 1801), M. le marquis de Musquiz, ex-ambassadeur d'Espagne, reçut une boîte d'or enrichie de diamants de 15,000 fr. Le 7 vendémiaire an X (29 septembre 1801), c'est le tour de l'amiral Gravina, auquel il fut envoyé une boîte d'or enrichie de diamants de la valeur de 8,000 fr. Le 17 pluviôse an X, par l'intermédiaire du ministre des affaires étrangères, le gouvernement fit présent au roi d'Etrurie d'un magnifique lot de porcelaines de Sèvres, s'élevant au prix de 66,157 fr. On y remarquait principalement : deux vases en bleu, avec fleurs, en biscuit, 4,800 fr. — Un grand vase blanc avec bas-reliefs, en biscuit, monté en bronze, par Thomire, 50,000 fr. — Un service de vingt-quatre couverts, fond jonquille et guirlandes de raisins sur toutes les pièces, 4,280 fr. Une table avec bas-reliefs, cotée 3,000 fr., sans comprendre le pied, livré par le citoyen Liqueux.

Le 26 floréal an X (16 mai 1802), il est dit qu'il sera fait un présent de 100,000 fr. à M. le chevalier de Azaza, ambassadeur de Sa Majesté Catholique près de la République française, à l'occasion du traité de paix conclu à Amiens.

Enfin le 11 vendémiaire an X (3 octobre 1801), on trouve dans un rapport du ministre des affaires étrangères aux consuls, la mention suivante : « Dans le courant de l'an IX j'ai payé : 1° plusieurs objets de modes envoyés par le gouvernement à la reine d'Espagne, savoir : au citoyen Leroy, marchand de modes, la somme de 19,958 fr., à la dame Minette, marchande de modes, 29,000 fr. ; à la demoiselle Lolive, marchande lingère, 5,606 fr., et au citoyen Duplan, marchand de fleurs artificielles, 3,173 fr. »

Voyons maintenant avec Lucien Bonaparte, ambassadeur

de la République à Madrid, quelle était cette citoyenne Minette, chargée de porter elle-même les robes envoyées par le premier Consul à la reine d'Espagne. Le morceau a assez de saveur et peint trop bien les mœurs du temps pour que nous hésitions à le reproduire : « En véritable prêtresse de la mode, la citoyenne Minette était vêtue fort élégamment. Elle était même assez jolie femme, de figure blanche, rose, grassouillette, mais n'avait rien de distingué dans sa manière de s'exprimer. C'était la plus madrée et la plus heureuse contrebandière du monde, car au lieu de douze ballots destinés à la reine, elle en avait vingt-sept. » Lucien voulut à toute force que ces marchandises payassent des droits de douane. C'était, paraît-il, pour la marquise de Santa C... et la duchesse d'Albe qui, ayant appris quels devaient être les cadeaux offerts par le premier Consul à la reine, avaient en toute hâte dépêché à Paris une femme de confiance pour se faire faire des robes pareilles et même plus belles et plus riches si cela était possible. Enfin, l'affaire fut arrangée à la satisfaction de la demoiselle Minette, et Lucien se prépara à présenter les robes à Sa Majesté Catholique, moment qui fut fixé au dimanche après la messe.

Tout avait été disposé dans le salon d'audience de la reine. Une porte latérale de ce salon donnait dans une chambre où étaient groupées, trois par trois, trente-six robes. « La dame d'atour, en grand habit, se tenait à l'entrée de cette porte pour tout inspecter, tandis que les deux caméristes honoraires étaient rangées des deux côtés du baldaquin sous lequel s'élevait, d'une seule marche, le trône de la reine où je m'attendais qu'elle se placerait pour ouïr le petit discours d'apparat que vu son mélange de grâce et de futile, j'avais eu certaine difficulté de composer à mon entière satisfaction.

« Cependant la citoyenne Minette, au milieu des sous-caméristes, leur faisait tout ranger sous la direction de sa haute intelligence, avec accompagnement de sa puissante loquacité, d'autant plus retentissante que, ne sachant pas l'espagnol, il avait fallu l'interprète, ce qui allongeait beaucoup l'opération, à laquelle en prêtant l'oreille, il nous fut démontré, à la grande attention des dames assistantes qui semblaient y prendre beaucoup d'intérêt, que chaque groupe ou trophée de trois robes était composé d'un très élégant déshabillé du matin, d'une robe de promenade d'étoffe toute nouvelle et d'une autre robe extrêmement riche, en broderies, d'un genre aussi tout récemment produit dans les manufactures de Lyon, dite robe de gala. Au pied de chacun de ces groupes, une très grande corbeille de satin blanc, à torsades d'or et d'argent, comptait avec les chaussures adaptées à chaque costume, pour les accessoires de rigueur ou de fantaisie, tels que ceintures, écharpes, mantilles, quantité de fleurs, blondes, plumes, rubans, dentelles et autres jolis chiffons supplémentaires dont le nom m'échappa même alors, à plus forte raison depuis si longtemps.

« La dame d'atour fit prévenir la reine qui arriva avec le prince de la Paix et suivie par la princesse d'Angiosa, sa demoiselle d'honneur. Elle donna sa main à baiser et se récria sur la magnificence de l'envoi, qui dut rester trois jours exposé. « N'est-ce pas que j'ai raison, » disait-elle au prince de la Paix et aux dames ses caméristes qui, à l'envie, répétaient, et je crois de très bonne foi, que c'était vraiment admirable, que cela siérait très bien à Sa Majesté. Cette dernière partie ne pouvait être aussi sérieuse que l'autre, parce que la reine n'était plus fort jeune, n'avait jamais été belle, bien qu'ayant su faire

valoir les avantages d'un beau bras, de très beaux cheveux très noirs et d'une taille qui se prêtait suavement à toutes les modifications de la mode, dont elle était l'esclave couronnée. »

La citoyenne Minette reçut de la reine une quantité de jolis cadeaux, et ce qui était encore plus appréciable, la remise des droits pour les marchandises qu'elle avait fait entrer en contrebande, ce qui ne l'empêcha pas de se moquer de la reine chez la duchesse d'Albe et autres dames de la cour.

La reine envoya à Bonaparte une superbe épée enrichie de diamants, et à l'exposition de la Malmaison, en 1867, on pouvait remarquer un surtout de table, cadeau somptueux et lourd de Charles IV à Napoléon. Enfin, un peu avant les événements de Bayonne, l'empereur avait envoyé à son fidèle allié le roi catholique quelques beaux chevaux sur lesquels il n'y a pas jusqu'à l'heure de détails plus précis.

CXVI

UN MINISTRE DU ROI DE SAXE

M. et Mme de Senfft Pilsac. — Voyage à Bayonne. — Description de la ville. — Les logements des cours de France et d'Espagne. — Les menées impériales. — Les courtisans. — Les soirées au château de Marrac. — Incident. — Le jeu. — Hôtes de passage. — Départ.

Il semble que pendant le séjour de la cour impériale à Bayonne, une partie de l'Europe se soit donné rendez-vous à Marrac. Parmi ces nombreux personnages, un surtout mérite d'être signalé, car il a écrit des Mémoires qui nous offrent de curieux renseignements sur les événements et

sur le règne de Napoléon. Le ministre du fidèle allié de l'empereur, du roi de Saxe, M. de Senfft, a écrit, il est vrai, bien après la chute de Napoléon dont il avait été, au temps de sa puissance, un des plus serviles adorateurs, et quoiqu'il y ait une exagération de langage notoire et des erreurs historiques nombreuses, son ouvrage est, malgré tout, bon à consulter.

M. de Senfft, ministre du roi de Saxe, venait de s'établir dans une maison de campagne, à Cernay, dans la vallée de Montmorency, lorsque vers la fin d'avril 1808 il reçut l'invitation de se rendre à Bayonne. Il se mit en route au bout de deux jours, et traversant rapidement le beau pays qui s'étend entre Paris et Bordeaux, les bords de la Loire, le point intéressant où, en approchant des rives de la Dordogne, près de Cubzac, on voit tout le luxe de la végétation méridionale succéder aux campagnes fertiles mais monotones du Poitou et de l'Angoumois « et le lierre aux grandes feuilles couvrir les ruines fameuses du château des quatre fils d'Aymon, enfin ces tristes landes dont la culture réclame de grands encouragements. » Il arriva à Bayonne le 5 mai, peu de jours après l'arrivée du roi Ferdinand VII.

M. le comte de Senfft ne fait pas une peinture flatteuse de notre ville de Bayonne, quoiqu'il en trouve les environs enchanteurs et les paysages gracieux.

« Bayonne, dit-il, est situé au confluent de la Nive et de l'Adour ; la citadelle, placée à la droite du fleuve, le faubourg du Saint-Esprit, entre les deux rivières, et la ville sur la rive gauche, sont réunis par un pont de bois. La ville est en général mal bâtie, les rues étroites et sales. Les allées Marines sont une promenade superbe qui longe l'Adour. La contrée, fertile, riante, coupée, surtout sur la

rive gauche du fleuve, par une multitude de petites vallées remplies d'habitations éparses dont chacune a sa fontaine, son ruisseau, son bocage et son jardin ; la riche vallée de la Nive, couverte de prés et de bois de la plus belle verdure ; le voisinage de la mer et enfin la vue des Pyrénées et des côtes de la Biscaye, varient à l'infini les aspects de cet heureux pays. Le rivage même offre de l'intérêt par la conformation de ses roches calcaires et par la multitude d'anses et de petits ports qu'on y découvre. Entretenant toujours jusqu'alors un commerce de cabotage très animé avec les côtes voisines de l'Espagne. Bayonne ne présentait pas encore, comme Bordeaux, le triste spectacle d'un commerce déchu. Cependant le port n'était guère animé que par quelques corsaires qui échappaient de temps en temps à la vigilance des frégates anglaises stationnées, pendant tout le temps du séjour de l'empereur, en vue de l'embouchure de l'Adour. La diversité des costumes et des usages espagnols, les traits variés des étrangers qui peuplaient momentanément cette ville, les nombreux équipages de forme antique qui parcouraient les rues et où se montraient les fleurs de lys unies aux armes de Castille et d'Aragon, formaient pour l'observateur un tableau piquant. » Mais le ministre du roi de Saxe se trompe quand il dit que Charles IV et après lui le roi Joseph habitèrent l'ancien château de Bayonne. Nous avons déjà dit que leur logement avait été fait à l'hôtel du Gouvernement, aujourd'hui division militaire, où ils remplacèrent Napoléon qui n'y demeura que trois jours. Ferdinand VII était logé dans la maison d'un négociant, c'est-à-dire dans la maison Dubrocq. L'empereur demeurait au château de Marrac à une demi grande lieue de la porte d'Espagne, et M. de Champagny occupait une maison

de campagne voisine, c'est-à-dire l'*Argenté*. M. de Senfft en avait fait arranger une attenante pour son habitation. Un escadron de la garde polonaise, établi au bivouac dans un bois voisin, faisait le service du palais. La légion de la Vistule et le beau régiment des lanciers commandé par le colonel Konopska, furent les premières troupes qu'on vit passer pour l'Espagne, et les lanciers exécutèrent plusieurs fois leurs brillantes manœuvres devant la terrasse de Marrac.

Une fois arrivé à Bayonne, on avait annoncé à M. et à Mme de Senfft les entrées particulières au palais, ce qui portait l'invitation de passer les soirées chez l'impératrice, où se réunissaient, de neuf heures et demie à minuit, les personnes de la cour qui étaient du voyage. C'étaient les dames du palais, Mme de Montmorency et Mme Maret, la belle Mme Gazzani, lectrice de l'impératrice, le grand maréchal du Palais, le général Ordener, premier écuyer de l'impératrice, les généraux Bertrand et Lebrun, fils de l'architrésorier; un jeune officier d'ordonnance nommé Chlapowski, que l'empereur avait pris en affection et qui jouissait alors à la cour d'une faveur de chérubin. M. Charles de La Grange, MM. d'Angosse, de Beausset, de Bondy et quelques autres chambellans, écuyers et aides de camp, M. de Castellane, préfet des Basses-Pyrénées, homme plein d'esprit et d'originalité, puis assez régulièrement M. de Champagny, et enfin de temps en temps M. Maret, l'évêque de Poitiers et le prince de Neufchâtel, qui ne faisait que de courtes apparitions. Les députés polonais furent admis au même privilège pendant leur séjour. Il n'y eut d'ailleurs aucun autre étranger que le malheureux comte de Fuentes et M. de Lima, ancien ambassadeur de Portugal à Paris, revenu alors en France

à la tête d'une députation portugaise et avec lequel M. de Senfft demeura lié pendant le reste de son séjour en France. C'était un caractère aimable auquel on pouvait reprocher de la légèreté dans sa conduite politique, mais dont les manières nobles et aisées donnaient du charme à son commerce. Le comte de Beust, qui parvint à l'improviste à Bayonne à la fin du voyage, avec une missive du Prince Primat, son souverain, fut admis à ces soirées les derniers jours, à force de sollicitations réitérées. M. de Rosencrautz, qui y était arrivé peu avant pour remettre à l'empereur les insignes de l'ordre de l'Eléphant, ne reçut point d'invitation pendant son court séjour. M. de Senfft revit avec un sensible plaisir cette ancienne connaissance et ne la trouva pas changée quant à la haine du gouvernement français que M. de Rosencrautz avait constamment professée lors de leurs précédentes réunions à Rastadt et à Dresde. Ce cercle eut d'ailleurs quelques petits accroissements passagers aux différentes époques de la présence du roi Joseph qui amena avec lui, de Naples, son ministre, le marquis de Gallo, et la grande duchesse de Berg, qui vint passer près d'un mois dans une jolie campagne aux bords de la Nive, près de Marrac, où elle fut déclarée reine de Naples. Son époux ne parut point, étant malade, les quinze jours qu'il y séjourna après son expédition de Madrid, où il n'avait trouvé que mécomptes pour ses vues sur la couronne d'Espagne et blâme de la part de l'empereur pour sa conduite inconsidérée.

Les princes espagnols se trouvaient quelquefois chez l'impératrice avant l'heure des entrées particulières ; celles-ci attendaient alors leur départ dans un petit salon qui servait ordinairement à prendre le thé, à onze heures.

Ce fût là qu'à leur passage M. et Mme de Senfft leur furent présentés un soir par l'empereur lui-même. L'expression de leur manière de saluer et de recevoir les présentations, qui était celle de tous les princes d'anciennes maisons, mise en contraste avec l'horreur de leur position, qu'ils ne paraissaient guère apprécier ni sentir encore dans toute son étendue, est un souvenir qui ne saurait s'effacer. Le roi Charles IV, avec la reine et leur inséparable Don Manuel Godoy, n'allaient guère à Marrac qu'à l'heure du déjeuner de l'empereur, dont le roi s'arrangeait pour en faire un copieux dîner. Ce fut la veille du départ de ce prince pour Fontainebleau, que la société habituelle étant réunie chez l'impératrice, le château fut alarmé par le bruit du feu qui avait pris dans un magasin de foin près de la maison qu'habitait le roi. L'empereur accourut de ses appartements, tout le monde se porta autour de lui sur le perron, son agitation était visible et s'exhalait en imprécations. Le prince de Neufchâtel et tous les aides de camp à cheval allaient et venaient pour transmettre des ordres ou faire leurs rapports. On appréhendait quelque projet formé pour enlever la famille royale d'Espagne. L'empereur demanda un cheval qui lui fut amené; l'impératrice, craignant pour lui quelque danger dans la foule, le conjurait de ne pas s'exposer. Enfin la flamme, dont on voyait distinctement toutes les variations, fut éteinte, et il fut prouvé que le hasard seul avait produit l'incendie.

Empruntons encore au comte de Senfft quelques-uns des détails sur le séjour de Napoléon à Bayonne. « Depuis le départ des princes espagnols, dit-il, l'empereur, auquel les scènes du mois de mai, à Madrid, et leurs suites donnaient beaucoup d'humeur, ne paraissait plus que très

rarement dans le salon, et l'impératrice quittait par moments l'assemblée pour aller trouver son époux. Le whist qui avait occupé les premières soirées, fut remplacé par une macédoine quelquefois assez animée. L'empereur y prit part une seule fois en tenant la main au vingt et un. Ayant encaissé un jeton de Mme de Senfft, qu'un de ses voisins voulut réclamer comme n'ayant pas été dû à la banque, il fit, en le refusant, cette réplique susceptible d'une application plus générale : « Ce qui est bon à prendre, est bon à garder. »

E. DUCÉRÉ.

(A continuer).

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES & ARTS

DE

BAYONNE

Séance du 22 Janvier 1907

PRÉSIDENCE DE M. P. YTURBIDE

Présents : MM. Geiger, Yturbide, Salane, Beigbeder-Camp, Hiriart, Ducéré.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Ducéré lit à la Société une étude ayant pour titre : *Napoléon et la baïonnette*, qui sera prochainement publiée dans le Bulletin.

La séance est levée à 6 heures.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES & ARTS DE BAYONNE

FONDÉE EN 1873

LISTE DES MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 1907

Bureau

Président...............	MM. J. LEGRAND, député.
Vice-Présidents..........	CATHALA, receveur des finances. P. YTURBIDE.
Secrétaire..............	DUCÉRÉ.
Trésorier...............	H. SALANE.

Membres Titulaires

MM. Bernadou (Félix), à Bayonne.
Bonnat (L.), membre de l'Institut, à Paris.
Beigbeder-Camp, juge de paix, à Bayonne.
Cantéro, à Bayonne.
Cathala, receveur des finances, à Bayonne.
Cazac, proviseur du Lycée, à Bayonne.
Chambre de Commerce de Bayonne.
Combes, rue Thiers, à Bayonne.
Croste (Th.), à Bayonne.
Dagrant (G.-P.), à Bordeaux.
Delvaille (Mme veuve), à Bayonne.
Darrecagaix (Général) à Paris.

MM. Descande, à Biarritz.

Détroyat (Arnaud), à Bayonne.

Dhiriart (P.), propriétre, château de *Saubis,* à Tarnos.

Dolhats, à Bayonne.

Dours (L.), à Bayonne.

Du Sérech de Saint-Avit, directeur des douanes, à Bayonne.

Durruty (le docteur), à Bayonne.

Ducazau, ingénieur de la ville de Bayonne.

Ducéré (Edouard), bibliothécaire archiviste adjoint à Bayonne.

Dumontel, maire, à Boucau.

Duverdier, receveur des finances, à Bayonne.

Foy (Edmond), Président de la Chambre de Commerce, à Bayonne.

Gabarra (l'abbé), curé de Capbreton.

Garat, avocat, à Bayonne.

Garay (l'abbé), aumônier au Lycée.

Geiger, homme de lettres.

Gentinne (Jules), à Bayonne.

Goalard, pilote-major.

Gommès (Armand), banquier, à Bayonne.

Guichenné (L.), avocat, à Bayonne.

Haulon (S.), sénateur des Basses-Pyrénées, à Bayonne.

Hérelle, professeur au Lycée, à Bayonne.

Hiriart (Léon), bibliothécaire archiviste de la ville de Bayonne.

Ithurbide (Charles d'), négociant, à Bayonne.

Jolyet, directeur de l'École de Dessin et de Peinture, à Bayonne.

Labat (J.), à Biarritz.

Labille, avocat, à Saint-Jean-de-Luz.

MM. Laborde-Noguez (Amédée de), à Ustaritz.
Lacombe (A.), à Bayonne.
Lailhacar (de), Paris.
Lamaignère (Alfred), rédacteur en chef du *Courrier de Bayonne.*
Lambert, professeur au Lycée, à Bayonne.
Larralde-Diustéguy (de), à Urrugne.
Larralde (M.), à Bayonne.
Larribière (N.), à Bayonne.
Lascoutx, à Bayonne.
Lasserre (le docteur), à Bayonne
Laudumiey, pharmacien, à Bayonne.
Laxague, avocat, à Bayonne.
Lazard (Mme), à Paris.
Le Barillier, maire, à Anglet.
Lebas (A.), ingénieur, à Bayonne.
Le Beuf (Lucien), pharmacien, à Bayonne.
Legrand (J.), député des Basses-Pyrénées, à Bayonne.
Lemaire, St-Jean-de-Luz.
Léon (Henry), à Biarritz.
Lévy (M.), sous-bibliothécaire à la Sorbonne, Paris.
Louis (Pierre), architecte, à Biarritz.
Mialet, à Bayonne.
Nogué, vétérinaire, à Bayonne.
Olhagaray, propriétaire, à Villefranque.
Perret, avocat, à Bayonne.
Ragon (Émile), à Bayonne.
Ribeton (le Dr), à Bayonne.
Rodrigues (A.), à Bayonne.
Saint-Vanne, architecte à Bayonne.
Salane (H.), relieur, à Bayonne.
Salzédo (A.), à Bayonne.

MM. Salzédo (A.), banquier, à Bayonne.
Sautet, professeur au Lycée, à Bayonne.
Serval, ancien inspecteur divisionnaire des douanes, à Bayonne.
Sodes (E.), à Bayonne.
Sodes (Léon), à Bayonne.
Soulice, bibliothécaire de la ville de Pau.
Soulez-Lacaze, à Bayonne.
Urquijo (de), à Saint-Jean-de-Luz.
Vermis-Durieux, à Bayonne.
Viguerie, à Pau.
Vinson (J.), à Paris.
Weiller, avoué, à Bayonne.
Wentwort-Webster, à Sare.
Yturbide (P.), à Bayonne.

TABLE DES MATIÈRES



BAYONNE IMPRIMERIE A. LAMAIGNÈRE, RUE JACQUES LAFFITTE, 9.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET ARTS DE BAYONNE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET ARTS

DE

BAYONNE

ANNÉE 1908



BAYONNE
IMPRIMERIE A. LAMAIGNÈRE, RUE JACQUES LAFFITTE, 9

1908

UNE FAMILLE BAYONNAISE

Les de Lesseps

L'histoire complète de cette nombreuse et intéressante famille exigerait un travail tellement étendu, que les pages du *Bulletin* ne pourraient y suffire. La présente notice ne sera donc qu'une esquisse, faite à l'aide des renseignements puisés aux trois sources suivantes. En premier lieu les Archives municipales de Bayonne, où se trouvent en abondance des pièces et des documents concernant les Lesseps. En second lieu l'ouvrage intitulé : *Les de Lesseps*, par M. Bridier, membre de la *Société des Etudes Historiques*, édité à Paris, chez Fontemoing, en 1900. Enfin les actes des anciens Notaires de Bayonne, conservés encore dans les études de leurs successeurs. Signalons en particulier parmi ces études celle qui a longtemps appartenu aux Lesseps, et qui a aujourd'hui pour titulaire Me Paul Ramond.

La Famille de Lesseps tire son origine de Bayonne, et cette origine a été modeste. Issus de simples ouvriers, les Lesseps n'ont pas grandi par le commerce et le négoce, comme en général les autres Bayonnais de marque. Ils se sont élevés peu à peu, d'abord par les métiers manuels, et plus tard par les emplois publics qu'ils ont toujours remplis avec dévouement et avec intelligence. La capacité, le travail, la résolution, la persévérance, étaient chez eux héréditaires ; mais on peut dire aussi qu'ils doivent leur élévation à leurs vertus de famille, et à l'appui mutuel qu'ils se sont toujours prêté entre eux.

Le nom de Lesseps apparaît à Bayonne en 1520. Il est alors porté par trois hommes du peuple. *Jehan, Auger, Esteben*, qui semblent être frères, car ils se prennent réciproquement pour parrains de leurs enfants. Les baptêmes de ceux-ci et des Lesseps qui suivirent se retrouvent dans les anciens registres de notre Cathédrale. Nous allons en faire le relevé en les classant dans l'ordre généalogique. Ce travail va nous faire pénétrer tout d'abord dans le monde des Corps de métiers, et au milieu de nos vieilles Corporations bayonnaises. Ensuite il nous fera étudier les emplois municipaux dont les Lesseps furent longtemps titulaires.

De sa première femme Jehanne Daulouette, Jehan de Lesseps eut six enfants nés à Bayonne, Arnault, Esteben, Jehanne, Marie, Pierre et Charles. De sa seconde femme, Marie de Camin, il eut encore deux filles, Marie et Saubade. Il ne reste aucune trace de la destinée qu'eurent ces divers enfants.

Auger de Lesseps, marié à Françoise de Sibuil, n'eut qu'un fils, Estienne, né le 19 janvier 1642, sur la vie duquel nous ne possédons aucun renseignement.

Le troisième de Lesseps, Esteben, fut la souche féconde et vigoureuse dont les arrière-rameaux vivent encore aujourd'hui. Aussi nous allons lui consacrer un article détaillé dans le paragraphe suivant.

§ 1er. — ESTEBEN DE LESSEPS
MAÎTRE CHARPENTIER

Esteben de Lesseps, maître charpentier de maisons (1), dans la rue Vieille-Boucherie, était marié à Marie de

(1) Les charpentiers de Bayonne se partageaient en deux grandes corporations : les charpentiers de navires et les charpentiers de maisons.

Gaillat, fille de Pierre de Gaillat, maître fourbisseur. Ils eurent une fille, Madelaine, et trois fils, Jehan, Pierre et Augier. Pierre dut mourir fort jeune, car il n'a laissé aucune trace. Les autres enfants d'Esteben figurent dans un acte du 16 janvier 1641, reçu par Jusan, notaire à Bayonne (1), où il est dit que : « Jehan, Augier et Madelaine de Lesseps, frères et sœur, agissant en qualité d'enfants d'Esteben de Lesseps, maître charpentier de maisons, affirment leur droit de défendre leurs intérêts sur une maison appartenant à leur père, sise en la rue Vieille-Boucherie, d'autant que leur dit père est malade, alité et *âgé de plus de quatre-vingt-dix ans.* En conséquence, ils font défense à M. Me Pierre de Lafargue, chanoine de la cathédrale, et propriétaire d'une maison contiguë à la leur, d'y faire certains travaux qui leur sont dommageables ».

On voit par ce texte que le grand ancêtre des Lesseps jouissait déjà du privilège de la longévité, qui devait être si fréquent dans sa descendance. Il mourut le 17 avril 1668, et d'après ce qui précède il devait avoir plus de 94 ans.

Jehan, son fils aîné, devint maître fourbisseur comme son grand-père maternel, Pierre de Gaillat. Nous lui consacrerons plus bas un article spécial. L'autre fils, Augier, était maître charpentier. Il fut en même temps canonnier de la ville, et l'on trouve dans les comptes du trésorier municipal la mention suivante :

« Payé à Augier de Lesseps, canonnier de la ville, la « somme de *cinquante-six* livres, *cinq* solz, pour ses gages « de trois quartiers *(trimestres)* de ladite année (1659) (2) ».

(1) Étude actuelle de Me Loustalet.
(2) Arch. municipales, Registre CC. 171, p. 688.

Suivant contrat du 21 juillet 1658, passé devant le notaire Jusan, Augier se maria à Louise de Haritzague, orpheline, qui lui portait en dot 150 livres. Lui-même se constituait un apport de 300 livres. Ces chiffres nous permettent d'apprécier ce que pouvait être à cette époque l'avoir de nos maîtres ouvriers. Dans le même acte Augier déclare qu'il a été marié une première fois avec Françoise de Sarrouille, suivant contrat du 4 novembre 1641 ; et nos vieux registres paroissiaux nous font connaître les enfants qu'il eut de ses deux mariages.

Il eut d'abord de Françoise de Sarrouille : Jehan, Arnault, un autre Jehan, François et Michel. De tous ces enfants nous savons seulement que Jehan, l'aîné, devint charpentier, rue Pontriques, et se maria avec Marie de Landaboure ; et que le dernier, Michel, fut charpentier rue Pannecau et épousa Marie de Camon. La trace de leurs descendants se perd dès la seconde génération.

Augier eut ensuite de Louise de Haritzague quatre autres enfants : Catherine, Marie, Pierre, qui n'eurent pas d'alliances, et Bertrand, qui se fit prêtre et mourut aumônier du Château-Neuf, le 20 décembre 1706, à l'âge de 40 ans.

§ 2. — JEHAN DE LESSEPS
MAÎTRE FOURBISSEUR

Nous venons de voir que Jehan de Lesseps, fils aîné d'Esteben, suivit la profession de son grand-père maternel et fut comme celui-ci maître fourbisseur.

On appelait à Bayonne fourbisseurs ou *frobisseurs* les couteliers et les fabricants de couteaux, d'épées et de poignards. Cette profession exigeait une grande connaissance des armes de guerre et les fourbisseurs étaient dans

la pratique d'habiles armuriers. Ils en donnèrent une preuve éclatante en inventant la *bayonnette*.

C'est à eux en effet que l'on doit cette arme redoutable qui fut appelée d'abord *le couteau bayonnais*, et par abréviation *le bayonnais*. Ce couteau était une dague ou poignard effilé, portant un manche pointu et arrondi, de forme conique, pouvant se planter dans le canon d'un fusil ou d'un mousquet, après qu'il était déchargé. On pouvait ainsi faire d'une arme à feu, une arme blanche, et s'en servir des deux manières suivant les besoins du moment.

Il est probable que l'invention bayonnaise servit d'abord aux armes de chasse et à l'attaque des grosses bêtes. Bientôt les officiers d'artillerie l'adoptèrent, et les troupes royales en furent pourvues sous le règne d'Henri IV. Plus tard la bayonnette fut munie d'une douille qui permit de supprimer le manche et de la laisser sur le fusil, même en faisant feu (1).

Pendant plusieurs siècles les fourbisseurs de Bayonne appartinrent à la puissante Corporation des *faures* ou forgerons, qui comprenait dans ses rangs tous les ouvriers travaillant le fer, l'acier, le cuivre et le laiton. Leurs ateliers étaient situés dans la rue des Faures et dans la rue Vieille-Boucherie, qui en est le prolongement. Mais en l'année 1603 les couteliers ou fourbisseurs demandèrent au Corps de ville d'être séparés des Faures et de former une corporation distincte.

« Ils sont, disaient-ils, des artistes, et sont choqués de « se voir mêlés à des métiers grossiers. Tous les corps de « métiers ont leurs maîtrises, excepté l'office des sup- « pliants, combien qu'un des plus importans, voire le

(1) Voir sur la bayonnette et les couteaux bayonnais, M. Ducéré, *Bulletin de la Société des Sciences et Arts*, année 1907, p. 168.

« plus important aux villes frontières comme ceste-cy.
« A cause de quoy il s'y commet beaucoup d'abus. Les
« estrangers vendent des espées ou aultres armes en tout
« temps, bien qu'il ne leur dût être loisible qu'en temps
« de force seulement. Et par ce moyen les dicts suppliants
« demeurent ruinés. »

Le Corps de Ville fit droit à cette requête et les fourbisseurs, se séparant des Faures, formèrent une corporation distincte. Les Lesseps en firent partie pendant plus de cent ans.

Jehan de Lesseps habitait, comme son père, la rue Vieille-Boucherie. Il épousa successivement deux sœurs, Agnes et Catherine de Proizet, filles de Bertrand de Proizet, maître apothicaire. Il eut de la première un fils, Bertrand, qui fut la tige des Lesseps actuels et dont je parlerai longuement au § 4, ci-dessous. De sa seconde femme il eut quatre filles et un fils, Pierre, qui fut l'auteur d'une branche cadette, aujourd'hui disparue, mais sur laquelle il y a lieu de donner quelques détails.

Pierre de Lesseps, fils de Jehan et de Catherine de Proizet, naquit à Bayonne le 1er mai 1660, et suivant l'exemple de son père, il se fit recevoir maître fourbisseur. Un document daté du 29 décembre 1692 va nous faire connaître quelles étaient les qualités et les épreuves exigées des membres de cette corporation.

« A messieurs les eschevins, jurats et Conseil de la ville
« et citté de Bayonne : — Supplie humblement Pierre de
« Lesseps, frobisseur et habitant de cette ville, disant
« qu'il a demeuré l'espasse de quinze ans dans toutes les
« bonnes villes de France pour se perfectionner à son art
« et avoir fait de son mieux pour rendre ses servisses au

« public. Et comme il désire passer maitre agrégé dans la « compagnie des maitres frobisseurs, il a recours à vous, « messieurs, afin qu'il vous plaise de vos grâces, l'admet- « tre à faire son chef d'œuvre et députer un commissaire « pour ledit chef d'œuvre. Et ferès bien.

« Pierre de Lesseps. »

« Et ledit même jour par devers Nous, premier eschevin « de ladite ville, seroit comparu ledit de Lesseps, aspi- « rant, qui auroit dit qu'il lui a esté donné à faire pour « son chef d'œuvre une espée *à la Suisse* (1), et pour son « expert à le voir travailler, Jean de Gaillat, maître fro- « bisseur, habitant de ceste ville, qu'il a fait venir aux « fins de prester serment.

« Et ce troisième du mois de janvier mil six cens quatre « vingt treize, à Bayonne, ledit Gaillat nous ayant repré- « senté le chef d'œuvre, moyennant serment presté, il « auroit déclaré qu'il a esté présent à la faction qu'a fait « l'aspirant dudit chef d'œuvre, qu'il le trouvoit bien fait, « et ledit aspirant capable d'estre reçu maitre frobisseur « et agrégé dans leur compagnie. De laquelle déclaration « ayant ordonné qu'il seroit fait acte, nous aurions fait « lever la main audit aspirant, et moyennant serment par « lui presté, il auroit promis de bien et fidellement faire « ladite maitrise, de servir le Roy, la ville et le public, « garder et observer les statuts et privilèges des maitres « dudit office, et honorer la Compagnie.

« Et attendu ce, nous l'avons reçu maitre frobisseur de « ladite ville, et en conséquence permis d'y tenir bouti- « que. »

(1) C'était probablement l'épée à deux mains, qui, avec la hallebarde, a été longtemps l'arme ordinaire des soldats suisses.

§ 3. — LA BRANCHE CADETTE DES LESSEPS

Pierre de Lesseps épousa le 19 avril 1694, à la cathédrale de Bayonne, Jeanne Labat. Cette union fut particulièrement féconde ; elle inaugura dans la famille le chiffre imposant de 14 rejetons. Nous verrons ce chiffre se reproduire plusieurs fois dans la suite, et l'on peut même dire que pour les Lesseps, une lignée de 12 ou 14 enfants n'avait rien d'anormal.

Pierre mourut le 12 octobre 1721 et son acte de sépulture nous apprend qu'il était devenu capitaine du guet. Je dirai tout à l'heure ce qu'était cette fonction. Trois seulement de ses quatorze enfants eurent une destinée connue :

1. — *Etienne*, né en 1698, mort en 1761, paraît avoir acquis dans le commerce une situation honorable. Il prêtait à ses parents, arrangeait comme arbitre les différends de famille et gérait les intérêts de ses neveux qui étaient dans la marine. Son fils *Bertrand-Léon* fut d'abord officier de marine, fit ensuite le cabotage, et s'établit à Ernani, en Espagne. Il n'eut pas de postérité.

2. — *Jean-Louis* fut maître fourbisseur à Bayonne et s'y maria trois fois. Il mourut le 3 octobre 1777, sans avoir eu d'enfants de ses trois mariages.

3. — *Bertrand-Léon*, né le 5 octobre 1701, partit fort jeune pour l'Espagne et y fut d'abord fourbisseur. Puis il devint capitaine de navires à Saint-Sébastien. Il eut aussi un comptoir à Bordeaux et faisait le cabotage entre ces deux villes. Son fils *Jean-Baptiste* de Lesseps commença fort jeune encore la vie aventureuse de corsaire et devint un marin d'une bravoure renommée. A 25 ans il avait fait plusieurs campagnes. Un de ses frères, *Pierre*, qui lui

servait de second, fut fait prisonnier par les Anglais dans une rencontre navale, et il mourut en captivité.

Ce sont des figures curieuses que celles de ces deux frères, marins de Bayonne, exerçant dès l'enfance le périlleux métier de la Course, passant leur vie en mer, tantôt attaqués, tantôt poursuivants, et revenant au port soit à moitié désemparés, soit au contraire chargés de prises et de butin. Ils évoquent le souvenir de ces nombreux corsaires bayonnais qui, pour l'audace et l'intrépidité, n'avaient de pareils que ceux de Saint-Malo, avec lesquels ils s'entendaient volontiers pour harceler les Anglais et les pourchasser partout. Cette profession, d'ailleurs, n'entraînait à cette époque aucune déconsidération. Autorisés et patronnés par l'Etat qui leur délivrait à chacun des Lettres spéciales, les corsaires étaient regardés comme les auxiliaires de la marine royale. Ils attaquaient et capturaient sur mer les navires de l'ennemi, absolument comme sur terre les volontaires et les corps francs capturaient les convois d'approvisionnements.

Jean-Baptiste suivit cette rude carrière pendant plus de quarante ans et le *Mercure de France* cite de lui un glorieux fait d'armes sous la date du 28 février 1779. — « L'*Audacieuse,* de Bayonne, commandée par M. Lesseps, « après avoir fait quatre prises, s'est vue attaquée soudai- « nement par un bateau beaucoup plus fort que le sien. « Il n'a pas hésité à se présenter au combat, et a forcé son « ennemi d'amener (son pavillon). A peine en étoit-il le « maître qu'un vaisseau plus fort encore est venu l'assail- « lir. Le capitaine Lesseps, échauffé par la victoire, est « allé brusquement à l'abordage et a remporté le même « jour deux victoires signalées. Il a conduit toutes ses « prises à Bayonne. La dernière est le corsaire anglais

« *La Chance,* armé de 18 canons, 16 pierriers et 8 obu-
« siers. »

Entre deux expéditions Jean-Baptiste s'était marié dans notre ville, le 1er novembre 1764, avec Louise-Catherine Bernigole. Il mourut le 19 juin 1798. De ses huit enfants, deux seulement ont laissé des souvenirs.

1. — *Jean,* né le 21 décembre 1767, s'engage dans la marine royale et devient enseigne de vaisseau. Il épouse sa parente éloignée, Charlotte de Lesseps, fille de Dominique, ministre de France à Bruxelles, dont nous parlerons ci-après.

Plus tard on retrouve Jean banquier à Paris, rue St-Florentin. Sa maison était importante et il avait de grands intérêts en Espagne. Malgré ses fréquents voyages dans la Péninsule, il ne put obtenir gain de cause dans un vaste procès d'où dépendait une partie de son avoir. Aussi ne put-il résister au choc des événements de 1830. Il mourut à l'âge de 63 ans, complètement ruiné. Sa fille unique, Clara, devint Mme Brunel et n'eut pas d'enfants.

2. — *Pierre,* né le 4 avril 1774, épousa à Bayonne Jeanne Fonblanc, fille de Jean Fonblanc, marchand pharmacien. Pierre était négociant en gros. Il est mort le 4 novembre 1832. Quatre de ses huit enfants moururent en bas âge ; trois autres n'ont laissé aucun vestige ; seul l'aîné de tous, *Charles,* nous est connu.

Son père lui fit donner une solide instruction et il fut terminer ses études à Paris, auprès de son oncle Jean, le banquier. Fort instruit, fort intelligent, et lié avec les principaux littérateurs de l'époque, il suivit avec eux le courant de 1848, entra dans le journalisme, écrivit successivement dans la *Tribune,* le *Commerce,* l'*Esprit Public,*

la *Réforme.* Il s'occupa aussi de la réimpression de la *Biographie Universelle* de Michaut. Il obtint sous le second Empire une importante concession en Algérie et fut habiter Philippeville où il est mort le 22 janvier 1880. Il n'avait jamais été marié et avec lui s'éteignit la branche cadette de la famille.

§ 4. — BERTRAND DE LESSEPS

CAPITAINE DU GUET

Bertrand de Lesseps, fils aîné de Jehan et d'Agnes de Proiset, était né le 6 décembre 1747. Il fut, comme son père, maître fourbisseur et chargé comme tel d'entretenir les armes du magasin de la ville. Les services qu'il rendit dans cet emploi lui méritèrent la faveur des échevins, et le 3 novembre 1683, il fut nommé *Capitaine du guet.*

Cette fonction consistait à commander et diriger les hommes chargés de maintenir dans les rues de la ville la police, le bon ordre et la propreté. C'était un emploi communal et les obligations qu'il imposait à ses titulaires étaient nombreuses. Le Conseil de Ville les avait énumérées dans une longue *instruction* qu'il avait dressé lui-même. Aux termes de ce document officiel les Capitaines du guet devaient :

« Être à l'hôtel de Ville tous les jours de *diettes,* c'est-à-« dire les jours de séances du Corps Communal ; assister « avec celui ci à toutes les cérémonies publiques ; la veille « d'une procession parcourir les rues où elle devait passer « et en faire enlever tous les embarras. Défendre qu'on ne « joue aux quilles dans les rues, les dimanches et jours « de fête, surtout pendant l'office divin. — Tâcher de « surprendre les *carillonneurs de nuit* et les lieux où ils « s'assemblent. Faire enlever par les bouviers les ordures

« des rues ; faire balayer par les habitants les portes des « maisons. — Veiller dans les ports à la décharge du bois, « de la pierre et du sable. Empêcher qu'on ne les décharge « à marée basse ; que les *aventuriers* n'enlèvent aux por- « tefaix jurés le travail des déchargements. Interdire aux « bateaux de décharger du bois au pont de Pannecau, aux « navires de s'amarrer au pont de Saint Esprit, afin d'évi- « ter les dégradations. — Se trouver, les jours de marché, « à l'arrivée des chalands ; faire porter à la place du mar- « ché toutes les volailles et denrées comestibles ; empêcher « qu'il n'en soit porté dans des maisons particulières, « chez les cabaretiers, les aubergistes ou les revendeuses. « — Se rendre au marché, les jours maigres, dès 5 heures « du matin, faire exposer en vente tout le poisson ; défen- « dre qu'on en cache dans les boutiques, et qu'on n'en « vende de pourri. — Dans la saison des fruits, vérifier « les corbeilles qu'apportent les bateliers et jeter dans la « rivière tout le fruit qui serait vert. »

« Surveiller, dans leurs tournées, les vagabonds, les « inconnus et les gens sans aveu ; s'informer de leurs « nom, demeure et profession ; en tenir un catalogue écrit « pour s'y reporter au besoin ; faire expulser par les « *chasse-gueux* les mendiants étrangers. — Visiter les mai- « sons où l'on loge à un sou par nuit ; s'informer de ceux « qui s'y trouvent ; rechercher leur genre de vie. — « Tâcher de découvrir les maisons suspectes de débauche « et de libertinage, les filles enceintes ou de mauvaise vie ; « de prévenir l'exposition des enfants ; en rechercher les « auteurs présumés. — Signaler au Maire et au Procureur « du roy les maisons de jeu, les nouvelles auberges, les « débits de boissons, les maisons où l'on brûle de la chaux « dans des cours intérieures, où l'on établit sans permis-

« sion des fours pour les boulangers, les pâtissiers, les « traiteurs ou autres, celles où l'on construit des chemi- « nées sans tuyau de dégagement. »

« Dans le cas d'incendie se porter sur les lieux, y don- « ner secours, veiller au sauvetage des meubles et des « effets. Défendre aux loueurs de chevaux, palefreniers « et autres de mener à l'abreuvoir plus de deux bêtes à la « fois, l'une qui sera montée et l'autre à la main ; — aux « bouviers, de passer avec des charges trop lourdes sur « les ponts Mayou, Pannecau et Saint-Esprit ; — aux dro- « guistes de faire la nuit des chandelles, bougies, ou « autres ouvrages pour lesquels le feu est nécessaire. « S'assurer qu'ils ont tous des lanternes dans leurs bou- « tiques ; — qu'on ne décharge pendant la nuit ni paille « ni foin ; — qu'on ne jette ni sable ni autre chose dans « la rivière. »

« Veiller avec un soin particulier à ce que les auber- « gistes, les regrattiers et les revendeurs ne s'approchent « du marché qu'après qu'aura sonné la cloche de l'hôtel « de ville, afin de laisser aux habitants la préférence pour « leurs emplettes. — Enfin se comporter dans toutes leurs « fonctions avec tout le zèle, la prudence et l'attention « dont ils seront capables, et surtout avec une fidélité « inviolable. » (*Archives de Bayonne*, FF., 560).

Ces obligations déjà si nombreuses furent encore étendues par les directeurs de l'Hôpital Saint-Léon. Par une délibération du 6 juillet 1693, ils résolurent de choisir les capitaines du guet pour prévenir les abus commis dans l'exposition des enfants et les lourdes charges qui en résultaient pour l'hôpital. A cet effet lesdits capitaines furent tenus de se transporter dans les maisons et lieux suspects de Bayonne *et de trois lieues à la ronde*, pour

découvrir les filles qui céleraient leur grossesse ou accoucheraient furtivement en des lieux écartés. En considération de ce service, l'hôpital accordait au capitaine du guet un supplément de gages de 300 livres par an, et lui reconnaissait ses dépenses de déplacement et le louage de son cheval, toutes les fois qu'il allait en campagne faire des courses et des perquisitions de ce genre. Les gages que lui donnait la Ville étaient de 500 livres par an (1).

Les capitaines du guet portaient comme insigne de leur fonction un habit de drap écarlate, avec parements de velours vert et brandebourgs d'argent, veste et culotte rouge. De temps immémorial le *rouge* et le *vert* étaient les couleurs de la livrée bayonnaise, et pour les hommes du guet, cette livrée était renouvelée tous les ans le jour de la Pentecôte (2).

Tel était l'emploi dont les Lesseps furent longtemps titulaires. Bertrand en fut d'abord pourvu ; après lui son frère Pierre ; ensuite Jean, fils de Bertrand et enfin Etienne, fils de Pierre.

C'est par cette charge communale que les Lesseps ont commencé les services prolongés qu'ils ont rendus à leur ville natale. De capitaines du guet, ils devinrent plus tard secrétaires et trésoriers municipaux. En additionnant la durée de ces fonctions successives, on trouve que de père en fils les Lesseps ont servi Bayonne pendant plus de cent ans sans interruption.

Bertrand fut marié en premières noces à Louise Fisson, fille de Pierre Fisson, maître faure. Louise Fisson avait

(1) Archives de l'Hôpital St-Léon, *registre* E., 18. Archives municip., *registre* CC., 174.
(2) Archives municipales, CC. 324.

pour mère Marie de Veillet, et était cousine germaine du chanoine Veillet, le consciencieux écrivain de l'histoire de Bayonne. Cette proche parenté doit être signalée, parce qu'elle explique comment, à la mort du chanoine, la famille de Lesseps est devenue dépositaire du *Manuscrit de Veillet.* Elle a gardé ce précieux dépôt pendant cent trente ans, et c'est grâce à elle que nos Archives municipales le possèdent aujourd'hui.

Bertrand et sa femme habitaient dans *la rue de l'euesque,* devenue aujourd'hui *rue de l'Ouest.* On y voit encore au n° 1, la maison qui pendant longtemps a été celle des Lesseps, et qui n'a cessé de leur appartenir qu'en 1825.

Cette maison appartenait aux époux Pierre Fisson et Marie de Veillet, qui l'avaient acquise de Marie Detcheverry, veuve de Pierre Mallet, en son vivant maître chirurgien. 400 livres restèrent dues sur le prix d'acquisition et la maison fut hypothéquée pour garantir cette somme.

Bientôt après les Fisson mariaient leur première fille avec Jean de Lavigne, maître coutelier, et par contrat du 26 avril 1670, ils lui donnaient une dot de 400 livres, dont cent étaient payées comptant, et 300 colloquées sur la maison nouvellement acquise.

Enfin suivant autre contrat du 27 avril 1675, les conjoints Fisson marièrent leur seconde fille à Bertrand de Lesseps et lui assurèrent 600 livres de dot, dont cent payées en espèces et 500 représentées par la même maison, qui était donnée aux nouveaux époux à titre de gage et de nantissement.

Désirant mettre fin à cette situation compliquée, les mariés Lesseps achetèrent à leurs parents la maison de la rue de l'evesque, pour le prix de 700 livres, dont 500 furent compensées avec le restant de la dot promise, et

200 furent remises aux Fisson. Ceux-ci, grâce à cette remise, purent acquitter les 400 livres qu'ils devaient encore à leur venderesse Marie Detcheverry ; et les époux Lavigne consentirent à transférer leur hypothèque sur une autre maison que le ménage Fisson possédait dans la rue des Faures.

Finalement les Lesseps gardèrent la maison qu'ils habitaient et elle leur resta libre de toute charge, sauf un arrière-fief de *quinze sous* par an à la Fabrique de la Cathédrale. L'acte qui constate ces curieux arrangements fut retenu le 4 avril 1682 par Detcheverry, notaire royal (1). Il nous initie aux calculs et aux combinaisons d'une famille ouvrière, qui peu à peu place ses économies et capitalise les produits de son travail.

Toutefois le changement de quartier, l'emploi public dont il était pourvu, laissent voir que Bertrand de Lesseps jouissait d'une situation supérieure à celle de son père et de son grand-père. Il était, il est vrai, ouvrier et fourbisseur ; mais sa superbe signature, qui se voit sur tant d'actes de nos Archives, révèle une main beaucoup plus habituée à tenir la plume qu'à manier la lime et le marteau. Il se bornait probablement à surveiller et diriger son atelier ; et l'on peut dire qu'avec lui la famille de Lesseps s'est élevée d'un échelon social. Son fils et ses petits-fils s'élèveront bien davantage, comme on va le voir dans la suite.

Sa première femme, Louise Fisson, lui donna huit enfants :

1. — *Marie,* née le 25 avril 1676, mourut non mariée le 6 août 1695.

(1) Papiers de M. Paul Labrouche, original sur parchemin.

2. — *Pierre,* né le 25 février 1678, mourut vers l'âge de douze ans.

3. — *Bertrand,* né le 28 décembre 1679, se fit prêtre et devint prébendier de la cathédrale.

4. — *Jean,* né le 10 juillet 1682, se maria avec Gracy Labadie, et fut apothicaire à Bidache. Il revint ensuite à Bayonne et fut nommé capitaine du guet (1622). Ses deux fils *André* et *Bertrand-Léon* s'expatrièrent et leurs rejetons disparurent promptement.

5. — *Gracian,* né le 10 octobre 1683, ne vécut que quelques jours.

6. — *Plaisance,* née le 10 juin 1685, épousa en 1704 Jean Dangla, maître gantier, dont elle eut six enfants. Devenue veuve en 1720, elle se fit dame hospitalière à l'hôpital militaire de Saint-Esprit, et se consacra au soin des malades.

7. — *Jean-Pierre,* né le 7 novembre 1687, n'a laissé aucune trace.

8. — *Pierre,* né le 2 janvier 1690, devint notaire royal et continua la descendance.

Louise Fisson mourut bien vite après ses dernières couches ; et un an plus tard, le 9 janvier 1691. Bertrand de Lesseps contractait un second mariage avec Marie Dumont, dont il n'eut pas d'enfants. Il mourut lui-même le 27 décembre 1708.

§ 4. — PIERRE DE LESSEPS
NOTAIRE ROYAL

Pierre de Lesseps. le dernier des enfants de Bertrand, fut élevé par sa belle-mère, Marie Dumont, qui le prit au berceau. Elle sut en faire un homme accompli. A l'âge de 20 ans, il était clerc dans l'étude de maître Dominique du Galard, notaire royal, qui était en outre greffier et

trésorier de la ville de Bayonne. Me du Galart fit nommer Pierre commis-greffier de l'Hôtel-de-Ville ; en 1715, il lui céda son étude et lui donna en mariage sa nièce Catherine de Fourcade.

Pierre ne tarda pas à s'acquérir une grande considération. Les magistrats municipaux, avec lesquels ses fonctions le mettaient en rapports constants, le tenaient en haute estime. Son affabilité, sa parfaite droiture inspiraient à tous la sympathie et la confiance; il était le conseil de nombreux Bayonnais. Intelligent, actif, laborieux, il inculqua à ses fils toutes ses qualités. Il en fit des hommes de sérieuse valeur ; et c'est réellement à lui que la famille de Lesseps est redevable de sa haute fortune et de son expansion surprenante.

Il entretenait avec Léon Dulivier, député et représentant à Paris de la Ville et de la Chambre de Commerce, une correspondance qui se prolongea vingt ans (1). Il lui parlait de l'administration, des affaires, des intérêts de Bayonne et en même temps des petits événements locaux, qu'il lui raconte dans un style plein de verve et pétillant d'esprit.

Un jour, par exemple, il lui narre le duel fantaisiste d'un matamore bayonnais avec maître Poheit, avocat : « Vous vous souvenez sans doute du duel qu'il s'était donné « avec feu M. Duvergier, son collègue, que vous avez bien « connu. Le lieu du rendez-vous était à *Lauga* (2). Mais le « seigneur Duvergier, intrépide au combat à rebrousse-

(1) Le *député* de Bayonne était un mandataire, résidant à Paris, qui était chargé de surveiller et d'activer toutes les affaires de la Ville, ou de la Chambre de Commerce, en instance dans les Ministères, au Conseil d'Etat ou devant le Conseil du Roi. Cette fonction n'avait aucun caractère politique.

(2) Héritage situé sur les bords de la Nive.

« poil, l'attendait du côté du rivage opposé, et là l'épée à « la main : — Avance, si tu l'oses! lui criait-il d'un ton « massacrant; je te ferai périr sur l'heure! — Ah! coquin « poltron! répondit m[e] Poheit, le bâton haut; n'y auroit-il « pas quelqu'un près de toi pour te jeter dans la rivière! »

Une autre fois il informe son correspondant qu'on a fait venir pour tenir garnison à Bayonne les miliciens du pays de Labourd, du Béarn et de la seigneurie de Bidache : « Il est descendu ici beaucoup de Basques, de Bidachois « et de Bearnois, au nombre de mil hommes, pour relever « les bataillons de Bergerac et de Marmande. Les Béarnois « avec leurs bonnets à houpe noire, un petit bout de « bayonnette dans la ceinture de la culotte. Nos Basques « ont des chapeaux et des cocardes. Maître Lissalde, mon « collègue (1), est à leur tête, chapeau brodé et plumet au « vent. Messire Duprat, major (2), tape rudement. Le « Bearnois répond : *Qu'es aco?* le Basque : *Goacen aïtzina!* (3) « — Un Bearnois étant en faction sur le glacis se retirait « au corps de garde parce qu'il pleuvoit, à la différence « de ceux de Vic-en-Auribat, dont on dit : *Quand on les « boute en sentinelle, ils y prennent racine.* Le sergent qui le « voyait revenir lui reprochoit d'avoir ainsy quitté son « poste, si les ennemis étoient entrés dans ce moment : « *Ah! Diou bibant!* repartit l'autre, ils attendront bien que « la pluie soit passée ! »

La réputation que s'était faite Pierre de Lesseps, sa capacité reconnue, son caractère intègre le signalèrent à

(1) Maître Lissalde était notaire à Mouguerre.

(2) Probablement André Duprat, de la maison *Albinoritz*, à Saint-Pierre Dirube, où Dulivier avait, lui aussi, une maison de campagne.

(3) *Allons de l'avant!* formule employée par les Basques pour exprimer leur indifférence ou leur dédain.

Marie-Anne de Neubourg, reine douairière d'Espagne, veuve de Charles III, exilée à Bayonne, où elle passa 32 ans. Elle le choisit pour son notaire et son conseiller et le nomma secrétaire de ses commandements. Elle lui témoigna constamment la plus grande confiance, et enfin lui confia son testament.

Le mariage de Pierre de Lesseps et Catherine de Fourcade fut d'une heureuse et abondante fécondité. Eux aussi ils eurent quatorze enfants :

1. — *Dominique,* né le 25 octobre 1715, eut pour parrain Me Dominique du Galart, notaire royal, secrétaire-greffier de la Ville ; et pour marraine dame Marie du Galart, sa grand'mère maternelle. Il devint ministre de France à Bruxelles, et aura sa notice ci-dessous, § 5.

2. — *Pierre,* né le 17 décembre 1716, quitta Bayonne à l'âge de 18 ans, pour entrer chez un parent de sa mère, M. du Galart, armateur à Cadix. Il y resta 14 ans et ensuite s'embarqua à Lisbonne pour la Vera-Cruz. Il dut se fixer au Mexique d'une façon définitive, car son père, dans son testament, le mentionne avec cette note : « Aux Indes, depuis longtemps. »

3. — *Marie,* née le 12 décembre 1717, décédée le 12 mai 1722.

4. — *Pascal,* né le 17 avril 1719, décédé le 21 mars 1726.

5. — *Jean-Barthélemy,* né le 24 juin 1720, succéda à son père comme notaire et secrétaire de la ville de Bayonne, et continua la branche bayonnaise de la famille. (*Voir* § 7).

6. — *Jean-Pierre,* né le 7 juin 1721, ne vécut que huit jours.

7. — *Marcel-Dominique,* né le 2 novembre 1722, décédé le 21 avril 1730.

8. — *Catherine,* née le 11 septembre 1724, se maria à Jean-Baptiste Delane, maître orfèvre et officier de la Monnaie de Bayonne. Elle mourut en 1794, âgée de 70 ans.

9. — *Gracieuse*, née le 4 octobre 1725 se fit, comme sa tante Plaisance, veuve Dangla, dame hospitalière, et elle lui succéda dans les fonctions de préposée à l'hôpital militaire de Saint-Esprit. Elle vécut dans ses fonctions modestes et charitables jusqu'à l'âge de 67 ans et mourut le 17 juillet 1791.

10. — *Plaisance,* née le 13 novembre 1727, mourut en 1735.

11. — *Michel,* né le 3 février 1729, devint Commis au Ministère des Affaires Étrangères. (*Voir* § 6).

12. — *Martin,* né le 17 octobre 1730, consul général à Hambourg et ensuite en Russie, fut le grand-père de Ferdinand de Lesseps. (*Voir* § 8).

13. — *Jeanne,* née le 17 mars 1733, épouse à Bayonne Alexandre Dubrocq, capitaine de navires, qui devint plus tard lieutenant de frégate dans la marine royale.

14. — Enfin *Etiennette,* née le 19 septembre 1735, fut mise en nourrice à Ustaritz, en plein pays basque. De là le surnom de *basquine* qu'on lui donnait en famille. Elle épousa, à 26 ans, Pierre Simonin, professeur d'hydrographie à Bayonne ; aucun enfant ne naquit de ce mariage. Etiennette mourut le 13 janvier 1781, laissant pour son légataire général son frère Jean-Barthélemy, notaire royal à Bayonne.

Pierre de Lesseps, père de cette nombreuse descendance, mourut à Bayonne le 20 août 1759. La veille de sa mort il fit appeler son collègue Me Dhiriart, notaire royal, et lui dicta son testament. Cet acte est encore conservé par

le lointain successeur de Mᵉ Dhiriart (1). Il fait voir que malgré sa vie laborieuse et malgré les fonctions qu'il avait rempli, Lesseps n'était pas devenu riche. Il laissait cependant à ses enfants deux biens inappréciables, la considération et l'esprit d'initiative. Nous allons voir dans les pages suivantes comment ses fils ont su illustrer le nom de leur père, et le relief extraordinaire qu'ils lui ont fait acquérir.

§ 5. — DOMINIQUE de LESSEPS
ministre a Bruxelles

Dominique de Lesseps, fils aîné de Pierre et de Catherine Fourcade, avait 18 ans, et aidait son père au secrétariat de l'hôtel de ville, quand M. de Saint-Contest, intendant de Guyenne, vint à Bayonne, chargé par le roi de délimiter la ligne des frontières entre la France et l'Espagne.

Dominique, avec son aspect sympathique, son intelligence précoce et sa connaissance de l'espagnol, captiva de suite l'intendant, qui le prit pour secrétaire et l'emmena comme tel aux conférences qui se tinrent à Hendaye et Fontarabie, sur les bords de la Bidassoa ; il l'employa ensuite au règlement des frontières entre Roncevaux et Saint-Jean-Pied-de-Port.

Sur ces entrefaites Madame Elisabeth de France, fille aînée de Louis XV, fut fiancée à l'infant Don Philippe, fils de Philippe V, roi d'Espagne, et il fallut s'occuper de régler son voyage et sa remise aux envoyés de la cour de Madrid (2). Un traité fut signé à ce sujet entre l'inten-

(1) Etude actuelle de Mᵉ Detchart.

(2) Cette princesse traversa Bayonne le 9 octobre 1739 et se rendit en Espagne par Saint-Jean-Pied-de-Port. (Ducéré. *Entrées Solennelles*, II, p. 33).

dant de Guyenne pour la France et le gouverneur de Pampelune pour l'Espagne. Dominique de Lesseps dressa ce traité en français et en espagnol, à la satisfaction complète des deux parties.

M. de Saint-Contest ayant été nommé quelque temps après à l'intendance de Normandie, Pierre de Lesseps, qui voyait en Dominique son futur successeur, ne le laissa pas s'éloigner et voulut qu'il revînt à Bayonne. Cependant il lui permit d'aller terminer à Paris ses études de droit.

Deux ans après (1740), M. de Saint-Contest fut transféré de Normandie en Bourgogne, et en traversant Paris pour rejoindre son nouveau poste, il retrouva Dominique et le décida sans beaucoup de peine à le suivre à Dijon. Il en fit son premier secrétaire et bientôt après Dominique se fit recevoir avocat.

Son père ne vit pas sans appréhension cette nouvelle situation de son aîné. Il écrivait à Dulivier, son ami : « Il a plu à mon fils de se faire avocat au parlement de « Dijon. Je n'en suis pas fâché, mais le Digeste ny le Code « ne font pas beaucoup pour la finance. Les jeunes gens « comme luy sont ingénieux à faire parade de belles « expectatives, lorsque le plus souvent ce n'est que de la « fumée. — On se plaint souvent *de trop plan esta,* et je « n'ai pas extrêmement approfondi ses expectatives. J'es- « père bien que M. de Saint-Contest le poussera ; mais il « faut du temps. Cependant il m'en coûte et je ne vois « rien d'assuré. »

Les événements déjouèrent ces craintes et firent voir que Dominique avait bien fait de prendre la voie qu'il avait choisie. M. de Saint-Contest, se rappelant son tact et son adresse pour la délimitation des frontières dans les Pyrénées, le chargea du même travail dans les Alpes,

où de sérieuses difficultés étaient soulevées par la Suisse. Cette mission n'était pas sans péril. On était alors en guerre avec toute l'Europe, et parmi nos adversaires le duc de Savoie, surnommé *le renard de Savoie,* était un des plus à redouter. De tout temps la France avait eu à se plaindre de ce voisinage, et Louis XIV disait un jour : « La Savoie et ses ducs sont pleins de précipices ! » Ce mot rappelait à la fois les montagnes du pays et les intrigues de ses souverains.

La Suisse, placée entre les deux belligérants, voyait à chaque instant ses frontières violées par les armées de l'un et de l'autre. Elle réclama une fixation régulière de ses limites, et Dominique sut mener à bonne fin cette affaire délicate. Il reçut du ministre, M. de Maurepas, une lettre remplie d'éloges et de félicitations.

En 1749, M. de Saint-Contest, nommé ambassadeur à La Haye, emmena Dominique comme secrétaire de l'ambassade. Sur sa demande il lui adjoignit son jeune frère, Michel, qui déjà avait été le rejoindre à Dijon. L'ambassade de Hollande était restée supprimée pendant les neuf ans qu'avait duré la guerre de la Succession d'Autriche. Dominique eut donc à la réorganiser d'une façon complète, et il fallut toutes ses aptitudes pour venir à bout de cet immense travail.

Presque aussitôt M. de Saint-Contest fut rappelé par Louis XV, qui venait de le nommer ministre des Affaires Étrangères. La direction de l'ambassade fut laissée à Dominique, qui la géra jusqu'en 1752. Ces services multipliés le firent nommer ministre de France à Bruxelles. Au même moment éclata la guerre de Sept Ans, et la Belgique devint non seulement le dépôt des approvisionnements, mais aussi la grande route des troupes, des

courriers et des dépêches. Dominique fit face à tout et montra, durant toute la guerre, des qualités supérieures de diplomate et d'administrateur.

C'est pendant sa résidence à Bruxelles qu'il perdit son père Pierre de Lesseps. On voit dans le testament de ce dernier la reconnaissance qu'il portait à son fils pour son dévouement et pour les services qu'il en avait reçus ; il recommande à ses autres enfants de consulter leur frère aîné en toute occasion. Ce n'était que justice. Dominique avait assuré déjà l'avenir de ses frères. Il avait placé Michel à la cour et Martin dans la diplomatie ; il demanda pour Barthélemy la place de secrétaire communal que son père avait occupée pendant quarante-cinq ans. Les échevins de Bayonne accueillirent avec empressement cette demande ; « en témoignage, lui dirent-ils, de l'attachement qu'ils avaient toujours eu pour son père, et de l'affection qu'ils portaient à tous les membres de sa famille. »

En 1764, Dominique fit un voyage à la Cour, et insista auprès du roi pour obtenir sa retraite. Il ne put l'avoir que l'année suivante, et se retira près de Montauban, au château du *Colombier,* qu'il avait acquis dans cette intention. Il épousa en 1666 Thérèse-Charlotte-Claire Duc de la Chapelle, fille de Jean Duc de la Chapelle, receveur des tailles dans l'Election de Montauban.

L'avènement de Louis XVI ramena au ministère M. de Maurepas, que des intrigues de cour en avaient éloigné sous le règne précédent. C'était lui qui avait envoyé en Hollande M. de Saint-Contest, et il connaissait d'autant mieux son secrétaire qu'il l'avait vu à l'œuvre pendant la guerre de Sept Ans. Un des premiers soins du ministre fut de récompenser les services de Dominique, et il lui fit

délivrer par le roi des lettres d'anoblissement. Ces lettres existent encore dans nos Archives bayonnaises. Elles rappellent dans les termes les plus élogieux la carrière de Dominique et celle de son père.

En 1789 Dominique fut élu député de la province du Quercy aux Etats Généraux. Il siégea comme tel à Versailles, et après la séparation de l'Assemblée Constituante, il rentra dans son château du *Colombier*, où les plus graves soucis vinrent bientôt l'assaillir. Faussement accusé d'avoir émigré, menacé de confiscation, il fut sauvé par le dévouement de sa femme, qui s'en fut implorer le farouche Jean Bon-Saint-André, commissaire de la Convention à Montauban ; elle réussit à l'attendrir.

Brisé par ces violentes secousses, Dominique de Lesseps mourut au mois d'octobre 1795 ; il avait eu quatre enfants. L'aîné, *Michel,* mourut fort jeune. La seconde, *Charlotte,* épousa son cousin Jean Lesseps, le banquier parisien dont j'ai déjà parlé. Le troisième, *Jean-Baptiste,* avait à peine vingt ans au moment de la Révolution. Il suivit dans l'émigration un ami de son père, le marquis de Cazalès, et servit sous ses ordres dans l'armée de Condé. Plus tard il accompagna son cousin Mathieu de Lesseps, dans les consulats d'Egypte et d'Etrurie, revint en France en 1816, et fut successivement sous préfet de Lombez, de Meaux et de Nogent-sur-Seine. Il est mort près de cette ville le 31 juin 1850 ; sa postérité est aujourd'hui éteinte.

Le quatrième enfant de Dominique, *Pascal* de Lesseps, entra à Paris dans la maison de banque de son beau-frère. Réduit à la gêne par la ruine de celui-ci, il se rendit en Algérie et entreprit une exploitation qui ne réussit pas. Il fut maire d'Oran, revint à Montauban et y

mourut le 13 novembre 1868, à l'âge de 80 ans. Il était vieux garçon.

Jamais, en effet, il ne s'était marié, et jamais il n'en eut de remords. Il écrivait gaiement en faisant allusion aux innombrables rejetons de ses oncles et de ses cousins : « il pleut des enfants dans notre chère famille, et l'on ne « peut lui reprocher de ne pas suivre le précepte : *croissez « et multipliez-vous*. J'avoue à ma honte que je suis le seul « des Lesseps qui goûte le charme ou le vide du célibat. « On peut me faire cette querelle à juste titre. Mais je ne « mériterai jamais l'épithète dont on a gratifié mes con- « frères qu'on appelle *cœurs secs*. Le mien ne le sera pas. »

Il ne le fut pas en effet, car il entoura d'affection et de soins dévoués sa sœur Charlotte et sa nièce Clara de Lesseps. Il disait en parlant de celle-ci : « Ma bonne et « excellente nièce mérite bien de trouver le bonheur dans « le mariage, en supposant que l'un aille avec l'autre, « *comme quelques époux l'assurent.* »

§ 6. — MICHEL DE LESSEPS
COMMIS AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Michel de Lesseps, frère de Dominique, était le onzième enfant de Pierre de Lesseps et Catherine de Fourcade ; il naquit à Bayonne le 3 février 1729, et quitta de bonne heure la maison paternelle de la rue *de l'evesque*. Ils partirent, lui et son jeune frère Martin, pour aller terminer leurs études à Paris, sous la surveillance de leur frère aîné, Dominique, et de M. Dulivier, l'ami et le correspondant de leur père. Quand Michel eut terminé ses classes, Dominique le prit avec lui en Bourgogne, comme attaché à l'Intendance ; puis il l'emmena en Hollande avec le titre de secrétaire particulier de M. de Saint-Contest. Le 8

avril 1752 leur père écrivait à Dulivier : « Michel me « paraît en très bon chemin ; M. de Saint-Contest lui a « donné un mentor qui le conduira bien. Je vous demande « pour l'un et pour l'autre vos sages et judicieux ensei- « gnements. »

Cette même année, 1752, Dominique ayant été nommé Ministre à Bruxelles, obtint pour son frère une place de Commis au ministère des Affaires Étrangères, à Versailles. A partir de ce moment Michel ne quitta plus la Cour, sauf à de rares intervalles où il fut chargé de missions diplomatiques en Hanovre, en Espagne et en Portugal.

Ses fonctions l'appelaient souvent auprès du premier ministre, M. de Choiseul. Le Dauphin, qui venait fréquemment travailler chez ce dernier, remarqua le jeune commis des Affaires Étrangères. Il le prit en affection, se l'attacha et le fit nommer écuyer porte-manteau de la Dauphine. Michel porta peu de temps ce titre. Le Dauphin et la Dauphine moururent tous les deux d'une mort prématurée, qui amena la dispersion du personnel attaché à leur service. Toutefois Michel de Lesseps fut bientôt après nommé écuyer porte-manteau de la comtesse de Provence, quand la maison de celle-ci fut montée à l'occasion de son mariage avec Monsieur, frère du roi.

Il épousa le 26 avril 1769 en l'église Notre-Dame de Versailles, Marie-Elisabeth-Florence Verdier, fille de Pierre Verdier, commissionnaire de marine. Grâce à l'influence du duc de Choiseul, qui fut toujours son constant protecteur, Michel avait obtenu pour son épouse une place de femme de chambre dans la maison de Madame Louise de France, huitième et dernière fille de Louis XV, et la seule, dit-on, dont il écoutait les conseils. Cette situation ne dura pas. Madame Louise laissa peu après

la cour de Versailles. Elle fut s'enfermer dans le couvent de Saint-Denis, où elle embrassa la vie austère et pénitente des Carmélites, sous le nom de Sœur Thérèse de Saint-Augustin.

Mais avant de quitter Madame de Lesseps, la bonne princesse lui avait donné deux précieux témoignages d'affection et d'estime. Elle lui fit don d'une rente annuelle de 1800 livres, que le trésor royal acquitta jusqu'en 1793. En outre elle accepta d'avoir pour filleule la fille unique de Michel de Lesseps et Florence Verdier.

Cette enfant, née à Versailles le 28 février 1770, eut pour parrain le comte de Provence, qui devint plus tard Louis XVIII, et pour marraine Madame Louise de France. On l'appela au baptême Louise, comme sa marraine ; mais celle-ci ajouta à ce nom celui de Thérèse, qu'elle devait bientôt prendre elle-même en entrant au Carmel.

Louise-Thérèse de Lesseps épousa, en 1788, Mathieu Belland, secrétaire de légation à St-Pétersbourg, dont elle eut plusieurs enfants. Restée veuve en 1817, elle se fixa en Béarn, auprès de sa mère, et y vécut dans la retraite (1).

Michel ne perdit jamais de vue les intérêts de sa ville natale. C'était par son intermédiaire que les requêtes et les demandes des échevins de Bayonne étaient remises et appuyées en haut lieu. Une correspondance active s'échangeait, à cette occasion, entre lui et son frère Jean-Barthélemy, secrétaire de la ville.

Il quitta ses fonctions en 1788 et se retira en Béarn,

(1) Quatre de ses enfants, *Julien*, *Auguste*, *Elisa* et *Aimée*, n'ont pas laissé de postérité. Les quatre autres, *Ernest*, dont le fils épousa Mlle Christofle ; *Elisabeth*, femme Champetier de Ribes ; *Caroline*, femme Ribadeau-Dumas, et *Achille*, avoué au Tribunal de la Seine, ont eu une nombreuse descendance qui existe encore à Paris.

dans la petite commune de Laas-Mondran, où il avait acquis une propriété. Sa vie passée à la Cour, ses relations intimes avec la famille royale, lui furent bientôt reprochées comme un crime. Il fut arrêté pendant la Terreur et enfermé dans les prisons d'Orthez. Mais les habitants de Laas-Mondran dont il était le bienfaiteur, intervinrent, et sur leurs réclamations, il fut remis en liberté. Il mourut dans sa campagne le 21 octobre 1801.

Sa veuve continua d'habiter Laas-Mondran, où elle est décédée le 14 janvier 1822. Elle avait prodigué autour d'elle des bienfaits et des charités sans nombre. Les paysans, pleins de reconnaissance, écrivirent sur sa tombe : « Noble, vertueuse et regrettable dame, nous prions pour vous ! »

P. YTURBIDE.

(*A continuer*).

BAYONNE SOUS L'EMPIRE

ÉTUDES NAPOLÉONIENNES

CXVI

UN MINISTRE DU ROI DE SAXE

(Suite)

Aucun des Espagnols assemblés pour la junte ne paraissait aux soirées de Marrac. On les voyait fréquemment aux dîners de M. de Champagny. C'est là aussi que M. de Seufft fit la connaissance du marquis d'Alorna, parent de M. de Lima et commandant du corps auxiliaire portugais que le général Junot avait envoyé en France. M. d'Alorna était un homme aimable, ayant de la grâce et du trait dans l'esprit. Il avait été compromis dans des intrigues de cour et enfermé pendant plusieurs années dans une forteresse. Entraîné à cette époque hors de sa patrie, il fut sans doute forcé de contracter vis-à-vis du gouvernement français des obligations pécuniaires qui l'engagèrent dans la suite à se laisser employer contre son pays pendant la campagne du maréchal Masséna et à accepter pendant la guerre de Russie le gouvernement momentané de Mahilew. Ses Portugais, en passant à Bayonne, étaient d'une assez belle tenue, et se firent remarquer par leur gaieté, leurs chants et les danses nationales que quelques-uns d'entr'eux exécutèrent avec beaucoup de grâce devant l'empereur et l'impératrice sur les pelouses de Marrac. L'heure du dîner était fixée entre huit et neuf heures; c'était celle que l'empereur avait choisie pour jouir plus

à son aise, dans cette saison, du plaisir de la promenade. Il faisait tous les soirs, avec l'impératrice et ses dames, des courses en calèche qui se dirigeaient le plus souvent vers les bords de la mer, et ce goût creva plus d'un attelage en faisant rouler rapidement les voitures sur la plage sablonneuse. Quelquefois l'empereur, à cheval, poussait sa monture jusqu'à quelque distance du rivage, dans cet élément pour lequel il éprouva toujours tant d'attraits et qui n'a jamais reçu son joug. On ne saurait oublier, ayant été à Bayonne à cette époque, les transports de joie auxquels on se livra un instant à la cour de Napoléon, sur la fausse nouvelle de la mort du roi d'Angleterre, répandue en Hollande et annoncée par un courrier du roi Louis. A en juger par les événements qu'amena, depuis, la régence en Angleterre, cette joie n'en eut pas été moins trompeuse si la nouvelle avait été fondée. L'empereur semblait entièrement partager les espérances de paix qu'elle faisait naître, et il est difficile de décider si l'on avait alors quelques motifs de se flatter des dispositions favorables du prince de Galles, où si l'on se faisait réellement illusion sur la nature de cette guerre toute nationale en Angleterre.

M. et Mme de Senfft demeurèrent à Bayonne jusqu'au 18 juillet, deux jours avant le départ de la cour. Après avoir été un des serviteurs les plus humbles de la puissance impériale, le ministre du roi de Saxe devint, après sa chute, un de ses principaux détracteurs. Cependant quoique sa défection date de 1813, au moment même de la campagne de Russie il était encore tout dévoué à Napoléon. M. de Castellane qui, en passant à Dresde, fut invité à dîner chez le comte et la comtesse de Senfft, dit : « J'ai noté la petite fille de M. Senfft, âgée de huit ans,

nommée Louise ; c'est un petit prodige. Elle a embrassé devant moi, avec rage, le portrait de Napoléon, en criant : « Je l'aime tant ! ».

CXVII

UN OFFICIER DE CHEVAU-LÉGERS POLONAIS

Les Mémoires des Polonais. — Le lieutenant Niégolewski. — L'escadron de service à Marrac. — A la Chambre d'Amour. — Entrée en Espagne. — La veille de Somo-Sierra. — Blessé. — Retour en France.

Les héroïques chevau-légers polonais de la garde impériale ont eu de nombreux historiens. Quelques-uns d'entr'eux, même parmi les officiers de cette admirable cavalerie, occupèrent leurs loisirs forcés, après la chute de l'Empire, en écrivant leurs Mémoires et abandonnèrent le sabre pour la plume, qu'ils maniaient également bien. Il sera de quelque intérêt de rappeler sommairement les principaux d'entr'eux et c'est là une étude à laquelle nous nous livrerons quelque jour. Mais pour le moment, nous consacrerons les lignes suivantes au lieutenant Niégolewski, qui a pour nous d'autant plus d'attrait qu'il se trouvait à Bayonne lors du séjour de Napoléon et qu'il appartenait à l'escadron qui lui servit souvent d'escorte.

Niégolewski faisait partie du 3e escadron, commandé par le capitaine Dziewanowski. Il fut campé dans un jardin, à un quart de lieue de l'habitation impériale, c'est-à-dire à l'ancien héritage du *Boudigau,* et chaque jour un des pelotons faisait le service auprès de l'empereur.

Nous avons déjà parlé à diverses reprises des souvenirs de notre lieutenant et avons raconté comment l'empereur,

voulant faire manœuvrer l'escadron, s'aperçut combien était faible son instruction militaire.

« Le service que nous remplissions près de Marrac, dit-il, nous donna l'occasion de connaître l'empereur et nous a laissé de profonds souvenirs. Non seulement nous vîmes passer sous nos yeux les plus graves événements, mais nous pûmes voir l'empereur dans ses moments de loisir et d'abandon. Plus d'une fois je vis le maître du monde se livrer à des transports de gaieté juvénile. C'est ainsi qu'il poussa une fois l'impératrice Joséphine dans une petite crique au bord de l'Océan, appelée la Chambre d'Amour. Un peloton de l'escadron suivait toujours l'empereur dans ses promenades. L'impératrice Joséphine l'accompagnait quand il sortait en calèche. Il prit les souliers que l'impératrice avait perdus en sortant, et les jeta au loin ; je voulus les rapporter, mais l'empereur m'en empêcha et la fit remonter déchaussée dans la calèche.

« Une autre fois, en visitant avec l'impératrice le fort du Château-Vieux, il passa par une haie où l'impératrice, voulant le suivre, accrocha aux ronces la légère étoffe de sa robe. Je me précipitai pour dégager Sa Majesté, mais je ne fis qu'embarrasser davantage la robe dans les épines et je la mis en pièces. Leurs Majestés rirent beaucoup de ma maladresse et de ma confusion. »

Après le départ de l'empereur, le 3e escadron de chevau-légers polonais entra en Espagne et y rejoignit le reste du régiment. Le lieutenant Niégolewski allait faire ses premières armes à Somo-Sierra. La veille de l'affaire, au moment où l'empereur se chauffait à un feu de bivouac, un chevau-léger polonais s'efforçait de passer par le cortège impérial pour allumer sa pipe ; comme les officiers

l'en empêchaient, l'empereur s'en aperçut et dit : « Laissez-le faire. » Le chevau-léger prit du feu et se préparait à se retirer, quand les officiers l'invitèrent à remercier Sa Majesté ; mais le soldat, qui voyait bien que nous n'étions pas pour rien postés dans ces montagnes, à deux pas des Espagnols, indiqua du doigt la Sierra et se contenta de répondre : « A quoi bon le remercier, c'est là que je le remercierai ! »

On sait ce que fut la fameuse attaque du défilé de Somo-Sierra et quelle fut la bravoure des chevau-légers polonais, qui l'emportèrent. Le lieutenant Niégolewski se comporta en héros et fut si grièvement blessé qu'on craignit un moment pour sa vie. Il fut transporté à Chamartin, quartier général de l'empereur à Madrid.

Le 3 décembre il fut évacué sur Madrid, dans le couvent de Sainte-Marie d'Atocha, où il reçut, ainsi que ses camarades, les soins empressés de l'illustre Larrey. Il fut ensuite logé chez la marquise de Casa Franca. Il guérit complètement sans avoir subi aucune opération.

« A la fin de février, je me mis en marche sur la France afin de rejoindre mon régiment sur le Danube, mais je n'arrivai, à mon grand regret, qu'après la bataille de Wagram, où mes camarades, avec les chasseurs de la garde, se couvrirent de gloire, enlevèrent quarante-cinq canons, détruisirent quatre régiments de cavalerie et firent prisonnier le prince d'Auersperg. »

CXVIII

UN NEVEU DU PRINCE CAMBACÉRÈS

Histoire d'un Bayonnais. — La duchesse d'Abrantès. — Une nièce de Cambacérès. — Une jolie femme sous l'Empire. — M. Basterrèche. — Un monstre. — Mis au court-bouillon. — Le portrait exagéré. — La banque de France.

C'est un Bayonnais qui sera le sujet de la présente étude, et ce sont les précieux *Mémoires* de la duchesse d'Abrantès qui vont nous en fournir en partie les éléments. Car si les souvenirs de la jolie Madame Junot fourmillent d'erreurs et d'exagérations, elle a aussi été mêlée à trop d'événements et a tenu une place trop élevée dans la cour impériale pour qu'il n'y ait pas dans son volumineux ouvrage bien des sujets desquels un historien puisse faire son profit. Nous citons ici textuellement ce que dit la gouvernante de Paris sur les personnages qui vont nous occuper, le morceau est plein de saveur :

« Cambacérès avait une nièce charmante qu'on appelait Madame Basterrèche. Elle était fille de M. Duvidal de Montferrier, et par conséquent sa petite cousine. J'ai toujours été étonnée qu'il ne la chargeât pas de faire les honneurs de sa maison. Mais peut-être était-il effrayé à l'aspect de son acolyte, qu'il était difficile d'exclure, car c'était le mari, et pourquoi ne pas dire le magot ? le plus jaloux qui fut sur la terre. Dans les choses que notre esprit peut difficilement comprendre, il en est de plus obscures encore que les autres, et celle-là est du nombre ; je veux parler du mariage de Mademoiselle Rose de Montferrier avec M. Basterrèche, banquier de Bayonne, mais établi à Paris, associé de M. Jubié, possesseur d'une grande fortune, et le plus effroyable des monstres.

« Il est impossible de faire un portrait ressemblant de ce qu'était Mademoiselle Rose de Montferrier à l'âge de dix huit ans, parce que le charme de sa personne était surtout dans une taille de nymphe et une fraîcheur qu'aucune comparaison ne peut peindre. C'était de cette fraîcheur que devait donner le fard de beauté que *Plus belle que fée* allait chercher au péril de sa vie. J'aimais mieux son teint (celui de Madame Basterrèche; je n'ai pas connu *Plus belle que fée*) que celui de Madame Murat. Il y avait dans la peau de Madame Basterrèche une animation, une chaleur de coloris qui rappelait, sans métaphore, la fleur dont elle portait le nom, et le velouté de la pêche. Et puis elle avait l'esprit d'avoir, dans ce frais visage, des yeux et des traits qui, enfin, faisaient d'elle une charmante jeune fille. Cambacérès était parvenu à une haute fortune, tout faisait présumer que Mademoiselle de Montferrier ferait un brillant mariage, lorsque tout à coup le bruit courut que M. Duvidal de Montferrier, en allant à Montpellier, s'était arrêté dans un château enchanté, qu'il avait vu un bon souper, qu'il n'avait pu résister à la tentation ; mais qu'au milieu de l'expédition d'une superbe dinde aux truffes il avait vu arriver un monstre effroyable qui lui avait dit qu'il eut à lui donner sa fille pour femme, où qu'il allait le manger tout à l'heure, qu'il était précisément gros et gras, et que cela ferait même mieux son affaire que la jeune fille. M. Duvidal de Montferrier objecta en tremblant qu'il ne serait certainement pas aussi bon ni aussi tendre, ni aussi bien truffé que l'individu dont il n'avait encore, lui, qu'une aile, et que, si sa grandeur voulait, il allait lui servir l'autre; mais le monstre ne voulait pas de dinde; il voulait une jolie et spirituelle personne. Et le père, crai-

gnant d'être croqué, s'empressa de dire *oui ;* et le mariage se fit.

« Croyez-vous que ce soit moi qui ai fait ce petit apologue ? point du tout ; c'est le premier consul lui-même. Je ne sais comment ce mariage de Mademoiselle de Montferrier lui mit la bile en mouvement. Mais bien longtemps encore, même après la mort de M. de Basterrèche, il ne pouvait pardonner à Cambacérès d'avoir laissé faire ce mariage : « C'est la Belle et la Bête, » disait-il. Mais un mot charmant du premier consul, relativement à ce même mariage, fut celui qu'il dit en apprenant avec surprise, ainsi que tout Paris, que la jeune personne épousait M. Basterrèche sans répugnance. Avec cette nouvelle circulaient les détails de la corbeille, du trousseau ; on ne parlait que des diamants, des perles, des bijoux sans nombre donnés par *Azor.* « Ah ! dit le premier consul, *le présent fait oublier le futur.* »

« La première fois que je vis M. Basterrèche, il me fit peur. Sa laideur était non seulement des plus amères, mais il était monstrueux de difformité, et puis l'expression de sa figure avait quelque chose de véritablement effrayant. Il était placé à côté de moi chez le consul Cambacérès, un jour où j'y dînais. Je me rappelle ce quart d'heure de supplice avec d'autant plus de raison que j'étais enceinte et que la vue de cet homme me faisait peur à en devenir pâle. Ajoutez à toutes ces perfections qu'il tirait les perdrix au vol.

« Il avait été mis au court-bouillon, je crois, dans son enfance : du moins ai-je entendu dire qu'étant un jour dans une baignoire faite en sabot, de ces baignoires qui ont le fourneau servant à chauffer l'eau par dessous la baignoire même, il fut fort échaudé. La bonne avait,

dit-on, un amoureux qu'elle allait entretenir selon la louable coutume des bonnes, tandis que son enfant était dans le bain. Comme il n'avait que sept ans, elle inspecta la hauteur de l'eau afin que le petit ne se noyât pas. Mais comme on ne pense pas à tout, elle ne songea pas qu'il pourrait rôtir ; le moyen, dans le fait, d'aller s'imaginer qu'on va rôtir dans un bain ? Ce fut cependant ce qui arriva au pauvre petit Basterrèche. Le feu avait été oublié dans la baignoire ; la bonne une fois partie et la porte fermée, l'enfant ne s'aperçut pas d'abord de la chaleur croissante de l'eau, mais bientôt elle le brûla. Il appela, on ne l'entendit pas. Il voulut sortir de la baignoire, mais il était trop petit. Enfin l'eau venant à frémir, et le pauvre enfant ne pouvant plus supporter son martyre, il poussa de tels cris qu'on vint à son secours, mais il était trop tard : M. Basterrèche était cuit ; il n'y avait plus qu'à dire : « Servez chaud. » Cependant il n'en mourut pas, et même on voit qu'il ne s'en portait pas plus mal, puisqu'il voulait se marier. Il était effrayant. Non seulement il était contrefait outrageusement, mais sa bouche avait tourné, son nez s'était mis aussi de la partie, et de cela il résultait deux inconvénients dont l'un était funeste pour autrui, c'était celui des parfums ; l'autre faisait le divertissement des auditeurs, c'était la parole de Polichinelle dans sa plus grande exactitude. Cette douce et agréable voix disait des injures habituellement pour toutes paroles ; car il faut ajouter à toutes les perfections de laideur que je viens de signaler, que le petit *rôti* était méchant comme un âne galeux. Enfin, il avait probablement un talisman, car Mademoiselle Rose Duvidal l'épousa sans trop pleurer ; et en vérité je pleurais, moi, pour elle, lorsqu'en sortant de l'Opéra je la voyais si jeune, si fraîche et si belle,

s'appuyant sur la bosse de devant ou sur la bosse de derrière de son mari, et présentant ainsi les deux extrêmes du beau et du laid. »

Ce portrait, évidemment exagéré, dû à la plume mordante de la duchesse d'Abrantès, ne peut s'appliquer qu'à M. Léon Basterrèche, et frère de Jean-Pierre Basterrèche, le plus grand armateur de Bayonne pendant la Révolution et l'Empire. A part les indiscrétions de Mme Junot, on ne sait que peu de choses sur le neveu de Cambacérès. Il fut régent de la Banque de France et auteur d'un *Essai sur les Monnaies,* in-4° publié à Paris en 1801. Il mourut en 1802.

CXIX

UN GROGNARD DE NAPOLÉON

Les souvenirs de la garde impériale. — Le colonel Pion des Loches. — L'artillerie à pied. — Départ pour l'Espagne. — De Bordeaux à Bayonne. — L'uniforme. — Passage de la Bidassoa. — Devant Madrid. — Retour en France.

Une estampe populaire relative aux guerres du premier empire, représente une colonne de grenadiers la tête basse, le fusil sous le bras. et cheminant dans la boue sous des torrents de pluie. Au loin, la silhouette de l'empereur. Comme légende : « Ils grognaient, mais ils marchaient toujours. » Ce type si connu du grognard ne s'arrêtait pas seulement aux grenadiers et aux simples soldats, mais beaucoup d'officiers et même de généraux de cette époque héroïque pouvaient aussi le revendiquer hautement.

Le colonel d'artillerie de la garde impériale Pion des

Loches était un grognard, du moins un grincheux, car il trouve à redire à toutes choses. Il critique ses chefs, la politique impériale, et même ses propres soldats. Cependant son volume de Mémoires militaires qu'il a intitulé : *Mes Campagnes, 1792-1815,* n'en est pas moins intéressant à lire, intéressant et même fort instructif. Aussi doit-on remercier ses éditeurs de l'avoir publié intégralement.

Il ne peut entrer dans notre pensée de donner un aperçu, même rapide, de ce gros volume de plus de 500 pages, où le colonel a raconté ses actions de guerre de 1792 à 1815. Nous nous en tiendrons simplement, comme d'habitude, à l'arrivée et au passage de l'artillerie de la garde impériale à Bayonne et à son retour. Le sujet est assez curieux pour faire l'objet de la présente étude.

Ce fut au mois de mai 1808, qu'il fut appelé par le général Lariboisière à commander une des compagnies d'artillerie à pied qu'on allait former dans la garde impériale. Il se rendit aussitôt à La Fère, où la formation avait lieu, et les officiers reçurent en avance une première mise de six cents francs. Lorsque deux compagnies d'artillerie à pied furent organisées, l'ordre arriva de les faire partir pour l'Espagne avec ce qui restait de l'artillerie à cheval.

Le départ eut lieu le 10 octobre, et jamais on ne vit un désordre pareil : la moitié des canonniers étaient ivres et allaient à la débandade; les trois quarts des soldats du train ne savaient pas atteler leurs chevaux, l'équipage des voitures était très considérable ; on fut obligé de faire surveiller les attelages par des sous-officiers d'artillerie à cheval, qui s'y prêtèrent de mauvaise grâce. Pour diminuer la confusion, à Chartres, l'artillerie fut divisée en deux colonnes : la première, celle de l'artillerie à cheval,

prit un jour d'avance. Arrivée à Tours, l'artillerie à pied fut reçue par le maire, qui la harangua. « Le préfet Lambert nous invita à dîner, et au dessert nous régala de quelques couplets dignes, pour le style, des premiers temps de la Révolution. »

Le 1er novembre 1808, près de Bordeaux, l'artillerie à pied de la garde, rencontra l'empereur au moment où elle se mettait en marche : « Il voit notre misère et notre détresse, la boue, la pluie, le mauvais état de nos chevaux. Il nous accorde deux séjours jusqu'à Bayonne. Le soir nous arrivons sur les bords de la Dordogne, large d'une demi-lieue, et sans pont. Nous trouvons douze bateaux pour la passer ; pour accélérer notre arrivée à Bordeaux, où nous étions empressés de venir nous reposer, au lieu de dormir nous avions dû passer la Dordogne de nuit et nous arrivions sur la Garonne à sept heures du matin ; il n'y a pas de pont. Bordeaux est sur l'autre rive et nous avons quatre-vingt-deux voitures, trente pour ma part, à faire passer. Enfin, à six heures, j'arrive dans la ville, et mon premier soin est de trouver un tailleur et une blanchisseuse. »

L'artillerie à pied de la garde impériale arriva à Bayonne le 12 novembre, la route avait été si pénible qu'il n'y avait plus une seule voiture attelée de six chevaux, d'un grand nombre qui l'étaient au départ de La Fère, tant on avait dû en laisser en chemin.

C'est ici le moment de dire quelques mots de ce corps de troupes qui fit tant parler de lui et acquit pendant les guerres de l'empire une gloire impérissable. Quoique l'uniforme de l'artillerie à pied de la garde impériale soit fort connu, il n'est pas cependant sans intérêt d'en donner ici les lignes principales. C'était l'uniforme des grenadiers

à pied sauf les couleurs. Habit bleu, collet et revers bleu avec passepoils écarlates. Parements et retroussis écarlates, épaulettes écarlates, veste et culottes bleues, guêtres noires ou blanches au-dessus du genou. Bonnet d'oursin à visière, sans plaque, avec cordon et plumet rouge. Sur la giberne un aigle sur deux canons en croix. Les artilleurs portaient la queue et pas de moustache. Les officiers avaient l'épée, le hausse-col et l'aiguillette d'or à droite.

L'artillerie à pied de la garde avait une tête de colonne, sapeurs, tambours et musique. Les sapeurs portaient le colbach comme l'artillerie à cheval. Le tambour-major et les musiciens portaient le chapeau.

Après un court séjour à Bayonne, le capitaine Pion des Loches passa la frontière d'Espagne le 14 novembre avec son artillerie et se trouvait le 18 à Vittoria, où il fallut abandonner quelques caissons, toujours par suite du manque de chevaux. A Burgos on fut logé au couvent de las Huelgas, où les soldats avaient profané les tombeaux dans lesquels ils croyaient qu'on avait caché des trésors.

A l'attaque de Madrid, la batterie du capitaine Pion des Loches eut onze hommes hors de combat sur soixante-dix-sept. Quant à lui il ne cesse de grogner, tantôt contre les Espagnols, tantôt contre les Français. Cependant il ressort de la lecture de ses souvenirs qu'il ne négligeait aucune circonstance pour obtenir à ses soldats le bien-être qu'il croyait pouvoir leur procurer.

Après la courte campagne du Nord de l'Espagne, l'artillerie à pied revint à Valladolid le 10 janvier 1809. « Il n'était que temps, tant était grande la fatigue des chevaux. Les canonniers furent logés dans un couvent sur le Campo Grande ; ils couchaient sur la dure, recevaient

quelquefois de la viande, mais toujours de mauvaise qualité, jamais de vin, et nous eûmes beaucoup de malades. Ce fut là que nous apprîmes l'arrestation, par ordre de l'empereur, de Robert, quartier-maître du régiment, et son transfert à Paris avec sa comptabilité. A cette nouvelle, les figures des officiers s'allongèrent ; Robert avait fait de très belles acquisitions et ses comptes devaient être en leur état, à en juger par ceux d'Housselin, payeur du régiment en Espagne. Les Espagnols firent cet officier prisonnier à Rio-Seco, et à notre arrivée à Valladolid on ouvrit sa caisse. Les dépenses dépassaient les recettes de plus de quarante mille francs ; les intérêts des officiers et ceux du régiment étaient en bonnes mains. Il payait, en route, toutes nos dépenses dans les cafés et les auberges et en répartissait le montant par tête si bien que moi, qui avais toujours payé ma dépense, je contribuais à celle des autres ; à mes observations il répondit que mon compte était juste ; je lui intimai l'ordre de ne plus rien régler pour moi à l'avenir. Il me répondit qu'il agissait ainsi par ordre de Doguereau. C'était un beau régiment, que celui de l'artillerie de la garde, quand M. Doguereau le commandait. »

En passant, le 28 mars, à Vittoria, les officiers d'artillerie logèrent vis-à-vis d'un couvent de religieuses cloîtrées ; elles parurent à leurs croisées et causèrent avec eux une partie de la nuit : « Nous leur fîmes accroire que nous voulions les enlever pour les emmener en France, ce qui paraissait être tout à fait de leur goût. »

Le 2 avril, l'artillerie à pied repassa la Bidassoa et quitta l'Espagne où elle ne devait plus revenir.

En 1810, au moment où l'empereur se préparait à revenir dans la Péninsule, l'artillerie de la vieille garde était

elle-même destinée à faire cette campagne. Le prochain mariage de l'empereur avec l'archiduchesse Marie Louise fit rappeler l'artillerie à pied à Paris à la date du 5 mars ; elle y arriva le 29 du même mois et prit part ensuite aux fêtes impériales ; les trois compagnies de la jeune garde restèrent seules en Espagne. Quand au capitaine Pion des Loches, il atteignit les grades supérieurs et fit les campagnes de Russie et de Saxe, où l'on comprendra qu'il eut beau jeu pour donner un libre cours à ses critiques et à sa mauvaise humeur.

CXX

FRÈRE ET BEAU-FRÈRE DE NAPOLÉON

Le général Leclerc à Bayonne. — L'armée de Portugal. — Son effectif. — Portrait de Leclerc. — Le mari de Pauline Bonaparte. — Louis Bonaparte. — Son passage à Bayonne. — Souvenirs du temps. — Le passage des Landes. — Un général à Bayonne. — Le cacolet. — Une fille d'auberge. — Entrée en Espagne. — Retour en France.

Nous avons déjà vu dans nos précédentes études plusieurs des membres de la famille de Napoléon traverser ou séjourner dans notre ville, dans celle-ci nous nous occuperons d'un beau-frère et d'un frère du premier consul, desquels nous n'avons pas encore parlé.

Les difficultés croissantes avec le royaume de Portugal engagèrent le premier consul à faire passer en Espagne un corps de troupes sous le commandement de son beau-frère le général Leclerc, que son mariage avec Pauline Bonaparte avait mis en évidence. Les régiments qui traversèrent Bayonne en revenant de cette courte campagne

pendant le mois de ventôse, furent gênés dans leur passage des Landes par le mauvais temps. Les communications furent totalement interrompues dans le département des Landes, Bordeaux, Sauveterre et La Réole, par l'effet d'un débordement des eaux, sans exemple de la Garonne, de la Gironde et du Ciron. Les troupes furent obligées de stationner jusqu'à nouvel ordre dans les points qu'elles occupaient. D'après nos archives, ce corps d'armée se composait du 1er bataillon de la 16e demi-brigade d'infanterie légère, un bataillon du 105e de ligne, deux bataillons du 24e de ligne, un bataillon du 90e de ligne, un bataillon du 63e et trois bataillons francs. Total : 9 bataillons avec 4,600 hommes. L'artillerie était composée de 24 pièces de canon dont 12 à cheval, et la cavalerie de 600 chevaux du 24e de chasseurs à cheval, 200 du 25e, 160 du 20e dragons et 200 chevaux du 18e régiment de grosse cavalerie ; en tout, 1,160 chevaux.

Maintenant disons quelques mots du général en chef. Emmanuel Leclerc était joli homme, quoique de petite taille, et bien qu'il fut blond de cheveux et de carnation, il avait dans les traits quelque ressemblance avec Napoléon. Un des officiers supérieurs qui servit sous ses ordres en a laissé un portrait peu flatteur, mais on sait que sous la plume mordante du général, il fut peu de ses contemporains qui furent épargnés.

« Le général commandant en chef l'armée de la Gironde, beau-frère du général Davout par la femme de ce dernier, était également beau-frère du Premier Consul par son mariage avec Pauline ou Paulette Bonaparte, créature la plus admirable de formes, la plus ravissante de grâces, la plus jolie de figure que la nature ait jamais formée et qui, prodigue comme les dieux, n'était pas plus avare de

ses charmes que le ciel ne l'avait été pour elle. Quant à son mari, à peu près au niveau de sa petite taille, et se croyant au moins un grand homme parce qu'il n'était pas plus petit que celui que Kléber avait proclamé « aussi grand que le monde », il me reçut bien, sans doute, mais avec un air de puissance dont je n'aurais pas cru que ce petit général Leclerc put être devenu susceptible. Ses manières ne pouvant être de la dignité, n'étaient que de la suffisance ; on ne peut pas dire cependant que ce ne fut pas un homme d'esprit, mais on ne peut pas nier non plus que ce ne fut un homme fort au-dessous de sa position et de l'idée qu'il avait de lui-même ; et ce qui le prouve c'est que, joignant, à la couleur de ses cheveux près, quelque ressemblance de figure, de taille, de maigreur et de tournure avec le général Bonaparte de cette époque, il avait cru que, pour achever de rendre l'identité entière, il ne fallait plus que copier les poses, les manières et les gestes. Ainsi, il se tenait et marchait comme son illustre beau-frère et mettait, comme lui, les mains derrière le dos, prenait du tabac comme lui, parlait par phrases courtes et saccadées, et poussait le délire jusqu'à oser chercher à imiter regards, sourires, mouvements de lèvres, sans comprendre qu'il ne pouvait substituer que des grimaces à une expression inconcevable, à un jeu de physionomie qui jamais n'aura de comparaison, langage muet et pourtant terrible, qui anéantissait ou délectait et souvent avait, pour ainsi dire, décidé de l'existence de celui qui en était l'objet, avant même qu'aucune parole eut été proférée. Il ne restait plus qu'à contrefaire l'écriture, mais l'écriture est l'homme, et Leclerc n'en risqua pas l'essai, alors qu'il eut des bottes et des habits semblables, voire même la redingote grise et le chapeau devenu

monumental ; il le plaçait sur sa tête de telle sorte que, à l'homme près. on retrouvait en lui le Premier Consul tout entier, où, comme on le disait, « le blond Bonaparte. »

Le frère du Premier Consul, Louis Bonaparte, faisait partie des troupes commandées par son beau-frère le général Leclerc. Le 15 germinal (5 avril) et le 25 (15 avril), il passa en revue le régiment de cavalerie dont il était colonel. Arrivé à Mont-de-Marsan, il déclina les honneurs qu'on voulait lui rendre, et par Bayonne alla rejoindre Leclerc. Mais au bout de trois mois, ennuyé de la vie militaire, il demanda un congé pour cause de santé et se rendit à Barèges pour soigner un rhumatisme dont il commençait à se ressentir.

Pendant que les troupes se concentraient à Bayonne, le Premier Consul écrivait à Leclerc : « Tirez-moi de peine au sujet de l'habillement. Je serais fâché que vos troupes fussent vêtues d'une manière inconvenante. J'imagine que chaque demi-brigade a sa musique que l'on pourrait habiller avec quelque luxe. » Leclerc ne put que lui répondre que l'armée de Portugal porte « des habits faits de toutes pièces, ce n'est pas le bruit produit par les musiques qui pourra les rendre couleur d'uniforme. »

« Quiconque a traversé les Landes à l'époque que je rappelle, dit un des généraux de ce corps d'armée, ne peut avoir oublié leurs sables, dans lesquels les roues des voitures s'enfonçaient jusqu'aux moyeux. En dépit des coups qui les exterminaient, les malheureux chevaux ne parvenaient qu'à faire dandiner une calèche durant plus de cinquante lieues, et ce souvenir est d'autant plus durable que, à cette contrée inanimée, déserte, monotone, qui ne produit que le triste sapin, qui n'a de récolte que la résine, succède brusquement un pays pittoresque et fer-

tile, à l'Ouest duquel et à la jonction de la Nive et de l'Adour surgit la capitale du peuple le plus vif, le plus gai, le plus agile; pays non moins remarquable par la beauté de ses habitants que par l'élégance de leur costume, pays que la Bidassoa sépare de la Biscaye, célèbre par ses biscaïens, comme Bayonne l'est par ses baïonnettes. »

Lorsque l'état-major de l'armée de Portugal quitta Bayonne, le 7 juin 1801, quelques-uns des plus jeunes de la troupe voulurent essayer des cacolets. Ils rejoignirent leurs équipages à Saint-Jean-de-Luz et le général Thiébault sa brigade, qui était déjà à Irun. Ils se trouvèrent assez mal dans cette dernière ville, mais se proposèrent de s'en dédommager le lendemain à Saint-Sébastien, où se trouvait, paraît-il, un excellent restaurant français. »

« Le temps était redevenu superbe et, dit notre mémorialiste, nous visitâmes la ville et ce joli port de Passage, admirable et seul abri au fond de ce formidable golfe de Gascogne. Et les vingt-quatre heures que nous avions pu consacrer à Saint-Sébastien étant écoulées, notre dernier repas pris, notre compte soldé, la fille de l'auberge, jeune et très agréable française, vint avec une assiette faire le tour de la table et recueillir le pourboire accoutumé. C'était comme un dernier tribut à la France, et je lui donnai un louis; personne ne voulut donner moins; à chaque louis nouveau elle s'épanouissait davantage, et, à coup sûr, elle ne fut jamais si jolie que lorsque, au septième et dernier, elle me supplia de n'en rien dire à ses maîtres. » Il est vrai que généraux et officiers supérieurs n'avaient pas trente ans.

Le passage en Espagne produisit son effet ordinaire. « D'ordinaire on ne sait qu'on change de pays que parce

que l'on entend dire ou qu'on voit sur des poteaux les armes et les couleurs du pays nouveau, tout aux deux côtés des frontières, les habitudes, les mœurs, les types, les costumes se ressemblent ; mais en Espagne chaque pas franchi dépayse. Brusquement l'idiome et le costume se transforment. Le sentiment de nationalité qui tient à l'isolement géographique des Espagnols et à leur ignorance profonde, la saleté qui, de gîte en gîte, devient plus repoussante, la nourriture plus propre à repousser les convives qu'à les attirer, le service répugnant, cette escabelle à trois pieds à peine dégrossie, couverte d'une guenille qui n'est propre qu'un jour et qui sert un mois et sur laquelle on place une petite marmite d'*olla-podrida* et de *garbanzos*, ce régal de gueux, qui forme le festin habituel d'un hidalgo qui, au lieu de rougir de sa paresse, nous offre avec hauteur le partage, et qui, à propos de sa baraque, nous dit sur le ton d'un grand seigneur faisant les honneurs d'un palais : « *Pongo la mia casa á su disposition.* » Tout cela avertit l'étranger qu'il arrive en présence d'une race nouvelle, et ce n'est pas sans étonnement qu'il en fait la connaissance. »

Nous n'accompagnerons pas davantage l'armée de Portugal et le général Leclerc. Cette partie des *Mémoires* du général Thiébault est particulièrement amusante, car il est presque le seul qui parle de cette première expédition des troupes françaises dans la Péninsule. La paix signée, le corps d'armée du général Leclerc revint en France et repassa par Bayonne, mais de ce nouveau séjour nous ne savons absolument rien.

CXXI

UN PRISONNIER DES ESPAGNOLS

Les prisonniers de Cabrera. — Le journal d'un prisonnier. — Une relation anonyme. — Passage à Bayonne. — Les pontons espagnols. — Disette et dénuement. — Sans pain. — Aux îles Baléares. — Fin du manuscrit.

Une bibliographie historique et raisonnée des Mémoires et souvenirs militaires de soldats français prisonniers des ennemis serait appelée à rendre les plus grands services. Que ce soit en Russie, sur les pontons anglais ou espagnols et dans l'île de Cabréra, nombreux sont les acteurs de l'épopée impériale qui ont cru devoir fixer le récit de leurs souffrances, de leur misère et de leur désespoir. De plus, comme beaucoup de ces écrits forment à peine quelques pages et sont perdus dans une foule de recueils, revues, magasines ou journaux, il est aujourd'hui non seulement presque impossible de les trouver, mais encore d'en fixer exactement le nombre et la valeur. C'est là, du reste, une étude fort attrayante et que nous nous proposons de mettre au jour sous peu, mais pour la guerre d'Espagne seulement.

Et afin de montrer le degré d'intérêt que pourrait avoir un travail comme celui duquel nous parlons, nous allons dire ici quelques mots du *Journal d'un prisonnier français en Espagne,* publié par M. Lorédan Larchey dans les pages anciennes du *Monde Illustré.* On verra par les quelques extraits que nous ferons de ce manuscrit inédit, la poignante angoisse de celui qui écrivit ces lignes, et dont les simples annotations en disent davantage que les plus longs commentaires.

Il n'est guère possible de savoir à quel corps appartenait notre mémorialiste. On ne sait ni son nom ni son grade. Le 16 décembre 1807 il quitta les environs de Reims pour prendre la route de Bayonne. Le 30 au soir il arriva à Orléans. La compagnie de laquelle il faisait partie s'était mise en route dès le matin, le lendemain il continua sa route et ne la rejoignit qu'à Vierzon. Il passa à Orléans, à Bordeaux, traversa les Landes, et après bien des fatigues il arriva à Bayonne « lieu de notre prétendue destination. » On ne s'y arrêta que le 1er février 1808, et le lendemain on se mit en route pour Saint-Jean-de-Luz. Mais avant de quitter Bayonne on donna à la troupe des munitions de guerre et des ustensiles de campagne. « Nous fûmes fort étonnés d'apprendre que nous allions entrer en Espagne sur le pied de guerre. Quelle expédition veut-on y faire? Cette nation nous est alliée. »

Du 23 mars au 26 juin son corps bivouaqua à Madrid, « au parc du Roi. » Il assista à la fameuse insurrection du 2 mai et à sa sanglante répression. Le 3 juillet il partait avec son régiment pour l'Andalousie, où allaient commencer ses malheurs. Il raconte la mort affreuse du général René et la capitulation de Baylen qui fut l'objet d'une violation sans précédent. Mais avant d'arriver à Cadix où il devait être enfermé dans les pontons, il courut les plus graves dangers, menacés à chaque instant d'un massacre général.

« Je vais, dit-il, donner une idée de ces pontons affreux. Le bâtiment a quatre-vingts pas de longueur ; il est de la hauteur d'une maison à trois étages. Nous sommes dans une semblable maison, au milieu d'une étendue d'eau considérable, à une très grande distance de la terre. Dans notre ponton nous sommes 1800 hommes, couchés, sans

comparaison comme des porcs, les uns sur les autres, tous sur les planches goudronnées. Rien au monde n'est plus triste que cette nouvelle prison. Les maladies les plus contagieuses s'y manifestent. A chaque instant on voit mourir des hommes à côté de soi sans pouvoir leur donner aucun secours autre que de l'eau, encore pas toujours, car les Espagnols restent quelquefois longtemps sans en apporter. Tous les jours on suspend en haut d'un mât soit un tonneau, soit une marmite en signe de disette d'eau ou de légumes : mais on ne nous en emporte pas plus vite pour cela. »

Les Espagnols, toujours ingénieux, avaient découvert l'art de tourmenter leurs prisonniers en les laissant manquer des choses les plus nécessaires. Le journal des privations supportées par les malheureux prisonniers est singulièrement émouvant par son laconisme effrayant. Pendant des mois on ne lit que ces mots qui se renouvellent à deux ou trois jours d'intervalle : « 2 janvier 1809, pas de pain ; le 4, sans légumes ; le 5, sans pain ; le 6, le pain à 4 heures après-midi ; le 7, sans eau ; le 8, sans légumes ; le 12, sans pain, etc. » et cela continue jusqu'au jour où la plus grande partie des prisonniers furent embarqués et envoyés à l'île de Cabrera. L'officier qui a écrit ces lignes termine ainsi la première partie de ces souvenirs : « Depuis le 2 janvier 1809 jusqu'au 28 mars il est mort à notre bord 675 hommes ; nous y étions entrés au nombre de 1800. »

Aux îles Baléares commença un autre genre de torture. Après dix jours de navigation des plus pénibles ils furent enfin débarqués à Cabrera « mot espagnol qui signifie en français rocher des chênes. » Quant aux officiers une partie fut désignée pour Palma et l'autre pour Mahon.

Les tentatives d'évasion furent nombreuses, mais fort peu couronnées de succès. Les marins de la garde qui avaient été faits prisonniers avec le corps de Dupont réussirent à enlever une barque espagnole qui venait apporter de l'eau douce et parvinrent à débarquer à Barcelone. A Palmas plusieurs officiers furent massacrés par la populace, et la disette, la misère, les maladies, décimèrent si bien les malheureux soldats qu'ils firent pitié aux Anglais eux-mêmes, qui leur donnèrent quelquefois des secours. Le 24 juillet 1809, entr'autres, ils firent une distribution de vêtements consistant en chemises de toile bleue, pantalons de toile et chaussettes de laine.

Ici finit le manuscrit de notre prisonnier dont le nom est toujours inconnu, et qui n'a pas achevé la relation de sa captivité. Mais il existe beaucoup de récits de ce genre infiniment plus complets et plus détaillés et sur lesquels nous reviendrons dans un avenir prochain.

CXXII

UN COLONEL DE CAVALERIE

Trois frères généraux. — Les Christophe. — Etats de service. — Le colonel du 4e hussards. — En Espagne. — Une correspondance militaire. — Dotation impériale. — L'uniforme du 4e hussards. — La compagnie d'élite. — Une charge. — Hussards espagnols. — Le maréchal Suchet.

Trois généraux de cavalerie, trois frères, tous trois nés à Nancy, se sont illustrés pendant les guerres de l'Empire. C'est encore à M. Lorédan Larchey, qui a tant contribué à faire connaître les hauts faits des soldats de l'épopée impériale, que l'on doit la publication d'une partie de la

correspondance que nous signalons ici, du moins en ce qui est relatif à la campagne d'Espagne.

Philippe Christophe, gros-major de cuirassiers et appartenant au corps d'armée du général Dupont, avait été fait prisonnier à Baylen et jeté sur le ponton la *Vieille Castille*. Ce fut lui qui, en 1810, gouverna le navire sur les écueils de Santa Maria, près de Matagorda et parvint, avec l'aide de ses compagnons d'infortune, à le faire échouer. Rentré en France, il prit à Metz le commandement du 5e régiment de cuirassiers.

C'est du plus jeune des trois frères, Jean-François Christophe, que nous allons nous occuper, car c'est de lui qu'émanent les lettres qui font le sujet du présent travail.

Il s'enrôla dès le 14 juillet 1792. En juillet 1793, il était lieutenant au 2e régiment de hussards, et mis à l'ordre du jour de l'armée pour avoir pris une pièce de canon. A Nimègue, il eut un cheval tué sous lui.

En 1805, Jean-François est à Austerlitz. A la bataille d'Auerstadt, grièvement blessé lui-même, il reçoit dans ses bras le général Dabilly expirant. Aide de camp de Davout, il fait les campagnes de 1806, 1807 et 1808. Lieutenant-colonel en 1809, il est nommé officier de la Légion d'honneur après la bataille de Wagram. Promu au grade de colonel sur le champ de bataille, le 20 novembre de la même année, il est placé en 1811 à la tête du 4e régiment de hussards, qui était en Espagne sous les ordres de Suchet. Devant Lérida il culbute une sortie d'Hispano-Anglais, tue de sa main le général espagnol Caro et détermine la reddition de la place. Baron de l'empire le 12 août 1811, à Sagonte, il se bat jusqu'à la rentrée de nos troupes en France. A l'armée de Lyon, le 12 mars 1814, il suit l'empereur à Paris en entraînant avec lui le 4e régi-

ment de hussards. Commandeur de la Légion d'honneur et général de brigade, il est placé à Melun. Le 1er janvier 1816 il est mis en non activité, exclu de Paris et recommandé à la police. Frappé dans les suprêmes affections de sa vie, atteint dans sa liberté, le brave Jean-François Christophe est mort, en 1827, aux Veaus de Cernay. Il n'avait que cinquante-quatre ans.

Tel est l'homme dont une partie de la correspondance a été conservée. Nous ne nous occuperons de cette dernière qu'en ce qui est relatif à la guerre d'Espagne seulement.

La première de ces lettres est écrite devant Tarragone, le 23 mai 1811, au moment de l'ouverture du siège par le général Suchet. Le colonel de cavalerie dit que ses hussards et leurs montures sont superbes. « Les provisions diminuent, mais demain nous serons dans la place. Quel tapage cela va faire. Jusqu'ici il n'y a qu'eux qui aient fait aller leurs flûtes. Les nôtres auront bien leur mérite. Il y en aura bien trois cents de part et d'autre pour ouvrir le bal. J'espère que les Espagnols manquent leur mesure. »

Le 23 juin il annonce que ses hussards ont culbuté l'ennemi et pris plus de dix mille fusils. Leur général en chef a été fait prisonnier après avoir reçu un coup de sabre au bras, ainsi que plusieurs drapeaux, colonels et officiers supérieurs.

Vers le mois de septembre, le corps du maréchal Suchet approche de Valence avec une chaleur affreuse. Le colonel Christophe écrit encore d'Alcanitz le 15 : « Pourvu que je me tire de cette campagne avec autant d'honneur que de l'autre, je me trouverai encore heureux ! Malgré la bonne volonté il faut aussi du bonheur.

« S'il doit m'arriver quelque accident, je suis plus tran-

quille que jamais. Ma dotation est augmentée de deux mille francs, ce qui mettra mes enfants à l'abri du besoin. Il faut s'occuper de leur donner une éducation solide.

« J'ai mis en règle toutes les affaires de mon régiment et les miennes ; maintenant il ne faut plus songer qu'à nous battre. Mes hussards sont habillés, bien chaussés et bien armés, ils ont de l'argent dans la poche ; aussi craignent ils de me voir passer général. Depuis sept ans ils n'étaient pas accoutumés au régime qu'ils suivent avec moi. Mon prédécesseur vivait toujours seul ; j'ai toujours huit ou dix officiers à ma table — quand nous avons une table.

« Je suis souvent chez le maréchal, ce qui fait croire à mes hussards que je m'occupe de mon avancement. Ils se trompent ; je ne veux pas encore de sitôt quitter mon beau et brave régiment. Ma compagnie d'élite est formée de quatre cents hommes superbes. Hier, j'étais suivi de cinq hussards d'ordonnance, tous portant la croix.

« Toute ma compagnie d'élite est montée sur des chevaux du plus beau noir, chabraque noire. Les hommes ont pour coiffure des colbacs avec la flamme rouge, des grenades en cuivre, ainsi que les aigles. Quand je les passe en revue, on dirait qu'ils sortent d'une boîte. Il faudrait s'étudier à les trouver en faute.

« Il n'en est pas de même pour nos recrues. Aussi je suis quelquefois obligé de faire rouler la canne — pour les mettre sur le pied des autres. »

Ajoutons quelques détails complémentaires sur la tenue du 4e régiment de hussards. Dolman bleu, tresse jaune, parements écarlate, pelisse écarlate, tresse jaune, fourrure grise, hongroise bleue, tresse jaune, ceinture rouge et jaune, sabretache et ceinturon rouge, avec le n° 4.

Les hommes portaient le schako à aigle avec un plumet noir.

Avec cette même compagnie d'élite, il culbuta un corps considérable de cavalerie espagnole dans la plaine de Valence. Dans le combat qui suivit il fit prisonnier le général espagnol Caro, qui commandait la cavalerie, le général Mayer et beaucoup de soldats.

« Néanmoins, dit-il, j'ai perdu quarante chevaux et cinquante bien braves gens. Mon chef d'escadron a été blessé. Cinq de mes officiers et moi avons été démontés, ce qui ne m'a pas empêché de m'emparer du colonel des hussards auquel j'ai donné un coup de sabre qui l'a mis hors de combat. Il ne voulait pas se rendre, mais je l'ai forcé à me remettre son sabre, damas turc de la plus grande beauté. Pendant ce temps mes hussards prenaient deux drapeaux. Les porte-drapeaux avaient juré de ne pas se rendre, et l'un d'eux n'a cédé qu'après avoir reçu plus de douze coups de sabre. Les coquins étaient terribles. J'en ai ramené trois mille sans compter les morts et les blessés. Les chevaux étaient arrêtés par la quantité de fusils entassés autour d'eux. Nous avons réparé nos pertes en nous en emparant. »

Après les Espagnols, vint le tour des Anglais. Le 8 octobre 1812, près d'Alicante, le colonel Christophe les chargea à la tête de sa compagnie d'élite et fit plusieurs prisonniers. Le 22 novembre 1812, nouvelle affaire. « Le quatrième jour, pendant la nuit, dit-il, j'allais surprendre deux cents cavaliers dans un village ; mais j'ai été découvert par un paysan qui a été donner l'alerte, de sorte qu'au lieu de trouver mon monde endormi, je l'ai trouvé rangé en bataille sur une grande place. Colleson commandait l'avant-garde, il s'est dirigé en arrière des postes et

est entré au galop dens la ville à cinq heures du matin. La nuit était encore obscure, nous ne nous reconnaissions plus dans la mêlée ; cependant ils ont voulu nous échapper en passant par une porte qui ne permettait pas de passer plus de deux à la fois. Là ils se sont encore battus en désespérés. Sans la nuit, nous nous serions emparés de tout ; mais ils se jetaient à bas de leurs chevaux et s'allaient cacher dans les maisons. Néanmoins nous avons pris le major commandant le régiment. Il avait deux cents louis dans sa ceinture. J'ai voulu que nos hussards lui en laissassent quarante, tu vois que je suis bon prince. Je lui ai laissé monter son cheval jusqu'à destination, et l'ai donné après à mon trompette major, parce qu'il était blanc et d'ailleurs très beau et très bon. Un de mes braves hussards a reçu sept coups de sabre ; il n'en mourra pas, heureusement.

« Le maréchal nous a passé en revue à nos avant-postes et nous a adressé beaucoup de compliments. J'en profiterai pour lui demander des récompenses pour mon beau régiment. — Malgré leur fatigue ils ont passé une partie de la nuit à travailler pour paraître en bonne tenue. »

Ici s'arrête cette curieuse correspondance, soit que les lettres aient été interceptées, soit qu'elles n'aient pas été publiées par M. Lorédan Larchey, mais telles qu'elles sont elles forment une curieuse contribution à l'histoire des campagnes en Espagne du 4e régiment de hussards.

E. DUCÉRÉ.

(A continuer).

UNE FAMILLE BAYONNAISE

Les de Lesseps

(Suite)

§ 7. — JEAN-BARTHÉLEMY DE LESSEPS,

NOTAIRE A BAYONNE

Des cinq fils de Pierre de Lesseps, Jean-Barthélemy fut le seul qui ne quitta point Bayonne. Il était né le 24 juin 1720 et eut pour parrain Barthélemy de Cabarus, capitaine de navires, et mari d'une sœur de sa mère (1). Sa marraine fut Jeanne de Labat, épouse de Pierre de Lesseps, capitaine du guet.

Il fut dans sa jeunesse le collaborateur de son père, soit au secrétariat de la Ville, soit à l'étude de Notariat. Il lui succéda plus tard dans ses diverses fonctions. A l'âge de 33 ans il se maria et épousa une parente éloignée, Marie-Etiennette Lavigne.

Jean-Barthélemy était un travailleur et un érudit. Malgré ses triples fonctions de notaire, de greffier de la Ville et de secrétaire de la Chambre de Commerce, il trouvait le temps d'étudier notre histoire locale. Il a écrit des mémoires sur les évêques de Bayonne et sur les travaux entrepris à l'embouchure de l'Adour. Nul doute que pour ce genre de travaux il s'était servi des *Recherches du chanoine*

(1) Marie de Fourcade, sœur de Catherine, dame de Lesseps. Ce premier lien entre les deux familles, amena dans la suite de nouvelles alliances.

Veillet, dont il avait trouvé le manuscrit dans sa famille, et dont il avait su reconnaître la réelle valeur.

Son ouvrage était considérable, et malheureusement il est aujourd'hui perdu. Nous ne le connaissons que par le témoignage d'un écrivain de sérieuse valeur (1), qui l'avait eu entre les mains et qui fait le plus grand éloge du livre et de son auteur. Il en donne plusieurs extraits parmi lesquels nous reproduirons les suivants, où Lesseps parlait de Biarritz et des *cacolettes :* « Chose, dit-il, de fort « peu de conséquence pour les habitants du pays, mais « curieuse pour les étrangers. Qu'on s'imagine une bête « de somme, couverte de son bât, sur les flancs de laquelle « sont placés deux sièges, plus ou moins élégants, faits « en forme de fauteuil, et munis par devant d'une plan- « chette propre à poser les pieds. Chacun de ces fauteuils « soutient une personne assise, voilà ce qu'on appelle des « cacolettes et quelle est la manière dont on s'en sert. Si « la bête n'est pas très chargée, la conductrice se place « à califourchon, où s'asseoit entre les deux sièges.

« C'est dans des cacolettes que les dames de Bayonne « se rendent à leurs maisons de plaisance ou aux parties « de plaisir. C'est dans des cacolettes que toutes les élé- « gantes vont, dans la belle saison, à Biarritz, où l'on « aboutit de tous côtés pour y prendre les bains. La société « commence à y arriver vers le commencement d'août « et se retire vers la fin de septembre. Il n'est pas peu « curieux d'y voir de temps en temps arriver une compa- « gnie de cacolettes. Chaque Dulcinée a son Sigisbé muni « d'un parasol, tandis que d'autres, précédant le cortège, « font retentir les airs du son de quelque instrument, ou « de leurs voix, à défaut d'instruments. Et la Biarrotte,

(1) M. Thoré. *Les côtes de Gascogne.*

« court vêtue, mais toujours coquettement mise, marche « à pas redoublé, avec ses compagnes. »

Comme ses frères Dominique et Michel, Jean-Barthélemy eut à souffrir de la tourmente révolutionnaire. Une de ses filles, Jeanne-Marie, religieuse du couvent de la Visitation, à Bayonne, fut arrêtée et emprisonnée. Elle dut à l'énergie de sa mère d'être remise en liberté. Mais son père en ressentit de violentes angoisses qui durent abréger sa vie. Il mourut peu après, le 23 mars 1795, âgé de 75 ans ; sa femme Etiennette Lavigne, lui survécut 22 ans.

Leur mariage avait donné naissance à de nombreux enfants :

1. — *Pierre-Augustin,* né le 11 avril 1754, mourut à l'âge de 4 ans.

2. — *Catherine,* née le 3 mars 1755, épousa le 8 octobre 1782, Me Daniel Lacabanne, notaire royal et procureur à la sénéchaussée d'Orthez. Elle n'eut pas d'enfants.

3. — *Jeanne-Marie,* née le 31 mars 1756, entra au couvent de la Visitation le 4 avril 1783. Forcée d'en sortir par la Révolution, elle revint dans sa famille, où elle vécut dans la retraite jusqu'à l'âge de 82 ans.

4. — *Jean-Jérôme,* né le 22 septembre 1757, mourut l'année suivante.

5. — *Marie-Julie,* née le 17 décembre 1758, épousa, le 20 avril 1784, Jean-Pierre Supervielle, négociant. Elle est décédée le 2 mars 1854, âgée de 95 ans.

6. — *Catherine-Rose,* née le 13 juillet 1760, resta demoiselle et ne quitta jamais la maison paternelle. Elle y mourut le 24 juin 1823.

7. — *Gracy-Gracieuse,* née le 1er décembre 1761, épousa, le 20 septembre 1785, Nicolas Laborde, négociant à Bayonne. Elle est décédée en 1801, laissant un fils et une fille.

8. — *Etienne-Joseph,* né le 19 mars 1763, mourut à l'âge de 3 ans.

9. — *Marie-Alexandrine,* née le 13 août 1766, resta aussi demoiselle et mourut dans la maison paternelle le 17 mars 1824.

10. — *Marie-Étiennette,* née le 23 mars 1768, mourut dès l'année suivante.

11. — *Pierre-Augustin,* né le 11 janvier 1770, succéda à son père dans le notariat et continua la branche bayonnaise, comme on le verra ci-après.

12. — *Jean-Baptiste-Charles,* né le 11 janvier 1775, devint directeur des Postes à Metz et vécut toujours éloigné de Bayonne. Il est mort le 14 novembre 1857, après avoir été marié deux fois.

Les Lesseps conservent dans leurs papiers de famille le cahier de Notes d'Etiennette Lavigne, mère des enfants que nous venons d'énumérer. On y trouve relatés leurs baptêmes, leurs mariages, les dépenses qu'ils ont occasionnées.

C'est avec une réelle émotion qu'on relit ces Notes simples et intimes d'une bonne mère de famille, dont la tendresse et la sollicitude semblent avoir augmenté et grandi avec le nombre de ses enfants. En voici un extrait fidèlement reproduit dans sa curieuse et touchante naïveté :

CAYER D'ÉTIENNETTE LAVIGNE

femme de Jean-Baptiste de Lesseps

Je me suis mariée le 23 de may 1753 ; J'ai eu 13 enfants vivants (1) depuis le 11 avril 1754 jusqu'au 11 janvier 1775.

Nous avons donné à Catherine, pour son mariage avec

(1) L'un dut mourir en naissant et sans être baptisé ; car on n'en trouve que douze dans les vieux registres paroissiaux.

M. Lacabanne, notaire à Orthez, pour sa dot en argent, 6,000 fr. En nippes, linge et argenterie, 2,000 fr.

Julie, mariée à Supervielle, a eu en argent 6,000, en nipes, linge et pension, 2,000, en tout 8,000.

Nous avons donné à Jeanne-Marie, religieuse à la Visitation, sous le nom de Jeanne-Augustine, en argent, linge, etc., pour la valeur de 2,000.

Gracieuse s'est mariée avec Nicolas Laborde, négociant. Nous lui avons donné en dot 6,000.

Mon fils Pierre-Augustin de Lesseps s'est marié à St-Palais avec Suzon Ségalas, le mois de juillet 1795. Il s'est retiré en ville deux ans après, où il exerce l'office de notaire.

Sa réception a coûté environ...........	750 fr.
Je lui ay donné pour payer à la Nation..	500
A compter sur sa légitime..........	1,250 fr.

Rose, Alexandrine, ni Cadet (1), n'ont rien eu.

Mon mari est mort le 23 mars 1795. Il a été enterré au cimetière de l'église de St-Etienne, le 24 dudit mois.

Dépenses du nourrissage des enfants :

Le premier, Lesseps aîné, a coûté chez la nourrice.	290 fr.
Catiche *(Catherine)*, fille aînée, avec le temps qu'elle a resté chez Marthon	249
Jeanne-Marie, fille cadette.........................	256
Jean-Gérôme, cadet............................	117
Marie-Julie, fille troisième.........................	227
Catherine, surnommée Rose	258
Gracieuse, cinquième fille..........................	267
Etienne-Joseph, troisième fils, avec la pension chez Marthon	396
Alexandrine, fille sixième.........................	290
Etiennette, fille septième...	366.16

(1) *Cadet*, nom généralement donné dans les familles bayonnaises au second des fils. Le troisième était appelé *Chevalier;* le quatrième *Touton*, et le cinquième *Benjamin*.

Pierre-Augustin, quatrième garçon, avec la pension à Villefranque.. 590 fr.

Jean-Baptiste-Charles, cinquième garçon, avec la pension à Villefranque.............................. 354

Sans compter les présens aux nourrisses, et dépenses de voyage, frais de maladie et enterrement de trois.

Je parlerai de Charles et de Pierre-Augustin ci-dessous, §§ 12 et 13.

§ 8. — MARTIN DE LESSEPS

CONSUL A CARTHAGÈNE, HAMBOURG ET SAINT-PÉTERSBOURG

Le dernier fils de Pierre de Lesseps et Catherine Fourcade, Martin de Lesseps, naquit à Bayonne le 17 octobre 1730, et comme son frère Michel, il fut envoyé à Paris pour y faire ses études sous la surveillance de Dominique, leur frère aîné, et de Léon Dulivier, le correspondant de leur père. Ses classes terminées il revint à Bayonne et travailla quelque temps chez M. de Coulange, président de la Chambre de Commerce. Celui-ci l'envoya bientôt chez un de ses correspondants de Madrid. C'est là que vint le trouver sa nomination au consulat de Carthagène, que son frère Dominique avait sollicitée pour lui.

Cette nomination fut signée par Louis XV le 17 mai 1756, et le père Lesseps ne manqua pas d'en faire part à son ami Dulivier : « Mon fils aîné a obtenu de M. le garde des « Sceaux la survivance de M. Caysergues au consulat de « Carthagène, pour son jeune frère Martin, qui a demeuré « chez M. de Coulange et qui est actuellement à Madrid. »

M. Ferdinand de Lesseps, petit-fils de Martin, racontait au sujet de son grand-père et de son arrivée à Carthagène, l'anecdote suivante :

Le ministre avait informé M. Caysergues du départ de son successeur, et souvent à Carthagène on parlait en famille de la prochaine arrivée du nouveau consul. La venue d'un jeune Français dont on vantait l'intelligence, la courtoisie et le bon ton, impressionna la fille de M. Caysergues et fit travailler son imagination. Un matin elle vint dire à son père : « J'ai rêvé cette nuit que M. de « Lesseps arrivait ici sur un cheval blanc, et qu'il venait « vous demander ma main ! » M. Caysergues plaisanta gaiement sa fille sur cette vision équestre et romanesque, et lui en représenta toute l'invraisemblance. Cependant quelques jours après mademoiselle Caysergues, étant sur le balcon du Consulat, vit déboucher dans la rue un voyageur suivi de bagages et de muletiers et monté lui-même sur un cheval blanc. « Mon père ! s'écria-t-elle, « voilà le jeune homme que j'ai vu en rêve ! » C'était en effet Martin de Lesseps qui, à quelques lieues de Carthagène, avait pris dans un village pour lui et ses bagages, des muletiers et des montures parmi lesquelles se trouvait un cheval blanc.

Le rêve de la jeune fille devint bientôt une réalité ; le 17 juin 1757, Martin de Lesseps épousait à Carthagène Anne Caysergues, fille de Jacques Caysergues et Françoise Pioch. M. Caysergues était originaire de Cette, et c'est dans cette ville qu'il prit sa retraite, après avoir laissé son nouveau gendre à la tête du Consulat.

Martin, à l'exemple de ses frères, Dominique, Michel et Barthélemy, n'oublia jamais Bayonne, son pays natal, et saisit toutes les occasions d'être utile à ses compatriotes. Ceux-ci s'adressèrent à lui pour le règlement d'une affaire locale, qui fut pendant plusieurs années l'objet de leurs plus vives préoccupations.

La reine douairière, Anne de Neubourg, veuve de Charles II, après être restée trente-deux ans exilée à Bayonne, avait enfin obtenu l'autorisation de rentrer en Espagne. Elle avait quitté notre ville en 1738 pour se rendre à Madrid, mais elle ne put arriver au terme du voyage et mourut en chemin. Sa succession se trouva être singulièrement obérée. Pendant son long séjour à Bayonne, son train de maison avait toujours été considérable ; mais la pension que devait lui servir le gouvernement espagnol n'avait pas été payée avec régularité. La reine, pour soutenir son rang et sa dépense, avait fait de nombreux emprunts aux notables bayonnais. Quand elle partit elle laissait derrière elle plus d'un million de dettes, chiffre colossal pour une époque où l'argent était bien plus rare qu'aujourd'hui. Le Corps de ville ne cessa de réclamer le paiement de cette somme, et pour l'obtenir il mit en jeu toutes les influences et ne négligea aucune démarche.

Martin s'employa de son mieux pour faire aboutir cette réclamation, et le 19 février 1762 nos échevins lui écrivaient à ce propos : « Votre famille, Monsieur, a déjà « procuré à notre ville la satisfaction d'avoir vu sortir de « son sein, dans la personne de votre frère aîné, un minis- « tre de Sa Magesté, qui remplit avec autant de zèle que « d'intelligence, l'emploi qui lui a été confié. Nous avons « encore le plaisir d'en entrevoir un autre pareil, à la « manière dont vous marchez sur ses traces. Recevez nos « remerciements des soins que vous vous êtes donnés « pendant votre séjour à Madrid, pour le paiement de ce « qui est dû à nos habitants par l'hérédité de S. M. la « défunte reine douairière d'Espagne, Marie-Anne de « Neubourg. »

L'ambassadeur de France à la Cour de Madrid joignit ses réclamations à celles du Corps de ville. Après bien des retards et mille difficultés, les Bayonnais purent enfin avoir satisfaction et recouvrèrent le montant de leur dû (1).

Martin de Lesseps resta près de sept ans à Carthagène. En 1762 il fut chargé par le gouvernement français d'une mission à Madrid et Lisbonne, à la suite de laquelle il reçut la survivance du consulat de Hambourg. Ce nouveau poste avait besoin d'un titulaire énergique, afin de réorganiser l'administration forcément imparfaite du consul en place, M. de Lagau, qui n'avait pas moins de 108 ans. A raison de cet âge excessif, on lui avait donné successivement trois résidents ou coadjuteurs, qu'il enterra consciencieusement tous les trois. On lui en nomma un quatrième qui refusa le poste, craignant sans doute d'avoir le même sort que les trois autres.

Martin de Lesseps eut le courage d'affronter cette succession redoutable ; et à peine arrivait-il à Hambourg que M. de Lagau se décidait enfin à s'en aller rejoindre ses ancêtres, qu'il faisait attendre depuis si longtemps. C'était un beau vieillard remarquablement conservé, et l'on raconte qu'on écrivit sur sa tombe, au cimetière d'Altona : « Ci-gît M. de Lagau qui, quoiqu'âgé de 108 ans, « mourut sans lunettes et sans canne, sans perruque et « sans femme. » Il avait, en effet, perdu un tel nombre d'épouses, qu'il n'avait jamais réussi à remplacer la dernière.

Lesseps resta douze ans au consulat de Hambourg, et par son activité, l'exportation française, qui était jusque-

(1) Archives de Bayonne, BB. 80. — Ducéré. *Marie-Anne de Neubourg.*

là très restreinte dans ce pays, y prit un grand développement. Hambourg était alors l'entrepôt du commerce avec toute la mer du Nord.

La Russie, à cette époque, était presque fermée au commerce français. A la suite de négociations habilement conduites en vue d'accroître nos rapports avec cette contrée, Martin fut nommé par Louis XVI, en 1774, consul général à Saint-Pétersbourg.

L'impératrice Catherine II était alors à l'apogée de sa puissance. Elle venait de soumettre la Lithuanie et profitait de la paix, obtenue par ses victoires, pour attirer dans son empire les produits des autres contrées de l'Europe. Cette princesse portait une affection spéciale à la France, qu'elle appelait « la nation chère à son cœur. » Nos vaisseaux commençaient à se montrer dans les eaux de la Néva, et le poste de consul à St-Pétersbourg avait pris une très grande importance. Grâce à la protection bienveillante de Catherine et au parti que sut en tirer Martin de Lesseps, le commerce français prit racine dans le pays. Plus tard il s'y développa dans une large mesure.

Mais après la mort de Catherine, en 1796, les choses changèrent. La Russie se mit à la tête de la coalition européenne qui s'était formée contre nous. Les relations diplomatiques furent rompues. Lesseps dut quitter Saint-Pétersbourg et revenir en France.

Il se fixa à Saint-Nom-la-Bretèche, dans les environs de Versailles, et y vécut dans la plus grande retraite, à l'écart des affaires et des événements. C'est là qu'il mourut le 19 septembre 1807, à l'âge de 78 ans, d'un refroidissement pris à la chasse, qu'il aimait avec passion. Sa femme lui survécut plusieurs années.

Les deux époux avaient projeté de célébrer, le 17 juin de cette même année 1807, leurs noces d'or, c'est-à-dire le cinquantième anniversaire de leur mariage. Cette fête de famille, vivement désirée, avait été différée pour réunir tous leurs enfants. Elle ne put pas avoir lieu.

Esprit ouvert et libéral, Martin de Lesseps avait adopté facilement les idées nouvelles. C'était un admirateur enthousiaste de Napoléon. Le prestige de ses victoires lui inspirait de tels élans de patriotisme, qu'il écrivait dans une lettre de 1807 : « J'ai été souvent tenté de demander « que je serve en qualité de simple volontaire dans nos « armées. Je sais obéir à mes supérieurs et l'état de ma « santé, extraordinaire à mon âge, me persuade que je « puis figurer dans le nombre de nos défenseurs et faire « comme eux les mêmes sacrifices. »

Il laissait une fille et deux fils, *Barthélemy* et *Mathieu*, dont je parlerai en détail ci-après dans les §§ 9 et 10. Il avait eu un troisième fils, *Michel-Louis*, né à Saint-Pétersbourg, qui mourut en bas-âge.

Sa fille, *Louise-Françoise-Elisabeth* de Lesseps, née à Hambourg en 1769, épousa à Versailles, en 1788. Louis-Maurice de Magnytot, qui fut d'abord préfet à Saint-Lô, puis à Saint-Domingue. d'où il revint en 1801.

Mme Magnytot devint dame d'honneur auprès de la femme de Joseph Bonaparte, qui fut d'abord reine de Naples et ensuite reine d'Espagne. Ses fonctions cessèrent naturellement à la chute de l'Empire. Son fils unique, lieutenant d'artillerie à 20 ans, fut tué pendant la campagne de France, en 1814. Elle avait, en outre, deux filles, dont l'une épousa M. Georges Pourtalès, et l'autre M. François Renard.

§ 9. — BARTHÉLEMY DE LESSEPS

COMPAGNON DE LAPÉROUSE, CONSUL A CRONSTAD, INTENDANT DE MOSCOU, CONSUL GÉNÉRAL A SAINT-PÉTERSBOURG ET A LISBONNE.

Barthélemy-Jean-Baptiste de Lesseps, fils aîné de Martin, vint au monde le 27 janvier 1766, à Cette, chez ses grands parents Cayserg̃ues. Ses premières années se passèrent à côté de son père, d'abord à Hambourg et ensuite à Saint-Pétersbourg. Il montra dès l'enfance les aptitudes les plus heureuses et les plus variées. A 9 ans il tenait l'orgue, les jours de fête, dans l'église catholique de Hambourg. A 12 ans, quand il vint en France compléter son éducation, il parlait couramment le russe, l'allemand et l'espagnol.

Son père le confia aux soins de son oncle Michel, établi déjà à Versailles, qui lui fit suivre dans cette ville les cours du collège des Jésuites. Barthélemy y resta cinq ans, au bout desquels il revint à Saint-Pétersbourg auprès de ses parents : « Je te renvoie ton fils, qui était devenu « le nôtre, écrivait Michel de Lesseps à son frère. C'est « un charmant enfant qui va nous laisser un grand vide. « Mais nous nous consolons de son départ en pensant au « bonheur que vous aurez de le revoir, et à tout celui « que vous donneront, par la suite, ses qualités et son « bon naturel. »

Barthélemy revint en Russie en 1783, et son père le nomma vice-consul à Cronstad. Cette nomination fut agréée par le ministre, auquel le jeune Lesseps avait été présenté à Versailles par son oncle Michel. Son début dans la carrière fut un acte d'énergie.

L'équipage du navire *Uranie,* de Dunkerque, s'était

insurgé dans le port de Cronstad et avait déserté en majeure partie. La fermeté de Barthélemy en imposa aux matelots mutinés et les fit tous rentrer dans le devoir.

M. le comte de Ségur, ambassadeur de France en Russie, était en rapports constants avec Martin de Lesseps et le tenait en haute estime. Il remarqua bientôt Barthélemy, le prit en affection et le chargea, en 1785, de porter à Versailles des dépêches importantes relatives aux approvisionnements de la marine. A Versailles, Barthélemy retrouva son oncle Michel, qui le fit connaître à un officier de marine de ses amis, le vicomte de Langle, désigné pour commander en second l'expédition de Lapérouse.

Le préparatifs de cette expédition importante étaient en ce moment le grand souci du gouvernement et de la cour, Louis XVI en avait lui-même tracé le plan et fixé les détails. Rien n'était négligé pour assurer le succès de l'entreprise et pour lui donner le plus possible une organisation sérieuse et solide (1).

Informé par M. de Langle de la vive intelligence de Barthélemy de Lesseps, Lapérouse, qui avait pour instructions de visiter la Sibérie, voulut s'assurer un collaborateur parlant le russe aussi bien que le français. Il demanda au ministre de l'adjoindre à l'expédition en qualité d'interprète. Les péripéties d'un voyage d'exploration

(1) Louis XVI possédait en géographie des connaissances très étendues qu'il avait puisées dans la lecture assidue des grands voyages, ceux de Cook en particulier. Il avait l'ambition de susciter en France un émule et un imitateur du grand capitaine anglais. Les instructions qu'il avait données à Lapérouse comprenaient deux parties : le commerce et les explorations. La partie commerciale s'occupait de la pêche de la baleine au Sud de l'Amérique, du trafic des pelleteries en Chine, au Japon, et dans l'Amérique du Nord. Les explorations devaient porter sur les mers du Japon, les îles Salomon et la Nouvelle-Hollande (Australie). L'original de ces instructions, annoté et complété de la main du roi, existe encore aux Archives de la Marine.

dans des parages lointains et des pays inconnus enflammèrent l'imagination de Barthélemy, qui accepta avec enthousiasme la place qu'on lui proposait.

Il n'en fut pas de même de son père et surtout de sa mère, qui tous les deux avaient rêvé pour leur fils la carrière consulaire. Il fallut pour vaincre leur résistance, les instances réitérées de Michel de Lesseps, qui fit valoir que le voyage ne dépasserait pas quatre ans, et que Barthélemy n'en avait pas encore vingt. Lapérouse, en outre, promettait de le renvoyer dès le retour de l'expédition, et le grade de vice-consul lui était conservé.

Le 1er août 1785 les deux frégates, la *Boussole* et l'*Astrolabe,* quittèrent Brest portant chacune cent hommes d'équipage. La première était commandée par Lapérouse, la seconde par le vicomte de Langle. C'est sous ce dernier que Barthélemy fut embarqué, avec le grade d'enseigne de vaisseau.

Destinés à un long voyage d'explorations et de recherches, ces deux navires avaient comme officiers un personnel d'élite et possédaient abondamment des livres scientifiques, qui furent une grande ressource pour Barthélemy. Du reste Lapérouse se chargea de l'instruire lui-même pendant la traversée, et de l'initier à la connaissance de l'art naval.

Gentilhomme accompli, avec toute la politesse du XVIIIe siècle, très instruit, très expérimenté, plein d'égards pour ses inférieurs, Jean-François Galaup, comte de Lapérouse, passait pour le meilleur marin de son époque. Il fit voile d'abord vers l'Amérique du Sud, en suivit les côtes jusqu'au détroit de Magellan, doubla le Cap Horn, explora tout l'Océan Pacifique et se dirigea vers la Corée et le Japon, pour en relever tous les contours qui étaient

encore peu connus. En remontant vers le Nord il découvrit la presqu'île du Kamtschatka, qu'il prit d'abord pour une île de l'archipel japonais. Mais ayant reconnu qu'elle tenait à la terre ferme, il s'arrêta le 6 septembre 1787 dans le port de St-Pierre et St-Paul (1), et mit en ordre ses journaux, ses cartes et ses notes sur les pays qu'il avait visités. Puis il remit ces documents à Barthélemy de Lesseps et le chargea de les porter à Versailles. Lui-même reprit la mer aussitôt après.

Lesseps avait alors 22 ans, et sans doute il montrait déjà une valeur et une énergie exceptionnelles. Comment, sans cela, Lapérouse l'aurait-il choisi pour une mission de pareille importance? Comment aurait-il osé le laisser tout seul, avec ses précieuses dépêches, à l'extrémité de la Sibérie, à quatre mille lieues du sol de la France?

L'événement fit voir que la confiance de Lapérouse n'avait eu rien de téméraire : treize mois après son débarquement, Barthélemy se présentait au palais de Versailles et remettait à Louis XVI les documents dont il était porteur. Mais au prix de quelles difficultés, de quels efforts et de quels dangers était-il arrivé à remplir cette mission héroïque? Lui-même l'a raconté dans son *Journal de Voyage*, que nous allons essayer de résumer (2).

Ce fut pour lui un cruel chagrin de se séparer des deux commandants de Langle et de Lapérouse, qui avaient eu pour lui, dit-il, des bontés paternelles. Tous les autres officiers étaient devenus ses amis. Il leur fit ses adieux avec la plus amère tristesse; il semblait pressentir qu'il ne devait en revoir aucun, et que bientôt il allait être le

(1) Aujourd'hui Pétropaulowsk.
(2) Michaud. *Bibliographie Universelle*, articles *Lesseps* et *Lapérouse*.

seul survivant de cette expédition malheureuse, si longuement étudiée, si soigneusement préparée.

Il restait confié au colonel Kasloff, gouverneur du Kamtschatka. Celui-ci et ses officiers le prirent avec eux, et accompagnés d'une escorte, ils le menèrent à Okotsk, où l'on arriva le 5 mai 1788. Ce trajet de 750 lieues fut la partie la plus difficile du voyage. Elle se fit tantôt à cheval, et tantôt en traîneaux tirés par des chiens ou des rennes, dans un pays sans routes et sans ressources, au milieu des rigueurs de l'hiver, et d'un hiver de Sibérie. La nuit on ne trouvait pour abris que des huttes misérables, et dans l'espace de sept mois Barthélemy ne coucha qu'une seule fois dans un lit.

Retenu par le débordement des rivières à l'époque du dégel, il dut rester un mois à Okotsk. Il y fut atteint de la dyssenterie. A peine remis il repart, arrive aux bords de la Léna, la remonte en bateau jusqu'à Yakoutsk, et le 1er septembre il arrive à Tobolsk, capitale de la Sibérie.

La ville venait d'être ravagée par l'incendie ; les deux tiers des maisons, construites en bois, avaient été dévorées par les flammes.

A partir de Tobolsk, Lesseps fut autorisé à voyager avec les courriers qui portaient les dépêches officielles. Ces courriers, bien attelés, étaient rapidement conduits. De là le temps beaucoup plus court qu'il mit à faire la dernière partie de son voyage. Il allait en *kibitka,* voiture très légère, non suspendue.

Il part le 4 septembre de Tobolsk, arrive le 12 à Kazan, traverse le Volga et, bien vite après, un accident l'arrête et faillit lui coûter la vie. Entendant des coups répétés contre la caisse de sa voiture, il mit la tête au dehors et reçut un coup si violent qu'il fut rejeté à l'intérieur le

front couvert de sang. C'était le cercle de la roue qui s'était cassé et qui l'avait frappé d'autant plus fort que la voiture allait plus vite. La blessure était large et profonde; elle laissait le crâne à découvert. D'ailleurs, en pleine campagne, pas moyen d'avoir des secours.

Il entre dans un cabaret où l'on versa sur sa plaie de l'eau-de-vie. On lui banda fortement la tête; on rajusta la roue tant bien que mal, et on le mit en état d'arriver à Nijni-Nowogorod. Il put de là gagner Moscou et, sans s'y arrêter, il poursuivit sa route jusqu'à Saint-Pétersbourg. Il y arriva le 22 septembre 1788, espérant y retrouver son père, et se reposer quelques jours auprès de lui. Mais ignorant l'arrivée de son fils, Martin de Lesseps avait pris un congé et venait de partir pour la France. En son absence l'ambassadeur, M. le comte de Ségur, qui connaissait déjà Barthélemy, lui fit le meilleur accueil, et lui remit, lui aussi, des dépêches qu'il avait besoin d'envoyer à Versailles.

Au bout de trois jours Barthélemy reprit son voyage. Il fit halte à Berlin où il reçut encore des paquets de l'ambassadeur de France. Il arriva enfin à Versailles le 17 octobre 1788, à trois heures de l'après-midi, et sur le champ se rendit chez le comte de la Luzerne, ministre de la Marine.

Il avait fait en entier le tour du monde, traversé de part en part l'Asie et l'Europe, et dépensé dans ce voyage deux mille roubles, environ 5,000 fr.

Le ministre le conduisit immédiatement au roi, sans même lui donner le temps de changer de costume. C'est donc vêtu en kamschadale que Barthélemy se présenta devant Louis XVI, qui le reçut avec la plus grande bonté. Le monarque l'interrogea longtemps, le questionna avec

beaucoup d'intérêt, et voulut qu'il écrivît la relation de son voyage, ajoutant que cette relation serait imprimée aux frais de l'Etat. Le lendemain le roi voulut encore le revoir et pour lui témoigner son estime, il érigea en consulat le poste de Cronstad, dont Barthélemy était déjà vice-consul.

La reine, elle aussi, voulut connaître le jeune explorateur. Elle lui accorda une audience spéciale, et s'intéressa de la meilleure grâce au récit de ses aventures et de sa longue pérégrination.

Toutes ces faveurs royales firent sensation dans le monde de la Cour. On ne parlait plus à Versailles que de Barthélemy de Lesseps, de son voyage, de sa mission, des documents qu'il avait apportés. Chacun voulait le voir, et il fut pendant plusieurs jours l'objet d'une curiosité générale à laquelle il fut bien obligé de se prêter. Quand enfin il put s'y soustraire, il se retira à Saint-Nom-la-Bréteche, auprès de ses parents, pour y goûter un repos qu'il avait bien mérité. C'est alors qu'il fit imprimer son *Journal de Voyage,* que le roi lui avait demandé (1).

Les événements de 1789 et la Révolution qui en fut la suite, empêchèrent Barthélemy de se rendre à son poste de Cronstad. Il fut retenu en France jusqu'en 1792, et à cette date il fut nommé consul général à Saint-Pétersbourg en remplacement de son père. Mais la guerre avec la Russie retarda son départ indéfiniment. Il resta titulaire du siège jusqu'à la paix de 1801, sans pouvoir l'occuper.

Le 16 septembre 1793, Barthélemy de Lesseps épousait

(1) En voici le titre complet : *Journal historique du voyage de Lesseps, depuis l'instant où il a quitté les frégates françaises de Lapérouse, au port Saint-Pierre et Saint-Paul, au Kamtchatka, jusqu'à son arrivée en France.* Paris, Imprimerie Royale, 1790, 2 vol. in-8°.

à Versailles Rose-Catherine-Cécile-Lucie Ruffin, fille d'un vieil ami de son père, le chevalier Ruffin, ancien consul de Crimée, interprète des langues orientales au ministère des Affaires Étrangères. M. Ruffin fut nommé l'année suivante secrétaire de légation à Constantinople et Barthélemy lui fut adjoint dans cet emploi. Le voyage fut long et pénible. On dut prendre toutes sortes de précautions pour ne pas tomber entre les mains des Anglais qui croisaient dans la Méditerrannée, et avaient annoncé qu'ils empêcheraient les membres de la légation française d'atteindre leur poste. Leurs menaces cependant furent déjouées.

Le Capitan Pacha avait demandé à notre ambassadeur un homme possédant des connaissances nautiques, et capable en même temps de remplir une mission diplomatique du gouvernement turc auprès de la République française. L'ambassadeur, M. de Verninac, jeta les yeux sur Barthélemy de Lesseps, auquel son voyage autour du monde avait donné une réelle célébrité, et qui fut accepté sur le champ.

Le 15 janvier 1796, Barthélemy quittait Constantinople monté sur une goëlette turque que le Capitan Pacha lui avait confiée. Il laissait auprès de M. et Mme Ruffin sa femme et une petite fille à peine âgée d'un an. Il était accompagné d'un capitaine grec, commandant sous ses ordres, d'un pilote français et d'une vingtaine de matelots grecs ou italiens.

Il a écrit la relation de ce voyage, qui dura deux mois, et fut troublé à plusieurs reprises par l'indiscipline de l'équipage et des velléités de rébellion. Il en triompha par sa fermeté, en menaçant de débarquer en Sicile ou Sardaigne tous les mécontents.

La mission que lui avait donnée le Capitan Pacha consistait à recruter en France des ingénieurs et des ouvriers en vue de construire à Constantinople un bassin analogue à ceux de Toulon. Barthélemy s'occupa sans retard de ce recrutement, et le 14 décembre 1796, il put se rembarquer à Marseille avec le personnel qu'il emmenait en Turquie. Cette seconde traversée fut encore plus pénible que la première. Le bateau faillit faire naufrage dans les parages de Galipoli, et n'atteignit Constantinople qu'au bout de trois mois et demi.

L'expédition de Bonaparte en Egypte, en 1798, provoqua, dans les pays musulmans, des haines violentes contre les Français, et ceux qui habitaient la Turquie furent tous arrêtés et emprisonnés. Barthélemy, son beau-père, leurs femmes, leurs enfants et plusieurs autres familles furent enfermés au Château des Sept-Tours, sous la garde de 300 Jannissaires, qui entraient à tout moment dans leurs chambres pour compter les prisonniers et les soumettre à mille vexations. Lesseps, au nom de tous les Français arrêtés, demanda que l'entrée du château fut interdite aux soldats, et se porta garant que personne ne chercherait à fuir. Le ministre ottoman accueillit sa demande, mais lui signifia que sa tête tomberait, si un seul détenu essayait de sortir. Près de trois ans s'écoulèrent dans cette cruelle anxiété.

Au mois d'août 1801, l'évacuation de l'Egypte ouvrit aux captifs des Sept-Tours les portes de leur prison. Presque immédiatement Barthélemy de Lesseps fut appelé en France par le ministre des affaires étrangères, M. de Talleyrand. La première lettre qu'il écrivit à son beau-père est datée du 17 octobre, à bord, en rade des Iles d'Hyères, où il avait relâché. Elle s'exprime ainsi : « Le 17 octobre

« est pour moi une époque heureuse et mémorable. La « naissance de mon père, mon retour à Versailles de mon « voyage autour du monde, notre récente arrivée sur les « côtes de France ont eu lieu à la même date. Grâces en « soient rendues à la Providence. Le trajet dont ma femme « vous donnera les détails, a été long, mais heureux. Nos « santés sont excellentes et nous nous trouvons tous aussi « bien que possible. » Il fut retenu au lazaret de Marseille pour faire quarantaine, et sa femme y mit au monde une troisième petite fille.

Barthélemy arrivait à Paris au commencement de novembre et fut présenté par M. de Talleyrand au Premier Consul, sur l'esprit duquel il fit de suite la meilleure impression. Ordre lui fut donné de se rendre à St-Péters bourg et d'y organiser le consulat général dont il était toujours titulaire, mais qui, en fait, avait été supprimé depuis le commencement de la guerre avec la Russie.

Il était à son poste au commencement de 1802, et fut aussitôt chargé d'assurer les approvisionnements nécessaires à la marine française en bois de constructions, mâtures, chanvres, etc. Son activité et son honnêteté amenèrent pour l'administration navale, des économies de plusieurs millions. Elles furent tellement appréciées par le Premier Consul, qu'il écrivit de sa propre main en marge d'un état de fournitures : « Désormais les comptes fournis par M. de Lesseps seront reçus sans examen. »

Après la bataille d'Austerlitz, l'orgueil de la Russie vaincue, rendit la position de Lesseps très difficile. Le cabinet de Saint-Pétersbourg édicta des mesures rigoureuses qui pouvaient gravement compromettre la fortune des Français établis en Russie. Ces dispositions hostiles donnèrent au consul général l'idée hardie d'entamer des

négociations pour opérer un rapprochement entre les deux Etats. Ces négociations aboutirent à un projet de traité ; mais malgré tous ses efforts, Barthélemy ne put pas obtenir du cabinet de Saint-Pétersbourg la conclusion et la ratification de ce traité qui, cependant, lui avaient été promises. Ce refus prépara la nouvelle rupture qui ne tarda pas à se produire. Le personnel du consulat et les Français établis dans l'empire moscovite reçurent l'ordre de quitter le territoire, et sur les instructions du prince de Talleyrand, Barthélemy fut le rejoindre à Varsovie. Il se rendit ensuite à Dresde. Tout ce voyage se fit dans les conditions les plus pénibles, sur la glace ou dans la neige, à travers les armées russes et prussiennes, avec quatre petits enfants et sa femme enceinte de sept mois (mars 1807) (1).

Arrivé à Dresde, Barthélemy y rencontra l'Empereur qui, après avoir conclu la paix de Tilsitt, le renvoya dans son consulat général de Saint Pétersbourg. Il eut le bonheur d'y pouvoir reprendre les négociations qu'il avait entamées avant son départ, et contribua d'une manière efficace à une alliance de la France avec la Russie ; il obtint même de celle-ci une déclaration de guerre à l'Angleterre.

Barthélemy jouissait à la cour de Russie d'une situation éminemment favorable. Il réussit à faire payer à plusieurs négociants français des fournitures considérables, qu'ils avaient faites autrefois à l'impératrice Catherine et qui n'avaient jamais été réglées. Le czar l'affectionnait d'une manière particulière, et souvent l'entretenait de son

(1) Elle allait donner le jour à un fils dont Talleyrand fut le parrain et qui reçut de lui les noms de *Charles-Maurice*. Cet enfant mourut bien vite après sa naissance.

voyage à travers la Sibérie. Le duc de Vicence, ambassadeur de France à St-Pétersbourg, nous a laissé, dans ses *Souvenirs,* les curieux détails ci-dessous :

« M. de Lesseps était consul général à St-Pétersbourg « avant et pendant mon ambassade. Napoléon faisait grand « cas de son consul et me l'avait particulièrement recom- « mandé. Instruit, spirituel, très aimable, racontant à « merveille, M. de Lesseps était fort considéré. Madame « de Lesseps, bonne et excellente femme, était aimée de « tous, bien qu'elle ne fut ni brillante ni jolie. Mère d'une « nombreuse famille, on la rencontrait plus souvent chez « elle que dans les fêtes et les salons. L'empereur Alexan- « dre les traitait fort bien tous les deux. »

Barthélemy, du reste, nous a dépeint lui-même sa situation. Il écrivait à son beau-père le 22 septembre 1809 : « Je vis tranquille et content dans un pays où je jouis « d'une considération générale. Le ciel m'a favorisé, et « l'approbation bienveillante des deux plus grands monar- « ques de la terre a offert à mon zèle et à mon dévouement « la récompense la plus douce et la plus flatteuse. Vous « savez par expérience qu'avec de semblables principes « on n'est jamais riche d'argent. Cela est vrai, mais aussi « l'on s'en console aisément, surtout lorsque l'on peut, « comme nous, se contenter de peu et préférer à beaucoup « de fortune une honnête médiocrité. J'en ai suffisamment « grâce aux bienfaits de Sa Majesté, pour élever avec soin « mes enfants et donner à ma femme une existence con- « venable. Elle se plait beaucoup en Russie. Accueillie « dans toutes les sociétés, où elle est aimée et appréciée, « elle jouit véritablement des agréments qu'elles offrent « et partage la satisfaction que j'éprouve. »

Cette existence calme et paisible fut brusquement bou-

leversée par la Campagne de 1812. Les relations avec la Russie furent de nouveau rompues, Barthélemy et sa femme durent quitter Saint-Pétersbourg avec une telle précipitation qu'ils ne purent pas amener la nourrice russe, à laquelle était confié leur dernier enfant âgé de quatre mois. Ils s'embarquèrent à Cronstad, avec l'ambassadeur et tout le personnel de l'ambassade. Ils arrivèrent après une traversée de dix-sept jours à Pilau. Mais comme cette ville n'offrait aucune ressource, il fallut repartir le même soir pour Kœnigsberg. Nouvelle traversée de vingt heures, avec la pluie et le mauvais temps. Après un arrêt de huit jours à Kœnigsberg, Barthélemy se rendit à Dantzig, où il reçut l'ordre de rejoindre le quartier général. Laissant donc à Dantzig sa femme et ses enfants il partit pour Wilna, auprès du duc de Bassano, qui d'après les instructions qu'il avait reçues, l'envoya immédiatement à l'Empereur. Barthélemy, après un voyage rempli de difficultés, ne parvint à rejoindre Napoléon qu'à Moscou, où la Grande Armée était entrée depuis cinq jours.

L'œuvre néfaste de Rostopchine était accomplie ; les ruines de la grande ville fumaient encore ; la population affolée était en fuite ; et la Grande Armée, perdue en pays ennemi, était menacée de disette par le vide qui régnait autour d'elle.

Reçu par Napoléon, Lesseps apprit de sa bouche qu'il était nommé intendant de la ville et de la province de Moscou, et chargé par conséquent d'aviser immédiatement à cette situation alarmante. « — Je n'entends rien « au travail d'une intendance, répondit-il à Napoléon. « Votre Majesté sera mal servie. Elle aura un mauvais « intendant, et moi une pauvre intendance. — Ce que

« vous dites, répliqua Napoléon, peut être vrai quant à « l'intendance, mais n'est pas juste pour l'intendant ! »

Barthélemy dut céder devant la volonté de l'empereur, et il se mit immédiatement à l'œuvre avec le zèle et l'activité qu'il apportait dans toutes ses fonctions. La municipalité et la police furent réorganisés ; l'ordre et la sécurité rétablis, les pillards et les maraudeurs sévèrement poursuivis. Les hôpitaux et les églises se rouvrirent. Les troupes protégèrent les marchés et les convois de denrées apportées du dehors. Enfin deux proclamations en langue russe ramenèrent le calme dans les esprits, et rétablirent peu à peu la confiance prrmi les habitants (octobre 1812).

En même temps sa longue connaissance du pays permettait à Lesseps d'entrer en rapports avec les grands propriétaires, et de trouver des fournisseurs pour le service des vivres et des fourrages. Il conclut des traités importants qui assurèrent le ravitaillement de la Grande Armée.

Mais tous ces efforts ne purent améliorer la situation militaire. Celle-ci devenait tous les jours de plus en plus sombre. Il fallut abandonner Moscou. Barthélemy en sortit avec le maréchal Mortier, après que celui-ci eut fait sauter le Kremlin. Il fit à son côté les tristes étapes de la retraite, voyageant à cheval, partageant toutes les souffrances de la Grande Armée et s'efforçant vainement de les soulager. Voici comment il rend compte à son beau-père des événements, dans une lettre du 31 mars 1813 :

« Je ne m'étendrai pas sur mon intendance de Moscou « que je considère comme le bouquet du roman de ma vie. « Il ne manquait en effet que cet événement extraordi- « naire pour achever mon histoire. Mais j'espère enfin « qu'il sera le dernier. J'ai quitté le dernier l'ancienne « capitale des Moscovites, dont l'antique splendeur ne se

« retracera désormais que dans le souvenir du passé. J'ai « suivi notre auguste souverain jusqu'à Wilna. J'ai rejoint « à Dantzig ma famille que j'y avais laissée, et je l'ai de « suite ramenée à Paris. J'ai dû m'occuper incontinent « d'y réparer une partie des pertes que j'avais faites dans « ce pénible voyage, 22 chevaux, 3 voitures, mes effets, « tous mes bagages, que j'évalue à plus de 35,000 fr., et « ce qui est encore plus affligeant, mes papiers les plus « importants, fruit de plus de trente ans de travail. Tout « cela n'existe plus pour moi. Les circonstances les plus « extraordinaires et dont l'histoire ne peut offrir d'exem- « ple, m'en ont privé, et m'ont en même temps enlevé « mon chancelier, mon jeune secrétaire, mon valet de « chambre et trois cochers, tous chargés de la conduite « de nos équipages. »

Il écrivait encore le 30 avril : « Sa Majesté a bien voulu « conserver à tous ses consuls qui se trouvaient dans la « même catégorie que moi, la totalité de leurs appointe « ments pendant l'espace d'une année. Cette disposition « bienveillante nous assure notre existence, au moins « jusqu'au 1er janvier 1814. En attendant je profite de cet « intervalle d'inactivité pour soigner mes affaires et la « santé de ma famille. Tout cela doit avoir souffert après « une expatriation de douze années consécutives, et ce « n'est pas trop, je crois, que de désirer une année de « séjour et de tranquillité à Paris. Autant par raison de « santé que par économie, j'ai loué une campagne dans « les environs, au Plessis-Piquet, près de Sceaux. Nous « espérons y passer paisiblement l'été, et nous reposer « des souffrances morales et physiques que nous avons « éprouvées. »

La chute de l'Empire et du régime impérial ne firent

pas oublier les services que Lesseps avait rendus en Russie. Le prince de Talleyrand, convaincu qu'il pouvait en rendre encore, voulait le renvoyer à Saint-Pétersbourg avec ce titre de consul général qu'il portait depuis plus de trente ans. Mais l'empereur Alexandre lui gardait rancune de l'intendance de Moscou, et ne voulut jamais autoriser son retour. Toutes les observations qu'on lui fit à ce sujet furent inutiles, et le grand-duc Constantin lui-même, qui aimait beaucoup Barthélemy, ne put vaincre l'obstination de son frère.

Pour le dédommager, la Restauration le nomma consul général à Lisbonne. Là enfin se terminèrent les odyssées de Barthélemy de Lesseps, et malgré les révolutions qui agitèrent le Portugal à cette époque, il put désormais mener une vie tranquille.

En 1827 des raisons de santé lui firent demander un congé, et il revint en France avec la pensée de prendre sa retraite. Mais la ruine de son cousin, Jean Lesseps, dans la banque duquel il avait placé ses économies, le mit dans la nécessité de rester encore en activité. Il retourna donc à Lisbonne et reprit la gestion du consulat.

Pendant son séjour en France, quelques objets trouvés en Océanie, dans l'île de Vanikoro, furent soigneusement rapportés et déposés au Louvre, dans la pensée qu'ils provenaient du naufrage de Lapérouse. Lesseps se trouvant à Paris, fut voir ces épaves précieuses. Il les reconnut en effet pour avoir appartenu aux frégates de l'infortuné navigateur. De sorte qu'après avoir été le seul survivant de cette expédition néfaste, il put encore certifier son triste dénouement.

En 1834, sa santé de plus en plus ébranlée l'obligea à prendre définitivement sa retraite. Il se disposait à quitter

Lisbonne, lorsqu'il y mourut inopinément, le 6 avril, à l'âge de 68 ans.

Ainsi se termina cette existence si mouvementée, si remplie d'événements, si féconde en aventures. Cette vie reflète absolument l'époque agitée et extraordinaire pendant laquelle elle s'est déroulée. Barthélemy de Lesseps a vu se succéder tous les gouvernements qui ont suivi la Révolution Française. Il les a tous servis, mais en les servant il n'a jamais cessé de servir la France et de travailler au bien de son pays. Son dévouement et son patriotisme ont toujours été désintéressés, et après cinquante ans de fonctions publiques, il n'a laissé d'autre fortune qu'une mémoire estimée.

Malgré ses fréquents voyages et ses déplacements répétés, Barthélemy de Lesseps resta fidèle aux traditions de sa famille, et à l'exemple de ses ancêtres, de ses oncles et de ses cousins, il fut le père de nombreux enfants. Le duc de Vicence, ambassadeur de France en Russie, raconte à ce sujet l'anecdote suivante :

Un jour que le czar Alexandre lui demandait familièrement des nouvelles de sa femme, Barthélemy lui répondit : « — Elle va bien, Sire ! je vous remercie. Elle est « heureusement accouchée hier. — Encore ! répartit l'em- « pereur, mais combien donc avez-vous d'enfants ? — Un « nombre infini, Sire ! chez moi c'est comme les sables du « désert ! »

Barthélemy exagérait les choses pour le plaisir d'un badinage. Ses enfants n'étaient pas en nombre infini, mais pourtant ils étaient en nombre sérieux ; ils atteignirent le chiffre de douze. Nous savons déjà que ce chiffre, dans la famille des Lesseps, n'avait rien d'anormal.

Malheureusement de ces douze enfants cinq moururent jeunes et d'une façon prématurée. Sept seulement survécurent à leur père. Voici leurs noms et leurs lieux de naissance, dont on remarquera l'étonnante variété :

1. — *Aimée* de Lesseps, naquit à Versailles le 4 juin 1794, et fut mariée à Lisbonne en 1822 à Pierre-François Blanchet, vice-consul à Lisbonne, puis consul général à Tripoli.

2. — *Marie-Fortunée,* née le 12 novembre 1798 à Constantinople, au château des Sept-Tours, pendant la captivité de ses parents. Elle épouse en 1820, à Lisbonne, Charles de Lagau, consul général à Tunis, neveu de l'ancien consul général de Hambourg.

3. — *Louise-Virginie,* née le 22 novembre 1801, au lazaret de Marseille, pendant une quarantaine que ses parents y faisaient à leur retour de Turquie. Elle épouse Julien Lecesne, banquier à Lisbonne.

4. — *Hortense-Maximilienne,* née le 6 avril 1809, à Saint-Pétersbourg, épouse, en 1829, Antoine Blachette, payeur-général du département du Rhône. Leur fille a épousé en 1862 le général d'Aurelles de Paladines, le vainqueur de Coulmiers.

5. — *Céleste-Marie-Rose,* née le 20 août 1810, à Saint-Pétersbourg, est décédée à Bordeaux, célibataire.

6. — *Julie,* née le 6 mars 1812 à Saint-Pétersbourg, fut mariée à Hippolyte Danger et n'a pas eu d'enfants.

7. — *Edmond-Prosper,* né le 28 juillet 1815 à Paris, est toujours resté sans alliance. Entré de bonne heure au département des Affaires Étrangères, il fut nommé consul d'Alep en 1848 et consul général à Beyrouth en 1853. Il sut acquérir dans le Liban et dans toute la Syrie une si grande autorité, que l'ambassadeur d'Angleterre s'en plai-

gnait un jour, disant que la France avait envoyé dans ces contrées non pas un consul, mais un proconsul.

Remplacé en 1859, Edmond de Lesseps fut envoyé au Pérou. Il y resta neuf ans, se signalant dans toutes les affaires qu'il eut à traiter par son énergie, sa fermeté et son désintéressement. Il est mort à Lima le 18 mai 1868, victime d'une épidémie de fièvre jaune, pendant laquelle il s'était prodigué.

P. YTURBIDE.

(A continuer).

BAYONNE SOUS L'EMPIRE

ÉTUDES NAPOLÉONIENNES

DEUXIÈME SÉRIE

I

LES CORSAIRES BAYONNAIS DANS LES PRISONS ANGLAISES

Les bibliographies des pontons anglais. — Relations diverses. — Les marins bayonnais dans les prisons anglaises. — Lettres de corsaires. — La prison de Dartmoor. — Un pays malsain. — La pitié des Anglais. — Parole violée. — Napoléon et les prisonniers anglais.

Le nombre des soldats et des marins français enfermés dans les pontons et les prisons anglaises, fut excessif pendant toute la période impériale. En effet, depuis la rupture de la paix d'Amiens jusqu'à la première abdication, plus de 60,000 hommes furent pris par les Anglais. Des ouvrages nombreux ont été publiés sur ce sujet, et principalement parmi les Mémoires de ceux qui ont raconté leurs souffrances et leurs misères, nous citerons : A. Lardier, ancien commis de la marine. *Histoire des pontons et prisons d'Angleterre pendant les guerres du Consulat et de l'Empire.* Paris, 1845, 2 vol. in-8° A. Catel. *La prison de Dartmoor ou récit historique des infortunes et évasions des prisonniers fran-*

çais en Angleterre, sous l'Empire, depuis 1809 jusqu'en 1814. Paris, 1847, 2 vol. in-8°. *Aperçu des traitements qu'éprouvent les prisonniers de guerre français en Angleterre.* Paris, Dentu, 1813, avec une gravure représentant l'intérieur du ponton *Le Brunswick.* Louis Garnernay, peintre de marine. *Mes Pontons, souvenirs de 9 années de captivité.* 1853, 1 vol. in 4°. Bellet, maréchal de camp. *L'Angleterre vue à Londres et dans ses provinces pendant un séjour de dix années, dont six comme prisonniers de guerre.* Pierre Eynery, 1815, 1 vol. in-8°. Adilbert J. Doisy de Villargennen. *Reminiscences of army life under Napoléon Bonaparte.* Cincinnaty, R. Clarke et C°, 1884, in-12, intéressants mémoires d'un lieutenant du 26e de ligne. Toutes ces publications indépendantes de relations imprimées dans différents recueils. Toutefois parmi ces dernières nous en signalerons une parue en 1904 dans le carnet de la *Sabretache,* et qui contient quelques dessins grossièrement coloriés, mais d'autant plus intéressants qu'ils ont été pris sur nature et représentant des scènes de la vie de captivité.

On conçoit que les marins bayonnais et surtout les corsaires payèrent un large tribut aux prisons anglaises, car il fut bien peu de ces hommes intrépides dont les navires parvinrent à se soustraire aux agiles frégates anglaises. Une curieuse lettre conservée aux archives de la Chambre de Commerce et que nous reproduisons ici, nous donne un aperçu de la vie des prisons et aussi les noms de quelques-uns des Basques et des Bayonnais qui y étaient enfermés. C'est une pressante supplique, un lamentable appel à la pitié de leurs concitoyens pour faire cesser leurs souffrances. Pourquoi faut-il que le gouvernement anglais ait cru devoir se montrer sourd et inhumain. Les prisonniers anglais étaient mieux traités dans notre pays.

« Messieurs,

« Intimement convaincu de l'intérêt que vous prenez de notre sort, nous avons l'honneur de vous exposer un précis de notre situation, persuadés d'avance qu'émus du récit de nos maux, vous ne négligerez rien pour les alléger.

« Après une captivité de six années passées à bord des prisons flottantes, le gouvernement anglais ordonna que 6,000 Français du dépôt de Plymouth fussent transférés à une prison nouvellement bâtie dans un lieu désert et stérile, nommé Dartmoor. Ici, des brouillards épais formés par les exhalaisons d'un sol marécageux, dérobent pendant les deux tiers et demi de l'année, la vue de l'astre bienfaisant du jour, et ont toujours empêché les Anglais d'y former aucun établissement. Le laboureur actif et industrieux n'ose y porter ses pas ; et nul être de la création ne peut y trouver aucune nourriture que la nature, prodigue en ses dons, accorde dans tous les lieux fréquentés par l'homme.

« Déjà, depuis deux mois, l'influence funeste de ces brouillards pestilentiels s'est fait sentir sur nos corps affaiblis, et 1,200 infortunés sur 6,000 gisent dans les hôpitaux, sans compter 500 de plus que la mort a délivrés de leurs souffrauces. Encore si nous prévoyions un terme aux ravages destructeurs de cette maladie ! Mais comment l'espérer ! ! Il faudrait, pour opérer cet effet salutaire, changer la nature du climat et réparer les deffectuosités de l'administration vicieuse de cette prison, c'est-à-dire corriger le caractère insalubre des eaux que nous buvons, chasser les vapeurs pestilentielles qu'un terrain fangeux exhale sans cesse ; clore les ouvertures des bâtiments qui

nous servent de demeure, fermer aux vents, toujours déchaînés dans ce quartier, l'issue que leur offrent des murs mal maçonnés, diminuer par le chauffage le froid rigoureux d'un hiver de huit mois où prévalent tour à tour les frimas, les neiges, les gelées et l'humidité, plus malfaisante encore ; vêtir des malheureux dont la nudité fait frissonner tout homme sensible et enfin veiller à la qualité des aliments qui nous sont accordés. De toutes ces choses, les premières sont impossibles, les dernières peuvent s'exécuter, mais qui peut les espérer du gouvernement anglais! de ce gouvernement qui, sous le masque de l'humanité, déchire cruellement ses victimes et cependant annonce à toute l'Europe les effets de sa clémence.

« Permettez-nous, Messieurs, de vous citer un trait frappant de cette clémence et de cette humanité si vantée ! Vous avez été informés, vous et toute l'Europe, que Sa Majesté Britannique, en commémoration de la 50e année de son règne, avait ordonné le renvoi dans leur patrie de tous les prisonniers infirmes et vieillards au-dessus de 50 ans. D'après une promesse aussi solennelle, promulguée dans tous les journaux de l'Angleterre, il n'est pas une famille en France qui ait des parents de cette description dans ce pays, qui ne s'attendît à les voir promptement de retour dans leur foyer. Mais quelle erreur ! Quelques-uns, il est vrai, ont été renvoyés, la politique l'exigeait, mais le plus grand nombre reste et est condamné à traîner une vie languissante et pleine d'amertume dans des prisons infectées et dégoûtantes.

« Voilà le fait : ces jours derniers un médecin inspecteur des hôpitaux, envoyé par le gouvernement, vint faire une visite dans ce lieu. Plus de 400 vieillards et infirmes se présentèrent : pleins de confiance dans l'ordre d'un

monarque, ils se félicitaient d'avance du bonheur de revoir leur patrie et d'y pouvoir passer le déclin de leurs jours au milieu de leurs fils et petits-fils. Jugez donc de leur douleur de se voir refusés, chassés même hors de la présence de l'inspecteur! Oui, Monsieur, des hommes que leurs cheveux blanchis au service de leur patrie doivent rendre respectables, même à leurs ennemis ; des hommes couverts de cicatrices honorables, des hommes inutiles ont été repoussés et privés de l'exécution d'une promesse royale. Sept environ ont été élus. Pourquoi?... Parce qu'il importe de faire croire aux habitants des côtes de France que les Anglais, religieux observateurs de leurs promesses, renvoyent les vieillards, renvoient les infirmes.

« De plus, Messieurs, c'est un crime auprès des agents de ce gouvernement de porter le titre d'officier de bâtiment marchand et particulièrement de corsaire. Nombre de vieillards et d'infirmes ont été traités ignominieusement et renvoyés du bureau de l'agent où ils faisaient leurs réclamations, parce qu'ils jouissaient de ce titre, et pour seule raison de refus, on prononçait les mots de proscription. — Vous êtes officiers! les faveurs du roi ne s'étendent que sur les matelots.

« Les officiers, y comprenant nombre de braves militaires de l'armée de Saint-Domingue, honorés des grades de leur état, ces officiers que les subterfuges où le caprice des agents anglais ont privés du droit qu'ils ont à leur parole, languissent dans les prisons et n'ont pu ni peuvent obtenir la faveur accordée indistinctement en France à tout prisonnier anglais de leur grade, faveur que prescrivent les lois de la guerre, leur envoi sur parole ; c'est par la même raison que, témoins depuis notre détention de plusieurs échanges partiels, beaucoup d'entre nous,

malgré la longueur de leur captivité, en ont été exclus et ont eu leur place occupée par des matelots, etc., pris longtemps après eux. En un mot, le gouvernement anglais et ses agents n'épargnent rien pour faire sentir tout le poids de leur haine aux prisonniers français et principalement à ceux qui portent le nom d'officier.

« Messieurs, d'après cet exposé nous laissons à votre sensibilité comme hommes, à votre patriotisme comme Français, à vos intérêts comme étant étroitement unis avec les nôtres, à faire les démarches que vous jugerez à propos pour l'adoucissement de notre malheureux sort. Nous osons vous prier de faire parvenir aux pieds du trône de notre grand et bien-aimé empereur, des représentations arrachées par près de sept années de captivité, certain que s'il le trouve juste avec la raison politique et les intérêts de la France, nous serons bientôt rendus à notre patrie, à tout ce que nous avons de plus cher.

« Nul d'entre nous ne doute, et nous sommes en grand nombre, que vous ne simpathisiez à nos maux, surtout ayant devant vos yeux nos familles désolées par une si longue absence et par les craintes qu'elles ne peuvent qu'entretenir pour notre vie, exposés comme nous le sommes à toutes les rigueurs d'un climat malsain, jointes à la misère et aux souffrances que nous endurons journellement. »

Cette lamentable supplique était signée des noms de corsaires bien connus, appartenant à Bayonne et à la région. C'étaient : « Jacques Pauquier, Pre Laborde, Mel Goyetche, Jn Bte Danglade, Moulia, Ls Larre, Latapie, Julien Lamarque, Bte Sallaberry, Bte Lissalde, Jn-Bte Sanguinet. »

Les prisonniers anglais en France étaient mieux traités

et il leur était permis de travailler lorsqu'ils en avaient le désir. En outre, quand ils avaient la bonne chance de se trouver sur le passage de Napoléon ils en retiraient toujours quelque grâce, ainsi que le prouve le fait suivant. Le 12 novembre 1811 il écrivait à Clarke, ministre de la guerre, cette lettre datée de Saint-Cloud :

« Lors de mon passage à Givet, un détachement de prisonniers anglais a travaillé à rétablir un pont-volant. Parmi ceux-là j'ai remarqué le zèle et l'activité de huit ou dix de ceux spécialement qui se sont jetés dans un batelet pour aider à la manœuvre du pont. Donnez ordre que l'état des dix hommes qui se sont le plus distingués dans cette circonstance soit dressé ; que les hommes soient habillés à neuf et qu'on remette à chacun cinq napoléons avec un ordre de route pour Morlaix, où ils seront remis au transport-office, en faisant connaître la raison de leur délivrance. »

On peut chercher vainement dans l'histoire de nos prisonniers en Angleterre et dans les autres contrées avec lesquelles la France était en guerre, un fait de ce genre. On ne le trouvera pas.

II

LA BERLINE DE VOYAGE DE L'EMPEREUR

Rareté des documents. — Les berlines de l'empereur. — Les fournisseurs. — Prix de fabrication. — L'entretien de la berline. — Un lit trop dur. — La voiture de Waterloo. — Le cocher de Napoléon. — Le vase nocturne. — Une relique.

Parmi les voitures de toutes espèces et de toutes formes qui conduisaient la cour à Bayonne à la suite de Napoléon,

ce fut la berline de voyage de l'empereur qui attira surtout l'attention. Attelée de huit chevaux, grande et large, cette voiture qui avait parcouru toutes les routes de l'Europe mérite, croyons-nous, quelques moments d'attention. Malheureusement on est encore si mal documenté sur ces points de détails infini, que ce n'est qu'avec la plus grande difficulté que nous avons pu rassembler quelques notes sur ce curieux sujet. Mais il ne faut pas douter que cette lacune ne soit comblée un jour ou l'autre par M. Frédéric Masson ou par quelque autre historien qui, ayant à sa disposition des sources originales et inédites, nous instruisent enfin sur tout ce que nous voulons savoir.

D'ailleurs la berline de voyage qui conduisit Napoléon à Bayonne n'est pas le seul véhicule de ce genre qu'il ait eu à sa disposition dans sa courte mais puissante carrière. Une seule voiture n'aurait pas suffi, et comme pour ses chevaux dont il eut un grand nombre, on trouve dans ses comptes particuliers des mentions de nombreuses voitures fournies par des fabricants divers.

Les carrossiers brevetés de l'empereur se nommaient Devau, faubourg Poissonnière, Caugette et Goëtting, rue des Martyrs, à Paris. Mais en dehors de ceux-ci on étendait les commandes à beaucoup de fabricants de premier orare. Brindy, sellier et carossier, fournissait deux berlines garnies de drap et satin blanc, au prix de 19,000 fr. Pour le service de l'empereur, Goëtting fournissait une riche berline de six places, l'intérieur garni de velours blanc, une housse en velours blanc, une courroie de laquais et deux poignées de pages. Le train en frêne richement sculpté, le fond de la caisse glacé au vert sur un fond d'or. Sur les panneaux les armes impériales et

quatre bouquets peints, 20,000 fr. Chez Rurp, sellier-carrossier, quatre berlines garnies de drap blanc et galon de soie, les matelas en custode de satin, 17,500 fr.

Nous trouvons encore chez Duchemin un fourgon à canettes, 5,800 fr. ; chez Devau une berline, 15,500 fr. ; un chariot de poste, 7,600 fr. ; une calèche de poste, 6,300 fr. ; une gondole, 5,000 fr. ; deux fourgons, 8,000 fr. ; un guigette, 7,000 fr. La plupart de ces voitures avaient été destinées à l'équipage des transports. C'est l'équipage de guerre qui suivait l'empereur dans ses campagnes.

C'était encore, chez Devau, une berline de voyage, 9,000 fr. ; chez Caujette, dirigée par Goëtting, rue des Martyrs, un landau en berline, 11,300 fr. ; un landolet en forme de dormeuse, 7,600 fr. ; deux voitures pour les lits de Sa Majesté, 10,240 fr. ; une voiture de ville incognito, 7,000 fr. ; une dormeuse, 10,282 fr. ; un landau, 9,000 fr. ; une calèche Daumont, 5,500 fr. ; une diligence, 9,000 fr. ; une dormeuse d'une nouvelle soie allemande, offrant à l'intérieur un lit complet et tout ce qu'il faut pour écrire.

Mais après ces détails revenons-en à la berline de voyage de l'empereur, et tâchons d'examiner quelle était sa disposition intérieure. C'était une large voiture disposée de manière qu'on put y faire un lit. Sur le devant était une petite table pliante avec une écritoire et une pendule. Une lanterne qui était fixée à demeure permettait d'y travailler la nuit. Il y avait aussi dans la voiture un grand sac en peau d'ours dans lequel l'empereur s'enfouissait, par les grands froids, pour dormir. Mais en temps ordinaire le lit habituel qui existait dans la berline de voyage lui suffisait. Et à ce sujet nous relevons une bien curieuse anecdote dans les Mémoires de la duchesse de Gontaud,

à laquelle arriva l'aventure dont nous lui empruntons le récit :

Elle avait été chargée par le comte d'Artois d'aller à Marseille avec les gens de la cour qui devaient recevoir la princesse de Naples, qui allait devenir duchesse de Berry. « Ayant appris par les gens du Roi qui nous accompagnaient que cette même voiture avait ramené peu de temps auparavant Napoléon de Waterloo à Paris, que de réflexions vinrent en foule à mon esprit. On m'avait même dit que, pour me distraire, on pouvait m'indiquer les cachettes mystérieuses où l'empereur transportait ses dépêches, ses trésors, etc. Dans l'oisiveté du voyage, cette revue m'amusait, mais un des ressorts principaux s'offrit à mes yeux ; j'eus la malencontreuse idée de le presser, et à l'instant même surgit une planche, qui m'enleva. Je me trouvai alors couchée sur un matelas dur, piqué, cloué, étroit, et je roulai, désespérée, toute une nuit, sur ce lit de misère du grand empereur, car pendant plusieurs heures impossible de retrouver le secret qui put me délivrer de cette périlleuse position, n'osant arrêter la colonne de voyageurs qui nous accompagnait. »

La berline de voyage de Napoléon contenait, en effet, des tiroirs dans lesquels on enfermait ses papiers, des livres, des journaux, des flacons contenant du cognac et des parfums. Et cependant on ne sait que bien peu de choses sur ce sujet qui nous intéresse. Cependant une berline fut prise par les Prussiens à Waterloo. Blücher, dans un billet daté de Belle-Alliance, parle de la fameuse voiture, et dit : « Ses décorations m'ont été apportées ; elles ont été prises dans une de ses voitures. Napoléon échappa, la nuit, sans chapeau et sans épée ; son manteau et sa voiture sont entre mes mains ; je possède aussi la

lorgnette d'approche dont il avait l'habitude de se servir aux jours de bataille. Je vous enverrai sa voiture, par malheur elle est un peu endommagée. Ses bijoux et toutes ses valeurs sont devenus le butin de nos troupes ; il ne lui reste rien de son équipement militaire ! Plusieurs soldats ont de cinq à six mille thalers de butin. Il était en voiture pour battre en retraite quand il a été entouré par nos troupes. Il sauta alors dehors et s'élança sur un cheval, sans épée. Dans ce moment son chapeau tomba, et, favorisé par la nuit, il a pu s'échapper Dieu sait où ! »

La relation de Blücher est peu exacte ; ce ne fut pas dans sa voiture que Napoléon quitta le champ de bataille de Waterloo. Le véhicule fut pris avec son cocher. Jean Horn, le soir même, tout près de Jemmapes, et l'un et l'autre furent exposés dans la salle napoléonienne du *London Museum*. Jean Horn devenait ainsi la preuve vivante de tous les objets ayant appartenu à Napoléon et qui avaient été exposés. Mais qui veut trop prouver ne prouve rien. Un M. Bullock, qui était alors le barnum de ce Musée, voulut faire croire à ses visiteurs que la voiture qui était exposée était la même qui avait fait la campagne de Russie. Mais redoutant que le récit d'épouvantables épreuves ne fît douter de l'authenticité de la voiture exposée dans Piccadilly, il crut opportun d'intervenir dans une note informant le lecteur qu'à peine de retour à Paris, la voiture avait été rapiécée et repeinte, remise entièrement à neuf.

Pas de bonne réclame sans probants certificats, dit le comte de Contades. La petite brochure donne donc en appendice le texte de l'*affidavit* de Jean Horn, qui, le 9 mars 1816, prêta serment à Mansion House, devant le maire Mathew Wood. Le cocher militaire y rapporte ses

aventures puis il affirme (et pour M. Bullock c'était bien là l'important), qu'après avoir examiné la voiture, les chevaux, le nécessaire, la sacoche, les pistolets, les habits et les autres numéros du catalogue du *London Museum*, il en a reconnu la provenance authentique. Il jura, en outre, qu'après avoir vu et tenu entre ses mains la redingote grise doublée de fourrure noire, le bonnet de voyage et les autres effets alors exposés au *London Museum*, il les avait reconnus comme ayant été ordinairement portés par l'empereur pendant la campagne de Russie. M. Bullock avait, paraît-il, acquis cette glorieuse défroque de M. Maitrot, maître de la garde robe de l'ex-empereur.

De son côté Las Casas fait mention de cette voiture exposée à Londres, et a publié dans son intéressant Mémorial, les lignes suivantes : « L'empereur avait réservé, pour lire avec moi, un article relatif à la voiture qu'il a perdue à Waterloo ; la grande quantité d'expressions techniques le lui avait rendu trop difficile, le journaliste donnait un détail très circonstancié de cette voiture, et faisait un inventaire très minutieux de tout ce qui s'y trouvait ; il y joignait quelquefois les réflexions les plus triviales ; en mentionnant une petite boîte de liqueurs, il observait que l'empereur ne s'oubliait pas et ne se laissait manquer de rien ; en citant certains objets recherchés de son nécessaire, il ajoutait qu'on pouvait voir qu'il faisait sa toilette en *homme comme il faut* (l'expression était en français). Ce dernier mot a produit dans l'empereur une sensation que n'eut pas excitée, sans doute, un sujet plus important. « — Mais, me dit-il, avec une espèce de « dégoût mêlé de douleur, ce peuple d'Angleterre me croit « donc un animal sauvage ? l'a-t-on amené véritablement « jusque-là ! or son prince de Galles, espèce de bœuf Apis,

« m'assure l'on, ne fait-il pas sa toilette comme chacun « de ceux qui, parmi nous, ont quelque éducation ? »

« Il est certain que j'aurais été fort embarrassé de lui expliquer ce qu'avait voulu dire le journaliste. Au surplus il est connu que l'empereur est la personne du monde qui mettait le moins de prix à ses aises et s'en occupait le moins ; mais aussi, et il se plait à le confesser, il n'en fut jamais pour qui le dévouement et les soins des serviteurs en réunissent davantage. Comme il mangeait à des heures très irrégulières, on avait trouvé le secret, dans ses courses et ses voyages, d'avoir un dîner fort ressemblant à celui des Tuileries, et toujours prêt. Il n'avait qu'à parler et il se trouvait servi ; c'était magique, disait-il lui-même. Durant quinze ans il a bu constamment un même vin de Bourgogne (Chambertin), qu'il aimait et qu'on croyait lui être salutaire ; ce vin se retrouvait pour lui dans toute l'Allemagne, au fond de l'Espagne, partout, jusqu'à Moscou, etc., etc., et il est vrai de dire que les arts, le luxe, le raffinement de l'élégance et du bon goût semblaient se disputer, et comme à son insu, autour de lui, pour lui ménager quelque jouissance. Le journaliste anglais décrivait donc une infinité d'objets qui étaient dans la voiture, sans doute, mais dont l'empereur n'avait pas la moindre connaissance, bien qu'il ne s'en étonnât nullement, disait-il. »

Malheureusement l'article du journal anglais nous manque, et nous sommes ainsi privé du curieux détail des objets placés dans la berline de l'empereur par la prévoyance de ses serviteurs. Nous savons toutefois qu'elle contenait un vase nocturne, et à ce sujet un article de l'*Intermédiaire,* signé Jean Coquentier, nous raconte une trop jolie anecdote pour que nous ne l'insérions pas ici :

« A l'époque où Bonaparte n'était encore qu'un jeune officier auquel l'avenir souriait plus que la fortune, il avait pour sellier un brave homme du nom de Gagnery, qui était établi dans les environs de la chaussée d'Antin, peut-être bien, si je ne me trompe, dans la rue Chantereine, appelée plus tard rue de la Victoire.

« Quand Bonaparte fut nommé général en chef de l'expédition d'Egypte, il vint trouver Gagnery pour lui commander tout un équipage en rapport avec son nouveau rang. — Mais, lui dit-il, je te préviens que je n'ai pas d'argent ; si tu as confiance en moi je te paierai au retour de l'expédition.

« Gagnery eut confiance et livra rapidement tout ce que Bonaparte lui demandait. Il y en avait pour une dizaine de mille francs, si nos souvenirs sont exacts.

« Bonaparte revint et paya Gagnery, mais il n'oublia pas la preuve de confiance et de foi en lui qu'il en avait reçue, et quand, plus tard, il parvint au pouvoir, il lui fit vendre son établissement et l'attacha à sa personne avec le titre de *sellier de l'empereur*.

« C'est en cette qualité qu'il suivit partout Napoléon et qu'il fit toutes les campagnes de l'Empire. Puis vinrent les revers, et, le 28 avril 1814, Napoléon s'embarquait à Fréjus pour l'île d'Elbe.

« Là, au moment de monter sur le navire qui devait le conduire à l'exil, il fit ses adieux aux fidèles qui l'avaient suivi, et leur distribua des souvenirs. Gagnery était là, il n'avait rien reçu.

« — Et moi, sire, dit-il, vous ne me donnez rien ?

« — Que veux-tu que je te donne, mon pauvre Gagnery, répondit l'empereur, je n'ai plus rien. Tiens, veux-tu mon pot de chambre, c'est tout ce qui me reste ! et en disant

cela il lui jeta le précieux vase, que Gagnery attrapa au vol.

« C'était un joli récipient à usage de voiture, de forme oblongue, muni d'une anse en anneau à la partie inférieure, et décoré d'un filet d'or avec l'N surmonté de la couronne impériale, également en or.

« Gagnery avait largement de quoi vivre et il vint se retirer à Essonnes, sur le bord de la rivière de ce nom, dans une propriété appelée *La Nacelle,* toute voisine de l'île habitée si longtemps par Bernardin de Saint Pierre, qui y composa, dit-on, le célèbre roman qu'il intitula des noms de son fils et de sa fille.

« C'est dans cette retraite champêtre que le père Gagnery (on l'appelait ainsi dans le pays), vécut de longues années encore, conservant précieusement le souvenir de *son empereur* en contemplant avec respect la chère relique qu'il avait reçue à Fréjus.

« Le précieux vase était placé, sous verre, sur un meuble élevé, où je l'ai vu bien longtemps.

« On buvait sec chez le père Gagnery, et quand il recevait de vieux amis, des intimes, anciens soldats comme lui, la plus grande marque d'estime et d'affection qu'il put leur donner était de les faire boire dans le pot de chambre de l'empereur ! Mais je me hâte de dire que cela n'avait lieu qu'aux grands jours, alors qu'on se racontait, avec l'émotion du souvenir, les hauts faits de la grande époque.

« Le père Gagnery est mort depuis longtemps déjà ; qu'est devenu le fameux vase impérial ? je l'ignore ; mais si j'avais le temps de faire une enquête, je retrouverais peut-être cette précieuse relique, car je sais que, lors de la vente qui fut faite après le décès de M. Gagnery, elle

fut adjugée, au prix de 20 fr., à quelque amateur de curiosités qui, comme tout le monde dans le pays, en connaissait l'origine. »

Il ne sera possible de savoir ce que contenait la berline de Napoléon que lorsqu'on aura retrouvé l'article du journal anglais qui, en 1816, indigna l'empereur à Sainte-Hélène.

III

UN CHEF D'ESCADRON DE CHASSEURS A CHEVAL

Le duc de Saint-Simon. — Aide de camp du maréchal Ney. — Passage à Bayonne. — En Espagne. — Itinéraire. — A Madrid. — Devant Napoléon. — Retour en France.

Si un marquis de Saint-Simon consentit à porter les armes contre sa patrie, et à prendre part aux campagnes de l'armée des Pyrénées-Occidentales contre la République, où il commandait une légion d'émigrés, le chef du nom et des armes de cette illustre famille combattait dans les armées impériales. En effet, tandis que le marquis commandait à Madrid et fut fait prisonnier par Napoléon à la reddition de cette capitale, son cousin faisait la même campagne, mais dans les rangs des soldats de l'empereur.

Henri-Jean-Victor, duc de Saint-Simon, a laissé un *Carnet de Campagne* dans lequel il a noté au jour le jour ses impressions militaires. Engagé à 18 ans dans un régiment de hussards, en 1805 il avait vingt-trois ans, était promu au grade de capitaine, et fut pris pour aide de camp par le maréchal Ney. En 1808 il quitta ce chef incompara-

ble pour faire la guerre d'Espagne comme chef d'escadron de chasseurs. C'est de cette dernière campagne que nous nous occuperons, surtout en répétant ce que dit le jeune duc de son passage dans notre pays.

Il partit de Paris le 21 octobre 1808, et après avoir fait halte à Rambouillet, il continua son voyage qui, tout d'abord, alla assez bien jusqu'à la Dordogne. Mais là il trouva le grand parc, les équipages du quartier général du 6e corps, la garde impériale et beaucoup d'autres voitures. Il y était à deux heures du matin et s'estima fort heureux, en se disant chargé de dépêches, de passer à midi. A la Gironde, même difficulté et même expédient, c'est-à dire beaucoup d'argent et déclaration qu'il portait des dépêches de l'empereur à l'arrivée, et il fut assez heureux pour atteindre Bordeaux le soir. Il s'y arrêta une heure et repartit, mais dans les Landes il n'y avait pas de chevaux aux postes, et à chaque relais il fallait attendre deux ou trois heures ; il resta quatre jours et quatre nuits et arriva à Bayonne le 29 au milieu de la nuit. Il s'y arrêta quelques jours pour faire reposer ses chevaux, acheter un mulet et un équipage, et prendre un domestique.

A son arrivée il avait trouvé un beau cheval noir à peu près perdu « il avait eu le pied blessé et il était nécessaire de le désosser ; je fus donc obligé de l'abandonner aux soins qu'on lui donnera à peu près. »

Le général Marchand était arrivé à Bayonne avec sa division, la 1re du 6e corps, il se décida à continuer sa route avec lui ; mais comme l'empereur devait partir, il proposa à M. d'Astorg de l'accompagner, ce qui fut accepté, et ils se mirent en route le 4 novembre à neuf heures du matin, avec leurs chevaux et leurs domestiques.

Ils allèrent coucher le soir même à Irun, le 5 ils étaient à Tolosa ; « en général, dit-il, je n'ai pas trouvé beaucoup de misère ; les soldats avaient des distributions exactement faites de pain et de viande, et j'ai vu que là comme ailleurs, en s'approchant du fantôme, il disparaît. »

Le 6 il était à Villa Real, le 7 à Salinas de Guipuzcoa, le 8 à Vittoria, où il arriva par une porte tandis que le maréchal Ney entrait par l'autre. Il fut très bien reçu par l'illustre soldat dont il avait été aide de camp. Puis il suivit le maréchal dans sa campagne sur la gauche de l'armée française.

Arrivé à Madrid il trouva sa cousine, Mlle de Saint-Simon, désespérée de la condamnation de son père, et après la grâce accordée par Napoléon il se réconcilia avec son cousin. Puis à la suite de l'empereur il fit la marche de l'armée française contre les Anglais. Ce fut ainsi qu'il arriva à Benavente le 31 décembre 1808. Là on trouva que Napoléon était déjà parti pour Atija, trois lieues plus loin ; il y arriva à quatre heures et se rendit au bord de l'Obigo, rivière peu large mais profonde, et dont les bords étaient escarpés. Comme les ponts avaient été rompus, le maréchal Ney lui dit : Retournez sur le champ à Benavente, rendez compte à l'empereur de la position et demandez qu'on m'envoie le plus tôt possible des cordes et des charrettes pour faire passer l'infanterie.

« J'arrivai à huit heures du soir, j'entrai chez Sa Majesté qui était à table avec le prince de Neufchâtel et le maréchal Lannes. Il me fit défiler mon chapelet, ensuite me fit toutes espèces de questions et se concerta sur le moyen de passer ; ensuite il me demanda : « — Croyez vous que « ce moyen soit praticable au lieu, réfléchissez ? » Je n'éprouvai pas un moment d'embarras, heureusement

pour moi, car il aurait dit : « — C'est un imbécile ! » Ensuite il dit à Rossette, qui était près de sa chaise : « — Allez « faire souper Monsieur ; » et à moi : « — Allons, Mon- « sieur, allez vous reposer. » Je fus conduit à la table du grand maréchal, où, par parenthèse, je suis mort de faim ; ensuite je me rappelai que le matin j'avais mangé un morceau chez les aides de camp du maréchal Lannes, et que mon cheval avait eu une place dans l'écurie. J'allai donc leur demander l'hospitalité qu'il me donnèrent parfaitement, et j'eus un bon lit. »

Le duc de Saint-Simon continue cette course échevelée à la poursuite des Anglais jusqu'à la Corogne. Etant tombé malade, il réussit à se faire renvoyer en France par le maréchal Ney. A son retour, il visita en détail la magnifique cathédrale de Burgos, de laquelle il fait une description enthousiaste, et ne pouvant se procurer des chevaux, il prend une charrette à mule, sur laquelle les selles ont été placées, et alla ainsi jusqu'à Quintanapalla, c'est-à-dire à trois postes plus loin, de là à cheval jusqu'à Castel-de-Pienes. Le 5 il fit deux postes jusqu'à Briviesca, trois jusqu'à Ergo, deux à Amuyugo, trois à Miranda, deux et demi à la Ruebla, trois à Vittoria. C'était un dimanche, et ils virent un monde énorme aux promenades, des femmes très élégantes, « ce qui, peu à peu, nous dispose à revoir la France.

« Il était quatre heures de l'après-midi, et quoique nous n'eussions rien mangé depuis la veille, que Vittoria fut le seul bon gîte que nous puissions trouver jusqu'à Bayonne et que les défilés où nous allions nous engager fussent dangereux, le désir d'arriver le lendemain à Bayonne nous décida à aller tant que nos forces nous le permettaient.

« Nous allâmes à Arroyaba, deux postes ; à Palmas, deux, on tombait de besoin et de fatigue, nous nous décidâmes à passer la nuit ; nous avions fait vingt-et-une postes sans nous arrêter et sans prendre la moindre chose.

« Le 6, à la pointe du jour, je partis avec l'espérance de voir Bayonne et la France. J'allai à Mondragon, deux postes et demie ; à Bergara, deux postes ; à Villaréal, deux postes et demie, ou Zumarraga, qui en est le faubourg ; à Villa-Franca, trois postes ; à Tolosa, trois postes ; à Orienta, trois postes ; à Oyarzun, trois postes et demie ; à Irun, deux postes et demie ; pour arriver à Urrugne, première poste française, il faut passer la Bidassoa.

« Avec quel bonheur je franchis cette limite de mon pays ! Je me rappelai la disposition différente où je l'avais passée il y avait quelques mois, et la comparaison ne servit qu'à augmenter les sensations agréables du moment présent.

« A Urrugne, une poste et demie ; à Saint-Jean-de-Luz, une et demie ; à Bidart, une et demie ; à Bayonne, une poste et demie ; il était minuit, je descendais à Saint-Etienne. »

Le séjour du duc de Saint-Simon à Bayonne fut des plus courts, car arrivé le 7, il alla voir l'abbé Honnest, l'évêque, son oncle le marquis de Saint-Simon, et sa cousine, écroués au Château-Vieux, et avec lesquels il dîna, puis le soir du même jour il partit en cabriolet avec M. de Fezensac, son compagnon de voyage, pour la terre du père de ce dernier, où ils devaient s'arrêter un ou deux jours. Le 16 il arrivait à Paris. Ainsi finit cette courte campagne d'Espagne. Il devait cependant revenir dans la Péninsule, car peu de temps après, au combat de Vic, en Catalogne, il eut le corps traversé d'une balle. Il en guérit

cependant, car il devint général de division, grand-croix de la Légion d'honneur, sénateur sous le second Empire, et ne mourut que le 18 mars 1865. Il serait à désirer que les nombreuses notes qu'il a laissées sur ses campagnes fussent intégralement publiées.

IV

UN COLONEL BASQUE

Le bataillon des chasseurs basques. — Un maréchal de France. — Les frères Harriet. — Choumé Harriet. — La veille de Wagram. — La bataille. — La mort d'un brave.

Les bataillons de chasseurs basques levés en 1793 pour les besoins de la guerre contre l'Espagne ont donné à la République et à l'Empire de nombreux officiers, parmi lesquels il faut citer en première ligne Harispe, qui a laissé une si grande réputation militaire. Mais sans s'être élevés aussi haut que le comte de l'empire, maréchal de France, il en est d'autres moins connus, mais dont les actions d'éclat et le passé historique méritent mieux qu'une simple mention. Malheureusement leurs états de service nous manquent, et il est quelquefois bien difficile de reconstituer leur passé.

De ce nombre sont les trois frères Harriet, nés à Urcuray, près d'Hasparren. Ils s'engagèrent dans les bataillons de chasseurs basques et firent toutes les campagnes de l'armée des Pyrénées-Occidentales en 1793, 1794 et 1795. L'un d'eux arriva au grade d'adjudant-général et se fit remarquer par sa bravoure dans les campagnes contre l'Esp9gne. L'autre, doué d'excellentes qualités, s'éleva

jusqu'aux plus hauts emplois civils et militaires. Il mourut à Tarbes le 31 novembre 1828.

Mais celui qui va nous occuper et auquel nous consacrons cette rapide étude, est Chouiné Harriet, devenu plus tard colonel. Avec ses deux frères, il faisait partie de l'un des bataillons basques commandés par Harispe, et le jour où le général La Victoire fut grièvement blessé par un coup de canon parti de l'une des redoutes du col de Berdaritz, s'inspira de l'exemple de son commandant qui, dans cette circonstance, fit preuve de tant de bravoure, se fit remarquer par son sang-froid, et dès ce jour Harispe le regarda comme son ami et un courageux défenseur de la patrie.

A la fin de la guerre contre l'Espagne, Harriet commandait le 1er bataillon de chasseurs basques, et arriva bientôt aux grades supérieurs. Mais ayant courageusement voté contre le consulat à vie, il fut révoqué et rayé du contrôle de l'armée. Cependant il regrettait sa profession, et un jour, c'était en 1807, il se présenta devant l'état-major général et demanda au prince de Neufchâtel un poste où il pourrait verser son sang pour la défense de sa patrie. Ses amis, en tête desquels se trouvait Harispe, appuyèrent sa demande, et quelques jours après il fut nommé au commandement d'une forteresse en Prusse.

Enfin arriva 1809 et la célèbre journée de Wagram. Le colonel Harriet vint à la tête de son régiment participer à la fameuse bataille. Il n'était pas plus tôt sur le lieu de l'action, qu'il reçut une balle au front. Il fit panser sa blessure, et le lendemain, le deuxième jour de la bataille, le colonel Harriet reprit son poste et entraîna son régiment à enlever une batterie ennemie. C'est là que la mort l'attendait. Atteint à la poitrine d'un boulet de canon, il

tomba couvert de sang et de gloire pour ne plus se relever. A ce court exposé sur la vie de ce brave, nous ajouterons un récit anecdotique que nous empruntons à cette intéressante revue, la *Curiosité Militaire,* mais dont nous ne garantissons pas l'authenticité. Il est relatif à la mort du colonel basque.

« La veille de la bataille de Wagram, de ce grand fait d'armes qui met si haut la gloire de l'armée française et de son jeune chef, le 5 juillet 1809, tandis que le maréchal Berthier est occupé à dicter des ordres à plusieurs de ses aides de camp et que des messagers de l'empereur lui arrivaient coup sur coup, il voit entrer dans sa tente le colonel Harriet, dont la bravoure était connue de toute l'armée, et que l'on citait quand on voulait citer un homme de la plus grande intrépidité. Il n'y avait d'éloges au-dessus de ces mots : *Brave comme Harriet.*

« — Bonjour, colonel, dit le maréchal sans cesser le travail qui le préoccupait, quelle bonne nouvelle ?

« — Monsieur le maréchal m'estimez-vous ?

« — Je serais bien difficile si je ne vous estimais pas.

« — Croyez-vous que, si je demandais une faveur, j'aurais le droit de l'obtenir ?

« — Oui, sur mon honneur, colonel, et vous auriez d'autant plus de droit que ce serait la première fois que vous demanderiez quelque chose ; voyons, de quoi s'agit-il ?

« — Eh bien ! mon prince, répond le colonel dont les yeux étincelaient de joie, placez-moi demain à quelque poste où je puisse mourir.

« — Mourir !..... colonel, vous n'y pensez pas. Dites plutôt que vous gagnerez les épaulettes de général.

« — Vous m'accordez donc ma demande, Monsieur le maréchal ?

« — Demain, colonel, vous serez à l'avant-garde.

« — Vive l'empereur ! s'écria Harriet, et il quitte le prince de Neufchâtel aussi enchanté que s'il venait d'obtenir le plus bel avancement du monde.

« Le lendemain on le met en effet à l'avant-garde ; il charge avec vigueur, et voilà qu'une balle lui laboure le front. Sans interrompre le mouvement que faisait sa troupe, il bande sa plaie avec un mouchoir, charge de nouveau et, tout couvert de sang, il entre en ligne aux acclamations des soldats.

« Il y avait sur une hauteur une batterie ennemie qui causait les plus grands ravages parmi nos rangs ; deux fois on avait essayé de l'enlever, et deux fois l'attaque des Français avait été repoussée. Aussitôt Harriet s'élança avec quelques hommes, et malgré la mitraille, malgré une résistance opiniâtre, les canonniers sont tués ou mis en fuite. Harriet se penche pour accrocher lui-même une des pièces, soudain un boulet le frappe à la poitrine, et l'armée perd un de ses plus braves militaires. Quant on apprit sa mort à Napoléon, le grand homme essuya une larme. »

En rapportant ce fait on ne peut plus rien ajouter à l'éloge du colonel Harriet, une larme de l'empereur parle plus haut que tous les éloges possibles.

Il est toutefois une chose qu'il eut fallu ajouter à ce renseignement, c'est le numéro du régiment que commandait Harriet à la bataille de Wagram. Or si l'on parcourt l'historique général des régiments français, on ne trouve nulle part le nom de Harriet mentionné comme chef de corps.

V

UN OFFICIER DE HUSSARDS

Le comte d'Espinchal. — Description de Bayonne. — Arrivée. — Aspect de la ville. — Une curieuse correspondance. — Acquisition d'équipages. — Préparatifs de l'entrée en Espagne. — Bayonne et ses habitants. — Le cacolet. — Bayonnaises et Basquaises. — Départ pour l'Espagne. — Un bal à Vittoria.

Parmi les plus intéressants Mémoires militaires du temps de l'Empire, il faut placer les *Souvenirs* du comte Hippolyte d'Espinchal, qui vont de 1792 à 1814. Emigré et officier dans la Légion de Condé, gendarme d'ordonnance et capitaine au 5e régiment de hussards, le comte d'Espinchal fut envoyé au 2e régiment de la même arme qui se trouvait en Andalousie, et il passa par Bayonne pour se rendre à sa destination. C'est de notre ville qu'il fait une description si attrayante que nous croyons devoir en parler ici.

Il arriva à Pau où il fit une halte de deux heures, pendant laquelle il lui fut permis de visiter le château qui avait vu naître Henri IV ; « c'était alors un hôpital militaire, mais on pouvait espérer qu'on lui rendrait un jour son lustre primitif. »

Lorsqu'il arriva à Bayonne il trouva la ville encombrée de troupes et d'officiers isolés se rendant ou venant d'Espagne, cependant par un heureux hasard il parvint à trouver un excellent logement chez M. Bertrand, honorable négociant, qui l'accueillit de la manière la plus aimable en le priant de faire partie « de sa charmante famille jusqu'au moment de mon départ, dont l'époque était soumise à la formation d'un convoi militaire, seule manière

de voyager avec sécurité au milieu des bandes nombreuses de guérillas qui infestaient le pays. »

C'est pendant cette attente forcée à Bayonne qu'il écrit à son père la curieuse lettre suivante qui est datée du 24 janvier 1812 :

« Arrivé en cette ville depuis peu de jours, mon père, et ignorant l'instant où je quitterai le sol français puisque cela dépend du départ d'un convoi, je ne veux pas être pris au dépourvu par un ordre subit et je préfère vous écrire plutôt deux fois qu'une, afin que mon silence ne vous cause aucune inquiétude.

« Vous saurez d'abord que je suis en ce moment tout à fait en mesure de faire mon entrée sur cette terre peu hospitalière grâce à l'acquisition que j'ai faite avant-hier d'un fort joli cheval andalou, d'un autre fort et vigoureux pour mon cosaque Tilsitt, que j'avais laissé à Massiac pendant mes pérégrinations, et d'un charmant petit mulet portant deux cantines en bois des îles, doublées en cuir, devant servir à contenir mes effets et provisions ; ce complément d'équipage est la défroque du lieutenant de Bougainville, fils de l'amiral, arrivant d'Espagne par le dernier convoi et qui, en bon camarade, m'a cédé le tout pour la modique somme de six cent vingt francs seulement ; autrement j'eusse été contraint de passer par les mains de cette race réprouvée de Dieu et des hommes, toujours prête à écorcher vifs les malheureux chrétiens forcés d'avoir recours à elle.

« Vous saurez que non seulement pour pénétrer en Espagne mais aussi pour y voyager sans inquiétude, il n'est d'autre moyen que l'appui de forts détachements, lesquels sont très souvent attaqués par des bandes de guérillas qui en veulent autant à la vie des hommes qu'à leur bourse.

« A cet effet l'on attend la réunion de plusieurs voitures destinées au transport d'équipages militaires, d'armes, d'argent, etc., d'officiers isolés et de petits détachements joignant leurs corps respectifs pour en former un convoi auquel on adjoint des forces imposantes et quelquefois même du canon afin d'en assurer la tranquille circulation ; toutes ces précautions n'arrêtent cependant pas la fureur des Espagnols, organisés en bandes et toujours à l'affut d'un moment favorable pour attaquer avec avantage les convois qui leur paraissent hors d'état de pouvoir résister ; aussi faut-il marcher continuellement sur le qui-vive et s'attendre à tout instant à se voir entourés par des bandes de cannibales se livrant aux plus horribles excès lorsqu'ils sont les plus forts.

« Quelle différence avec ces bons Allemands que nous grugions, molestions, et dans les lits desquels nous ne couchions pas toujours seuls et qui, malgré cela, nous tendaient la main en se séparant de nous, sans fiel, sans pensée mauvaise ; excellent peuple auquel je porte un sentiment d'estime et de reconnaissance pour le bien qu'il nous a fait et le mal qu'il pouvait nous faire. Aussi je commence à croire, comme disent nos soldats, que j'ai mangé mon pain blanc le premier. Au reste, advienne que pourra, le sort en est jeté, je vais à la garde de Dieu et de mon sabre, sans craindre ni réfléchir sur les dangers qui m'attendent, ni les anxiétés cachées, sur le fond des choses inconnues et des événements incertains, m'abandonner à cet égard avec l'insouciance naturelle à mon caractère.

« La ville de Bayonne n'est pas très grande, mais elle est bien fortifiée, entourée de beaux remparts, de bastions et de fossés larges et profonds. La citadelle, qui commande

tout à fait le port, la campagne et la mer, flanquée de quatre tours en bon état, ajoute encore à l'importance de cette place et la met en position de résister longtemps contre les attaques les plus sérieuses; elle est traversée par l'Adour, fleuve assez considérable, qui sépare le quartier des juifs, et va se jeter dans l'Océan à un quart de lieue de là. Les environs de la ville sont charmants, mais le lieu de prédilection des habitants est Biarritz, joli bourg renommé par ses bains de mer; ce délicieux endroit est baigné à son pied par les flots de la mer, qui est grande, belle et majestueuse et dont les vagues en furie, quand vient l'équinoxe, se brisent contre des rochers de granit, hardies et menaçantes; ce charmant Biarritz est le rendez-vous des riches, des beautés de la ville qui étalent leurs brillantes toilettes et d'un peuple qui afflue tout entier sur le rivage les jours de dimanche et de fête; les équipages s'y croisent en tous sens, une foule tumultueuse, bruyante et joyeuse, en encombrant la route, offrent un tableau d'animation difficile à rencontrer ailleurs.

« Le cacolet joue un grand rôle dans ces jours de délices; c'est un équipage assez bizarre, fort en vogue pour l'amusement des dames et très utile pour le transport des villageois et des provisions qu'ils portent en ville. Il consiste dans un cheval ayant sur le dos une espèce de bât auquel est adapté un coussin, de chaque côté duquel on s'assied de manière à maintenir un parfait équilibre, autrement la culbute serait infaillible, mais sans aucun danger; on voyage ainsi les jambes pendantes, comme si l'on était sur une chaise, et dans le cas d'un faux pas de la part du cheval, on se trouve simplement debout sur ses pieds; c'est un spectacle très amusant que la rencontre

d'une colonne de cacolets garnis de jeunes femmes toujours dans la crainte d'une chute indiscrète.

« Les Bayonnaises ont généralement la physionomie vivante, les yeux gris et agaçants et la tournure élégante.

« Les Basquaises ont des figures vives et piquantes, la taille svelte et bien prise, la démarche facile et légère et une espèce de désinvolture remplie de charme.

« La vie que je mène ici serait assez monotone sans la ressource qu'offre la maison du brave et digne général Sol, commandant la place, ayant avec lui sa nombreuse famille que je fréquente assidûment, ainsi que celle de M. Dutilleul, receveur-général, qui, en qualité de collègue de mon frère, m'a ouvert sa maison et sa bourse.

« J'espère, d'ici à peu de jours, me mettre en route; je vous prie donc de m'adresser vos lettres poste restante à Madrid, d'où je m'empresserai de vous écrire en vous donnant l'itinéraire de la route que j'aurai à suivre pour rejoindre mon régiment, dont j'ignore encore la position. »

Après cette lettre à son père, M. d'Espinchal partit enfin pour l'Espagne en compagnie d'un convoi. Mais de son entrée dans la Péninsule, nous ne mentionnerons qu'une représentation théâtrale à laquelle il assista en arrivant à Vittoria. Il désirait, avec ardeur, voir danser le boléro dont il avait tant entendu parler, et il se rendit au spectacle en compagnie de M. Caillard, l'un de ses compagnons de voyage. La description qu'il nous donne de cette danse nationale est assez remarquable pour qu'elle soit reproduite sans y rien changer.

« La première pièce, espèce de drame historique auquel nous ne pûmes rien comprendre, dura une heure; vint ensuite un petit opéra, parade que Bobèche n'eut point osé offrir aux habitants du boulevard du Temple, et enfin

une fanfare monstre fut le signal de cette danse que nous attendions si impatiemment ; un couple s'avança sous la figure d'un danseur et d'une danseuse armés tous deux de castagnettes. Je n'ai rien vu de plus triste et de plus lamentable que ces deux grands débris ; le théâtre à 4 sols n'a jamais porté sur ses planches vermoulues un assemblage plus usé, plus éreinté, plus chauve et plus en ruine. La pauvre femme, qui s'était plâtrée avec du mauvais blanc, avait la teinte bleu de ciel de noyé ; les deux taches rouges qu'elle avait plaquées sur le haut de ses pommettes osseuses pour rallumer un peu ses yeux de poisson, faisaient avec ce bloc le plus singulier contraste ; elle secouait avec ses mains veineuses et décharnées, des castagnettes fêlées qui claquaient comme les dents d'un homme qui a la fièvre ; de temps en temps, par un effort désespéré, elle tendait les ficelles relachées de ses jarrets et parvenait à soulever sa pauvre vieille jambe taillée en balustre, de manière à produire une petite cabriole. Quant à l'homme, il se trémoussait flasquement avec une figure de fossoyeur s'enterrant lui-même : un front ridé comme une botte à la hussarde, son nez de perroquet, ses joues de chèvre lui donnaient une apparence des plus fantastiques. Tout le temps que la danse dura, ils ne fixèrent pas une fois les yeux l'un sur l'autre ; on eut dit qu'ils avaient peur de leur laideur réciproque et qu'ils craignaient de fondre en larmes en se voyant si décrépits et si funèbres L'homme surtout fuyait sa compagne comme une araignée et semblait frissonner d'horreur toutes les fois qu'une figure de la danse le forçait de s'en approcher.

« Ce boléro macabre dura dix minutes, après quoi la toile tombant mit fin au supplice de ces deux malheureux et au nôtre. »

Maintenant si l'on veut rapprocher cette description de la danse espagnole de celle qu'en fait Théophile Gautier dans son ouvrage célèbre, *Tras los Montes,* on sera sans doute édifié.

VI

DE BAYONNE A VALENÇAY

Départ des princes d'Espagne. — A Saint-Étienne. — Dans les Landes. — Séjour à Bordeaux. — Projet d'enlèvement. — A Châteauroux. — Arrivée à Valençay. — Le château. — Description. — Ses propriétaires. — Les ornements. — Les jardins.

Nous avons déjà parlé de Ferdinand VII à Bayonne. Nous l'avons vu assister aux dîners de l'empereur à Marrac. Nous l'avons vu dans ses conférences avec Napoléon ou bien dans les promenades qu'il fit à Bayonne et dans ses environs. Nous allons le voir maintenant prendre la route de l'exil et se diriger vers le château de Valençay où il devait demeurer jusqu'à la chute de l'Empire.

Ce fut le 11 mai, à cinq heures du matin, que les infants quittèrent Bayonne. La veille de leur départ Napoléon écrivait au grand-duc de Berg, lui annonçant que « le prince des Asturies avait à Madrid un agent pour retirer ses effets. Comme il est le seul prince de son rang qui n'ait point d'argenterie, j'ai permis qu'on lui en fit une de celle du roi. Je vous en enverrai l'état demain. Le prince avait donné au chanoine Escoïquiz l'ordre de Charles III et le brevet de conseiller d'Etat. Ces nominations ont été antidatées et envoyées au conseil de Castille. Vous fermerez les yeux là-dessus, et cela aura l'effet de paraître mettre de l'accord dans tout. »

Ce fut donc le 11 mai que les princes espagnols quittèrent notre ville. A cinq heures du matin ils montèrent dans leur vieille berline de voyage attelée d'une file de mules ; trois autres voitures contenaient les gens de leur maison. Elles étaient escortées par un peloton de gendarmerie et par un piquet de la garde d'honneur à cheval de Bayonne. Les princes n'emportaient pas précisément les sympathies des habitants de Bayonne, et Don Antonio, leur oncle, qui était avec eux, tout en ressemblant beaucoup au roi Charles IV, avait cependant dans le regard quelque chose d'hébété qui attestait son peu d'intelligence.

Arrivé à l'extrémité de la côte de Saint-Étienne, Ferdinand fit arrêter la voiture et descendit avec son frère à l'embranchement des deux routes. Là il jeta un regard sur la cime bleue des Pyrénées qui se détachaient à l'horizon et qui marquaient les limites de cette Espagne qu'il croyait ne plus revoir. Un mendiant qui l'accosta en ce moment reçut une pièce d'or, puis il remonta dans sa berline sans mot dire, et le cortège reprit définitivement la route de l'exil. Un garde d'honneur assura plus tard avoir vu pleurer le prince, et il donna une belle bague à l'officier chef du détachement. Puis il continua sa route sous l'escorte de la gendarmerie. Les princes couchèrent à Dax chez M. de La Neufville. Le lendemain ils étaient à Mont-de-Marsan, dans la maison Papin, où leur aumônier leur dit la messe, le matin avant leur départ. Arrivés à Bordeaux, ils allèrent loger au palais impérial, « sans aucun de ces honneurs publics qu'on rend aux princes amis. Leur suite était peu nombreuse, quelques amis, quelques domestiques, des gendarmes en habit bourgeois ou en costume formaient leur modeste escorte. En arrivant

dans notre cité, le premier soin de ces princes chrétiens fut d'aller visiter les églises ; la population fut édifiée de leur piété ; mais ils furent peinés de voir la nudité de nos temples et ne pouvaient s'en expliquer l'état de misère et de dénuement que par les sauvages déprédations des vandales de 1793.

« Les princes allèrent une fois au spectacle, on jouait *Œdipe à Colone.* Le bel air :

> Du malheur, auguste victime,
> Mettez un terme à vos regrets.

fut remarqué et regardé comme un heureux à-propos et vivement applaudi.

« A Bordeaux, toutes les classes compatissaient à leurs malheurs ; on forma même un complot pour leur rendre la liberté et les ramener en Espagne ; tout était arrêté entre MM. Taffart de Saint-Germain, Proget, Dufau, Le Blanc Nougnes, Mouneau fils, Laclotte, le capitaine Boisec et quelques autres. On chargea un professeur de langue espagnole à Bordeaux, de se mettre en rapport avec le chambellan de Ferdinand et de lui dire que puisque c'était la garde nationale qui fournissait les sentinelles à la porte des princes, un de ces loyaux Bordelais qui aimait les Bourbons, serait de garde la nuit suivante et ferait parvenir au prince, par une main sûre, un habit d'uniforme de la garde nationale de Bordeaux, qui faciliterait son évasion et sa fuite sur une barque jusqu'à l'armée anglaise, à Royan. Le chambellan promit, si le prince acceptait, de prévenir le fidèle serviteur entre onze heures et minuit. Tout était prêt, mais le roi, craignant de se compromettre et ne connaissant pas ses généreux amis de Bordeaux, ne fit pas de réponse. »

Non seulement Ferdinand ne répondit rien à cette offre

de liberté, mais encore ce fut pendant son séjour à Bordeaux qu'il écrivit à Napoléon cette lettre bien connue, dans laquelle il prenait une attitude d'humilité avec celui qui l'avait détrôné, attitude qu'il devait conserver pendant son long séjour en France.

De Bordeaux, les princes se dirigèrent sur Valençay, mais avec un si petit bruit, qu'on ne sait rien de la route qu'ils suivirent pour y arriver, quoiqu'il soit à présumer qu'ils passèrent par Angoulême et Poitiers : « A Châteauroux la réception fut cordiale, et un homme de cœur, le père du général Ordener, leur offrit l'hospitalité, en défrayant de sa bourse toutes leurs dépenses, gracieuseté qui, jusque-là, ne leur avait été nulle part offerte.

E. DUCÉRÉ.

(A continuer).

UNE FAMILLE BAYONNAISE

Les de Lesseps

(Suite)

§ 10. — MATHIEU DE LESSEPS

COMMISSAIRE AU MAROC, A CADIX, EN EGYPTE, A CORFOU, CONSUL GÉNÉRAL A LIVOURNE, PHILADELPHIE, ALEP ET TUNIS.

Mathieu-Maximilien-Prosper de Lesseps était le second fils de Martin de Lesseps et d'Anne de Cayzergues. Il naquit à Hambourg le 4 mars 1774, la dernière année du consulat de son père dans cette ville, et peu de mois avant sa nomination à Saint-Pétersbourg. Son enfance s'écoula en Russie, et comme son frère Barthélemy il apprit en même temps que sa langue paternelle l'espagnol, l'allemand, le russe et même l'arabe. Il avait 14 ans quand son père l'amena en France, en 1788, l'année même où Barthélemy revenait de son voyage autour du monde. Il termina ses études au collège de Versailles.

En 1791 sa connaissance de l'arabe le fit attacher à l'ambassade du général Durocher, au Maroc. Le général fut rappelé au bout de trois ans, mais quoique Mathieu eût à peine 20 ans, le Directoire lui laissa la garde des intérêts français au Maroc. Il y passa les années les plus orageuses de la Révolution, sans instructions du gouvernement, sans nouvelles de sa famille, quelquefois même

sans appointements. Le Premier Consul le nomma, en 1800, à Cadix, pour y faciliter le commerce français avec les ports d'Andalousie. Dans un voyage que Mathieu fit à Malaga dans ce but, il eut occasion de voir Mlle de Grivegnée, fille d'un riche négociant de cette ville. Vivement impressionné par ses qualités, il demanda sa main qui lui fut accordée.

La famille des Grivegnée était des Pays-Bas, Henri de Grivegnée avait quitté Liège fort jeune et était venu s'établir à Malaga. Il s'y maria avec Antonia de Gallegos. De ce mariage sont issues deux filles. L'aînée, Françoise de Grivegnée, épousa le baron de Kirkpatrik, et fut mère de la comtesse de Montijo, qui elle-même eut pour filles l'impératrice Eugénie et la duchesse d'Albe. La seconde, Catherine de Grivegnée, épousa Mathieu de Lesseps et devint mère de Jules, de Théodore et de Ferdinand.

Le mariage fut célébré en grande pompe le 21 mai 1801 dans la cathédrale de Malaga. Le grand âge de Martin de Lesseps ne lui avait pas permis d'y assister, mais il en parle dans une lettre qu'il adressait à Barthélemy, son fils aîné, alors enfermé au château des Sept Tours :

« Mathieu est marié dans toutes les règles. Il a une « femme qu'il aime et dont il est aimé passionnément. « Elle a, au dire de son mari et de tout le monde, les « meilleures qualités du cœur et de l'esprit. M. de Grive-« gnée, son père, a la réputation d'un très riche négociant « de Malaga. Les conditions du contrat sont très raison-« nables. Elle m'a écrit une lettre fort aimable. Mathieu « travaille beaucoup ; dans tous les bureaux on m'en fait « l'éloge. J'en ai infiniment à faire de sa conduite à notre « égard. Je n'ai donc qu'à bénir le Ciel de m'avoir donné « de si bons enfants, et à bien savourer la satisfaction « qu'ils me donnent. »

Mathieu resta deux ans encore à Cadix. Il en fut rappelé par le Premier Consul qui l'envoya en Egypte, comme chargé d'affaires et commissaire-général. Comme il n'avait pas encore trente ans, l'âge réglementaire pour cette charge, Napoléon chargea Mme de Lesseps, restée à Paris, de le prévenir quand son mari aurait atteint cet âge. Lorsque le jour fut arrivé, elle lui présenta l'extrait de naissance de Mathieu, et l'empereur le lui rendit avec un brevet de chevalier dans la Légion d'honneur.

Mathieu arriva au Caire peu après le départ des troupes françaises, et il eut beaucoup à souffrir du ressentiment des Musulmans contre la France. Son sang-froid surmonta toutes les difficultés. Il avait pour mission de chercher en Egypte un homme énergique, capable de rétablir l'ordre et d'appuyer la politique française. Il remarqua Méhémet-Ali, qui était alors simple colonel, le signala en haut lieu et fut le premier instrument de son élévation. Méhémet-Ali lui en conserva toujours une reconnaissance particulière et ne cessa, dans la suite, d'être toujours bienveillant pour l'influence française.

Au bout de deux ans, Mathieu vint prendre un congé en France et demanda, pour raison de santé, à ne plus retourner en Afrique. Sur la proposition de Talleyrand il fut nommé consul général à Livourne en 1806. Il y passa quatre ans entouré des mêmes égards et des mêmes sympathies que son frère avait trouvés à St-Pétersbourg.

Les deux frères s'aimaient profondément et restèrent toujours cordialement unis. Mais les événements et les devoirs de leur profession les tinrent presque constamment séparés, et ils ne purent se voir que bien rarement. C'est donc par lettres et par correspondance qu'ils échangeaient leurs sentiments. Et encore leurs multiples tra-

vaux leur enlevaient souvent les loisirs de le faire. C'est ce qui faisait dire à Barthélemy :

« Il est donc convenu, mon cher frère, que nous ne nous « écrivons jamais, mais que nous nous aimons toujours « beaucoup. Nos affaires respectives doivent, je l'avoue, « avoir un peu autorisé ce ridicule système. Je m'aperçois « cependant qu'il ne satisfait pas notre cœur, et je crois « qu'il vaut mieux y renoncer. En qualité d'aîné je dois « donner l'exemple, et je connais trop tes sentiments pour « moi pour ne pas être sûr que tu le suivras avec empres- « sement. Le courrier qui part à l'instant, restreindra « considérablement le volume que je me proposais de « t'écrire; mais le différé n'est pas perdu. J'ai pensé que « des détails sur tout ce qui m'est arrivé depuis notre « séparation, qui malheureusement date de très long- « temps, t'intéresseraient et t'engageraient à me payer de « retour avec la même monnaie. »

Et comme, suivant le précepte de Boileau, Barthélemy savait :

Passer du grave au doux, du plaisant au sévère,

il ajoute : « Tu peux rendre un grand service à deux ten- « dres amants, qui attendent de toi les moyens de s'unir. « L'un est mon cuisinier, l'autre ma femme de chambre ; « tous deux fort braves gens, auxquels je me suis attaché. « Le père du futur habite Florence, à l'adresse ci-jointe. « Il s'agit de charger un de tes amis dans cette ville, de te « procurer les pièces que tu sais m'être nécessaires pour « prononcer les paroles sacramentelles du mariage civil. »

A la fin de 1809, Livourne et l'Etrurie furent réunis à l'Empire français et formèrent le département de la *Méditerranée*. L'arrivée d'un préfet amena la suppression

du consulat occupé par Lesseps, qui fut nommé en échange Commissaire impérial des Iles Ioniennes, avec résidence à Corfou. Il y trouva une situation des plus critiques. Les îles du Sud étaient occupées par les Anglais, et la puissance française ne s'étendait plus qu'aux deux îles de Ste Maure et de Corfou. Celle-ci, constamment harcelée par les croisières anglaises, était sous la menace continuelle d'un bombardement. Le voisinage d'Ali-Pacha, de Janina, qui malgré les ordres du sultan ne cessait de protéger les entreprises des Anglais, augmentait encore les difficultés du gouvernement.

Ce gouvernement était confié au général Donzelot, avec lequel Mathieu sut toujours conserver les meilleures relations. Leur entente fut inaltérable, et se maintint sans cesse au cours des événements qui s'aggravaient de plus en plus.

Dès l'année 1811, les Anglais, grâce à la connivence d'Ali-Pacha, vinrent s'embosser devant Corfou et la tinrent étroitement bloquée. Aucunes lettres ne pouvaient y parvenir, que celles interceptées par les corsaires français. La position devint bientôt intolérable : argent, munitions, subsistances, tout manquait à la fois. Les vivres étaient hors de prix et la misère à son comble. Il était dû aux troupes plus de vingt mois de solde, et pour s'assurer de leur fidélité, Mathieu contracta des emprunts et s'obligea personnellement par des traites tirées sur son banquier de Paris.

La nouvelle officielle de l'abdication de l'Empereur ne put, à cause du blocus, parvenir à Corfou, et malgré toutes les sommations de l'amiral anglais, le gouverneur et Mathieu de Lesseps refusèrent obstinément de se rendre. Réduits au dénuement le plus complet, sans dépêches et

sans ordres du gouvernement, ils résistèrent jusqu'au 6 juin 1814. Ce jour-là le général de Boulnois, commissaire de Louis XVIII, débarqua dans l'île, portant l'ordre de remettre la place et de quitter l'archipel. Mathieu revint à Paris et après une longue absence retrouva sa femme, ses enfants et son frère.

Il avait demandé le consulat de Hambourg, espérant qu'on lui accorderait cette place en souvenir de son père. Mais il avait compté sans les émigrés et sans les faveurs qu'il y avait à leur réserver. Pour le seul poste de Hambourg, trente-deux demandes s'étaient produites, et le gouvernement des Cent-Jours trouva Mathieu sans emploi. En revanche, le jour même où Napoléon rentrait à Paris, l'ex-commissaire Lesseps, en récompense de sa conduite à Corfou, était fait comte de l'Empire et préfet du Cantal. On lui accordait en même temps des bourses pour élever ses fils dans les lycées de l'Etat.

Mathieu aurait préféré reprendre sa carrière, celle des consulats Le duc de Vicence, devenu ministre des Relations étrangères, en entretint l'Empereur, qui répondit : « Je sais que Lesseps est un excellent consul, mais pour « le présent j'ai besoin de bons préfets ; et il m'a prouvé « que je pouvais compter sur lui. »

L'attachement que Mathieu avait montré au régime impérial ne pouvait pas lui attirer la bienveillance du nouveau gouvernement. Aussi resta-t-il longtemps en disponibilité, malgré ses démarches et celles de ses protecteurs. Il écrivait le 1er mars 1816 à son frère : « Je « t'écrirai encore le courrier prochain, ou après, parce « que je suis dans le coup de feu et qu'on s'occupe de moi. « Peut-être la montagne n'accouchera-t-elle encore que « d'un *ridiculus mus !* Mais n'importe, tu auras toujours un « billet de faire part. »

Cependant à la fin de 1817, les blés ayant manqué en France après deux années de mauvaises récoltes, Mathieu offrit d'aller en chercher au Maroc. Ses services furent acceptés et sa mission eut un plein succès. L'empereur du Maroc, qui avait conservé de lui le meilleur souvenir, consentit à l'exportation de grains qu'il sollicitait et l'embarquement se fit à Tanger.

En revenant Mathieu passa par Lisbonne, où se trouvait son frère. Mme Barthélemy de Lesseps écrivait à son père à propos de cette visite : « Mathieu est avec nous « depuis un mois, retour du Maroc. Il se sent si heureux « ici et nous sommes si heureux de le posséder, que nous « ne voudrions jamais le laisser partir. Je ne t'ai pas dit « qu'il avait ramené avec lui, d'Afrique, deux habitants « du désert, deux lions magnifiques, mâle et femelle, qui « lui sont très attachés, et dont il fait tout ce qu'il veut. « C'est égal ! je meurs de peur quand je le vois les cares- « ser ! »

Revenu à Paris, Mathieu dut encore attendre une place pendant plus de dix-huit mois. Il fut enfin nommé consul général à Philadelphie et s'embarqua pour l'Amérique le 1er novembre 1819. Pendant les deux années qu'il y passa il s'occupa d'améliorer les relations commerciales avec les Etats-Unis. C'est lui qui signa le premier traité de commerce conclu entre la France et ce pays. Il vivait tranquille dans ce poste éloigné et pouvait donner quelques soins à sa santé déjà sérieusement compromise. Mais il fut rappelé en France en 1822 et nommé consul général d'Alep, en Syrie.

Il était à peine arrivé qu'un violent tremblement de terre détruisit en grande partie la ville d'Alep. 8,000 personnes périrent dans cette catastrophe qui se produisit le

13 août 1822. Pendant plus de trois semaines on ne put s'approcher des ruines. L'odeur des cadavres repoussait tous ceux qui osaient affronter la chute des murs branlants et des édifices restés debout.

Les malheureux habitants étaient à peine remis de leurs angoisses qu'un fléau non moins terrible vint s'abattre sur eux. Le choléra fit sa première apparition en 1823, dans l'Asie-Mineure, et se propagea rapidement sur les côtes de Syrie. Deux ans plus tard la peste apporta encore la mort et la désolation dans toutes ces contrées.

Au milieu de tant de calamités, les journaux du temps furent unanimes à louer la conduite du consul général français. « L'humanité active de M. de Lesseps, disait le « *Moniteur Universel,* son zèle réfléchi, son empressement « à secourir des milliers de malheureux, seront pour tou- « jours liés dans leur mémoire aux maux sans nombre « qui les ont assaillis et qu'il a été assez heureux pour « adoucir. » Pour le récompenser des services qu'il avait rendus à leurs nationaux, le roi d'Angleterre lui fit parvenir une tabatière enrichie de diamants, et le gouvernement français lui envoya la croix d'officier de la Légion d'honneur.

Après six ans de résidence en Syrie, Mathieu reçut l'ordre de quitter Alep et de se rendre à Tunis, pour y remplir les fonctions de consul général et de chargé d'affaires. Il s'y trouvait encore en 1830, au moment de la conquête d'Alger, et il obtint du bey de Tunis de la seconder, en réprimant quelques soulèvements dans le voisinage des nouvelles possessions françaises.

A cette occasion il se mit en relations avec le maréchal Clauzel, qui écrivait au ministre le 18 décembre 1830 : « Je viens de terminer avec le bey de Tunis une négocia-

« tion importante, dont M. de Lesseps vous rendra compte « sans doute et dans laquelle son intervention m'a été « extrêmement utile. Il a donné dans cette occasion une « nouvelle preuve du zèle et du dévouement qui l'ani- « ment. »

Cette négociation importante était celle-ci : d'accord avec le maréchal Clauzel, Mathieu de Lesseps avait conclu un traité provisoire avec le bey de Tunis, aux termes duquel le frère de celui-ci était nommé gouverneur de l'Algérie pour le compte et sous l'autorité de la France, qui aurait exercé son protectorat par le moyen d'un résident. Mathieu, qui avait l'expérience des Arabes, savait fort bien qu'ils accepteraient sans difficulté une autorité musulmane, qui aurait servi de couvert à la domination étrangère. Ce projet, s'il avait réussi, aurait évité trente années de guerre et épargné nombre de vies humaines qu'il a fallu sacrifier pour soumettre l'Algérie.

Malheureusement cette combinaison ne plut pas au général Sébastiani, ministre des affaires étrangères, et le traité conclu ne fut pas ratifié. Il est à remarquer que de nos jours, quand le gouvernement français a voulu s'assurer la possession de la Tunisie, c'est le plan de Lesseps qu'on a fait revivre, et l'expérience en a montré tous les avantages.

Mathieu avait aussi obtenu du bey un traité abolissant la course, supprimant l'esclavage des chrétiens et cédant à la France, pour y élever une chapelle, l'emplacement où saint Louis avait expiré. Il n'eut pas la consolation de voir réaliser ce projet patriotique, qui ne fut exécuté qu'après sa mort.

Déjà depuis longtemps la maladie l'avait brisé. Une gastrite persistante avait ruiné son estomac et amené chez

lui la plus grande faiblesse. Presque toujours au lit sous peine de voir enfler ses jambes, il souffrait en outre d'insomnies cruelles et de violentes sciatiques. Il continuait malgré tout à gérer les affaires du consulat. Pourtant sur les instances des médecins, il se décida à demander un congé pour rentrer en France et y consulter des spécialistes.

Avant que cette demande ait pu recevoir une réponse, Mathieu de Lesseps expirait à Tunis, le 28 décembre 1832. Son corps fut inhumé dans le cimetière français où il repose aujourd'hui encore.

Le Maroc, l'Egypte, Livourne, Corfou, Philadelphie, Alep et Tunis, telles sont les grandes étapes de cette carrière, et ces étapes furent toutes marquées par un labeur obstiné. Mathieu ne se contentait pas des travaux administratifs que sa charge lui imposait. Esprit ouvert et singulièrement actif, il étudiait dans chaque pays où il séjournait l'histoire des habitants, leur législation, leurs mœurs, leur caractère. Il a laissé d'importants mémoires sur les îles Ioniennes, sur le Maroc et sur la Syrie.

Pendant sa résidence à Livourne auprès de la reine d'Etrurie, c'est à son initiative que furent faites les première fouilles d'Herculanum. A Corfou il se préoccupa des antiquités qui forment, dans les îles de l'archipel, une mine inépuisable. Il avait fondé une académie ionienne, chargée d'opérer des recherches et d'assurer la conservation des monnaies, médailles, marbres, statues, bas-reliefs et tous autres monuments que ces recherches feraient découvrir.

Au milieu de ses nombreuses occupations, il trouvait encore des loisirs pour s'essayer à des amusements poétiques. Il faisait les vers avec facilité et souvent avec bon-

heur. En voici quelques-uns qu'avant son mariage, il adressait à sa fiancée pour lui exprimer ses sentiments :

En ville, aux champs, chez moi, dehors,
J'entrevois ton image aimée.
Elle se fond quand je m'endors
Avec ma dernière pensée.
A mon réveil je te revois,
Avant d'avoir vu la lumière,
Et mon cœur est plus vite à toi
Que le jour n'est à ma paupière.

Le morceau suivant remonte aussi à son séjour en Espagne ; il a pour titre *Les Dates :*

On date tout, d'ici, de là,
Lettres d'amour, lettres d'affaire,
Ces vers datent de Malaga,
C'est là qu'on me les a vu faire.
On veut dater par ses talents,
Mais si Phœbus ne me seconde
Je crains fort, comme tant de gens,
De ne point dater dans le monde.

L'historien fait, à grands frais
De dates, un recueil immense.
La coquette n'avoue jamais
Quelle est sa date de naissance.
Combien d'ingrats, sans contredit,
De dates ne font point usage.
Combien de maris ont maudit
La date de leur mariage.

L'apologue ci-dessous est intitulé *Aujourd'hui et Demain :*

On prétend qu'Aujourd'hui, Demain,
De tous les temps ont été frères,
Tous deux ils sont fils du Destin,
Mais s'ils ne se ressemblent guères,
C'est que deux mères, à l'envi,
Leur firent don de l'existence ;
La Jouissance eut Aujourd'hui,
Demain naquit de l'Espérance.

On ne sait pas précisément
Quel jour le Bonheur voulut prendre.
Aujourd'hui l'eut très rarement,
Demain se lassa de l'attendre.
Mais c'est Aujourd'hui qu'il choisit
Pour combler de biens la sottise.
Les talents, la vertu, l'esprit,
C'est Demain qui les favorise.

§ 11. — FERDINAND DE LESSEPS

ET SES FRÈRES

De son mariage avec Catherine de Grivegnée, Mathieu de Lesseps avait eu quatre enfants :

Théodore-Antoine, né à Cadix le 25 septembre 1802.
Adélaïde-Marie, dite *Adèle*, née le 4 décembre 1803.
Ferdinand, né à Versailles le 19 novembre 1805.
Jules-Simon-Prosper, né à Pise le 16 février 1809.

Voici sur chacun d'eux quelques détails biographiques :

Théodore de Lesseps embrassa la carrière consulaire et partit avec son père, en 1822, pour Alep, comme élève vice consul. De Syrie son père l'envoya en Egypte, où il fut admirablement reçu par Méhémet Ali, le vieil ami de son père, qui lui donna les moyens de parcourir la haute Egypte, de visiter Assouan et les cataractes du Nil. Il revint en France en 1825 après avoir traversé toute l'Asie-Mineure. Il fut depuis lors attaché au ministère des affaires étrangères, et en 1828 se maria avec Mlle Denois. Il renonça à cette occasion à la carrière active des consulats, et n'eut désormais que des fonctions sédentaires. Il devint, en 1848, directeur des consulats. Il quitta cette direction en 1860, au moment où l'empereur Napoléon III le créait sénateur. Il soutint énergiquement son frère dans

sa lutte pour le canal de Suez, et fut l'un des plus utiles collaborateurs de l'entreprise. Les malheurs publics qui accompagnèrent la chute du second Empire l'affectèrent profondément. Sa santé, depuis lors, ne fit que décliner, et il mourut à Saint-Germain-en-Laye, le 20 mai 1874, sans avoir jamais eu d'enfants

Adèle de Lesseps épousa, en 1821, son parent éloigné, Jules-Adolphe-Edouard Tallien de Cabarrus, docteur en médecine, apôtre fervent du système homéopathique. La famille de Cabarrus sort, elle aussi, de Bayonne, et il n'est pas hors de propos de rappeler ici les liens qui la rattachait à la famille des Lesseps.

Catherine de Fourcade, grand'mère de Mathieu de Lesseps, avait une sœur, Marie de Fourcade, qui fut mariée à Barthélemy de Cabarrus, capitaine de navires. De cette union naquit Dominique de Cabarrus, commerçant distingué, consul à la Bourse, qui eut pour fils François, comte de Cabarrus, né à Bayonne le 8 octobre 1752.

François fut d'abord destiné au commerce et envoyé par son père à Saragosse pour apprendre l'espagnol. Il y travailla chez un Français, M. Galabert, dont il épousa la fille vers 1772. Il resta bientôt veuf, et peu après son beau-père l'envoya diriger une fabrique de savons à Carabanchel, près de Madrid. Il entra très vite en relations avec de grands personnages, devint le conseiller des ministres et s'occupa de relever les finances espagnoles, gravement compromises par la guerre et la perte du Mexique. Il fonda dans ce but la *Banque de St-Charles,* créa un papier-monnaie qui fut d'abord très recherché, puis établit la Compagnie des Philippines pour développer le commerce colonial. Tombé en disgrâce à la mort de Charles III, faussement accusé

d'opérations frauduleuses, il fut arrêté en 1790, puis après relâché. Il recouvra bientôt la faveur royale, fut créé comte, et devint ambassadeur d'Espagne auprès du gouvernement français. Nommé ministre des finances par Ferdinand VII, il mourut à Séville le 27 avril 1810.

En 1789 il avait marié sa fille unique, Térésia Cabarrus, à peine âgée de 16 ans, au marquis de Fontenay, conseiller au parlement de Paris. Au moment de la Révolution, le marquis, menacé d'arrestation, s'embarqua pour l'Amérique, et Térésia, restée seule à Paris, se mit en route pour aller en Espagne rejoindre son père. Mais elle fut arrêtée à Bordeaux et ne dut son salut qu'à la faveur de Tallien, que la Convention avait envoyé en mission dans la Gironde. Elle revint avec lui à Paris et devint sa femme le 26 décembre 1794. Plus tard, en 1805, elle contracta un troisième mariage avec le prince de Chimay.

C'est durant son second mariage que naquit son fils Edouard Tallien de Cabarrus, qui fut d'abord un élève distingué du lycée Napoléon, et ressentit bientôt une vocation prononcée pour l'étude de la médecine. Il est devenu un spécialiste renommé et a terminé ses jours le 18 mai 1870, à l'âge de 71 ans.

Sa veuve, Adèle de Lesseps, est décédée à son tour le 22 octobre 1879, dans les environs de Versailles. Elle avait eu une fille dont la descendance est éteinte aujourd'hui, et deux fils qui ont été, l'un consul à Trieste, et l'autre consul à la Corogne.

Jules de Lesseps suivit d'abord, comme son frère aîné, la carrière diplomatique. Sa mère l'envoya en Syrie, en 1825, remplacer auprès de son père son frère Théodore, qui était rappelé en France. Deux ans plus tard, il accom

pagnait son père en Tunisie et lui rendit de grands services à l'époque de la conquête d'Alger. Envoyé à Biserte et sur les côtes d'Afrique, pour y faire naître des sentiments favorables à la France, il se mit en rapport avec le général en chef et prépara, comme parlementaire, la reddition de Bône, dont une escadre française faisait le blocus.

Après la mort de son père, Jules de Lesseps abandonna la carrière des consulats. Il ouvrit à Tunis une maison de commerce qui devint prospère et ne revint en France qu'en 1847. Depuis cette époque il fut à Paris le représentant du bey de Tunis. Il épousa en 1874 Mme veuve de Bertrand, et mourut sans enfants le 10 octobre 1887.

Il me reste à parler de Ferdinand de Lesseps, celui des trois fils de Mathieu qui a le plus occupé l'opinion publique et attiré l'attention de ses contemporains.

Le 16 décembre 1805 Martin de Lesseps, retiré à Saint-Nom-la-Bretèche, écrivait à son ami le chevalier Ruffin : « Mathieu passe son temps à engraisser et à avoir des « enfants. Sa femme vient d'accoucher d'un gros et beau « garçon. Il a déjà deux garçons et une fille S'il va de ce « train en si peu de temps, je ne manquerai pas de suc- « cesseurs. »

Le gros et beau garçon dont parle ici Martin, était son petit-fils, Ferdinand de Lesseps, qui venait de naître à Versailles, mais qui en partait un an après, avec sa mère, pour rejoindre son père à Livourne. Il n'en revint qu'en 1814 au moment où son père, après la reddition de Corfou, rentrait lui-même en France. Il fut mis avec ses frères au collège Henri IV, où il eut pour condisciples les ducs de Chartres et de Nemours. Son oncle Barthélemy étant venu passer un congé à Paris, obtint, en 1825, de

l'emmener avec lui, à Lisbonne, en qualité d'aspirant vice-consul.

De retour en France en 1827, il passa deux ans dans les bureaux du ministère et fut envoyé à Tunis, auprès de son père, avec lequel il resta quatre ans. Au commencement de 1832 il fut nommé en Egypte avec le grade de vice-consul d'Alexandrie. Il dut, en arrivant, faire une quarantaine et rester un mois au lazaret. Pour le faire patienter, M. Mimaut, le consul de France auprès duquel il se rendait, lui envoya une collection de livres. Parmi eux se trouvait un Mémoire sur la jonction des deux mers par l'isthme de Suez, composé par Lepère, l'un des savants qui avaient suivi Bonaparte en Egypte. C'est à la lecture de ce Mémoire qu'on doit la première idée du canal, dont l'exécution, étudiée et murie pendant vingt ans, est aujourd'hui réalisée.

Ferdinand de Lesseps arrivait en Egypte dans les conditions les plus favorables. Il y trouvait dans la personne de Méhémet-Ali, non seulement un ami de la France, mais encore un ami particulier de son père : celui-ci l'appelait en plaisantant « un vice-roi de ma façon. » Aussi en recevant des mains de son fils une lettre de Mathieu de Lesseps, Méhémet-Ali ne put s'empêcher de lui dire : « C'est ton père qui m'a fait ce que je suis. Rappelle-toi « que tu peux toujours compter sur moi. »

En 1833, M. Thiers transférait Ferdinand au Caire avec le grade de consul de deuxième classe. Mais comme M. Mimaut était rentré en France pour raison de santé, on lui confiait en même temps la gérance du consulat général d'Alexandrie. C'est alors qu'éclata la grande peste qui sévit si cruellement dans ces deux villes et enleva plus du tiers de leur population. Les journaux célébrèrent

à l'envi le courage, le zèle et le dévouement du jeune consul de France qui, pendant cette douloureuse période, ne cessa de présider *le conseil de santé*. Toujours infatigable et souvent téméraire, il allait d'une ville à l'autre, assurant partout les secours et luttant près de deux ans contre le terrible fléau. Il mérita la reconnaissance des Européens et des indigènes, et quand il fut rappelé à Paris, en octobre 1837, la colonie française lui offrit un banquet d'adieux et de remerciements.

C'est pendant son séjour à Paris qu'il épousait, le 21 décembre 1837, en l'église de l'Assomption, Mlle Agathe Delamalle, dont le père avait été procureur général à Angers, et le grand-père conseiller d'Etat sous la Restauration. De cette première union naquirent cinq fils :

1. — *Charles-Théodore,* né à Rotterdam le 8 novembre 1838, décédé vingt jours après.

2. — *Charles-Aimé-Marie,* né à Malaga le 18 octobre 1840. C'est le chef actuel de la famille. Il s'est marié en 1862 avec Mlle Jeanne Conte de la Maisonfort.

3. — *Ferdinand-Marie-Jules,* né à Barcelone le 25 septembre 1842, décédé en 1846.

4. — *Ferdinand-Marie-Victor,* né à Barcelone le 1er juin 1847, décédé en 1853.

5. — *Aimé-Victor,* né à Madrid le 1er juillet 1848, décédé en 1896. Il a laissé deux fils, *Edmond et Charles-Victor.*

Au commencement de l'année 1848, des difficultés survenues en Hollande, au sujet de la reconnaissance du nouveau royaume de Belgique, amenèrent le gouvernement français à envoyer à La Haye un commissaire spécial muni d'instructions particulières. Ferdinand de Lesseps fut choisi pour cette mission et s'en acquitta avec un plein

succès. A la suite de cette négociation heureuse, il fut nommé consul à Rotterdam. Au bout d'un an il fut désigné pour Malaga, où il arrivait en juillet 1840. Deux ans après il était nommé consul à Barcelone.

L'Espagne était alors en pleine révolution. La reine Christine avait été exilée en France et la régence était aux mains d'Espartero, qui avait envoyé à Barcelone un de ses lieutenants, le général Zurbano. Celui-ci, par ses procédés arbitraires, exaspéra les habitants qui se révoltèrent. Une *junte* insurgée arma les miliciens, expulsa les autorités et gouverna souverainement.

Les troupes royales durent attaquer de force Barcelone, qui subit l'épreuve de deux bombardements, 60,000 habitants émigrèrent, et tous les étrangers s'embarquèrent sur les navires qui se trouvaient dans le port.

Au milieu de ces tristes événements la conduite du consul français fut remarquable de prudence, de sang-froid et de féconde activité. Ouvrant à tous les portes du consulat, exerçant le droit d'asile et de protection sans aucune distinction de parti, de classe, ni de nationalité, il fut la providence des fugitifs et sauva la vie d'une foule de personnes. Il servit d'intermédiaire entre les rebelles et les autorités, et réussit à ramener le calme et le bon ordre Aussi les témoignages de gratitude lui arrivèrent de tous les côtés. Tous les gouvernements le décorèrent pour avoir secouru et protégé leurs nationaux. Les Français de Barcelone lui offrirent une médaille d'or ; la Chambre de commerce lui donna son buste en marbre. L'évêque le remercia publiquement. M. Guizot, ministre des Affaires étrangères, lui adressa d'élogieuses félicitations et lui envoya la croix d'officier de la Légion d'honneur. En même temps il lui accordait un congé pour lui permettre de prendre un peu de repos.

Il resta un an en France et revint à Barcelone avec le titre de consul général. Le gouvernement de 1848 l'envoya comme ministre plénipotentiaire à Madrid. Cette fonction prit fin dès l'année suivante par la nomination d'un ambassadeur. Il ne partit toutefois qu'après la conclusion du traité postal que le commerce français réclamait depuis 80 ans. Il avait aussi assuré à la colonie française l'hôpital et l'église Saint-Louis.

A peine de retour il fut envoyé à Rome avec une mission extraordinaire, provoquée par les événements survenus en Italie.

Un triumvirat composé de Mazzini, Armellini et Saffi, avait contraint le pape Pie IX de s'enfuir à Gaëte. Une armée autrichienne, victorieuse à Novarre, menaçait d'envahir les Etats romains. La France décida d'intervenir ; un corps expéditionnaire débarquait à Civitta-Vecchia, le 25 avril 1849, sous le commandement du général Oudinot. Celui-ci marcha sur Rome, l'attaqua et fut repoussé.

La nouvelle de cet assaut et de cet échec, arrivée à Paris,.y causa une émotion énorme. L'Assemblée Nationale estima que le but de l'expédition avait été dépassé, et elle invita le gouvernement à lui maintenir un caractère pacifique. C'est alors que le ministère expédia Ferdinand de Lesseps en toute hâte, pour entrer en rapports directs avec les autorités romaines et entamer avec elles des négociations amicales. Bien vite il obtint du triumvirat un accord, stipulant que les troupes françaises pou vaient librement occuper Rome et les Etats romains, et y prendre tous les cantonnements qui leur seraient nécessaires. En retour, la France s'engageait à défendre le territoire contre toute invasion étrangère.

Cet accord venait d'être conclu, lorsque M. de Lesseps

reçut une dépêche lui annonçant que sa mission lui était retirée. Il revint en France et trouva tous les esprits changés. On ne voulait plus de relations amicales. On l'accusa d'avoir mal compris ses instructions. On le déféra au Conseil d'Etat qui lui infligea un blâme. Rome fut attaquée une seconde fois et prise d'assaut. Le triumvirat fut renversé; le pouvoir du Pape rétabli. L'occupation française, qui d'abord devait être temporaire, fut prolongée indéfiniment.

M. de Lesseps ne voulut pas rester au service d'un gouvernement qui changeait si brusquement de politique, et désavouait ses agents d'une façon aussi imprévue. Il brisa lui-même une carrière qui comptait près de trente ans de services, et depuis il refusa toutes les offres qui lui furent faites pour la reprendre. Il se consacra complètement à sa famille, et se rendit acquéreur du domaine de la Chesnaie, dans le département de l'Indre.

L'année 1853 fut marquée pour lui d'une triste série de deuils. Dès le mois de janvier sa mère, Mme Mathieu de Lesseps, s'éteignait après une longue maladie. Dans les premiers jours de juin, Charles, son fils aîné, était atteint de la fièvre scarlatine. Les soins de sa mère eurent raison de la maladie; mais cette mère dévouée paya de sa vie la guérison de son enfant. Elle fut frappée le 8 juillet de la même fièvre, et expirait cinq jours après. Le 28 juillet, le second fils, Ferdinand, victime du même mal, la suivait au tombeau. Enfin le troisième enfant, Victor, atteint à son tour, parut un moment condamné. Ce nouveau malheur, toutefois, put être conjuré.

La forte nature de M. de Lesseps lui permit de résister à ces chocs multipliés. Mais il ne put garder son appartement de Paris, qui lui rappelait trop des joies domestiques

maintenant perdues. Il se retira dans son domaine de la Chesnaie. Sa belle-mère, Mme Delamarre, vint l'y rejoindre et reporta sur lui et sur ses enfants toutes les affections de son cœur.

Cette retraite prématurée eut une conséquence que personne n'aurait pu prévoir. C'est à elle que l'on doit la création du Canal de Suez.

P. YTURBIDE.

(A continuer).

BAYONNE SOUS L'EMPIRE

ÉTUDES NAPOLÉONIENNES

DEUXIÈME SÉRIE

VI

DE BAYONNE A VALENÇAY

(Suite)

Mais les princes d'Espagne touchaient enfin au but de leur voyage. Ici, nous laissons la parole à M. Geoffroy de Grandmaison qui a publié, il y a peu de temps, une savante étude sur Valençay et sur la vie qu'y menèrent le prince des Asturies et les infants qui l'accompagnaient. Nous nous en tiendrons seulement à la description du logis qui allait recevoir de si hautes infortunes.

Le prince de Bénévent avait acheté le château et le domaine de Valençay à M. de Luçay, préfet du palais, et fils du fermier général de l'ancien régime, M. de Vilmorin, pour la somme de un million six cent mille francs, par acte passé dans l'étude de Mes Raguideau et Chaudren, le 17 mai 1803, probablement payé en partie à l'aide de la générosité du premier consul. « Quelque peu délabré, le château pouvait redevenir assez facilement une résidence princière, et la forêt de Gâtines lui formait, de ses splendides futaies, une couronne délicieusement verte pour les promenades d'été, et encore plus

brillante pour les chasses d'automne. Il est situé en plein pays berrichon, sur un sol d'aspect monotone et de mœurs paisibles, que le marquis d'Ayerbe a regardé avec des yeux prévenus pour l'avoir trouvé « sans herbe, sans fleurs et sans arbres ; » la Touraine n'est pas loin et déjà on en peut pressentir les jardins dans cette gracieuse petite vallée du Nabor, que les toitures du château dominent au Midi. Au sommet de la colline, formant comme le nœud des deux routes de Blois au Nord, de Châteauroux au Sud, les constructions, par leur position seule, avaient déjà un aspect parfaitement majestueux. Comme origine féodale, rien de plus noble ; depuis Mahaud de Courtenay, fille de l'empereur de Constantinople, et Yolande de Châtillon-Bourbon, la liste de ses possesseurs nous donne : Eudes, comte de Bourgogne ; Jean, comte de Châlons ; Jean d'Etampes ; Mme de Montmorency, et au siècle dernier les princes de la finance. Philibert Delorme a dessiné le plan et les ornements du donjon. L'opulence des fermiers généraux a élevé les tours d'angle ; au-dessus du fossé, un pont hardi relie le logis aux jardins et au parc ; une terrasse offre le charme d'une belle vue, les agréments d'un parterre et le repos d'une promenade. »

A cette agréable peinture nous ajouterons des détails plus précis empruntés à un auteur du XVIIIe siècle, qui avait visité le château avant qu'on eût dénaturé les plans du grand architecte contemporain de François Ier. « On y arrive par trois avenues qui conduisent à quatre différentes cours ovales aux côtés desquelles sont les pressoirs et les ménageries. De ces cours on entre dans le château entouré de grands fossés. L'entrée est décorée d'un fort grand pavillon aux deux côtés duquel sont deux grosses

tours, l'une desquelles communique à un grand corps de logis double. Les tours et les pavillons sont bordés de machicoulis sculptés de beaux ornements, de même que le corps de logis. La tour est carrée, et vis-à-vis du pavillon d'entrée il y a une muraille à jour qui a vue sur un grand vallon creusé en amphithéâtre. Le côté qui ferme la cour, vers le Nord, est un bâtiment qui a ses usages particuliers. La face du grand pavillon et celle du grand corps de logis ont, du côté de la cour, trois galeries les unes sur les autres, qui communiquent avec tous les appartements, et dont les arcades sont ornées de fort beaux trophées d'armes, sculptés en bas-relief. Sous ces galeries il y a un souterrain qui conduit aux offices situés sous le grand corps de logis Le dedans du château a un beau vestibule et un bel escalier qui conduit à une belle salle décorée de peintures et de sculptures. Quelques-unes de celles-là sont de Pierre de Cortonne, et les autres de Jean Mounier ; mais l'on y fait surtout estime d'une vierge ornée d'un fort beau cadre donnée par le pape Innocent X à Messire Henri d'Etampes, commandeur de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, et grand prieur de France, né en ce château. On va du corps de logis par un pont de pierre qui traverse le fossé, sur une grande terrasse ornée de beaux ouvrages de sculpture, laquelle présente à la vue, du côté gauche, une perspective de prairies, côteaux et forêts qui la bornent agréablement ; à la droite est un grand verger et un clos de vignes séparé de la terrasse par une longue allée d'ormes au bout de laquelle est une sortie qui mène dans une riante campagne. »

Au moment de l'arrivée des princes d'Espagne, on voyait au château de Valençay une riche bibliothèque, un médaillier et un cabinet de curiosités. Ferdinand VII et

les infants y vécurent jusqu'en 1814. Nous aurons occasion de revenir sur leur genre de vie, leurs occupations, les petites intrigues de cour qui s'agitèrent autour d'eux pendant le temps de leur long exil.

VII

HISTOIRE D'UN CHEF DE BATAILLON

Difficulté de l'avancement. — Un chef de bataillon. — Le commandant Vivien. — Une vie militaire. — En Espagne. — La garnison de Bayonne. — Précieux souvenirs.

Lorsqu'après la défaite de Vittoria le maréchal Soult fut envoyé à Bayonne par Napoléon pour remplacer le roi Joseph dans son commandement, le premier soin du duc de Dalmatie fut de reconstituer l'armée d'Espagne sur de nouvelles bases, et surtout de pourvoir aux nombreuses vacances d'officiers qui s'étaient faites dans les cadres.

D'après les états de proposition que nous avons entre les mains, nous avons pu constater combien, dans cette admirable armée si souvent sacrifiée parce qu'elle combattait loin des yeux du maître, l'avancement avait été long et difficile. En effet, dans les armées impériales, à part quelques privilégiés, beaucoup de sujets qui avaient déjà l'épaulette sous la Révolution, n'étaient encore que capitaines à la fin de l'Empire. Quelques-uns eurent la chance de passer chef de bataillon à la suite de nos premiers revers, et c'est le cas du commandant Vivien, dont le *Carnet de la Sabretache* a publié les curieux *Souvenirs Militaires,* et qui va faire l'objet de la présente étude.

Si nous nous occupons 'out spécialement de cet officier

supérieur, c'est qu'il est le seul de tous ceux qui firent partie de la nombreuse garnison de Bayonne en 1814, qui ait écrit ses Mémoires, et que ceux-ci jettent un jour nouveau sur les événements de ce siége mémorable et principalement sur la terrible sortie du 14 avril, qui fit couler des torrents de sang dans un moment de paix générale.

Il est peu de vie militaire qui soit aussi brillante que celle de cet officier qui, tout en faisant son métier d'une manière à obtenir les plus grands éloges, trouve encore pour charmer les loisirs de sa retraite, une plume élégante et facile qui lui permit de retracer ses souvenirs en une suite de petits tableaux lestement brossés.

Jean-Stanislas Vivien, qui eut dû arriver aux grades supérieurs, naquit le 14 août à Orléans, où son père était traiteur et négociant en vins. Ses études furent interrompues par un engagement précipité au régiment de Berwick, et en 1792 il était caporal au 2e bataillon des volontaires du Loiret, puis peu après fut nommé sergent-major et coopéra, en 1792, à la défense de Lille, assiégée par les Autrichiens. Blessé le 13 août 1793, il assista aux batailles de Hondschoote et de Wattignies, et fut nommé sous-lieutenant en 1794.

Son bataillon devenu par suite de l'amalgame 55e demi-brigade, il fut envoyé au blocus de Mayence et passa avec la division Bernadotte à l'armée d'Italie. Puis la demi-brigade fit partie de l'armée de Championnet, et à la fin de la campagne, Vivien était à Ancône et participa à la belle défense de cette ville.

Cantonné au camp de Boulogne, son régiment, qui appartenait à la division Saint-Hilaire, du corps du maréchal Soult, se trouvait à Austerlitz, où le 55e contribua

vaillamment à enlever le plateau de Pratzen. Vivien, qui était déjà capitaine, fut blessé d'un coup de mitraille à l'épaule droite, et fut décoré de la Légion d'honneur.

Le capitaine Vivien, qui avait reçu le commandement de la compagnie de grenadiers, était à Iéna, à Eylau et à Heilsberg, et se trouvant le plus ancien capitaine de son régiment encore debout, commanda un corps à défaut des autres officiers supérieurs. Le maréchal Soult le proposa comme chef de bataillon, mais son régiment n'ayant pas assisté à la revue de l'empereur, il dut attendre à plus tard pour obtenir ce grade cependant si bien mérité.

Il se rendit en Espagne avec son régiment, mais quitta une première fois la Péninsule pour aller se marier. Cependant il revenait encore en Espagne en juin 1810, et cette fois pour ne plus quitter ce pays jusqu'à son évacuation totale par les armées françaises.

Il fit la guerre avec le général Hugo contre l'*Empecinado*, et fut enfin nommé chef de bataillon par décret du 4 septembre 1812. Il prit le commandement du 4e bataillon du 82e de ligne ; après la retraite de Vittoria, il fut nommé officier de la Légion d'honneur.

Ce fut alors que le commandant Vivien fut enfermé dans Bayonne, assiégé par les Anglo-Portugais. C'est cet épisode de sa vie militaire qui nous a engagé à le comprendre dans cette série d'études militaires sur notre ville et le pays. Le bataillon du 82e, qui était toujours sous ses ordres, prit une part active à la défense, dirigée par le général de division baron Thouvenot. Dans la sortie victorieuse du 14 avril 1814, la colonne de gauche, composée des trois bataillons des 26e, 70e et 82e régiments d'infanterie de ligne, était commandée par Vivien ; celui du 82e détruisit presque complètement le beau régiment des

Coldstream, deuxième de la garde royale anglaise, et fit 180 prisonniers, parmi lesquels le lieutenant général sir John Hope, qui commandait en chef les troupes d'investissement ; pendant le combat, Vivien avait été grièvement blessé d'une balle à la cuisse gauche. La garnison de Bayonne clôturait ainsi glorieusement la campagne de 1814, trois jours après l'abdication de Napoléon.

Ici se terminent les campagnes de guerre du commandant Vivien, qui prit sa retraite le 9 décembre 1822, et se retira à Gap, où il consacra ses loisirs à la rédaction de ses souvenirs. Nous reviendrons sur ceux-ci, il s'y trouve bien des faits relatifs à l'histoire de Bayonne pendant cette époque mouvementée, et même quelques rectifications importantes qu'il est bon de ne pas passer sous silence.

VIII

LES AIDES DE CAMP DES MARÉCHAUX

Les états-majors en Espagne. – Les aides de camp et leur uniforme. — Le recrutement des aides de camp. — Leur valeur militaire. — Les *freluquets*. — L'état-major particulier des maréchaux. — M. de Lameth. — Uniforme de fantaisie. — Un ordre du jour. — Les aides de camp du prince. — Berthier et ses aides de camp. — Un somptueux uniforme. — M. d'Astorg.

Dans des études précédentes nous avons déjà donné le détail de la composition des aides de camp de Masséna, de Soult, de Lannes et de Berthier. Nous disons des aides de camp formant l'état-major particulier des maréchaux et non l'état-major général de leur corps d'armée. Il ne faut pas, en effet, confondre ces deux états-majors, ainsi que

l'a fait tout dernièrement un écrivain en parlant de l'état-major du prince d'Essling, qui, dit-il, s'élevait à 74 personnes, ce qui lui paraissait excessif. Or il s'agissait là de l'état-major général de l'armée de Portugal, qui se composait de trois corps d'armée, et non de ses aides de camp et officiers d'ordonnance plus particulièrement attachés à sa personne. En 1809 les états-majors des sept corps d'armée employés en Espagne comptaient : le 1er corps sous le commandement de Victor, duc de Bellune, 33 personnes employées à l'état-major ; le 2e corps, maréchal Soult, duc de Dalmatie, 43 officiers ; le 3e corps, général Junot, duc d'Abrantès, 36 officiers d'état-major ; le 4e corps, maréchal Jourdan, 22 officiers d'état-major ; le 5e corps, maréchal Mortier, duc de Trévise, 26 officiers ; le 6e corps, maréchal Ney, duc d'Elchingen, 32 officiers, et enfin le 7e corps opérant en Catalogne sous le commandedement du général Gouvion Saint-Cyr, 33 officiers. Mais nous laissons de côté, pour le moment, les états-majors généraux, pour ne nous occuper que des aides de camp des maréchaux de Napoléon, et cela avec d'autant plus d'intérêt qu'ils sont tous passés par Bayonne avant d'entrer en Espagne, et que c'est surtout à ceux-ci que l'on doit les mémoires les plus curieux sur les guerres de la Péninsule.

Sous le régime impérial, le nombre des aides de camp était fixé, pour un maréchal, à six, un colonel, deux du grade de chef d'escadron, trois du grade de capitaine. Pour un général de division, un chef d'escadron et deux capitaines ; pour un général de brigade, un capitaine et un lieutenant. Cependant ce nombre était souvent dépassé, surtout pour les maréchaux.

Comme tous les officiers sans troupe, les aides de camp

portaient peu l'uniforme prescrit. Quelques-uns portaient le shako, d'autres un frac, une veste de chasseurs, un dolman de hussards. Les aides de camp des maréchaux se voient représentés en hussards avec shako et pantalon hongrois amaranthe ; pelisse bleue, gants à parements et bottes à la hussarde noirs ; chabraque bleue avec siège en peau de tigre ; aigrette blanche, galons et tresses d'or. Nous avons déjà vu quel était l'uniforme des aides de camp du major général.

Les aides de camp se voient portant le frac de cavalerie avec revers en pointes bleu foncé, comme le frac ; bordés d'un passe-poil bleu de ciel, collet droit bleu de ciel, parements en pointe bleu de ciel, retroussis bleu foncé avec passepoil bleu de ciel, et dans les plis pattes à la Soubise bleu foncé avec passepoil bleu de ciel ; veste écarlate à la hussarde avec tresses d'or ; pantalons de cheval gris à bandes bleu de ciel, portant une rangée de petits boutons dorés, à la hussarde. Giberne avec porte-giberne dans un étui de maroquin rouge, garni de boutons dorés. Chabraque en drap bleu foncé, bordée d'un galon d'or. Parements au collet bleu de ciel, avec galons d'or aux extrémités. Tel était l'uniforme officiel, mais combien peu le portaient.

C'était parmi les officiers d'état-major que s'accomplissait l'avancement le plus rapide. Ce sont surtout les aides de camp que les maréchaux et les généraux signalent sans cesse dans leurs rapports à la bienveillance de l'empereur. La vieille noblesse « qui sait mieux servir », intrigue pour entrer dans cette demi-servitude, et courtise les ducs qui furent d'acharnés révolutionnaires. A Madrid, Murat « est entouré d'une foule de jeunes gens qui sont venus sur ses pas briguer les faveurs et les avancements.

On les a tellement gâtés sous ce rapport qu'il n'y en a aucun susceptible de la moindre constance. Ils aiment les roses et les profits du métier, mais ils en redoutent les épines. En Russie, Oudinot, sur dix aides-de-camp, en a six de vieille noblesse et deux de famille de maréchaux. « Un essaim de jeunes gens des anciennes et nouvelles familles, souvent sans capacité, et, à coup sûr, sans modestie et sans expérience, en s'introduisant dans l'armée, y amène un tout autre esprit. » Le major général n'est plus entouré que d'hommes de cette classe, et son état-major devient une fabrique de généraux et de colonels. Les régiments de cavalerie légère échoient en partie à ces brillants officiers, qui leur font donner la préférence à cause de l'élégance du costume, et peut-être à cause d'un préjugé ridicule de supériorité. Aussi ces corps dégénèrent-ils rapidement. « Les privilégiés se précipitèrent en Russie, selon le mot de de Pradt, comme à une grande partie de chasse de six mois ; ils regardent avec regret cette campagne comme la dernière où l'empereur doit tenter la chance des combats pour devenir maître du monde ; » mais s'ils ont dans leur passé Steinkerque, ils ont aussi Rosbach, Blenheim, Azincourt et Crécy. Combien d'entre eux, durant la retraite, ainsi que l'empereur, abandonneront-ils les restes de la Grande-Armée, et viendront raconter les premiers au faubourg Saint-Germain, troublé et ravi, ce que fut la campagne? Et combien en verra-t-on sur la Vistule, auprès de leurs aigles, suivant les restes de leurs régiments. Leurs états de service portent, et jusqu'à la fin de leur carrière, les périlleuses missions qu'ils ont remplies, et ainsi qu'il arrive au brave Girod qui, après avoir supporté maint combat et fait mainte prouesse sans qu'il en reste trace, se voit ainsi

noté pour une mission « où il n'a rencontré personne » et « parce qu'il appartient à un état-major. » Pour obtenir des grades ils s'avantagent, ainsi que le fait de Thiard auprès de Molitor, de ce qu'il est le « premier officier qu'il ait rencontré » aux portes de Raguse. Pour leur mériter un avancement, les maréchaux ne se gênent pas de leur attribuer ce qui appartient à d'autres et, pour les sauver, de les garder auprès d'eux lorsque leur tour les appelle à une autre mission périlleuse, — tel Masséna à Essling. Et c'est ainsi que le jeune Grouchy devient capitaine à vingt ans; qu'un neveu de Talleyrand est colonel à vingt-cinq, que le chouan de Bourmont est nommé général de division six ans après son entrée au service impérial, quinze ans après avoir pillé une ville française ; que Victor Oudinot, à huit ans, est inscrit sur les contrôles des guides de Masséna, et chef d'escadron à vingt-trois ans ; que Labédoyère, « un braque couvert de dettes », grâce à Lannes et au prince Eugène, est colonel à vingt-six ans ; qu'un aide de camp de Berthier « chargé de son chenil et de ses écuries, devient général de division, et qu'à côté de ceux-ci restent sur place « les officiers de corps, ces officiers qui ne manquent jamais à leur devoir. »

Assurément l'empereur n'est pas dupe de la médiocrité militaire des aides de camp aux noms historiques qu'il se borne à appeler des *freluquets*. Et comme son grand talent « est de voir clair en tout » il n'est pas sans s'apercevoir des moyens détournés qu'on emploie pour lui arracher des nominations ; mais à longue il se complait dans cette courtisanerie qui lui est néfaste, et comme il lui arrive de faire du frère de Mme Walewka, un colonel d'un lieutenant qu'il était, les emplois sont, à la longue, départis comme dans les anciens temps.

Quelques mots maintenant sur plusieurs des états-majors particuliers des maréchaux qui passèrent par Bayonne avec la Grande Armée. Soult, duc de Dalmatie, avait avec lui, à Boulogne, le colonel Franceschi, le chef de bataillon Delachaux, le capitaine Hulot, le lieutenant Lamothe, le lieutenant Lefebvre, le sous-lieutenant Saint-Chamans. Le maréchal Victor comptait parmi ses aides de camp de 1808, MM. de Tracy, de Lascau, de Coigny et Sebastiani. Le maréchal Martin, le colonel Gamé, le chef d'escadron Lapointe.

Plusieurs ducs, aides de camp, ont écrit leurs mémoires. dont quelques-uns ont été publiés. M. de Saint-Chamans entre autres, qui, entré sous-lieutenant dans l'état-major du maréchal Soult, le quitta comme colonel de cavalerie légère, ayant fait toute sa carrière militaire auprès du duc de Dalmatie. Il parle, entre autres, de son ami et camarade M. de Lameth, qui, de l'état-major de Soult, était passé à celui du prince Murat. Il avait accompagné ce dernier à Madrid, mais avait refusé de le suivre lorsqu'il fut prendre possession de la couronne de Naples ; quelques plaisanteries légères sur la princesse, sur ses dames et sa lectrice, et particulièrement sur ses lecteurs, le mirent en défaveur. « La lectrice de Mme Murat étant arrivée, pour se mettre à table, un peu plus tard que les autres personnes du service, Lameth lui demanda assez effrontément d'où elle venait.

— « Je viens de faire la lecture à Son Altesse, répondit-elle.

— « Ma foi, dit Lameth, vous ferez bien de lui lire le Nouveau Testament, il lui est plus favorable que l'Ancien.

« Cette mauvaise plaisanterie sur la nouveauté de la fortune de Mme Murat, fit rire tous ceux qui étaient à

table, et qui coururent ensuite le répéter charitablement à la princesse, laquelle s'en plaignit à son mari ; celui-ci lava rudement la tête au pauvre Lameth qui, dès ce moment, fut tout à fait disgrâcié. »

Ce fut à la suite de ce fait qu'il quitta l'état-major de Murat pour entrer au 22e régiment de chasseurs à cheval avec le grade de chef d'escadron. Il fut tué au cours de l'expédition de Portugal, sous les ordres du maréchal Soult.

Mais revenons-en aux uniformes portés par les aides de camp des maréchaux. Sous l'Empire, l'uniforme bleu et or des officiers d'état-major était resté constamment assez sévère, malgré ses broderies. Celui des aides de camp, le plus souvent porté par des officiers jeunes, brillants, et dont beaucoup appartenaient à la cavalerie, se prêta mieux à des variations fantaisistes, tentatives individuelles d'élégance tolérées par certains généraux dans leur entourage immédiat. Il n'est pas rare de trouver des portraits et spécialement des miniatures du temps qui en font foi.

Ainsi, par exemple, l'habit d'uniforme, au lieu de boutonner droit, recevait des revers coupés en pointe, comme ceux du frac vert de l'empereur ; quelques officiers hasardèrent même le revers bleu clair comme le collet. Un gilet écarlate ou bleu clair, tresses en or à la hussarde, une giberne plus ou moins riche complétait l'élégance cavalière de ce vêtement qu'accompagnait la hongroise soutachée et la botte en cœur. En garnison, pendant l'été, le nankin, le piqué blanc, le basin, étaient mis à contribution pour remplacer les dessous en drap et donner à la tenue militaire la fraîcheur qu'exigeaient alors les modes masculines. Tout cela est bien loin de la conception

actuelle de l'uniforme, mais si l'on veut peindre fidèlement les officiers du commencement du XIXe siècle, cette élégance spéciale est indispensable à connaître. de même que leur manière parfois si bizarre de se coiffer et d'encadrer leur menton dans de doubles cravates savamment ajustées.

Tout à fait en dehors des fantaisies personnelles notées ci-dessus, les principaux états-majors de la Grande Armée se distinguèrent par la richesse et la variété des uniformes attribués aux aides de camp des princes et des maréchaux de l'Empire.

D'après un ordre du jour publié le 30 mars 1807, il était dit : « qu'à dater du 1er avril, la bigarrure qui existe dans les uniformes des aides de camp et officiers d'état-major cessera, et on se conformera strictement à l'uniforme déterminé dans le règlement sur l'habillement, à l'exception des dispositions prescrites par le présent ordre du jour relativement aux aides de camp de MM. les maréchaux.

« MM. les officiers supérieurs employés à l'état-major ou capitaines adjoints, ne peuvent porter que l'uniforme permis par le règlement sur l'habillement.

« MM. les aides de camp de MM. les généraux de division et de brigade ne pourront de même porter que l'uniforme qui leur est attribué dans le règlement sur l'habillement, c'est-à-dire l'habit à la française bleu, collet bleu de ciel, et les boutons d'aide de camp.

« Les seuls aides de camp de MM. les maréchaux pourront porter l'habit à la hussarde bleu impérial avec les tresses en or, le colback ou bonnet à poil.

« Les princes commandant un corps d'armée peuvent affecter une couleur particulière pour l'habit à la hussarde de leurs aides de camp.

« Les aides de camp de S. A. I. le prince Jérôme, portent le fond vert, avec la couleur distinctive rouge et les tresses en argent.

« Ceux de S. A. I. le grand-duc de Berg portent la couleur amaranthe, avec la couleur distinctive chamois et les tresses en or. La pelisse blanche avec galons en or.

« MM. les officiers d'ordonnance de Sa Majesté portent l'habit vert et les aiguillettes en or. »

Aussitôt le maréchal Bernadotte, prince de Ponte-Corvo, adopta l'uniforme suivant pour ses aides de camp : dolman bleu de ciel avec collet et parements ventre de biche, le pantalon bleu de ciel, la pelisse ventre de biche, toutes les garnitures en or. Et S. A. le prince de Neufchâtel, pour les siens, le dolman blanc avec collet et parements écarlates, le pantalon écarlate, la pelisse noire, toutes les garnitures en or.

On trouve encore dans la correspondance de la Grande Armée et datée du Quartier-Impérial, le 4 mai 1804, un ordre du jour signé Berthier, qui est aussi relatif à la tenue des aides de camp des maréchaux et qui est ainsi conçu :

« L'uniforme des aides de camp de MM. les maréchaux demeure fixé ainsi qu'il suit : pelisse, dolman et pantalon blancs avec collet et parements rouges. Les tresses et les galons en or. Le colback pour l'hiver et le shako pour l'été.

« Les aides de camp de MM. les généraux de division et de brigade ne pourront porter que l'uniforme qui leur est affecté par le règlement sur l'habillement, c'est-à-dire l'habit bleu foncé avec collet bleu de ciel et le chapeau.

« MM. les maréchaux veilleront à l'exécution de ces dispositions, afin que Sa Majesté puisse reconnaître les

aides de camp d'un général de division ou de brigade, celui d'un maréchal commandant un corps d'armée, celui du major général et celui des princes. »

Quoique Berthier veillât assez strictement à l'exécution de cet ordre, on verra par les deux faits suivants qu'ils ne furent pas toujours très ponctuellement suivis. Nous les empruntons aux précieux *Mémoires* de Castellane :

« Fezensac, aide de camp du ministre de la guerre et son gendre, servait en pantalon bleu pendant cette campagne (Espagne 1809), auprès du prince de Neufchâtel ; le major général ne souffrait le pantalon rouge qu'à ses aides de camp en pied, privilège auquel il tenait excessivement. Dans un village d'Espagne, un aide de camp du maréchal Ney lui présenta des dépêches en pantalon rouge ; la colère du major général fut des plus comiques. Il ne voulut expédier l'officier qu'avec un autre pantalon. Celui-ci parvint très difficilement à s'en procurer un autre dans le méchant bourg où l'on était. »

Un peu plus tard, c'était à Vienne pendant la campagne de 1809 : « Edmond de Périgord, aide de camp du prince de Neufchâtel, auquel l'argent n'a jamais rien coûté, se fit faire une pelisse d'uniforme comme on n'en avait jamais vue : de chaque tresse pendaient autant de torsades formant autant d'épaulettes ; jamais on n'avait vu un hussard aussi magnifiquement doré. Il arriva triomphant dans le salon de service. Le major général, dès qu'il l'aperçut, lui dit : « — Qu'est-ce que cela, Monsieur ? ce n'est pas l'uni-« forme de mes aides de camp, je ne veux pas de cela. » Edmond de Périgord en fut pour la dépense de ce bel habit, du reste trop lourd pour être commode à porter. »

D'après un portrait du comte d'Astorg, aide de camp du maréchal Bessière, publié dans le *Carnet de la Sabretache,* l'uniforme est conforme à l'ordre du major général, daté

de Finkenstein le 3 mai 1807, et que nous avons reproduit plus haut. Quand à la ceinture et la banderole de giberne que l'ordre passait sous silence, la première est ici en poil de chèvre bleu, avec coulants en or, la seconde avec galons d'or lisérés de rouge et ornements dorés.

En outre de la tenue officielle qui fut dessinée par Lejeune et dont il donne la description dans un mémoire, les aides de camp du prince de Neufchâtel en portaient une autre moins-brillante, mais curieuse en ce qu'elle rappelait la tenue des Suisses au service de la France et qui consistait en un frac écarlate à la hussarde, avec collet et parements noirs, revers blancs lisérés de noir, le tout orné d'une broderie de feuilles de chêne. épaulettes du grade en or, veste et culotte blanche, chapeau noir uni, pans de cocarde acier, plumet noir, épée dorée. Cette tenue est décrite dans un ordre signé du maréchal Berthier et envoyé à un de ses aides de camp pour qu'il s'y conforme, le 28 août 1807.

Enfin nous terminerons cette étude déjà longue en signalant le curieux uniforme porté par le capitaine de Dreux-Nancré, aide de camp du général Gudin, et dont une ravissante reproduction a aussi été publiée par la *Sabretache*. Il est coiffé d'un shako bleu de ciel du plus étonnant effet.

Il y aurait encore bien des choses à dire sur les uniformes portés par les aides de camp des maréchaux pendant l'époque impériale. Cependant il faudra attendre encore quelque temps pour arriver à en déterminer exactement toutes les différences, car chaque jour amène une nouvelle découverte et la publication de documents nouveaux et inattendus.

IX

PASSAGE A BAYONNE DES COMPAGNIES D'AMBULANCES

Les malades de l'armée d'Espagne. — Formation de dix compagnies d'ambulances. — Infirmiers et centeniers. — L'uniforme. — Les compagnies d'ambulances à Bayonne et en Espagne. — Les pertes. — Licenciement.

Au début de la guerre d'Espagne, les malades sont évacués sur Bordeaux. Cependant « leur faire traverser les Landes, c'est leur donner la mort. » A son retour en France, Napoléon ne veut pas qu'on les évacue au-delà de Pau et de Mont-de-Marsan, autant pour ne point effrayer le pays par leurs racontars que pour les mieux guérir. Au moment de combattre l'Autriche, il crée des compagnies d'infirmerie ; il a déjà tenté d'en faire en Espagne au moyen de soldats invalides. Celles-ci ne seront organisées qu'à Vienne, la campagne achevée. On les recrute parmi les conscrits malingres, les sous-employés des hôpitaux ; un centenier les commande. Au printemps de 1811, il existe dix de ces compagnies « formant 900 infirmiers » et la plupart passent en Allemagne.

Le matériel des ambulances « est presque nul. » En septembre, Larrey en organise à Vittoria, car « elles sont à peu près dépourvues des moyens indispensables pour donner aux blessés les secours dont ils auront besoin aux premiers combats. » Il achète un certain nombre de mulets de bât pour porter partout des caisses et des instruments, et il leur ajoute « de petits chars de Biscaye pour porter les blessés, » des brouettes basques sur lesquelles on les entasse. Mais quels que soient ses efforts

il n'aboutit, faute de temps, qu'à composer un service rudimentaire. Les évacuations se font jusqu'à Carcassonne et La Rochelle, et durant la traversée des Landes, de Tartas à Bazas, les malades, sans secours, ne vivent que de châtaignes. Au milieu d'octobre Bordeaux n'en veut plus. Dax, Bayonne, sont encombrés de conscrits « épuisés, anéantis. » A Saint-Jean-de-Luz on les laisse « dans une corderie ouverte à tous les vents. » Aussi les plaintes se multiplient-elles, elles vont jusqu'en Silésie, où Davoust saisit des lettres dont l'une « si elle contient des faits exacts, prouve que les intentions de l'empereur pour la tenue des hôpitaux ne sont point remplies. » Au 31 octobre, l'intendant général Dermiée avoua lui-même que ce service est mauvais, qu'il n'y a ni couvertures ni quinquina; il conclut : « s'il n'arrive point d'infirmiers il faudra en tirer des régiments, comme on l'a déjà fait. » et cependant il y a plus de 6,000 malades.

Un décret du 13 avril 1809 ordonne la formation de dix compagnies d'infirmiers d'hôpitaux, chacune de 105 hommes, commandée par un centenier. Leur uniforme était : habit brun rouge, collet, parements en pointe et revers rouges. Chapeau à cornes.

Le centenier devait avoir un galon d'argent sur les poches, sur le collet et sur les parements. Le sous-centenier un galon d'argent sur le collet et sur les parements. Le sergent-major deux galons d'argent sur les parements; le caporal fourrier un seul. Les caporaux un galon d'argent en chevron sur le bras gauche.

Les compagnies d'ambulances étaient dirigées par le chirurgien-major divisionnaire, ayant avec lui des aides-majors, et partageait le service des ambulances de dépôt avec le médecin et le pharmacien-major, qui était également assisté d'aides-majors pharmaciens.

De ces compagnies d'ambulances, un certain nombre suivent en Espagne et passèrent par Bayonne, soit en y allant, soit lors de la retraite de l'armée française après Vittoria. Ces compagnies portaient les nos 2, 5, 6 et 8. Le centenier et sous-centenier sous les ordres desquels elles étaient, avaient pris le titre de capitaine et de lieutenant. Mais avant de terminer disons quelques mots sur chacune de ces quatre compagnies d'ambulances.

La 2e compagnie, organisée le 13 avril 1809, fit la campagne d'Allemagne et assista à la bataille de Wagram. Envoyé en Espagne, elle quitta Bayonne le 27 juillet 1810 pour faire partie de l'armée de Portugal, et se trouva à toutes les batailles livrées par cette armée. Elle fut dissoute le 20 novembre 1814, à Toulouse. Son capitaine, Castanaulais, fut blessé et fait prisonnier le 3 juillet 1811, le lieutenant Lasserre, blessé et mort le 21 mars 1811.

La 5e compagnie, fut organisée à Vienne le 16 octobre 1809 avec des sous-officiers et des soldats pris dans le dépôt des estropiés. En 1810 elle fut dirigée sur l'Espagne et elle fit partie de l'armée d'Aragon. Elle fut licenciée le 30 novembre 1814, à Toulouse. Capitaine Lamat, lieu tenant Wistz.

La 6e compagnie fut organisée à Madrid le 9 mars 1810. Elle se trouva à la prise de Badajoz, à la bataille d'Albuhera, où une partie de la compagnie fut prise. Elle fut licenciée à Séville le 2 novembre 1814. Elle eut pour capitaine Le Baillif Mesnager, blessé et mort à Séville, et le lieutenant Dewisti, devenu capitaine.

La 7e compagnie, organisée à Madrid le 1er mars 1810, fit partie de l'armée du Midi, et assista aux sièges de Badajoz, de Tarifa, de Cadix, et aux batailles d'Albuhera, de Vittoria et de Toulouse. Elle fut licenciée dans cette

dernière ville le 20 novembre 1814. Capitaine Martin, lieutenant Farendel.

Enfin la 8e compagnie d'ambulance fut aussi organisée à Madrid le 1er mars 1810. Elle fit partie de l'armée de Portugal et assista aux batailles de Busaco, de Fuentès de Oñoro, des Arapiles, de Vittoria et de Toulouse. Elle fut aussi licenciée à Toulouse le 20 novembre 1814. Capitaine Esnard, mort le 4 avril 1811, capitaine Jacques, nommé le 1er mai 1811, lieutenant Amar, assassiné le 6 août 1811, lieutenant Carvet, nommé le 19 juin 1811.

On voit par la liste des morts et des blessés que les officiers commandant ces compagnies d'ambulances n'étaient, pas plus que les combattants, à l'abri du danger. On pourra s'en assurer davantage en examinant la liste des courriers des postes françaises assassinés par les paysans et les guérillas. La qualité n'y faisait rien, le titre seul de Français suffisait.

X

UNE DESCRIPTION DE BAYONNE

Un voyage en France. — Le géographe La Vallée. — Bayonne sous le Directoire et l'Empire. — Description. — Les Allées-Marines. — Le nom de Bayonne. — Les monuments. — Manque de bibliothèque. — Projet de formation. — Les bibliothèques des couvents. — Le vicomte d'Orthe.

En 1798 le fameux géographe La Vallée publia un ouvrage portant le titre suivant : *Voyage dans les départements de la France,* enrichi de tableaux géographiques, par le citoyen S. La Vallée, capitaine du 46e régiment, Paris, Brien, an VI, in-8° de 52 p. Une gravure en taille douce

représente Bayonne sur la rive gauche; une seconde : *Les costumes des habitants dessinés sur les glacis de la Citadelle.*

En feuilletant cette brochure devenue aujourd'hui fort rare, on y trouve une curieuse description de Bayonne et des appréciations fort justes et très souvent vraies. « Il est intéressant de profiter de cette nouvelle occasion pour rendre compte de la disposition générale des esprits en France presque à la fin de la Révolution, et pour voir quelles idées régnaient alors sans conteste dans la classe lettrée de la nation. »

« Bayonne, dit La Vallée, produit une bonne impression, non seulement sur les officiers qui y séjournent, mais encore sur les savants que leurs travaux appellent dans le pays. Propreté, gaieté, élégance, mouvement, voilà ce que Bayonne offre au premier aspect, et l'unique sentiment qu'elle fait éprouver, est le désir d'y retourner. Les rues sont larges et propres, les places publiques nombreuses et bien entretenues. La promenade publique, bien ombragée, est un des grands agréments de la ville à cause de ses épais ombrages. Le soir elle est très fréquentée par toute la ville; les instruments, les chansons, les cafés, les danses s'y forment souvent; l'élégance et la grâce des femmes qui s'y rassemblent, la mystérieuse obscurité, la gaieté naturelle aux habitants, l'amour enfin, cette âme des nuits et le dieu de ces climats, tout concourt au charme de cette promenade, dont l'ensemble et le détail ravissent le voyageur qui voit ce pays pour la première fois. »

Après ces observations préliminaires, l'ancien officier du 46e régiment passe à une curieuse description de Bayonne, qu'il est bon de reproduire intégralement :

« Cette jolie ville, dit-il, n'est pas très ancienne, elle

n'était point connue avant le Xe siècle. Elle était particulièrement la capitale d'un petit pays que l'on nommait le pays de Labourd, du nom d'un ancien château nommé *Lapurdum,* que l'on présume avoir existé à la place où se trouve aujourd'hui Bayonne. Quant à ce nom de Bayonne, la situation de cette ville a fait découvrir dans la langue basque son étymologie. Dans cette langue, le mot *Baya* signifie baye, port ou havre, et *ona,* bon ; ainsi les Basques auront dit de ce lieu ou de la ville elle-même, quand elle aura commencé à se former, *Baya ona,* bon port ; et de là, insensiblement, ces deux mots réunis venant à s'altérer dans la prononciation française, on aura dit *Bayonne.*

« Si Bayonne présente au voyageur un séjour délicieux, il faut avouer cependant que, lorsqu'il aura visité la citadelle, les forts et le port, cette ville offre, après cela, peu de monuments à sa curiosité. Le temple, que l'on appelait cathédrale, et qui se trouve renfermé dans le grand Bayonne, est un édifice des Anglais. Il est du XIVe siècle ; c'est un beau gothique ; il y a de la majesté dans l'ensemble, du *grandiose* dans l'élévation des voûtes, et une extrême légèreté dans les piliers qui les supportent ; mais le portail en est souverainement ridicule, déshonore l'édifice par sa proportion pesante, écrasée, massive et inconvenante. On est étonné qu'il ait échappé à l'architecte, et que dans un ouvrage aussi beau dans le reste, il soit tombé dans une faute aussi grossière contre le goût, car enfin, quoique je sois loin de croire que ce genre d'architecture puisse être présenté pour modèle, il est pourtant un goût particulier dans ces sortes d'ouvrages qui distingue des hommes, ou de génie, ou médiocres, qui les ont conçues. Quelques-uns ont, des deux côtés, des portiques comme on en voit à Dieppe, à La Rochelle et ailleurs.

Je ne placerai point au rang des monuments ces asyles de l'ennui, de l'oisiveté, et si souvent du désespoir, que l'on appelait jadis couvents. Bayonne en a plusieurs ; ce sont de vastes massifs de bâtiments où règne l'insipide puissance de ces hommes dont le cœur était mort à tous les sentiments et conséquemment à toute espèce d'idée de ce beau qui fait naître l'amour de la nature, et cette religieuse obscurité dont leurs crimes ténébreux avaient si souvent besoin. C'est en vain que l'on célèbre leurs églises ; je n'ai trouvé, dans la plupart de celles que j'ai visitées depuis le commencement de notre voyage, qu'une niaiserie monacale, un amoncelage ridicule de colifichets intitulés richesse et ornements ; une absence totale de conceptions heureuses ; les dépouilles du monde ; les stigmates de la crédulité et le déshonneur des siècles.

« Un genre de monument extrêmement rare en France, et qu'il serait bien temps d'édifier et de multiplier, ce sont les bibliothèques. Si l'on en excepte trois ou quatre grandes villes au plus, à peine en trouve-t-on une seule qui possède quelques livres et ce que dans quelques-unes on décore du nom de bibliothèque, n'est qu'un informe assemblage de quelques volumes recueillis sans connaissance et déposés sans intelligence comme sans utilité. Par les immenses dépôts de livres que la République possède depuis la Révolution, on serait tenté de la croire d'une extrême opulence à cet égard, et qu'avec un si grand nombre d'éléments, rien ne lui serait plus facile que de meubler des bibliothèques dans toutes les communes, ou tout au moins dans tous les chefs-lieux de département. Mais je suis loin de lui supposer en cela autant de richesse qu'on se l'imagine. Il ne faut pas croire que ce soit assez que des livres pour former des bibliothèques, il faut

avoir des livres estimables, des livres qui accroissent les lumières ou qui les conservent. Je sais que les livres tombés des abbayes et des maisons religieuses entre les mains de la nation, sont incalculables ; mais à quoi bon les neuf dixièmes au moins de ces livres? L'on a en France peut-être quarante mille exemplaires de chaque père de l'Eglise, de chaque père des conciles, de chaque écrivain théologien, canonique, mystique et scholastique ; joignez-y les universaux, les volumes des facultés de droit canon, de droit civil, de droit divin, de logique, de dialectique, polémique, *et cœtera,* vous serez effrayé de cette masse d'*in-folios,* que les vertèbres d'Atlas ne supporteraient pas. Mais à quoi bon? Est-ce avec cela que vous formerez vos bibliothèpues modernes! Je ne veux pas sans doute que l'on détruise ce vaste amas d'inutilités, car les monuments des grandes erreurs de l'homme appellent par leur présence le besoin de la vérité ; et peut-être faut-il laisser debout les erreurs écrites, pour étouffer le désir d'en écrire de nouvelles. Mais où sont les importantes éditions, les œuvres des philosophes qui ont éclairé le monde, qui lui ont dévoilé ses droits, enseigné ses devoirs et limité sa puissance ; qui, par les sciences mathématiques, ont rectifié les idées, éclairé les conceptions, affermi le jugement ; qui, par une métaphysique moins obscure, une analyse raisonnée des sanctions humaines, ont ouvert aux moralistes les sentiers de la raison et détruit le labyrinthe des conventions morales? Vous avez cinquante mille exemplaires au moins de la Somme de saint Thomas, et vous n'avez pas peut-être cinquante exemplaires nationaux de Mably, de Condillac, d'Helvétius, de Rousseau, de Voltaire, etc. ; et peut-être n'en rassemblerait-on pas mille si l'on rassemblait tous ceux

possédés par des particuliers. La facilité qu'ouvrait aux étrangers le change du papier monnaie, comparé avec l'or, a fait sortir de France la presque totalité des belles éditions dont, à tant de droits, elle était fière.

« C'est cependant avec des livres de ce genre qu'il faut aujourd'hui former les bibliothèques destinées à l'instruction publique. Il faut donc, pour y parvenir, donner un grand essor à une des branches puissantes de l'industrie, en stimulant ces réimpressions, devenues d'une nécessité absolue. Par là l'on ravivera l'un des plus grands arts que possède la France à un degré éminent. On répandra l'aisance dans une foule innombrable d'ouvriers fondeurs, imprimeurs, compositeurs, qui languissent dans le besoin ; on procurera une existence heureuse à cette multitude de gens de lettres secondaires, dont les talents seraient mieux employés à revoir des éditions qu'à produire des livres insignifiants qui laissent les lumières au point où ils les prennent ; et l'on parviendroit ainsi à procurer insensiblement des bibliothèques utiles à tous les départements, où chacun pourroit puiser dans une source salutaire et dans un dépôt irréprochable les véritables connaissances humaines ; encore voudrois-je que ces bibliothèques fussent raisonnées sur ce que la patrie a lieu d'attendre de rétributions locales, du génie et du penchant des différents peuples où ces bibliothèques seroient placées, et non qu'elles offrissent un aliment à la curiosité toujours vaine de l'homme, et une distraction funeste des objets auxquels sa position respective l'appelle ; mais que la science écrite, de la marine, par exemple, fut là où la République a besoin que l'homme soit marin ; celle de l'agriculture, où le sol demande toute l'attention de l'habitant ; celle du commerce sur le bord des fleuves ; ainsi de

suite, et des philosophes partout. Que j'entre dans une bourgade de mille ou quinze cents habitants, j'y trouverai une salle de spectacle ; que j'entre dans une ville de trente mille âmes, je n'y trouverai pas une bibliothèque, cela s'appelle marcher à rebours dans l'instruction. Des bibliothèques d'abord, des théâtres après. Pourquoi ? C'est que les théâtres instruisent l'homme instruit, tandis qu'ils empêchent l'ignorant de s'instruire.

« On voit par ces réflexions, auxquelles la nécessité bien sentie par tous les bons esprits de décréter promptement l'instruction publique, m'a conduit naturellement que je désirerois à Bayonne une bibliothèque qui répondit à l'idée que l'on est loin de prendre de l'importance de cette ville et du caractère de ses habitants quand on les a fréquentés. Je le répète encore, cent mille volumes ne sont souvent, à mes yeux, qu'un magasin de papier, tandis que mille volumes sont pour moi une bibliothèque. Dans combien de villes m'a-t-on fastueusement montré de vastes rayons surchargés d'*in-folios,* et combien de fois ai-je dit à mes guides en les quittant : « — Quel dommage que vous n'ayez point une bibliothèque ? » Quand ils ne m'entendoient pas, je sentois qu'ils pouvoient s'en passer ; mais, s'ils me comprenoient, c'étoit une autre chose.

C'étoit à Bayonne que commandoit cet honnête homme que l'on nommoit d'Orthez, qui répondit à un ordre pressant de Charles IX, d'y faire exécuter la Saint-Barthélemy : « — Je n'ai trouvé à Bayonne, sire, que de bons citoyens « et de braves soldats, mais pas un bourreau. » Ce digne commandant auroit aimé les bibliothèques dont je parle, tandis que Médicis aimait beaucoup les magasins de livres dont je ne veux pas. »

Cette fière réponse, que beaucoup d'écrivains de notre

pays se sont accordés à déclarer apocryphe, et qui fut pour la première fois mise en lumière par le fameux Agrippa d'Aubigné, paraît en effet improbable pour quiconque connaît le caractère farouche du vicomte d'Orthe qui, en querelle constante avec le Corps de ville de Bayonne, n'hésita pas à faire assassiner un échevin sur le pont Mayou, et à le faire jeter dans la Nive, où il se noya sous ses yeux et sous ceux de toute la population.

XI

PASSAGE A BAYONNE DU MARÉCHAL MONCEY ET DE SON ARMÉE

Le corps d'observation des côtes de l'Océan. — Le maréchal Moncey. — Composition des troupes. — La réserve de cavalerie. — L'artillerie. — Arrivée des troupes à Bayonne. — Les régiments étrangers. — Portrait du maréchal Moncey. — Réception du maréchal. — Entrée en Espagne. — Le général Grouchy.

A peine les corps d'armée de Junot et de Dupont, qui s'étaient formés à Bayonne, eurent-ils pénétré en Espagne, que notre ville vit apparaître les têtes de colonne d'une troisième armée qui se disposait, comme les autres, à envahir et à faire la conquête de l'Espagne par une rapide infiltration. Celle-ci allait prendre le nom de *Corps d'observation des côtes de l'Océan,* et devait être placée sous les ordres du maréchal Moncey. Ce corps, composé comme les autres de trois divisions, chacune de deux brigades, chaque brigade de deux régiments provisoires, chaque régiment avait quatre bataillons de quatre compagnies, qui devaient être complétées à 150 chacune. Total : 48 bataillons formant un effectif de 28,000 hommes.

Les quatre brigades de cavalerie provisoire de réserve, qui se réunissaient à Orléans, Chartres et Compiègne, devaient être comprises dans ce corps, ainsi que les trois compagnies d'artillerie légère, et les trente-six pièces de canon qu'elles servaient.

Cette réserve de cavalerie nous offre des détails plus précis sur sa formation, et en la reproduisant on verra avec quel art profond Napoléon savait se constituer des ressources imposantes sans toucher à la Grande Armée, cantonnée en Allemagne.

Cette réserve générale de cavalerie, composée de régiments provisoires, fut organisée de la manière suivante :

1° Une brigade de grosse cavalerie, commandée par un général de brigade et composée de deux régiments provisoires : le 1er régiment de 120 hommes du 1er carabiniers et 120 hommes du 2e ; 140 hommes de chacun des 1er, 2e et 3e cuirassiers, formant ensemble 660 hommes.

2e régiment : 140 hommes du 5e cuirassiers et 140 du 12e ; 120 de chacun des 9e, 10e et 11e ; ensemble, 640 chevaux.

Chaque régiment devait être commandé par un major de l'un des régiments, par un adjudant-major et deux adjudants sous-officiers, choisis de manière que deux officiers ne soient pas fournis par le même régiment ; le détachement fourni par chaque régiment fut composé d'un capitaine, un lieutenant, deux sous-lieutenants, un maréchal-des-logis chef, quatre maréchaux-des-logis, six brigadiers, deux trompettes, un maréchal-ferrant, et le reste de soldats. Cette brigade de grosse cavalerie fut réunie à Tours.

2° Une brigade de dragons, commandée par un général de brigade et composé de deux régiments provisoires,

composés et organisés de la même manière que la brigade de grosse cavalerie. 1er régiment : 100 hommes de chacun des 11e, 14e, 18e et 19e de dragons, 480 hommes. 2e régiment : 140 hommes du 20e de dragons et 120 de chacun des 11e, 25e et 26e ; total : 500 hommes. Cette brigade de dragons devait se réunir à Orléans.

3° Une brigade de chasseurs, commandée par un général de brigade et organisée de la même manière que les deux précédentes. 1er régiment : 120 hommes de chacun des 1er, 2e, 5e, 7e et 11e chasseurs ; ensemble, 600 hommes. 2e régiment : 140 hommes de chacun des 12e, 13e et 20e de chasseurs et 120 des 16e et 21e ; ensemble, 660 hommes. Lieu de réunion, Chartres.

4° Une brigade de hussards commandée par un général de brigade et composée de la même manière que les précédentes. 1er régiment : 120 hommes de chacun des 1er, 2e, 4e et 5e de hussards ; total : 480 hommes. Cette brigade de hussards devait se réunir à Compiègne.

Peu de temps après l'empereur donna l'ordre d'organiser l'artillerie de ce corps d'armée, soit 18 pièces de canon, et d'y destiner trois compagnies d'artillerie à pied, et encore pour le parc 18 autres pièces d'artillerie à cheval devaient être servies par trois compagnies. Ainsi il devait y avoir trois compagnies d'artillerie à cheval, quatre à pied, et 54 pièces de canon. Napoléon demandait au ministre de la guerre, Clarke, de lui proposer trois généraux de division, six généraux de brigade, un général d'artillerie, un du génie, trois adjudants commandants et douze officiers d'état-major pour composer l'état-major de ce corps. En attendant, il devait donner l'ordre au général de brigade Brun de se rendre à Metz pour prendre le commandement de la 1re division ; au général de brigade

Lefranc de se rendre à Nancy pour prendre le commandement de la 2e division, et au général de division Morlot de se rendre à Sédan pour commander la 3e division.

Vers la fin du mois de décembre 1807, toutes ces troupes arrivèrent à Bayonne, où elles passèrent quelques jours pour opérer leur concentration par divisions et compléter ce qui leur était nécessaire. Parmi les troupes étrangères qui étaient incorporées dans ce corps d'armée et dont les uniformes chatoyants attirèrent tous les regards, se trouvaient le bataillon de Westphalie, le bataillon irlandais et le bataillon de Prusse. Le bataillon de Westphalie portait l'uniforme blanc, parements et collet rouge, habit, coiffure, armement et équipement conformes à ceux de l'armée prussienne. Le chef de bataillon fut logé dans la maison Lormand. Le bataillon irlandais avait l'habit, veste de drap vert, gilet, pantalon de drap blanc, doublure rouge pour l'habit ; collet, revers, parements, liserés jaunes ; pattes de parements vertes ; boutons jaunes ; légende : *Régiment étranger n° 3,* shako. Le régiment de Prusse portait habit, veste, gilet et pantalon de drap vert, doublure rouge pour l'habit, et blanche pour le gilet ; revers et parements verts ; collet et liserés rouges ; boutons jaunes ; légende : *Régiment étranger n° 4,* bonnet à pointe à cimier. Mais nous aurons à revenir sur les régiments étrangers dans leur passage à Bayonne et leur séjour en Espagne.

Le maréchal Moncey était fort connu des Bayonnais, car il avait commandé en chef l'armée des Pyrénées-Occidentales pendant la guerre de la République contre l'Espagne. En 1808, celui qui allait bientôt porter le titre de duc de Conegliano, était un homme de 60 ans et, dit un médecin de son corps d'armée, « il était grand, mai-

gre, l'air distingué, bonnes manières, politesse antique, probité exceptionnelle, militaire brave sans ostentation, esclave de son devoir. »

Le maire de Bayonne et ses adjoints furent le visiter à son arrivée et à son départ, qui eut lieu le 10 janvier 1808. Tout comme le général en chef Dupont, qui l'avait précédé, il avait été logé à la maison de Barrau, sur la place de la Liberté. Parmi les troupes qui avaient été placées sous les ordres du maréchal Moncey, se trouvait une brigade de hussards et une brigade de dragons commandés par le général Grouchy. Celui-ci arriva à Pau au commencement de janvier, ses hussards se trouvaient placés à Orthez. Le général demeura une semaine à Pau, chez le préfet de Castellane, qui l'accueillit comme un ancien ami et l'introduisit dans la meilleure société. Dans ses Mémoires, il cite MM. de Gontaut, Mme de Saint-Simon « et autres de l'ancien régime. » Enfin, le 10 janvier il rejoignit, avec sa cavalerie, le maréchal Moncey à Bayonne, et entra avec lui en Espagne. La première division y avait pénétré le 1er janvier, la deuxième le 5, et la troisième le 10. Le maréchal ne quitta la Péninsule qu'après la prise de Saragosse. Le général Grouchy était rentré en France en l'année 1808, au moment même de l'arrivée de la Grande Armée, pour aller prendre les eaux de Barèges.

XII

LES PRISONNIERS ESPAGNOLS EN FRANCE

Les Espagnols à Bayonne. — Escortes de prisonniers. — Ordres de Napoléon. — Evasions. — Nombre des prisonniers en France. — Les garnisons de Tarragone et de Valence. — Les troupes allemandes à Bayonne. — Escorte des régiments de Bade et Hollandais. — A l'hôpital de Bayonne. — La garnison de Lérida. — Les secours aux prisonniers. — Incendies.

Dans des études précédentes nous avons déjà vu quel fut le sort des malheureux soldats et marins prisonniers en Espagne et en Angleterre, nous consacrerons celle-ci aux prisonniers espagnols. Quoique leur nombre fut beaucoup plus grand, ils furent mieux traités et il leur fut permis de travailler, soit pour l'Etat, soit pour les particuliers, chose que les malheureux Français eussent accueilli comme un bienfait.

Nous avons déjà vu passer dans notre ville les longues colonnes de la garnison de Saragosse se rendant en France après la prise de la ville, mais avant de donner, à l'aide de documents inédits, un aperçu de la réception des prisonniers espagnols à Bayonne, on nous permettra de reproduire un curieux passage relatif au même sujet, et que nous empruntons à M. Jean Morvan, dans son beau livre sur *Le Soldat Impérial :*

« En novembre 1808, 800 prisonniers sont à Bayonne, entassés sur une vieille frégate qui leur sert de ponton. Dès l'arrivée de la Grande-Armée, pour les conduire, on emploie « des détachements de différents corps mal organisés, » et comme ces prisonniers sont sans discipline, la plupart s'échappent avant la frontière. Mais déjà, par suite de la cruauté de leurs paysans, on ne leur fait point

grâce. A Gamonal, on en voit une soixantaine réfugiés sous un pont. « Il n'est pas possible d'empêcher les soldats de les canarder. » Les troupes du prince primat et les Polonais qui les escortent de Madrid à Aranda, les mènent rudement, et, sur la route « on rencontre souvent des cadavres de prisonniers qui ont tenté de fuir. » A Madrid même, en recherchant des prisonniers qui se sont échappés, on saisit de nombreux citadins qu'on traite de même. Dès l'entrée en Portugal, les Français, au combat, « n'épargnent que les militaires. » Les prisonniers d'Uclès, sur le champ de bataille, sont enfermés dans un grand carré de troupes. En les emmenant vers Madrid, « lorsqu'ils ne peuvent plus marcher, on les fusille. » Dans la capitale, on les enferme dans un couvent « où ils manquent de tout, » et ceux qui ne veulent pas, après serment, servir le roi Joseph, sont envoyés en France. Toutefois beaucoup s'évadent avant qu'on y arrive. Les Espagnols du Danemark, débarqués par les Anglais « qui ne se soucient ni de les garder, ni de les nourrir, » sont saisis, expédiés sur les places fortes du Nord, où se trouvent de nombreux dépôts. Les hommes valides de Saragosse sont envoyés en France. A leur sujet, Napoléon écrit à Clarke : « Il arrive 12,000 prisonniers. Il en meurt « 3 ou 400 par jour. Il n'en entrera pas plus de 6,000 en « France. Envoyez les officiers dans le Nord. Dirigez 4,000 « soldats sur Niort, on les emploiera aux travaux de des« sèchement des marais, sur la côte : 1,000 à Niort, autant « à Saintes, à La Rochelle et à Rochefort. Le cinquième « mille, dans le Dauphiné, sera employé aux travaux de « dessèchement. Le sixième mille dans le Cotentin. Vous « recommanderez un régime sévère, et que ces individus « soient condamnés à travailler de gré ou de force. Ce « sont pour la plupart des fanatiques qui n'exigent aucun

« ménagement. » Peu après il n'en reste aucun à Bayonne ni à Bordeaux, il ne veut même pas qu'ils passent par cette dernière ville, ceux qui s'y trouvent doivent aller à Saintes et à Angoulême. De même il n'en veut aucun — de quelque pays que ce soit — « dans les dix-huit départements de l'Ouest, » et il ordonne le départ de ceux d'Angers, car « ces prisonniers fournissent des déserteurs qui formeront un noyau de bandits. »

« Si les conscrits, de temps en temps, fusillent les prisonniers, et si, après les atrocités que ces derniers ont commises dans l'excitation de la bataille, on ne leur fait guère merci, en général, après l'action, le Français se montre accommodant. Des 7 ou 8,000 qui sont saisis à Médellin, il n'en arrive que 2,000 à Madrid, et « les soldats se prêtent d'eux-mêmes aux évasions. » Ceux d'Ocaña, desquels il en parvient à Bayonne un convoi de 3,300, qui fournit aussitôt 2,219 entrées à l'hôpital, sont en partie renvoyés par Soult. Napoléon lui écrit : « J'apprends avec « indignation qu'une partie des prisonniers a été relâchée « et qu'on a rendu les armes à plusieurs..... N'y a-t-il donc « que le sang français qui doive couler sans regret et « sans vengeance en Espagne ? » A la suite de la prise de Girone, l'empereur en renferme les moines à Saint-Péray, dans le Vivarais, et dans la citadelle de Valence. Peu après il veut que les 40,000 prisonniers qu'il possède et qu'il désirerait échanger avec ceux que détiennent « les Anglais et leurs alliés » soient employés aux cultures, arrivent « à ne plus rien lui coûter. » Il en met un millier à Flessingue, autant à Berkau, dans les marais, et il en laisse mourir un grand nombre. Au même moment il se fâche contre Kellermann, qui possède à Valladolid « un bureau où l'on rend des prisonniers pour de l'argent, » et dont le gouvernement, d'entre tous ceux d'Espa-

gne, « est celui où il se commet le plus de brigandages. » En effet, on ne s'y prive pas « d'emprisonner les riches Espagnols pour en tirer rançon. » Il renvoie, acquittés, les prisonniers de Ciudad-Rodrigo, « notamment le commandant de l'artillerie, auquel on assure qu'il a été demandé 200,000 réaux pour laisser aller la garnison. » Mansuétude inconnue à Pampelune « où l'on voit, entassés pêle-mêle, dans les plus affreux cachots, dans les bouges les plus infects, les pères, mères, maris, femmes, enfants des brigands » que le général Abbé « ne se fait aucun scrupule de pendre, pour le bon exemple. » A l'opposé de ces rigueurs, en France les habitants cherchent à améliorer la position de ces prisonniers « que la politique veut rendre affreuse, insupportable, afin de la forcer à s'en affranchir en s'enrôlant dans les troupes françaises. » Des préfets, celui de Dijon en particulier, « reçoivent avec distinction les officiers espagnols dans leurs salons, » ce à quoi la police, dit Napoléon, « doit leur insinuer que ce n'est point convenable, » et dans le Midi, garni de réfractaires, les Avignonnais leur donnent de l'argent, les bateliers leur font traverser le Rhône ; les paysans languedociens, jusqu'à la frontière, les dérobent aux gendarmes.

« Quoi qu'on fasse, chaque mois il y en a plus. « Tous les jours on en fait ; » mais avant qu'ils n'arrivent en France, on en perd plus de la moitié parce que les convois sont trop considérables et qu'il s'en échappe de chaque gîte. Il en meurt aussi beaucoup de misère et de fatigue, et enfin on en fusille un certain nombre. « Quelques centaines de cavaliers en escortaient des milliers. » Suchet en expédie des divisions, 9,000 sont pris à Tortose. Une brigade polonaise les garde. L'ordre est « de faire feu sur quiconque tente de s'évader. » En marche, les soldats

« frappent sans ménagements tous ceux qui paraissent avoir l'idée de s'échapper. » Mais des Napolitains les remplacent pour une nuit, « les laissent s'en aller pour quelque monnaie. » Néanmoins il en vient tant qu'au milieu de 1811 Napoléon forme 15 nouveaux bataillons de pionniers, 5 pour Flessingue, autant pour le Helder, autant pour Cherbourg. Et comme les femmes se présentent « en foule, » il faut les écarter de ces bataillons, puis recenser toutes celles qui se trouvent en France, afin de prendre des mesures contre elles. Peu après, les Catalans qui se vantent d'avoir assassiné des Français, par ordre impérial sont dirigés « sur une prison d'Etat. Ce sont des brigands rusés qui n'ont aucun honneur ; » le reste des Espagnols doit être l'objet « d'une grande surveillance et d'un traitement très sévère. »

« En 1812, quoiqu'il s'en évade beaucoup de Saragosse à Jaca, les prisonniers affluent ; 6,000 soldats d'O'Donnel, 12,000 de Tarragone, quantité de ceux pris à Sagonte, où l'on a vu le général de cavalerie Boussard — qui, d'habitude, tire rançon des guérillas qu'il menace de mort et auxquels il accorde grâce argent comptant, — ordonner à un voltigeur de fusiller un lieutenant-colonel ennemi parce qu'il l'a, dit-il, insulté, et un premier aide de camp, qui s'interpose, recevoir une balle dans la poitrine ; enfin les 18,000 de Valence, que seize bataillons escortent par détachement, qui s'apprivoisent vite avec leurs conducteurs, à l'exception de 400 à 500 moines, parmi lesquels on casse la tête aux plus mutins, et qui « accueillis en martyrs » dans leurs provinces, sont peu considérés en Aragon et maltraités en France. Tandis que les chefs les plus braves et les plus dangereux sont enfermés à Vincennes, où ils restent jusqu'en 1814, tandis que les officiers instruits, pour dissiper leur ennui, traduisent les œuvres

de la littérature française, les impriment dans le Languedoc, et, exerçant leur fierté provinciale, méprisent les Manchégues et les Catalans; les prisonniers vulgaires travaillent dans les champs ou dans les manufactures, végètent par groupes sordides et résistent aux séductions des recruteurs de Napoléon. D'ailleurs celui-ci, qui connaît la valeur et la fidélité des recrues forcées, écrit à leur sujet : « Mon intention est qu'on n'enrôle aucun Espagnol « s'il ne s'engage par sa propre volonté et je n'entends « pas qu'on les envoie aux bataillons de guerre, dans « l'espérance que là ils se soumettront. Je ne garderai, « recrutés par des Espagnols, qu'un bataillon de sapeurs, « une compagnie d'ouvriers, et le cadre du bataillon de « Walcheren, qu'on peut porter à 1,200 hommes en pre- « nant des Espagnols de bonne volonté. » Au milieu de 1813, ils encombrent la France. Avec les autres étrangers ils sont, dit-on, 120,000. « Presque partout la population est inquiète de ce dangereux voisinage, et il faut prendre des mesures telles, qu'au moyen de gardes nationales et autres troupes, il y ait toujours un homme armé pour dix prisonniers. » Là où il s'en trouve mille, une compagnie de garde nationale doit être formée pour les contenir; ailleurs, la gendarmerie doit suffire. Mais par suite de l'invasion, les uns rejoignent les coalisés, les autres s'échappent. Toutefois il en reste un grand nombre dans le Centre et dans le Languedoc. L'avènement de la Restauration les délivre. Ils courent dans Avignon « en jouant des castagnettes et autres instruments de leurs pays » et cette ville offre un repas splendide à leurs officiers. Successivement Nimes, Montpellier, les fêtent. Pour un peu le Languedoc blanc, délivré de la conscription, les acclamerait comme des sauveurs.

« Néanmoins combien en est-il qui laissent leurs os en

France, rudes Castillans jetés sur la terre humide et molle du Poitou ; Valenciens à demi-mauresques fauchés par la phtisie dans le Jura froid ou les pluvieuses Cévennes ; âpres Aragonnais enlizés dans les marais de Zélande et laissés presque nus, alors qu'on brûle auprès d'eux des monceaux de tissus anglais ? Tenus à l'écart par leur fierté, par leur langue, par leurs mœurs ; parcimonieusement nourris par le gouvernement et trichés sur leurs vivres par leurs agents, harcelés par la police, mal vêtus, sales et vermineux, ils meurent, élargissant chaque jour dans les cimetières de l'Est, ce « coin des Espagnols » où l'on n'apporte ni fleurs, ni prières. »

Mais de tout ce qui précède, il semble résulter que les Espagnols sont mieux en France que les Français en Espagne, car dans notre pays les populations sont plus compatissantes, et au lieu de massacrer les prisonniers ou de les torturer, leur viennent souvent en aide. Nous allons voir maintenant en quelques lignes comment ils étaient reçus à Bayonne et dans la contrée.

Nous avons déjà raconté le passage de la garnison de Saragosse. Le 30 décembre 1809, un convoi considérable de prisonniers espagnols provenant de la bataille d'Ocaña, passa à Pau, venant de Bayonne. Les malheureux étaient dans un état digne de pitié ; depuis leur entrée en France, ils avaient déjà reçu plus de secours que dans leur traversée de toute l'Espagne.

Plus de 15,000 prisonniers arrivèrent à Bayonne escortés par la division allemande. Une première colonne de 2,700 prisonniers conduits par 800 hommes du régiment de Nassau, sous les ordres du colonel de Kruse, arriva le 20 décembre 1809. Pendant la route, les tentatives d'évasion avaient été nombreuses, et pour y mettre un terme on se vit dans la nécessité de fusiller un des officiers pri-

sonniers. Le colonel du détachement d'escorte avait déjà laissé échapper plus de 3,000 Espagnols. Après deux jours de repos, le régiment de Nassau se remit en route pour Valladolid, emmenant avec lui plusieurs compagnies de marche formées d'isolés, et 32 voitures chargées de munitions et d'effets d'habillement.

Une deuxième colonne de 2,000 prisonniers arriva à Bayonne le 22 ; elle était sous les ordres du général Badois de Neurstein, récemment arrivé en Espagne, et escortée par 796 hommes d'infanterie de Bade et par un détachement de chevau-légers westphaliens.

Une troisième colonne de 3,300 prisonniers, escortée par 800 hommes du 2e régiment hollandais et commandée par les généraux Chassé et Schaefer, arriva à Bayonne le 24 décembre Deux nouvelles colonnes partirent successivement de Madrid, sous l'escorte de troupes françaises ; enfin, un dernier convoi quitta la capitale le 23 décembre sous l'escorte de 80 hommes de la Confédération, d'un détachement du 84e et d'un régiment de marche de cavalerie. Grâce aux précautions prises, aucun incident sérieux ne vint marquer cette longue route ; mais la misère des prisonniers était excessive. A chaque marche on laissait en route de nombreux cadavres. Sur les 3,000 hommes composant le dernier convoi, 2,219 entrèrent à l'hôpital le jour même de leur arrivée à Bayonne. Les régiments allemands quittèrent notre ville, pour rentrer en Espagne, du 23 au 27 décembre.

Le 7 juin 1810, entrait à Bayonne la colonne de prisonniers formée par la garnison de Lérida. Avec elle se trouvait le général Don Pedro Garcia Conde, avec plus de 400 officiers. Les officiers du régiment suisse de Kayser avaient conservé leurs épées, mais non les offficiers espagnols. Les corps qui composaient cette colonne apparte-

naient au bataillon de Huesca, section catalane, bataillon de Ferdinand II, régiment de Santa-Fé, bataillon de Murcie et régiment suisse de Kayser. La cavalerie était représentée par le régiment d'Olivença et quelques hommes d'artillerie et du génie.

Le nombre des Espagnols, Anglais et Portugais faits prisonniers et conduits en France par la route de Bayonne s'élevait déjà, le 22 octobre 1811, à 48,268 hommes. Les conquêtes du maréchal Suchet remplissaient la France de prisonniers. En 1813 on avait atteint le chiffre de 3,896 officiers, 78,205 sous-officiers et soldats, 94 drapeaux et 1,415 pièces de canon.

L'aspect des malheureux prisonniers était fait pour inspirer la pitié. A mesure qu'ils arrivaient à Bayonne, on s'empressait de les laver dans la Nive, de leur couper les cheveux et de leur donner des chemises et des vêtements. Par arrêtés des préfets, les départements par lesquels devaient passer de nombreuses colonnes, prenaient toutes les précautions nécessaires. La paille qui leur servait de couche devait être brûlée aussitôt après, sans qu'elle put servir deux fois.

En janvier 1812, arrivait le général Blacke avec une colonne de 1600 officiers et soldats de la garnison de Valence. Il passait à Pau le 3 février, se dirigeant vers l'intérieur. Parmi ceux-ci, dit un officier polonais qui escortait les prisonniers avec une partie du 3e régiment de la Vistule, se trouvaient un grand nombre de moines ; à leur entrée en France Napoléon donna des ordres pour que leurs robes leur fussent enlevées et remplacées par des capotes de soldats.

Lorsqu'ils étaient arrivés en France, les prisonniers espagnols étaient moins difficiles à conduire qu'en Espagne, où ils disparaissaient par centaines malgré les coups

UNE FAMILLE BAYONNAISE

Les de Lesseps

§ 11. — FERDINAND DE LESSEPS

(Suite)

Avec l'année 1854, commença pour l'Egypte la vice-royauté de Saïd-Pacha, qui était un compagnon de jeunesse et un fervent admirateur de Ferdinand de Lesseps. Ce dernier se hâta de lui écrire pour le féliciter de son avènement, et lui annoncer une visite en souvenir de leur vieille amitié.

Cette amitié était une dette de reconnaissance. Le jeune prince égyptien avait été de bonne heure d'une corpulence extraordinaire. Son père, Méhémet-Aly, attribuait cet embonpoint à de l'indolence, et traitait son fils avec sévérité. Tous les mois il le faisait peser, et quand il y avait accroissement de poids, il le morigénait et le mettait à la diète. M. de Lesseps, alors consul au Caire, demanda au vice-roi de lui confier son fils, promettant en même temps de cultiver son esprit et de guérir son obésité : « Fais ce que tu voudras, lui répondit Méhémet-Ali, mais « il faut qu'il maigrisse. Je ne veux pas que quelque « chose de grotesque s'assoie un jour sur le trône que j'ai « fondé. »

M. Ferdinand de Lesseps, très adonné aux exercices du corps, se mit à faire, avec son protégé, de la gymnastique, de l'escrime et de l'équitation. En même temps il façon-

nait son esprit aux idées européennes, et finit par gagner toute sa confiance. Depuis lors Saïd-Pacha lui voua une affection cordiale qui ne s'est jamais démentie.

Il répondit sans retard à sa lettre de félicitations, et choisit Alexandrie comme lieu de rencontre. Lesseps y débarquait le 7 novembre 1854, et le lendemain était introduit auprès du vice-roi. Il fit avec lui le voyage d'Alexandrie au Caire, et pendant ce trajet de onze jours, lui soumit son projet pour le percement de l'isthme de Suez. Depuis qu'il avait lu l'étude de Lepère, au lazaret d'Alexandrie, jamais il n'avait cessé de songer à cette œuvre, et il avait résumé dans un mémoire en arabe, toutes les notes que depuis vingt ans il avait recueillies sur ce sujet.

Saïd-Pacha comprit immédiatement cette idée grandiose. Il l'accepta et le 30 novembre il signait un firman, qui concédait *à son ami* le droit exclusif de fonder une compagnie financière pour établir le canal proposé. Peu après le nouveau concessionnaire se rendit à Suez, sur la mer Rouge, avec les ingénieurs Linant-Bey et Mougel-Bey, qui avaient déjà exécuté en Egypte d'importants travaux hydrauliques.

Les trois explorateurs firent ensemble une première étude du projet. Ils retrouvèrent les vestiges de l'ancien canal des Pharaons, suivirent, dans le désert, la ligne que devait parcourir le canal nouveau, et contournèrent les Lacs Amers, dont ils étudièrent les bas-fonds. Au bout de dix jours ils arrivèrent au lieu où fut Péluse, l'ancienne ville égyptienne, et saluaient la Méditerranée, terme de leur voyage. Ils publièrent aussitôt leur projet de percement.

L'opinion publique commença dès lors à s'émouvoir.

Tous les regards de l'Europe se portèrent vers l'Egypte. L'intérêt et la curiosité furent également en éveil, et d'ardentes polémiques commencèrent.

Les premiers adversaires qu'il fallut combattre furent les ingénieurs saint-simoniens, et le contre-projet qu'ils firent paraître. Suivant eux, le canal devait s'exécuter en allant d'Alexandrie à Suez, et au moyen d'une dérivation des eaux du Nil.

Les saint-simoniens, condamnés en France en 1833, s'étaient rendus en Egypte, et s'étaient occupés du percement de l'isthme. Ils avaient repris les études déjà commencées, en 1798, par la commission scientifique qui avait accompagné Bonaparte. Leurs travaux avaient détruit le préjugé antique, qui donnait à la mer Rouge un niveau supérieur à celui de la Méditerranée. Ils firent voir que de ce côté aucun obstacle ne s'opposait à la réunion des deux mers. Mais leur projet admettait, sans l'avoir vérifiée, la tradition suivant laquelle la côte égyptienne de la Méditerranée était tellement marécageuse, qu'on ne pouvait y établir le débouché du canal en dehors d'Alexandrie.

L'idée maîtresse de Ferdinand de Lesseps était de créer un canal direct, allant d'une mer à l'autre, sans aucune dérivation. Il fut soutenu par l'ingénieur Larousse, qui constata la possibilité d'établir un port nouveau sur la Méditerranée (1). Il eut aussi la satisfaction de voir accepter par une commission internationale, le projet préparé par les deux ingénieurs du khédive, Linant-Bey et Mougel-Bey.

Cette commission, composée d'ingénieurs représentant

(1) Ce port, créé par la Compagnie de Suez, a été appelé Port-Saïd, en l'honneur du Vice-Roi.

la France, l'Angleterre, la Hollande, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne et l'Autriche, avait été convoquée par le vice-roi. Au mois de novembre 1855, elle se rendit en Egypte et suivit, de la mer Rouge à la Méditerrannée, tout le tracé projeté du canal. Après avoir visité l'isthme tout entière, elle formula son opinion en ces termes :

« Le tracé par Alexandrie est inadmissible, au point de « vue technique et économique. Le canal direct de Suez « vers le golfe de Péluse, est l'unique solution du pro- « blème de la jonction de la mer Rouge et de la Méditer- « rannée. L'exécution en est facile et le succès assuré. »

Après le départ de la commission, Ferdinand de Lesseps fit encore avec le vice-roi un nouveau voyage d'études. Ils remontèrent ensemble jusqu'à Khartoum et, au mois de février 1857, les premiers travaux commencèrent.

Mais déjà l'Angleterre manifestait une violente opposition. Lord Palmerston s'était fait l'ennemi déclaré du Canal, et l'appelait tout haut une mystification colossale. Il ne perdait pas une occasion de l'attaquer devant le Parlement. Les journaux britanniques répétaient tous que l'entreprise était impossible et impraticable.

Cette hostilité pouvait être fatale à l'œuvre naissante en éloignant les capitaux et les concours financiers dont elle avait besoin. M. de Lesseps entreprit, dans les principaux centres de la Grande-Bretagne, une vaste tournée de conférences et de *meetings*, exposant dans des réunions populaires des vues, des cartes et des plans, et réfutant avec une ardeur inlassable les attaques des journaux et de lord Palmerston.

D'Angleterre il se rendit à Constantinople pour solliciter du sultan, suzerain du vice-roi d'Egypte, la confirmation du firman qui avait autorisé le canal. Mais là encore il

trouva les intrigues et les menées anglaises. Il ne put rien obtenir que de vaines promesses. Il résolut alors de passer outre, et sans tarder davantage il émit les actions de la future Compagnie. La souscription eut lieu au mois d'août 1858 ; elle eut un plein succès.

Cependant l'opposition persistante de l'Angleterre fatiguait Saïd-Pacha, et pour éviter les obsessions du consul britannique, il se tenait à l'écart. « Lesseps a bon dos, disait-il, il saura bien se tirer d'affaire tout seul » En apparence il ne voulait plus qu'on lui parle du canal ; en réalité il laissait faire et désirait la réussite.

Aussi les travaux marchaient toujours, sous la surveillance de Voisin-Bey, directeur général. M. Laroche, ingénieur des ponts et chaussées, dirigeait les chantiers de la Méditerrannée, M. Gioia, ingénieur italien, résidait au centre de l'isthme, et M. Larousse s'occupait de la partie avoisinant Suez.

Plusieurs années se passèrent ainsi en luttes, en polémiques, en combats ininterrompus. La question financière était toujours la plus grave. Vingt fois la Compagnie cotoya la faillite; vingt fois son président sut la relever et la maintenir. Enfin, le 18 novembre 1862, les eaux de la Méditerrannée pénétraient au cœur du désert et venaient attendre, dans le lac Timsah, l'adduction des eaux de la mer Rouge.

Cet événement eut en Europe un retentissement considérable. Il montrait aux plus incrédules que l'idée du percement n'avait été ni un rêve ni une chimère. Il faisait voir que non seulement le canal de Suez était possible, mais que la première moitié en était déjà faite. A partir de ce jour l'achèvement de ce travail de géant ne parut plus douteux.

Les difficultés, cependant, ne s'arrêtèrent pas. Le vice-roi Saïd, qui avait si volontiers autorisé et concédé le Canal, mourut en 1863. Son successeur, Ismaïl-Pacha, intimidé par la Turquie et l'Angleterre, n'osa pas confirmer la concession. Il voulut imposer à la Compagnie, pour continuer son œuvre, des conditions onéreuses qu'elle refusa d'accepter. Après de longs pourparlers, l'empereur Napoléon III accepta d'être arbitre et trancha, par une décision de 1864, les questions en litige entre la Compagnie et le gouvernement égyptien. Malgré cela, il fallut encore quatre années de négociations pour que le sultan approuvât une entreprise qui, maintenant, approchait de sa fin.

En 1865 le choléra éclatait dans l'isthme, faisait de nombreuses victimes parmi les ouvriers et retardait encore les travaux du percement. Néanmoins la Compagnie de Suez prenait part à l'Exposition de 1867, et l'on put alors constater que les travaux de l'isthme avaient fait faire de sérieux progrès aux machines de terrassements. C'est pour ces travaux que furent inventées, par MM. Lecointre et Lavalley, les dragues à long couloir et les machines élévatoires pour transporter les sables. Grâce à la puissance de ces engins nouveaux, le 15 août 1869, les eaux de la mer Rouge se mêlaient à celles de la Méditerrannée, dans le bassin des Lacs Amers, et l'inauguration solennelle du Canal put être fixée au 17 novembre suivant.

Ce jour là une véritable flotte se trouva réunie à Port-Saïd. Plus de cinquante yachts, frégates, corvettes et navires de toutes grandeurs, portant tous les pavillons de l'Europe, avaient amené les plus grands personnages : l'empereur d'Autriche, le prince royal de Prusse, le prince et la princesse des Pays-Bas, l'émir Abd-el-Kader, des

ministres, des ambassadeurs, les consuls, une foule de savants, de curieux et de journalistes. Vers huit heures du matin, tous les vaisseaux s'ébranlèrent. Le yacht impérial français, l'*Aigle*, ouvrait la marche et entra le premier dans le Canal. Il portait l'impératrice Eugénie, le khédive, M. de Lesseps et les membres de sa famille. La ligne du canal maritime fut parcourue tout entière, et après deux escales de nuit, le 18 et le 19, l'*Aigle* et toute sa suite pénétraient triomphalement, le 20 novembre, dans les eaux de la mer Rouge.

C'était désormais un fait accompli, et le problème du passage était résolu. La flotte européenne avait traversé l'isthme de Suez en 16 heures, sans accidents et sans arrêts imprévus. La volonté, l'énergie et la persévérance d'un seul homme avait triomphé de tout.

Cinq jours après cette inauguration, le 25 novembre 1869, Ferdinand de Lesseps épousait en secondes noces, à Ismaïlia, une jeune créole, Mlle Louise-Hélène Autard de Bragard, fille d'un ancien magistrat de l'île Maurice, née à Port-Saint-Louis en 1848. Cette seconde union a eu des suites heureuses, d'ailleurs fréquentes dans la famille de Lesseps ; elle a donné naissance à douze enfants :

1. — *Mathieu-Marie*, né à Paris le 12 octobre 1870.

2. — *Ferdinand-Marie-Ismaël*, né à Paris le 27 novembre 1871.

3. — *Ferdinande-Hélène-Marie*, née à Paris le 3 décembre 1872.

4. — *Marie-Eugénie*, née à Ismaïlia le 31 décembre 1873.

5, 6. — *Marie-Consuelo* et *Bertrand-Marie*, jumeaux, nés à Paris le 3 février 1875.

7. — *Marie-Eugénie-Hélène*, née à Paris le 8 juillet 1876.

tous les grands travaux, de toutes les œuvres difficiles, de tous les projets audacieux. C'est ainsi qu'il s'occupa du percement de l'isthme de Corinthe, de la création en Afrique d'une mer intérieure, de la construction d'un chemin de fer qui aurait traversé toute l'Asie centrale et relié ensemble Paris, Moscou et Pékin.

De tous ces projets immenses, il y en eut un qui arrêta son attention et finit par le séduire. Il lui parut être la suite et le prolongement du canal de Suez : c'était la création d'un canal interocéanique à travers l'isthme de Panama. L'idée de cette voie maritime était fort ancienne. Le succès de Suez la fit revivre et une série de congrès s'en occupèrent, à Paris et Anvers, en 1871, 1875 et 1879. Dans ce dernier congrès, composé d'ingénieurs, M. de Lesseps fut appelé à la présidence. Les plus vives sollicitations le pressèrent d'entreprendre ce travail. Il accepta, sans s'arrêter aux risques qu'il y avait à courir. Après un voyage d'études dans l'isthme américain, il constituait, le 3 mars 1881, la Compagnie nouvelle, au capital de 300 millions, en actions. Le surplus de la dépense devait être fourni par des obligations.

L'œuvre, insuffisamment préparée, déjoua tous les calculs. Les difficultés et les dépenses dépassèrent toutes les prévisions. Les émissions d'obligations se multiplièrent ; elles atteignirent, en sept ans, le chiffre de 1,400 millions, et plus de la moitié du canal restait encore à faire. En 1888 M. de Lesseps, voulant lutter jusqu'au bout, se fit autoriser, par une loi spéciale, à émettre encore 720 millions d'obligations *à lots*. La moitié à peine furent souscrites, et à la fin de l'année la Compagnie, hors d'état de faire face à ses engagements, dut demander à la Chambre de proroger de trois mois le payement de ses dettes. Elle

ne l'obtint pas, et à bout d'expédients elle provoqua la nomination d'administrateurs judiciaires. Ceux qui furent choisis, MM. Denormandie, Hue et Boudelot, essayèrent encore de contracter un emprunt, afin d'empêcher la cessation des travaux. Leurs efforts n'aboutirent pas, et il fallut envoyer en Amérique l'ordre fatal de fermer tous les chantiers.

Le 5 février 1889, le Tribunal de la Seine prononçait la dissolution de la Compagnie, et nommait pour liquidateur M. Joseph Brunet, ancien conseiller à la Cour de Paris. Lui non plus ne put pas empêcher l'effondrement d'une entreprise qui avait trompé tant d'espérances. Au cours de la liquidation, les plaintes des porteurs de titres amenèrent des poursuites et des condamnations pénales contre les principaux administrateurs.

Depuis lors, l'existence de Ferdinand de Lessepe n'a plus été qu'une longue tristesse. Sa santé s'altéra profondément. Il garda presque toujours la chambre, et souvent dut garder le lit, ne parlant presque plus, paraissant étranger aux affaires et aux événements. Les soins et l'affection de son entourage s'appliquèrent à lui laisser ignorer les maux qui frappaient ses collaborateurs. Grâce à ces ménagements il put, au moins en apparence, vivre en paix ses derniers jours.

Il est mort à la Chesnaie, le 7 décembre 1894, âgé de 89 ans.

§ 12. — LES LESSEPS DE BAYONNE

Pendant que Martin de Lesseps, ses fils et ses petits-fils portaient le nom de leur famille dans toutes les parties du monde et le faisaient connaître en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique, la branche restée à Bayonne,

loin de participer à cette célébrité, éprouvait au contraire une décadence rapide, et finissait bientôt par s'éteindre dans l'obscurité.

Nous savons que cette branche avait pour chef Jean-Barthélemy, notaire royal à Bayonne, qui mourut en 1795, laissant deux fils : Pierre-Augustin et Jean-Baptiste-Charles.

Pierre-Augustin fut pris, à 20 ans, par la conscription militaire, et fit partie de l'armée française qui opérait sur la frontière d'Espagne. Plus tard il succéda à son père dans l'office de notariat, et le 11 juillet 1795 il épousait Suzanne Ségalas, d'une bonne famille de Saint-Palais. Il en eut deux fils et deux filles :

1. — *Alexandre-Barthélemy*, né le 25 novembre 1796.
2. — *Charles-Jean-Baptiste*, né le 16 avril 1798.
3. — *Julie-Augustine*, née le 28 avril 1801.
4. — *Olympe-Nicolasse*, née le 23 juillet 1806.

Il garda pendant près de vingt ans l'étude que son père avait gérée 42 ans et son grand-père, Pierre de Lesseps, 45 ans. Malheureusement la fortune ne lui fut pas favorable. Les événements de la Révolution, les guerres de l'Empire, les réquisitions, l'invasion, le séjour des troupes et le blocus de 1813 avaient considérablement entravé les affaires et diminué les transactions. Bayonne, ville de commerce international, eut particulièrement à souffrir pendant cette période. La vie matérielle renchérit dans des proportions inouïes, et bien des positions particulières se trouvèrent compromises. Les revenus et les ressources de Pierre-Augustin s'épuisèrent. Sa santé s'ébranla et il dût se résigner à vendre la charge de notaire qui appartenait à sa famille depuis plus de cent ans. Il dût faire encore un autre sacrifice, non moins pénible ; il fut

obligé d'aliéner la maison de la rue de l'Ouest, où quatre générations de Lesseps étaient venus au monde.

Il obtint la place de préposé en chef de l'octroi de Bayonne, et conserva ce modeste emploi jusqu'à sa mort, qui survint le 27 août 1829. Il avait perdu sa femme le 3 août 1827.

Les fils, après la vente de la maison et de l'étude de leur père, avaient quitté notre ville pour aller tenter fortune en Amérique. Après plusieurs années de résidence en Louisiane, ils se marièrent et se fixèrent tous les deux à la Nouvelle-Orléans. Leur descendance a été fort nombreuse, et le nom de Lesseps vit encore aujourd'hui dans les Etats-Unis.

Les deux filles, Olympe et Julie, restèrent toujours à Bayonne et sont mortes célibataires, la première le 25 novembre 1858, la seconde le 6 mai 1872.

C'est à Mademoiselle Julie, la dernière survivante, que la Ville de Bayonne doit de posséder aujourd'hui le *Manuscrit de Veillet,* l'œuvre du consciencieux chanoine qui, sous le règne de Louis XIV, entreprit de recueillir et d'écrire tout ce qu'on savait alors sur Bayonne, son origine, son histoire, ses institutions, ses évêques, son chapitre et sa cathédrale. J'ai déjà dit comment les Lesseps se rattachaient aux Veillet, par le mariage de Bertrand de Lesseps avec Louise Fisson, fille de Marie Veillet et cousine du chanoine.

Les Veillet étaient des commerçants ; ils firent de mauvaises affaires et disparurent bien vite après la mort du chanoine. Le *manuscrit* fut laissé par eux aux Lesseps, qui le conservèrent pieusement, et avec beaucoup d'obligeance le communiquèrent à tous ceux qui s'intéressaient à notre passé local. Aussi existait-il dans plusieurs famil-

les des copies du précieux *manuscrit;* mais l'original lui-même avait disparu et on le croyait perdu.

Mlle Julie Lesseps était intimement liée avec une tante de M. Charles Bernadou, chez laquelle ce dernier la rencontrait souvent. Un jour il lui demanda :

— Mademoiselle ! vous appartenez à une ancienne famille bayonnaise, et vous devez avoir chez vous beaucoup de vieux papiers ?

— Oui, Monsieur, lui dit-elle. Enormément !

Et le lendemain elle lui envoyait plusieurs corbeilles remplies de liasses, de registres, de notes, de lettres, de mémoires, de pièces de toute espèce et de toute nature.

M. Bernadou se mit à les fouiller avec l'ardeur qu'il apportait dans toutes ses recherches sur le vieux Bayonne. Et au milieu d'une masse innombrable de documents sans valeur et sans intérêt, il mit la main sur un gros cahier chargé de corrections et de ratures, enveloppé d'une grossière couverture en veau et entouré d'une bande de parchemin jauni.

On lisait au bas de la première page : *Ceci est à Lesseps, notaire,* et plus loin se trouvait le titre : *Recherches sur la ville et l'église cathédrale de Bayonne.* C'était le manuscrit de Veillet, qu'une heureuse découverte rendait à la lumière d'une façon inattendue.

M. Bernadou, triomphant, rapporta sa trouvaille à Mlle Lesseps. Avec cette affabilité qui lui était ordinaire, elle voulut lui en faire cadeau. M. Bernadou refusa, disant qu'un document de pareille valeur devait revenir à la Ville de Bayonne, que c'était le seul moyen d'assurer sa conservation et de le faire connaître au public. M. Jules Balasque, un vieil ami des Lesseps (1), fut du même avis,

(1) Auteur des *Études Historiques sur la ville de Bayonne* (Lasserre, 1875).

et la bonne demoiselle, adoptant cette idée, s'empressa de la mettre à exécution.

Le Maire l'en remercia par la lettre suivante, où se trouvent rappelés très opportunément, les services séculaires rendus à Bayonne par les divers Lesseps.

Bayonne, le 27 novembre 1864.

Mademoiselle,

M. Jules Balasque m'a remis hier, en votre nom, le *Manuscrit du chanoine Veillet*, qui depuis longtemps appartenait à votre famille et que vous voulez bien offrir à la Ville de Bayonne. Je me suis empressé d'en faire moi-même le dépôt entre les mains du bibliothécaire de la ville. Il a été estampillé sous mes yeux du timbre de la bibliothèque, et enregistré au catalogue sous le nº 3.482, avec une mention spéciale de votre nom comme donateur (1).

Permettez-moi, Mademoiselle, de vous féliciter de la détermination que vous avez prise en nous confiant l'ouvrage du savant chanoine. C'est un service que vous ajoutez à ceux que la famille de Lesseps a rendus à sa ville natale et dont notre Hôtel de Ville, depuis plus d'un siècle, conserve de si nombreux et de si honorables témoignages. Sans sortir de notre bibliothèque le manuscrit sera mis, à toute heure, à la disposition des personnes qui désireraient le consulter. Sa conservation sera ainsi garantie, et votre bienveillante pensée en faveur du public studieux scrupuleusement observée.

Veuillez agréer, Mademoiselle, etc.

Le Maire de Bayonne,
JULES LABAT.

A Mlle Julie Lesseps, rue d'Espagne, 39.

Jean-Baptiste-Charles, treizième et dernier enfant de Jean-Barthélemy de Lesseps, entra de bonne heure, à

(1) Par suite d'un nouveau classement, le *Manuscrit* porte aujourd'hui le nº 2.

Bayonne même, dans l'Administration des Postes. Il fut nommé commis principal à Bordeaux, où il a passé la plus grande partie de sa carrière. Il devint ensuite directeur des postes à Sens, puis à Metz, où l'atteignit l'âge de la retraite. Il comptait se fixer à Bayonne et était en route pour y revenir ; mais une indisposition, négligée au départ, s'aggrava pendant le voyage. Il dut s'arrêter à Moulins et y succomba le 14 novembre 1857.

Pendant sa longue résidence à Bordeaux, il s'était marié deux fois : la première avec Catherine Domecq, la seconde avec Marthe Mauboussin. De la première il eut deux filles. Il en eut encore une de son second mariage :

1. — *Clémence-Etiennette-Alexandrine,* née le 28 août 1808, entra dans la communauté des Dames de Lorette, fondée par un chanoine de Bordeaux pour l'éducation des demoiselles. Elle y prit le nom de *Madame de St-Augustin,* et en devint la Supérieure Générale. C'est à ce titre qu'elle vint à plusieurs reprises à Bayonne, inspecter et visiter le pensionnat que les Dames de Lorette y avaient ouvert peu après leur fondation. Par une coïncidence remarquable, ce pensionnat était installé dans la maison de la rue de l'Ouest, où les Lesseps avaient vécu pendant si longtemps. De sorte que Madame de Lesseps, quand ses fonctions l'appelaient dans nos murs, habitait l'appartement où était né son père et où était mort son grand-père. Elle fut nommée plus tard Supérieure d'un établissement que sa communauté avait fondé à Barcelone. Elle retrouva dans cette ville les souvenirs laissés par son cousin Ferdinand de Lesseps. C'est là qu'elle est décédée le 11 décembre 1884.

2. — *Geneviève-Pétronille-Jenny,* née le 9 novembre 1809, épousa en 1820 Jean-Baptiste-Henri Seignac, négociant à Bordeaux, où ses descendants vivent encore.

3. — *Marie-Louise-Augusta,* née le 11 décembre 1818, devint l'épouse de Louis-Emile Normant. Elle obtint après la mort de son père, d'être nommée receveuse des Postes à Bayonne, au quartier de Saint-Esprit, qui, depuis peu de temps, avait été réuni à Bayonne. Elle y est décédée le 8 décembre 1872. Avec elle s'est éteinte la branche bayonnaise des Lesseps.

Toutefois notre ville n'a pas voulu laisser périr la mémoire d'une famille, qui lui avait donné tant de fidèles serviteurs. Elle a donné son nom à une voie publique, et aujourd'hui le *quai de Lesseps* conserve ce nom au milieu de nous et l'empêche de disparaître.

Bayonne a bien fait d'honorer par ce témoignage de gratitude une ancienne famille bayonnaise, qui a été même tellement bayonnaise que pour pouvoir raconter ses destinées, j'ai dû rappeler un à un tous les faits particuliers de notre histoire locale : les vieilles corporations, les maîtres faures, les fourbisseurs, la bayonnette, les corsaires, les capitaines du guet, les greffiers de l'Hôtel de Ville, la reine Anne de Neubourg, son séjour, son départ, ses dettes, le manuscrit de Veillet, la période révolutionnaire, l'invasion et le blocus de 1813, leur contre-coup sur les fortunes privées, et enfin un événement survenu de nos jours, l'annexion du bourg Saint-Esprit.

La vie des Lesseps a été intimement liée à la vie de Bayonne. Leur dévouement inaltérable, leur attachement au pays natal, méritaient l'hommage d'un souvenir.

P. YTURBIDE.

FIN.

BAYONNE SOUS L'EMPIRE

ÉTUDES NAPOLÉONIENNES

DEUXIÈME SÉRIE

(Suite)

XIII

UN SERVITEUR DE NAPOLÉON

Le marquis de Beausset. — Un serviteur fidèle. — Ses Mémoires. — Il accompagne l'empereur. — Départ pour Bayonne. — Le comte de Fernan Nuñez. — Napoléon au palais du Gouvernement. — A Marrac. — Réception de Charles V et de la reine Marie-Louise. — La duchesse d'Albe. — Départ de Bayonne.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler des préfets du palais de Napoléon et des fonctions importantes qu'ils exerçaient à la cour impériale. Nous avons dit qui était ce M. de Beausset, le préfet qui le suivait dans toutes ses campagnes, à Bayonne comme en Espagne et en Russie, et qui, une fois le colosse tombé, resta fidèle à sa mémoire. Mais ce qui rend ce loyal serviteur de Napoléon plus intéressant encore, c'est qu'il écrivit un ouvrage important, en cinq volumes, qui, sous le titre de *Mémoires Anecdotiques sur l'intérieur du Palais pour servir à l'histoire de Napoléon*, nous offre des détails précis sur les événements qui nous intéressent. Là se trouvent bien des anecdotes, bien

M. de Beausset fut, en effet, désigné pour le voyage de Bayonne, et selon l'usage, se mit en route avec une partie du service, précédent l'empereur de vingt-quatre heures, qui devait s'arrêter à Bordeaux. A Châtellerault il eut une conversation avec le comte de Fernan Nuñez, qui lui dit qu'il était aide de camp du roi, envoyé pour complimenter l'empereur, lui faire part de l'avènement de Ferdinand à la couronne d'Espagne, et pour voir de ses yeux la nièce de l'empereur que devait épouser son souverain. M. de Beausset lui remit la liste des personnes qui suivaient l'empereur et celle des dames qui devaient accompagner l'impératrice, pour le convaincre qu'aucune personne du rang de celle qu'il voulait voir de ses yeux n'y était comprise.

La marche de Napoléon fut si rapide qu'il arriva à Bordeaux quelques heures après le premier service, dont M. de Beausset faisait partie. Il avait laissé bien loin tout ce qui l'accompagnait. MM. Maret et de Champagny n'arrivèrent que le lendemain. Des dépêches de Madrid, envoyées à l'empereur par Murat, contenaient deux lettres interceptées, l'une du roi Charles et l'autre du prince Ferdinand, et M. de Beausset fut chargé d'en faire la traduction.

L'impératrice Joséphine arriva à Bordeaux. Napoléon, après un repos de dix jours, en partit seul pour Bayonne. « Cette division parmi les personnes tenait, je crois, à ce qu'il n'existait pas au palais de l'ancien gouvernement de Bayonne deux appartements convenables. Nous savions que depuis quelque temps des ordres avaient été donnés pour un ameublement plus élégant.

Cependant Napoléon, qui avait eu d'abord l'intention de se rendre en Espagne, résolut de s'arrêter à Bayonne

pour y recevoir les monarques catholiques. Il fallait donc tenir une cour qui fût assez convenable pour les recevoir. Personne n'était plus propre que l'impératrice Joséphine et les dames qui l'accompagnaient, à représenter avec grâce et dignité.

« Napoléon, dit M. de Beausset, arriva à Bayonne dans la nuit du 14 au 15 avril. Le grand maréchal, après avoir visité le château de Marrac, situé à un quart de lieue de la ville, donna des ordres, et deux jours après il fut en état de recevoir LL. MM. et les dames du palais lorsqu'elles arriveraient, ainsi que le prince de Neufchâtel et le grand maréchal. Les autres personnes furent logées dans les environs de Bayonne; la garde bivouaqua dans le parterre, en face du château, et y forma un camp d'un agréable aspect. Le 15, Napoléon, après avoir reçu toutes les autorités, fut visiter les fortifications, les établissements du port, et revint au palais du gouvernement à cinq heures du soir. Il s'attendait à recevoir la visite de l'infant Don Carlos, que son frère avait envoyé pour le complimenter..... Ce prince, depuis quelques jours, était incognito et malade. J'ignore si sa maladie était réelle ou simplement diplomatique, ce qui, dans le dernier cas, est commode, utile, et laisse le temps de se concerter; toujours est-il vrai que Napoléon crut devoir lui envoyer un médecin et un de ses valets de chambre pour son service particulier, et contribuer, par leurs soins, au rétablissement de sa santé. Régulièrement il envoyait plusieurs fois dans la journée savoir des nouvelles de ce prince, dont l'état n'avait pourtant rien de bien inquiétant. Lorsque l'infant était arrivé à Bayonne, le service militaire, près de lui, avait été fait par les troupes de la garnison; Napoléon les fit remplacer par la garde d'honneur de la

« Le 16, Napoléon reçut une grande députation des personnages les plus éminents de Portugal, qui venaient présenter leurs hommages et demander une forte diminution des sommes considérables qui avaient été imposées sur ce pays nouvellement envahi.

« Le même jour il fut visiter le château de Marrac, et satisfait des préparatifs qui étaient très avancés. Il décida qu'il viendrait s'y établir le lendemain. Ce château avait été bâti sur d'assez belles proportions pour servir de résidence à l'infante Marie-Victoire, qui devait épouser Louis XV, mais dont le mariage n'eut jamais lieu à cause de l'extrême jeunesse de cette princesse. Une autre tradition locale dit que ce château fut bâti pour la reine d'Espagne, veuve de Charles II, qui ne voulait point retourner en Allemagne et ne pouvait rester en Espagne. »

Ici M. de Beausset, qui était si bien placé pour nous donner des détails précieux sur le séjour de Napoléon et de la cour au château de Marrac, emploie un grand nombre de pages à faire l'histoire des événements d'Espagne et rééditer toutes les lettres royales de cette époque, lettres qui ont été publiées cent fois. Il en est de même de la délivrance de Godoï, dont il prit la relation dans le *Moniteur* et dans les divers Mémoires qui parurent avant les siens. Il en est de même de l'arrivée à Bayonne de Ferninand VII et de sa réception par Napoléon. Là encore on ne trouve rien de particulièrement original. Cependant le préfet du palais dit que la garde d'honneur et la garde impériale firent simultanément le service du palais de Ferdinand, et que ce poste fut renforcé par un nombreux détachement de gendarmerie d'élite.

Le 27 au soir, l'impératrice Joséphine arriva au château de Marrac et l'on prépara pour la vieille cour d'Espagne,

qui allait arriver, les appartements du palais du Gouvernement de Bayonne. Le 30 avril le roi Charles IV et la reine Marie-Louise arrivèrent à leur tour. Nous ne rééditerons pas les faits qui se succédèrent et que M. de Beausset ne fit que répéter après beaucoup d'autres. Nous l'avons dit, nous ne relèverons dans ses Mémoires que les passages où il parle de lui-même, et sans avoir subi les inspirations d'ouvrages antérieurement publiés.

« Le cortège qui accompagnait LL. MM. Catholiques n'était pas nombreux en personnages de qualité, mais le nombre des fourgons chargés d'objets précieux, était assez considérable. Les carrosses du roi, faits sur les mêmes modèles que ceux du temps de Louis XIV, qui avaient servi à l'entrée de Philippe V en Espagne, présentèrent un singulier contraste avec l'élégance et la légèreté des équipages français. On fut étonné de voir dans une nation si voisine, combien les arts d'agrément avaient fait peu de progrès. Cette réflexion pourrait même s'étendre à tout ce qui tient aux usages, aux mœurs et aux douceurs de la vie. Pourrait-on croire, par exemple, que l'étiquette de cette cour condamnait quatre grands laquais, en grande livrée, à se tenir debout et flanqués l'un contre l'autre, derrière le carrosse du roi, depuis Madrid jusqu'à Bayonne, exposés à toutes les températures et à la poussière des grandes routes. Ces bons rois voyageaient comme s'il n'était question que de faire une visite à peu de distance de leur palais. Le lendemain matin, lorsque les équipages de Napoléon vinrent chercher LL. MM. Catholiques qui avaient témoigné le désir de rendre, les premiers, une visite à l'impératrice Joséphine, le roi, gêné d'ailleurs par un ressentiment de goutte, eut toutes les peines du monde à monter dans nos

berlines et à faire usage des doubles marchepieds modernes, accoutumé qu'il était à la *botte* et à la largeur de ses coches.

« Napoléon descendit jusqu'à la portière de la voiture et fut obligé d'attendre quelques minutes pour laisser au roi Charles le temps de se dépêtrer de son épée, qui le gênait autant que la goutte, et celui de se confier aux marchepieds, sur lesquels il hésitait à s'appuyer. Le roi fut le premier à rire de son embarras. L'impératrice fut au-devant de ces nobles personnages et les reçut avec cette grâce et cette amabilité qui ne l'abandonnaient jamais. Après les premiers compliments d'usage, il fut question de toilette ; l'impératrice proposa à la reine de lui envoyer Duplan, son valet de chambre-coiffeur, pour donner à ses femmes une leçon de cet art important; proposition qui fut acceptée avec empressement. LL. MM. se retirèrent et revinrent à l'heure du dîner. Elles emmenèrent le prince de la Paix, qui n'avait pas été invité. J'eus peine à reconnaître la reine dans sa nouvelle coiffure. Le grand talent de Duplan avait échoué, la reine ne parut pas plus belle, elle n'était que changée. »

L'empereur ayant été averti qu'il était servi, présenta la main à la reine d'Espagne. M. de Beausset, qui précédait immédiatement, s'apercevait que Napoléon pressait le pas un peu plus qu'à son ordinaire, soit préoccupation, soit machinalement; cependant il s'en aperçut de lui-même, et dit à la reine :

— V. M. trouve peut-être que je vais un peu vite ?

— Mais, sire, lui répondit en riant la reine, c'est assez votre habitude.

« Etait-ce un compliment ? dit le préfet du palais. Etait-ce un léger reproche ? Je l'ignore, parce que je ne pouvais

me retourner et lire dans les yeux de la reine le jeu de sa physionomie, qui m'aurait éclairé sur sa réponse à double sens. Napoléon ralentit un peu et lui dit aussi en riant : *Que sa galanterie pour les dames lui faisait toujours un devoir de se conformer à leurs goûts.* La présence du prince de la Paix m'avait embarrassé. J'avais prévenu l'huissier de service que ce prince n'était pas sur la liste, et qu'il fallait lui en faire poliment l'observation quand il se présenterait pour entrer dans la salle à manger. Ce qui fut fait. Au moment de s'asseoir, le roi Charles s'aperçut de l'absence de son favori : « *Et Manuel, sire, et Godoï !* » L'empereur se tourna vers moi en souriant, et me donna l'ordre de faire entrer ce *Manuel.* Pendant le dîner il fut un peu question de la différence de l'étiquette des deux cours, et des habitudes. Le roi Charles parla beaucoup de sa passion pour la chasse, à laquelle il attribuait, en partie, la goutte et les rhumatismes. « Tous les jours, dit-il, quelque « temps qu'il fît, hiver ou été, je partais après mon déjeu- « ner, et après avoir entendu la messe je chassais jusqu'à « une heure et j'y revenais immédiatement après mon « dîner jusqu'à la chute du jour. Le soir Manuel avait le « soin de me dire que les affaires allaient bien ou mal, et « j'allais me coucher pour recommencer le lendemain, à « moins que quelque importante cérémonie me contrai- « gnît à rester. » Depuis son avènement à la couronne, ce bon roi n'avait pas autrement régné. »

M. de Beausset fut employé par l'empereur à la traduction de lettres interceptées. Puis il ne manqua pas de continuer l'histoire des événements, ainsi que la relation de l'insurrection du 2 mai à Madrid, qu'il accompagna de plusieurs pièces justificatives ; la scène du 5 mai, qui suivit et qui eut lieu au palais du Gouvernement entre

Napoléon, Charles IV et le prince des Asturies, n'est pas oubliée, mais on y chercherait en vain des détails qui ne soient pas connus. Mais le préfet du palais est plus intéressant quand il fait les portraits du roi catholique qu'il eut l'occasion de voir à dîner à plusieurs reprises au château de Marrac.

« Ce prince, dit-il en parlant de Charles IV, était d'une taille élevée, d'un port noble et assuré ; la parfaite harmonie de son visage annonçait la bonté et le calme habituel de son âme ; en le voyant on était certain d'avance que ses mœurs avaient toujours été pures. C'était un roi bourgeois et sans caractère politique. Ses seules passions furent l'amitié pour Godoï et son asservissement sans mesure aux volontés de la reine. Je crois même que son amitié pour ce favori l'emportait sur tout autre sentiment. Il lui sacrifia tout sans regret et sans hésiter. Il avait mis la vie privée sur le trône, et il ne perdit aucune jouissance en résignant la monarchie d'une partie des deux mondes pour entrer dans cette vie privée. Il s'y trouva naturellement placé dans un état approprié à ses goûts simples et faciles. Et lorsque sa santé, altérée par des accès fréquents de goutte ou par l'âge, ne lui permit plus de se livrer aux délassements de la chasse, il crut remplacer ce plaisir par celui de la musique, et en rendait heureux le petit nombre de sujets fidèles qui s'étaient voués à sa personne. Non seulement il aimait à entendre les artistes distingués qu'il s'était attachés, mais il exécutait lui-même sur le violon quelques morceaux de symphonies tant bien que mal. C'était toutefois un amateur d'un genre nouveau. J'ai ouï raconter à un de mes amis, qui connaissait beaucoup M. Benla, son premier violon, que très souvent Charles IV commençait seul un morceau

d'ensemble, et que sur l'observation de cet artiste célèbre il lui répondait gravement qu'il n'était pas fait pour l'attendre.

« La reine Marie-Louise, sa femme, était petite ; à l'époque où j'eus l'honneur de la voir, il était difficile de juger si elle avait été jolie. Ses yeux étaient vifs et ardents ; l'ensemble de ses traits, plutôt sévères qu'agréables, disait qu'elle avait du caractère et de l'esprit ; et sa physionomie prononcée annonçait une préoccupation d'habitude qui semblait la rendre indifférente aux devoirs de son rang, quand ils se trouvaient en opposition avec une idée dominante. Cette espèce de monomanie fut, dit-on, l'affaire de toute sa vie ; l'on disait que la causerie intime, en tête à tête, était plus de son goût que cette vie, toute en dehors, que l'on appelle cercle de cour. Il ne faudrait pas supposer, cependant, qu'elle fût indifférente aux soins de la toilette. Ce goût conservateur ou réparateur faisait une partie essentielle de cette concentration de toutes ses facultés. Elle faisait venir de Paris tous les objets les plus à la mode. Cet hommage rendu au goût et aux modes françaises me rappelle une anecdote qui m'a été contée par plusieurs grands seigneurs espagnols.

« La duchessse d'*** (Albe), jeune, belle, spirituelle, et surtout immensément riche, eut le malheur, à la suite de quelques intrigues de cour, de perdre les bonnes grâces de la reine. L'argent et la haine servirent une rupture éclatante. Le ressentiment qu'éprouva cette jolie duchesse se borna longtemps à une noble défense ; mais enfin la gaieté de son caractère la porta souvent à des plaisanteries qui ne furent pas sans danger pour elle. Connaissant l'habitude de la reine de faire venir de Paris presque toutes ses parures, elle employa un agent fidèle et adroit

pour se procurer, à quelque prix que ce fût, les mêmes modes, les mêmes étoffes, les mêmes bijoux que les fournisseurs de la reine avaient ordre d'expédier à Madrid. Cet agent de la duchesse était sur les lieux, payait généreusement, et était servi promptement. Il faisait partir ses caisses plusieurs jours avant que les employés de la reine fussent en état de faire leurs expéditions. La duchesse n'avait rien de plus pressé que de parer ses femmes de chambre et de leur ordonner de se montrer dans tous les lieux publics, au Prado, au spectacle, etc., etc., afin d'ôter à la reine le plaisir, si piquant pour une femme à prétentions, de porter la première et dans la fraicheur de leur nouveauté, ces objets frivoles auxquels la vanité ou la coquetterie n'attache que trop de prix.

« Suivant la marche ordinaire de ces niaiseries d'amour-propre, l'empire des grâces et du cœur devient l'objet d'une rivalité plus sérieuse. La guerre fut d'autant plus animée que la duchesse, jeune, jolie, et parfaitement aimable, obtenait sur ce terrain tous les avantages et tous les succès qu'elle voulait. Deux fois une main inconnue incendia son palais, remarquable par l'élégance et le bon goût, et dans lequel elle réunissait tout ce qu'il y avait de gens distingués par leurs qualités, leur esprit, leur naissance et leurs talents; on y affluait avec d'autant plus d'empressement qu'on était assuré d'y trouver des plaisirs sans gêne, un cercle sans étiquette, et tout ce que la magnificence des fêtes peut offrir de plus enchanteur et de moins ressemblant à la gravité uniforme des galas de cour. La duchesse fit réparer les désastres causés par l'incendie, et, pour la troisième fois, lorsque son palais fut entièrement reconstruit et embelli, elle donna une grande fête qu'elle termina plus tôt qu'à son ordinaire.

« *Retirez-vous,* leur dit-elle, *je ne veux point laisser à d'autres le plaisir de brûler mon palais, je me charge moi-même de ce soin.* » En effet, elle y fit mettre le feu. Quelque temps après la jeune duchesse fut atteinte d'un mal dont les secours de la Faculté ne purent diriger ni arrêter les progrès ; elle succomba prématurément à l'âge de vingt-neuf ou trente ans. Son palais n'était pas réparé le 4 décembre 1808 ; lorsqu'après la capitulation de Madrid nous y entrâmes en vainqueurs, nous ne vîmes que des débris et des ruines, tristes monuments d'une lutte indiscrète et blâmable ! »

M. de Beausset accompagna l'empereur et la cour dans leur voyage du Midi et du Sud-Ouest de la France. Il était avec lui à Erfurt et le suivit dans sa courte campagne d'Espagne. Ses *Mémoires* sont une des meilleures sources à consulter sur la vie intime du palais et de la cour de Napoléon.

XIV

LES MOUTONS MÉRINOS DE L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE

Les laines d'Espagne. — Passage à Bayonne des moutons mérinos. — Le troupeau de moutons de l'impératrice à Mont-de-Marsan. — M. de Poyferré. — En Espagne. — M. de Poyferré, chevalier d'Empire et baron. — Les généraux français et les moutons mérinos.

L'étroite alliance entre Napoléon et Charles IV, entre la France et l'Espagne, avait suscité chez l'empereur le désir d'en faire profiter son empire, et bientôt, sur ses désirs exprimés, le prince de la Paix envoya à l'impéra-

trice Joséphine un troupeau de moutons mérinos de cette belle race propre à la Péninsule, et produisant ces laines magnifiques si estimées dans toute l'Europe. Ce fut le 7 juillet 1807 que ces animaux passèrent à Bayonne. Le troupeau était composé de sujets choisis avec le plus grand soin et provenant des *cabanas* du tout-puissant ministre de Charles IV. Tous ces animaux portaient l'estampille qui faisait connaître cette marque célèbre.

L'impératrice ne fut pas la seule à recevoir des moutons mérinos, et, beaucoup plus tard, le 29 juillet 1809, passait un autre troupeau du même genre composé de 2,903 moutons destinés au roi de Naples. Il lui fut donné un séjour dans la plaine d'Aritzague.

Le troupeau destiné à l'impératrice Joséphine ne dépassa pas les Landes, et il dut demeurer dans ce département afin d'améliorer la race qui était petite et malingre. Lorsque Joséphine se trouvait à Mont-de-Marsan, se rendant à Bayonne pour y rejoindre l'empereur, avant son départ, on amena sous ses fenêtres une partie de ces troupeaux de moutons mérinos, et elle put ainsi constater l'excellent état dans lequel se trouvaient ces animaux et leur beauté qui contrastait si fort avec les races françaises.

Mais ce fut surtout aux efforts et à l'intelligence de M. Jean-Marie de Poyferré de Cère, de Mont-de-Marsan, que l'on dut l'extraction des moutons mérinos d'Espagne. M. de Poyferré, qui s'était enrôlé en 1793 dans un régiment de cavalerie, prit part aux campagnes de la République et entra ensuite en qualité d'officier dans le corps du génie. A la paix, il se retira avec le grade de capitaine et s'occupa tout particulièrement d'agriculture, et principalement des moutons espagnols appelés mérinos. En 1806, il remporta le prix fondé par la Société d'encoura-

gement pour l'amélioration des laines françaises, et ayant été nommé, par le gouvernement, chef de l'établissement des mérinos dans le département des Landes, il fit construire, à ses frais, tous les bâtiments nécessaires, et fournit, gratuitement, tous les accessoires qu'exigeait cette vaste entreprise. Se trouvant, en 1808, en Espagne, sous les ordres du maréchal Moncey, qui l'avait appelé près de lui, il reçut de M. Maret, ministre de l'intérieur, un ordre qui le chargeait de l'extraction du dernier contingent de mérinos stipulé en faveur de la France, par le traité de Bâle.

Les événements qui survinrent à Madrid le 2 mai, et la révolution qui éclata en Espagne, opposaient à cette mission des obstacles presque invincibles. Il n'y eut pas de difficulté et même de danger que n'éprouva M. de Poyferré, pour rassembler, à Ségovie, tous les individus dont devait se composer son convoi ; mais ce n'était rien en comparaison des empêchements de toute espèce qui s'opposaient à son retour. Forcé de prendre la fuite avec un troupeau pour échapper à la persécution qui, à la suite des événements de Baylen, fut dirigée contre tout ce qui portait le nom de Français, il parvint, avec des peines incroyables, à rentrer en France avec douze cents mérinos choisis dans les meilleures races d'Espagne, n'ayant eu qu'une escorte de dix-sept chasseurs à opposer à toute une population armée. Une médaille d'or lui fut donnée à cette occasion par la Société d'agriculture de la Seine. Un service de cette importance mérita à M. de Poyferré la confiance du gouvernement impérial pour la direction d'un établissement de mérinos, créé à Cère, dans les Landes ; et ce célèbre agronome la justifia complètement. Un article sur les moutons espagnols, publié dans les *Annales d'agricul-*

ture (1809), fit apprécier les services que pouvait rendre à l'industrie française l'importation due aux efforts de M. de Poyferré. Il avait été nommé chevalier de l'Empire, de la Légion d'honneur et baron par lettres patentes du 24 février 1813. Ses armes de chevalier furent : 1° d'argent au chevron brisé d'azur accompagné de trois sceaux du même ; 2° 1er au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

L'extraction des moutons mérinos d'Espagne fut entreprise plus tard par plusieurs des généraux de Napoléon, mais ce fut alors dans un but de mercantilisme et parce qu'ils savaient que ces animaux étaient d'une vente facile en France. Ils n'hésitèrent pas à faire escorter des troupeaux nombreux par des soldats qu'ils enlevaient ainsi à leur service, et qui les accompagnaient jusque de ce côté de la Bidassoa. Mais pour quelques moutons qui arrivèrent ainsi au prix des plus grandes difficultés, combien de troupeaux furent enlevés soit par les guérillas, soit par les troupes françaises elles-mêmes.

Les soldats étaient peu satisfaits d'être ainsi changés en pasteurs, et ne perdaient aucune occasion pour diminuer le nombre des animaux qui étaient confiés à leur garde.

Dans la retraite de l'armée de Portugal, commandée par Masséna, un troupeau considérable de moutons mérinos accompagnait les troupes avec l'excuse de servir à la nourriture des divisions. Mais comme les soldats mouraient de faim et qu'il n'était jamais question d'abattre quelques-uns de ces animaux, les maraudeurs résolurent de se servir eux-mêmes, et, trompant la surveillances des gardes, tuèrent un certain nombre de moutons. Malgré tout, la perte ne fut pas grande pour celui auquel ils appartenaient, car leur possession ne lui avait rien coûté.

Napoléon lui même s'intéressait vivement à cette impor-

tation, car le 16 septembre 1810, il écrivait à Berthier : « Mon cousin, je suis instruit qu'un grand nombre d'espagnols envoient leurs mérinos en France, et qu'un troupeau de 10,000 moutons est en route pour s'y rendre ; donnez des ordres à tous vos généraux et autres autorités pour qu'on protège le commerce de ces animaux avec la France.

XV

LE 2e RÉGIMENT DE HUSSARDS

Les historiens de Chamborand. — Le lieutenant de Rocca et le capitaine d'Espinchal. — L'amour des beaux uniformes. — La tenue du 5e hussards. — Le 2e hussards. — De Paris à Bayonne. — Les Landes. — L'Espagne. — Un maître de danse. — Les modes de l'infanterie et de la cavalerie. — Les hussards en campagne. — Dulcinée de Toboso. — Retour à Bayonne. — M. de Rocca quitte l'Espagne.

Le 2e régiment de hussards, ancien Chamborand, à eu cette bonne fortune d'avoir l'histoire de ses campagnes en Espagne racontée par deux de ses officiers. Le lieutenant de Rocca et le capitaine d'Espinchal, ont écrit des Mémoires militaires du plus grand intérêt, et qui donnent des renseignements précis et anecdotiques sur le corps célèbre dans lequel ils ont servi. Mais avant de dire quelle est la valeur de ces souvenirs, et de parler du passage du 2e régiment de hussards dans notre contrée, il nous paraît utile de faire précéder ces lignes de quelques explications sur les uniformes de deux de ces régiments de cavalerie légère, qui, quoique moins somptueusement vêtus l'un que l'autre, se distinguèrent à un égal degré pendant les longues guerres de la Révolution et de l'Empire.

Aujourd'hui que les besoins de la guerre moderne tendent à l'unification générale de l'habillement et de l'armement de la cavalerie, il est bon de revenir en arrière et de parler avec détails des costumes de ces brillants soldats. L'uniforme, en effet, était pour quelque jeune homme un facteur très important. Ainsi, nous avons déjà vu M. d'Oms, neveu du préfet des Basses-Pyrénées, général de Castellane, nommé sous-lieutenant dans un régiment de cavalerie légère, craindre d'être envoyé au 2e hussards dont les couleurs sévères ne lui plaisaient pas. Il en est de même du comte d'Espinchal, capitaine au 5e hussards, qui, sur sa demande d'être envoyé en Espagne, quitte son corps pour aller rejoindre le 2e hussards en Andalousie, et qui éprouve un regret d'enfant en quittant l'uniforme de son ancien régiment. C'est lui-même qui fait la description du costume du 5e régiment, et c'est à ses précieux mémoires que nous l'empruntons.

« Cet élégant et magnifique costume consistait dans une pelisse blanche avec galons, ganse, olives et tresses en laine jaune et fourrure noire, dolman et pantalon bleu de ciel garnis de galons, de tresses et de franges en laine jaune, gilet rouge avec ganses et galons jaunes, ceinture cramoisie à neud en laine rouge, sabretache fond blanc avec un aigle en cuivre, bordée d'un large galon, et, au bas, le n° 5, sabre recourbé à fourreau en cuivre, deux pistolets et une petite carabine, colbach à flamme blanche avec jugulaire en chaînette de cuivre ; le petit uniforme à la mamelouck aux tresses en laine. Même uniforme pour les officiers, seulement la passementerie et les ornements en or et la distinction du grade sur les manches et sur le pantalon. En grande tenue de gala, pantalon blanc et or, le dolman avec ceinture et bottines de maroquin

rouge avec de tout petits éperons. Le harnachement du cheval consistait dans une selle à la hussarde, garnie de cuivre à l'extrémité postérieure, schabraque bleu de ciel avec galon jaune, porte-manteau en drap bleu de ciel avec galon jaune aux extrémités, poitrail portant un cœur en cuivre, brides ornées de crins et mors sans bossettes.

Les trompettes du 5e hussards avaient le shako blanc, le dolman bleu céleste avec collet de même et parements blancs, pelisse, culotte et gilet rouges, boutons, tresse et plumet jaunes. Mais on trouve aussi une autre description qui est : dolman blanc avec collet et parements bleu céleste ; pelisse et culotte bleu céleste. schabraque de peau de mouton noir, bordée d'un feston bleu céleste. La compagnie d'élite portait le colbach ainsi que les officiers.

Le 2e régiment de hussards, qui fait le sujet de la présente étude avait le dolman brun-marron, collet de même, parements bleu céleste, boutons, tresse et gants blancs, gilet et culotte bleu céleste, plumet bleu à base noire.

Nous quitterons M. d'Espinchal, duquel nous avons déjà parlé plusieurs fois, pour en revenir au lieutenant de Rocca, qui avait reçu une illustration d'un autre genre par son mariage secret avec Mme de Staël. Quoique ses mémoires soient fort détaillés, il ne dit pas à quelle date exacte son régiment passa par Bayonne. Toutefois, nous savons qu'il faisait partie de la Grande Armée que Napoléon envoyait en Espagne pour réparer les désastres de Baylen.

La traversée de la France fut une fête continuelle pour ces braves soldats qui étaient restés plusieurs années éloignés de leur Patrie. « Nous passâmes la Seine à Paris, dit M. de Rocca, la Loire à Saumur, la Garonne à Bordeaux ; là, nous avions, pour la première fois depuis

notre départ de Prusse, quelques jours de repos, pendant que le reste de l'armée se rendait sur l'autre rive du fleuve. Nous traversâmes ensuite les landes incultes qui sont entre Bordeaux et Bayonne. Dans ces plaines solitaires, comme dans les bruyères de la Prusse et de la Pologne, le sol sablonneux ne retentit plus sous les pieds des chevaux, le bruit régulier et accéléré de leurs fers ne sert plus à ranimer leur ardeur. De vastes bois de pins et de lièges bordent l'horizon à de grandes distances; on voit de loin en loin des bergers vêtus de peaux de moutons noires, montés sur des échasses de six ou sept pieds de haut, et appuyés sur une longue perche; ils restent immobiles à la même place, sans jamais perdre de vue leurs tropeaux, qui paissent autour d'eux dans la bruyère. Lorsque l'empereur Napoléon traversa ces grandes landes, la pauvreté du pays ne permit pas qu'on pût lui fournir, suivant l'usage, une garde d'honneur de cavalerie; il fut escorté par un détachement de ces bergers qui suivaient, avec leurs longues échasses, le trot des chevaux dans le sable. »

Ainsi cette fable sur la garde d'honneur des Landes eut pour premier auteur M. de Rocca. Elle devait être repétée par M. d'Espinchal et M. de Reiset dans leurs mémoires. On a pu voir dans une étude précédente ce qu'il faut en penser, et que la garde d'honneur à cheval des Landes fut au contraire aussi bien équipée que richement vêtue.

De ce premier séjour à Bayonne du 2e régiment de hussards, M. de Rocca ne dit rien. A quelques lieues de la ville, le régiment atteignit la Bidassoa, « ruisseau qui borde la France dans les Pyrénées. » Dès qu'on avait mis le pied sur le territoire espagnol, on apercevait un changement sensible dans l'aspect du pays et dans les

mœurs des habitants. Les rues étroites et tortueuses des villes, les fenêtres grillées, les portes des maisons toujours étroitement fermées, l'air sévère et réservé des habitants de toutes les classes, la défiance qu'ils montraient généralement, accroissait la tristesse involontaire qui s'emparait des Français lors de leur entrée en Espagne.

Avant Vittoria, le 2e régiment de hussards fut passé en revue par l'empereur. Puis formant brigade avec un autre régiment de la même arme, il alla rejoindre le corps du maréchal Ney auquel il était provisoirement attaché.

Les Mémoires de M. de Rocca ont cela de particulièrement intéressant qu'ils s'attachent plutôt à l'étude physiologique et à la vie du soldat en campagne qu'aux opérations d'armées et aux batailles rangées. « Le 1er décembre 1808, dit-il, nous allâmes coucher dans un village situé à une lieu au nord de Guadalaxara, on venait de distribuer les logements ; nous étions prêts à rompre les rangs et nous disperser dans le cantonnement, lorsqu'on vint nous annoncer qu'on apercevait dans le lointain quelques soldats ennemis qui fuyaient. Il paraissait difficile de les atteindre, mais deux ou trois des plus jeunes de nous firent un jeu de les atteindre, après avoir préalablement reçu un signe d'approbation du colonel. Je m'attachai particulièrement à l'un d'entre eux qui courait plus vite que les autres. Il portait un uniforme de couleur d'azur qui était assez brillant, ce qui me l'avait d'abord fait prendre de loin pour un officier.

« Voyant bientôt qu'il ne pourrait plus m'échapper, il s'arrêta et m'attendit sur le revers d'un fossé qu'il venait de franchir avec légèreté. Je crus d'abord qu'il se préparait à m'ajuster un coup de fusil, mais quand je fus à vingt pas de lui, il laissa tomber son arme, ôta son

chapeau et me dit à plusieurs reprises en me faisant de profondes révérences dans diverses positions! — « Monsieur, j'ai l'honneur de vous saluer; Monsieur, je suis votre très humble serviteur. » — Je m'arrêtai, aussi étonné de sa grotesque figure, que de l'entendre parler français. Je le rassurai, en lui disant qu'il n'avait rien à craindre. Il me raconta qu'il était professeur de danse, natif de Toulouse, que lors de la levée en masse qui s'était faite en Andalousie, on l'avait mis au pilori pendant quinze jours, pour le forcer à servir dans le régiment de Ferdinand VII, dont il portait l'uniforme, ce qui était, disait-il, on ne peut plus contraire à son génie pacifique. Je lui dis de se rendre au village où était le régiment. Nous fîmes aussi prisonnier un autre Français, qui était fils d'un des premiers magistrats de la ville de Pau, en Béarn. »

Nous avons déjà dit que le lieutenant de Rocca avait retracé dans ses Mémoires une vive peinture de la vie des soldats Français en campagne, nous en reproduisons un extrait qui suffira pour faire voir la différence qui existait entre les mœurs de l'infanterie et de la cavalerie légère. Le morceau a son prix et mérite d'être étudié par ceux qui ne veulent rien ignorer de la vie de ces braves soldats.

« Les diverses armes qui composaient notre armée, la cavalerie et l'infanterie surtout, différaient beaucoup entre elles par les mœurs et les habitudes. Les soldats de l'infanterie n'ayant chacun à s'occuper que d'eux-mêmes et de leur fusil, étaient égoïstes, grands parleurs et grands dormeurs. Condamnés en campagne par la crainte du déshonneur à marcher jusqu'à la mort, ils se montraient impitoyables à la guerre, et faisaient souffrir aux autres, quand ils le pouvaient, ce qu'ils auraient eux-mêmes

souffert. Ils étaient raisonneurs et même quelquefois insolents envers leurs officiers ; mais au milieu de la fatigue à outrance qu'ils supportaient, un bon mot les ramenait toujours à la raison et les mettait dans le parti des rieurs. Ils oubliaient tous leurs maux dès que le premier coup de fusil de l'ennemi s'était fait entendre.

« On accusait généralement les hussards et les chasseurs d'être pillards, prodigues, d'aimer à boire et de se croire tout permis en présence de l'ennemi. Accoutumés à ne donner, pour ainsi dire, qu'un œil au sommeil, à tenir toujours une oreille ouverte aux sons de la trompette d'alarme, à éclairer la marche au loin en avant de l'armée, à pressentir les pièges de l'ennemi, à deviner les moindres traces de son passage, à fouiller les ravins, à voir comme l'aigle au loin dans la plaine, ils avaient dû acquérir une intelligence supérieure et des habitudes d'indépendance. Cependant ils étaient toujours silencieux et soumis en présence de leurs officiers, par la crainte d'être mis à pied.

« Fumant sans cesse pour endormir la vie, le soldat de la cavalerie légère bravait dans tous les pays, sous son large manteau, les rigueurs du climat. Le cavalier et son cheval, habitués à vivre ensemble, contractèrent des caractères de ressemblance. Le cavalier s'animait par son cheval et le cheval par son maître. Lorsqu'un hussard peu sobre poussait son coursier rapide dans les ravins, au milieu des précipices, le cheval reprenait à lui tout seul l'empire que la raison donnait auparavant à l'homme ; il mesurait sa hardiesse, redoublait de prudence, évitait les dangers, et revenait toujours, après quelques détours, reprendre dans les rangs sa place et celle de son maître. Quelquefois aussi, pendant la marche, le cheval ralentis-

sait doucement son allure, ou il s'inclinait à propos pour retenir sur sa selle le hussard enivré qui s'était endormi. Quand celui-ci se réveillait de ce sommeil involontaire, et qu'il voyait son cheval haletant de fatigue, il jurait, pleurait, faisait serment de ne plus boire. Pendant plusieurs jours, il marchait à pied, et se privait de son pain pour en faire part à son compagnon.

Lorsqu'un coup de carabine, entendu du côté des vedettes, répandait l'alarme dans un camp de cavalerie légère, en un clin d'œil les chevaux étaient bridés et l'on voyait la cavalerie franchir de toutes parts les feux de bivouac, les haies, les fossés et se porter, avec la rapidité de l'éclair, au lieu du rassemblement, pour repousser les premières attaques de l'ennemi. Le cheval du trompette restait seul, impassible, au milieu du tumulte ; mais, dès que son maître avait cessé de sonner, il sautait alors d'impatience et se hâtait d'aller rejoindre ses camarades. »

Bientôt, le 2e hussards entra dans la Manche et traversa ainsi la patrie de Don Quichotte pour aller à Cousuegro et à Madridejos. Le Toboso ressemblait parfaitement à la description qu'en avait faite Michel Cervantes dans son ouvrage immortel de *Don Quichotte de la Manche*.

« Si ce héros imaginaire ne fut pendant sa vie d'un grand secours aux veuves et aux orphelins, au moins son souvenir protégea-t-il contre les désastres de la guerre la patrie supposée de sa Dulcinée ! Dès que les soldats français entrevoyaient une femme aux fenêtres, ils s'écriaient en riant : « Voilà la Dulcinée ! » Leur gaieté rassura les habitants; loin de s'enfuir, comme à l'ordinaire, à la première vue de nos avant-gardes, ils se rassemblèrent pour nous voir passer ; les plaisanteries sur Dulcinée et Don Quichotte furent un lien commun entre nos soldats et les

habitants du Toboso, et les Français, bien accueillis, traitèrent à leur tour leurs hôtes avec douceur. »

Les armées françaises ne pouvaient faire venir leurs vivres et leurs munitions que sous l'escorte de forts détachements qui étaient sans cesse attaqués et souvent enlevés. Il en était de même pour les effets d'équipement et d'armement qu'il fallait envoyer chercher à Bayonne. Le 21 mai 1809, les officiers et sous-officiers des quatrièmes escadrons de toute la cavalerie de l'armée reçurent du ministre de la guerre l'ordre de retourner aux grands dépôts de leurs régiments pour reformer de nouveaux escadrons. M. de Rocca rentra en Espagne à la fin de l'année 1809, conduisant à son régiment un détachement de 80 hussards, qui se joignit à Bayonne à plusieurs autres détachements de cavalerie légère, et ce ne fut pas sans combat qu'ils arrivèrent à leurs corps respectifs.

Le 2ᵉ hussards fit la campagne d'Andalousie avec le maréchal Soult, et séjourna longtemps à Ronda et dans ses montagnes. Il eut de rudes combats à soutenir contre ces farouches montagnards. Ce fut là que M. de Rocca reçut une grave blessure qui le mit désormais hors d'état de servir. Il retourna en France avec un convoi d'éclopés, escorté seulement par soixante-quinze soldats d'infanterie, et il termina ainsi ses intéressants Mémoires.

« Plus nous approchions de la France, plus le danger d'être enlevés par les partisans s'accroissait ; dans chacune des stations où nous arrivions, nous trouvions des détachements venus des différentes parties de la Péninsule, qui nous attendaient pour marcher avec nous. Des bataillons, des régiments entiers, réduits à leurs cadres, c'est-à-dire à quelques hommes seulement, rapportaient tristement leurs aigles et leurs drapeaux pour aller se recruter

en France, en Italie, en Suisse, en Allemagne et en Pologne; notre convoi sortit de l'Espagne à la fin de juillet, vingt jours après que Ciudad Rodrigo, place forte de la province de Salamanque, fut tombée au pouvoir des Français. »

Ce fut seulement l'année suivante que le comte d'Espinchal, capitaine au 2e hussards, rejoignit son régiment en Andalousie, et ainsi fut continuée la chronique anecdotique de ce célèbre régiment de cavalerie légère.

XVI

VICTOR HUGO A BAYONNE

Les deux séjours de Victor Hugo. — *Une Idylle à Bayonne.* — Premier amour. — Un portrait de Bayonnaise. — La *Ruine de Babylone.* — Le château de Marrac. — Les pressentiments de Joséphine. — A bord du brigantin. — Souvenirs d'autrefois.

Nous avons déjà raconté une partie du voyage de Victor Hugo en Espagne, allant, avec sa mère et ses frères, rejoindre le général Hugo, au service du roi Joseph. L'illustre poète fit un séjour à Bayonne de près d'un mois, en attendant la formation du convoi, et dans deux de ses ouvrages il est question de notre ville pendant la période impériale. *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie* et *En voyage, Alpes et Pyrénées,* contiennent quelques-unes des impressions du grand écrivain. Ce fut en 1811 que Mme Hugo, forcée de s'arrêter à Bayonne, pour un temps dont elle ne pouvait prévoir la durée, loua une maison située sur le rempart Lachepaillet, que le poète ne put reconnaître plus tard lorsqu'il revint dans notre ville, mais qui ne peut être que la maison qui existait sur l'emplacement

du numéro 27, car il dit : « Notre maison était adossée aux remparts. C'est là, sur les talus de gazon vert, parmi les canons retournés, la lumière sur l'herbe et les mortiers renversés la gueule contre terre, que nous allions jouer dès le matin. Bayonne, ajoute t-il, est resté dans ma mémoire comme un lieu vermeil et souriant. C'est là qu'est le plus ancien souvenir de mon cœur. Epoque naïve, et pourtant déjà doucement agitée ! C'est là que j'ai vu poindre, dans le coin le plus obscur de mon âme, cette première lueur inexprimable, note divine de l'âme. » Puis, il raconte la curieuse anecdote sous le titre de : *Une Idylle à Bayonne*, et fait un suave portrait de cette jeune fille qui fit pour la première fois battre son cœur.

« C'était une personne de la ville, une veuve, je crois, qui louait cette maison à ma mère. Cette veuve habitait elle-même un pavillon voisin de notre logis. Elle avait une fille de quatorze ans. Ma mémoire, après trente ans, n'a perdu aucun des traits de cette angélique figure.

« Je la vois encore. Elle était blonde et svelte, et me paraissait grande. C'était un regard doux et voilé, au profil virgilien, comme on rêve Amaryllis ou Galatée qui s'enfuit sous les saules. Elle avait le cou admirablement attaché, la main petite, le bras blanc et le coude un peu rouge, ce qui tenait à son âge ; détail que le mien ignorait alors. Elle était habituellement coiffée d'un madras thé à bordure verte, étroitement serré du sommet de la tête à la nuque, de façon à laisser le front à découvert et à ne cacher que la moitié de la chevelure. Je ne me rappelle pas la robe qu'elle portait. »

Lorsque, en 1843, Victor Hugo revint à Bayonne, ce fut en vain qu'il chercha la maison où il avait logé avec sa mère et ses frères en 1811 et la céleste vision dont il avait

gardé un si touchant souvenir : il ne put retrouver ni l'une ni l'autre. Du reste, du premier séjour du poète dans notre ville, à part le théâtre de Bayonne auquel sa mère avait pris un abonnement et où l'on jouait quotidiennement un mélodrame, *la Ruine de Babylone*, il ne lui resta d'autre souvenir que celui d'une promenade à la Barre, qu'il raconte ainsi :

« Un jour, nous allâmes voir un vaisseau de ligne mouillé à l'embouchure de l'Adour. Une escadre anglaise lui avait donné la chasse ; après un combat de quelques heures, il s'était réfugié là, et les Anglais le tenaient bloqué. J'ai encore présent comme s'il était sous mes yeux cet admirable navire qu'on voyait à un quart de lieue de la côte, éclairé d'un beau rayon de soleil, toutes voiles carguées, fièrement appuyé sur la vague, qui me paraissait avoir je ne sais quelle attitude menaçante, car il sortait de la mitraille et il allait peut-être y rentrer. »

Et c'est tout. Lors de son retour à Bayonne, en 1839, Victor Hugo recueillit, de la bouche de témoins oculaires, quelques souvenirs précieux du séjour de la Cour impériale en 1808 et dont nous empruntons le récit à son beau livre : *Alpes et Pyrénées.*

« A quelque distance de Bayonne, un de mes compagnons de route me montra dans l'ombre, sur une colline, le château de Marrac ou, du moins, ce qui en reste aujourd'hui.

« Le château de Marrac est célèbre pour avoir été, en 1808, le logis de l'empereur, à l'époque de l'entrevue de Bayonne. Napoléon avait en cette occasion une grande pensée, mais la Providence ne l'accepta pas ; et, quoique Joseph Ier ait gouverné les Castilles comme un bon et sage prince, l'idée, pourtant si utile à l'Europe, à la France, à

l'Espagne et à la civilisation, de donner une dynastie neuve à l'Espagne fut funeste à Napoléon comme elle l'avait été à Louis XIV.

« Joséphine, qui était créole et superstitieuse, accompagnait l'empereur à Bayonne. Elle semblait avoir je ne sais quels pressentiments, et comme Nuñez Soledo dans la romance espagnole, elle répétait sans cesse : *Il arrivera malheur de ceci.*

« Aujourd'hui qu'on voit le revers de ces événements déjà enfoncés dans l'histoire à une distance de trente années, on distingue, dans les moindres détails, tout ce qu'ils ont eu de sinistre, et il semble que la fatalité en ait tressé tous les fils.

« En voici une particularité tout à fait inconnue et qui mérite d'être recueillie.

« Pendant son séjour à Bayonne, l'empereur voulut visiter les travaux qu'il faisait exécuter au Boucau. Les Bayonnais qui avaient alors l'âge d'homme se souviennent que l'empereur, un matin, traversa à pied les Allées-Marines pour aller gagner le brigantin mouillé dans le port qui devait le transporter à l'embouchure de l'Adour.

« Il donnait le bras à Joséphine. Comme partout, il avait là sa suite de rois, et, dans cette conjoncture, étaient les princes du Midi et les Bourbons d'Espagne qui lui faisaient cortège ; le vieux roi Charles IV et sa femme ; le prince des Asturies, qui depuis a été roi et s'est appelé Ferdinand VII ; Don Carlos, aujourd'hui prétendant sous le nom de Charles VI.

« Toute la population de Bayonne était dans les Allées-Marines et entourait l'empereur, qui marchait sans gardes. Bientôt, la foule devint si nombreuse et si importune dans sa curiosité méridionale que Napoléon doubla

le pas. Les princes Bourbons, essoufflés, le suivaient à grand'peine.

« L'empereur arriva au canot du brigantin d'une marche si précipitée qu'en y entrant, Joséphine, voulant saisir en hâte la main que lui tendait le capitaine du navire, tomba dans l'eau jusqu'aux genoux. En toute autre circonstance, elle n'aurait fait qu'en rire. — *C'eût été pour elle*, me disait en me contant la chose Mme la duchesse de G***, *une occasion de montrer sa jambe qu'elle avait charmante.* Cette fois, on remarqua qu'elle secoua la tête tristement. Le présage était mauvais.

« Tout ce qui assistait à cette aventure a fait une triste fin. Napoléon est mort proscrit ; Joséphine est morte répudiée ; Charles IV et sa femme sont morts détrônés. Quant à ceux qui étaient alors de jeunes princes, l'un est mort, Ferdinand VII ; l'autre, Don Carlos, est prisonnier. Le brigantin qu'avait monté l'empereur s'est perdu deux ans après, corps et biens, sous le cap Ferret, dans la baie d'Arcachon ; le capitaine qui avait donné la main à l'impératrice, et qui s'appelait Lafon, a été condamné à mort pour ce fait et fusillé. Enfin, le château de Marrac, où Napoléon avait logé, transformé successivement en caserne et en séminaire, a disparu dans un incendie. En 1820, une nuit d'orage, une main restée inconnue y mit le feu aux quatre coins. »

Il est bien inutile de dire que dans ces souvenirs de Victor Hugo, il est bien des choses inexactes et que nous ne les avons reproduites ici que par esprit de curiosité.

XVII

NAPOLÉON ET LES CORSAIRES

Les corsaires bayonnais. — Au théâtre de Bayonne. — La péniche de l'empereur. — Promenade de nuit. — André Jaurégui. — L'*Amiral-Martin*. — Danger évité. — Une mission de Napoléon. — Appareillage. — M. Bourgeois. — Une rapide traversée. — Le capitaine Darribeau.

Toutes les particularités de cette curieuse histoire sont rigoureusement authentiques. M. Lamaignère, qui l'écrivit le premier dans un intéressant petit livre, ayant pour titre les *Corsaires Bayonnais*, la tenait lui-même des témoins oculaires et des principaux acteurs. A l'aide de documents inédits, il nous a été permis d'y ajouter quelques détails plus précis et d'en contrôler sérieusement l'authenticité.

Le théâtre de Bayonne fut honoré au moins une fois de la présence de Leurs Majestés Impériales. Peut-être, jouait-on le *Héros*, pièce en un acte, écrite par Lano, maître écrivain à Bayonne, et dont le titre est assez transparent pour que nous n'ayons guère besoin d'insister là-dessus.

C'était par une belle soirée de mai. La population bayonnaise s'était portée en foule au théâtre où il y avait une représentation de gala, car l'empereur, l'impératrice et la famille royale d'Espagne y assistaient.

Vers le milieu du spectacle, Napoléon parut tout à coup frappé d'une idée subite, fit signe à un de ses aides de camp d'approcher, et lui dit, en se penchant vers lui : « Priez le chef maritime de faire trouver mon canot à la cale la plus voisine. » L'aide de camp s'inclina respec-

tueusement et alla remplir la mission qui lui était confiée. Quelques instants après, la belle péniche, montée par douze jeunes et vigoureux marins, que l'arsenal avait fournis en raison de l'heure avancée, accostait le quai de la place. Le patron était le contre-maître André Jaurégui.

A minuit, quatre hommes, enveloppés de manteaux, sortaient du théâtre et se dirigeaient vers l'embarcation. C'étaient l'empereur, un officier de marine et deux aides de camp. A leur approche, les canotiers bordèrent les avirons, et quand les personnages furent placés dans la partie de l'arrière, on poussa au large, et l'élégante embarcation, entraînée par un fort jusant, et manœuvrée par des bras nerveux, s'élança comme un trait dans la direction de la mer.

La nuit était belle, étoilée, des myriades de mondes lumineux sur le fond bleu d'un ciel tout méridional. Une brise légère et parfumée soufflait de terre, imprégnée de ces fluides balsamiques que l'on respire avec tant de bonheur.

Un merveilleux silence fut observé par les quatre personnages en face de ce tableau sublime des beautés de la nature. Cependant, l'un d'eux, celui qui occupait seul la place d'honneur, ne tarda pas à éprouver le besoin de communiquer ses impressions sympathiques.

— Quel temps délicieux, dit-il en s'adressant à l'officier de marine. Quel bonheur de voguer ainsi, emporté par le flot, sous un ciel d'Italie. Mais il me semble que nous marchons avec une rapidité extrême. Quel est l'homme qui est à la barre ?... Je ne reconnais pas le brave capitaine au long cours qui nous pilote ordinairement. Le patron se doute-t-il de la responsabilité qui pèse sur lui, entraînés comme nous le sommes par un courant furieux ?

— Soyez tranquille, Sire, lui répondit l'officier de marine ; l'homme qui gouverne se nomme André Jauregui ; c'est un contre-maître choisi pour les cas imprévus où Votre Majesté demande une embarcation. D'ailleurs, le chef maritime répond de son habileté.

— Je n'ai pas de peine à le croire, répondit l'empereur, le gaillard a des épaules à nous porter tous quatre en cas de naufrage. Voyez donc comme sa silhouette se dessine hardie sur le fond noir du ciel. Appuyé sur cette tige de fer, on dirait Hercule au repos.

Et la péniche, pendant ce colloque, filait toujours avec une rapidité merveilleuse ; elle longeait l'extrémité des Allées Marines, cette promenade pittoresque, que bien des grandes villes nous envient ; et, plus loin, à quelques encablures, on pouvait apercevoir, mouillé à l'abri de la dune de Blancpignon, la coque svelte d'un navire, dont le gréement se dentelait en fils gracieux sur la partie la plus claire du firmament. Ce navire était l'*Amiral-Martin*, que commandait l'intrépide Darribeau, auquel l'empereur, sur la recommandation de M. Bourgeois, pilote-major de la Barre, qui avait toute sa confiance, venait de donner une mission importante pour les Antilles.

Nous ne savons que bien peu de choses sur ce brave marin. Nous le trouvons déjà en 1800, montant la *Fortune*, armée par Recur, de Bayonne, et l'un des plus grands corsaires de l'époque, car il jaugeait 400 tonneaux, et était armé de 22 canons et 2 obusiers de 36, avec 200 hommes d'équipage. Mais, en 1808, il commandait un corsaire de 165 tonneaux, nommé *l'Amiral-Martin*, de 14 canons de 4 et 14 caronades de 12. Il avait été armé par Recur et était monté par 116 hommes. Cet équipage se décomposait ainsi : 12 officiers, 5 officiers mariniers et pilotins,

3 officiers non mariniers, 59 matelots, 20 novices, 12 volontaires et 5 mousses.

Le canot qui portait l'empereur allait manœuvrer pour accoster l'échelle des corsaires, lorsqu'un frôlement sur la surface de la rivière se fit entendre ; il fut suivi de chocs répétés que l'oreille vigilante et exercée du pilote reconnut provenir d'un grelin que le corsaire avait attaché à terre. Le péril était imminent : encore quelques brasses, et le canot, lancé à toute vitesse sur cet obstacle, venait en travers et chavirait avec ceux qui le montaient.

Maître André, calculant d'un coup d'œil le danger, conservait tout son sang-froid et, sûr de ses hommes, envoya l'étiquette au diable, dans un moment aussi critique, mettant la barre à bâbord et se penchant en avant :

— Prévis à terre, cria-t-il d'une voix tonnante. Scie tribord, nage toujours bâbord ! Allons, ferme, garçons, ou nous sommes f......

La manœuvre fut lestement exécutée, et il le fallait. Pivotant sous l'impulsion contraire qui lui était donnée par ces bras de fer, la légère péniche, déviant de sa course, évita l'écueil, mais si juste qu'elle longea le corsaire en passant sous le beaupré dont elle toucha la sous-barbe... Il était temps. Cet acte, si dramatique quand on considère les conséquences qu'il aurait pu entraîner avec lui, s'accomplit en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire : ce fut une minute, un éclair. Ceux qui l'appréciaient se taisaient, profondément émus.

L'empereur ne se doutait pas du danger qu'il venait de courir ; il s'aperçut seulement qu'il y avait quelque chose d'étrange, d'insolite dans les mouvements. Il ne put s'empêcher d'en faire la remarque pendant que le canot faisait le tour du corsaire : — Que se passe-t-il donc, dit-il, je

trouve que nous accostons drôlement ce navire. Est-ce que maître André aurait... - Oh ! non. Sire, j'en réponds, dit l'officier de marine. Nous devons tous le remercier, au contraire. Sans lui, sans sa présence d'esprit, nous chavirions, et nous serions à nous débattre, entraînés vers la mer.

— Expliquez-moi donc, reprit vivement l'empereur, dont les nerfs s'agaçaient, comment il peut se faire que, par un temps pareil, avec une eau si calme, un ciel de Venise, on puisse courir le risque de faire naufrage. Je n'y comprends rien. — Sire, il y avait un prévis à terre, qui ne fut révélé et dont on n'a eu connaissance qu'au moment de lui passer dessus. — Un prévis à terre... Le canot accostait... Vous m'expliquerez cela plus tard, dit l'empereur, et, gravissant lestement l'échelle, il monta sur le pont du corsaire, où il trouva, malgré l'heure avancée, l'équipage rangé en ordre et Darribeau prêt à le recevoir, à la tête de ses officiers.

— Je crois que j'étais attendu, lui dit Napoléon, de son air le plus gracieux. — Quelles nouvelles de la mer! — Toujours les mêmes, sire : le matin, la croisière anglaise se rapproche de la côte et nous bloque étroitement ; la nuit, elle prend la bordée au large par mesure de prudence. — Êtes-vous sûr de lui échapper ? — Je l'espère, sire. Donnez-moi un bon vent bien rond, une mer légèrement ondulée, et mon corsaire, qui a le pied leste, défiera à la course la plus fine frégate qui ait jamais porté à sa corne le pavillon d'Albion. — Vous savez quelle importance j'attache aux dépêches dont je vous ai chargé pour le gouverneur des Antilles ? La récompense qui vous attend sera à la hauteur du service que vous allez rendre à votre pays et des dangers auxquels vous allez vous

exposer. — Avec votre permission, sire, nous parlerons de cela quand nous serons de retour, répondit respectueusement le corsaire. — Un mot encore. Si vous êtes pris par les Anglais, vous jetterez mes dépêches à la mer ou mieux vous les livrerez aux flammes.

— Prisonniers ! Et ici l'œil de l'intrépide corsaire s'illumina soudain, et il reprit avec un geste de noble orgueil : Non, sire, je pourrais couler bas sous la volée d'une frégate, cela s'est vu ; mais me laisser capturer quand je suis chargé d'une mission de confiance de l'empereur, jamais, sire. Je me ferais plutôt cent fois sauter avec mon navire. — C'est bien, répondit Napoléon, ému. Vous êtes l'homme que Bourgeois m'a dépeint, vous devez réussir. A quand la sortie ? — Demain, sire, si la brise renforce un peu. — A demain, donc, car je veux assister à votre appareillage.

Et après avoir salué, par un geste gracieux, le capitaine, Napoléon s'embarqua dans sa péniche et donna l'ordre de le mettre à terre à la calle du Moulin des Allées-Marines, où une voiture l'attendait pour le conduire à Marrac. Peu d'instants après, et comme il rentrait dans son appartement, l'un des aides de camp lui rappela qu'il n'avait pas donné le mot d'ordre du château pendant la nuit. L'empereur, se retournant avec vivacité, lui dit : — Que le mot d'ordre soit *Prévis et Pilote.* J'ai besoin de me rappeler ces deux mots.

Le lendemain, un flot de peuple, arrivant de Bayonne, garnissait les deux rives de l'embouchure de l'Adour. On savait que l'empereur devait assister à l'appareillage de l'*Amiral-Martin.* Napoléon s'y rendit, en effet, à une heure ; il monta à bord et, s'adressant au capitaine Darribeau, il lui demanda s'il était muni de tout ce qu'il lui fallait pour sa périlleuse traversée.

— J'ai tout ce qu'il me faut en abondance, sire, lui répondit Darribeau. Il n'y a qu'une chose qui manque à bord, essentielle cependant, et qu'il m'a été impossible de me procurer : c'est un chirurgien pour soigner les blessés en cas de combat.

L'empereur, braquant sa lunette d'approche sur les groupes qui bordaient les deux rives, remarqua sans peine un docteur militaire qui se promenait sur la jetée du Nord avec sa femme sous le bras. Il envoya un canot pour le chercher. Quand il fut en sa présence, Napoléon lui expliqua le besoin que le corsaire avait de ses services, et lui intima l'ordre de l'accompagner dans son expédition.

Le pauvre docteur voulut bien balbutier quelques excuses, parmi lesquelles il mêlait le nom de sa femme abandonnée, seule sur la rive, et qui ne se doutait de rien ; mais l'empereur le rassura en lui disant qu'il se chargerait d'elle, qu'il allait la ramener en ville et qu'elle serait auprès de l'impératrice jusqu'à son retour. Le docteur, peiné et flatté en même temps, fut réduit à faire contre fortune bon cœur. Il dut se résigner. Le corsaire levait l'ancre, les voiles étaient livrées à la brise ; peu d'instants après, il attaquait gaillardement la Barre et il s'élançait hardiment vers la pleine mer barrée par une croisière anglaise qu'il fallait traverser.

Trois heures après sa sortie, il était vigoureusement poursuivi par une frégate anglaise qui commençait à l'entamer avec ses canons de chasse, lorsque le brave Darribeau, par son inspiration soudaine, voulant tout sacrifier à la marche de son navire, jeta son artillerie à la mer et, après son acte de désespoir, l'*Amiral-Martin,* débarrassé de cette lourde charge, qui pesait sur ses

œuvres hautes, redoubla de vitesse et disparut aux yeux de la frégate, qui dut renoncer à une vaine poursuite.

Près de deux mois s'étaient écoulés depuis le départ du corsaire pour les Antilles. Napoléon, se trouvant un jour au Boucau, inspectait les travaux des deux quais magnifiques qui attendaient patiemment un raccordement devant les relier d'une façon continue avec Bayonne et Saint-Esprit.

Un homme d'une haute stature, à l'œil vif, au geste brusque, portant à la boutonnière le ruban de la Légion d'honneur, marchait à ses côtés. C'était M. Bourgeois, lieutenant de vaisseau, pilote-major de la Barre, que l'empereur honorait d'une estime toute particulière. Ils causaient ensemble, presque familièrement, lorsque le chef du pilotage lui fit remarquer que le sémaphore placé à l'embouchure de la rivière venait d'arborer un signal annonçant qu'un navire français se dirigeait sur la côte, poursuivi par la croisière anglaise. Il lui proposa en même temps de monter à la tour des signaux pour suivre des yeux la manœuvre du navire en vue. Napoléon accepta avec empressement et quand on fut rendu au poste d'observation, toutes les longues-vues furent braquées vers le large.

— Qu'en dites-vous, Bourgeois, dit l'empereur après un moment d'examen. Pensez-vous que ce navire échappe à nos ennemis ? — Sire, il est encore trop loin pour décider cette question. Il est vigoureusement chassé par une frégate, une corvette et un brick anglais. Ils portent tous de la toile à faire crouler la mâture. Poussés comme ils le sont par une brise carabinée, nous ne pouvons tarder à être fixés.

Et l'on se mit à observer de nouveau la lutte de vitesse

qui avait lieu entre le pauvre navire français et les trois chasseurs formidables qui semblaient autant de féroces vautours acharnés après un frêle oisillon. L'anxiété était vive. On attendait une décision qui ne pouvait venir que de l'expérience, du coup d'œil exercé du pilote-major. Mais celui-ci continuait toujours ses observations avec l'attention la plus continue.

Tout à coup, une joie vive se peignit sur sa figure martiale. — Il les gagne, s'écria-t-il, il est sauvé. Sire, j'en suis certain. Puis, après un moment de réflexion, il ajouta : « S'il y avait plus de temps depuis sa sortie, je dirais le nom de ce navire. Je croyais jusqu'à présent qu'il n'y en avait qu'un, dans nos parages, capable de distancer cette frégate et que c'était l'*Amiral-Martin.*

— Ce ne peut être lui, reprit Napoléon, vous savez qu'il n'y a pas deux mois qu'il est parti d'ici : il n'a pas eu le temps... — Sire, c'est l'*Amiral-Martin !* j'en suis sûr, maintenant. Je distingue, à son mât de misaine, le signal dont j'étais convenu avec le capitaine en cas de retour. Quel marcheur ! Oh ! je l'avais bien dit : lui seul était capable de distancer cette frégate. Et le brave Bourgeois, certain d'embrasser bientôt son ami Darribeau, se frottait les mains avec une vive satisfaction.

La figure de l'empereur s'était rembrunie. Le talon de sa botte frappait à coups précipités les carreaux de la plate-forme. Des paroles brèves, saccadées, sortaient de sa bouche en forme de soliloque, témoignant de sa vive contrariété : — Si c'est lui, disait-il, fusillé... mais non... impossible... cet homme, sa parole si fière, si assurée... déshonoré... il oserait se présenter devant moi... Attendons.

Il approchait, cependant, celui qui bravait la croisière

anglaise. Il était là, sous les yeux, bondissant comme un dauphin sur la crête des lames, qu'il semblait effleurer seulement de sa carène si gracieuse.

La frégate anglaise, se voyant dépassée, s'était arrêtée à une assez grande distance. La corvette avait suivi la chasse un peu plus loin pour l'honneur du pavillon. Le brick, que son faible tirant d'eau rendait plus hardi sur la côte, poursuivait le corsaire français avec acharnement. Ses canons de chasse ne discontinuaient pas de tirer; plusieurs boulets l'avaient même atteint, mais sans lui causer des avaries qui pussent ralentir sa marche. Enfin, l'*Amiral-Martin*, car c'était bien lui, atteignit l'embouchure du fleuve, et il franchit la passe avec la rapidité d'une flèche.

L'empereur ne se contenait pas d'impatience. Sur un ordre, le pilote-major fit signal au navire de mouiller au pied de la tour. Cinq minutes après, Napoléon, les sourcils contractés, la figure sévère, posait le pied sur le pont du navire, en présence du capitaine, qu'il semble vouloir foudroyer du regard.

— D'où venez-vous, Monsieur, lui dit-il d'une voix dont le trémolo décelait un orage prêt à éclater. — De la Martinique, Sire, répondit avec un calme parfait, et sans se laisser déconcerter le brave marin. — Mais il n'y a pas deux mois que vous êtes parti ? — C'est vrai, sire, il n'y a qu'un peu plus de cinquante-huit jours. — C'est une traversée impossible ! La preuve, il me la faut, entendez-vous, Monsieur.

Le corsaire ne fit qu'un bond du pont dans sa chambre ; il reparut aussitôt tenant dans sa main un pli cacheté qu'il remit à l'empereur en le saluant avec un profond respect.

— Sire, lui dit-il, j'ai l'honneur de remettre à Votre Majesté la réponse du gouverneur des Antilles à la dépêche dont vous avez daigné me charger pour lui.

Les muscles de la figure de l'empereur se détendirent. Il regarda avec un intérêt profond cet homme intrépide qui était là, en sa présence, soutenant le feu de son regard, sans orgueil et sans crainte, et attachant sur lui son œil d'aigle, mais tout empreint de bienveillance cette fois, il lui dit :

— Capitaine Darribeau, vous avez répondu à mon attente. C'est bien, je suis satisfait. J'ai hâte de revenir à Bayonne ; mais auparavant, je tiens à savoir ce que je puis faire pour vous récompenser suivant votre mérite. Que désirez-vous ? — Rien, sire. — Cela n'est pas naturel, reprit l'empereur. Formulez une demande quelconque, et si elle est en mon pouvoir, je vous l'accorde. — Je ne demande rien, sire, répondit de nouveau le marin avec une fermeté respectueuse.

Evidemment contrarié, Napoléon se retourna en disant :

— Adieu, capitaine, nous nous reverrons cependant, il le faut.

Il descendit dans son canot, qui l'attendait pour le ramener à Bayonne ; mais avant de déborder, il échangea quelques paroles avec M. Bourgeois, et les personnes les plus rapprochées purent saisir, à la volée, le colloque suivant :

— C'est plus que de l'entêtement. Y concevez-vous quelque chose ? — Sire, vous avez douté de sa parole. — C'est donc une nature de fer, que votre ami ! — Oui, sire, et une âme à trempe d'acier. — J'aime ces hommes ; ils me sont utiles et me servent à accomplir de grandes choses. Je vous charge expressément de rappeler celui-ci à mon

souvenir. — Je n'aurai garde d'y manquer, sire, reprit Bourgeois en saluant respectueusement Napoléon, qui s'éloignait.

Et le canot de l'empereur, avec son bel aigle doré aux ailes étendues, s'élança vers Bayonne, suivi par la blanche chaloupe du pilote-major, aussi rapide peut-être, mais que la convenance tenait à une distance respectueuse.

Et c'est tout. Que devint le capitaine Darribeau? Nos recherches ont été vaines, et nous ne savons même pas si Napoléon se souvint de sa promesse et de la rapide traversée du grand corsaire bayonnais.

XVIII

UNE AVENTURE DE WELLINGTON

Un général en chef en danger. — Le lieutenant de vaisseau Bourgeois. — Projet d'enlèvement. — Documents. — Un espion. — Une embuscade. — Les guetteurs de la cathédrale. — La dune du Pressoir. — Un coup manqué. — La défense de l'Adour.

Jamais, au cours de ses plus sanglantes campagnes, le duc de Wellington ne courut un danger aussi pressant que sous les murs de Bayonne qu'il se préparait à faire assiéger. Ni aux batailles de Talareyra, de Busaco, de Fuentes de Oñovo, des Arapiles, pas même à la retraite de Salamanque, où il fut obligé de s'enfermer dans un des carrés de sa redoutable infanterie, pour éviter les charges furieuses et répétées d'une brigade de dragons, il ne fut aussi près de la fin de son illustre carrière. On ne saurait que peu de choses sur l'aventure que nous nous proposons de raconter ici, si l'auteur du drame lui-même n'avait eu soin d'en conserver le souvenir dans un écrit longtemps inédit, et qui contient des détails curieux sur cet épisode

de la vie du grand capitaine anglais. Nous laisserons donc la paro'e au lieutenant de vaisseau Bourgeois, pilote-major de la Barre, qui prit une large part à la défense de Bayonne pendant le Blocus. Voici la version de notre marin bayonnais :

« Dès que les armées combinées se furent établies à Biarritz, Bidart et Anglet, j'avais à ma solde un espion qui, tous les jours, communiquait avec le quartier général et, au moyen d'un point convenu, déposait sur la rive opposée, lorsque les moyens de passer sur la rive droite lui manquaient, les renseignements qu'il jugeait à propos de nous donner des mouvements de l'ennemi.

« Le 22 février 1814, au matin, ses notes m'apprirent que le général en chef des armées ennemies devait venir au premier jour reconnaître le bas de la rivière Adour. Je me décidai sur-le-champ à écrire la lettre, dont copie est ci incluse, à M. le commissaire de marine, chef du service de ce port, et sous les ordres immédiats duquel je me trouvais.

« A Boucau, 22 janvier 1814.

« A Monsieur Badeigts-Laborde, commissaire,
« chef maritime à Bayonne.

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous informer que je tiens d'une « personne de confiance, qui a des rapports avec le quar- « tier-général anglais, que le général en chef Wellington « doit, au premier jour, venir reconnaître le bas de la « rivière Adour. Je me permettrai à cet égard, Monsieur « le chef, de vous faire observer que la dune de Blancpi- « gnon est en partie recouverte de jeunes pins très épais « et très propices à cacher une expédition. C'est aussi

« l'unique point pour la reconnaissance du bas de la « rivière.

« J'aurais donc l'intention d'aller, avec l'équipage de la « mouche numéro 8, que je commande, m'embusquer « dans les petits pins, de tenir une chaloupe au pied de « la dune et d'enlever le général et sa suite.

« Veuillez, je vous en prie, en conférer avec le général « gouverneur et me transmettre vos ordres.

« J'ai l'honneur, etc.

« J. BOURGEOIS. »

« Les 22 et 23 s'écoulèrent sans qu'il me parvînt de réponse. Durant ces deux journées, le général ennemi, accompagné de six autres personnages, se rendit sur la dune de Blancpignon, et ils examinèrent la position de la rivière. J'aurais pu la faire mitrailler, mais j'avais ordre de ne pas tirer le canon, sans doute afin d'éviter un engagement.

« Le 18 janvier 1814, le général gouverneur Thouvenot me demanda de lui désigner deux capitaines du commerce pour lui servir de guetteurs. Je lui donnai les noms de feu Bourriz et Dulaurens, qui furent immédiatement placés sur le clocher de la cathédrale. J'ai cru devoir revenir là-dessus pour bien fixer ce que j'avais à dire ici.

« Le 24 janvier, même année, à six heures et quart du matin, le gendarme de marine Benoit m'apporta la réponse ci-incluse, à la mienne du 22 :

« Baïonne, le 24 janvier 1814.

« J'ai communiqué, Monsieur, votre lettre d'hier à M. le « général gouverneur, et il m'a répondu qu'il n'y avait « pas lieu à faire une expédition sur l'autre rive de « l'Adour, mais que si l'ennemi se présente sur la

« rive, à portée de votre canon, vous devez tirer dessus.
« J'ai l'honneur, Monsieur, de vous saluer bien sincère-
« ment.

« *Le commissaire, chef maritime,*

« Badeigts-Laborde. »

« A cette lecture, je demeurai consterné ; je renvoyai Benoit et continuai la promenade d'observation que je faisais sur la jetée, me dirigeant vers l'embouchure, rêvant au contenu de cette lettre qui, pour moi, était, à cette époque, inexplicable. Je fus distrait de cette espèce de rêverie par le pas précipité d'un homme qui était déjà sur moi : c'était mon espion, qui est vieux aujourd'hui, mais plein de vie et de santé ; en m'abordant et prononçant mon nom, il s'écria :

« — Vous avez manqué votre coup, ces jours derniers ?

« Encore que j'eus une entière confiance dans le dévouement de cet homme, je voulus éviter de me laisser deviner et lui répondis :

« — Comment avez-vous jugé cela ?

« — Parce que j'avais pensé que vous vouliez prendre le général et sa suite, et comme il doit revenir aujourd'hui, je venais vous en instruire.

« Je le remerciai, donnai ordre de prendre ce qui lui faisait besoin chez moi et de repasser sur l'autre rive. Reprenant ma promenade, je réfléchis au contenu de la lettre du chef maritime, ainsi qu'à la nouvelle reconnaissance du général en chef des armées ennemies. Les expressions de la lettre ne me laissaient aucune issue pour me sauver en cas d'une non-réussite. Mais notre position était là ; l'armée ennemie était composée de trois éléments opposés : la politique, l'adresse, la confiance et l'argent

mis à la disposition du général en chef. Maintenant avec peine l'ordre dans les armées, le leur faire disparaître pour jamais était sauver notre belle France. J'étais dans l'intention de le faire. L'amour de mon pays l'emporta et je résolus l'expédition.

« Revenant sur mes pas, je donnai ordre au sieur Bouvier de Chandot, lieutenant de la mouche nº 8, que je commandais, de faire descendre douze hommes de mon équipage que je désignais, bien armés. Cependant, comme la vérité n'a jamais eu qu'un chemin, je dois dire que, pour me couvrir en cas de non-réussite, j'écrivis une lettre au chef maritime.

« Je partis, et par une contremarche, je m'enfonçai dans les bois de pins de la rive gauche, laissant un homme dans la chaloupe pour la remonter et la placer dans les joncs qui se trouvent au pied de la dune, sur les revers du N.-E. Rendu dans le semis de pin de la dite dune, j'embusquai mon monde à droite et à gauche du chemin. C'était tout bonnement un sentier de dix-huit pouces de large ; je fis déchirer deux cartouches et jeter les balles par dessus la première, avec ordre de tirer dans les épaules des chevaux et de croiser la baïonnette immédiatement. Cette opération terminée, je fus, après avoir laissé mon chapeau, sabre et habit avec mon monde, joindre mes deux guetteurs de la vigie placés sur cette dune, les sieurs Mimiague et Martin Duhau, et m'entretenir avec eux. Mimiague me fit remarquer le général en chef des armées ennemies, occupé à passer la revue d'un corps sur la hauteur de Salha, appartenant maintenant à M. Molinié, il me dit :

« — Si le général doit venir ici aujourd'hui, il se dirigera, comme les jours précédents, sur la dune du Pressoir,

située du côté de la mer; mais de là, une fois lancé, dans huit minutes il est rendu ici.

« J'avais, ce jour-là, des bottes à l'écuyère, des pantalons queue de serin, un habit bleu, et me trouvais nu-tête.

« Pendant que je causais avec mes guetteurs, nous étions observés du clocher de la cathédrale où se trouvaient réunis le général commandeur, ses aides de camp, le commissaire chef maritime, qui avait alors reçu ma lettre du matin, et le capitaine de frégate Depoge. Feu Bourrez, ayant regardé sur la dune de Blancpignon, dit :

— Voilà M. Bourgeois ?

Dulaurens soutint le contraire, voyant un individu avec un pantalon et un gilet de fantaisie. C'était au pantalon que m'avait reconnu Bourrez, et ce dernier, qui avait le verbe très haut, attira l'attention de la compagnie qui se trouvait réunie; il était question d'une gageure de cinq francs entre les guetteurs, et on leur demanda le motif de la discussion.

« Le guetteur Mimiague m'ayant fait observer le départ du général en chef de l'armée ennemie, accompagné de six autres personnes se dirigeant vers la dune du Pressoir, il me fit la question de savoir si je jugeais à propos qu'il se retirât avec son collègue ; sur l'affirmation, ils s'embarquèrent sur leurs couralins emportant, comme il leur était ordonné, tous les documents. L'instant d'après, je vis arriver le petit escadron sur la dune du Pressoir, et le vis partir se dirigeant vers nous. J'attends l'instant peu éloigné où l'ennemi va sortir du bois de pins ; il m'échappa l'exclamation de : « Dieu soit loué, mon pays est sauvé ! » Au moment où il allait gravir la dune, me détournant un peu sur ma gauche, je vois sortir de derrière la maison de M. Jorlis un cavalier se dirigeant vers nous ventre à terre. Notre poste le plus éloigné n'était

qu'à une petite portée de pistolet de la maison Jorlis. Il arrive au pied de la dune à l'instant où l'ennemi sortait du bois de pins ; ils s'arrêtent tous. Le général regarde beaucoup vers la dune ; ils prennent sur la droite et rentrent à Anglet par Hausquette, moulin portant ce nom, appartenant à M. Sans, sous-intendant de le marine.

« Maintenant que toutes ces circonstances vous sont connues comme à moi-même, sans altération ni augmentation aucune, veuillez, mon cher Monsieur, y réfléchir un tantinet, réunir les circonstances et, après un mûr examen, voir si, comme moi, vous ne voyez pas que ma mèche fut éventée par de mauvais Français. Je puis mal voir la chose, mais mon opinion est que j'ai été vendu en cette occasion. Ce qui m'a toujours confirmé la chose, c'est que, d'après M. Bourrez, guetteur à la cathédrale, le général savait que j'étais au Blancpignon, à l'heure où il devait me croire rendu à la Barre, d'après ma lettre au chef maritime, et ni l'un ni l'autre ne m'ont jamais demandé pourquoi je m'étais trouvé sur la dune de Blancpignon au lieu d'être à la Barre comme je l'avais annoncé.

« Vous connaissez maintenant les guetteurs de la cathédrale, ceux de Blancpignon, le lieutenant de stationnaire, je pourrais également vous faire connaître mon espion et vous donner, si la chose est nécessaire, les noms et prénoms des douze hommes faisant partie de mon expédition. Tous, excepté Villars, de Peyrehorade, sont de ce monde, et vous avez sous les yeux les pièces officielles qui vous confirmeront ce que j'ai eu l'honneur de vous avancer.

« Voici maintenant ce qui me confirme dans l'opinion que, dans ces circonstances critiques, nous avons eu de faux frères parmi nous.

« En 1813, sur ma demande, on augmenta la défense du Sud de l'Adour de deux pièces d'artillerie légère, avec

lesquelles nous avons sauvé des bâtiments de commerce que les péniches des bâtiments ennemis auraient capturés.

« Le 14 février 1814, deux gabares, montées par des pontonniers sous les ordres d'un officier, arrivèrent nuitamment en mission d'aller retirer et ramener à Bayonne les deux pièces obtenues en 1813. Dès que je connus la mission de cet officier, je voulus lui donner deux de mes marins pour cette opération : mais toutes mes instances ne purent décider cet officier, ni le convaincre de la nécessité de mon offre ; il partit. A deux heures du matin, un douanier vint m'avertir que la gabare où étaient placés les canons et armement avait été mise en dérive avec un homme dedans et que tout s'était perdu sur la Barre. J'écrivis de suite au chef maritime pour lui rendre compte de cet événement et lui fis connaître ma manière de voir sur cette opération. Le 9 du même mois, je suis appelé au Conseil de la défense ; on veut savoir quels sont les moyens de s'opposer au passage de l'ennemi. Le 14, on fait enlever les deux petites pièces, et le 16 les trois de position, et cela par le même officier qui en avait demandé une plus forte quantité, car lorsque je fus appelé au Conseil de la défense, peu de jours après, j'avais proposé de défendre le passage de l'Adour à son embouchure avec cinq à six cents hommes de troupes et douze pièces d'artillerie légère. »

Ici s'arrêtent les souvenirs du lieutenant de vaisseau Bourgeois. Il fut quelque peu inquiété pendant les premiers jours de la Restauration, mais il continua ses fonctions de pilote-major. Il mourut vers 1835, après avoir rendu de grands services au commerce et à la navigation ; il était chevalier de la Légion d'honneur.

E. DUCÉRÉ.

(A continuer.)

SOCIÉTÉ DES SCIENCES & ARTS DE BAYONNE

FONDÉE EN 1873

LISTE DES MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 1908

Bureau

Président...............	MM. J. LEGRAND, député.
Vice-Présidents..........	CATHALA, receveur des finances. P. YTURBIDE.
Secrétaire..............	DUCÉRÉ.
Trésorier...............	H. SALANE.

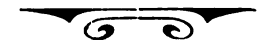
Membres Titulaires

MM. Bernadou (Félix), à Bayonne.
Bonnat (L.), membre de l'Institut, à Paris.
Beigbeder-Camp, juge de paix, à Bayonne.
Cantéro, à Bayonne.
Cathala, receveur des finances, à Bayonne.
Cazac, proviseur du Lycée, à Bayonne.
Chambre de Commerce de Bayonne.
Combes, rue Thiers, à Bayonne.
Croste (Th.), à Bayonne.
Dagrant (G.-P.), à Bordeaux.
Delvaille (Mme veuve), à Bayonne.
Darrecagaix (Général), à Paris.
Descande, à Biarritz.
Détroyat (Arnaud), à Bayonne.
Dhiriart (P.), propriét^re, château de *Saubis*, à Tarnos.
Dolhats, à Bayonne.
Dours (L.), à Bayonne.
Dubruty (le docteur), à Bayonne.

MM. Ducazau, ingénieur de la ville de Bayonne.
Ducéré (Edouard), bibliothécaire archiviste adjoint à Bayonne.
Dumontel, maire, à Boucau.
Duverdier, receveur des finances, à Bayonne.
Foy (Mme), à Bayonne.
Gabarra (l'abbé), curé de Capbreton.
Garat, avocat, maire à Bayonne.
Garay (l'abbé), aumônier au Lycée.
Geiger, homme de lettres.
Gentinne (Jules), à Bayonne.
Goalard, pilote-major.
Gommès (Armand), banquier, à Bayonne.
Guichenné (L.), avocat, à Bayonne.
Haulon (S.), sénateur des Basses-Pyrénées, à Bayonne.
Hérelle, professeur au Lycée, à Bayonne.
Hiriart (Léon), bibliothécaire archiviste de la ville de Bayonne.
Labat (J.), à Biarritz.
Laborde-Noguez (Amédée de), à Ustaritz.
Lacombe (A.), adjoint au Maire de Bayonne.
Lailhacar (de), Paris.
Lamaignère (Mme Alfred), *Madure*, à Bayonne.
Larralde-Diustéguy (de), à Urrugne.
Larralde (M.), à Bayonne.
Larribière (N.), à Bayonne.
Lascoutx, à Bayonne.
Lasserre (le docteur), à Bayonne.
Laudumiey, pharmacien, à Bayonne.
Lanagué, avocat, à Bayonne.
Lazard (Mme), à Paris.
Le Barillier, maire, à Anglet.
Lebas (A.), ingénieur, à Bayonne.

MM. Le Beuf (Lucien), pharmacien, à Bayonne.
Legrand (J.), député des Basses-Pyrénées, à Bayonne.
Lemaire, St-Jean-de-Luz.
Lévy (M.), sous-bibliothécaire à la Sorbonne, Paris.
Louis (Pierre), architecte, à Biarritz.
Mialet, à Bayonne.
Nogué, vétérinaire, à Bayonne.
Olhagaray, propriétaire, à Villefranque.
Perret, avocat, à Bayonne.
Ragon (Émile), à Bayonne.
Ribeton (le Dr), à Bayonne.
Rodrigues (A.), à Bayonne.
Saint-Vanne, architecte à Bayonne.
Salane (H.), relieur, à Bayonne.
Salzédo (A.), à Bayonne.
Salzédo (A.), banquier, à Bayonne.
Sautet, professeur au Lycée, à Bayonne.
Serval, ancien inspecteur divisionnaire des douanes, à Bayonne.
Sodes (E.), à Bayonne.
Sodes (Léon), à Bayonne.
Soulice, bibliothécaire de la ville de Pau.
Soulez-Lacaze, à Bayonne.
Urquijo (de), à Saint-Jean-de-Luz.
Viguerie, à Pau.
Vinson (J.), à Paris.
Weiller, avoué, à Bayonne.
Yturbide (P.), à Bayonne.

TABLE DES MATIÈRES



Bayonne, Imprimerie A. Lamaignère


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03970 3866

